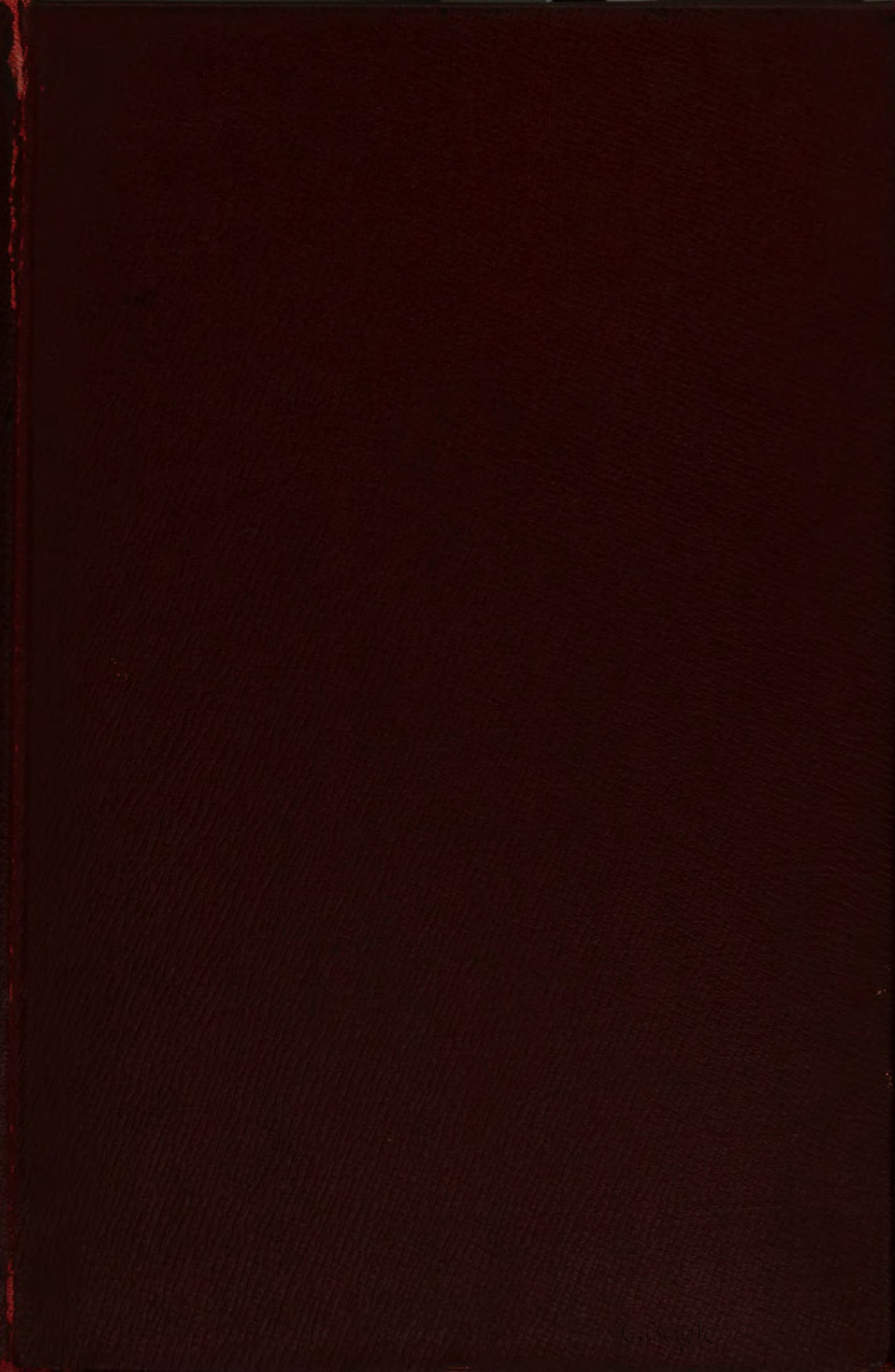
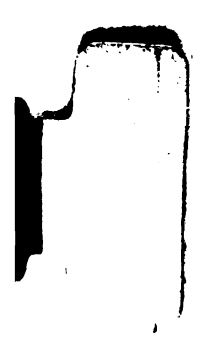
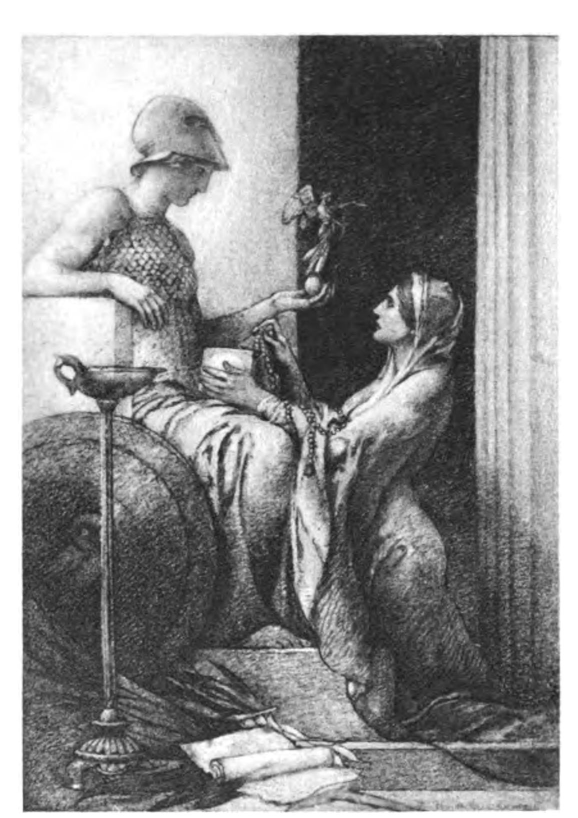








ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

BULLETIN HISPANIQUE

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse
XLIe ANNÉE

BULLETIN HISPANIQUE

Paraissant tous les trois mois

TOME XXI

1919



Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI
Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU
Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE
Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS
Madrid : E. DOSSAT, 9, PLAZA DE SANTA ANA

Paris :
E. DE BOCCARD
Ancienne librairie FONTEMOING & Cie, 1, RUE DE MÉDICIS
ALPHONSE PICARD & FILS, 82, RUE BONAPARTE

Vol. XXI. Janvier-Mars 1919 N° 1.

A PROPOS

D'UNE

ÉDITION RÉCENTE DE LA CHRONIQUE D'ALPHONSE III

Une circonstance très heureuse m'engage à revenir sur la Chronique dite de Sébastien et ses refontes postérieures[1] (1° celle que M. Barrau-Dihigo a publiée sous le titre de « Pseudo-Sebastian »; 2° le texte du ms. 1513 = F 134, ou *Balres*, et 3° ce que j'ai appelé, faute de mieux, la Chronique léonaise).

C'est la publication parue récemment par les soins du *Centro de Estudios históricos*, sous le titre *Crónica de Alfonso III*, édition critique qui s'annonce comme le premier fascicule d'une collection de textes latins du Moyen-Age espagnol, dont une section sera consacrée aux chroniques[2].

Constatons tout de suite que ces prémices font bien augurer de la récolte future. L'éditeur, le P. Zacarías García Villada (S. I.), a su réunir dans un volume de dimensions modestes,

1. Voir *Bull. hisp.*, t. XVIII, p. 1.

2. Dans un programme de la *Junta para ampliación de estudios e investigaciones científicas*, indiquant les travaux de recherches organisés pour l'année 1918-1919, je vois marqué entre autres choses :

« Publicación y estudio de la Crónica de Pelayo de Oviedo, por D. Mario González Pons ;

» Publicación y estudio de la *Crónica silense*, por D. Francisco Santos Coco ;

» Publicación y estudio de la *Crónica albeldense*, por D. Manuel Gómez Moreno. »

Nous entrons décidément dans une ère nouvelle. Et beaucoup d'autres éditions sont en perspective; je relève également : « Estudios de crítica textual y preparación de ediciones de escritores hispano-latinos, bajo la dirección del P. Zacarías García Villada. »

La *Junta* a été attaquée il y a quelques mois en plein Parlement espagnol d'une façon qui prouve assez à quel point elle représente le parti du travail et de l'effort. Je venais précisément peu de temps auparavant de visiter le *Centro*. J'ai rapporté de cette visite une impression profonde d'admiration pour l'organisation des études dirigées par M. Menéndez Pidal : un véritable séminaire, et en même temps un laboratoire, dont l'organisation pourrait nous servir de modèle en France. Nous voyons les résultats dans les publications qu'on nous promet et qu'on nous apporte. Le moment approche où l'hispanisme consistera, en dehors de l'Espagne, à se tenir au courant des travaux des Espagnols.

outre le texte de la rédaction primitive, celui du « Pseudo-Sebastian » (sous le titre, beaucoup plus acceptable, de « seconde rédaction », car en admettant que la première fût de Sébastien et non d'Alphonse III, pourquoi une rédaction interpolée, c'est-à-dire tout simplement augmentée, serait-elle présentée comme une falsification?), puis les additions d'une troisième rédaction, celle de *Balres,* et enfin d'une quatrième, qui n'est autre que la Chronique léonaise. Ainsi se trouve fixée l'histoire de ce texte si important, dans ses transformations successives. Un sens réellement remarquable de l'évolution des textes historiques de ce genre, une clarté et une concision exemplaires font de ce travail une véritable nouveauté dans l'étude des *Monumenta* du Moyen-Age espagnol. — Peut-être un autre format, une autre disposition typographique (celle que Mommsen a employée si heureusement) auraient-ils été préférables; peut-être eût-on bien fait de mettre en regard les deux premières rédactions, pour permettre au lecteur de mieux les comparer. Mais sans doute a-t-on reculé devant quelque difficulté matérielle. — Peut-être aussi y aura-t-il à discuter certains points; mais l'essentiel est qu'un classement soit fait, qui permet de se reconnaître dans cet amas de textes plus ou moins différents; et ce classement est clair, net, probablement définitif.

Le plus délicat était de distinguer la toute première rédaction, que des copies étroitement apparentées reproduisent avec de courtes additions et des variantes qui en altèrent sinon la contexture, du moins la pureté. Sur ce point, d'ailleurs, des travaux antérieurs guidaient les recherches; mais c'est vraiment d'une façon satisfaisante qu'on a ici procédé à la description et à l'examen des relations mutuelles des manuscrits.

Je résumerai simplement les conclusions relatives à cette première rédaction. Ainsi que l'avait établi Barrau-Dihigo et que je l'avais de mon côté reconnu (*Bulletin hispanique*, t. XVIII, p. 6), c'est le manuscrit de Segorbe[1], exécuté pour Juan Bautista Pérez, qui nous donne le texte le plus pur, celui

1. Décrit minutieusement par Villanueva, *Viage literario*, t. III, p. 196-220.

du *Soriensis* perdu, et d'où dérivent le 27-26 de la cathédrale de Tolède (lui-même original du 1376 = F 38 de la Bibl. nacional) et l'Egerton 1873 (recueil de Mariana). Le *Soriensis* dérivait lui-même d'un original dont une autre copie a servi 1° pour l'*Ovetensis* transcrit dans le 1346 = F 58 (recueil de Morales) et dans le *Salmanticensis* perdu, 2° pour le 1237 = F 192 de la Bibl. nacional (copie de Castellá Ferrer). De ce dernier et du recueil de Segorbe procède le 9880 = Ee 92 (collection Burriel). Du recueil de Segorbe et du *Salmanticensis* dérivent le 7602 = T 253, le 8395 = V 183 et le 51 = E 2 de la Bibl. nacional, tous trois du XVII° ou XVIII° siècle. Pratiquement, les têtes de files sont donc le recueil de Segorbe et la copie de Castellá Ferrer. L'éditeur en donne, dans un tableau synoptique, les variantes respectives et caractéristiques.

On sait que Flórez a utilisé le recueil de Mariana, celui de Morales et enfin celui de J. B. Pérez, mais ce dernier « algunas veces » et seulement dans la copie de Madrid, qui ne contient pas les notes mises par Pérez sur le recueil de Tolède, lequel, on l'a vu, n'est lui-même qu'une copie du recueil original conservé à Segorbe.

***

Au sujet du ms. 1346 (ancien F 58) de la Biblioteca nacional, l'éditeur écrit ceci :

Este códice es muy conocido y ha sido descrito minuciosamente varias veces (Risco, *Esp. sagr.*, vol. XXXVIII, páginas 366-370. — Ewald, *Reise...*, páginas 303-306). Se le denomina comúnmente *Ovetense* por ser una copia de un ms. (X''') de aquella Catedral en tiempo de Ambrosio de Morales, del que lleva varias notas autógrafas. El original pertenecía a la Biblioteca de Alfonso VI de Castilla, como lo indicaba esta descripción escrita en forma de laberinto : *Adefonsi principis sum*, y había sido compilado por el obispo D. Pelayo, a lo que parece, pues debajo de unas genealogías, que estaban al principio, se leía : *Pelagius etsi indignus episcopus propria manu scripsit haec genealogia(l)* De su antigüedad dice Morales que era *vetustísimo*, y ateniéndonos a las suscripciones sobre dichas, debía de ser de últimos del siglo XI o principios del XII.

Je suppose que le point d'exclamation dont le P. García Villada fait suivre la phrase *Pelagius... scripsit haec genealogia*, souligne le grossier solécisme, qui ne fait pas honneur, en effet, à un évêque, *etsi indignus*. Mais le scribe auquel est due cette copie a pu mal lire. Quant à l'affirmation que l'original faisait partie de la bibliothèque d'Alphonse VI, on peut y souscrire, vu que, entre l'élection de Pélage comme évêque (1098) et la mort de ce roi (1109), il s'est écoulé une dizaine d'années, et que d'autre part rien ne nous oblige, dans le contenu, à retarder l'époque de la confection de ce recueil.

Mais ce qui m'étonne c'est que le nouvel éditeur de la Chronique d'Alphonse III, se contentant de renvoyer aux notes relevées sur le recueil de Morales par Risco et publiées par celui-ci au tome XXXVIII de l'*Esp. sagr.*, et à la *Reise* d'Ewald, nous déclare qu'on appelle communément *Ovetense* le recueil 1346 (F 58) parce que c'est une copie d'un *Ovetensis* perdu (X''). Ewald a indiqué les rapports entre ce recueil et le F 86 (à partir du folio 96) et le F 134 (à partir du folio 112); et j'ai moi-même à plusieurs reprises précisé le départ à faire dans le F 58 entre les extraits des trois recueils, *Ovetensis, Complutensis, Batres* (cf. *Histoires générales d'Espagne*, p. 117, et *Bull. hisp.*, t. XVIII, p. 12). Si quelque part le F 58 a été dénommé *Ovetense*, et cela parce qu'il serait une copie de l'*Ovetensis* de Pélage, il faut renoncer à cette appellation tout à fait erronée, qui peut entraîner des confusions déjà assez difficiles à éviter[1]. Il est vrai que la partie la plus intéressante pour nous c'est ce qu'il nous a conservé de l'*Ovetensis*, puisque, pour le restant de son contenu, nous avons les originaux. Mais le nom d'*Ovetense* est vraiment impropre pour un recueil formé à l'aide d'un *Ovetensis*, d'un *Batrensis* et d'un *Complutensis*. Le P. Flórez, qui l'a utilisé, le désigne sous le nom de « Códice de la Real Biblioteca de Madrid » (*Esp. sagr.*, t. XIII, p. 476). Le mieux est peut-être de le dénommer « recueil de Morales ».

1. Une description minutieuse des trois manuscrits F 134, F 86, F 58 est indispensable pour l'étude de ces textes. Je l'ai tentée dans un fascicule de la *Bibliotheca latina medii aeui*, prêt à paraître.

***

L'éditeur, après Flórez, relève les absurdités de la préface « Charissimi fratres, si chronicam hanc... », qui sert de prologue au recueil de Batres (F 134). Il a raison d'en conclure que l'attribution à l'évêque Sébastien de la Chronique attribuée à Alphonse III par les meilleures sources repose sur un document sans valeur. Mais il a tort de compter comme une absurdité la phrase où il est dit que Pélage a écrit sur les Goths et les rois d'Aragon.

Et a Veremudo podagrigo rege usque ab (ad) Adefonsū regem filium Ramundi comitis et Urrace regine Pelagius episcopus, sicut a maioribus et a predecessoribus suis inquisiuit et audiuit, *de Gotis et Arragonum regibus*, prout potuit, plenissime scripsit.

En effet, une phrase, absente du recueil d'Alcalá (F 86), mais insérée dans celui de Batres, éclaire singulièrement l'assertion du préfacier; il est question du *Fuero* donné par Alphonse V à la ville de Léon.

Et dedit Legioni precepta et leges que sunt seruande usque mundus iste finiatur, *z sunt scripte in fine historie Regum gotoꝝ siue z Arragonensium.*

J'ai déjà noté cette addition (*Bull. hisp.*, t. XVIII, p. 150). Qu'implique-t-elle?

Les *precepta et leges* en question ne sont autres, évidemment, que les *Decreta Adefonsi regis et Geroile regine sub era MLV.III° kal. Augusti* que nous trouvons aux folios 102-106 du même ms. F 134, et que Risco a publiés au t. XXXV de *l'España sagrada*, p. 340-347.

Mais remarquons la place qu'ils occupent dans ce recueil. Ils viennent, non pas *in fine historia Regum Gothorum siue et Arragonensium*, ni à la fin d'une histoire quelconque, mais après une liste des villes qui ont changé de nom depuis l'antiquité, laquelle suit les *Gesta regum francorum;* et ceux-ci

occupent les folios 72ᵛ-101ᵛ. Les folios 69ᵛ-72ᵛ contiennent des privilèges pontificaux; et c'est au folio 69ᵛ que se termine la Chronique de Pélage.

Il faut en conclure que l'addition *et sunt scripte*... est due soit au copiste soit à un annotateur d'un recueil où les *Decreta* d'Alphonse V et de Geloira suivaient une histoire intitulée *Historia Regum Gothorum siue et Arragonensium* ou tout au moins traitant des rois goths et des rois d'Aragon. Par rois goths, il faut entendre les rois de Léon (et de Castille), — de même que dans la préface citée il est dit que Sampiro a écrit « de Gotis regibus ». — Quant aux rois d'Aragon, il n'est pas impossible que Pélage d'Oviedo, mort en 1143 ou 1153 (*Bull. hisp.*, t. XI, p. 260), ait voulu faire connaître leur histoire (depuis Ramiro el Espúreo, 1035?), ainsi que l'affirme la même préface; mais que cette histoire des rois d'Aragon soit de lui ou lui soit attribuée par erreur, le fait est que nous n'en trouvons pas trace dans le *Batres*.

C'est tout simplement que le *Batres* a dû être constitué par des textes empruntés à des manuscrits divers : le cas est bien commun. Il ne faut pas y voir un tout qui se tient, ni la copie intégrale d'une œuvre ou d'une collection.

C'est pour une raison analogue que je me refuse à dater de l'année 1142 le ms. F 86 (= 1358), ni même la collection qu'il contient, ainsi que le voulait M. Blázquez (cf. *Bull. hisp.*, t. XI, p. 264), pour la seule raison qu'il trouvait cette date dans un des textes de cette collection.

Et maintenant, qu'est-ce que cette histoire des rois goths (Léon et Castille) et des rois d'Aragon, à laquelle il est fait allusion par deux fois dans le *Batres?*

On est tenté de reconnaître l'histoire des rois goths dans la continuation à Sampiro attribuée à Pélage. Il y a pourtant une difficulté, si on se réfère aux termes de la préface du Batres : « a Veremundo podagrigo rege *usque ad Adefonsum regem filium Ramundi comitis et Urrace regine* », car la continuation de Pélage s'arrête à la mort d'Alphonse VI. Et celle des rois d'Aragon? Il n'en est pas question dans cette continuation. Il s'agirait donc d'une histoire séparée, fort courte

vraisemblablement, comme l'histoire des « Goths » elle-même.

Il est curieux de constater que, au contraire de la Chronique attribuée à Pélage, la Chronique dite de Silos et la Chronique léonaise (III, § 2-6, et p. 270 du *Bull. hisp.*, t. XI; voir les notes) parlent plus ou moins de Ramiro el Espúreo. Elles ne disent rien du reste des autres rois d'Aragon ses successeurs. Mais en fait de Chronique ancienne consacrée aux rois d'Aragon, on ne voit guère que la dernière partie du *Liber Regum*, en castillan, publiée par Flórez au tome I des *Reynas Católicas* (p. 499-501), et elle va jusqu'à D. Jaime I (1213). On pourrait admettre des augmentations postérieures, mais rien n'indique que Pélage y soit pour quelque chose. Du reste, ce *Liber regum*, constitué par des généalogies, semble bien former un tout et avoir été rédigé d'une seule pièce, entre 1213 et 1223

De toutes façons, si le recueil de *Batres* remonte à un recueil constitué par Pélage, tel précisement que l'*Ovetensis* utilisé pour la collection de Morales, c'est partiellement; et rien ne prouve que tout ce qui y figure se trouvait déjà dans le recueil primitif de Pélage, pas plus qu'on n'y trouve tout ce qui figurait dans ce dernier. Je dois donc rectifier en ce sens ce que je disais à propos de ce même recueil de *Batres* (*Bull. hisp.*, t. XI, p. 265), et conclure que les nombreuses pièces remontant à Pélage incluses dans ce manuscrit ne nous autorisent pas à affirmer que tout le contenu a été rédigé ou recueilli par cet évêque; que, par conséquent, la continuation à Sampiro n'y est pas plus sûrement de Pélage que celle qui est dans le recueil d'Alcalá (1358 = F 86), où rien (à part deux notes marginales postérieures, cf. *Bull. hisp.*, t. XI, p. 264) n'indique qu'elle soit de lui : il faut toujours tenir compte des additions marginales passées dans le texte, des interpolations, des refontes, en admettant que dans sa forme primitive l'œuvre soit bien de Pélage, ce qui, rigoureusement n'est pas démontré. Le seul recueil pour lequel il y a vraiment des probabilités est l'*Ovetensis* cité plus haut : or, précisément, la continuation attribuée à Sampiro et à Pélage n'y figure pas (cf. *Bull. hisp.*, t. XVIII, p. 24).

Et maintenant, que la préface du *Batres* soit de Pélage, je ne

vois ni ce qui le prouve ni ce qui s'y oppose. Elle ne porte pas son nom, et si on la lui a attribuée, c'est évidemment à cause des autres textes dont il est cité comme auteur dans ce même recueil. Mais les erreurs qu'elle renferme touchant Isidore et Julien ne démontrent pas non plus qu'elle ne soit pas de lui, car il a pu se tromper dans les attributions. Quant à l'allusion à son histoire ou ses histoires des rois goths et des rois d'Aragon, on a vu qu'elle doit provenir d'un prototype plus complet.

Tout bien considéré, il y a peut-être plus de raisons pour attribuer à Pélage la compilation du *Batres* que celle du recueil d'Alcalá; mais ces raisons ne sont pas péremptoires. Il vaut mieux ne pas décider, et se rappeler seulement que la seconde compilation (incomplète puisqu'elle commence au milieu de la Chronique attribuée à Sébastien) paraît être antérieure à l'autre, vu les additions que comporte celle-ci. Quel est l'auteur de l'une et de l'autre? Nous n'en savons rien d'une façon indubitable. Est-ce le même? Pourquoi le supposer, quand il est si naturel d'admettre le processus si ordinaire des interpolations anonymes et des transcriptions libres? Plutôt donc que de discuter à perte de vue sur l'attribution à Pélage de l'une ou de l'autre de ces rédactions, ne vaut-il pas mieux les désigner par le nom du recueil qui les contient respectivement, le *Batres* et le *Complutensis*?

G. CIROT.

RELACIONS FAMILIARS I POLITIQUES

ENTRE JAUME EL CONQUERIDOR I ANFOS EL SAVI

I

Els vincles de parentiu directe entre la dinastia barcelonesa i la familia reial castellana, a l'edat mitja, dataren del temps de Ramon Berenguer III, comte de Barcelona i de Provensa, la filla del qual, Berenguela, va casar-se en 1128 amb Anfós VII, emperador de Castella i de Lleó[1]. Mes endavant, en el mateix segle XII, el rei Anfós I de Catalunya (II d'Aragó), net d'aquell comte, contragué matrimoni (1174) amb Sanxa[2], filla de dit emperador i de sa segona muller, Dª Rica, de la casa ducal de Polonia. Ja dins el segle XIII Jaume 'l Conqueridor se casá, de primer entuvi (1221), amb Leonor, filla d'Anfós VIII de Castella; peró al cap de pocs anys la rebutjá (1229) amb consentiment del llegat pontifici encarregat d'examinar aquest afer, qui va anular el matrimoni per raó de parentiu, essent els esposos tots dos besnets de l'emperador Anfós[3].

De sa segona muller Violant d'Ongria tingué Jaume el Conqueridor, entre altra descendencia, una filla nomenada també Violant, la qual fou promesa a l'infant Anfós de Castella, fill de S. Ferran. Opina, amb motiu, el baró de Tourtoulon[4] que el futur enllaç dels dos princeps fou acordat en 1240; en tal data la petita Violant devia tenir apenes catorse anys. En

1. Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados*, II, 165.
2. Miron, *The Queens of Aragon*, p. 71.
3. Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquerant*, I, 172 i 249.
4. *Ob. cit.*, II, 31.

son testament de 1242 Jaume I considerava aquesta com a consort de l'infant castellá; pero, naturalment, el matrimoni va tardar encara alguns anys a celebrar-se.

Malgrat aquests llaços de familia les relacions entre Jaume el Conqueridor, i Anfós el Savi, foren amb frequència poc cordials i algunes vegades bastant tivantes, mes en altres ocasions i especialment en els ultims anys esdevingueren sincerament afectuoses.

En 1244 es mogueren questions assats fortes entre Jaume i Anfós amb motiu de les respectives conquestes sobre els sarrains. Els limits de la corresponent expansió territorial catalano-aragonesa i castellana a costes dels musulmans estaven determinades ja des de 1178 pel conveni de Cazorla[1], pactat entre Anfós I de Catalunya i Anfós VIII de Castella; en aquest tractat s'assignava Xátiva a la conquesta dels monarques aragonesos, lo mateix que Denia i la vall de Biar, el port de la qual se fixá com a límit respecte de les conquestes castellanes. A finals de novembre de 1243 Jaume I arrivá devant de Xátiva i per segona vegada posá setge a aquesta plaça[2]; pero l'infant de Castella qu'estava lluitant per la banda de Murcia, en la regió limítrofe, cobdiciava també dita vila, encara que no era del seu dret, i al efecte tractá d'obtenir furtivament la rendició de la mateixa en favor seu i en perjudici del rei en Jaume. L'agent encarregat d'aitals negociacions per part d'Anfós de Castella havia entrat varies vegades a Xátiva, amb el pretext de fer construir pera l'infant una tenda moresca; pero Jaume I, al enterarse del veritable motiu, proibí terminantment tota mena de tractes amb els assetjats, i havent sigut sorprés un dia aquell agent conversant amb els moros fou condempnat pel rei a ser penjat[3]. Els desitjos

1. Chabás, *División de la conquista de la España mora entre Aragon y Castilla* (« Congres d'Historia de la Corona d'Aragó », primera part, p. 139).

2. Tourtoulon, *Jacme I*er *le Conquerant*, II, 89.

3. *Chronica o comentaris del rey en Jacme* (edició Aguiló), § 339 i 340. Ja l' any anterior Anfos de Castella havia intentat apoderar-se d' Alcira en perjudici del rei d' Aragó. En canvi, no molt abans (en 1240), Jaume I havia refusat l'oferiment que Ben Zeyan li va fer del castell d' Alacant : « car nos — diu el rei en la Crónica — haviem convinences ab lo rey de Castella e haviem partides les terres ja en temps de nostre pare e de son avi e quel castell era en la sua partida, perque la covinença que nos li haviem feyta no la voliem trencar » (*Ibid.*, § 307).

d'Anfós de Castella respecte de Xátiva quedaren llavors desfets; però poc després conseguí la rendició a favor seu de la vila d'Enguera, a la qual tampoc hi tenia dret, per ser del terme de Xátiva. Quan en Jaume es convencé plenament de les maniobres del seu futur gendre adoptá el sistema de represalia, apoderantse de Villena i d'altres poblacions que corresponien a Castella. L'infant solicitá llavores del Conqueridor una entrevista, a la qual aquest concorregué, tenint lloc a Almizra[1]. L'un i l'altre anaven acompanyats d'alguns de llurs principals cortisans, més un bon nombre de cavallers; la reina d'Aragó va voler ser-hi també, pera intervenir amigablement. El primer dia, segons la costum de la época, es va passar entre mutuals compliments i esplai, car com diu la cronica reial : « no era be que parlas hom de neguns feyts en lo primer dia. » A l'endémá, després d'oir missa, l'infant aná a saludar a la reina i després comensaren les discussions amb el rei. Preguntá aquest respecte de la causa de la entrevista i en nom d'Anfós s'explicaren el Mestre d'Uclés i D. Didac de Vizcaya, manifestant que a l'infant li havia de correspondre una part de territori com a dot de sa futura muller, la primcesa Violant i afegint que quan se concordá tal matrimoni li fou promesa Xátiva, segons li digué Ovieco Garcia, que hi havia intervingut. Negá el rei semblant cosa i objectá, en contra d'aitals pretensions, que quan ell es casá amb la infanta Leonor de Castella, tia d'Anfós, no li donaren cap terra. Pero la insistencia dels castellans era gran i fins arribaren a argumentar amb la amenaça de que de totes maneres s'apoderarien de Xátiva. « Nos no havem paor que negu la 'ns tolga — replicá 'l rei —.... car qui en Xátiva volrá entrar sobre nos haura a passar »[2]; i considerant la discussió acabada, doná ordre de partir. Estaven ja ensellats els cavalls quan tornaren, més a tó, els representants d'Anfós, demanant la mediació de la reina, la qual per sa part estava contristada per la ruptura. Llavors s'arrivá a un acort, concertant-se un tractat d'amistat i d'aliança i una nova partició de

1. Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquerant*, II, 91-93.
2. *Chronica o comentaris del rey en Jaume* (edició Aguiló), § 347.

les conquestes sobre l'Espanya sarraina[1]. Quedarien, en endavant, reservats a la conquesta d'Anfós els castells d'Alacant, Agües i Bussot amb llurs respectius termes fins al port de Biar, lo mateix que la vila de Villena i tot el demés territori situat cap a les parts de Murcia i Castella, a l'altra banda dels termes de Biar i d'Almansa i de la linea de l'actual mont Major, dit llavors serra de la Rua, prop d'Ayora, fins a la confluencia del Cabriel i el Xúcar. En canvi serien per a 'l rei d'Aragó els castells de Castalla[2], Biar i Almizra, amb llurs termes, i tot el territori de l'altra banda dels predits límits, cap a Xátiva, Denia i el restant del regne de Valencia. El tractat d'amistat i aliansa fou otorgat[3] el dia 26 de mars de 1244. Potser uns quants mesos després se concordá algún tractat complementari, durant el setge de Biar[4] (la rendició de qual lloc la obtingué 'l rei Jaume pel febrer de 1245, segons en Tourtoulon).

La questió de Portugal doná ocasió, un parell d' anys després del tractat d' Almizra, de palesar la bona inteligencia que 's mantenia entre Jaume I i Anfós de Castella. El Papa Inocenci IV, queixós de la conducta del rei Sanxo II, en virtut de les acusacions presentades pel bisbes lusitans, havia exortat en 1245 (24 juliol) als portuguesos a que secundessin son

1. Gimenez Soler, *La Corona de Aragón y Granada* (« Boletin de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona », vol. III, p. 101). Aquest autor diu : « No se fijaron límites naturales, y ni la historia ni la geografia justificaban tal reparto, ni los montes ni los rios señalados eran mojones indiscutibles, y lo mismo que fueron ellos pudieron ser otros situados un poco más alla o un poco más acá; se trataba únicamente de transigir intereses opuestos y de conciliar aspiraciones encontradas, conservando Jaime Játiva y Alfonso Enguera, y por ésto hizose passar la frontera entre esas dos villas, bajándola de la confluencia del Jucar y Cabriel y continuándola hasta Denia por el puerto de Biar. » Malgrat publicar el text de la partició en Gimenez no la interpreta prou bé : cap menció 's fa en ella de la vila d' Enguera, la qual quedava inclosa dintre els limits de lo assignat al rei d'Aragó i sens cap dubte fou entregada llavors per Anfos (segons diu la Cronica (§ 349) : « rete la 1. a l'altre ço que tenia que no era seu »), car el Conqueridor disposá de dita vila en favor de l'orde d' Uclés (Tourtoulon, *ob. cit.*, II, 93, nota 2.)

2. Sobre Castalla pot veure's : Castañeda, *Relaciones geográficas, topográficas e historicas del reino de Valencia* (« Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos », vol. XXXVI, any 1917).

3. « E faem nostres cartes bulades entre nos e l'Infant don Alfonso » (*Chronica o comentaris*, § 349).

4. Aixís ho permet suposar la promesa que Jaume I var fer en 1257 a Anfós X d' esmenar-li els danys que li haguessin causat els seus vassalls en el regne de Murcia, « assi como dizen las cartas que son entre nos et vos, que fueron fechas en la cerca Biar » (*Memorial Historico Español*, I, 121).

germá Anfós, comte de Boulogne, al qual encomená el govern i la custodia del regne, a fi de salvar-lo del perill en que, « per la desidia i la imbecilitat del rei », estava; declarant, emperó, que no volia privar definitivament de la corona a Sanxo ni a sa descendencia, si 'n tingués[1]. El comte arrivá a Portugal a les derreries de 1245 i en lloc de limitar-se a la funció d'administrador del regne va procurar apoderar-se 'n, combatent a son germá, el qual, després de resistir durant alguns mesos se 'n hagué d' anar a Castella, demanat-hi socors. El primogénit castellá, influit per Sanxo i ressentit de que 'l comte de Boulogne hagués ocupat certs territoris que l' altre li havia anteriorment concedit, escrigué a Inocenci IV queixant-se de tot plegat. El Papa li contestá (25 juny 1246) procurant tranquilitzar-lo, explicant-li els motius que havia tingut per a treure a Sanxo del govern i donant-li la seguretat de que 'l comte estava encarregat tant sols de la custodia del regne veí[2]; a l'ensems escrigué al comte de Boulogne manifestant-li les queixes que havia rebut contra d' ell i recomanant-li que respectés els bens del fill de S. Ferran i que amb relació al rei no trespassés els poders que se li havien dat[3]. Aquests paliatius no donaren resultat i Anfós de Castella va voler organitzar una expedició militar cap a Portugal. Desitjant obtenir la colaboració del monarca catalá va transmetre an aquest una embaixada demanant-li que li enviés son fill l'infant en Pere, amb el noble aragonés Pero Cornel i trescents cavallers. Jaume li contestá, per medi de son escrivá Guillém, accedint-hi i al mateix temps escrigué a l' infant Pere de Portugal, viudo d' Aurembiaix d' Urgell (el qual era un dels mes forts puntals del comte de Boulogne[4]); quedant-ne Anfós molt agrait. Fins a principis de 1247 l' infant castellá va estar perplexe; per a decidir-se a entrar en campanya esperava encara 'l resultat de certes

1. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, II, p. 999. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. I, p. 212. Respecte de tot aquest afer végi 's: Herculano, *Historia de Portugal*, llibre V, part 2.

2. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, II, p. 1030. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. I, p. 286.

3. Herculano, *Historia de Portugal* (edició Lopes), t. V. p. 68.

4. El Papa, a 17 d' agost de 1245, havia escrit a Pere recomanant-li auxiliés al comte de Boulogne, segons diu Herculano.

gestions que 's feien prop del comte, segons ens mostra una carta que el [20 de desembre de 1246], des de Sabugal, escrigué al Conqueridor, la qual[1] es de la tenor següent :

Jacobo, Dei gratia illustri regi Aragonum, Majoricarum et Valencie, comiti Barchinone et Urgelli et domino Montispessulani, infans Alfonsus, illustris regis Castelle et Legionis primogenitus et heres, salutem et sincere dilectionis affectum sicut illi quem multum diliget et apreciatur et quem loco patris habet et reputat et cui cunctorum successuum ubertatem evenire semper desiderat tamquam s... Nos vos embiamos dezir que nuestra voluntad era de entrar a Portogal et sobr' esto embiamos-vos rogar que nos embiassedes vuestro fijo el infant don Pedro con trezientos cavalleros et que don Pero Cornel viniesse [con] ellos [et] vos embiastes-nos a dezir por don Guillem, vuestro escrivano,... mas ... queriemos, que vos los embiaredes.. . [fi]jo el infant don Pedro et que en esto et en al que aviedes volun[tad] de fer-no[s] ayuda et amor, et nos gradecemos-vos-lo mucho et nos al fuiza (?) aviemos en vos et .... que trahen pleito entre nos et el conde de Bononia et non [sab]emos aun si auremos mester, mas quando [mester] nos fuere embiar-vos-lo emos dezir en qual logar et quando..... [to]bieremos por los caveros rogamos-vos que vengan don Pero [Cornel] con vuestro fijo el infant don Pedro et [con e]llos, et gradecemos-vos m[ucho. O]trossi de las cartas que embiastes al [infant] don Pedro de Portogal, [que] en cosa del mundo non nos podriedes [fazer] mayor amor que en esto, ca bien sepades que la mayor ayuda que [ha] el conde de Bononia el es, et si a el perdiere sepades que a perdido [todo el reyno]; et rogamos-vos que si el non quisiere salir por v[o]s de Portogal que [vo]s de guis[a] [que] fagades contra el que el entienda que vos pesa con aquellos que son [a nuestro] danno et a nuestro destorvo, ca assi ferie a nos con buena fe con todos aquellos que vuestro danno buscassen o vos destorvo [al]guno fiziessen; et sobr' estas cosas et sobre otras vos dira don Guillem, vuestro escrivano, muchas cosas de nuestra part. Data apud Savugalem, XIIII [kalendas]? januarii. Infantis ex provisione Johannis Martini fecit.

A principis de 1247 Anfós de Castella amb alguns seus cavallers va fer un intent d' entrar a Portugal, sense bon resultat[2]; pero sembla que aquesta excursió fou exclusivament castellana.

1. Arxiu de la Corona d'Aragó, cartes reials de Jaume I, numeració provisional, n° 99.

2. Mondejar, *Memorias historicas del rei D. Alonso el Sabio*, llibre I, cap. 16. — Herculano, *Historia de Portugal* (edició Lopes) t. V, p. 288.

Segons el marqués de Mondejar [1], quan en la segona meitat de 1247 Anfós de Castella rebé indicació de son pare S. Ferran de que l' anés a ajudar al setge de Sevilla, també dit primogenit enviá demanar a Jaume I auxili de gent per a aquella expedició; el Conqueridor hi va fer anar son fill Anfos, hereu d'Aragó [2], i l'infant Pere de Portugal, amb un acompanyament de cent cavallers catalans [3]. A més d' aquests estigué també al setge de Sevilla, el notari Bernat Vidal de Besalú [4].

Tots els historiadors, excepte 'l P. Florez, s'equivocaren al voler indicar la data del casament d'Anfós, el Savi, amb Violant d'Aragó. En Zurita [5], i amb ell tots els que 'l seguiren, va senyalar la de 1246 i com que no era home que digués les coses sense motiu, algun n' havia de tenir per a això : efectivament, una copia antiga de l'acta de les noces porta aital data, pero aquesta degué ser, sens dubte, mal transcrita de l'original per l'antic copista de dit document. El P. Florez va presentir la equivocació, quan deia : « ... se celebraron las bodas con grandes fiestas en noviembre de 1246, segun escriben conformes nuestros principales escritores : lo que debe reducirse a los primeros dias de aquel mes, pues en el octavo falleció la reina madre Dª Berenguela, cuyo llanto general no se concierta bien con la música de la boda... La infanta no podia tener entonces mas de doce años : pues el matrimonio de sus padres fué acabado de ajustar en 20 de febrero de 1234, del qual al año 46 no van más que doce años. Pero esto no perjudica a que se desposasen en el mismo año, obli-

1. *Obra citado*, llibre I, cap. 21.
2. Sagarra, *Noticias y documentos inéditos referentes al infante D. Alfonso primogénito de D. Jaime I* (« Boletin de la R. Academia de Buenas Letras », 1918).
3. En el repartiment de la ciutat i terme de Sevilla, fet per Anfos X en 1253 entre 'ls que varen pendre part a la conquesta, s' assigná el lloc de Camas als cent cavallers catalans, taxativament nomenats. (Vegis : Espinosa de los Monteros, 2ª parte de la *Historia y grandezas de Sevilla*, p. 11). « En Camas a hi quinze mil pies de olivar e de figueral, e por medida mil y seiscientas arançadas y diola el rey a éstos cien cavalleros catalanes que aqui son escriptos por heredamiento en tal manera que le fagan servicio con el consejo dé Sevilla en todas cosas e cumplan segun el fuero de Sevilla y que no hayan poder de venderla, ni de empeñarla, ni de enagenarla de aquí fasta cinco años; en adelante, si la quisieren vender, que la vendan a vallesteros e no a otro ome ninguno. E cada un vallestero d' estos a de tener dos vallestas en esta alqueria, la una de estrivera y la otra de dos pies... »
4. Ballesteros, *Sevilla en el siglo XIII*, p. 14. Sembla que Anfós de Castella, amb els que l' acompanyaven, va arrivar devant de Sevilla a les primeries de 1248.
5. Zurita, *Anales de la Corona de Aragón*, llibre III, cap. 42.



gando únicamente a que casasen entonces con palabras de futuro. Sin embargo nos debe cautelar, hasta ver los fundamentos de la opinión común, que contrae el casamiento al año de 46, pudiendo por lo expuesto recurrir al fin del 48 *a lo menos* para señalar la consumación del matrimonio : pues assi cessan los inconvenientes de la edad y el encuentro de los lutos y las galas[1]. » Notèm, per de promte, que encara que 'l matrimoni de Jaume el Conqueridor, amb Violant d'Ongria hagués sigut pactat en 1234, no 's realitzá, emperó, fins el dia 8 de setembre de l'any seguent; de manera que la primcesa Violant en 1246 sols podia haver cumplert deu anys.

En demés, documents de l'Arxiu de la corona d'Aragó[2], fins ara inédits, venen a demostrar d'una manera clara que les noces de l'infant Anfós de Castella amb la primcesa Violant d'Aragó no tingueren lloc en 1246 ni en els dos anys seguents; segurament degueren celebrarse en 1249.

Un d'aitals diplomes es una carta de S. Ferran a Jaume I. La hi va dirigir quan acabava de lograr la rendició de Sevilla; per lo tant, encara que aquesta carta no porti indicació d'any, s'ha d'atribuir al de 1248. Altre d'aquests documents es també una carta dirigida al Conqueridor per l'infant Anfós de Castella, escrita en el mateix dia i lloc que la de son pare (24 de novembre, que fou l'endemá de la capitulació de Sevilla); el propi infant escrigué ademés altra carta, idéntica, a la reina d'Aragó, na Violant.

Per aquets documents venim en coneixement de que Jaume I havia enviat a S. Ferran i a son fill, qu'estaven en el setge de Sevilla, una embaixada de la qual ne fou el principal comissionat el bisbe d'Osca, que ho era el famós Vidal de Canyellas[3], qui havia de instarlos de part del Conqueridor respecte de la celebració del matrimoni de dit infant amb la primcesa sa filla. La carta de S. Ferran, en contestació an aquesta embaxada,

1. Florez, *Memorias de las reynas catholicas*, II, 500.
2. Cartes reials de Jaume I, numeració provisional, n°ˢ 120 i 101 respectivament.
3. Respecte d' aquest personatge vègi's : Arco, *El famoso jurisperito del siglo XIII Vidal de Cañellas, obispo de Huesca; noticias y documentos inéditos* (« Boletin de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona », t. VIII) i *Nuevas noticias biográficas del famoso jurisperito Vidal de Cañellas (Ibidem).*

estava concebuda en termes semblants : Que li plauria molt se celebrés tal matrimoni, segons estava acordat, pero que considerés en Jaume el lloc en que ell es trobava, tant lluny de la seva terra i de son regne; i com que voldria que 'l casament es fes amb solemnitat, desitjaria assistir-hi ell amb sos principals barons, pero en aquell moment no li era possible deixar que se'n anessin sos cavallers i vassalls, per causa de la adquisició que acabava de fer de Sevilla, i per tot aixó li pregava que s'ajornessin les noces fins a la festa de S. Joan Babtista vinent. Vetaquí el text d'aquesta carta :

Karissimo consanguineo suo et amico Jacobo, Dei gracia illustri regi Aragonum, regni Majoricarum et Valencie, comiti Barchinone et Urgelli et domino Montispessulani, Ferrandus, eadem rex Castelle et Toleti, Legionis, Gallecie, Sibille, Cordube, Murcie et Jahenni, salutem et sincere dilectionis affectum. Episcopus Oscensis venit ad nos cum litteris vestris de credulitate et ipse dixit nobis ex parte vestra quod rogabatis nos quod faceremus fieri matrimonium et nupcias inter dompnum Alfonsum, filium nostrum, et filiam vestram, karissimam nostram, sicut debebat fieri et positum erat. Et nos volumus quod fiat et multum placet nobis de matrimonio isto, sed considerare debetis vos in quo loco sumus et quam elongati sumus a terra et regno nostro; et tantum et tale matrimonium sicut istud vellemus quod honorabiliter fieret sicut decet filium nostrum et filiam vestram et etiam, si possemus, ambo, tam nos quam vos, nupciis interesse honestum esset et bonum, vel si forte nos non potuerimus, quod interessitis vos nupciis et toti facto et erunt ibi barones et multi de vassallis et militibus nostris qui modo non possent a nobis recedere cum eorum servicio careamus, quia satis [intel]ligitis quod in hac nova acquisitione Sibille et in causa, nobili fratre, barones et milites nostros ad presens non possumus excusare, quia necesse est modis omnibus quod quando nupcie fieri debuerint ibi sint barones nostri, et si omnes non potuerint, major pars illorum. Unde rogamus vos, sicut illum de quo multum confidimus, quod non habeatis pro malo et quod differatur factum istud usque ad festum beati Johannis Babtiste et tunc melius et honorabilius factum istud poterit consumari. Et de eo quod dixit nobis episcopus de arris filie vestre in voluntate gerimus, novit Dominus, dare ei arras suas honorifice et plenarie sicut filie vestre. Data apud Sibillam, XXIIII die novembris.

D'altra banda l'infant Anfós en ses respectives cartes a Jaume I i a la muller d'aquest la reina Violant, els hi deia

que havia rebut les que ells li havien enviat per medi del bisbe d'Osca i de D. Llop Xemenez i que sa resposta era la seguent : Que sempre havia desitjat el matrimoni amb la primcesa Violant i ademés s'hi considerava obligat, i que respecte d'aital casament pertanyia a n'en Jaume decidir si havia de celebrar-se desseguida o més tard, pero que si 's deixés per a més endavant seria millor, perque aixis podria assistir-hi son pare el rei Ferrán (segons son desitg) o en defecte seu la reina Dª Joana (segona muller de dit monarca) sempre que la ceremonia s' efectués a Castella; manifestant també que s' alegraria de que tant el rei en Jaume com la reina Violant concorreguessin a la festa, o al menys l'un dels dos. En quant al lloc més a propósit pera les noces deia que el rei Ferran entenia fora el millor Uclés, per ser prop d'Aragó i asequible per a Dª Joana; pero en cas de que cap dels dos reis poguessin assistir a la solemnitat opinava ell que el punt més convenient seria Valladolid, ont se trovaba la primcesa. El text de la carta adreçada a Jaume I es de la tenor següent :

Excellentissimo et magnifico viro atque quamplurimum diligendo Jacobo, Dei gracia illustri regi Aragonum, Majoricarum et Valencie, comiti Barchinone et Urgelli et domino Montispessulani, infans Alfonsus, illustris regis Castelle et Legionis primogenitus, salutem et sincere dileccionis affectum sicut illi quem multum diliget et quem in loco patris tenet et de quo tanquam de se ipso confidit. Viemos vuestra carta que nos enbiastes con el obispo de Uhesca en que nos enbiastes dezir que lo creyessemos de lo que nos dixiesse de vuestra parte et don Lope Xemenez que nos dixo otrossi vuestro mandado. Et aquello que ellos nos dixieron nos fablamos-lo con el rey et con los otros ricos omens que eran aqui. Et otrossi ellos dixieron al rey lo que les vos mandastes bien et complidamientre et de quanto ellos passaron con el rey et la respuesta que les dio ellos vos lo diran, et otrossi el rey cuedo que vos lo enbia dezir en su carta. Et la nuestra respuesta que vos enbiamos con ellos et que vos enbiamos dezir por carta es esta : Que casamiento de mi et de vuestra fija que nos plaze mucho et que lo queremos et siempre lo quisiemos, lo uno por el grant amor et por el debdo que avemos convusco et lo al por que tenemos que lo devemos fazer et que es derecho; mas pero esto en vos es en como vos quisieredes que sea, o en poco tiempo o en luengo, pero segunt que nos entendemos si el tiempo fuesse luengo el rey

aurie sabor de seer hy para fazer hy su ondra et so derecho et assi tenemos que lo fara si el plazo fuere pequenno, si non en tanto que non podra el mismo hy seer. Et si el non pudiere hy seer querra que sea hy la reyna donna Johanna si las bodas fueren en el regno de Castilla. Et el rey tenie que el mas comunal logar para esta cosa serie en Ucles, por que es a cerca de la vuestra terra et porque la reyna donna Johanna non irie d' alli adelant. Et si vos et la reyna de Aragon seer hy pudiessedes, plazer-nos-hye mucho; et si amos non pudiessedes hy seer, que el uno de vos hy fuesse. Et si esto seer non puede et vos queredes que el plazo sea tan pequenno que el rey mio padre non pudiesse hy seer enbiat-nos dezir el plazo qual queredes que sea et segunt el plazo que vos enbiaredes dezir nos cataremos el logar mas convenible o puede seer; pero bien nos semeia que, si el rey mio padre non pudiesse hy seer nin vos non pudiessedes hy seer, que el mas convenible logar serie Valladolit, alli o ella esta. Ond vos rogamos que lo que tovieredes ende por meior que nos lo fagades luego saber, ca si por aventura el plazo fuesse pequenno et nos lo sopiessemos tarde, tornar-se-nos-ye en destorvo. Otrossi vos rogamos que sobre otras cosas que vos enbiamos dezir con el obispo que lo creades de lo que vos dixiere de nuestra parte. Et con lo que toveredes por bien enbiat-nos a don Lop Xemenez, que es omen que verna ayna et de buena miente. Data in obsidione Hyspalis. Infantis ex provisione S. Petri fecit XXIIII die novembris.

(*Al dors* : Illustri regi Aragonum, pro episcopo.)

El casament va diferir-se doncs fins a l'any següent; entre tant vingué de Roma una dispensa pontificia per aquest matrimoni, motivada no pel parentiu existent entre 'ls dos promesos (del que no se'n fa menció en el document papal), sino perque hi havia impediment d'afinitat per haver Alfons tingut tracte amb dugues dones de les quals una era parenta de Violant en terç grau i l'altra en quart grau. El breu d'Innocenci IV[1] pera l'infant de Castella fou expedit a 25 de gener de 1249, al ensems que un altre adreçat a Jaume I, sobre lo mateix[2].

Segons l'acta de les noces[3] aquestes tingueren lloc a la capella reial del castell de Valladolid : va celebrar la missa i doná la benedicció nupcial fra Gil de Castro, dominicá, amb

1. *Memorial histórico español*, I, p. 3.
2. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, t. II, p. 40.
3. *Memorial histórico español*, I, p. 1.

assistencia de l'electe de Burgos, de fra G. de Faria, dominicá, de fra Guillem de Briva i fra Marti d'Orvanoya, franciscans, i de Pons de Vilanova. Sembla que cap de les reials persones de Castella ni d'Aragó se trobaren presents a la ceremonia, car l'acta no'n fa ni la més minima referencia; entre 'ls demés que hi assistiren figuren, segons indicació de dit document : Bernat Vidal de Besalú, notari del rei d'Aragó, i Gil, son curial, Berenguer de Terganova, canonge de Valencia, Jofre, cavaller que havia estat encarregat de la custodia de la primcesa [1], i algunes dones, entre les quals la dida de l'infant.

Al meu entendre la festa es celebrá 'l dia primer de desembre i no 'l 26 de novembre com cregué en Zurita i amb ell els demés autors; vaig a explicar els motius de la meva opinió, que s'enllaçen amb l'origen de la equivocació tradicional de l'any. En Zurita deuria basarse indubtablement al senyalar l'any i el dia d'aqüest matrimoni en la copia antiga, ja indicada, de la respectiva acta; i jo crec que la explicació més versemblable respecte de la mala transcripció de les xifres de l'any implica la rectificació del dia correlatiu. No es necessari advertir que aquestes equivocacions de dates escrites en xifres romanes no foren cosa rara en les transcripcions mig-evals; sabut es com sovint hi ha l'omissió d'una *C* en les centenes representant un erro de tot un segle (encara que 'l caracter de lletra del document i els demés elements de crítica s'encarreguen de denunciar-ho), mentres que altres cops la equivocació radica en les desenes i més sovint encara en les unitats, afegint o treient alguns dels pals derrers o confonent la grafia de determinades xifres. Ara bé : la copia de l' acta del casament d'Anfós, el Savi, diu : *anno Domini M. CC XLVI. VI. kalendas decembris;* pero com está ja demostrat que aitals noçes no tingueren lloc en 1246 sino en 1249, es pot suposar amb la major probabilitat que l'original devia dir : *anno Domini M.CC.XLVIIII. kalendas decembris*, havent confós el copista antic els dos pals verticals intermitjos amb un *V*, per lo que resultant llavors un doble *VI* es va relacionar el segon amb la

1. Jofré de Loaysa, pare de l'autor de la *Cronica dels reis de Castella*, publicada per Morel-Fatio (« Bibliothèque de l'École des Chartes », t. LIV, p. 329).



paraula inmediata : *Kalendas*, d'ont ne derivá la equivocació den Zurita i amb ell dels demés historiadors.

En 1252, el dia 30 de maig, finá a Sevilla el rei Ferran III de Castella i de Lleó; passant la corona d' aquells regnes i dels nous dominis al primogénit Anfós X, gendre de Jaume el Conqueridor. Morí S. Ferran voltat de quasi tots els seus fills, de son germá D. Anfós de Molina i de sa segona muller Dª Joana; la seva pérdua va causar general consternació. Dos dies després fou soterrat a l' esglesia major de Sevilla, devant l'altar de Santa Maria, i totseguit fou armat cavaller i proclamat rei Anfós X, sobre la tomba mateixa de son pare[1]. Un tal D. Jofre (tal vegada el que havia estat temps enrera encarregat de la custodia de la primcesa Violant que ara muntava al reial soli) escrigué a Jaume I, des de dita ciutat, una carta donant-li compte d' aquells esdeveniments i participant-li les demostracions de pésam que 'ls catalans de Sevilla havien fet amb motiu de la mort de S. Ferran, plegant llurs estandarts, i les senyals d'alegria amb que celebraren la proclamació del rei Anfós, extenent llurs banderes junt amb la d' aquest i fent majors manifestacions que cap altra de les colonies extrangeres alli establertes[2].

La carta de D. Jofre[3] está redactada en els termes següents :

Al mucho noble sennor don Jacme, por la gracia de Dios rey d'Aragon et de Malorca et de Valencia, conte de Barçelona et d'Urgel, sennor de Monpesler, yo don Jufre, vuestro vasalo, beso vuestras manos et comiendom en vuestra gracia cuemo a sennor que de Dios vida et salut por muchos annos et buenos. Sennor, fago vos saber que el rey de Castilla fino lo pustremero dia... mayo et fue soterado lo primero dia junio et foron hi todos sus fijos sino l'arçobispo de Toledo et fue soterado dalant l'altar de Santa Maria de Sevilla, et tan aina cuemo fue soterado estando sobre la fuesa levantaron rey

1. Marqués de Mondejar, *Memorias históricas del rei D. Alonso el Sabio*, llibre I, cap. 29 i llibre II, cap. 2.

2. Els catalans que havien concorregut a la conquesta de Sevilla un cop presa la ciutat n' obtingueren un barri sencer, que portava 'l seu nom (Ballesteros, *Sevilla en el siglo XIII*, pp. 14 i 19). « Al extremo de la calle de Monteros estaban las carnecerias de los catalanes y la calle de los mismos volviendo al centro de la ciudad por la esquina de la plaza de S. Francisco » (*ibid.*, p. 30).

3. Arxiu de la Corona d' Aragó; cartes reials de Jaume I, numeració provisional, nº 17.

a don Alfonso et fue cavaleo lo primero dia de junio et el rey envio por todos sus ricos omens que vingan a Sivilla; et yo, sennor, quando mais novas sabre mas vos fare saber. Et sabet, sennor, que los catalanes que fizieron muit grant ondra al rey quando fino et nuncua vistes tamano duelo cuemo ellos feçieron et de mientre duro el duelo tovieron toda via plegadas las sennas... seynal las de los lenes, et quando feçieron rey a don Alfonso nuncua tan grant alegria vistes cuemo elos feçieron et estendieron las senas et alegaron-las a la del rey; et ben vos digo, sennor, que la flor lievan de quantas companas a en Sivillia.

II

Anfós, el Savi, ja rei, va deixar-se portar en varies ocasions de la seva antiga malvolensa contra son sogre per questions territorials, ocasionant-li altres nous conflictes.

Mantenia amistat amb el cap dels moros valencians rebels que continuaven lluitant encara després de tres o quatre anys d'haver sigut decretada per Jaume I llur expulsió general; aquell sarraí es deia Al-Azrac, home actiu, inteligent í maliciós, al qual el Conqueridor coneixia ja d'abans, per haver estat en una ocasió a punt de perdre la vida en un parany que aquell li havia posat traidorament[1]. En certa ocasió el rei Savi, va gestionar í obtenir de Jaume I una treva d'un any per a Al-Azrac, amb el qual estava ja ben relacionat. Quan la treva hagué finit Alazrac enviá demanar al rei Savi que gestionés del Conqueridor la prórroga d' ella per un altre any i en tal sentit escrigué Anfos al seu sogre; pero aquest li replicá que 's meravellava molt de que li demanés una cosa que era en son perjudici, car Alazrac li havia fet gran dany en la seva terra[2]. Respecte d'aquesta amistat d'Anfós amb el sarrai, la crónica de Jaume I conta la següent curiosa anécdota: Un dia en que 'l rei de Castella 's trobava pels voltants d'Alacant, Al-Azrac va acudir a una entrevista proposada per aquell í el trobá cassant; Anfós li preguntá si savia de caçar, a lo que li contestá el moro que si ell

1. Tourtoulon, *Jacme I[er] le Conquerant*, II, p. 285. Respecte d' Alazrac, vègi's: Ribera, *El Blau?* (en la revista « El Archivo » de Denia, t. II, p. 145); y Chabás, *D. Jaime el Conquistador y Alazrach* (en la mateixa revista, t. IV, p. 280).
2. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 372, 375.

volgués caçaria castells del rei d'Aragó, lo qual no va faltar qui ho digués an aquest. Quan després Al-Azrac, vençut a la fí, tingué de sortir del regne de Valencia, sembla que 'l rei Jaume va escriure a son gendre participant-li que havia sofocat la sublevació i explicant-li que en vint dies havia arrencat de mans del moro setze castells, per lo que podria compendre que ell també 'n savia de caçar i que Al-Azrac, en canvi, no havia estat gaire afortunat en sa caçera[1].

Si hagués de donar-se crèdit a lo que diu la Crónica d'Anfos X respecte de la primcesa Cristina de Noruega, resultaria que als motius d'ordre territorial o politic se'n hi haurien ajuntat d'altres de caracter íntim o familiar per a fer creixer la discordia entre Anfós i Jaume; pero el marqués de Mondejar[2] ja ho refutá prou bé, fixant la data de la arrivada d'aquella primcesa a Espanya alguns anys més tard de lo que 's creia, amb lo qual va quedar desfet el suposat motiu de sa vinguda i els conseguents conflictes que s' hi relacionaven.

Lo que doná novament lloc a la tivantor de relacions entre Jaume i Anfós fou la mort del rei de Navarra, Teobalt I (8 juliol 1253). Al Conqueridor li va encomenar el navarrés la protecció de son fill, menor d' edat; Anfós, en canvi, revifant antigues pretensions, desitjava apoderarse d' aquell regne o al menys que se'n hi rendis cert vassallatge. Pero 'l rei d' Aragó envia promptament son primogénit a Tudela, aont el 1er d' agost va firmar amb la reina Dª Marguerida un tractat d' aliança defensiva d' ambdos paisos[3]; pocs mesos després fou coronat Teobalt II (al cumplir els quinze anys) i en una entrevista que celebrá amb el rei en Jaume a Monteagudo, el 9 d' abril de 1254[4], fou ratificada l' aliança. El Conqueridor tramcté sos missatgers al rei castellá, pregant-lo « com a bon

1. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 377.
2. *Observaciones a la Chronica del rei Alonso el Sabio* (« Memorias Historicas »), observ. X-XIV. En lo que s' equivoca el Marqués de Mondejar es en creure que D. Ferran de la Cerda no va naixer fins a 1256 (observación XV), car consta per un document publicat per en Teulet (*Layettes du tresor des Chartes*, IV, p. 372) que la data de son naixement havia sigut 23 de octubre de 1255.
3. Bofarull, *Colección de documents inéditos del Archivo de la Corona de Aragón*, VI, p. 111.
4. Gonzalez Hurtebise, *Recull de documentos inédits del rei en Jaume I* (« Congrés d' Historia de la Corona d' Aragó »), p. 1203.

fill e cell que ell amava molt[1] » que no 's fiqués en les coses de Navarra ni tractés d'entrar-hi, car ell hauria de defensar-la; lo qual va sentar-li a Anfós molt malament, enviant per contesta al seu sogre « que la defensás com mils pogués, que ell hi entraria malgrat de tots aquells que lo y volguessen vedar. » Aragó i Navarra varen fer preparatius per a resistir la empenta del rei de Castella i aquest, per la seva banda, amenaçava ja, pero sense atacar encara, quan la intervenció d' alguns prelats i rics-homens lográ, de moment, una treva fins a la vinenta festa de S. Miquel. De totes dugues parts se continuaren, no obstant, els preparatius per a la lluita : Jaume I es procurava amistats i al finir la treva, segons en Tourtoulon, se situá amb son exércit a Taraçona, mentres el rei de Navarra establia son quarter general a Tudela; Anfós, per sa part, va concentrar ses tropes a Calahorra i a Alfaro, arrivant les avençades castellanes a una distancia sols de mitja llegua de l'exércit aragonés. « Anfós X, indecis o mancant de confiança en la justicia de la seva causa, dubtava de lliurar batalla. Ses aficions pacifiques no s'avenien gens bé amb son caracter inquiet í amb sa irreflexiva ambició[2]. » Les continuades gestions que feien diversos personatges arrivaren a evitar la guerra; un dels que més varen treballar en aqueix sentit fou el catalá Bernat Vidal de Besalú,-evidentment el notari reial que havia assistit a les noces d'Anfós í Violant i havia concorregut abans al setge de Sevilla, el qual era ademés un poeta distingit (de qui en Cerverí de Girona ne parla amb elogi) i particular amic del rei en Jaume, que 'l menciona dugues vegades en la Crónica amb marcades mostres d'estimació[3]; gaudia també de la amistat del rei de Castella (tal volta per la seva valua com a trovador), en la cort del qual sembla que 's trobava llavores. Se'n aná primer vers el rei d'Aragó i li dígué, poc més o menys, segons conta en Desclot: « Senyor, que volets fer? Lo rei de Castella es vostre gendre e vostre fill e ha molts infants de vostra filla,

1. Desclot, *Cronica del rei En Pere*, cap. 50.
2. Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquerant*, II, p. 300.
3. Vègi's sobre aquest poeta : Nicolau, *Jaume I y los trovadors provensals* (« Congrés d' Historia de la Corona d' Aragó »), p. 401.

qui sont vostres nets. E es honrat rey; e es amb moltes gents; e si us combatés amb ell, per be que us en prena si pendrets vos major dan que ell, que haurets perduda vostra filla e vostres nets. »

Després, dirigintse al rei de Castella tractá de convencel dient-li que obraria molt malament si 's combatia amb el rei d'Aragó, car era son pare i estava amb raó; tenint de saver, per altra part, que en la host aragonesa hi havia abundancia de pa, vi, carn i civada, mentres en l'exércit castellá hi faltava de tot fins al punt d' haver-hi gent i besties que 's morien de fam. D'aquesta manera en Bernat Vidal procurava, pera convencer als dos contrincants, no sols aduir raons de caracter práctic sino també parlals-hi al cor; i aixis s' arrivá a produir un d' aquells episodis sentimentals i cavallerescs propis de l' edat mitjana, que tant dolçament embelleixen de quan en quan la historia d' aquella época. Un dia, sense que la gent ho sapigués, s' acostaren els dos reis a cavall fins a la divisoria dels respectius exercits i deturant-se alli s' abraçaren, es besaren a la boca i ploraren fort demanant-se perdó mutuament; i tot seguit el rei de Castella, fent reverencia a son sogre, li pregá que se'n anés amb ell a la seva tenda ont menjarien junts i veuria sa filla i sos nets, a lo qual accedí el Conqueridor. Quan en els dos campaments es conegué aquest succés hi hagué gran alegria; després cada un dels dos monarques amb son exércit sen anaren, separant-se amicalment[1].

Malgrat això no sembla que aital amistat durés gaire temps; ben aviat es reviscolá el rezel entre 'ls dos sobirans. D. Anfós aplegava gran nombre de gent per a fer la guerra als moros veins del regne de Sevilla, pero en Jaume, dubtant de la sinceritat de tal proposit, no volgué descuidar-se sino que arrivá a pactar alliances amb varis magnats castellans disgustats de llur monarca i fins amb l' infant D. Enric, germá del rei de Castella[2]. Pero per fi es pogué lograr una conciliació completa

1. Desclot, *Cronica del rey en Pere* (edició Coroleu), capitol 50.
2. Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquerant*, II, p. 301. La aliansa entre Jaume I i D. Ramir Rodriguez contra 'l rei de Castella (23 octubre 1255) está publicada en el *Memorial Histórico Español*, I, 75.



entre sogre i gendre[1], entrevistant-se a Soria, per mars de 1256, i concertant allí un nou tractat d'amistat, en el que renovaven anteriors pactes de llurs respectius predecessors, prometien mutuament entregar-se restitucions o indemnitzacions pels danys ocasionats reciprocament en llurs regnes des d' el començ del regnat d'Anfós fins allavors, i s'obligava aquest a posar alguns castells en terceria en poder d'un ric-home vassall seu que 'n prestés homenatge al rei d'Aragó i els hi entregués en cas de faltar al conveni.

Era aquell un moment en que a Anfós no li convenien questions a la Peninsula, i potser per això 's pogué obtenir més completa la concordia amb son sogre; el rei Savi, deixant-se portar d' altes i quimériques ambicions, desitjava cenyir la corona imperial d'Alemanya i precisament pel mateix temps en que Jaume I es trobava amb ell a Soria degueren arrivar a dita població els embaixadors de Pisa que anaven a oferir-li la investidura de rei de Romans i l'ajut d' aquella república disposada a sostenir a Italia el partit d'Anfós[2]. El tractat de Soria pactat entre 'l Conqueridor i son gendre no es conegut més que per la indicació den Zurita[3] i per la referencia continguda en uns documents atorgats pel rei en Jaume poc temps després (8 agost 1257) ratificant i cumplimentant una de les cláusules d' aquell; en dits documents el rei d'Aragó nomenava els comissaris encarregats de rebre i entregar les respectives indemnitzacions i restitucions a que hi hagués lloc conforme an aquell tractat[4]. Consequencia també de la entrevista de Soria sembla que va ser el casament del infant D. Manuel de Castella (germá d'Anfós X) amb la infanta Constansa d'Aragó (filla de Jaume I)[5], de la celebració del qual no se 'n pot precisar la data. Una de les ventatges del conveni de Soria, per a 'l Conqueridor, fou la de que Alazrac, que mantenia

1. Per altra part, el rei de Navarra s' havia ja reconciliat amb Anfós el Savi a les derreries de 1255, trobant-se a Vitoria (Férotin, *Histoire de l'Abbaye de Silos*, p. 102).

2. Ballesteros, *Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania* (« Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos », n° de gener-febrer 1916), cap. II.

3. *Anales de la Corona de Aragón*, llibre III, cap. 52.

4. *Memorial Histórico Español*, I, 121 i 122.

5. Florez, *Memorias de las reynas catholicas*, I, p. 440.

encara la revolta dels moros valencians, no pogués contar en endavant amb l' auxili castellá [1].

Sabèm, per una carta coetanea d'Eberard de Constança [2] i per altres documents poc posteriors [3], que un dels monarques que en 1257 prometeren a Anfós el Savi llur auxili en l' afer de la corona imperial alemanya, aconsellant n' hi la acceptació, fou el Conqueridor.

Es en aqueix moment de bona relació amb el seu gendre quan Jaume I intervingué amistosament entre aquest i el rei d' Anglaterra per la questió que, amb motiu dels gascons (vexats per l'anglés), s' havia produit entre ells. En Jaume, per a aquest afer, trameté el Prior de Cornellá com embaixador prop del monarca inglés, Enric III; aquest, qu' estava a Westminster, escrigué 'l dia 7 de juny de 1257 al Conqueridor manifestant-li haver rebut el seu enviat, junt amb el del rei de Castella, i testimoniant-li ses bones disposicions per a arrivar a un acord amigable amb aquest [4].

Somniador constant de projectes utòpics el rei Savi no sols fou candidat, anc que sense éxit práctic, a la corona imperial alemanya, sino que pretengué i tot, pero amb menys resultat encara, el titol d' Emperador d'Espanya. Jaume, el Conqueridor, ne protestá immediatament (setembre de 1259) per medi de sos apoderats devant del Papa [5]; i Anfós no va tornar, sembla, a intentarho. « El pes de dugues corones imperials hauria esclafat son cap de savi, massa debil per a sostenir dignament la sola corona de Castella [6]. »

Altre dels desitjos d'Anfós, de des del començament de son regnat, era realitzar el projecte de son pare de portar la guerra a l'Africa, havent ja preparat varies vegades aquesta

1. Zurita, *Indices rerum ab Aragoniae regibus gestarum*, p. 130.
2. Ballesteros, *Alfonso X, emperador (electo) de Alemania*, p. 17, amb referencia a Redlich.
3. Carta d'Anfós X a Siena en 21 octubre 1258 (esmentada per Redlich, *Zur Wahl des römischen Königs Alfons von Castilien* amb referencia a Winkelmann, acta, 1464). Informe de Rodulf de Pongibonsi (Ballesteros, *ibid.*, p. 39, amb referencia a Fanta).
4. Rymer, *Foedera, conventiones, litterae*, I, part 2ª, p. 27. En aquesta questió dels gascons hi havia jugat important paper en Gastó de Montcada, vescomte de Bearn (v. Ballesteros, *Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania*, en la « Rev. de Archivos », mars 1916, p. 211).
5. *Memorial Histórico Español*, I, 151.
6. Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquerant*, II, p. 330.

creuada per a la qual havia obtingut la aprobació dels Papes[1]. En 1260 el rei de Castella estava altre cop (per quarta vegada) a punt d' efectuar la expedició i en aquestes circunstancies, requerit per Jaume I (que li enviá amb tal objecte D. Sanxo d'Antillon), doná cumpliment al tractat de Soria, entregant a D. Anfós Lopez de Haro els castells de Cervera, Agreda, Aguilar, Arnedo y Autol, per a que 'ls tingués pel rei d'Aragó (11 mars 1260)[2]; aquest havia fet abans lo mateix respecte de castells aragonesos, encomanats primer a D. Sanxo d'Antillon i després a Bernat Guillem d'Entença (1 setembre 1259)[3]. Anfós X, [pel mars] de 1260 enviá pregar a son sogre que concedís autorisació an aquells de sos vassalls que volguessin péndre part en la campanya africana. En Jaume, amb document de 3 d' abril[4], doná a sos subdits aital permís, pero exceptuant de la lluita al rei de Tunis amb qui abans havia convingut un tractat de pau i de comers per a afavorir els interessos mercantils dels catalans i valencians que traficaven per aquell regne. Sembla, no obstant, que al contestar en Jaume a D. Anfós respecte del particular hi afegí encara una altra restricció, excloint d' aquell permis als rics-homens i cavallers que tinguessin terres rebudes del rei. « D' aquesta manera els excloiu a tots », vingué a replicar tot enfadat Anfós, al escriure novament a son sogre, i afegia, molt tivat, que si li havia demanat aquella autorització no era perque llavores necessités de gaire socors dels demés, sino mes per desig de que ell (el Conqueridor) pogués tenir també la seva part en la empresa; i fins li deia i tot que sens dubte no devia haver vistes ses propries lletres, car suposava que no les hauria fetes redactar d'aquella manera (ja que l'excloure de la lluita al rei de Tunis i a sos subdits ho considerava en cert modo impropi de sa voluntat), per lo que li enviava copia d'aquelles, pregant-li que en endavant mirés o es fes llegir les lletres que expedís[5].

1. Mondejar, *Memorias históricas del rei D. Alonso el Sabio*, llibre II, cap. 8.
2. Hurtebise, *Recull de documents inédits del rey en Jaume I* (« Congrès d'Historia de la corona d'Aragó »), p. 1209.
3. Zurita, *Anales*, llib. III, cap. 59.
4. *Memorial Histórico Español*, I, 155.
5. Bofarull, *Colección de documentos inéditos*, VI, 149. — *Memorial Histórico Español*, I, 156.

Ben aviat contestá novament el rei en Jaume a son gendre donant-li amplies explicacions, tot insistint en sos punts de vista; la seva lletra (del 29 d' abril) era escrita en un tó de gran afectuositat í correcció, i contenia ademés una hermosa lliçó de rectitut politica, dient que la fe dels tractats era lo més preuat entre 'ls reis i que per aixó tenia que excloure al rei de Tunis car hi estava lligat amb pactes. Per altra part, raons de conveniencia abonaven encara tal excepció, ja que en aquell regne hi havia molts súbdits seus amb grans interesos que seria sensible tirar a perdre[1].

No eren insinceres les frases d' amistat i de consideració que 'l rei Jaume prodigava a son gendre en aquesta segona lletra, car alguns dies abans d' expedirla havia ja denegat al noble en B. de Santa Eugenia el permis que solicitava pera poder pendre part en una altra expedició a l'Africa organitzada també allavors per l' infant castellá D. Enric, enemistat amb son germá el rei Savi; el motiu que alegá 'l Conqueridor pera la denegació era justament que tenint pera 'l rei de Castella gran estimació no volia que s' ajudés gens à son rival[2].

Nou intent d' arranjar questions frequentment promogudes per els limítrofes d' Aragó i de Castella, es manifestá vers aquest temps, car en un document del 11 maig 1260 Jaume I donava poder a Bernat Guillem d'Entensa, majordom d'Aragó, pera procedir a la divisió de termes entre un i altre regne, pera rebre dels castellans les restitucions i esmenes degudes als aragonesos pels danys que 'ls hi havien inferit i per a entregar an aquells reciprocament les que corresponiens als perjudicis que aquets els hi havien causat[3].

En l' estiu del mateix any 1260 Jaume I degué escriure

1. Bofarull, *Colección de documentos inéditos*, VI, 150. — *Memorial Histórico Español*, I. 158. Tres anys després sorgi un incident entre 'l rei d'Aragó i els de Tunis i Tremecen; llavores (1263, octobre 27) el Conqueridor, per repressalia, doná llicencia a Guillem Gruny d'anar a fer tota classe de danys als dominis d'aquells reis (Gonzalez Hurtebise, *Recull de documents inédits del rey en Jaume I*, p. 1224). Poter fou amb aquest motiu també que Jaume I va organisar una expédició naval de la que nomená almirall a son fill Pere Ferrandiz en 6 de febrer de 1264 (*Ibid.*, p. 1225); alguns creuen, pero, que aquesta esquadra contra 'ls sarrains tenia per objecte ajudar al rei de Castella. Per la primavera de 1264 l'infant Pere, primógenit del Conqueridor, estava proparant també una expedició marítima contra 'ls sarrains. (*Ibid.*, pág. 1229.)

2. *Memorial Histórico Español*, I, 158.

3. Registre 11, f. 172 a l'Arxiu de la corona d' Aragó.

a Anfós comunicant-li dos projectes seus: era l' un el casament convingut de son fill i futur hereu l' infant en Pere amb la princesa Constansa, filla de Manfred, rei de Sicilia; l' altre projecte consistia en una expedició que desitjava empendre cap a Terra Santa, la qual intentá més tard. Anfós al contestar-li (20 de setembre) el desaconsellava d' ambdós propósits, indicant-li i tot que s' ho pendria malament i fins com una ofensa si 'ls portés endavant[1]. Es probable que 'ls dos projectes s' enllaçessin intimament, per aquesta raó: el matrimoni d' un princep católic amb una filla del bastard de la dinastia dels Hohenstaufen, Manfred, enemic de l' Esglesia i excomunicat, havia de semblar molt malament a la Cristianitat i en particular a la cort pontifical, i sens dubte per això el Conqueridor manifestava conjuntament son proposit de creuada a fi de desvaneixer amb aquest la mala impresió de l' altre projecte. A Anfós, el Savi, aquell matrimoni havia de semblar-li encara pitjor que a ningú al veure que mentres ell tractava d'obtenir la corona imperial alemanya el seu sogre procurava posar son hereu en condicions pera una eventual possibilitat d' adquirir la part italiana de la herencia de l'emperador Frederic II.

Malgrat les indicacions desfavorables del rei de Castella, els escrupols manifestats per S. Lluis, rei de Fransa (que foren desvanescuts per Jaume I mitjantsant una declaració oficial) i les reconvencions fetes en contrari pel Sant Pare, el projectat matrimoni se celebrá en 1262 (13 de juny)[2] resultant mes tart fecond en consequencies. La expedició a Terra Santa[3], tardá encara 'l Conqueridor alguns anys en intentarla, si bé sempre va seguir pensant-hi: en 1266 persistia en tal proposit i degué escriure llavores al Papa sobre 'l particular, pero aquest li contestá energicament (16 gener 1267)[4] que no volia

1. Bofarull, *Colleccion de documentos inéditos*, VI, 153. — *Memorial Histórico Español*, I, 165.

2. Girona, *Mullerament del infant en Pere de Cathalunya ab Madona Constança de Sicilia* (« Congrès d'Historia de la Corona d'Aragó »), pp. 232-299.

3. Carreras Candi, *La creuada a Terra Santa* (« Congrés d'Historia de la Corona d'Aragó »), p. 106.

4. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, II, 1606. — Emperó, el 15 de maig del mateix any el Papa escrigué a Jaume I proposant-li el matrimoni de sa filla amb Enric de Castella i exortant-lo a que anés en auxili de la Terra Santa (Potthast, *Regesta*, II,

donarli cap mena d' ajut mentres ell no allunyés de son costat la seva amistançada Berenguela Alfonso (cosina d'Alfons X), car el Crucificat—deia Climent IV—no reberia semblant obsequi de qui amb incestuós contuberni el crucificava novament. Aquesta repulsa emperó no va donar resultat, i el rei Jaume continuava encara vivint amb tal escándol quan en 1269 va comensar, per fi, sa expedició á Palestina, frustrada tot seguit. Pero abans d' aquesta empresa en Jaume realitzá un d'aquells actes que demostren, en canvi, una vegada més, la noblesa i la magnanimitat de son cor al ensems que sa serena previsió i sa rectitut política.

El rei de Granada, en apariencia aliat de Castella, estava esperant feia temps una ocasió pera lluitar contra aquest regne, estimulant secretament als moros que n' eren vassalls o tributaris pera que 's revoltessin. En 1261 esclatá la sublevació a Andalusía i al regne de Murcia, tributari de Castella, i tot seguit el rei de Granada intervingué obertament en la lluita, derrotant a Anfós X; ademés, l'envio pels merinites d'Africa de frequents socors als sublevats feia encara més temible tal moviment. El rei Savi 's va sentir llavors impotent per a dominar-lo per si sol i en aquesta situació se li ocorregué de demanar l' auxili del seu sogre. En Zurita [1] parla d' una embaixada d'Anfós a Jaume I, encomenada al Mestre de Calatrava, fra Pere Ibañez, el qual va trobar el rei d' Aragó a Saragossa el dia 7 de mars de 1263; l'embaixador portava cartes del rei i la reina de Castella explicant la situació i demanant al Conqueridor que 'ls ajudés anant contra 'l regne de Murcia mentres es lluitava a Andalusia. Era precís en tal circunstancia esborrar tot ressentiment dels dos monarques i evitar nous motius de disgust; per axió 's feu llavors entre ells un pacte convenint en que un i altre indemnitzarien respectivament als súbdits propis que tinguessin rebuts danys dels de la sobirania reciproca [2], i s' acordá procedir a una delimitació i afitament de la frontera d' Aragó amb Castella,

1613); i el 26 de gener de l'any seguent li torná a escriure explicant-li les desgracies d' aquels Llocs, tement que 'l remei hi arrivaria tard (Potthast, *Regesta*, II, 1630).

1. *Anales de la Corona de Aragón*, llibre III, cap. 65.

2. Gonzales Hurtebise, *Recull de documents inédits del rey en Jaume I*, p. 1218.

a qual efecte Jaume I nomená (3 maig) sos apoderats[1], un dels quals fou en Bernat Vidal de Besalú (de qui ja n' he dit quelcom, més amunt). Un any després, havent anat creixent el perill musulmá, la reina de Castella va reiterar amb insistencia la petició a son pare de que 'ls auxiliés. Segons la Cronica[2], en Jaume es trobaria a Sixena, el diumenge de Rams (13 abril 1264), quan rebé la noticia de que havia arrivat a Osca un missatger de sa filla, Violant, el qual era per cert un catalá amic del rei, apellat Bertran de Vilanova, adelantant-se el monarca fins a Granyen (a 4 lleugas d'Osca), ont hi trobá dit enviat, qui li entregá les lletres de la reina de Castella; pero lo cert es que 'l rei aquell dia era a Calatayub, d' ont no se'n mogué en lo restant del mes, ni en tot el maig i bona part de juny[3]. Després se'n aná cap a Osca[4], ont, segons la Crónica, hi reuni son consell per a tractar de la questió. Els consellers del rei Jaume trobaren aquesta una bona ocasió pera exigir al castellá satisfacció de tots els greuges antériors; al ensems indicaren la conveniencia de que abans de resoldre en definitiva sobre un afer tant important fossin reunides les corts. Pero el Conqueridor estava decidit a portar-ho endavant, sense intentar aprofitar-se de la situatió apurada de son gendre; li semblava bé que 's convoquessin les corts de catalans i les dels aragonesos, mes no pera demanals-hi concell sino pera solicitar llur adjutori. Prou clarament explicava 'l rei els motius de sa determinació, considerant no sols les raons de familia sino també les conveniencies de política segons una prudent previsió, tenint en compte sobre tot que si el rei de Castella arrivés a perdre sa terra poca seguretat podria tenir éll en la seva i que per consegüent resultava preferible anar a defensar la del altre que no tenir que fer-ho respecte de la propia[5]. Sols

1. *Memorial Histórico Español*, I, 206.
2. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 379.
3. Végin-se els documents dels registres 12 i 13, a l'Arxiu de la Coronà d'Aragó, mentres s' espera l'Itinerari de Jaume I, que prepara 'l Sr Miret i Sans.
4. Jaume I estant a Osca el dia 1er de juliol de 1264 va concedir guiatje a Bertran de Vilanova, facultant-lo per a endur sen la seva muller a la cort de la reina de Castella. (Gonzalez Hurtebise, *Recull de documents inédits del rey en Jaume I*, p. 1229.) Évidentment la embaixada de Bertran de Vilanova havia sigut en 1264 i no en l'any anterior com creia en Zurita.
5. *Chronica o comentaris del rey en Jaume* (édició Aguiló), § 382.

amb un petit obstacle obtingué 'l rei el vot de les corts catalanes (novembre de 1264) favorable a la expedició, en els preparatius de la qual estava ja trevallant; pero en canvi els aragonesos, que 's reuniren en corts tres setmanes després, no sols se resistiren a concedir els subsidis que per aquell fi se 'ls hi demanaven, sino que adoptaren una forta actitut de protesta per anteriors greuges que deian haver rebut del poder magestátic. No m' entretinc ara en aquest punt de les queixes dels aragonesos contra el réi, perque es questió de la que, en altre moment, penso tractar en detall segons nous documents que rectifiquen o complementen la narració de la cronica reial i la relació d' en Zurita sobre 'l particular.

Jaume I va fer dir al rei de Castella que 's cuidés de combatre als moros d'Andalusia i ell ja s'encaregaría de lluitar contra 'ls de Murcia. Per la primavera de 1265 l'infant en Pere sortí de Valencia (19 abril)[1] cap a la banda de Murcia, amb molta gent de cavall i de peu, hostilitzant als sarrains d' aquella regió, fent-hi tales i devastacions. Després, a la tardor, el Conqueridor desde Terol, segons la Crónica, convocá als principals barons pera reunir-se a Valencia equipats convenientment; pero foren molts els que no concorregueren a la cita, faltant-hi especialment els aragonesos[2]. Malgrat això el rei tirá endevant. No cal fer ara la resenya de la campanya de Murcia, n' hi ha prou amb dir que des del principi en Jaume conseguí una serie d'éxits, apoderant-se de les poblacions situades entre Villena, Alacant i Oriola, que 's rendiren totes per immediata negociació, i després tingué ja alguns combats amb els moros per la banda d'Alfama. Abans d'arrivar fins a la ciutat de Murcia s' encaminá el rei Jaume, acompanyat

1. En Desclot, *Cronica del rei en Pere* (edició Coroleu), capitol 65, diu : « E quant vench al Pastor, l'infant En Pere, fill del rey de Aragó, se apparellá ab moltes gents a cavall e a peu, e ana assetiar Murcia... ». Pels documents del registre 28 de l'Arxiu de la Corona d' Aragó, veiem que l'infant en Pere pel 17 d' abril de 1265 estava a Valencia i el dia 25 del mateix mes era ja a Alacant; el 19 de juny se trobava a Oriola, el 27 d'agost a Valencia, el 17 de novembre a Alacant i el 27 de desembre tornava a ser a Valencia.

2. *Chronica o comentaris del rey en Jaume* (edició Aguiló), § 406. Segons documents del registre 13 de l' Arxiu de la Corona d' Aragó, el Conqueridor fou a Terol pel 13 d'octubre de 1265, d' allí se 'n aná a Valencia, ont se trobava el 26 del mateix mes, i el 5 de novembre seguent ja era a Xátiva; el 21 de desembre estigué a Elx i el 25 a Oriola.

de sos fills i de 300 cavallers, a celebrar una entrevista amb son gendre a Alcarraç (desembre de 1265). Anfós, amb una comitiva de 60 cavallers, sorti a rébrel a una lleuga i estigué molt alegre i content de sa visita; no menor degué de ser la satisfacció del rei en Jaume al veure sa filla, la reina de Castella, i ses netes les infantes, passant tots junts vint dies amb gran esplai, i mentres tant els dos reis canviaren impresions respecte de la guerra amb els moros[1]. El Conqueridor que continuava vivint publicament amb Berenguela Alfonso, la portá i tot an aquesta entrevista en que 's trobava amb sa filla i ses netes; talment con si 's tractés d'una muller llegítima.

En Jaume passá 'l Nadal a Oriola i desprès el dia 2 de gener de 1266 sen aná amb son exércit cap a posar setge a la ciutat de Murcia; pero més que un setge violent fou un bloqueig lo que sostingué contra aquella capital. Prompte s' entaularen negociacions per les que s' arrivá a la capitulació de dita ciutat (31 (?) gener 1266)[2]. Amb aixó i amb la anterior adquisició de les altres poblacions havia el Conqueridor realitzat una excellent campanya; reuni doncs a sos fills i a sos magnats per a coneixer llur opinió respecte de lo que convenia fer, aconsellant-li tots el retorn al seu regne per haver ja complert abastantment. Enviá llavores el rei, per medi de dos adalits, ses lletres al monarca castellá, pera que fes guardar la ciutat de Murcia i els demés castells entre aquesta i Lorca, que li tornava en nombre de 28; desprès entregá la ciutat a D. Alonso Garcia, pero quedant-se encara prop d' ella esperant la resposta del seu gendre, qui li agraí molt tot lo que havia fet en son favor. Deixá en Jaume encara una güarnició per a la defensa d' aquell territori, fins que D. Anfós pogués proveir convenientment a sa custodia, i entornant se'n per Oriola i Alacant sen aná cap a Valencia[3]; son desig, no obstant, hauria sigut

1. *Chronica o comentaris del rey en Jaume* (edició Aguiló), § 432.

2. El dia 3 de febrer el Conqueridor devia trobarse instalat a Murcia, segons documents del registre 13 de l'Arxiu de la Corona d'Aragó; en canvi els diplomes datats del mes de gener eren fets « in obsidione Murcie ». Segons la *Cronica* la capitulacio deuria ser en diumenge i la entrada a la ciutat al quart dia desprès; aquell any el 31 de gener va caure en diumenge.

3. Segons els documents del registre 15 de l'Arxiu de la Corona d'Aragó, Jaume I estava encara a Murcia pel primer de mars de 1266, el dia 13 del mateix mes era a Alacant (ont se trobava encara el 29) i a mitg abril es trobava a Valencia, d' ont

de haver portat encara més enllá la expedició arrivant fins a Almeria, pero 'ls princeps i 'ls rics-homens s' hi oposaren i tingué de desistir-ne.

III

Des de la empresa de Murcia les relacions entre sogre i gendre restaren francament cordials; veritat es que després de la magnanimitat del Conqueridor ja era del cas que Anfós ofegués per sempre sa antigua malvolensa. Per altra banda, el rei Savi i son cunyat l'infant Pere d' Aragó, com a figures eminents del gibelinisme, tingueren per aquests temps a Italia interessos polítics concordants, essent tots dos naturalment enemics de Carles d'Anjou [1].

Vacant en 1266 la mitra arxiepiscopal de Toledo fou nomenat pera ella l'infant Sanxo d'Aragó, germá de la reina de Castella, el qual no era encara prebere; després fou ordenat i en el dia de Nadal de 1268 cantá sa prímera missa. Per a aquesta solemnitat l'arquebisbe havia enviat a pregar a son pare, Jaume I, que anés a Toledo, i li deia en sa lletra que l'excusés de no anar-lo a buscar perque estava ocupat en preparar-li hostatge, pero que sortiria a rebre'l a Calatayub i aixis entrarien junts a Castella passant per Briuhega, Alcalá i altres llocs seus. Rebé 'l Conqueridor la invitació de son fill el dia de Tots Sants [2] i accedint-hi no tardá molt en anarse'n cap a Calatayub, ont estava ja 'l dia 8 de desembre; pero l' arquebisbe no pogué ser-hi. Anfós X al saber el viatge del seu sogre sortí a rebre'l al monestir de Huerta i l'acompanyá cap a Toledo; fou a Alcalá on se trobaren amb l'arquebisbe [3].

se'n aná cap a Tortosa i Lleida. El papa Climent IV, el dia 5 de juliol de dit any va escriure a Jaume I felicitant-lo per la campanya de Murcia i exortant-lo a que dominés les seves passions allunyant a la concubina (Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, II, 1592).

1. Amari, *La guerra del vespro siciliano* (edició 9ª), vol. I, p. 53, parla de gestions contra l'angeví fetes conjuntament per Anfós X i Pere d'Aragó prop dels gibelins del N. d' Italia, vers 1268.

2. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 474. El rei era llavors a Cervera (segons documents del registre 15 de l'Arxiu de la Corona d'Aragó), d'allí sé'n aná a Lleida (ont estava ja el dia 9 de novembre) i cap a Osca (ont se trobava 'l 16 del mateix mes) i Saragossa (essent-hi el dia 28); passant per Ricla (5 de desembre) arrivá a Calatayub.

3. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 475.

El rei Jaume passà tot una setmana a Toledo i en aquesta ocasió el rei de Castella li pregá que dongués treves al rei de Granada i al senyor de Ceuta, lo qual concedi[1]. Estant encara a Toledo rebé la noticia de que acabava d' arrivar a Barcelona, de retorn, un embaixador que havia anteriorment enviat al Kha dels Tartars, venint acompanyat de dos representants d'aquest, un dels quals era de certa categoria[2]. El Conqueridor, malgrat sos seixanta anys, s' ilusioná ben aviat acaronant una vegada mes son projecte de creuada a Palestina i sentint-se afalagat de mantenir relacions amb aquella gent llunyana; parlá d'aquest afer amb son gendre i aquest li aconsellá que 's malfiés de les promeses que aquells li fessin, perque 'ls conceptuava gent molt falsa i potser després no li tindrien la paraula. Pero en Jaume estava engrescat amb aquesta empresa, i argüia que 's considerava destinat a ella per la Providencia divina. « *Nostre Senyor ho vuyla que ben vos en prenga* », li replicá D. Anfós, qui no restava gaire convençut.

Sortí Jaume I de Toledo cap a Illescas i el rei Savi seguí a l'ensems el mateix cami, tot dedicant-se a la caça; entre 'ls cavallers castellans es comentava 'l projecte de Creuada, i el Gran Mestre dels Hospitalers, que anava també entre ells, s' acostá al Conqueridor i li prometé la seva ajuda amb tot lo que pogués haver del seu Orde en els diversos regnes d' Espanya, si el rei de Castella l'autoritzava. « *Comanador* — li digué aquest al saber-ho — *muyt nos plaç d' aiuda e de servicio que vos fagades al rey d' Arago tanto e mas que si a nos lo fiziessedes: e esto vos pregamos e vos mandamos que vos lo fagades;* » de lo

1. El dia 6 de gener Jaume I escrigué al rei de Granada la seguent lletra (publicada per en Carreras Candi, *La creuada a Terra Santa*, p. 112) : « Don Jaymes, por la gracia de Dios rey de Aragon, de Malorchas, de Valencia, comte de Barcelona et d'Urgel et senyor de Mompesler, al noble rey de Granada, saludes et amor. Feu-vos saber que el noble rey de Castela nos rogo que vos diessemos tregua que negun mal no vos lexassemos fer a nostros homnes; ou nos, per amor del dito rey, damos-vos la dita tregua mentre que el toviere per ben, assi que nos ne nostros homnes no faremos mal a ren del vostro. Data .VIII. ydus januarii, anno Domini M°CC°LX°VIII° » (Registre 15, foli 130 v°, a l'Arxiu de la Corona d'Aragó). Exactament igual escrigué 'l Conqueridor al Alfaquí Abualcaçi-Ibn-Abubaer Alaçafi senyor de Ceuta; pero la lletra no fou expedida definitivament fins el dia 4 de febrer, estant el rei a Valencia.

2. Per les relacions de Jaume I amb els Tartars vegi's Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquerant*, II, 391.



qual ne quedá 'l rei en Jaume molt complascut. Encara Anfós li prometé a son sogre d'ajudar-lo amb diners i amb alguna gent; pero prou es veu ben bé, en les paraules que li atribueix la Crónica, que no tenia cap entussiasme ni confiança en tal expedició i que lo que oferia era sols per atenció. «*Rey* — deia D. Anfós — *esta vostra ida que vos queredes fer Deus lo sabe que nos pesa d' una part e nos plaç d' otra : pesa-nos porque a tan gran ventura queredes meter vostre cuerpo et con tan terribla gent et tan luny : e plaç-nos si vos tan gran be podedes haver per chrestianos como vos cuydades e assi placia a Dios que sia : e pus non lo vos podemos destorbar, tanto lo havedes a coraçon, non quero que vos hi vaades menos de mi aiuda, car assi lo feystes vos a mi quant menester m' era que m' aiudades, e aiudar-vos e de C mil morabetins d' oro e de C cavalos*[1]. » En Jaume li manifestá que no pensava acceptar ajut de ningú més que de l' Esglesia, pero que d' ell no podia refusar-lo i li agraia molt.

Encara seguiren els dos reis junts fins a Uclés i alli se separaren, no sense abans fer entrega el castellá de 60,000 besants que havia rebut del rei de Granada, prometent donar més endavant la resta. El Conqueridor se'n aná cap a Valencia[2] ont rebé als embaixadors tartres i a un enviat de l' emperador dels grecs, Miquel VIII Paléolec, amb els quals convingué la forma i les condicions per a portar a efecte la creuada.

Pocs mesos després de l' estada de Jaume I a Toledo fou son hereu, l' infant en Pere, qui se'n aná an aquella ciutat, a la que hi arrivá el dia primer de maig; l'objecte d' aquest viatge seria probablement, com diu en Miret, tractar encara amb son germá l'arquebisbe i amb son cunyat Anfós X del projecte de creuada a terra Santa.

Mentres el rei en Jaume estava activant els preparatius de la expedició, sa filla, la reina castellana li enviá a demanar una entrevista; ella se'n ana al monestir de Huerta amb els seus fills i amb son germá l' infant Pere d' Aragó, que de retorn de

1. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 480.
2. El 14 de gener de 1269 el Conqueridor era a Xelva i el dia 18 ja estava a Valencia (Registre 15 de l'Arxiu de la Corona d'Aragó).



Toledo l' havia trovada a Montreal[1], i allí hi acudi el Conqueridor amb l' infant en Jaume, reunint-s' hi també amb ells l' arquebisbe de Toledo[2]. Durant dos dies (3 i 4 de juny de 1269) estigueren tots tractant de desvaneixer de son projecte al rei en Jaume, demanant-li per favor i amb llágrimes als ulls que 's quedés; mes ell no volgué cedir de cap manera. Tant sols després la contradicció del mar, que va desbaratar per complet l' expedició apenes comensada la seva ruta[3], l'obligá a desistir de son porfiat intent.

Un nou viatge a Castella realitzá en Jaume poc després del desastre de la Creuada (encara dins el mateix any 1269), amb motiu de les noces de son net l'infant D. Ferran de la Cerda, a les que, despres de son forçat retorn, fou invitat pel rei Savi, qui li envia sos embaixadors amb aquest objecte. El Conqueridor, acceptant la invitació, s' encaminá prompte cap a Castella entrant-hi per Agreda aont se trobá amb D. Anfós que sortia a rebrel pel camí. La reunió fou sumament carinyosa, manifestant el castellá gran alegría al tornar a veure a son sogre : l' abraçá per tres vegadas, plorant de goig; la edat, la reflexió i l' infortuni — com diu en Tourtoulon[4] — l' havien reconciliat definitivament amb en Jaume, amb afecte cada vegada més creixent. Els dos reis se'n anaren per Soria cap a Burgos, lloc senyalat per a la festa. Anfós estava preocupat per la agitació interior de son regne; amb la seva falta de caracter per a 'l govern solia empitjorar els conflictes en comptes de resoldre'ls, li mancava una clara visió de la política i la energia i la perseverancia necessaries per a una actuació franca i decidida. Tot anant a Burgos Anfós i Jaume canviaren impressions sobre 'ls afers respectius; el Conqueridor digué a son gendre que s' aconsellés amb ell de lo que volgués fer i que lo que no li sortis bé li ho comuniqués, qu' ell ho arreglaria[5].

1. Miret i Sans, *Viatges del infant en Pere, fill de Jaume I, en els anys 1268 y 1269* (en el « Bulleti del Centre Excursionista de Catalunya, 1908).
2. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 483.
3. Vegi's Carreras Candi, *La creuada a Terra Santa* (« Congrés d'Historia de la Corona d'Aragó, p. 106).
4. *Jacme Ier le Conquerant*, II, 468.
5. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 494.

A Burgos se celebraren les noces del infant D. Ferran el dia 30 de novembre[1], amb gran solempnitat; la nuvia era la primcesa Blanca, filla de S. Lluis rei de Fransa, la qual havia vingut d' aquell regne amb un seguici en el que hi figuraven Anfós comte d'Eu, cambrer del rei de Fransa[2], un bisbe i varis magnats. D. Ferran va ser armat cavaller pel rei Anfós, son pare, i després ell ho feu als seus germans; pero al rei d'Aragó no li semblá bé això, particularment respecte del infant segón D. Sanxo (del caracter turbulent i ambiciós del qual s' hauria potser ja adonat), fent-lo exceptuar de la cerimonia, a fi de que sigués son pare el rei Anfós qui li conferís la cavalleria.

La estada de Jaume I a Burgos durá uns quinse dias; no va faltar entretant qui tractés d' atréure se 'l cap al partit dels nobles malcontents del rei de Castella, pero ell no sols defugí a semblants insinuacions sino que pel contrari tractá de compondre les desavinenses. Se'n entorná després cap a Taraçona i D. Anfós l' hi acompanyá, car li pesava tenir de separar-se 'n; el Conqueridor li pregá que hi passés amb ell les Pasques de Nadal, a lo que, després d' algunes excuses, hi accedí el rei Savi. En Jaume va procurar que la comitiva de son gendre estigués ben atesa de tot lo necessari, de manera que cadascú pogués pendre pa, vi, cera, fruites, perdius, etc., tant com li convingués[3].

Set dies durá aquesta sentada, continuant sogre i gendre llurs converses, en les que en Jaume (si hem de concedir crédit a la seva Crónica) doná al rei Savi set consells de bona política pera que li servissin en son govern. Auténtics o no transllueixen emperó aquests consells, indubtablement, el pensament del Conqueridor posat en práctica durant la major part de son llarc regnat, després de l'aprenentatge de sos

1. Daumet, *Mémoire sur les relations de la France et de la Castille*, de 1255 à 1320, p. 16. Es llástima que en Daumet es fii de la *Cronica d'Anfos X* dient, inexactament, que 'l que concorregué a les noces de Burgos fou l' infant Pere d'Aragó, el qual, com diu en Miret, no va sortir de Catalunya durant els mesos de novembre i desembre; ja el Marqués de Mondejar havia rectificat aquella versió, adoptant en canvi la relació de la *Cronica o comentaris* de Jaume I, que ve confirmada, segons remarca en Miret, per la cronica de Cardeña. Tampoc assisti a la festa el princep Eduard d' Anglaterra, al que en Daumet hi considera present.

2. Mas Latrie, *Trésor de Chronologie*, col. 1595.

3. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 497.



primers anys de govern. En Marsili ens transmet aquests consells amb major claretat, en algún d' ells, que la Crónica catalana publicada per l' Aguiló; per això els transcric aquí segons el text d' aquell[1] :

... dedit rex regi Castelle septem consilia valde utilia ad regendum :

Verbum, inquid, o rex, vestrum omni stabilitate primate omni virtute roborate promissumque vestrum omnino complere sacagite; tolerabilius enim est vos aliquid denegare poscentibus quam regem retrocedere post concessa.

Litteram quam concedendam duxeritis nolite irritam facere, sed ante ejus concessionem recto justoque examine ponderate si fuerit concedenda.

Gentes vestras quantum poteritis in amore proprio retinete; pulcrum enim est considerantibus delectabile ac in principe excellenter apparens si sciat habere corda gentium et omnes cum eorum beneplacito retinere.

Si omnes vestros non potestis in vestro amore ex eorum duricia retinere, clerum et populum retinete; hos enim Deus plus diligit quam milites et milites facilius contra dominium eriguntur, sed cum clero et populis superantur.

In locis noviter popullandis aliquos homines valoris hereditate pinguius, ut habeatis in locis vestris qui sciant et possint vos recipere et super alios pro juribus vestris stare.

Justicias vestras nolite secrete facere, non in palacio, non in angulo, non de nocte; regis enim non est sua [ce]lare opera per que ejus zelus appareat et qui supersit mali a suis pravitatibus corrigantur.

Cartas et instrumenta que nos fecimus populatoribus Murcie manuteneri mandate; scimus enim quod vestra eis non tenentur, imo minorantur hereditates et reducuntur ad viginti cafulles et triginta vel ad quinquaginta ad plus. (Quinquaginta autem cafulle faciunt duas juovatas regni Valencie et due jovate solum sufficiunt ad duodecim caficia seminanda; homo autem alicujus valoris pro ducentis cafullis non esset competenter hereditatus). Hereditate ergo sufficienter ibi centum homines et aliam partem terre habeant homines minoris conditionis.

Se separá a la fí D. Anfós del seu sogre, anant-se'n cap a Fitero, ont enmalaltí de resultes d' una cossa que un cavall li havia donat a Burgos, trobant-se obligat a fer llit,

1. *Chronica gestorum invictissimi domini Jacobi primi*, ms. 20-2-20 de la Biblioteca Universitaria de Barcelona.

Al enterar-se'n en Jaume corregué tot seguit a veure'l, acompanyat d' alguns cavallers i d' un metge, nomenat mestre Joan, i portant-li tot lo que era del cas. Quatre ó cinc dies estigué allí el Conqueridor fins que Anfós li pregá reiteradament que se'n entornés perque ja estava guarit[1]. Tendra solicitut la del rei en Jaume, que demostra bé sos delicats sentiments i la sinceritat de son afecte envers son gendre.

El Conqueridor, segons diu la seva Crónica, se 'n va anar a Calatayub i d' allí cap al regne de Valencia. Algun temps desprès (probablement dintre 'l mateix any 1270) rebé avis del rei de Castella que desitjava novament veure 's amb ell, entre Requena i Bunyol; a lo qual el d' Aragó li feu respondre que li plavia molt. En Jaume, qu' estava desitjós d' ensenyar a son gendre 'l regne de Valencia, aná cap a Bunyol i sortí a esperar a Anfos pel camí de Requena, fent una gran rebuda an ell i a la regina; aquesta entrava per primera vegada en terra catalana des que, força temps enrera, n' havia sortit per son prometatge[2].

El rei d' Aragó va pregar al de Castella que s' arrivessin amb ell fins a la ciutat de Valencia, accedint-hi Anfós amb gran goig de sa muller la reina Violant. La ciutat estava tota encortinada i feu un gran aculliment als reials hostes, donant moltes diversions i abastant a ells i a son seguici de tot lo que menesteren[3]. Al anar-se 'n de Valencia, en Jaume els acompanyá fins a Villena ont a precs d' Anfós s' hi quedá encara amb ells tres dies, prenent-ne desprès comiat; i mentres el rei

1. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 499.
2. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 501.
3. Sembla que en aquest viatge acompanyava als monarques castellans l'infant D. Anfos de Molina, oncle del rei Savi, segons podria deduir-se d'aquest document: « Noverint universi quod nos Jacobus, etc. per nos et nostros recognoscimus et confitemur vobis Arnaldo Scribe, bajulo Valencie, quod vos computastis nobiscum modo in Valencia ac reddidistis nobis bonum et rectum ac legale computum de redditibus et exitibus, proventibus ac juribus nostris omnibus Valencie et tabule ac bajulie ejusdem per vos seu alium loco vestri habitis et receptis a die qua ipsam bajuliam tenuistis et emparasis pro nobis, videlicet quinta die introitus mensis octobris anni Domini millesimi ducentesimi septuagesimi usque in proximam preteritam diem veneris que fuit ultima dies proximi preteriti mensis junii presentis anni Domini millesimi ducentesimi septuagesimi tercii, computatam per totam diem..... Et de missione regis Castelle quem fuit in Valencia et de missione comitis de Molina, quondam, et de quitationibus et vestibus familie nostre... Datum Valencia VIII. idus julii, anno Domini M° CC°. LXX°. tercio. » (Arxiu de la Corona d'Aragó; Registre 19, f. 31).

i la reina de Castella se 'n entraren a Murcia, el Conqueridor s' encaminá cap a Xátiva i Denia. Seria tal vegada a consequencia d' aquesta reunió que el 9 de novembre (1270) va convocar el rei Jaume als magnats catalans, axí com als de la regió d' Osca, per a que en la Pasqua de Resurrecció següent estiguessin a punt (degudament equipats i amb la gent respectiva) en el lloc que 'ls hi indicaria, disposts a prestar-li el servei feudal, car els necessitava per a gran grans empreses que tenia de fer pero que llavors no 'ls hi podia encara revelar[1].

No molt temps més tard, estant Jaume I a Saragossa va arrivar-li am urgencia un missatger d' Anfós X demánant-li altra vegada una entrevista per a tractar de greus afers[2]. El Conqueridor enviá a Anfos son notari Jaume Çarroca (qu' era llavors sacrista de Lleyda i fou després bisbe d' Osca)[3] recomanant al rei de Castella que lo que tingués de comunicar-li ho digués an aquest seu enviat. Pero Anfós no s' hi conformá amb aquesta embaixada, sino que pregá novament a son sogre que l' anés a veure, perque tenía d' explicar-li coses que no les diria a cap altra persona del mon. Amb això en Jaume partí de Saragossa i se 'n ana vers Alacant, ont llavors es trobava 'l seu gendre. Aquesta reunió d' Alacant va atribuir-la en Zurita a l' agost de 1270, el marqués de Mondejar, rectificant-ho, la va portar a l' any següent, pero lo cert es que no degué tenir lloc fins al 1272 (probablement pel febrer), car el rei d' Aragó sembla que no s' havia mogut del regne de Valencia en tot l' any 1270 i primera meitat del 1271, que des de mig agost fins a mig desembre d' aquest any estigué per Saragossa i els seus volts (época en que devia arrivar-li el missatger d' Anfós X) i fins a derrers de gener de 1272 no torná a la ciutat de Valencia, d' ont se 'n devia anar a veure 'l rei de Castella a Alacant; després el dia primer de mars, ja de retorn, sigué a Exea, el

1. Fondevilla, *La nobleza catalano aragonesa capitaneada por Ferran Sanxez de Castro en 1274* (Congrés d'Historia de la Corona d'Aragó », p. 1097).
2. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 505.
3. Arco, *El obispo D. Jaime Sarroca, consejero y gran privado del rey Don Jaime el Conquistador* (« Boletin de la R. Academia de Buenas Letras de Barcelona », t. VIII, p. 65).

22 *del* mateix mes era a Sixena i per l' abril celebrá corts a Lleyda[1].

En la conferencia d' Alacant Anfós va explicar al seu sogre que estava enterat de cert que 'ls rics homens aragonesos s' havien confabulat amb els de Castella i amb els moros, i li demaná consell respecte de si havia d' acceptar l'auxili del rei de Granada en contra dels *arraixs*[2] o be la d' aquests contra d' aquell, perque un i altres li oferien i no savia cap aont decantar-se. En Jaume li aconsellá que 's decidís a favor de qui primer hagués fet amb ell convinensa, si no la hi havia trencada; i li manifestá la seva satisfacció de que 'ls tingués descompartits[3].

Quan després d' haver passat alguna temporada pels paisos ultrapirenencs el Conqueridor retorná en 1273 a Catalunya, doná orde als seus feudataris catalans (invocant els Usatges de Barcelona i aduint precedents análecs) de que 'l seguissin vers Espanya contra dels sarrains i dels perfits cristians aderits al rei de Granada, pera defensar la fe cristiana i auxiliar a son dilectissim gendre 'l rei de Castella[4]; i amb el mateix objecte el dia primer de mars, des de Girona, va imposar un tribut a Catalunya i Aragó. Pero la noblesa no volgué obeir la crida reial i a més va reclamar en contra, argüint que no tenia obligació d' anar a ajudar al de Castella i demanant al rei designés jutges que decidissin sobre aquest punt. En Jaume el dia 20 de mars (trobant-se a Lleyda) va nomenar a l' arquebisbe de Tarragona per a que examinés la questió i la fallés abans de Pasqua; reiterant a l' ensems la orde als seus feudataris de que com a vassalls el seguissin an ell que volia lluitar contra els infidels[5]. El 16 de maig del mateix any, estant per Valencia, el rei enviava demanar a diverses poblacions d' aquell regne adzembles per a la expedició a Espanya[6]; i en diferentes dates dels mesos d' agost, setembre i octubre imme-

1. Végin-se els documents dels registres 16, 18, 19 a l'Arxiu de la Corona d'Aragó.
2. Lafuente Alcántara, *Historia de Granada*, t. I.
3. *Chronica o comentaris* (edició Aguiló), § 507.
4. Tourtoulon, *Jacme I le Conquérant*, t. II, p. 482.
5. *Memorial Histórico Español*, t. I, p. 271.
6. Registre 18, f. 51; à l'Arxiu de la Corona d'Aragó.

diats, des de Murvedre, anava convocant novament a sos principals barons per a que en la vinenta diada de Tots Sants se reunissin amb ell a Valencia, ont volia celebrar corts, convenientment equipats i en disposició de prestar-li el servei degut. Es veu que 'l Conqueridor estava tot decidit d' anar a socorrer al seu gendre contra 'ls serrains i contra aquells nobles castellans revoltats, car sentint la veu del parentiu comprenia que no podia abandonar-lo quan estava en perill de perdre son reialme, perque com digué en una carta posterior: « cosa era tant fort que venia contra Deus e contra el dit rey de Castella, qui tant avia ab nos que la sua terra tenim per nostra, *car nostres netz la deuen heretar* »[1]. Tot fou inútil. La noblesa catalana no volia secundar els proposits del rei i anava prenent una actitut cada dia mes facciosa[2].

Encara en els primers mesos de 1274 en Jaume seguia ferm en sa decisió d' anar a ajudar al seu gendre contra dels sarrains, a l'ensems que (si es exacta la indicació de Caffaro) li facilitava 300 cavallers que per l'abril d'aquest any arrivaren a Genova anant cap a Lombardia per a juntar-se al marqués de Monferrat (gendre d'Anfós X) que hi estava lluitant amb els angevins[3].

El Conqueridor, en son proposit de socorrer al rei Savi en sos perills dins la Peninsula, pel gener de 1274 era a Murcia — diu en Tourtoulon — per a certificar-se personalment de la disposició dels pobladors cristians i musulmans d' aquest pais i assegurar-se de que no hi hagués perill d' algun alçament per aquella banda.

Pero una ilusio ingenuament vanidosa, entrellaçada amb nobles i antics afanys, va venir de moment a distreure 'l rei Jaume dels afers interiors i de ses preocupacions peninsulars : el desitg de concorrer al concili ecumènic que s' havia de reunir a Lyó, al qual hi aná volent ser coronat pel Sant Pare i per a intervenir en el projecte de creuada a Palestina, qu' era un dels motius d' aquella magna reunió. A mitg juliol el

1. Fondevilla, *La nobleza catalano-aragonesa capitaneada por Ferran Sánxez en 1274* (« Congrés d'Historia de la Corona d'Aragó », p. 1112).
2. Swift, *James the first of Aragon*, p. 126 i 130 i sgs.
3 *Annales genuenses* (Muratori, « Rerum italicarum scriptores », vol. VI, col. 564).

Conqueridor estava ja de retorn a Barcelona, havent sigut infructuòs son viatge a la ciutat del Royna.

En aquell mes morí Enric I de Navarra († 22 juliol 1274), deixant sols una filla, Joana; i Aragó, Castella i Fransa cobejaren aviat recullir-ne la herencia. L' infant Pere d' Aragó, apoiat per son pare, feu valer totseguit ses pretensions a la corona d' aquell pais i va anar gestionant activament[1]. Anfós X, per altra banda, desitjá el mateix reialme per a son primogenit Ferran *de la Cerda*, el qual escrigué al seu avi Jaume I demanant-li procurés que l' infant Pere, son oncle, l' ajudés an ell; la contesta del Conqueridor (25 d' agost) fou, naturalment, que 'l dret sobre la Navarra corresponia a Aragó, amb el qual havia estat antigament unida[2]. Les gestions i els preparatius per a apoderar-se de dit territori varen continuar per una i altra banda : el Conqueridor el dia 1 de setembre del mateix any 1274 escrigué sobre aquesta questió al rei de Fransa i al rei de Castella, justificant la pretensió de son fill an aquell reialme; la carta adreçada a Felip l'Atrevit[3] es identica a la que s'envià a Anfós el Savi, pero aquesta té algun altre paragraf de més, demanant l' aquiescencia, i l' auxili en cas convenient, de l' infant Ferran de la Cerda i tractant de salvar amb bones formules tota mena de rezel[4]. L'embaixador destinat al rei de Castella i portador de dita carta fou el cavaller Garcia Rodriguez. El resultat final de tot això fou favorable al tercer competidor, la casa de Fransa, per el casament de Felip, l' Hermós, amb Joana; i no sembla, després de tot, que en aquest afer ni Jaume I ni el rei Savi s' hi tiressin molt de plé.

1. Bofarull, *Documentos inéditos del Archivo de la Corona de Aragón*, t. VI, p. 180.
2. *Memorial historico español*, t. I, p. 304.
3. Publicada per Gonzalez Hurtebise, *Recull de documents inèdits del rei En Jaume I* (« Congrés d'Historia de la Corona d'Aragó », p. 1251).
4. Registre 23, f. 98 v°; a l'Arxiu de la Corona d'Arago. « Similis illustri regi Castelle adjecto hoc quod inferius continetur, post illud verbum scilicet *que vestrum respiciant incrementum* : Velitis itaque infanti Ferrando filio vestro primogenito mandare per litteras vestras et nuncium specialem quod dicto filio nostro assistat viriliter et potenter auxilio et favore cum inde ab eodem filio nostro fuerit requisitus. Scire enim debetis et firmiter credere quod si quod jus ibi habetis melius et plenius vobis, in nobis quam in aliquibus aliis, erit salvum. Insuper [mittimus] ad vos dilectum militem nostrum Garsiam Roderici, exhibitorem presencium, cui credatis de hiis que vobis ex parte nostra super predictis duxerit referenda. Datum Barchinone, ut supra. »

Del 9 d' octubre de 1274 es una carta de Jaume I a son gendre, demanant-li que tregués a D. Pero Cornel les possessions que per ell tenia, car li estava fent guerra, conjurat amb els nobles de Catalunya. Per considerar-la inédita i de prou interés la transcric a continuació [1] :

Karissimo et semper tanquam filio plurimum diligendo Alfonso, Dei gratia illustri, regi Castelle, Toleti, Legionis, Gallicie, Sibilie, Cordube, Murcie, Jahennis et Algarbii, Jacobus, per eandem rex Aragonum, Majoricarum et Valencie, comes Barchinone et Urgelli et dominus Montispessulani, salutem et sincere dileccionis affectum. Ben sabedes vos quomo muytas vezes vos avemos enbiado a dezir e nos somos querellados a vos de don P. Cornel que se jurava contra nos e nos por razon de vos nunqua nos ende quisiemos prender a ren ni ferle'n mal; on quomo agora, nos no 'l faziendo ren ni ningun danyo ni demanda, se sea jurado contra nos con los richos homnes de Cathalunya qui guerra an contra nos, rogamos-vos que vos pese, perque a nos pesaria de todo homne qui contra vos se jurasse, e que l'emparedes e 'l tolgades aquello que tene por vos, que con lo vuestro no nos faga guerra ni enbargo a nuestra terra, assi quomo vos querriedes que nos tolliessemos a todo richomne nuestro qui contra vos se jurasse aquello que tovies por nos. E rogamos-vos que en esto vos ajades en tal guisa que nos vos ajamos que gradecer e que hi fagades lo que devedes e lo que vos querriedes que nos fiziessemos por vos en semblant cas. Data Barchinone VII° idus octobris anno Domini M° CC° LXX° quarto.

Poc temps després el Conqueridor i son gendre tingueren una nova reunió, no menys cordial que les precedents i de major durada. Anfós X a les darreries de 1274 sorti de Castella junt amb sa muller la reina Violant, algun de llurs fills i filles i una gran comitiva; entraren per la part de Valencia i se 'n anaren cap a Tortosa aont Jaume I els hauria anat a rebre de no haver-se vist destorbat de son propósit per una de les incidencies de la questió amb la noblesa catalana, si be pogué encara anar a espera 'ls a Tarragona. D' allí tots plegats se 'n vingueren a Barcelona [2] ont celebraren el Nadal (si es exacte lo que diu la Crónica [3]), i hi passaren uns quarante tres dies, segons

1. Registre 23, f. 75; a l'Arxiu de la Corona d'Aragó.
2. En Ballesteros, *Alfonso X, emperador (electo) de Alemania*, estudia documentalment l'itinerari del rei Savi en aquest viatge.
3. *Chronica o commentaris* (edició Aguiló), § 546.



conta en Desclot[1]. Anfós va consultar al seu sogre sobre la visita que volia fer al Papa per a tractar d' inclinar-lo a favor de les seves pretensions respecte de la corona imperial alemanya, a les que la Santa Seu va posar-hi seguit obstacle. El Conqueridor, qui no feia gaire temps havia tornat de Lyó desenganyat, li consellá « que per nulla res ell no y anas, que no era cosa covinent a anar en tan stranya terra : e encara que havia a passar per la terra del rey de França, del qual ell se temia »[2]; pero Anfós no 'n va fer cas i tirá endavant el seu viatge. Degué sortir de Barcelona a derrers de gener de 1275, separant-se del Conqueridor, el qual poc després s' encaminava, per Cervera, Tarrega i Agramunt, cap a Lleyda, a ont tenia convocades corts. En Muntaner (entre mitg d' un conjunt d' inexactituts), senyala l' itinerari dels reis de Castella, per Granollers[3] i Hostalrich cap a Girona, ont s' hi quedaren quatre jorns, i d' alli passant per Bascara i Pontons arrivaren a Peralada, essent-hi molt obsequiats per en Dalmau de Rocaberti, senyor d' aquell lloc; el cronista, que n' era natural i estava llavors en sa joventut, vegé els reials viatgers a Peralada, car justament Anfós X s' hostatjá a casa de son pare i la regina fou albergada en la del costat, practicant-se amb aquest motiu unes overtures entre 'ls dos edificis per a que ells es poguessin comunicar[4]. Seguint després per la Junquera i el Voló se 'n anaren a Perpinyá, ont estigueren alguns dies, entre grans festes; el Sr. Ballesteros senyala el dia 7 de mars com un dels de la estada del rei Savi en dita ciutat. Anfós, deixant a Perpinyá sa muller (probablement amb els fills i filles del viatge), seguí el seu camí vers Narbona, per ont no deuria haver passat encara abans de l' abril, car en la primera meitat d' aquest mes el Papa, des de Lyó, escrigué a l' arquebisbe encomanant-li que quan el rei de Castella anés per son territori l' honorés convenientment i

1. *Chronica del rey En Pere*, cap. LXVI.
2. *Chronica o commentaris* (edició Aguiló), § 547.
3. Anfos X degué passar de llarc per Granollers i per això les gallines i capons amb que se li preparava allí dinar hagueren de ser destinats a la cort del Conqueridor (Ballesteros, discurs citat, p. 61 i 80).
4. Muntaner, *Cronica* (edició Coroleu), cap. XXIII.

l' acompanyés desprès en persona fins a la cort pontifical[1]; pel mateix temps Gregori X escrigué a Anfós dient-li que pensava ser a Tarascó dins la octava de la Pasqua (14 abril) i que llavors li faria avisar el moment en que deuria anar cap a Belcaire (Beaucaire) a trobar-se amb ell[2]. Pero 'l Sant Pare encara no havia passat d' Orange a primers de maig; el dia 3 escrivia novament a Anfós anunciant-li que 's proposava sortir cap a Belcaire i la entrevista no 's va realitzar fins a la segona meitat de dit mes[3], en aquell lloc. L' estada del rei Savi a Belcaire va durar mes de dos mesos; en aquest interval Jaume I aná a visitar sa filla, la reina de Castella, a Perpinyá[4], passant-hi unes tres setmanes.

La conferencia de Belcaire va resultar, esencialment, infructuosa; en la questió de l' Imperi Anfós va tenir un refús mes. Lo únic que 'l rei castellá va lograr del Papa fou que escrivís (27 juny) a Rodulf, rei de Romans, demanant-li que procurés satisfer els justs desitgs d' Anfós respecte del ducat de Suabia, que corresponent-li, segons deia, per dret de successió de sa mare, li era injuriosament detentat; i que escrivís també (20 de juliol) a Carles d' Anjou, rei de Sicilia, pregant-li que conforme al conveni ajustat entre ell i el rei de Castella, en el que 's convingué que les materies de discordia quedarien sotmeses a l' arbitri del rei de França, nomenés un delegat per a aixó[5].

Revenint el rei Savi de sa entrevista amb el Papa rebé a Montpeller la noticia d' haver mort son primogènit († principis d'agost, 1275); al Conqueridor li arrivà aquesta nova estant a Girona[6], dolguent-se 'n força. Anfós, agobiat de contrarietats, passá per Barcelona « molt irat e malalt »[7]; aquest viatge de tornada degué fer-lo tot rápit, i al comensar el setembre estaría ja en la seva terra, car el 13 de dit mes el Sant Pare escrigué a l' arquebisbe de Sevilla encarregant-li amonestes al rei de Castella, qui en les seves cartes i en son segell s' intitulava encara

1. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, II, p. 1696.
2. *Ibidem*.
3. Segons els *Anals placentins*.
4. *Chronica o commentaris*, § 549.
5. Potthast *Regesta Pontificum Romanorum*, II, p. 1698.
6. *Chronica o commentaris* (edició Aguiló), § 552.
7. Desclot, *Cronica del rey En Pere*, cap. LXVI.

rei de Romans (havent-ne escrit varies a diversos magnats alemanys i a ciutats italianes, en les que assegurava no haver desistit en la questió de l' Imperi sino que volia seguir endavant), pera que deixés de fer aixó i no usés més tal titol i segell, car d' altra manera hi posaria 'l remei oportú.

Mentrestant, la lluita amb els merinites vinguts de l' Africa a la peninsula pel mars d'aquest any (1275), li anava resultant a Castella cada dia més cruenta i perillosa; l' arquebisbe de Toledo, D. Sanxo, fill de Jaume I, fou dels personatges, no escassos, que pagaren amb la vida († 25 octubre) la defensa de les fronteres d' aquell pais. Al Conqueridor li acrexería mes que mai el seu interés d' ajudar a son gendre en moments tant critics i de salvagüardar la seguretat del territori vei a l'ensems que la del propi, afegint-s' hi ara el desitg de venjar la mort de son fill. L' infant primogénit fou encarregat d' anar cap a l'Espanya mussulmana, amb 1,000 cavallers i 5,000 infants[1]; peró l'expedició no s' arrivá a realitzar: la díscola actitut de la noblesa, els disturbis que 's produiren a Valencia i la revolta dels sarrains d' aquest regne, capitanejats altre cop per Al-Azrac, ho varen impedir.

En aixó, el 26 de juliol de 1276 va finar En Jaume I, el bon rei noble i franc, de grans fets i de pocs mots, rei d' honor i de cavallería. La mort li estalviá de veure les derreres malhauranses del seu gendre, evitant-li l' haver d' intervenir en la qüestió dels infants de la Cerda, que, des de la jura de D. Sanxo a les corts Segovia, va plantegar-se tot seguit i durá després llarc temps, motivant mantes gestions de les monarquies de França i Aragó.

Estant ja imprés l'article sobre les *Relacions familiars i politiques entre Jaume el Conqueridor i Anfós el Savi*, he pogut trobar encara una altra carta del segon d'aquests dos personatges, adreçada al primer.

Aquesta carta no porta tampoc indicació d'any en la data;

1. Swift, *James the first of Aragon*, p. 138.



fou enviada per Anfós des d'Ecija, essent encara solter i per tant quan el seu pare S. Ferran regnava. Del context del document s'en dedueix que havia de ser posterior a la carta escrita per Anfós a Jaume quan la conquesta de Sevilla i a una altra d'intermitja, que no s'ha arrivat a trobar actualment.

Podem compendre que a la primera d'aquestes tres cartes, en la qual Anfós deixava a l'arbitri del conqueridor la fixació de la data del casament amb sa filla, la princesa Violant, i li manifestava que 'l rei Ferran creia que 'l millor lloc pera celebrar-lo seria Uclés (encara que, si els reis no hi poguessen assistir, ell opinava que fora més convenient a Valladolit), devia respondre Jaume I assenyalant un termini breu i acceptant la designació d'Uclés, punt en el qual podrien entreveure's. Llavors hagué d' escriure novament Anfós a son futur sogre i li devia enviar la carta intermitja, avui perduda, dient-li que per esser el termini massa curt i per altres raons no's podrien trobar a Uclés i que ell se'n aniria cap a Valladolit a casar-se amb la princesa. Poc després Anfós, des d'Ecija, va adreçar al Conqueridor la carta que transcrivim a continuació, en la qual li manifestava que s' havia hagut de deturar uns quants dies a Sevilla per ordre del seu pare, li explicava l'acort d'aquest amb sos rics homens i els de les ordes militars axí com lo que havia passat en aquella ocasió amb l'[infant] D. Enric, li deia com desoint als que mirant pel seu bé li consellaven que's quedés encara a Sevilla n' havia sortit per a anar-se 'n cap a Valladolit a efectuar el matrimoni i que després s' entornaria prop de son pare, empero abans hauria d' arreglar sos afers amb ell (Jaume I), i li pregava per això procurés fer de manera que 's poguessin veure a Uclés lo més prompte possible i que hi anés amb la reina, creient per la seva part que si son pare hi pogués concorrer també hi aniria i si no hi enviaria la reina Dª Joana.

Aquesta carta[1], escrita el 13 de gener, ha de correspondre a l'any 1249; la tenor de la qual es com segueix :

Excellenti et manifico viro Jacobo, Dei gratia illustri regi Arago-

1. Arxiu de la Corona d'Aragó, Cartes reials de Jaume I, numeració provisional 125.

num, Majoricarum et Valencie, comiti Barchilone et Urgelli et domino *Montis*pessulani, infans Alfonsus, illustris regis Castelle et Legionis primogenitus et heres, salutem et sincere dilectionis affectum, sicut illi quem multum diliget et de quo tanquam de se ipso confidit. Depues que vos enbie mi carta en que vos enbie dezir como non podia seer en Ucles por el plazo que era mucho cuitado et por otras cosas muchas que vos enbie dezir, ove-me a detener en Sevilia bien tres dias o quatro porque me mando el rey mio padre que esperasse, ca el querie aver so acuerdo et so conseio con sos ricos omnes pora mandar lo que fiziessen d'aquellos heredamientos que avie dados. Et acordo con todos los ricos omnes et con los omnes de las ordenes que hy eran, que fiziessen guerra et paz d'aquellos heredamientos por mi o por aquel que fuesse rey de Castella et de Leon depues de dias del rey mio padre. Et mando a don Enrrique que fizies omenaje pora complir esto, et don Enrrique non quiso fazer nada de quanto el rey mando, et beso-l la mano et espidiosse d'el. Et maguer los ricos omnes et todos mios amigos me dizien et me conseiavan que agora non me quitasse del rey mio padre ca tenia ora et sazon para poner bien toda mi fazienda con el et pora vengar-me de todos mios enemigos et de todos los que mal me querien et mal me buscavan con el, yo tan grant sabor ove de complir vuestra voluntad et de fazer aquello que entendi que vos plazie, que pospus todo esto et vo-me pora Valladolit a prender bendiciones con vuestra fija assi como vos enbie dezir por el otra mi carta. Et luego que esto aya fecho he-[me] de tornar pora 'l rey mio padre, quanto mais ayna pudier; mas esto non puedo fazer a menos de acordar convusco toda mi fazienda. Onde vos ruego mucho que si vos queredes que ponga muy bien mi fazienda que ...sedes como sean las vistas en Ucles lo mais ayna que vos pudieredes et venga hy la reyna convusco, ca nos iremos hy con toda nuestra casa; et bien cuedo que el rey mio padre, si el pudier, que verna hy, et si non pudies hy venir, enbiara hy la reyna donna Johana. Et rey, fe que devedes a Dios, non alonguedes esta vistas; ca si me ayna tornar pora mio padre, el me prometio que me pornie mi fazienda bien como yo quisesse. Et rey meted mientes en lo que yo fiz por vos et en como pospus todas las otras faziendas por complir vuestra voluntad; et assi fazet vos en esto, que sera grant mio pro et mi ondra et vuestra. Et enbiat me lueho dezir que assi vos plaz e que assi lo queredes, et el dia quando queredes que sea; ca luego que aya fechas mis bodas, luego me verne pora hy derechamientre. Data apud Ecijam. Infantis ex provisione S. Petri scripsit XIII die januarii.

(*Al dors :* Illustri regi Aragonum.)



Altres cartes, avui perdudes, degueren encara creuar-se entre Anfós el Savi i Jaume I en 1249, després de la que acabém de transcriure, car el matrimoni d' aquell amb la filla del Conqueridor sabém que no 's va celebrar fins a les derreries del mateix any; d' aital retard alguna explicació o excusa en devia donar l' infant castellà a son futur sogre. No havem noticia de que ells dos arrivessin a tenir la entrevista d'Uclés, tant desitjada per Anfós.

F. VALLS-TABERNER.

CAMILLE GUTIERREZ DE LOS RIOS

Les fils naturels du comte de Fernan Nuñez ont déjà été étudiés dans la correspondance du dit comte[1] et dans la *Vida de Cárlos III*, que ce dernier avait pour intention de publier et qui ne l'a été que de nos jours[2]. Ils se nommaient *Angel* Bernardo Carlos José et *Camilo* Angel Carlos José Isidoro Roque Gutierrez de los Rios, et furent baptisés le premier, le 21 février 1771, dans l'église de San Sebastián de Madrid, et le second, à l'église métropolitaine de Bologne, le 16 août 1772. Leur père ne les légitima que le 30 juin 1786 à Lisbonne. Ils furent élevés dans le collège ou académie militaire de Sorèze (France), où les gentilshommes espagnols aimaient à faire éduquer leur fils; le père, comte de Fernan Nuñez, les faisant passer pour les fils d'un officier espagnol, mort en Amérique. De l'aîné, nous ne savons que peu de chose, sinon qu'il quitta le collège de Sorèze en 1786.

Quant au second, Camille, il est beaucoup mieux connu. Le comte de Fernan Nuñez se proposait de placer ses deux fils naturels dans un des régiments de l'île de Saint-Dominique, actuellement sous la domination française, mais n'ayant pas pu offrir au ministère de la guerre français de véritables *preuves*, il se décida à les faire entrer dans le commerce. L'aîné fut mis dans la maison de commerce de M. de la Caussade, à Bordeaux, et le second vint le rejoindre, après avoir assisté à Saint-Dominique à la mort de Thomas Mauduit, assassiné par les nègres de Port-au-Prince, le 4 mars 1791[3]. Le comte de Fernan Nuñez, poursuivant son dessein de les destiner au commerce, décida de les embarquer, en 1792, à la Corogne pour le Mexique, mais le cadet étant revenu subitement de Saint-Dominique, comme nous l'indiquions tout à l'heure, le comte ne veut plus entendre parler de rien à propos de Camille, et laisse à M. de la Caussade une somme de 6.800 livres pour lui être dévolue. Camille changea alors de vocation. Son père étant mort le 23 février 1795, il entre comme jeune de langue, le 24 septembre 1799, dans la diplomatie et est nommé attaché à l'ambassade de Vienne. Il poursuivit sa carrière diplomatique : le 4

1. *Études sur l'Espagne*, t. II (2e édition), Paris, 1906, p. 129, 252-255, 257.
2. *Vida de Cárlos III*, t. II (Madrid, 1898), p. 370-382.
3. Il y a, p. 378 du tome II de la *Vida de Cárlos III*, deux erreurs : 1° « Su hermano *Angel* », doit être lu « su hermano *Camilo* », et 2° le chevalier Mauduit est mort le 4 mars 1791 et non pas le 11 mars 1791.

mai 1803, secrétaire à l'ambassade de Portugal; le 23 mai 1816, secrétaire à l'ambassade de Londres; le 6 janvier 1818, ministre résidant à Munich; le 30 janvier 1824, ministre plénipotentiaire à Berlin; le 9 novembre 1824, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres; et, dans les mêmes charges, à Berlin, le 3 janvier 1833. Il fut aussi pourvu de l'uniforme du régiment des militaires d'Estramadure. Ayant eu des difficultés pour porter la croix de Charles III, qui lui fut concédée en 1815, parce qu'il était le fils naturel, non légitimé, du comte de Fernan Nuñez, il s'en passa. Pourtant, il fut chevalier de la Légion d'honneur et grand-croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique. On conserve sa correspondance de Vienne, mais, en 1830, la pétition de Camille pour obtenir le titre de conseiller d'État ne put pas être admise[1]. De 1834 à 1840, nous le perdons de vue. Nous savons seulement par la brochure de Tissot, membre de l'Académie française, que « à Vienne, à Berlin, comme à Londres, il conserva son engouement, sa modération », et le « front serein » avec lequel il supporta certains désagréments. Après avoir déposé au pouvoir de son ami Alexandre de Plainville, sous-caissier de la Banque de France, un testament olographe rédigé à Paris, rue de Choiseul, n° 3, dans le cas où il viendrait à mourir au cours d'un voyage qu'il se proposait de faire, il s'éteignit à Bordeaux le 27 septembre 1840[2]. Pizarre est moins élogieux que Tissot. Il prétend que Camille était très *afrancesado*, et flattait beaucoup la comtesse de Campo Alange, ambassadrice à Vienne : au surplus très galant, principalement avec les « vieilles », et possédant « une bonne teinture d'humanités »[3]. Mme d'Abrantès, car le caractère d'*afrancesado* ne lui était pas hostile, étant Française, loue infiniment Camille : « L'autre secrétaire d'ambassade d'Espagne (au Portugal) se nommait Camille de los Rios; il était fils naturel du comte de Fernan Nuñez. Il avait une charmante figure, une jolie tournure; il avait été élevé au collège de Sorèze en France, et parlait français à ravir. La première fois que je le vis, je fus autant frappée de son bon air, de l'aisance de ses façons toutes françaises que de la pureté de son langage. Il était tellement aimé de la comtesse de Fernan Nuñez, femme de son père, qu'il avait plus de crédit sur elle que ses propres enfants,

1. *Archivo general central de Madrid.* « Noticias referentes á Camillo Gutierrez de los Rios, ministro de España en varias Cortes por los años 1795 á 1834. »

2. *Études sur l'Espagne*, t. II, p. 254, et *Vida de Cárlos III*, t. II, p. 378.

3. *Memorias de la Vida del Excmo Señor D. García de Leon y Pizarro escritas por el mismo (Coleccion de escritores castellanos)*, t. I, p. 149. Les autres passages qui se réfèrent dans Pizarre à Camille, ne se rapportent pas à lui, mais au comte de Fernan Nuñez, Carlos José Gutierrez de los Rios y Sarmiento, traître à Napoléon, qui l'avait nommé grand veneur (4 juillet 1808). Après le retour de Ferdinand VII, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis à Paris. La révolution de 1820 mit fin à sa mission. Il continua de résider à Paris, où il mourut des suites d'une chute de cheval le 28 octobre 1821. Le comte de Toreno lui consacre une notice, qui n'est pas dépourvue de fiel (*Historia del levantamiento, guerra y revolucion*, etc., Bibl. Rivadeneyra, p. 35).



et cela ne m'étonna pas lorsqu'on me l'apprit. Il était tout simple que Camille de los Rios fût aimé de ceux avec lesquels il vivait : il était à la fois poli, spirituel et tout à fait du monde. Camille de los Rios avait une opinion tout opposée à celle de son confrère[1]. Il le prouva bien lorsque, se trouvant en France après l'arrestation vraiment illégale du roi d'Espagne et de sa famille, il se fit enfermer à Pierre Châtel pour la véhémence de ses propos, et surtout pour le danger qu'on trouvait qu'il y avait à l'entendre prêcher dans un langage éloquent une morale qui n'était pas celle de l'Empereur[2]. »

Dans le registre F⁷ *2241, aux Archives Nationales (Police), on trouve la mention de notre Camille et de son frère légitime José[3] : « Delosrios, Gutierrez José, 26 ans, Colonel au service d'Espagne, vᵗ (venant) de Bayonne », et « Delosrios, Gutierrez Camille, 34 ans, Secrétaire d'ambassade de la Cour d'Espagne à celle de Portugal, vᵗ de Bayonne ». Ces deux indications sont accompagnées de la note fixant leur séjour : « 8 8ᵇʳᵉ-13 8ᵇʳᵉ 1806 », et aussi de leur domicile : « R. de la Loi n° 61 ». Puis, sous le nom de « Gutierrez (De los Rios) » sont nommés à la fois Camille et José : « 34 ans, Secrétaire d'ambassade de S. M. C., natif de Madrid, et son frère, Colonel au service d'Espagne, vᵗ de Bordeaux. Camille vᵗ de Rome », toujours avec les deux mentions : « 14 mai — 18 mai 1807 », et « 5 mai — 9 id. 1808 », et les adresses : « R. des filles Sᵗ Thomas, n° 18 » et « R. de Louvois, n° 4. » Or ceci est tout à fait d'accord avec le certificat de Pedro Ceballos « para D. Camille Gutierrez de los Rios, oficial de la 1ª Secretaria de Estado y Secretario de la Embaxada de S. M. en Lisboa para que con su ayuda de Camara vaya á Paris á asuntos y diligencias propias », de Sᵗ Ildefonse 9 septembre 1806, et avec les trois certificats du prince de Maserano, « para regresar á España con un criado », Paris 18 avril 1807.... « para viajar en Italia con un criado », Paris, 11 mars 1808,... « pour voyager dans l'intérieur de l'Empire français avec un domestique », 30 août 1808, des liasses F⁷ 6517ᵇ et 6518. Ces liasses contiennent en effet, classés par nom de famille, la première les documents (F-J) concernant « Camille Fernand Nuñez », et la seconde les documents (K-M) concernant « Camille Los Rios » (la similitude des deux noms en espagnol a entraîné cette confusion), et sont consacrées à un assez long emprisonnement des deux frères, considérés comme suspects en leur qualité d'Espagnols, la guerre ayant été déclarée entre les deux puissances. La durée de l'emprisonnement va du 20 septembre 1808 au 20 juin 1812. Ces deux frères — ou supposés tels, en ce que

1. D. Perez de Castro.
2. *Souvenirs d'une ambassade et d'un séjour en Espagne et au Portugal, de 1808 à 1811*, par la duchesse d'Abrantès, t. II (Paris, 1837), p. 243.
3. José, second fils du comte de Fernan Nuñez, né à Lisbonne le 19 mars 1780 ; il fut brigadier général et chambellan de Ferdinand VII (*Vida de Cárlos III*, t. II, p. 368).



José, comme plus jeune, restait dans l'ombre — étaient suspects sans doute, mais d'assez hauts personnages (ministres et ambassadeurs d'Espagne, etc.) s'employaient en leur faveur. Ainsi, le général Dumas dit : « qu'il verrait avec plaisir l'élargissement de ces deux Espagnols qui sont étrangers à la conduite et aux intérês de leur *frère aîné* (D. Carlos), et dont la mère, veuve du comte de Fernan Nuñez, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, s'est toujours montrée attachée au parti français » (20 avril 1809). Le ministre de la police générale de l'Empire autorisa les deux frères à aller se loger chez le seigneur Belhomme, plutôt que de rester dans leur prison du donjon de Vincennes. Enfin, un ordre de Napoléon prescrit qu'ils soient conduits à Fénestrelles (Italie), et, sans plus tarder, ils furent amenés à Pierre-le-Châtel (Ain), qui ne se trouvait pas loin de là (17 avril 1811). C'est toujours l'autre frère, Carlos, qui est coupable de tout, « d'un frère qui nous coûte bien des larmes, quoique séparés de lui depuis cinq ans », dit Camille au duc de Rovigo, et il implore ce chef, vu l'indisposition de son frère José, « attaqué à la fois de la poitrine, de la gravelle et de l'obstruction » (21 avril 1811). Convenons que la conduite des deux frères n'était pas à l'abri de tout soupçon. Le duc de Rovigo dit : « qu'en général ils manifestent un assez mauvais esprit ; ils fréquentent particulièrement la maison de Mme Ferrey. L'un d'eux surtout y est initié dans la correspondance que cette dame entretint avec Mme Moreau, et ils se permettent à cette occasion des réflexions souvent déplacées. » Il faut croire qu'il y avait, surtout chez Camille, quelque chose qui touchait aux mœurs : « Nous sommes de pauvres diables qui aiment la clef des champs pour s'amuser, et qui peut être dans toute leur vie n'ont fait de tort qu'à *quelques maris maussades, et encore avec le consentement de leurs femmes* », dit encore Camille. Bref, et malgré un ordre de Joseph Napoléon, daté de Paris, 14 juin 1811, désirant que les frères soient tenus de se rendre à Madrid, l'ordre d'élargissement ne fut pris que le 20 juin 1812. La dernière pièce émanée de la police, qui les concerne, est de Genève 9 octobre 1813, et porte que José habite Lausanne depuis cette époque et que Camille doit être à Bâle.

Parmi les pièces de cette correspondance il y en a deux qui méritent d'être reproduites. La première, qui est datée de Pierre-le-Châtel, 22 avril 1811, est un exposé de tout ce qui est arrivé à Camille depuis sa naissance jusqu'au jour indiqué, et nous renseigne alors sur sa véracité. Il est intéressant de la comparer au mémoire du comte de Fernan Nuñez. La seconde est une lettre du baron Dudon, datée de Valladolid, 24 mai 1811, qui ouvre un jour curieux sur les *afrancesados*... et Camille en était un aussi. L'exposé n'est pas d'un français irréprochable, mais, comme l'indique Tissot dans sa notice, « les formes vives de son *langage du midi* » ont laissé quelques traces.

P.-S. — Nous devons à l'obligeance de MM. Paul Courteault, professeur *à* la Faculté des Lettres de Bordeaux, et Ducaunnès, archiviste municipal, des renseignements précieux sur la tombe de Camille Gutierrez de los Rios. Nous leur laissons la parole :

« La tombe de Camille Gutierrez de los Rios existe au cimetière de la Chartreuse, série 7, n° 3 *(allée Goya)*.

» C'est un monument en pierre, de forme rectangulaire, élevé sur un piédestal de trois marches de pierre et encadré d'une grille de fer. Les quatre angles sont ornés de torches renversées. L'entablement est surmonté de quatre frontons triangulaires, décorés, ceux des faces antérieure et postérieure, d'une couronne d'immortelles enrubannée, ceux des faces latérales, de branches de feuillages. Angles de l'entablement ornés d'acrotères. Le monument est surmonté d'une urne.

» Face antérieure : cadre sculpté ; à l'intérieur, plaque de marbre gris portant l'inscription suivante :

TOMBEAU

DU CHEVALIER DON CAMILLO GUTIERREZ DE LOS RIOS

» Au-dessous, armes composées d'un blason[1] accosté de quatre rubans au bout desquels pendent cinq décorations et entouré d'un collier portant aussi une croix. Le blason est surmonté d'une couronne et d'une banderole portant cette inscription :

ELUMINUM *(sic)* FAMILIA GOTORUM
EX SANGUINE REGUM[2]

» Le tout sur un fond de manteau d'hermine accompagné de rubans flottants.

» Face latérale gauche : plaque de marbre gris portant l'inscription suivante :

A l'Héroïque Espagne il devoit la naissance :
Elevé parmi nous, il montra dès l'enfance
Des mœurs pleines de grâces et de facilité,
Un esprit généreux, un cœur plein de bonté.
Pour verser des bienfaits il acquit des richesses
Et toujours méditant de plus grandes largesses,
Ses parents, sa maison, les pauvres, l'amitié,
Dans un dernier partage il n'a rien oublié[3].

1. Est-ce le blason des comtes de Fernan Nuñez ?
2. Le *Catalogo historial genealogico de los señores y condes de la villa de Fernanuñez*, de Luis de Salazar y Castro (Madrid, 1682), porte autour du blason des comtes de Fernan Nuñez la même inscription : « Fluminū familia Gotorū e sanguine Regum ».
3. Peut-être cette pièce de vers est-elle de Tissot.



» Face latérale droite : plaque de marbre gris avec l'inscription :

ICI REPOSE
SON EXCELLENCE DON CAMILO GUTIERREZ DE LOS RIOS
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-FERDINAND
ET DU MÉRITE DES DEUX SICILES
CHEVALIER DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM
DE L'EMPEREUR LÉOPOLD D'AUTRICHE
ET DE LA COURONNE DE BAVIÈRE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
GENTILHOMME DE S. M. C. DE SON CONSEIL
ET SON SECRÉTAIRE
MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE D'ESPAGNE
EN DIFFÉRENTES COURS D'EUROPE

» Face postérieure : plaque de marbre gris sans inscription.

» Le monument est à l'extrémité de l'allée opposée à l'emplacement du cénotaphe de Goya. »

Il reste à retrouver le testament olographe déposé chez son ami Alexandre de Plainville.

ALFRED MOREL-FATIO.

I

Victime depuis trois ans d'une prévention facheuse, qui ne peut m'atteindre que comme Espagnol et appartenant à une des premières familles de ce pays, je crois qu'il serait facile de le détruire, en jettant un coup d'œil impartial sur cet écrit.

Né à Bologne de parents inconnus[1], je fus conduit à l'age de six ans à l'école militaire de Soreze sous le nom de Camille Gutierrez, et j'y restai dix ans.

Au sortir du Collège, on me fit changer de nom sous le pretexte que j'avais hérité d'un parent à cette condition ; et j'entrai dans le monde sous celui de Camille Bochat-d'Orïs[2],

1. Du comte de Fernan Nuñez et de Gertruda Marcucci, danseuse et chanteuse italienne, originaire de Lucques. Voir les *Mémoires* de Casanova, t. VIII, p. 319.

2. Ce nom de *Bochat-d'Oris*, anagramme de Rios et Chabot, fut celui des deux fils naturels du comte de Fernan Nuñez (*Vida de Cárlos III*, t. II, p. 373 et 377).

anagramme de celui que je devois porter un jour, à ce que je sus après.

Voilà déja dix années de ma vie passées en France, et dans quel age! dans celui ou les impressions toutes neuves, toutes profondes, doivent influer sur toutes celles que l'on doit recevoir après, doivent même les diminuer.

Mis au sortir du Collège entre les mains de M. le chevalier de Mauduit, colonel du Regiment du Port-au-Prince[1], je passe en Bretagne dans sa famille et delà à Saint-Domingue, ou je devais avoir une place dans son Regiment. Mais le mystere de ma naissance devient un obstacle, ou du moins exige d'autres formalités qu'on a negligé de remplir[2]. Je repasse en France avec le Colonel qui venoit de s'y marier, et comme il dut rejoindre bientôt après, vu que la Révolution se fesait déja sentir dans cette colonie, je ne parts que quelque temps après avec son Epouse. Mais nous ne trouvons en arrivant à Saint-Domingue que son cadavre; il venoit peu de jours avant d'être assasiné par ses soldats.

Ayant tout perdu par cette cruelle mort, je repasse en France, et j'arrive à Bordeaux, ou, me dit-on, je recevrai des lettres et des consolations d'un ami de M. de Mauduit. C'étoit le Comte de Fernan-Nuñez, alors ambassadeur d'Espagne à Paris. Il m'offrait sa protection pour me placer, non en Espagne, mais au Méxique. La crainte de repasser une troisième fois les mers, aussi inutilement que les deux premiers, me fit quelque temps balancer; et d'ailleurs la France devenoit déja ma patrie, je ne m'en supposais pas une autre. Mais quoique je n'eus jamais manqué de rien, je ne possedois rien non plus au monde; et je n'osais indisposer la personne puissante, qui seule voulait bien encore s'interesser à moi. Je consentis donc à m'expatrier, car c'est ainsi que ce voyage se présentait

1. Thomas Antoine Mauduit du Plessis, né à Hennebont le 12 septembre 1753 et mort assassiné par les nègres de Saint-Domingue à Port-au-Prince, le 4 mars 1791. Le comte de Fernan Nuñez s'intéressait à lui parce qu'il était le protégé du duc de Rohan, qui le fit nommer au commandement du régiment de Port-au-Prince. Il s'occupa même de rédiger un mémoire sur la vie de Mauduit, qui ne nous est pas parvenu; nous n'en possédons qu'un portrait (*Vida de Cárlos III*, t. II, p. 84 et 380).

2. Les preuves de noblesse réclamées par l'autorité militaire française.



à mon imagination, et j'arrive à la Corogne, ou il ne me manquait plus que d'entrer dans le vaisseau qui devait me porter dans le Nouveau-monde. — Mais je ne pus me décider à partir. — Pourquoi n'effectuai-je pas ce départ qui me promettait une fortune assurée? pourque revins-je sur mes pas? pourquoi retournoi-je en France sans qu'aucune considération m'arrêtat, quitte à perdre la seule protéction que j'avais, la seule personne qui s'interessat à moi? — parceque je voulais être en France, parceque j'aimais cette France, et que rien ne pouvait me détacher d'elle, ne me doutant pas qu'un jour elle devoit me couter bien des larmes.

J'arrive sur cette terre que je regardois comme une véritable patrie. Mon Protecteur me dit qu'il m'abandonne, et que je ne dois désormais compter que sur 1,800 livres de rente viagére que m'avait laissé mon père. J'avois 1,800 livres et je pouvois rester en France, rien ne devoit me manquer et mon cœur était satisfait.

Sur ces entrefaites la guerre se déclare avec l'Espagne: on se rappelle que je tiens en quelque sorte à ce pays, et je ne pouvois rien prouver ni pour ni contre. Je fus donc regardé comme une espèce d'otage. Je passe ainsi à Bordeaux tout le temps que dura cette guerre, ne recevant plus rien de personne, et obligé pour vivre de travailler dans un comptoir.

La paix faite, et les rapports rétablis entre les deux États, j'apprends, en recevant la nouvelle de la mort du comte de Fernán-Nuñez, que je venois de perdre en lui mon père, et que me laissant une part égale de tendresse et d'honneur qu'à ses enfants légitimes, je ne pourroi jamais prétendre qu'à trois mille livres de rente viagère. Dès lors je pris mon veritable nom, le même que je porte aujourd'hui.

Me voilà donc avec une famille, avec un nom; il ne me restoit plus qu'à aller embrasser mes frères, mes sœurs, et gouter d'un bonheur qui m'avait été inconnu jusqu'alors, et dont je n'osais presque plus me flatter. Mais la veuve du comte Fernan-Nuñez voulait encore cacher à ses enfants un secret, qui, disoit-elle, pourroit influer sur le respect qu'ils devoient avoir pour la memoire de leur Pere. Elle crut donc

devoir encore me tenir éloigné, et elle imagina de me proposer de nouveau un emploi au Méxique. Je vis clairement alors que tout ce que l'on vouloit, était de remplir les dernières volontés d'un Epoux, sans me laisser jouir de tous ses avantages; et que je devois renoncer pour longtemps encore à ce plaisir inconnu pour moi, celui d'avoir une famille, un centre d'affection. Habitué à m'en etre passé jusqu'alors, et trouvant dans mes nombreux amis d'enfance, et ceux que j'avois eu le bonheur de me faire depuis, tout ce qui pouvoit flatter mon cœur, j'en pris, je l'avoue, assés vite mon parti. Mais voulant en quelque sorte réparer les torts que j'avois eu avec mon père, j'acceptai de servir mon pays dans une carriere qui m'en tenoit éloigné, puique telle était l'intention de ma famille.

Je parti donc pour Vienne, comme attaché à l'ambassade; je ne savais pas un mot d'espagnol. J'y reste plusieurs années, et enfin j'obtiens de passer en Espagne. J'avais trente-et-un ans quand je vis pour la premiere fois la maison paternelle, quand je pus saluer du nom de frères les deux ainés de la famille; car il est à remarquer qu'encore à présent deux frères et une sœur ignorent, ou plutôt sont sensés ignorer, que je leur appartienne en la moindre chose.

Je restai peu de temps à Madrid, d'où je passai à Lisbonne en qualité de Secretaire d'Ambassade. Mon frère, dont je partage aujourd'huy le triste sort, ayant été appellé à Paris pour des affaires de famille, je demande un congé pour l'accompagner, et l'ayant obtenu, nous y arrivons ensemble le 7 octobre 1806.

Présenté par tout, et regardé par mon langage, mes habitudes et mes manieres, plutôt comme un Français que comme un Espagnol, j'ai trouvé par tout un accueil que peu d'étrangers pouvait ésperer, un accueil que je n'avais pas reçu à Madrid quand j'y arrivai pour la premiere fois; et j'avais plutôt l'air en rentrant en France de revenir dans mon pays, que d'arriver sur une terre etrangère. J'ai donc prolongé mon séjour dans ce pays autant qu'il m'a été possible, décidé à m'y fixer un jour, comme on va le voir.

Je n'avais, comme je l'ai deja dit, reçu de mon pere que

trois mille livres de rente viagère : cette rente m'était payée en Espagne, et hypotéquée sur les biens de famille en Espagne. Je m'arrengeai de maniere à ce qu'elle me fut payée en France, et que l'hypothèque fut assise sur les biens que la famille possedait en Bretagne. Quel preuve plus grande de mon attachement à ce pays, quelle certitude puis-je donner de plus du desir que j'avais de m'y fixer un jour! Un homme qui donne une pareille garantie peut-il jamais être suspect au gouvernement qu'il adopte ainsi tacitement et de plein gré?

Sur ces entrefaites arrive le changement de Dynastie en Espagne, avec tous les èvements qui l'on précedé et suivi.

Rester à Paris dans cette circonstance est, ce me semble, une preuve assés èvidente de mon opinion dans cette affaire. Si j'en eu une contraire, rien ne m'eut empesché de rejoindre les mècontens. Au lieu de cela que fis-je? toujours occupè de l'idée de rester en France, je demandai la place de Secretaire d'Ambassade à Paris; j'en eus la promesse: et c'etait quand j'attendois qu'elle s'éféctuat que je suis arrêté et conduit au Donjon de Vincennes, qu'on sequestre cette rente viagere que j'avois fait passer en France, et qui etoit toute mon existence, et que l'on me saisit mes papiers. Sans doute on n'y trouva rien qui put donner lieu au moindre interrogatoire, à la plus petite inculpation; et ma detention ne pouvait donc etre regardée que comme une mesure que le gouvernement avait jugé à propos de prendre, et que les circonstances ou se trouvait mon pays pouvaient autoriser.

Cependant dès qu'il fut question de faire preter le serment de fidélité à Sa Majesté le roi Joseph, à tous les Espagnols qui se trouvaient à Paris, je fus des premiers à le prononcer. Peut-être aussi dus-je à cette circonstance, jointe à la protection particuliére de Sa Majesté la Reine d'Espagne, de l'Ambassadeur et des Ministres de Sa Majesté Catholique le bonheur de sortir de Vincennes, et d'etre transferé dans une maison de santé. Je changeai donc de demeure, mais je n'en étais pas moins frappé de la pénible calification de Prisonnier d'État, et tout mon avoir restait sequestré.

La conduite que je tins dans cette nouvelle detention me

valut d'avoir la permission d'en sortir le jour; et un an après l'autorisation verbale d'en découcher, quand je voudrois.

Je n'ai jamais abusé ni de l'un ni de l'autre. Je ne sais si l'on m'a calomnié auprès du Gouvernement: mais quelque soit la calomnie qu'on aurait intenté contre moi, je suis prêt à y répondre victorieusement; j'y engage ma vie et mon honneur.

Respecter le Gouvernement sous lequel je vivois, faire des vœux pour le bonnheur de mon pays, et la consolidation de son nouveau Gouvernement, voilà quelle etait ma pensée habituelle. Je dirai plus; et ceci doit porter la conviction dans l'ame de quiconque avait reçu quelque prévention contre moi.

Lorsque Mr le Baron Dudon fut nommé Intendant General des Provinces du nord de l'Espagne, je fus le trouver, et comme c'est un ami de près de 20 ans, nous nous entretinmes ensemble de la position fausse dans laquelle je me trouvois, et des moyens qu'il y auroit d'en sortir et de me placer. Il m'offrit de me servir. Mais comme son départ était très prochain, nous convinmes que vu le peu de temps qui lui restait, il vaudroit mieux que j'attendis qu'il fut arrivé à sa destination, que je lui écrirai, et qu'il pourroit mieux, étant sur les lieux, savoir ce qui me conviendrait et le demander pour moi.

Et cependant je suis arrêté de nouveau! On ne fait aucune recherche dans mes papiers, on ne m'accuse de rien, et je suis conduit par des gendarmes dans une prison d'État! et dans quelle prison! il faut que j'y respire le même air que cent soixante scélerat, que je suive à peu près leur régime, et que je leur cede et la promenade et le temps qu'ils doivent aussi en jouir!

J'ai pourtant fait voir que j'etois né en Italie, qu'elevé en France, j'y ai passé toute ma vie; que mes rapports avec ma famille et l'Espagne n'ont jamais été que très peu de chose; et enfin que j'ai donné la plus grande preuve d'attachement à la France et à son Gouvernement, en y transportant mes seuls moyens d'existence, et en cherchant l'occasion de m'employer au service de sa Dinastie, à laquelle j'ai juré fidelité en l'au-

guste personne de Sa Majesté le roi Joseph, serment qui existe dans la secraiterie d'Ambassade à Paris.

Que pouvais-je faire de plus pour ne pas etre traité en ennemi de la France, pour ne pas etre même regardé comme suspect à son Gouvernement? Je l'ignore. Mais bien certainement je ne pouvais pas supposer que tant de dévouement auroit un pareil resultat. Aussi ne pouvant imaginer autre chose, si ce n'est, que je sois victime ou de quelque calomnie; ou enfin, que je ne suis traité ainsi, que parce que j'appartiens à une famille dont le chef a donné des sujets de mécontentement. J'ai fait ce court exposé et de ma vie, et de ma conduite, pour qu'on me puisse juger d'après l'une et l'autre.

Mais si ce recit plein de franchise, si cette suite de malheurs non mérités qui ont pesé jusqu'a prèsent sur mon existence, pouvaient interesser en ma faveur, j'observerai qu'il me serait impossible d'en profitter, si l'on n'en faisoit jouir égalment un frère, dont le sort m'est commun depuis cinq ans que nous sommes sortis ensemble de Madrid.

Quoique dans une position moins interessante sans doute sous le rapport de la naissance, et de tout ce qui en a été la suite, il a sous tous les autres les mêmes droits à la Bienveillance du Gouvernement. Il a preté son serment; et ainsi que moi, il venoit de faire des démarches pour etre placé, ayant écrit à ses amis de Madrid pour que par la protéction et l'amitié de Son Excellent Monsieur le Duc de Santafé, il put obtenir auprès de Leurs Majestés, le même emploi de Chambellan, qu'il avait jadis sous le Roi Charles IV.

CAMILLE DE LOS RIOS.

Pierre Chatel ce 22 avril 1811.

II

J'ai reçu ta lettre, mon cher Camille, je vois avec bien du plaisir que tu adoptes la proposition que je t'ai faite en partant, et que tu reconnois la nécessité et le devoir de chercher à te rendre utile à ton pays, jamais aucun n'eut plus besoin de personnes dévouées que celui-ci : il semble qu'il n'y avoit

aucun plan d'administration, tous les employès suivent leur routine, sans réfléchir aux différents rapports des autorités entre elles, sans connoitre le motif de leur occupation, l'objet de leur emploi, le but qu'ils doivent atteindre, ignorant ce qui s'est fait avant eux, s'embarassant peu de ce qu'on fera après, n'ayant aucun livre, aucun registre de leurs opératïons, ne pouvant rendre compte de rien, incapables de faire un rapport raisonné, bien plus encore, d'indiquer le mal, d'imaginer le mieux, très étonnés qu'on leur fasse des questions, ne pouvant répondre à aucune, indifférents au changement qu'on leur propose, ne tenant point à ce qui se pratique, parce qu'il n'ont jamais réfléchi à ce qui est, hors d'etat de la prèvoir ce que pourroient produire les mesures qu'on leur indique, voilà, mon cher Camille, ce que sont tous les agents Espagnols, du reste très interessés, ne demandant que des augmentations de traitemens, passant d'une partie à l'autre avec plaisir, pourvu que la nouvelle place soit plus lucrative que la premiere, répétant sans cesse que si on ne paye leurs appointements ils abandonneront leur poste, disant qu'ils ne servent que pour être payés, dissimulant fort peu qu'il se payeront par leurs mains, les juges même tenant un pareil langage; j'ai des lettres de plusieurs membres de la Chancellerie qui me préviennent que si sous peu de jours, ils ne touchent leurs appointements, ils ne répondent pas de l'intégrité de leurs collègues. j'ai jetté quelque mille réaux à ces misérables, plaignant l'Espagne d'être livrée depuis si longtemps à de pareilles gens; et ce n'est pas la révolution qui les a mis en place, ils y étoient sous l'ancienne dynastie. il est impossible qu'un pays prospère avec de pareils gouvernants, il y a cependant matière à faire de belles choses: le pays est beau, fertile, propre à tous les établissements; les habitans ingénieux, très loin d'être aussi paresseux qu'on nous les représente en France, disposés au contraire aux grandes entreprises.

il me faut débrouiller le cahos de l'administration, poser des bases fixes; j'ai le plus grand besoin de collaborateurs qui parlent les deux langues. Sans pouvoir t'indiquer actuellement la place que je pourrai te donner, je puis t'assurer que si tu



étois ici, après un séjour d'un mois ou de six semaines, il serait facile de te procurer un emploi soit dans la partie administrative, soit dans la partie financière. je ferai tout ce que je pourrai pour que tu l'obtiennes la plus avantageuse possible. Si j'avois un conseil à te donner, je te dirois que tu ne peux montrer trop d'empressement, et que de pareilles résolutions doivent être prises de bon heure, qu'il ne faut pas attendre l'exemple des autres.

Si tu prends ce parti, tu te muniras de lettres de recommandation du Ministre de la Police générale pour Mr le duc d'Istrie; tu peux etre sur d'etre bien accueilli; et en attendant qu'on puisse t'assigner un poste, et les moyens de t'y soutenir convenablement, ma maison sera la tienne.

Adieu, mon cher Camille, tu connais mon entier et sincère attachement.

Signé: DUDON.

Certifié conforme à l'original
qui reste en mes mains
CAMILLE DE LOS RIOS.

Valladolid le 24 mai 1811.

VARIÉTÉS

Au sujet de l'Andorre.

Mon article *Au sujet de l'Andorre* a provoqué une réponse signée « la Rédaction » et publiée en tête du dernier numéro de la *Rivista araldica*. S'il s'agissait d'une controverse purement scientifique, je ne répliquerais pas à une dissertation qui n'en vaut vraiment pas la peine. Mais la question a des conséquences pratiques ; elle intéresse des montagnards qui ne sont pas des érudits, et, puisqu'on m'en fournit l'occasion, je vais montrer une fois de plus ce que pèsent les arguments des adversaires de la France.

Voici d'abord, tout au long, cette réponse que je me félicite d'avoir fait éclore :

A propos de la République d'Andorre.

Décidément la vérité historique n'a pas l'heur de plaire aujourd'hui. Après l'attaque aussi brutale qu'inique dont a été l'objet la *Nationalité Comtoise*, voici que le « Bulletin hispanique » nous sert une série de quolitets *(sic)* à propos de la république d'Andorre.

Tout d'abord, sire aristarque, soyons précis. C'est en février 1918 et non 1917 comme vous l'apprenez à vos lecteurs, qu'a paru dans la *Rivista* le pauvre « articulet » de notre excellent ami et fidèle collaborateur F. di Broilo, auquel vous prétendez infliger votre *kolossal* coup de poing, avec une grâce de plaisanterie qui ressemble à celle d'un éléphant germanique dansant dans un magasin de porcelaines belges.

Bravo, sire aristarque, c'est bien débuter.

Mais qu'importe à notre collaborateur l'hilarité ou même l'indignation dont le menace le savant archiviste bordelais « juge au tribunal suprême d'Andorre » ? F. di Broilo n'est pas des justiciables de cet irascible magistrat.

La faiblesse de l'argumentation est trop évidente pour que nous ayons même besoin de la relever. Sans doute notre collaborateur a écrit en français, peut-être comme (ou mieux) que M. Brutails écrirait en italien ou en espagnol. Mais ceci importe fort peu à la question de fond. Nous comprenons aisément que le pouvoir du prince-évêque ne soit pas sympathique à un fonctionnaire de la république. C'est là la cause fondamentale de notre dissentiment.

Pour justifier son attaque, notre savant feint de relever une contradic-

tion qui n'existe que dans son imagination là où F. di Broilo avait seulement rapporté deux opinions et cela avec la plus grande honnêteté.

Le passage vaut d'être reproduit. Le lecteur jugera :

« La souveraineté date, etc... Les traditions de la principauté voient dans cet acte de l'Empereur la cession du domaine impérial et le commencement du domaine épiscopal. Mais les termes du document paraissent avoir rapport seulement à la constitution du diocèse d'Urgel, sans que pour cela le concessionnaire (lisez le donateur) ait eu l'intention de renoncer à sa juridiction politique. »

Sauf le mot concessionnaire, contre sens excusable chez un étranger, je ne vois pas quelle contradiction peut expliquer la singulière affirmation de M. Brutails : « Il est difficile d'atteindre à un plus parfait détachement de la vérité objective. »

Vous êtes-vous fait aider par votre collègue de philosophie M. le professeur de l'Université de Bordeaux, pour mettre au jour ce bel aphorisme?

Cela est nuageux comme Kant en personne.

Mais continuons :

Au XIII[e] siècle, l'évêque est souverain. Point n'est besoin d'en rechercher la preuve en dehors du traité de pariage.

Celui-ci, en effet, acte par lequel l'Église met ses biens sous la protection d'un puissant prince voisin, suppose l'égalité. Si le prince évêque n'est pas souverain, il ne peut y avoir pariage, mais bien hommage. Je m'étonne que cette simple notion de droit féodal ait échappé à M. Brutails qui a cependant obtenu le diplôme de l'École de Chartes *(sic)*.

Les droits de l'évêque d'Urgel sortent indemnes de cette attaque, venons à la question de ceux du Comte de Foix, passés à la Navarre, puis à la France. C'est ici que M. Brutails se fâche. « Il se fâche, donc il a tort », dit la comédie.

Nous ne contesterons d'aucune manière que en 1607 et en 1620 les rois de Navarre devenus rois de France, ont voulu incorporer leurs états de Navarre à la couronne de France et qu'ils ont promulgué des actes en ce sens. Mais, avaient-ils le droit, ces rois de Navarre, de disposer de leur peuple « comme d'une ferme ou d'une vieille armoire », selon l'expression pittoresque du savant Bordelais ? Il n'y a qu'à lire l'article de M. Brutails et à en appliquer les conclusions, pour répondre *non*.

Eh bien, alors, dans ce pays, aux antiques libertés, aux vieilles lois assez semblables aux *fueros* d'Espagne, vous admettriez, Monsieur Brutails, qu'un monarque ait pu à plaisir changer les éléments fondamentaux des lois du royaume? La loi salique n'a jamais existé en Navarre. Henri IV et Louis XIII n'avaient pas le droit de l'y introduire. A la mort d'Henri V, l'union des deux couronnes qui en droit reposaient sur sa tête a dû cesser. La couronne de France a eu sa succession selon les lois du royaume, et chacun sait les discussions qui résultaient de cette succession; la couronne de Navarre, n'ayant pas de loi salique a eu la succession réglée selon l'usage inmémorial de ce royaume pour la plus proche parenté; Henry V mort, le fils de sa sœur prédécédée pouvait seul prétendre au trône de Navarre, seul transmetre ce titre de roi de Navarre à sa descendance.

On ne voit pas là ce qui peut provoquer la risée ou l'ire de M. Brutails. Les jongleries ne pouvant rien à une argumentation aussi précise, on en vient aux grands mots « travail antifrançais ». Tout est dit, ou plutôt tout reste à dire et vous nous obligez à mettre les points sur les *i*.

Sans doute depuis quatrs ans *(sic)*, les partis de droite ont cherché loyalement à oublier, à ignorer les hommes et à ne voir que le pays. Ils ont donné généreusement leur effort, leur or, le plus pur de leur sang, mais ils n'ont pu faire que, dans les cerveaux de l'extrême gauche il y ait toujours deux France.

Il y la France du passé, la France de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc, la France à la bannière immaculée, celle-là n'a jamais eu de plus fidèle soutien que la *Rivista*.

Il y a la France de la révolution, la France de la démocratie, la France qui non contente de son anticléricalisme intérieur, voudrait détruire le pouvoir *théocratique*, la France qui souhaite à l'Espagne et qui espère la voir commettre un jour cette sottise unie à un crime qui est la séparation de l'Église et de l'État (lisez M. Brutails et voyez si cet espoir n'est plus manifeste). Cette France là, à coup sûr, jamais ni la Rédaction, ni aucun de nos collaborateurs ne l'a aimée ni servie.

C'est notre droit et notre devoir.

Nous voudrions, surtout les alliés, ou les neutres sympathiques, oublier ces dissensions d'origine révolutionnaire qui ont tant fait de mal à la France, et ne voir maintenant que l'*Union sacrée*, mais si nous pouvons malgré de légitimes répugnances accepter des hommes, nous n'avons le droit de le faire qu'à titre provisoire et en gardant intacts nos principes antijacobins ou antidémocrates, oui légitimistes, oui cela n'est synonime d'antifrançais que pour des esprits faussés par l'atmosphère impestée *(sic)* des idées révolutionnaires. Pauvres aveugles qui distribuent libéralement l'accusation de leur propre misère!

LA RÉDACTION.

Plusieurs choses sont intéressantes dans ce morceau, à commencer par le titre. Le précédent article de la *Rivista* était intitulé *La Principauté d'Andorra*, et il avait pour objet d'affirmer « la souveraineté de l'Évêque d'Urgel dans cette région ». Aujourd'hui, l'Andorre n'est plus une Principauté, mais une République, dont l'Évêque, d'ailleurs, continue à être le souverain. Un évêque souverain, ce n'est pas banal; un évêque souverain d'une République, ce serait vraiment trop beau.

Voilà donc une première constatation : la *Rivista*, qui entreprend de nous faire la leçon sur les vallées d'Andorre, ne sait pas au juste si elles constituent une République ou une Principauté.

Le texte de la réponse renferme deux ou trois essais de réfutation.

1° J'avais relevé une contradiction formelle entre deux phrases. « Le passage, dit la Rédaction, vaut d'être reproduit. Le lecteur jugera. » Et elle reproduit l'une seulement des deux propositions qui s'excluent, en remplaçant l'autre par *etc.*, de sorte que la contradiction disparaît du coup. C'est simple, mais ingénieux, — d'une ingéniosité que je n'admire pas sans réserve.

2° A l'occasion du paréage de 1278, entre le comte de Foix et l'évêque d'Urgel, la *Rivista* soutenait, en février, qu'il entraînait la vassalité du comte envers le prélat; elle allègue aujourd'hui qu'un



acte de ce genre « suppose l'égalité ». D'où elle conclut que l'Évêque est souverain comme le Comte.

Tout cela est de pure imagination. « Le roi de France », dit Viollet[1], « conclut fréquemment des *pariages* ou *paréages* avec des seigneurs féodaux... Des pariages entre roi et seigneur ecclésiastique subsistaient au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. » Il n'y a pas égalité entre le roi et un seigneur; donc, le pariage ne suppose pas l'égalité. De plus, on pouvait être l'égal du comte de Foix sans être souverain; car le comte de Foix ne possédait pas la souveraineté.

3° Les droits des anciens rois de France sur l'Andorre appartiendraient à un prince de Parme.

Ce passage de l'article est invraisemblable. Voilà un pays où la France exerce des pouvoirs qu'aucune autorité légale ne conteste; les prélats de la Séo eux-mêmes les ont à maintes reprises reconnus solennellement. Survient une Revue, — une Revue d'héraldique, s'il vous plaît, — qui, à propos d'une description d'armoiries, proclame que tout le monde se trompe et que l'Andorre appartient à l'héritier du comte de Chambord. Et parce qu'on plaisante un brin en lui répondant, elle s'étonne. Elle ne voudrait pourtant pas qu'on la prît au sérieux?

Suivons cependant son raisonnement, pour bien voir ce qu'il vaut.

L'État français agirait en Andorre comme ayant droit des comtes de Foix, rois de Navarre; or, en Navarre, la loi salique n'était pas admise, et c'est pourquoi, lorsque Henri V mourut, l'Andorre serait passée au fils de sa sœur.

C'est une thèse *in abstracto*, en l'air, une thèse éthérée, qui méconnaît complètement les contingences géographiques et historiques de ce bas monde.

D'abord, la *Rivista* oublie de démontrer que tous les pouvoirs de l'État français en Andorre lui viennent des comtes de Foix. Ensuite, lorsque s'ouvrit la succession du comte de Chambord, il y avait longtemps que la Basse-Navarre était, en droit et en fait, incorporée à la France. Tenir pour non avenu l'état de choses établi, et les édits de 1607 et 1620[2], et les arrêts des Cours souveraines qui en ont ordonné l'enregistrement, et l'adhésion répétée des Navarrais à la France, et les lois et les traités, c'est de l'anarchie, n'en déplaise à Messieurs les héraldistes. Il n'est pas plus permis aux légitimistes intransigeants de faire table rase pour reconstruire la cité d'autrefois qu'aux bolcheviks pour construire la cité future.

1. *Précis de l'histoire du droit français*, p. 648.

2. Ici encore la *Rivista* de février dit le contraire de la *Rivista* d'août. Vérité avant Pâques, erreur en deçà. En février, on nous disait que Henri IV, qui détenait les « états » de la Maison de Foix, « les réunit à la couronne de France »; aujourd'hui, on affirme qu'il ne pouvait pas les réunir, que son entreprise était de nul effet.

Ce n'est pas tout. Jamais, à aucun moment, l'Andorre n'a été une partie de la Navarre. Son droit est très différent du droit navarrais. Ayant étudié les *fueros* à Pampelune et le droit andorran dans les Vallées, je suis en mesure d'affimer qu'il n'existe rien en Andorre qui ressemble aux *fueros*.

A la vérité, l'Andorre a eu les mêmes maîtres que la Navarre. Mais si le rattachement de l'Andorre à la Navarre avait introduit en Andorre les lois successorales navarraises, de même le rattachement de l'Andorre et de la Basse-Navarre à la France aurait eu pour effet d'introduire en Basse-Navarre et en Andorre les lois successorales françaises. A quelque point de vue qu'on se place pour l'examiner, l'argumentation est caduque et croulante.

Et c'est tout. Ces trois ballonnets, que l'on crève si aisément de quelques coups de plume, constituent l'essentiel de la machine. Le reste n'est que pour donner des formes; c'est du remplissage : personnalités négligeables, vagues digressions en dehors d'un débat précis.

Par exemple, comme la *Rivista* narrait que certains comtes d'Urgel avaient cédé aux Évêques la souveraineté de l'Andorre, j'ai fait observer que les comtes, n'étant pas souverains, ne pouvaient pas disposer de la souveraineté et qu'au surplus certains des comtes dont on nous donnait les noms sont parfaitement inconnus. Sur quoi, « la Rédaction », au lieu de répondre à cette objection, m'accuse de souhaiter la séparation de l'Église et de l'État en Espagne. Quand même je nourrirais ce noir dessein, cela ne dispenserait pas mon contradicteur de nous expliquer comment les évêques de la Séo peuvent tenir leur couronne de simples comtes, qui, par surcroît, n'ont jamais existé.

Je passe donc et m'arrête après un dernier mot. La *Rivista* parle de la colère que m'aurait inspirée son premier article : c'est se donner plus d'importance qu'il ne convient. Tout au plus ai-je éprouvé quelque surprise à voir une revue d'Italie chercher querelle à la France en un moment où les drapeaux des deux pays claquaient au vent des mêmes formidables batailles. Mais, loin de me fâcher, je remercie sincèrement et « la Rédaction » et son collaborateur, ce « neutre sympathique » qui se dissimule — très mal — derrière un masque d'allié pour attaquer les droits historiques de la France en Andorre. Je les remercie, dis-je, d'avoir démontré par l'absurde combien ces droits sont solidement fondés.

J.-A. BRUTAILS.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES QUESTIONS ET AUTEURS DES PROGRAMMES D'AGRÉGATION
ET DE CERTIFICAT POUR LA LANGUE ESPAGNOLE EN 1919.

Nous avons donné la teneur de ces programmes dans notre n° 4 de 1918 (p. 264). Nous pourrions nous croire dispensés de fournir, sur ces questions et auteurs, des notes bibliographiques, car les candidats pourront s'en munir amplement dans le tome IV de l'*Historia de España* de R. Altamira, qui contient une abondante bibliographie, dans la *Bibliographie de l'Histoire de la littérature espagnole* par James Fitzmaurice-Kelly (Paris, Colin, 1913), et enfin dans la *Revista de Filología española*, qui donne des dépouillements méthodiques et aussi complets que possible. Néanmoins, comme la préparation aux concours des différentes agrégations est interdite cette année dans les Facultés, nous pensons que les candidats n'auront pas trop de secours et qu'il peut leur être utile de les renvoyer tout au moins aux notes déjà parues dans le *Bulletin*, tout en ajoutant quelques indications pour mettre celles-ci à jour.

1re QUESTION. — Cf. *Bull. hisp.*, 1908, p. 425; 1910, p. 439; 1913, p. 94. Lire Miguel Mir, *Causas de la perfección de la lengua española* (Madrid, 1902). Pour le *Diálogo de la lengua*, édition Bœhmer (*Romanische Studien*, Bonn, 1895). Les *Exequias* de Forner sont au tome LXIII de la *B. de A. E.* et au tome III de l'*Hist. crít. de la poesía castellana* du marquis de Valmar.

2e QUESTION. — Sur les romances fronterizos, *Bull. hisp.*, 1911, p. 470. Nous recommandons le petit recueil de S. Griswold Morley, *Spanish Ballads*, qui contient trois *fronterizos* et donne d'ailleurs une ample bibliographie (New-York, H. Holt, 1911). Il faut, bien entendu, lire Pérez de Hita, *Guerras civiles de Granada*, dans l'édition Blanchard-Demouge (Madrid, 1913). Consulter l'introduction mise en tête de la reproduction du *Cancionero de Romances* d'Anvers, sans date, par Menéndez Pidal (Madrid, 1914). A propos des romances *Abenámar*, on lira avec intérêt un compte rendu de l'*Essai sur les origines du Romancero* de R. Foulché-Delbosc, par R. Menéndez Pidal, dans la *Revista de libros*, janvier 1914. Ce sera l'occasion d'aborder la question,

actuellement remise *sub judice*, de l'origine des romances, sur laquelle on pourrait lire utilement un article publié par S. Griswold Morley dans *Romanic Review*, VII, 1 *(Are the Spanish « Romances » written in quatrains?)*, sans oublier ceux de M. Menéndez Pidal dans la *Revista de Filología Española*, 1914-1916.

Nous publierons dans le prochain numéro le texte de l'*Historia del Abencerraje y la hermosa Jarifa*, édité par H. Mérimée.

Il faudra lire l'*Historia de Osmín y Daraxa*, sur laquelle (ainsi que sur toute la question du programme) cf. *Bull. hisp.*, 1907, p. 417.

3e Question. — *Bull. hisp.*, 1910, p. 437 Sur Juan del Encina voir *ibid.*, p. 453.

L'églogue d'Encina est à la page 29 du *Teatro completo de Juan del Encina* (edición de la R. Acad. Española, par Asenjo Barbieri, Madrid, 1893). Sur l'auteur et son œuvre on peut consulter *Sieben Spanische dramatische Eklogen*, par Kohler (Dresde, 1911), et *Juan del Enzina, El Aucto del Repelón, edición crítica* par Alfredo Alvarez de la Villa (Paris, Ollendorf, s. d., conférences données à la Sorbonne en 1909-1910); *The Pastor and Bobo in the Spanish religious Drama of the sixteenth century* (*Romanic Review*, oct.-déc. 1911), par Wickersham Crawford. Bien que Gil Vicente ne figure pas au programme, on fera bien de lire au moins quelques-uns de ses *autos* (éd. Mendes dos Remedios, Coimbra, 1907-1912, 2 tomes) à cause de l'influence qu'a eue sur lui Encina.

Voir la biographie de Tirso de Molina, mise par Emilio Cotarelo y Mori en tête du tome I des *Comedias* de cet auteur (t. IV de la *Nueva Bibl. de Aut. Esp.*). Sur la pièce, qui est au tome IX de la même collection et au tome V de la *B. de A. E.*, et que M. Marcel Dieulafoy a traduite dans *Le Théâtre édifiant* (Paris, Bloud, 1907), lire le discours de réception de M. R. Menéndez Pidal à la R. Acad. Esp., Madrid, 1902, et *Bull. hisp.*, 1904, p. 38; sur la versification, deux articles de S. Griswold Morley dans le *Bull. hisp.*, 1905, p. 387, et 1914, p. 177

La *Oveja perdida* de Timoneda est au tome LVIII de la *B. de A. E.* Sur l'auteur, voir Henri Mérimée, *L'art dramatique à Valencia*, Toulouse, 1913. Pour Calderón, voir *Bull. hisp.*, 1908, p 427. *La Cena de Baltasar* est au tome I de la collection de Pando y Mier (Madrid, 1917) avec la *loa*, et au tome LVIII de la *B. de A. E.* Enfin, pour Zorrilla, *Bull. hisp.*, 1907, p. 420, et 1913, p. 98. *Don Juan Tenorio* est au tome II des *Obras completas (Dramas)*, Madrid, Delgado, 1905. Voir N. Alonso Cortés, *Zorrilla, su vida y sus obras*, Valladolid, 1917.

Auteurs supplémentaires. — Pour le *D. Quijote*, *Bull. hisp*, 1913, p. 97. Ont paru depuis : *Cervantes* par Paolo Savj-Lopez, traduction d'Antonio G. Solalinde, Biblioteca Calleja, Madrid, 1917 (cf. *Bull.*



hisp., 1914, p. 117); *Miguel de Cervantes Saavedra, Reseña documentada de su vida*, par James Fitzmaurice-Kelly (Oxford University Press, 1917), travail qui, par la méthode et l'érudition de l'auteur, offre toute garantie et dispense de s'attarder, si ce n'est pour des raisons rétrospectives, sur ce qui a été écrit précédemment au sujet de la vie du grand écrivain. Les chapitres (XXII-XXVII de la seconde partie) portés au programme se trouvent au tome VI du *Cervantes* de Rodríguez Marín (Ediciones de la *Lectura*). Puisque Valera est aussi au programme, c'est le cas de lire ses deux discours de 1864 et de 1905, réimprimés dans les tomes I et II de ses *Obras Completas* (Madrid, 1905 : *Sobre el Quijote y sobre las diferentes maneras de comentarle y juzgarle*, et *Consideraciones sobre « El Quijote »*). A titre de curiosité, signalons l'énorme production d'articles et d'opuscules suscités par le troisième centenaire de la mort de Cervantes (voir la Bibliographie de la *Rev. de Filol. Esp.*, 1916-1917).

Sur Valera lui-même, voir *Bull. hisp.*, 1905, p. 197.

G. C.

BIBLIOGRAPHIE

Hugo **Obermaier**, *El hombre fósil*. Comisión de Investigaciones paleontológicas y prehistóricas. Memoria N° 9. 1 vol. in-4° de 397 pages, XIX planches et 122 figures. Madrid, Museo de Ciencias naturales, 1916.

Ce livre que M. Hugo Obermaier consacre à l'histoire de la plus primitive des humanités est appelé à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire. Pour la première fois, l'étude de l'homme fossile n'est pas séparée de celle du milieu où il a vécu : ce n'est qu'après avoir exposé les phénomènes géologiques dont il a été le témoin, décrit la faune et la flore qui l'entoure, que l'auteur aborde l'étude de son activité industrielle et artistique.

Nous n'avons pas l'intention de rendre compte ici de l'ensemble du volume, mais simplement des chapitres consacrés à la civilisation paléolithique en Espagne.

Dès cette époque lointaine, la Péninsule forme déjà une région qui se différencie nettement des autres pays européens. Seul le versant septentrional des Pyrénées se rattache étroitement par la faune et par le climat au quaternaire français. Au sud de ce point, on observe un changement radical. La présence du Renne sur la côte cantabrique est la preuve évidente d'une période glaciaire synchronique de la troisième glaciation. Les niveaux à faune chaude qui séparent cette période de la dernière glaciation correspondent à la dernière époque interglaciaire. En Espagne, dans l'état actuel de la question, la dernière avancée des glaces correspondait à l'Aurignacien.

La difficulté est d'établir un synchronisme absolu entre la chronologie glaciaire de l'Europe centrale et méridionale et celle de l'Espagne. On se trouve, en effet, en présence de contrastes violents qui posent de nouveaux problèmes. On se heurte à de semblables difficultés dès qu'on aborde l'étude des industries quaternaires. Mais alors qu'on entrevoyait précédemment des « retards », comme la lente disparition des grands mammifères, les premiers résultats acquis dans la connaissance des industries paléolithiques nous amènent cette fois à constater des « anticipations ».

A l'exception du Préchelléen, les diverses étapes de la civilisation quaternaire sont plus ou moins largement représentées dans la Pénin-

sule ibérique. On ne peut expliquer cette absence que par le hasard des fouilles. Des stations chelléennes typiques ont été rencontrées dans le sud de l'Espagne (*Laguna de la Janda*, environs de *Puente-Mocho*, *Posadas*), dans le centre (*San Isidro, Torralba*) et dans l'ouest (*cova da Furnha* et environs de *Lisbonne*). L'Acheuléen inférieur, caractérisé par des instruments grossiers et de grandes dimensions à forme amygdaloïde se retrouve dans ces mêmes stations du centre (niveaux supérieurs de *San Isidro*, abri de *la Cerrada de la Solana*) et dans l'est (*Constanti* et *Benidoleig*). L'Acheuléen supérieur n'est pas encore connu de façon définitive. Le Moustérien est répandu par toute l'Espagne et déjà on a pu reconnaître pour cette période la formation de types provinciaux (éclats de quartzite de la *cueva del Castillo* très différents des haches à main contemporaines). Dès ces époques, désignées par l'auteur sous le nom de *Paléolithique inférieur*, l'Espagne apparaît comme une région de transition entre les pays du Midi et ceux du Nord. Du manque de toute trace d'industrie chelléenne dans l'Europe centrale, M. Obermaier conclut très justement que ces formes d'armes et d'outils sont venues de l'Orient et qu'elles n'ont pu parvenir en France et en Angleterre que par l'intermédiaire de l'Espagne. Il en est de même pour l'Acheuléen et le Moustérien, représentés de façon indiscutable dans l'Afrique du Nord.

Aux époques suivantes (*Paléolithique supérieur*), on entrevoit une complexité encore plus grande dans le jeu des influences extérieures qui agissent sur la civilisation espagnole. Deux courants, l'un venant de l'Afrique du Nord, l'autre de la France, s'y manifestent. Les régions du Sud présentent une analogie très marquée avec le Capsien africain, alors que pendant tout le Solutréen et le Magdalénien, la région cantabrique est soumise aux influences françaises. Il semblerait même que l'industrie solutréenne, à un certain moment, aurait filtré le long de la côte orientale.

Limité au nord de la Péninsule, le Magdalénien espagnol présente des analogies encore plus marquées avec la période française correspondante, aussi bien dans la typologie des instruments de pierre que dans les œuvres d'art. A mesure que l'étude des gisements va en se précisant, on est amené à découvrir des transformations locales des types généraux (harpon cantabrique à trou latéral). Mais ainsi qu'on le remarquait déjà pour la faune et la flore, il est difficile d'admettre un synchronisme absolu entre les différentes étapes du quaternaire espagnol et celui de l'Europe centrale et occidentale; il semble même probable que toutes les industries d'origine méridionale, telles que le Paléolithique ancien et l'Aurignacien, sont plus anciennes dans le sud que dans les régions septentrionales; d'autre part, elles se sont poursuivies avec un retard très marqué pendant une assez longue durée dans le nord, alors que de nouveaux progrès se réalisaient dans le sud.

L'Espagne est donc soumise à partir du Paléolithique supérieur à deux courants d'influence très distincts. Ce dualisme est encore plus marqué dans l'étude des peintures rupestres espagnoles qui appartiennent à deux groupes différents.

Une étude minutieuse de l'ensemble des dessins colorés découverts dans le sud-ouest de la France et dans le nord de l'Espagne prouve que les uns et les autres font partie d'une même *province franco-cantabrique* où dominent les représentations animales. L'homme y fait absolument défaut. Le deuxième groupe, *Espagne du Sud et de l'Est* montre les mêmes caractères naturalistes, mais les animaux mêlés à des silhouettes d'hommes et de femmes forment de véritables tableaux, figurant des scènes de chasses ou de massacres et apparaissent comme les premières archives de l'humanité. Il semble que ces fresques ne sont pas autre chose que des ex-voto destinés à commémorer le souvenir de combats heureux ou de chasses particulièrement fructueuses. Ces peintures nous apprennent également que les tribus du sud et de l'est de la Péninsule différaient par leurs conceptions religieuses des peuplades cantabriques : elles ne répugnaient pas à la représentation de la figure humaine, et pour célébrer les rites de la magie de la chasse elles préféraient les sanctuaires en plein air aux recoins obscurs des cavernes du nord.

L'une des parties les plus neuves de l'ouvrage est celle que l'auteur consacre à l'étude de la période intermédiaire entre le Paléolithique et le Néolithique, qu'il propose de désigner sous le nom de *Epipaléolithique*, pour ce qui est des civilisations correspondant à l'Azilien, Tardenoisien, Asturien et Magloemosien, et sous le nom de *Protonéolithique* pour le Campignien et la civilisation des Kjoekenmoeddings (p. 314).

L'Azilien classique est représenté au sud des Pyrénées, principalement dans la région cantabrique *(cuevas de Bazola, de Villanueva, del Pendo, del Castillo)* et pousse des rameaux jusque dans les Asturies *(cueva de la Paloma)*. Il est caractérisé par de petits grattoirs circulaires de silex, des burins à pointe latérale et à retouches transversales et par de petits instruments triangulaires ou semi-circulaires, mêlés à des instruments magdaléniens, à des harpons d'os à une ou deux rangées de dents. Ces instruments aziliens présentent une relation étroite avec le Magdalénien de l'Europe occidentale (région cantabrique et France). Quant au harpon, c'est à n'en pas douter un dérivé du harpon magdalénien du type cantabrique. La grande nouveauté de cette période est tout entière dans l'apparition des petits silex géométriques, et cette découverte nous amène au Tardenoisien.

Les plus récentes découvertes permettent d'affirmer l'origine méditerranéenne du Tardenoisien. Celui-ci provient de la transformation des types industriels du Capsien d'Algérie et de Tunisie dont on peut

suivre les traces en Égypte, Phénicie et jusqu'en Crimée. L'Espagne et le Portugal possèdent de nombreux exemplaires de cette industrie qui pourrait bien être à la base de l'industrie française correspondante.

Les tribus du Capsien supérieur ont eu un art qui se caractérise par de nombreuses représentations de la figure humaine et les dessins géométriques ou schématiques (*Alpera*, région de *Velez Blanco*, *Ronda*, *Tarifa*, *Sierra Morena*, région de *Fuencaliente*). Un second groupe important de ces dessins se rencontre dans la vallée des *Batuecas* (Estrémadure) et on a pu observer de légères infiltrations de cet art dans la partie septentrionale de l'Espagne (*cueva del Castillo* et roche de *Peña Tu*). Il est impossible d'en préciser les origines, car le passage des dessins naturalistes paléolithiques aux représentations schématisées qui nous occupent s'est fait insensiblement. Une conclusion importante s'impose alors, c'est que dans la Péninsule ibérique il n'y eut pas alors de changements brusques dans les tribus qui la peuplaient. Il semble évident au contraire que les hordes du Capsien supérieur évoluèrent *in situ* vers l'Azilo-Tardenoisien et que ce n'est que plus tard et sous l'influence d'apports étrangers qu'ils évoluèrent vers le Néolithique.

On observe alors une étroite analogie entre les peintures d'Andalousie et les galets colorés du Mas d'Azil. Dans un très intéressant tableau l'auteur reproduit les transformations successives des peintures naturalistes jusqu'à leur aboutissement schématique sur les galets du Mas d'Azil. (Pl. XIX.)

Les récentes découvertes espagnoles nous réservaient une surprise. Postérieurement à l'Azilo-Tardenoisien, apparaît dans le N.-W. de la Péninsule, une nouvelle civilisation à laquelle l'auteur propose de donner le nom d'Asturien. On l'a rencontrée dans les cavernes et abris sous roche de la province d'Oviedo et elle se caractérise par l'emploi d'un instrument de type tout spécial : c'est un caillou roulé, de forme ovale ou aplatie, dont l'une des extrémités du grand axe a été taillée en pointe. L'extrémité opposée, qui fait office de talon, n'a pas été travaillée. L'absence de toute trace de céramique et de tout objet ou instrument de pierre polie place cette nouvelle civilisation dans l'Épipaléolithique. Mais elle n'est sans doute qu'une modalité particulière à la région asturienne.

RAYMOND LANTIER.

Series de los más importantes documentos del Archivo y Biblioteca del Excmo. Señor Duque de Medinaceli, elegidos y publicados a sus expensas por **A. Paz y Mélia**, *1ª Serie histórica. Años 860-1814*, **Madrid, 1915.**

Il convient tout d'abord de remercier de son initiative et de sa générosité le grand seigneur qui a si libéralement voulu faire connaître

les trésors de ses archives, « non pas dans un but de vaine ostentation », suivant sa propre expression, « mais pour rendre hommage à la culture espagnole ». Il faut aussi le féliciter d'avoir eu à sa disposition pour une pareille tâche un homme comme M. Paz y Mélia, qui en méritait l'honneur par une science incomparable des manuscrits, une haute probité intellectuelle, une vie toute de travail, et dont le nom seul était une garantie et un lustre pour la publication entreprise.

Nous n'avons là qu'un commencement, une première série, en attendant les autres, une *muestra*, comme dit M. Paz y Mélia, qui explique au surplus fort bien pourquoi il était impossible de réunir un ensemble ou des ensembles de documents sur des questions déterminées : « C'est que, à la différence des archives d'État, il ne reste pour ainsi dire dans les archives particulières que le complément d'une négociation diplomatique, la moitié d'une correspondance, etc. » Ces archives se complètent les unes les autres. Il faut donc commencer par un bout et donner l'exemple.

On est un peu ébloui d'abord, non seulement par le luxe de ce tome imposant, l'or des reliures et des *orlas* en fac-similé, l'abondance des autographes et des sceaux reproduits hors texte, 58 planches contenant plus de 100 gravures, mais aussi par la disparité et la multitude des documents transcrits. Heureusement, l'« Advertencia preliminar » nous prévient du caractère très spécial de ce spicilège, où chacun trouvera de quoi admirer, sinon de quoi se documenter.

Elle nous apprend aussi les origines et les enrichissements progressifs de l'*Archivo*, qui est constitué en 1029 par le comte d'Ampurias y Peralada au château de Carmenzo, puis transféré à Castellón, ensuite au château d'Arbeca, à Lucena, au château de Falset, puis en partie à Tortosa, s'augmentant sans cesse de la documentation des autres États des ducs de Cardona. L'invasion française le trouve à Barcelone, où une cave l'abrite de la spoliation, mais non de l'humidité funeste qui finit par réduire beaucoup de liasses à l'état de pâte. C'est à Madrid, mais changeant plus d'une fois de local, qu'on le retrouve. Parmi ses archivistes, on compte D. Manuel Cañete et D. Julián Paz, qui, nommé à Simancas, a eu comme successeur son propre père, l'auteur de la présente publication, dont il occupe dignement la place à la Biblioteca nacional aujourd'hui. La bibliothèque ducale qui, en 1859, contenait 13,500 volumes, date du XVIIIe siècle; le premier index est de 1733. Elle reçut les livres de D. Luis Antonio, fils de l'auteur de la *Bibliotheca hispana* et de la *Censura de historias fabulosas*. Elle fut ouverte au public de 1757 à 1808, puis en 1819. Beaucoup de disparitions ont été constatées, entre autres celle d'un Juan de Mena, d'un Auzias March, qui d'ailleurs fut racheté depuis. En 1885, il manquait à l'appel 500 volumes dont 25 manuscrits. Le médaillier, qui contenait en 1800 près de 5,000 pièces, a également

souffert. Il possédait au moins quatre sceaux en or, il n'en reste qu'un, de Philippe IV. Cet exposé contient de nombreux détails intéressants qui nous montrent ce qu'était l'administration des seuls biens de vitrine et de bibliothèque des ducs de Madinaceli, et le soin avec lequel ceux-ci veillaient à la conservation de ce précieux patrimoine.

M. Paz y Mélia s'est contenté avec raison du rôle d'organisateur de cette exposition, ce qui n'était pas une sinécure, puisque, outre la reproduction artistique de tant de *numéros* plus remarquables les uns que les autres, il a eu à sa charge la transcription de 265 pièces ou notes explicatives, qui occupent 438 pages, sans compter la description de 88 privilèges *rodados*. On comprend qu'il n'ait pas cherché à commenter, si ce n'est exceptionnellement. Il laisse aux lecteurs les chances de faire des découvertes qui les intéressent, comme dans une riche bibliothèque où on les laisserait chercher à loisir. Il n'a attiré l'attention que sur quelques documents, entre autres ceux qui prouvent de toute évidence que le prince Charles de Viane avait reconnu pour sa fille et son héritière Doña Ana de Aragón, femme de D. Luis de la Cerda, et cela malgré que le roi Ferdinand le Catholique se soit inscrit en faux contre les pièces qu'on alléguait, qu'Alfonso de Palencia prétend avoir été arrangées par les intéressés.

Je me contenterai de noter par-ci, par-là quelques documents qui ont attiré mon attention. Par exemple le n° CXLVIII : « Memoria de los relicarios, cruces, candeleros, ornamentos y otras cosas (beaucoup de tableaux) que quedaban en el cuarto que el Señor Duque de Lerma tenía en el Monasterio de San Pablo de Valladolid » (1610); le n° CLXXIV : « Relación de las pinturas vinculadas por los Duques de Santisteban en su Casa y Mayorazgos » (1715); le n° CCXXXIV, un inventaire où figurait de nombreuses étoffes précieuses historiées ou à personnages; le n° CLXXXVI : « Lista de los cuadros pertenecientes a las casas de Medinaceli y Santisteban, llevados a Francia y mandados restituir a su dueño por Decreto de Luis XVIII del 8 de Mayo de 1814 ».

Puis, dans un autre ordre d'idées, le n° LVIII : « Conocimiento de Diego de Valera (caballero de la casa del Conde de Medinaceli) de las scripturas que rescibio, e pleito e homenage que sobrello fizo » (1468); il s'agit, comme l'indique M. Paz y Mélia, de l'historien, sur lequel cf. mes *Hist. génér. d'Esp.*, p. 40-44; au n° LXIV, il est qualifié de « maestresala et del Consejo del Rey ». — Au n° CXVI est signalée une « Escritura por la que Juan de Sepulveda, Jacobo de Villasante y Jacobo Ponce, hijo de Pedro Rodriguez, vecino de Nebrixa y Sevillano, españoles, Colegiales del Colegio de Bolonia, se obligaron a traducir del latín al castellano, en clara letra, dos volúmenes, toda la Biblia, Viejo y Nuevo Testamento y la IVª parte del Vicencio Historial, o sea el

Speculum historiale, en termino de un año(!) a contar de Mayo de 1519 por precio de 200 ducados de oro » ; il s'agit très certainement de Juan Ginés de Sepúlveda, qui fut au collège de Bologne à cette époque, et sur lequel voir Morel-Fatio, *Historiographie de Charles-Quint*, 1re partie, 1913, p. 42-72 : on voit qu'il ne manquait pas d'ardeur au travail. Le n° CXVIII est une lettre de saint François de Borja au duc de Medinaceli « de Roma ii de setiembre 1534 ». Le n° LXIII contient des notes sur la bataille de Lucena (1483) et sur Boabdil ; le CXXXVIII, un inventaire des livres ayant appartenu au duc D. Juan de la Cerda (1575) : *Suplemento de crónicas, Crónica de Aragón, Crónica de D. Juan II, parte de la Crónica de Samalloa* (Garibay), *1a y 2a parte de la Historia de las Indias*, etc. ; le CLXVIII, des vers de María de Ceo.

Au n° CXII on trouve les « Presupuestos del gasto para el viage del Duque de Medinaceli a París », avec des prévisions comme celle-ci : « V. E. ha de dar tres libreas : una para salir de Madrid y entrar en París ; otra para el discurso del viaje ; otra para besar la mano a Su Majestad Cristianisima, y parece que se limita otra mediana que se deberá dar para entrar en lugares grandes, puesto que la en que sale de Madrid y ha de entrar en París no se ha de dar a la entrada de cada lugar populoso, porque llegará a quedar deslucida » : il faudra 38 livrées n° 1, « que por no escusarse el llevar oro, aunque no sea de tanta costa como otras que se han dado en otras ocasiones, y no siendo praticable, habiendo de entrar con ella en París, y ruar con ella en aquella corte, el que sea falso, hecha la cuenta por menor, parece que costará cada vestido 2,850 r., que monta 10,000 (ducados) ». Autant de numéros 3 (pour le baise-main), mais c'est moins cher, 2,000 réaux pièce. Et 50 ducats seulement chacune des 86 livrées pour le voyage « de paño de Las Navas ordinario, con cabos y botas, espuelas y cojines, aderezos de espada, fieltros y demás requisitos... » Le reste à l'avenant. — N° CXLX « Notas de la correspondencia de F. Luis de Aliaga » (confesseur de Philippe III) : « 28 marzo 1610. Consejo de Justicia. La Sala de Gobierno propone que se separen en las iglesias a los hombres de las mujeres. Que no se pida al nuncio Breve sobre esto, sino que se haga aqui todo lo que se pueda sin acudir a Roma. » On n'aimait pas beaucoup s'adresser à la cour de Rome, où l'on ne faisait pas tout ce qu'on voulait (le procès du P. Mariana y donnait précisément à ce moment quelques déboires). — N° CLIII : « Acuerdo de la ciudad de Valladolid para que se representen los autos sacramentales del Corpus delante de la casa del Duque de Lerma » (Valladolid, 1682). — N° CLXXV, curieuses recommandations pour le voyage de Berne en 1747 (à Perpignan, prendre la poste, plus économique ; emporter du tabac, qui fait des heureux ; à Montpellier, acheter des spiritueux... pour soigner les coups et les blessures, des odeurs, des

savons mousseux pour la barbe...). — N°s CLXXVII et CLXXXI, fêtes et festins en l'honneur : 1° de l'avènement au trône de Charles IV et de Da María Luisa de Borbón; 2° de la consécration du confesseur de la reine comme archevêque *in partibus* de Seleucia (1795); menus pantagruéliques.

Le n° CCLIV (instructions secrètes, en italien, données au nonce extraordinaire en France, 1632) ne paraîtra pas non plus sans intérêt pour l'histoire de l'Europe.

Le plus ancien document provenant des États de Castille est de 1156 (il y a Era MCLXXXX par suite d'une erreur sans doute): les rois Sanche et Ferdinand figurent parmi les confirmants, mais « imperante D. Adefonso... ».

Les documents provenant des États de Catalogne sont mis à part. Ils commencent plus tôt, par une donation de Charles le Chauve (n° CLXXXVIII, p. 458) et une du roi de France Raoul à Oliva, comte de Besalú (n° CLXXXIX). — N° CXCVII, « Noticias relativas a la Baronía de Entenza (1174 a 1335). » — N° CXCVIII, « Noticias relativas a D. Berenguer de Entenza (1261-1341). — N° CCIV, privilège de 1332 en arménien (fac-similé). — N° CCXIX, lettre de Jean II (1436) au sujet de la prise de Loja.

Parmi les gravures, j'ai remarqué le sceau de cire du *Concejo* de Cordoue (1360), cf. la note p. 462; des sceaux de Puerto de Santa Maria, de Baeza, d'Isabelle la Catholique, de Germaine de Foix, de Ferdinand le Catholique, de Pierre IV, de Philippe IV; de beaux privilèges *rotados* de Henri II; une *orla* de 1404 avec le portrait de Henri III; d'autres de 1446, de 1553, etc.; les signatures de pêcheurs de Puerto de Santa María; des autographes du prince Charles de Viane, de Jean II, d'Isabelle la Catholique, de Diego de Valera, de Beltrán de la Cueva, de Gonzalvo Fernández, d'Anne d'Autriche, de saint François de Borja, de sor Margarita de la Cruz, de Charles II; des reliures, dont une d'Antoine de Gavère (de Bruges), les diplômes de Charles le Chauve et Raoul déjà signalés, une lettre du sultan de Tunis (1478), une de Rubens, une vue du port de Barcelone en 1620, les dessins d'un *libellus* apocalyptique et plus ou moins prophétique (XIVe siècle), etc.

Il est à souhaiter que d'autres séries suivent cette première, et que d'autres archives publient ainsi leurs documents les plus remarquables. L'exemple vient de haut, et le modèle à imiter est donné par un maître.

G. CIROT.

Gustave Reynier, *Le roman réaliste au XVIIe siècle*. Paris, Hachette, 1914; 395 pages petit in-8°.

J'aurais voulu consacrer beaucoup plus tôt quelques pages du *Bulletin hispanique* à ce livre d'un écrivain qui n'a jamais eu la prétention de grossir la phalange des hispanisants, et qui laissera peut-

être, autant que beaucoup d'entre eux, des choses lisibles et intéressantes sur l'Espagne[1].

Je m'acquitte de ce soin fort agréable aussi tôt que faire se pouvait; mais je suis obligé de me limiter, en signalant d'une part l'excellent aperçu, personnel en somme et en tout cas satisfaisant, que l'auteur nous donne du roman picaresque espagnol et du *Don Quichotte*, et d'autre part l'analyse et l'étude des romans réalistes français du XVIIe siècle, où l'on retrouve d'une façon nette, mais inégale, l'influence des picaresques et leurs procédés.

Le lecteur qui connaît les Espagnols est un peu moins familier sans doute avec leurs imitateurs français; et celui qui est familier avec ces derniers ne sera pas fâché de lire en quelques chapitres ce qui est nécessaire pour connaître leurs modèles. De sorte que l'auteur trouvera des gens contents dans les deux camps.

Il y aurait plus d'un jugement à citer, même en ce qui concerne les Espagnols. M. Reynier note avec bonheur certains traits des romans picaresques, un entre autres qui avait frappé Brunetière : c'est que ce sont des romans où l'on mange. « Une autre particularité de ces » romans, c'est qu'il se s'arrêtent pas uniquement aux périodes criti» ques, aux faits décisifs des existences qu'ils évoquent. Ils ne les » isolent pas des menus événements, des actions insignifiantes qui en » sont dans la réalité l'accompagnement nécessaire, qui tiennent tant » de place dans n'importe quelle vie humaine. Ainsi, quand les » *picaros* voyagent, ce qui n'est pas rare... nous les suivons dans » les auberges; nous n'ignorons pas les menus de leurs repas... Les » repas ont ici beaucoup d'importance, et il est naturel qu'ils en » aient pour des gens qui ne sont guère blasés sur les plaisirs de la » table et se disent, lorsqu'ils dînent, qu'ils mangent pour la veille » et pour le lendemain... »

Peut-être ferai-je quelques réserves lorsque M. Reynier dit qu'« Aleman et ses imitateurs ont suivi *à dessein* le cours d'existences très » médiocres, qu'aucun idéal n'éclaire, durement asservies aux néces» sités quotidiennes, *pour protester*, à leur manière, contre les simpli» fications excessives de la littérature d'illusion où toute vie était » traduite en beauté ». Je me demande si beaucoup de ces écrivains (parmi lesquels il y a pas mal de barbouilleurs de papier) ne suivaient pas tout simplement leur instinct et surtout la mode, qui a été un temps au picaresque comme elle a été ailleurs ou à d'autres époques au romanesque ou au grotesque.

En publiant leurs nouvelles à la douzaine, la plupart n'avaient probablement d'autre ambition que de plaire au public et au libraire qui les payait. Ce sont les écrivains, l'étymologie le déclare, qui écrivent les

1. *Thomas Corneille*, 1893; *La Vie universitaire dans l'ancienne Espagne*, 1902; *Le drame religieux en Espagne*, 1900.



livres ; mais c'est le public qui les dicte et le libraire qui les commande.

Voici quelques mots très justes, plus que justes, sur l'auteur du *Buscón* : « Quevedo reste assez loin du pur réalisme. Ce qui lui a le » plus manqué, c'est la simplicité et le naturel. Il a beaucoup plus » d'esprit que Mateo Alemán, et il est meilleur écrivain que lui [1]; » mais il s'est plus soucié de faire valoir cet esprit et les mérites de » son style que d'interpréter dans leur vrai sens les êtres et les choses. » Il ne s'abandonne pas à la réalité : l'impression franche et directe » lui paraît froide et, dans une perpétuelle tension, il s'efforce d'en » relever la saveur par l'imprévu des rapprochements, des compa» raisons, des images. Il n'est guère de morceau qui ne soit gâté par » quelque boutade forcée, par quelque trait d'une imagination un peu » folle. »

Sur les rapports du *Don Quichotte* avec les romans picaresques : « D'abord, tout le réalisme des picaresques s'y retrouve. Même souci » de préciser le décor : c'est la Manche, ses pauvres villages, ses routes » poudreuses, son large horizon, la plaine grise de Montiel, les pentes, » les sombres gorges de la Sierra Morena, et, de temps en temps, une » oasis de verdure, un coin d'herbe fraîche, sur le bord d'un petit » ruisseau où l'on débride Rossinante, où l'on desselle le grison et où » Sancho tire des profondeurs de son bissac le morceau de fromage et » le croûton de pain. — Même encadrement de réalité familière : les » habillements et les repas, les menus incidents des longues chevau» chées; les auberges, leurs servantes et leurs valets d'écurie, leur » clientèle de nomades et de muletiers, les galetas qui servent de » chambres, les lits de planches mal rabotées avec leurs draps en cuir » de buffle et leurs rudes matelas. Nos deux compagnons ne vivent » pas de l'air du temps; Sancho surtout, être fort matériel, sent, vers » l'heure de midi, l'appétit qui le talonne; il a d'autres besoins encore » et ne se cache pas pour les satisfaire... »

Je signalerai aussi un excellent passage sur l'évolution du héros au cours du roman : il me rappelle le livre si bien pensé de Paolo Savj-Lopez, aujourd'hui traduit en espagnol par M. A. G. Solalinde (Biblioteca Calleja, 1917).

Les soixante-dix premières pages dénotent une connaissance très sûre des œuvres qui en sont l'objet. Mais ce qui intéresse surtout le lecteur un peu familiarisé avec la littérature espagnole, c'est la suite, où il verra comment sont lus et imités en France ces romans picaresques, comment ils y excitent le goût pour le réalisme. M. Reynier indique entre autres choses possibles de leur succès celle-ci : « On a » même dû éprouver une certaine satisfaction maligne à y voir repré-

1. Aucune contestation ! Je crois même que la comparaison fait beaucoup d'honneur à l'auteur du *Guzmán*.

» senté aux prises avec les plus rudes nécessités, réduit aux pires » expédients, un type fort rabaissé d'Espagnol, très éloigné de tout » héroïsme, formant un contraste piquant avec le matamore des » rodomontades. » Il énumère les traductions françaises de ces romans, qu'un tableau chronologique nous permet commodément de voir année par année alterner avec les productions françaises, telles que *Les Caquets de l'Accouchée*, *l'Histoire comique de Francion*, le *Roman satyrique*, *Le Berger extravagant*, *La Chrysolite*, *Le Chevalier hypocondriaque*, *Le Gascon extravagant*, *Le Page disgracié*, *Polyandre, histoire comique*, *Le Roman comique*, *Les Nouvelles tragi-comiques*, le *Roman bourgeois*. Voisinage singulièrement suggestif, et où l'on constate vraiment la pénétration de la littérature espagnole dans la nôtre, tout au moins leurs affinités momentanées. Un chapitre sur le réalisme bourgeois vers 1620, non seulement dans la société et les lettres, mais aussi dans l'art (la peinture, la gravure de Callot et d'Abraham Bosse), nous fait mieux comprendre à quel point cette pénétration était rendue possible par les mœurs et les idées du temps, au point que ces deux littératures n'en formaient pour ainsi dire plus qu'une. Tout cela devait aboutir vers 1660 au triomphe du naturalisme dans l'art, formule secrète, mot d'ordre que se passent sans le prononcer, parce qu'ils l'ont tous dans l'esprit, les grands écrivains du règne de Louis XIV.

Pour chaque œuvre française, M. Reynier examine ce qu'elle emprunte à l'Espagne. Je noterai seulement le résultat négatif de son enquête touchant la célèbre œuvre de Scarron : « Scarron ne doit » rien, bien entendu, au *Viage entretenido*... qu'on a fort mal à propos » rapproché du *Roman comique*. A côté de renseignements précis sur » la composition des troupes, sur l'organisation matérielle du théâtre, » sur les succès de toute nature des comédiens... on y trouve bien » quelques accidents de leur vie, des exemples de leurs bons tours, » même de leurs indélicatesses. Mais Scarron n'avait aucun besoin » d'aller chercher en Espagne des modèles de la bohème comique : il » est impossible de découvrir chez lui la moindre trace d'imitation. » C'était d'ailleurs déjà la conclusion d'un modeste mémoire d'étudiante (cf. *Bull. hisp.*, 1911, p. 235) : je signale la chose ici, non pour reprocher à un professeur de la Sorbonne d'ignorer un tout petit événement de notre vie universitaire de province, mais pour montrer au contraire, par un détail (si tout son livre n'en fournissait la preuve), que lui-même a dû étudier d'assez près ses textes, pour aboutir à des constatations qui exigent plus qu'un examen rapide. Je dirai même qu'on lui doit un satisfecit pour avoir su expliquer « la méthode d'adaptation qu'employait Scarron ainsi que ceux qui empruntaient à l'Espagne », ce que n'avait pas su faire, paraît-il, l'auteur d'un mémoire présenté à la Sorbonne, sur les *Alivios de Casandra* d'Alonso

Castillo Solórzano, et leur influence dans la littérature française du XVIIe siècle (cf. *Bull. hisp.*, 1913, p. 347).

Un index serait à désirer, étant donnée la matière multiple du livre; l'auteur nous le doit pour la prochaine édition.

Il annonce un volume sur *Le roman réaliste au XVIIIe siècle*. On accueillera avec intérêt ce troisième panneau du triptyque dont le premier a été *Les origines du roman réaliste*.

G. CIROT.

Jardinillos de San Isidro. *El Isidro, poema castellano de* **Lope de Vega Carpio**. Madrid, Jiménez-Fraud, editor, MCMXVIII; 60 pages in-8°.

Chaque année, au renouveau, le cortège des *isidros* se dirige des quatre coins de la péninsule vers la capitale, où l'attire la perspective de divertissements qui ne se goûtent pas tous dans la célèbre *pradera*. En 1918, les pèlerins amis des plaisirs délicats ont trouvé au débarqué une *isidrada* exquise et imprévue. C'est, découpée dans le poème consacré à saint Isidore par Lope de Vega, une anthologie que deux jeunes maîtres se sont réunis pour leur offrir. L'un, M. Américo Castro, a choisi les meilleurs morceaux de l'œuvre un peu confuse et inégale de Lope; il y a joint une description de l'Aurore détachée du *Concours poétique* célébré à Madrid en 1619 lors de la canonisation de saint Isidore; il y a mis des titres qui en facilitent la lecture, et il a veillé à la pureté du texte avec ce scrupule que tous ses travaux attestent. L'autre, M. Jiménez-Fraud, a fait preuve du goût le plus sûr et de l'ingéniosité la plus délicate pour présenter cette sélection de *El Isidro*. L'impression en deux couleurs allie la netteté à l'élégance, et la couverture combine les *rosquillas del santo* et les *pitos* traditionnels avec des *botijos* bien alignés, semblables à ceux qui ont donné leur nom aux trains de plaisir des pèlerins.

C'est une grande douceur de lire ou de relire dans ce livre de choix les strophes, toutes parfumées de poésie rustique, où Lope a conté avec une simplicité pleine d'art et de naturel l'existence du patron de Madrid. Azorín, à propos de cette publication, a déclaré qu'il a trouvé dans *El Isidro* le sentiment profond du paysage castillan et le goût du terroir; ainsi, le poème de Lope de Vega prend au XVIIe siècle une valeur égale à celle que le *Cantar de Mio Cid* avait eue au XIIe siècle; dans l'un et dans l'autre apparaissent la quintessence de l'Espagne, le réalisme castillan rehaussé par le spiritualisme. Croyons en un juge si compétent, qui a lui-même célébré avec un art prenant les mornes horizons ou les villages somnolents de la *meseta*. Sans aller aussi loin que lui, sans rapprocher deux poèmes fort différents par l'époque et, plus encore, par l'inspiration, abandonnons-nous au charme de cette

poésie. Voici Isidro qui en plein hiver se lève avant l'aube pour aller sur l'ordre de son maître porter le blé au moulin :

La tiniebla que le ofusca
va tentando como ciego;
llega al frío hogar, y luego,
entre la ceniza busca
si aun hay reliquias del fuego.
En fin, un tizón halló,
y algunas pajas juntó
sobre el extremo quemado;
y el rostro, de viento hinchado,
soplando resplandeció.
Enciende Isidro, y de presto
huye la sombra y se extiende;
él con la mano defiende
la luz que afirma en el puesto,
donde vestirse pretende.

C'est la même sûreté de touche, la même précision suggestive que dans le poème virgilien du *Moretum*, où l'on voit le paysan Simylus ranimer au lever le foyer éteint et préparer sa nourriture de la journée :

Membra levat vili sensim demissa grabato
Sollicitaque manu tenebras explorat inertes
Vestigatque focum, laesus quem denique sentit...
Tandem concepto se lux fulgore recepit;
Oppositaque manu lumen defendit ab aura...

Peut-être le rapprochement diminue-t-il le caractère exclusivement castillan de *El Isidro*, mais ce n'est pas pour Lope un médiocre honneur de rivaliser sans désavantage avec l'auteur du *Moretum*.

HENRI MÉRIMÉE.

Jules Laborde, *Il y a toujours des Pyrénées*. Paris, Payot, 1918; 258 pages, petit in 8°.

Ayant eu l'occasion de me rendre compte de quelle façon les journaux français ont renseigné le bon public sur ce qui se passait en Espagne pendant la guerre, soit que la fantaisie des correspondants se donnât libre carrière, soit que les idées préconçues ou le mot d'ordre des salles de rédaction, ou bien encore (mais moins qu'on pourrait le croire) le contrôle officiel, fussent un obstacle à la publication intégrale et exacte de leurs dépêches, je ne puis qu'applaudir à la publication de ce petit livre de bonne foi, et en recommander la lecture à mes com-

patriotes, et aussi aux Espagnols eux-mêmes, à qui une censure pour le moins aussi rigoureuse que celle qui sévissait chez nous, mais moins fondée à l'être, a enlevé pendant plus d'un an le moyen de se rendre compte de ce qui se passait chez eux.

Ce n'est peut-être pas le moment de dire bien des choses qui doivent être dites. Si nous avons cessé, depuis juin 1917, de parler ici des mouvements d'opinion pour ou contre les alliés, c'est que nous avons fini par comprendre que nulle solution définitive n'était à prévoir, dans un sens ni dans l'autre. C'eût été faire de la chronique bien oiseuse, à un moment où seule l'action était intéressante.

Nous avons eu en Espagne des amis enthousiastes et fidèles. Notre triomphe est le leur. Par égard pour eux, nous n'insisterons pas sur la déconvenue de ceux de leurs compatriotes qui ont lié leurs espoirs et leurs intrigues à la cause de nos ennemis; mais nous pressentons certaines conséquences qui ne tarderont pas à se produire.

Quant à ceux qui auraient aidé matériellement les services austro-allemands dans leur œuvre d'espionnage et de destruction, nous ne doutons pas que, pour tous les cas qui seraient dûment prouvés, une justice stricte et impitoyable leur soit appliquée, pour le seul bon renom de l'Espagne, par leurs propres concitoyens, en même temps qu'aux chefs de ces services, abrités ou non sous des immunités diplomatiques plus ou moins authentiques, des écussons de consulats plus ou moins pourvus de l'*exequatur*, des emplois plus ou moins fictifs.

Un mot encore. C'est pour rappeler que lorsque le président Wilson, à la fin de 1916, demanda au gouvernement espagnol d'appuyer son intervention en faveur de la paix, le gouvernement espagnol, ayant à sa tête le comte de Romanones, répondit par une formule polie, mais éluda avec fermeté une réponse affirmative, qui eût probablement bien changé le cours des événements. Cela, nous ne devons pas l'oublier; tout Français doit le savoir (voir *Bull. hisp.*, 1917, p. 60). Ne nous étonnons pas qu'aujourd'hui le même homme d'État soit peut-être le seul capable de maintenir l'ordre de choses actuellement établi.

St-C.

CHRONIQUE

— La collection *Granada* (Jiménez-Fraud, éditeur) se présente sous l'aspect attrayant de petits volumes in-16, d'environ 250 pages. Une reliure coquette, un prix modique (2 pesetas; provisoirement, 2 p. 50) lui attireront des lecteurs, que la valeur des ouvrages publiés ne manquera pas de retenir. La collection comprend plusieurs sections : *Filosofía*, — *Ensayos*, — *Biografía*, — *Viajes y geografía*, — *Novela*, mais elles auront toutes ce trait commun d'être formées par des œuvres étrangères traduites en castillan. Dans la section de *Voyages et géographie*, paraîtront les curieux ouvrages de Borrow, *La Bible en Espagne* et *Les gitanes de l'Espagne*. Dans la section d'*Essais*, on lira une *Autopsychologie* de Rousseau (*Lettres* à M. de Malesherbes, fragments des *Confessions* et des *Rêveries d'un promeneur solitaire*), traduction de Mme Natalia Cossío de Jiménez-Fraud, prologue de M. B. Cossío. Le collection ne se borne pas à nous promettre des publications, dont on aperçoit tout l'intérêt. Dès à présent, elle nous offre trois volumes :

Lérmontof, *Un héroe de nuestro tiempo*. Traducción directa del ruso par G. Portnof.

Turguenef, *Aguas primaverales*. Traducción directa del ruso por G. Portnof.

Descartes, *Discurso del Método y Meditaciones metafísicas*, traducidos y prologados par Manuel G. Morente.

Cette dernière publication nous a paru très réussie. La traduction ne rend pas seulement en castillan la pensée, si pleine et si logique, de Descartes ; elle a su conserver dans toute la mesure possible le tour si particulier de la phrase cartésienne, où des restes de construction scolastique persistent dans un style déjà moderne. Le prologue, net et vigoureux, marque l'originalité de Descartes, résume l'histoire de sa vie et expose les données essentielles de sa philosophie. Voilà un livre qui, pour se présenter modestement comme une traduction, n'en fait pas moins grand honneur au jeune professeur de l'Université Centrale.

H. M.

— On sait la difficulté de trouver pour les enfants des lectures appropriées. Trop souvent les livres composés expressément pour eux se distinguent par leur insignifiance ou leur niaiserie. M. Jiménez-Fraud, auquel ses fonctions de président de la *Residencia de Estudiantes* ont permis de bien connaître les goûts de la jeunesse et de l'enfance,

a pensé que celle-ci devait avoir sa part dans le renouveau dont les chefs-d'œuvre de la littérature espagnole bénéficient depuis quelques années. Il va donc éditer très prochainement un livre préparé par les soins de M. Alfonso Reyes et intitulé *Las aventuras de Pánfilo, cuento de espantos*. C'est Lope de Vega qui a fourni dans *El peregrino en su patria* le texte de ces aventures. Avoir écrit pour les enfants, c'était peut-être le seul mérite qui manquât au « Monstre de la Nature ». Grâce à un éditeur, qui est un pédagogue exercé, et à un fin lettré, qui sait l'inépuisable richesse de la littérature de l'âge d'or, Lope ajoutera cette gloire nouvelle à toute celle qui lui est déjà acquise.

H. M.

— Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée pieuse et opportune que M. Gonçalo R. do Amaral a eu de réunir en un recueil intitulé *A Patria nos canticos dos seus filhos*, tout ce que la muse portugaise, depuis Gil Vicente Sa de Miranda et Camoẽs jusqu'à Garrett, Herculano, Theophilo Braga, Bocage, Christovão Ayres et bien d'autres, a pu inspirer de vers patriotiques (Lisboa, Livraria classica editora, 1915, 324 pages in-8°). Les philologues trouveront leur part dans des extraits de divers *cancioneiros*.

— Nous regrettons de ne pas consacrer le compte rendu qu'elles mériteraient aux publications suivantes :

Escuela española de arqueología é historia en Roma. Cuadernos de trabajos, II. Ce recueil comprend *Miniaturas españolas en manuscritos de la Biblioteca Vaticana,* par J. Pijoan; *Primeras negociaciones de Carlos V, Rey de España, con la santa Sede (1516-1518)*, par L. Serrano; *El manuscrito Ottoboniano Lat. 405. Contribución á la bibliografía Luliana*, par Ramón de Alós (1914). — Le tome I, paru en 1912, contenait la première partie de la belle étude de M. Pijoan, une note de M. Juan M. Perea sur des *Frescos descubiertos en la sacristía de la iglesia nacional de España en Roma; El cardenal de Aragón Fray Nicolás Rossell*, par R. de Alós; *Del Epistolario de Molinos,* par P. A. Martín Robles; *Fragmentos inéditos de la « Ordinatio Ecclesiae Valentinae »*. — Très belles gravures et planches hors texte.

Miguel Asín Palacios, *Abenmasarra y su escuela. Orígenes de la Filosofía hispano-musulmana* (discours de réception à l'Academia de ciencias morales y políticas; Madrid, 1914). — El original árabe de « La Disputa del asno contra Fr. Anselmo Turmeda » (extrait de *Estudios de Filología románica*, 1914).

Alberto Gómez Izquierdo, *Estudios de Asín Palacios sobre la Filosofía musulmana* (extrait de *Ciencia Tomista*, 1914).

J. P. Wickersham Crawford, *Notes on the tragedies of Lupercio Leonardo de Argensola* (extrait de *The Romanic Review,* jan.-march 1914). — *The source of Juan del Encina's Egloga de Fileno y Zambardo* (extrait de la *Revue hispanique*, t. XXX, 1914).

Eugenio Mele, *Miguel de Cervantes y Antonio Veneziano* (extrait de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 1914).

Farça a manera de tragedia, reimprímela Hugo Albert Rennert (Valladolid, 1914).

Oiva Joh. Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes*, IV. Extrait de *Neuphilologische Mitteilungen herausgegeben vom Neuphil. Verein in Helsingfors*, 1914 (cf. *Bull. hisp.*, 1912, p. 339, et 1914, p. 268) Fin, avec registre.

Hanna Väisälä, *Esp. et prov. mejana. Note de sémantique et de phonétique*. Extrait de la même revue, 1914.

— Du 20 au 24 octobre dernier s'est tenu à Bordeaux un congrès désigné sous le nom de *Troisième semaine de l'Amérique latine*. Organisé par le «Comité parlementaire d'action à l'étranger» et présidé par M. Charles Guernier, professeur à la Faculté de droit de Lille, député, ancien sous-secrétaire d'État, ce congrès, dont le but était de rechercher les moyens les plus efficaces d'accroître nos relations intellectuelles et commerciales avec les pays américains de langue latine, a été, suivant une formule qu'on prodigue un peu dans ces occasions, un véritable succès, non pas seulement par l'affluence des congressistes, l'abondance et l'ampleur des propositions et des projets, mais encore par l'enthousiasme extraordinaire qui, à l'approche de notre victoire, tendait les esprits de tous, Français et Sud-Américains, alliés ou non, et dictait à nos amis des deux races espagnole et portugaise, ceux du Brésil en tête, des vœux ardents et des discours vibrants, présage d'une entente étroite, cordiale et active, dont l'ère féconde commence.

En ce qui concerne les relations intellectuelles, question sur laquelle M. Dumas, professeur à la Sorbonne, a apporté des renseignements très autorisés, on a été unanime à souhaiter l'échange des publications et des professeurs : un *intercambio* semblable à celui qui a été préconisé ici-même pour l'Espagne et le Portugal.

L'Institut colonial de Bordeaux, où les questions sud-américaines ont depuis longtemps retenu l'attention, et où de nombreux cours sur le présent et l'avenir des anciennes colonies espagnoles et portugaises ont été professés, la Faculté des lettres, où ces cours ont lieu, le *Bulletin hispanique*, qui est l'organe des Facultés des lettres du Midi pour le domaine hispano-lusitanien, ne peuvent que souscrire à de tels vœux et se mettre à la disposition de tous pour en faciliter et en hâter l'accomplissement.

La première chose à faire, semble-t-il, était de créer un enseignement qui n'existait pas encore officiellement en France (si ce n'est au Lycée de Bayonne) : celui de la langue portugaise. C'est aujourd'hui chose faite. M. Saroïhandy, bien connu des philologues par ses travaux sur les dialectes de la péninsule, à qui était due précisément l'initiative de l'enseignement du portugais à Bayonne, et qui du reste

avait fait avec succès une tentative analogue à la Faculté des lettres de Bordeaux pendant la dernière année scolaire, est chargé par le ministère de l'Instruction publique de continuer cet enseignement à la même Faculté. Il se propose de faire une grande part à la littérature brésilienne.

Nous apprenons, d'autre part, qu'un cours du même genre sera inauguré prochainement à la Faculté des lettres de Rennes. Il y a donc là un mouvement qui répond à une nécessité, et qui dénote les sympathies de notre pays pour nos alliés du Portugal et du Brésil, ainsi que le désir de ne pas en rester là dans nos relations avec eux, une fois l'ennemi commun maîtrisé.

Nous savons aussi qu'il est question de faire figurer l'espagnol sur les programmes des Facultés de Lyon et de Poitiers. Tout ce qui pourra être fait en ce sens ne peut que nous réjouir, tant par les heureux résultats que nous devons prévoir que pour la satisfaction personnelle de voir reconnue aujourd'hui une évidence qui nous frappait depuis assez longtemps : l'intérêt, pour les Français, de l'étude d'une langue qui est la plus répandue après l'anglais, et qui est celle d'une clientèle sûre et accueillante pour notre industrie et notre commerce. G. C.

~ Nous avons le très profond regret d'annoncer la mort de M. Georges Daumet. Né à Paris le 11 octobre 1870 et décédé à Paris le 9 décembre 1918, Daumet était le fils unique du célèbre architecte, membre de l'Institut, connu surtout par sa décoration du château de Chantilly et du château de Saint-Germain. Sorti second de l'École des Chartes, il fut nommé membre de l'École française de Rome, ce qui permit de le faire entrer aux Archives nationales. Il n'y resta pas très longtemps, et fut attaché, après sa démission, aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ses publications, outre celles qu'il donna à notre *Bulletin*, sont une *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille aux XIVe et au XVe siècles* (Paris, 1898), qui lui valut d'être nommé élève diplômé de l'École des Hautes Études. Puis le *Mémoire sur les relations de la France et de la Castille de 1255 à 1320*. Il avait été chargé de rédiger le catalogue de la collection Tiran, actuellement en impression dans le *Bulletin*, et qui sera continué par M. H. Courteault.

C'est une perte fort sensible pour nos études, où Georges Daumet avait déjà tracé sa voie par des publications très importantes concernant la période du Moyen-Age.

---

14 janvier 1919.

LA RÉDACTION : E. MERIMEE, A. MOREL-FATIO, P. PARIS
G. CIROT, *secrétaire;* G. RADET, *directeur-gérant.*

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.



Vol. XXI. Avril-Juin 1919 N° 2.

LA CHRONIQUE LÉONAISE

ET LES PETITES ANNALES DE CASTILLE

En terminant l'étude analytique de la Chronique léonaise dans ses rapports avec les autres chroniques [1], j'en ai rappelé une ligne qu'on retrouve dans les *Annales Compostellani :*

Era DCCCCXXII [2] populauit Burgis Didacus comes, mandato Aldefonsi regis (II, § 47).

Seules la place et l'orthographe du nom *Burgis* sont différentes dans les *Annales*, où il y a *Burgos*, au moins si l'on s'en rapporte à l'édition de Flórez. Il y aurait lieu de rappeler en même temps un autre passage, qui précède immédiatement celui-là dans les *Annales*, et qui se lit identique, § 24 de notre Chronique :

Era DCCCXCVIII populauit Rodericus comes Amayam mandato Ordonii regis.

Ce ne sont pas là, à vrai dire, les seuls points communs entre les deux textes. Il y en a deux autres. Le premier a trait à la capture du comte Fernán González et de son fils par le roi de Navarre, García Sánchez. Le second est relatif à la mort du comte García Fernández [3]. J'ai marqué du reste ces rapproche-

1. *Bull. hisp.*, t. XVIII, p. 154.

2. J'ai imprimé par erreur *DCCCCXII*. Le A 189 (fol. 38ʳ) porte *DCCCXXII*, et, une ligne plus loin, *DCCCCXXIII*. Il y a donc lieu, en conséquence, de lire 885 et non 875 dans la note 1 du § 47.

3. Il sera plus commode de reproduire ici les passages qui nous intéressent dans ces *Annales*. Faute de mieux, je me sers de l'édition de Flórez, qui suit celle de Berganza, faite d'après un recueil de Juan Vázquez del Mármol; l'original se trouvait dans un *Tumbo negro de Santiago* (*Esp. sagr.*, t. XXIII, p. 319 de la 2ᵉ éd., cf. p. 300), que M. Manuel Moreno-Gómez Martínez (Disc. de réception à l'Académie de l'Hist., 1917, p. 9) n'a pu retrouver :

« Era DCCCXCVIII. Populavit Rodericus Comes Amajam mandato Ordonii Regis.
» Era DCCCCXXII. Populauit Didacus Comes Burgos mandato Aldephonsi Regis.
» Era DCCCCXXXVII. Fuit Cardeña populata.

. . . .

ments à la note 5 du § 71 et à la note 2 du § 85. Pour le second, il y a, sauf en ce qui concerne la date, identité de part et d'autre. Mais, pour le premier, le texte de la Chronique est beaucoup plus complet et plus précis que celui des *Annales* (j'y reviendrai tout à l'heure). Comme la rédaction de celles-ci n'est sans doute pas antérieure à l'année 1248, où elles s'arrêtent, il est naturel de penser que, aussi bien pour les trois autres passages que pour celui-ci, ce seraient plutôt les *Annales* qui auraient emprunté à la Chronique. Il est remarquable du reste : 1° que celle-ci, à propos d'Amaya, ajoute la date de la mort du comte Rodrigue (Era DCCCXI, III Nonas octobres); 2° qu'à propos de Burgos, elle indique le lieu où fut tué le comte Diego, « in Cornuta[1], Era

» Era DCCCCXVIII. Fuit captus Comes F. Gonzalui, & filii ejus in Aconia à Rege Garsia, & transmisit illos in Pampillis.

» Era MVIII. Obiit Ferdinandus Gondisalui.

» Era MXXXVII. VIII Kalendas Januarii captus, & lanceatus fuit Comes Garcias Ferdinandi à Sarracenis inter Alcocer, & Langa, in Riba de Dorio : & quinta die mortuus fuit, & ductus ad Cordobam, & sepultus in Sanctos tres, & inde ductus fuit ad Caradignam. »

M. Moreno-Gómez connaît quatre collections de la Bibl. Nac. contenant ces Annales. Il en cite deux, le 7602 et le 8395, dont les anciennes cotes sont respectivement T 253 et V 183; les deux autres sont le 51 (= E 2) et le 1376 (= F 38). Sur ces quatre recueils, qui contiennent précisément aussi la rédaction primitive de la Chronique dite de Sebastien, voir *Bull. hisp.*, t. XVI, p. 18, note, et XVIII, p. 6-8, et Zacarias García Villada, *Crónica de Alphonso III*, p. 17-20. Dans le E 2, qui renferme aussi, comme le V 183, la Chronique dite de Silos (f° 111, *Chronicon editum a monacho Monasterii Seminis quod æstimatur Monasterium Silense*), divisée en chapitres mais sans titres, et que j'ai omis dans la liste des manuscrits comprenant ce texte (*Bull. hisp.*, t. XVI, 17-21, note), les *Annales Compostellani* sont copiés deux fois de suite : f° 243 « *Annales Compostellani ex vetusto codice ecclesiae Compostellanae.* Era singulorum annorum... », et f° 251 « *Annales Compostellani.* Todo lo siguiente se saco del tumbo negro que esta en el Thesoro de la yglesia de Santiago y sacose del mismo original. En la postrera oja del dicho libro estavan estas memorias. Aera singulorum... » La même note en espagnol se retrouve du reste en tête du même texte au f° 369 du F 38, qui ressemble extérieurement au E 2, et au f° 40v du T 253, où le titre est *Annales Compostellani ex codice Compostellanę ecclesiae*, et où une note (f° 69v) déclare ceci « Extant in bibliotheca s. eclesie toletane sequentes annales : Annales codicis complutensis gothici — Annales compostelani sacados del tumbo negro que esta en el tesoro de la iglesia de Santiago sacado del original... » Il est donc probable que les copies de E 2 (du moins la seconde), F 38 et T 253 dépendent d'une autre, conservée à la Bibliothèque de la cathédrale de Tolède et tirée du Tumbo negro de Santiago : il s'agit sans doute du 26-27, recueil formé par Juan Bautista Pérez et dont le F 38 n'est qu'une transcription si j'en juge par la comparaison du contenu (voir mon *Mariana historien*, p. 307) avec l'analyse donnée par Ewald (*Reise*, *Neues Archiv*, VI, p. 363; cf. p. 303), chose admise d'ailleurs tant par Ewald que par Barrau-Dihigo (*Revue des Bibliothèques*, 1914, p. 206).

1. Je pense qu'il faut lire *Corunia* et qu'il s'agit de *Coruña del Conde*, l'antique *Clunia*, prise par Alphonse I (II, § 9 de la Chronique), repeuplée par Gonzalvo Fernández (II, § 69) et reprise encore aux Maures par le comte Sancho Garcés (III, § 1).

DCCCCXXIII ». Je noterai encore que, dans les *Annales*, la phrase qui suit précisément celle où il est question d'Amaya et de Burgos paraît bien avoir été prise encore à notre Chronique : elle a trait à la fondation (ou peuplement?) de Cardègne. Or la Chronique mentionne dans la même phrase, à côté du monastère[1] de Cardeña, le château de Graños (Grañón?); il est vrai que la date y est avancée de quatorze ans.

Ainsi donc, à part la question de priorité qui, d'elle-même, semble-t-il, se résout par la considération des dates finales[2], il n'y a pas grand'chose à conclure de ces rapprochements, si ce n'est que les *Annales* ont puisé dans la Chronique ou à la même source qu'elle.

Cette source serait-elle, au moins partiellement, le *Chronicon Burgense* (dates extrêmes 1-1212), dont M. Barrau-Dihigo (*Revue hisp.*, 1900, p. 221, note 1) a bien vu la parenté avec les *Annales Compostellani*?

Si l'on y retrouve, avec une très légère variante (*per mandatum* au lieu de *mandato*), le même texte que dans les *Annales* pour la fondation d'Amaya et de Burgos, il n'y est pas question de Cardeña (pas plus que de Graños), ni de la capture de Fernán González; et la mention de la mort et de la sépulture de García Fernández y est moins circonstanciée[3].

D'un texte très peu connu jusqu'ici (bien que le P. Tailhan l'ait édité d'après l'unique manuscrit, le Reserv. 4-1, ou V. 4-1, de la Bibl. nacional, et en ait donné une belle reproduction en appendice à son *Anonyme de Cordoue*) Risco, qui avait vu ce

1. Notons que la Chronique dit, non *Caradigna*, mais *monasterium Caradigne*, ce qui enlèverait un argument au P. D. Luciano Serrano, qui pense que la fondation du monastère est antérieure (*Fuentes para la historia de Castilla, Becerro gótico de Cardeña*, 1910, p. XLIX). Les observations de Dozy (*Recherches*, t. I, p. 156) n'ont donc pas encore trouvé de réplique péremptoire.

2. Cf. *Bull. hisp.*, t. XVI, p. 28, note 2.

3. *Esp. sagr.*, t. XXIII, p. 308-9 (cf. p. 297) :

« Era DCCCXCVIII. Populauit Rodericus Comes Amajam per mandatum Regis Ordonii.

» Era DCCCCXXII. Populauit Burgos Didacus Comes per mandatum Regis Alfonsi.

. . . .

» Era MIX. Obiit Comes Fernandus Gundisalui.

» Era MXXXIII. Noto die VIII. Kalend. Januarii captus & lanceatus Comes Garsea Ferdinandi in ripa de Dorio, & V. die mortuus fuit, & ductus fuit ad Cordobam, & inde adductus ad Caradignam. »

manuscrit à San Isidoro de León [1], ainsi que je l'ai expliqué à

1. Cf. la note 1 de la page 142 du *Bull. hisp.*, t. XIII (1911). La description détaillée que Risco donne du *Fuero Juzgo* de 1058 ou bien contient de grosses inexactitudes, ou bien ne correspond pas au manuscrit sous vitrine Res. V. 4-1, dont voici le contenu :

F° 1r. Chronique publiée par Tailhan sous le titre de *Chronicon Sancti Isidori Legionensis anonymum* (p. 196 de l'*Anonyme de Cordoue*) et par M. Gómez-Moreno (Discours de récept.) : « In era DCLVI prophetabit Mahomati seudeo profete... Garsea Santio Deo gratias. » — Itinéraire de Cadix à Constantinople.
F° 1v. « De provinciis Spanie ».
F° 2-8v. Tableaux et calendriers.
F° 9-11v. Index du *Fuero Juzgo*.
F° 12-148v. Texte du *Fuero Juzgo* (en douze livres, et non en cinq, comme dit Risco.
F° 149. « In nm̄ne Dūi incipiunt nomina Wisigotorū ab era CCCC. A. (lire CCCCa). Incipit Liber Cronice de Libro Regū. Regale (et non *Regule* ni *Reguli*) goti ingressi sunt in italia. Et pos huia autē anno exto goti gallias ingressi sunt. Et pos. hec. VIII. anno, goti spaniá ingressi sūt. » Suit sur deux colonnes, mais de telle façon qu'il faut lire en suivant les lignes d'un bout à l'autre, ainsi que l'a fait Tailhan (mais non sans erreur), une chronologie d'Atanaricus à Ordonius III inclus (et non Ordoño I, comme dit Risco).
F° 150. Incipit Cannon de rebus Heclesie.
F° 159-158v. Ortograqia ex literis conpundanda.
F° 159v Incipit Liber quod dicitur glossomata (finit colonne de gauche de 186v)
F° 186v De judicibus correptis (colonne de droite, une seule colonne, incomplet; non signalé par Risco).

Si l'on veut bien se reporter à la reproduction de Tailhan, on constatera que Risco n'a pu se tromper sur la teneur de la chronologie des rois goths et s'imaginer qu'elle finissait avec Ordoño I et sur les mots « usque ad dño ordonio principe (mot omis par lui) añi CXVII ». Il a donc eu affaire à un autre exemplaire que celui que je décris. Il reste encore trois lignes à la colonne de droite, sans compter les sept dernières de la colonne de gauche (il faut lire en effet « Positus est in regno domnus Aadefonsus filius domni Ordonii. II Kl'ds maia... Garcia... ordonius... Froila... Adefonsus... Rademirus... Ordonius regnanit annos IIII »). Tout cela doit être une addition qui manquait dans l'exemplaire de Risco et qui a été maladroitement distribuée par le copiste du nôtre (elle y est de la même main que le reste).

J'avais donc raison de trouver peu claire la question. Mais ce qui ne vient pas l'éclaircir, c'est que le sommaire du manuscrit 2-F-4 de la Biblioteca Real, tel que le donne M. Menéndez Pidal dans son *Catálogo* de la Real Biblioteca, nous interdit d'identifier l'original de ce manuscrit, pour cette chronologie des rois goths, soit avec le *Legionensis* de Risco, soit avec le *Fuero Juzgo* de la Biblioteca nacional. Res. V-4-1; j'en dirai autant de l'analyse donnée par Ewald (*Neues Arch.*, VI, p. 347) sous la cote 2-J-8, car il s'agit évidemment du même recueil sous une cote différente; en particulier, la description de la dite chronologie est en somme identique dans Ewald et dans Pidal, mais Ewald a mal ponctué et sans doute aussi mal interprété en imprimant « bis Adefonsus filius domini Ordonii II. Kalendas Maias... »; il fallait « Ordonii. II Kalendas Maias », et il s'agit d'Ordoño I, comme je supposais; Ewald a-t-il lu *DCCCII*, et non *DCCCCII* comme il y a dans le manuscrit Res. 4-1? Ce qui est sûr, c'est que le copiste du 2-F-4 ou 2-J-8 a lu tout de travers la chronique, la transcrivant en colonne, et croyant que le titre *Liber Cronice de Libro Regum* placé au-dessus de la colonne de droite annonçait une chronique distincte; de sorte qu'il a donné deux listes de rois : la première sous le titre « In nomine Domini incipiunt nomina Wisigotorum ab era CCCCA Incipit », avec le petit préambule « Reguli Gotti... » (selon Ewald); c'est celle des rois depuis Atalaricus jusqu'à Alphonse III fils d'Ordoño I, mais incomplète bien entendu, puisqu'il y manque tous ceux qui sont dans la seconde; celle-ci, avec le titre *Liber Cronice de Libro Regum*, comprend depuis Atanaricus jusqu'à Rademirus II. Il avait donc sous les yeux un texte où

la note 1 du § 69, cite plusieurs lignes qu'il rapproche justement d'un passage de Sampiro (et de notre Chronique, § 69) où il est question des fondations dues aux comtes de Castille. M. Manuel Gómez-Moreno Martínez a tout récemment appelé l'attention sur ce texte, et en a donné une édition qu'on peut considérer comme définitive, en même temps qu'il publiait à nouveau les *Annales Complutenses*[1], qui y sont étroitement apparentés. Je reproduirai ici les passages qui nous intéressent, en mettant en regard le *Cronicón de San Isidoro de León*, que M. Gómez-Moreno appelle *Anales castellanos primeros*, et les *Annales Complutenses*, auxquels il donne le nom d'*Anales castellanos segundos*[2]. Je mets en italique ce qui se retrouve, au moins quant au sens, dans la Chronique léonaise.

manquaient, à la colonne de gauche les noms de Garcia, Ordonius (II), Adefonsus (IV), Ordonius (III), ce qui est extraordinaire, puisque leurs intermédiaires, Froila (II) et Rademirus (II) figuraient à droite. On voit que ce n'est pas le cas du Res. V-4-1, qui va jusqu'à Ordoño III, non plus que celui du *Legionensis* de Risco, où la liste s'arrêtait avec Ordoño I, ainsi que je l'ai noté. Cela nous amène à distinguer trois manuscrits : A, le Res. V-4-1 ; B, le *Legionensis* de Risco, et C, l'original de l'extrait compris dans le recueil décrit par Ewald et par Pidal. Je ne sais d'ailleurs si c'est à cette liste des rois goths que se rapporte la phrase « Esta memoria se halla, en el real convento de San Ysidro de Leon en un codice del Fuero Juzgo despues del libro 6, t. I ». Il semble plutôt que ce soit au texte reproduit ensuite « In era DCLVI Prophetabit Mahomati... ». C'est du moins ce que laisserait supposer Ewald. — On voit qu'il y a encore marge à l'incertitude, d'où seul pourrait nous tirer un nouvel examen du manuscrit de la Biblioteca de Palacio. Quant à celui-ci, l'original, pour la partie qui nous occupe, serait le *Legionense* que Traggia a utilisé : je m'en rapporte à l'affirmation de M. Menéndez Pidal et je remarque au surplus que les premiers mots par lesquels débute la généalogie des rois de Pampelune sont conformes aux variantes 1, 2 et 3 que Traggia a tirées de son *Legionense*.

1. M. Gómez-Moreno a vu que, dans le manuscrit 1358 (= F 86) de la Biblioteca Nacional, s'est produite une interversion des feuillets qui a amené un bouleversement fâcheux dans la teneur des *Annales Complutenses* et que j'ai notée moi-même (*Histoires générales d'Espagne*, p. 119). Le 2805 (= I 323), copie contemporaine de 1358, donne l'ordre véritable que n'ont su retrouver ni Ferreras ni Flórez.

2. Il y aurait un grand avantage à adopter ainsi, pour la désignation des chroniques et annales, les noms qui indiquent la région où ces textes ont été rédigés, et non le manuscrit d'où ils ont été tirés. Mais pour imposer cette nouvelle nomenclature, il faudrait être bien fixé sur l'origine réelle de chaque texte, ce qui n'est pas toujours possible. Et encore, une question préjudicielle se pose : étant donné que beaucoup de textes ont été retouchés, quelquefois d'une façon considérable, et dans des milieux ou lieux bien différents, quelle appellation prévaudra en définitive? Ce que j'appelle la Chronique léonaise, parce que le manuscrit le plus ancien qui la contient vient de León, a droit également à ce titre parce que le fond est d'origine léonaise. Mais on y constate (et précisément l'objet que je me propose est de les faire constater) des additions d'origine castillane. Faudra-t-il l'appeler pour cela la Chronique castillane ou recourir à un nom composé? C'est à celui ou ceux qui éditeront les *Monumenta Hispaniae* qu'il appartiendra de donner les noms définitifs.

Cronicon de San Isidoro de Leon ou Anales Castellanos primeros	Anales Complutenses ou Anales Castellanos segundos
... In era DCCCLXVIII, *populauit Rudericus commes Amaya.* et fregit Talemanka.	In era DCCCXXVIII *populauit Rudericus comes Amaia.*
In era DCCCCIIII. *fregit Rudericus commes Asturias.*	
... In era DCCCCXX. *populauit Didacus commes Burgus et Auuirna. pro iussionem domno Adefonso...*	Sub era DCCCCXX *populauit Didacus comes Burgus et Oiurna.*
In era DCCCCL. *populauerunt comites Monnio Nunniz Rauda. et Gondesalbo Telliz Hocsuma. et Gundesalbo Fredenandiz Aza. et Sancti Stefani* iusta fluuius Doyri.	Sub era DCCCCL *populauit Munio Nunniz Roda et Gunzaluo Teliz Osma et Gunzaluo Teliz Cozça et Clunia et Sanctum Stephanum* secus fluuium Dorio.
... In era DCCCCLXXVIII. *populauit Fredenando Gundesalbiz ciuitatem que dicitur Septe publica* cum Dei auxilio et iussionem principem Rancmirus. Deo gratias.	... In era DCCCCLXXVIII *populauit comde Ferran Gunzaluiz Sedpublica.*

Il est tout naturel d'admettre, comme le fait M. Gómez-Moreno, que les *Anales castellanos segundos* dépendent des *primeros,* qu'ils reproduisent mot pour mot, sauf les lapsus *Cozça* pour *Aza*, *Teliz* pour *Fredenandiz* (fort explicable avec la graphie possible *Fz*), et sauf quelques suppressions.

Ces suppressions on ne les constate pas toutes dans la Chronique, où « predauit Asturias » est manifestement inspiré par « fregit R. c. Asturias », et où « per iussionem regis » l'est par « pro iussionem domno Adefonso ». C'est donc directement des *Anales castellanos primeros* que procède, semble-t-il, l'addition commune à Sampiro et à la Chronique léonaise[1].

Il ne peut être question ici des *Anales toledanos primeros,* qui reproduisent la bévue des *Anales castellanos segundos* à propos de Gonzaluo Telliz, tout en l'estompant par la fusion en un seul de deux membres de phrases : « è Gonzalo Tellez

1. Voir la note 1 au § 69, où cette conclusion est déjà indiquée.

Osma, è Cozia, è Clunia, è Sant Esteban cerca de Duero ». Rien de tel dans l'addition qui nous occupe et qui suit ici les *Anales castellanos primeros*, à part quelques graphies et la place donnée au membre de phrase relatif précisément à Gonzaluo Tellez et à Osma.

D'autre part, il n'y a pas de raison pour faire dépendre notre texte de la Chronique de Cardeña, même en admettant que celle-ci ait été élaborée par tronçons et à différentes époques.

Enfin remarquons, ainsi que je l'ai noté en son lieu[1], que le texte de Sampiro comporte les mots « cum Dei auxilio », comme les *Anales cast. prim.* En revanche, le texte de notre Chronique rend fidèlement par « praedauit Asturias » la phrase des *Anales* « fregit... Asturias », que Sampiro dénature, peut-être par une faute due à un copiste, en « populauit Asturias ».

La parenté de Sampiro avec la Chronique résulte d'ailleurs clairement de l'addition commune « et partes sancte iuliane » (Chronique léon.), « in partibus sanctae Julianae » (Sampiro). Quant à *Aucam*, que donne ce dernier, ce peut être encore une faute de copie qui ne remonte pas forcément à l'original. Provisoirement tout au moins nous pouvons donc admettre la filiation suivante :

Anales cast. primeros > Sampiro > Chron. léonaise.

Ce qui ne veut pas dire que le Sampiro qu'a suivi le rédacteur de la Chronique léonaise soit identiquement celui que nous connaissons par l'édition de Flórez. Les mots « cum Dei auxilio » pouvaient y être supprimés ou n'y être pas lisibles. Il y avait peut-être *predauit* et non *populauit* (Asturias).

***

Si l'on examine les §§ 47, 62, 67, 69, 70, 71 et 72 de notre Chronique, on se rendra compte aisément que ce qui est commun à cette rédaction et à la rédaction silésienne est écrit au point de vue léonais, constatation qui confirme ce que j'ai

1. Voir la note citée précédemment.

dit du milieu d'où est sortie cette dernière. C'est comme un acte de haute prévoyance *(ut erat prouidus et perfectus)* qu'y est présentée l'épouvantable ruse d'Ordoño II, convoquant les comtes de la Castille, Nuño Fernández, Abolmondar, Albo et son fils Diego, enfin Fernando Assúrez, puis les faisant emprisonner et mettre à mort (§ 62)[1]. Et c'est comme des rebelles *(tyrannidem gesserunt)* envers Ramiro II qu'y sont traités Fernán González et Diego Muñoz; le roi est loué de sa sagesse et de sa force *(ut erat prudens et fortis)* parce qu'il les a chargés de chaînes et ne les a relâchés que longtemps après et moyennant serment, l'une des conditions étant qu'Ordoño, fils de Ramiro, épousât Urraca, fille de Fernán González (§ 69). Quand le même Ordoño, devenu roi, défend ses droits contre le roi de Pampelune, García, et contre Fernán González, comte de Burgos, une phrase très remontée célèbre sa victoire *(satis exercitatus stetit suasque ciuitates defensauit et regni sceptra uindicauit)*, et l'humiliation de son beau-père est mise en relief avec complaisance *(quia socer eius erat, uolens, nolens, cum magno metu, ad eiusdem seruitium properauit)*. Quant à Ordoño « el Malo », mis à la place de Sancho I grâce à Fernán González, et devenu l'époux d'Urraca, qu'Ordoño Ramírez avait répudiée, la façon dont le narrateur le montre fuyant Léon, chassé des Asturies, expulsé par les gens de Burgos, qui le séparent de sa femme et de ses enfants, puis, comme épilogue, celle-ci se remariant une troisième fois, tout cela témoigne en somme d'une médiocre sympathie pour le héros castillan[2].

Voyons maintenant les additions au texte silésien. Il y a deux parts à faire :

1° Celles qui concernent les fondations ou colonisations des comtes de la Castille : elles se retrouvent toutes, on l'a vu, dans le petit *Cronicón de San Isidoro de León* (autrement dit les *Anales castellanos I*) ou dans Sampiro. Elles n'ont rien d'hostile au point de vue léonais; par trois fois, il est bien précisé que

1. « ... acaso tenga bastante de poética », suppose M. Menéndez Pidal *(Notas para el Romancero de Fernán González*, p. 458, du t. I de l'*Homen. á Menéndez Pelayo)*.

2. « Fernán González figura en la historia de Sampiro como un tirano desaforado », remarque avec raison M. Menéndez Pidal (p. 40 de *La Crónica general de España, Discurso leído ante la R. Acad. de la Hist., el día 21 de mayo de 1916*).



dans leur œuvre de colonisation les comtes ont été les agents du roi (Amaya, § 24; Burgos, § 47; Burgos et Ovirna-Uhierna[1], § 69); mais elles dénotent un souvenir précis et local.

2° Celles qui ajoutent des détails biographiques sur les comtes. Elles sont particulières à notre Chronique. Elles témoignent d'un intérêt plus évident encore pour l'histoire de la Castille : dates très précises de la mort du comte Rodrigo *era DCCCXI, III° Nonas octobres*), du comte Diego *(Era DCCCCXXIII, II Kalendas februarias)*, le lieu même où celui-ci fut tué, *Corunia*. Et pourtant, chose étonnante, la mort de Fernán González n'y est pas mentionnée, alors qu'on la trouve, avec la date *(Era MXXIII,... in mense iunii...)*, dans les *Anales Castellanos segundos*, dans les *Compostellani*, les *Anales toledanos I* et la chronique de Cardeña (mais dans ces trois textes avec une autre date : *Era MVIII)*, dans le *Chronicon Burgense* (autre date encore, *Era MIX*). Cela achèverait de prouver que de tous ces *chronica minora*, le seul dont la Chronique léonaise dépend est le petit *Cronicón de San Isidoro de León*, qui, du reste, ne signale pas non plus la mort du fameux comte, pour la bonne raison que celui-ci n'était pas mort encore, il s'en faut, quand la dernière ligne s'en écrivait. Comme aucune autre des chroniques déjà citées ne parle de la mort du comte Rodrigue et du comte Diego, il faut admettre que la nôtre s'est enrichie de renseignements pris à une source inconnue de nous, peut-être une rédaction du *Cronicón de San Isidoro* augmentée de notes marginales ou incorporées au texte, peut-être un document très différent.

Il est étrange d'ailleurs que notre texte n'ait pas emprunté au même *Cronicón de San Isidoro* le passage qu'en cite Risco dans *La Castilla y el mas famoso castellano* (p. 39) et que M. Gómez-Moreno a lu ainsi : « invenerunt enim ibidem rex Ranemirus *(sic)* et eius comites qui exierunt cum illo congregati cum suas ostes id est Fredenando Gundesalbiz et Asur Fredenandiz... » ; elle aurait pu trouver place au § 68, dans le récit silésien, auquel Sampiro, comme la Chronique

1. Cette localité ne figure pas dans Madoz; mais voir Pidal, *Cantar de Mio Cid*, t. II, p. 781.

léonaise, ajoute du reste une phrase prise au dit *Cronicón* : « Tunc ostendit Deus signum magnum in cœlo et conversus est sol in tenebras in universo mundo per unam horam. » La Chronique léonaise porte « reuersus » et « per unam horam diei », et ajoute la date de la bataille de Simancas, à laquelle a trait tout ce passage, mais avec une erreur (*DCCCCLXXI* pour *DCCCCLXXVII*, que marque le *Cronicón*)[1].

G. CIROT.

1. Ce qui précède étant mis en pages, je reçois la précieuse publication que M. Menéndez Pidal vient de faire à nouveau de son Catalogue de la Biblioteca de Palacio, sous le titre de *Crónicas generales de España, tercera edición, con notables emiendas, adiciones y mejoras.* Je compte examiner, pour les faire ressortir, les améliorations ainsi apportées à un travail qui avait déjà si bien éclairé tant de points obscurs de l'historiographie espagnole. Je signalerai seulement ici les indications que je puis en tirer relativement aux manuscrits dont je me trouve avoir parlé dans les notes qui précèdent.

Tout d'abord, nous voyons dans ce catalogue la description et l'analyse de la copie du *Tumbo negro de Santiago* conservée par la Bibliothèque royale. C'est absolument le contenu du manuscrit 1358 (ancien F 86), que j'identifie jusqu'à présent avec le *Complutensis*. Alors, de trois choses l'une, ou le *Complutensis* et le *Tumbo negro de Santiago* ne font qu'un ou tout au moins ont été copiés l'un sur l'autre, et les *Annales Compostellani*, qui, d'ailleurs, remarque Flórez, « no muestran ser escritos en Galicia, sino fuera de alli : pues no tratan de cosas de aquel Reyno, cuidando únicamente de Castilla, Aragon y Navarra » (*Esp. sagr.*, t. XXIII, p. 300), n'ont pas été tirés du *Tumbo negro de Santiago*, comme Berganza l'a cru ; ou c'est par erreur que la copie de la Bibliothèque royale et les autres sont présentées comme provenant du fameux *Tumbo* ; ou enfin il y a deux *Tumbos negros de Santiago* : celui dont la copie nous est décrite ici et dont Palomares aurait tiré les siennes (M. Menéndez Pidal ne semble pas en différencier la teneur), et celui d'où a été tiré le texte des *Annales Compostellani* (cf. plus haut, p. 2, note 1 de la p. 1).

En second lieu, la difficulté à laquelle je faisais allusion touchant l'identification de l'original du 2-F-4 de la Real Biblioteca avec le Reserv. V. 4-1 de la Biblioteca Nacional, tombe d'elle-même, sauf en ce qui concerne le nombre de livres (six ou douze ?), avec la description qu'en donne à présent M. Menéndez Pidal (p. 195 et 219) : la date ꝗLXXVII, marquée dans la première édition, est corrigée en ꝗLXXVI, ce qui nous ramène à 1058, et non plus 1059, et, au surplus, M. Menéndez Pidal qualifie d'inintelligente la copie à laquelle il a affaire ; enfin, il distingue cette fois la provenance des deux textes *Enneco cognomento Arista...* et *In nomine Domini incipiunt :* le premier proviendrait du manuscrit A-189 de l'Académie de l'Histoire, ce dont j'avais été obligé de douter, étant donnée la première description, et il ne s'agit plus ici de celui de Traggia (*Bull. hisp.*, 1911, p. 142) ; le second, du *Fuero Juzgo* de 1058, Bibl. Nacional, Reservado 4-7 (je suppose qu'il faut lire « Reservado 4-1 », à moins que la cote n'ait été changée tout récemment) ; mais il me paraît de plus en plus certain que ce manuscrit n'est pas celui dont parle Risco, ou qu'il l'a mal vu, ou qu'il y a eu quelque transformation dans le volume (réunion en un seul de deux tomes, dont l'un n'aurait compris que jusqu'au tome V inclus du *Fuero Juzgo* ?)

LE MOUVEMENT QUATERNAIRE

DANS LES ROMANCES

Les observations que je vais présenter m'ont été suggérées par l'article qu'a publié M. Griswold Morley dans *Romanic Review* (vol. VII, n° 1) sous le titre *Are the Spanish Romances written in quatrains?*

Il serait un peu tard pour signaler cette étude, qui s'est signalée d'elle-même par l'intérêt du sujet comme par l'autorité de celui qui l'a écrite, véritable spécialiste de la versification ou plutôt, spécifions davantage, de la strophe espagnole. Ce que je me propose, c'est de discuter les postulats et les règles posées par l'éminent professeur, beaucoup moins que ses conclusions, qui, en définitive, sont loin d'être aussi catégoriques que ses prémisses. Il est du reste fort possible que je me trompe moi-même, car d'une façon ou d'une autre nous sommes conduits à une de ces interprétations très subjectives où l'idée préconçue supplée aux lacunes de la perception réelle. Peut-être pourtant y aura-t-il quelque chose à prendre dans mes remarques.

Sans doute la question posée par M. Morley avait-elle à d'autres paru toute résolue, suivant la façon dont ils entendaient la constitution et l'origine du vers de romance. Menéndez Pelayo, qui, avec de sages réserves, a esquissé au tome I de son *Tratado de los romances viejos*, une si lumineuse généalogie de ce vers mystérieux et simple, n'a point pensé à se demander si par hasard la forme primitive n'en était pas strophique. C'est aussi que, pour lui, la question ne se posait pas. Si le vers de romance vient de l'octonaire trochaïque, ou, pour parler comme les techniciens de la métrique gréco-latine, du tétramètre trochaïque acatalectique, il affecte forcément la forme d'un vers long, à deux hémistiches octosyllabiques

et dans ce cas, bien entendu, il ne peut être question de strophes. Moins logiquement peut-être, d'autres théoriciens ont paru considérer comme admise l'équivalence du vers de romance, en tant que vers court, vers octosyllabique, avec celui des strophes quaternaires du lyrisme gallicien, et, comme implicite, sa tendance à former quatrain.

M. Morley nous fait remarquer que le problème dépasse le domaine de la pure théorie métrique. S'il était prouvé, déclare-t-il en substance, que les romances primitifs, ou du moins les plus anciens, considérés, bien entendu, comme vers octosyllabiques, affectaient la forme strophique, plus précisément celle de quatrains, ils se rattacheraient plus naturellement à la poésie lyrique qu'à la poésie épique [1]; et, par suite, serait battue en brèche la théorie de Milá y Fontanals, toujours solide jusqu'à présent, et d'après laquelle *(grosso modo)* les romances historiques seraient des fragments d'épopées, dont les unes se sont conservées grâce aux copies manuscrites, et dont les autres ont disparu, du moins dans leur teneur primitive.

Serait-elle tout à fait ruinée? C'est ce que je me demande. Alors encore on pourrait admettre que l'incidence du rayonnement épique dans le milieu populaire, si je puis m'exprimer en ces termes, ne se soit pas produite sans une transformation notable, plus notable que le fait d'une simple fragmentation. Il est vrai que le caractère lyrique des romances aurait été tout à fait dévoilé, au cas où la question posée par M. Morley se serait résolue indubitablement par l'affirmative. Mais n'apparaît-il pas assez nettement déjà dans beaucoup d'entre eux, si du moins nous entendons par lyrisme une tendance au subjectivisme, qui se traduit dans un récit, notamment par l'intervention personnelle du narrateur, qui extériorise l'émotion produite en lui, de manière à exciter plus directement celle des auditeurs? On pourrait dire que le lyrisme est la diathèse de toute une catégorie de romances. Le procédé est simple; et on ne peut nier ni qu'il produise un effet sensible,

1. «If the old ballads were regularly strophic, as Rajna and Lang assume without close examination of the facts, then they can no longer be considered as having the form of assonating *laisses*, but must be connected with lyric rather than epic antecedents.»



ni qu'il relève en quelque façon de ce qu'on peut appeler la technique lyrique.

Il consiste assez souvent en une courte prosopopée qui sert d'introduction, et qui n'est pas toujours syntactiquement ni même logiquement bien reliée à ce qui suit. Comparons ces romances, dont le premier est purement lyrique par le sujet, les autres épiques[1] :

¡ Fonte frida, fonte frida,
fonte frida y con amor!
do todas las avecicas
van tomar consolación,
sino es la tortolica
que está viuda y con dolor!
Por allí fuera a pasar
el traidor de ruiseñor...

(Wolf, *Primavera*, 116, dans l'*Antología* de Menéndez Pelayo, t. VIII; Durán, 1446.)

¡ Río Verde, Río Verde!
más negro vas que la tinta...

(Wolf 96, Durán 1087.)

¡ Alora la bien cercada,
tu que estás al par del río!

(Wolf 79, Durán 1073.)

¡ Rey don Sancho, Rey don Sancho!
¡ No digas que no te aviso
que de dentro de Zamora
un alevoso ha salido!

(Wolf 45, Durán 777.)

¡ Buen alcaide de Cañete!
mal consejo habéis tomado...

(Wolf 73, Durán 1054.)

Reduán, bien se te acuerda...

(Wolf 72, Durán 1046.)

Ou bien c'est une exclamation assez éloignée assurément des habitudes de la narration épique :

¡ Ay Dios, qué buen caballero
fue don Rodrigo de Lara,
que mató cinco mil moros
con trescientos que llevaba!

(Wolf 20, Durán 666.)

1. Je mets la ponctuation qui me paraît indiquée, et je dispose les vers à la façon ancienne, afin de mieux rendre sensible l'apparence strophique (voir du reste p. 114).

Por el val de las Estacas
pasó el Cid a medio día,
en su caballo Babieca;
¡oh que bien que parecía!

(Wolf 31, Durán 750.)

Ou encore le romance commence par une évocation pittoresque du personnage qui en fait l'objet :

Helo, helo, por do viene
el moro por la calzada,
caballero a la gineta,
encima una yegua baya...

(Wolf 55, Durán 858.)

Helo, helo, por do viene
el infante vengador,
caballero a la gineta
en un caballo corredor.

(Wolf 150, Durán 294.)

Il y a loin de là à cette simple et monotone apostrophe du poète de *Mio Cid* :

Fabló Martín Antolínez, *odredes* lo que a dicho

(Ed. de *La Lectura*, v. 70.)

qui n'est peut-être qu'une formule et ne prouverait pas à elle seule que ce *cantar* était fait pour être chanté ou récité devant un public [1].

Il est vrai qu'ailleurs le narrateur la modifie, et de telle façon qu'on croit l'entendre, plaisant et familier :

Mala sobrevienta, *sabed*, que les cuntió...

(V. 2281.)

non *vidiestes* tal juego como iva por la cort...

(V. 2307.)

Ce goût notable pour un procédé qui est un des traits caractéristiques du lyrisme (à moins que celui-ci n'ait aucun trait caractéristique) n'a pas empêché jusqu'ici la théorie de Milá d'avoir des adeptes aussi sérieux que Menéndez Pelayo et

1. A propos de cette formule, employée également chez nous, voir une note de M. Wilmotte, p. 277 de l'article auquel je fais allusion p. 108.

Menéndez Pidal, pas plus qu'une autre constatation que ni eux ni personne n'a, je suppose, manqué de faire, à savoir que les romances ont également une tendance fort prononcée à la dramatisation du récit, par la mise en dialogue, même sans préambule. Au lieu des traînantes formules d'introduction du poème du Cid (« Respuso Antolínez a guisa de membrado.... Dixo Raquel e Vidas... Dixo Raquel et Vidas... Dixo Martín Antolínez... Dixo Raquel e Vidas », dans les quinze vers 132-146), voici des débuts notables en ce sens :

Buen conde Fernán González,
el rey envía por vos...
(Wolf 17, Durán 704.)

Dadme nuevas, caballeros,
nuevas me querades dar.
(Wolf 80, Durán 1055.)

Moro alcaide, moro alcaide...
(Wolf 84 et 84ª, Durán 1061 et 1062.)

sans oublier le double exemple, bien remarquable d'un bout à l'autre, que nous avons dans les deux romances *Abenámar, Abenámar* (Wolf 78 et 78ª, Durán 1037 et 1038); il est vrai que le *Cancionero de romances* de 1550 fait précéder ce dialogue *ex abrupto* d'une mise en scène qui en enlève toute la vivacité :

Por Guadalquivir arriba
el buen rey don Juan camina...
(Durán 1037.)

Mais qui ne sera tenté de voir là une addition postérieure, une contamination des deux autres formes[1]? Faut-il résister à cette tentation? Quoi qu'il en soit, on croit sentir en effet que les romances recherchent en général, comme instinctive-

1. Menéndez Pelayo *(Tratado de los rom. viejos*, t. II, p. 187) considère le nº 78 dans sa forme courte, c'est-à-dire tel que le donne le *Cancionero de rom.* d'Anvers sans date, comme un *rifacimento*, auquel il reproche surtout d'écourter ou de supprimer les plus beaux traits du 78ª (version de Pérez de Hita). Possible que le premier soit inférieur au second; mais j'y verrais plutôt simplement une autre version. Le *rifacimento*, c'est le 78 avec les additions, la version du *Canc. de rom.* de 1550. Le début en est imité des nºˢ 41, 42, 42ª de Wolf *(Riberas de Duero arriba cabalgan dos Zamoranos)*. Toutefois M. Menéndez Pidal (dans l'article cité ci-dessus) exprime l'opinion très nouvelle que les romances traditionnels viennent précisément de poèmes plus longs, *gestas* ou romances, et que la réduction est leur processus habituel de formation. S'il en est ainsi, la tendance à laquelle je fais allusion s'explique tout naturellement.



ment, les moyens d'exciter la curiosité de l'auditeur; et, dans ces moyens, l'on reconnaît, très embryonnaires sans doute, ceux de l'art dramatique comme du lyrisme.

Peut-être n'y a-t-il là au fond qu'un processus inconscient, que M. R. Menéndez Pidal décrit très heureusement et très justement dans la *Revista de Filología Española* (1916, p. 280) au cours d'une admirable étude, *Poesía popular y romancero* :

La indisciplina de la memoria... es ya desde luego algo más que una causa material de supresiones. El recuerdo libre no cultivado por oficio, prescinde de todo lo que no hiera la imaginación, y así equivale a una verdadera selección de motivos impresionantes; todo lo débil cae o se elimina en el recuerdo popular. Pero además existe una tendencia *activa* a la selección, que más veces será causa que efecto de los olvidos de la memoria : ¿ cómo vamos a atribuir a olvido, por exemplo, la eliminación del verso introductorio del discurso directo, tan a menudo practicada en la tradición popular ? La preferencia por el tono lírico... es la que trae la eliminación de multitud de partes narrativas, y no el material deseo de brevedad... Por una y otras causas, múltiples eliminaciones hacen que la obra transmitida oralmente llegue a una extrema brevedad o rapidez narrativa, que es acaso el rasgo más saliente del estilo tradicional.

Aussi le même érudit peut-il avec raison formuler cette conclusion, que le passage du style narratif du poème au style épico-lyrique du romance est constaté historiquement, et non pas l'inverse (1916, p. 244). Ces vues sont tellement neuves qu'il faudra quelque temps pour s'y faire les yeux.

Il ne convient du reste pas de s'exagérer les différences entre l'art des *romances* et celui des *cantares*. Dans un bien remarquable article intitulé *Une nouvelle théorie sur l'origine des chansons de geste* (*Revue historique*, 1915, pp. 241-288), M. Wilmotte a fait ressortir (p. 284, note 2) « la place vraiment exorbitante qui est faite aux discours, dialogues et monologues dans l'œuvre de Turold *(Chansons de Roland)*. » Sur les 1,000 premiers vers, il en compte 655 où le poète cède la parole à ses héros. Je n'en vois guère plus de 250 qui soient garnis de guillemets sur les 500 premiers vers du *Poema de Mio Cid*, dans l'édition que M. Menéndez Pidal a donnée pour

la collection de *La Lectura*[1]. C'est encore suffisant pour attester la tendance du poète à faire parler ses personnages.

Mais cette tendance dramatisante serait-elle beaucoup moins perceptible, et trouverions-nous dans les romances un art vraiment tout différent, ne serait-il pas naturel que, changeant de milieu ou tout au moins de conditions d'existence, la matière des *cantares* se fût transformée, eût pris de nouvelles teintes, de nouvelles couleurs? Ce n'est pas d'une simple réceptivité, d'une simple capacité à recevoir et à retenir, que les couches populaires étaient douées. On pourrait admettre qu'elles eussent eu leur action ou leur réaction propre, qu'elles eussent modelé à leur façon cette matière qu'elles n'avaient pas créée, qu'elles l'eussent teintée de lyrisme et de « dramatisme ».

On serait donc mal inspiré de faire valoir pareille transfortion, aussi radicale qu'on voudrait la supposer, contre la dérivation supposée par Milá[2]. Je me demande si l'on serait davantage autorisé à faire valoir la forme strophique des romances, si par hasard l'enquête de M. Morley, au lieu d'être en somme négative, au lieu de conclure à la rareté de cette forme *dans sa teneur rigoureuse,* non seulement pour les romances qui passent pour anciens, mais pour ceux qui ont été publiés jusqu'en 1589, époque où elle devint à la mode, avait abouti à cette affirmation : « les romances primitifs étaient en quatrains ». Et il n'est pas indifférent que j'aie raison d'avoir là-dessus quelque doute, parce que si j'avais tort de douter, il suffirait d'un cas bien prouvé de romance à forme strophique très ancien, sur un sujet traité dans un *cantar* connu, pour ruiner de fond en comble la théorie à laquelle je fais allusion.

Dans la croyance ou plutôt l'incertitude où je suis, l'impor-

1. Même texte que celui de son édition critique du *Cantar de Mio Cid* (t. III).

2. C'est bien du reste l'avis de M. Morley (p. 80) : « Whether other barriers exist (between the *romances viejos* and the *cantares de gesta*) such as lyric spirit of the romances, or their syntax. I cannot now express a competent opinion. I doubt if they present any insuperable obstacle to the juncture of the two epic manifestations ». Pour ce qui est de la syntaxe, je crois qu'il faudrait beaucoup de confiance pour espérer en tirer un élément d'appréciation. Peut-être pourtant y aurait-il quelque chose à faire en ce sens.

tance de la question posée par rapport à l'idée qu'on doit se faire de l'origine des romances historiques (il s'agit des anciens, bien entendu) ne me frappe pas tout à fait autant que le savant professeur américain. Mais je me hâte de reconnaître que cette question est par elle-même très intéressante, qu'elle méritait vraiment la peine qu'il a prise à réunir les éléments d'une solution.

Le critérium qu'il propose pour distinguer les romances à quatrains est simple. Le voici : 1° le nombre de vers du poème est divisible par 4; 2° il y a une pause après chaque groupe de quatre vers; 3° il n'y a pas, dans l'intérieur de ce groupe, de pause aussi marquée qu'après le quatrième vers.

C'est donc bien simple. Trop simple peut-être, car étant données la manière dont les romances historiques ont été recueillis, et l'époque où ils l'ont été, qui prouve que nous les avons complets, sans changements et sans additions? Ce critérium n'est-il pas un peu trop extérieur? N'y aurait-il pas lieu d'y joindre l'examen de chacun des romances (au moins de ceux qui ont des titres à l'ancienneté authentique), de leur mouvement propre, interne, abstraction faite de certaines lacunes ou d'additions toujours possibles?

D'autre part, évidemment le quatrain est une strophe; or qu'est-ce qui caractérise la strophe, qu'est-ce qui la constitue, pour mieux dire? C'est la clôture du sens, jointe à l'enlacement des rimes, soit croisées, soit embrassées, soit redoublées, et, accessoirement, à l'hétérométrie, qui n'est du reste pas obligatoire, mais qui parachève la forme strophique et qui consiste dans l'emploi de vers différents, par exemple pour former la clausule ou dernier vers de la strophe. C'est sur ce principe que s'appuyait M. Charles Comte dans son travail *Les Stances libres dans Molière* (Paris, 1893), quand il concluait que l'*Amphytrion* était écrit en strophes de ce genre : « Pour diviser l'*Amphytrion* en groupes logiques, ou, à parler plus simplement, pour en faire une analyse très complète et très exacte, analogue à un scénario qui s'échangerait entre un musicien et un librettiste, on n'aurait qu'à couper la pièce en tranches de rimes, pour ainsi dire, en marquant une séparation entre

chaque groupe complet. » Pour qu'il y ait groupe, il faut qu'il y ait enlacement de rimes; et pour qu'il y ait combinaison strophique, il faut que ce groupe de rimes renferme soit une phrase complète, soit deux ou trois phrases complètes, formant par l'idée qu'elles expriment un ensemble. Ainsi, pas plus que M. Charles Comte, si d'autres considérations qu'a développées M. H. Châtelain (*Mélanges Brunot*, 1904) ne me mettaient en défiance, je n'hésiterais à reconnaître un groupe de ce genre et une combinaison strophique dans ce bout de dialogue entre Mercure et Sosie :

— Résolûment, par force ou par amour,
Je veux savoir de toi, traître,
Ce que tu fais, d'où tu viens avant jour,
Où tu vas, à qui tu peux être.
— Je fais le bien et le mal tour à tour;
Je viens de là, vais là; j'appartiens à mon maître.

Ces six vers inégaux, qui offrent un sens complet et qui se séparent, par les rimes comme par le sens, de ce qui précède et de ce qui suit, forment bien, semble-t-il, une strophe, une stance (adaptée naturellement aux besoins scéniques).

Est-il besoin de faire ressortir la différence entre ces combinaisons métriques et les quatrains qu'il s'agirait de reconnaître dans les vers de romances pour peu qu'ils se laissent ponctuer de quatre en quatre octosyllabes? En tout, quatre vers qui ne riment pas, qui n'assonent que de deux en deux, ce qui produit assurément un entrelacement; mais combien cet ensemble est pauvre et réduit! En admettant que nous ayons là des quatrains (c'est une question sur laquelle je vais revenir), donc des strophes, *des strophes qui présentent le minimum le plus strict de la forme lyrique*, pouvons-nous en conclure que cette forme dénote une origine antagonique de la forme épique? Il me paraît bien difficile de l'affirmer catégoriquement. Voici un romance qui, comme le reconnaît M. Morley, dans les deux versions qui nous en sont parvenues se laisse parfaitement classer comme un romance à quatrains (si on le découpe en octosyllabes, bien entendu). Qu'a-t-il de particulièrement lyrique, et en quoi ce qu'on pourrait lui

reconnaître de lyrique nous empêcherait-il d'y voir le fragment d'un poème épique?

Doliente estaba, doliente,
ese buen rey, don Fernando,
los pies tiene cara oriente,
y la candela en la mano.

A la cabecera tiene
los sus fijos todos quatro :
los tres eran de la reina
y el uno era bastardo.

(Wolf 35).

ou

Doliente se siente el rey,
ese buen rey don Fernando;
los pies tiene hacia oriente,
y la candela en la mano.

A su cabecera tiene
arzobispos y perlados,
á su man derecha tiene
a sus fijos todos quatro.

(Wolf 35, Durán 762).

D'autre part, voici un romance que M. Menéndez Pidal croit, pour des raisons qu'il faudra ruiner si l'on ne partage pas son avis, dérivé directement de la Geste du Cid. C'est celui qu'il a publié et étudié dans le tome I de la *Revista de Filología española* (pp. 357-377), et qui a été trouvé parmi les papiers du P. Mariana, au British Museum. Il y a un nombre de vers (80) divisible par 4. Il se laisse assez bien démonter en groupes de quatre octosyllabes, à part deux coupures qui ne sont pas très fortes, mais qui n'empêchent pas le mouvement général d'être, si l'on veut, quaternaire :

En Santa Agueda de Burgos
do juran los hijos dalgo,
allí toma juramento
el Çid al rey castellano;

Si se halló en la muerte
del rey don Sancho su hermano;
las juras eran muy rezias,
el rey no las a otorgado...

Saquen te el coraçón
por el derecho costado,
si no dizes la verdad
de lo que te es preguntado :

Si tu fuiste o consentiste
en la muerte de tu hermano.
Allí respondio el buen rey
bien oyres lo que a hablado...

Si par hasard il n'y avait pas ces défectuosités par rapport à la norme strophique, est-ce que la théorie de M. Menéndez Pidal en souffrirait le moins du monde?

Le romance 85 de Wolf (1063 de Durán), que M. Morley écarte du reste, sans doute, à cause de la ponctuation,

Paseábase el rey moro,
por la ciudad de Granada :
cartas le fueron venidas
como Alhama era ganada...

a 52 octosyllabes, dans le *Cancionero* d'Anvers sans date et celui de 1550, ainsi que dans la *Silva*. Dans la *Rosa española* de Timoneda il manque les six derniers : si du romance, nous n'avions que cette version, il serait donc éliminé par ce seul fait!

Au surplus, nous connaissons un poème en quatrains incontestables, en *redondillas*. C'est le *Poema de Alfonso onceno*. De la première à la dernière des 2456 strophes qu'on a conservées, y en a-t-il une seule qui ait seulement le tour, je ne dis pas l'inspiration lyrique? Et l'œuvre n'est pas postérieure à la fin du XIVe siècle, si l'éditeur Janer n'a pas mal daté le manuscrit (*B. Aut. Esp.*, t. LVII, p. XLVII); peut-être même a-t-il raison de la considérer comme contemporaine des événements, donc antérieure à 1350.

Je dois dire aussi qu'à mon avis on a pris trop à la lettre, ou, pour mieux dire, on n'interprète pas d'ordinaire comme je ferais la célèbre remarque de Juan del Encina : « y aun los romances *suelen* yr de quatro en quatro pies aunque no van en consonante sino el segundo y el quarto pie ». *Yr de quatro en*

quatro pies, cela veut-il dire *former des quatrains?* Non. Un quatrain est une strophe; et il me semble que des vers peuvent aller quatre par quatre sans former des strophes, quand sur ces quatre vers il y en a deux qui ne riment ni même n'assonent entre eux; et c'est le cas des vers de romances. Il est clair que je parle toujours ici, ainsi que M. Morley, des petits vers, des octosyllabes, et que c'est comme tels que je considère les éléments constitutifs du romance; car si l'on veut que ces petits vers ne soient que les hémistiches de grands vers, la question est vidée : il n'y a plus de quatrains, il n'y a plus de strophe, partant plus de lyrisme formel en perspective. Il est déjà étrange que tout ici dépende de la manière d'écrire ces vers, qui étaient faits pour le chant! Mais comme on pourrait objecter que jusqu'à présent, l'impression des vers de romances sous la forme de vers longs, comme dans l'*Antología* de Menéndez Pelayo, n'a pour elle que : 1° la commodité, 2° l'autorité assurément respectable de Lebrixa, 3° la théorie, il est vrai très consistante, de Menéndez Pelayo, nous pouvons encore, si nous y tenons, considérer les vers de romances comme étant des octosyllabes dont les vers pairs exclusivement sont soumis à l'assonance[1].

Quand Encina déclare que « même les *romances* sont de quatre en quatre *pieds* » (il appelle *pied*, on le sait, ce que nous appelons/vers), il constate simplement un fait qui les assimile jusqu'à un certain point aux *versos de cuatro piés*

1. J'avoue que je préfère les traiter, en tout cas les transcrire comme tels, parce que c'est ainsi, semble-t il, que les concevaient, à tort ou à raison, ceux qui les premiers les transcrivirent, les recueillirent et les imprimèrent. Mais je ne vois là aucune présomption sur leur vraie origine et leur vraie nature. Pour moi, Lebrixa a eu raison de les considérer comme formant en réalité des vers longs; mais il a eu tort de les écrire autrement qu'on n'avait fait jusqu'à lui. Et les romances composés au XVIe siècle, publiés par leurs propres auteurs (Sepúlveda, Pérez de Hita, etc.), est-il admissible qu'on oublie qu'ils y voyaient des vers courts, parfois des quatrains? Et le romance qui a pour refrain *¡ Ay de mí, Alhama !* Menéndez Pelayo a-t-il été bien inspiré de le réimprimer comme il l'a fait, lui donnant une apparence monstrueuse de versification, où trois vers assonent et deux sont *sueltos*, alors que Pérez de Hita les avait publiés comme des quatrains suivis d'un estribillo? Bizarre aussi est cette façon d'imprimer la fin du romance *Ay Dios, que buen caballero* (n° 88a de Wolf, 1102 de Durán) à partir de « El maestro que los viera » : il n'y a plus d'assonances qu'au milieu des vers (longs)! Il manque évidemment un octosyllabe : cas assez rare d'ailleurs, aussi rare que l'arrêt du sens entre deux octosyllabes formant le long vers; or le fait se produit forcément dans cette partie du romance, puisque chaque second octosyllabe devient premier et ainsi de suite.

(c'est-à-dire aux *coplas* de quatre vers) ; mais ce fait, c'est que les romances sont en somme constitués par des groupes de quatre vers, des tétramètres comme dit très bien Lebrixa. Et un tétramètre, comme dit encore le célèbre grammairien, n'est pas une strophe. C'est sans doute pour cela qu'il préférait écrire sur une seule ligne ces vers, deux par deux. Pour lui ces quatre petits vers en formaient deux grands ; ils constituaient, et en cela il a grandement raison, un groupe, non pas strophique, mais simplement rythmique. Encina dit au fond la même chose, mais en termes moins scientifiques, par à peu près. Ce qui le frappe, évidemment, c'est que la consonance ne se produit qu'avec le quatrième « pied ». Il s'empresse du reste d'ajouter ceci : la consonance (que lui-même pratique volontiers, comme le fait ressortir M. Morley) n'était pas véritable dans les romances du vieux temps ; il veut dire ici qu'on se contentait de l'assonance. Mais qu'il y ait consonance ou assonance, il faut quatre pieds avant d'y arriver. Nous dirions de même que nos alexandrins doivent aller par couples, puisque c'est le second qui amène la rime, élément essentiel de notre versification. Et c'est bien pourquoi le poète a pu dire :

lentement, deux à deux
ainsi que vont les vers classiques et les bœufs.

Douze syllabes font peut-être un vers, mais tant qu'on n'en a fait qu'un, on ne peut pas dire tout de même que c'est un vers. Pour nous (abstraction faite de théories paradoxales et de tentatives éphémères) il n'y a pas de vers sans rime ; et pour rimer il faut deux vers. Binaire par sa constitution interne (deux hémistiches égaux, si ce n'est éventuellement l'atone finale du second), notre alexandrin l'est encore par sa construction externe, puisqu'il n'existe que par paires.

C'est une constatation tout aussi simple qu'énonce Encina, une banalité sur laquelle on aurait bien tort d'édifier un système (ce serait faire à l'aimable poète, comme théoricien, plus d'honneur qu'il n'en a ambitionné). A-t-il pensé par surcroît à assimiler les romances à des strophes, à des qua-

trains? C'est d'autant moins probable que lui-même n'arrête pas toujours le sens tous les quatre vers :

> Entraron a escala vista,
> con su vista han escalado:
> subieron dos mil sospiros,
> subió pasión y cuidado,
> diciendo... (Durán 1384).

et que, sur les quatre romances que M. Morley peut nous citer de lui, un seul, d'ailleurs nettement ponctué, après chaque quatrième vers, renferme un nombre d'octosyllabes divisible par quatre; les trois autres en ont deux de trop ou de moins, ou alors il faudrait user ici du libéralisme que je préconiserai tout à l'heure.

Mais pourquoi Encina dit-il « *suelen* (et je mets le mot en italique comme M. Morley le suggère lui-même) yr de quatro en quatro pies » et non pas « *van* de quatro en quatro pies »? Car s'il ne s'agit que de constater la constitution des vers de romances en quatre éléments, ce n'est pas *d'habitude* ou *souvent*, mais *toujours* qu'il fallait dire.

A cela je réponds que *suelen* n'a pas ici le sens légèrement restrictif qu'on lui attribue. Ce verbe ne signifiait pas forcément « avoir coutume » et ne doit pas toujours se rendre par « d'ordinaire ». Il avait parfois une acception d'auxiliaire qui lui donnait un sens très vague; il ne changeait alors en somme rien au sens du verbe à l'infinitif qui le suivait. Exemples :

... Almuñecar, en que *solian* estar los tesoros de los Reyes Moros y su recamara (Mariana, XXV, 13).

... a causa de que esta villa *solia* ser frontera al ducado de Gueldres y de Cleves y está fundada sobre el mismo rio de la Mosa (Bernardino de Mendoza, *B.A.E.*, t. XXVIII, p. 413).

... una poblacion, llamada Ibera, que *solia* ser cerca de Tortosa (Garibay, IV, 6, t. I, p. 95, l. 38).

... los Españoles antiguos en la relacion que *solian* tener (« conservar » dans Cano) de sus primeros Reyes no hazian memoria de rey que se llamasse Gerion (Ocampo, I, 10, f° xxix de l'éd. de 1543; t. I. p. 84 de l'éd. Cano).

... una ysla que *solia* ser cerca dela tierra de Egipto frontero de

la çiudad de Damyáta... (*id.* I, 16, f° xxxv^v; t. I, p. 111 de l'éd. Cano).

... Tempul, pueblo que *solia* ser en el Andalucia (*id.* I, 17, t. I, p. 113 de l'éd. Cano; le passage manque dans celle de 1543).

¿ Que decis de Celestina? Pues vos muchos su amigo *soleis* ser (Valdés, *Diálogo de la lengua*, p. 415 de l'éd. Boehmer).

... y otras muchas *solia* yo saber de coro las quales he ya olvidado (id., p. 392).

Y el comendador de Aledo,
que Lison *suelen* llamar.

(Wolf, 81).

On peut donc très bien comprendre qu'Encina note simplement ici, non pas une manière plus ou moins exceptionnelle, une mode nouvelle ou désuète de traiter les vers de romances, mais la règle même qui découle de la nature de ces vers. Ces vers *(piés)* vont en principe par quatre et non par deux, ce qui ne veut pas dire que le sens doive s'arrêter à chaque quatrième vers, ni qu'une pièce cessera d'être en vers de romances parce que le nombre des vers qu'elle contient n'est pas divisible par 4 : le lecteur ou l'auditeur est fixé, après le quatrième vers, sur la nature du rythme qu'il perçoit. Ce n'est pas parce qu'il n'aurait pas son compte, multiple de 4, ce n'est pas parce qu'il aurait au total 46 vers par exemple au lieu de 44 ou de 48, qu'il douterait d'avoir entendu un romance.

Maintenant, que le mouvement même de la phrase se décalque sur les éléments rythmiques, quoi de plus naturel? Le tétramètre trochaïque, soit sous sa forme acatalectique, d'où Menéndez Pelayo incline à tirer le vers de romance compris comme vers long, soit sous sa forme catalectique, énonce régulièrement une idée par vers. Quelquefois les vers, et avec eux les idées, vont deux par deux : c'est le cas de la plupart des exemples cités par Menéndez Pelayo *(Tratado de los rom. viejos*, t. I, p. 124-126). On dirait des distiques. Notre alexandrin, composé en principe de deux éléments simples qui proviennent de la rythmique latine populaire, les hémistiches (c'est ce qu'a démontré Gaston Paris il y a cinquante ans),

n'a-t-il pas moulé la pensée aussi rigoureusement chez un Corneille, un Boileau, un Voltaire?

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire...
A qui venge son père, il n'est rien d'impossible...
L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir...

La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie...
Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire...
Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue...

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux...
A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère!..
L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux...

Même dans le langage concret du dialogue :

Qui m'aima généreux, me haïrait infâme...
Je le ferais encore si j'avais à le faire...
Je suis Romaine, hélas! puisqu'Horace est Romain...

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.
— Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue.

Voyez la dispute de Don Diègue et du Comte; voyez celle, absolument symétrique, de Vadius et de Trissotin dans *Les femmes savantes*.

Telle est la formule : une idée dans un vers. Mais n'est-ce pas déjà celle du Poème du Cid, où discours et récits progressent à petits traits, vers par vers?

Grand yantar le fazen al buen Campeador.
Tañen las campanas en San Pero a clamor.
Por Castiella odiendo van los pregones,
commo se va de tierra mio Cid el Campeador;
unos dexan casas e otros onores...

(V. 285-89.)

« Pidamos nuestras mugieres al Cid Campeador,
» digamos que las llevaremos a tierras de Carrion,
» enseñar las hemos do ellas heredadas son.
» Sacarlas hemos de Valencia, de poder del Campeador;
» después en la carrera feremos nuestro sabor,
» ante que nos retrayan lo que cuntió del león... »

(V. 2543-8.)



C'était aussi celle de la vieille poésie française, qu'il s'agisse d'alexandrins ou de décasyllabes : dans le Roland par exemple :

Ço sent Rodlanz que la mort l'entreprent,
devers la teste sour lo cuer li descent.
Dessoz un pin i est alez corant,
sour l'erbe verte sè s'est colchiez adenz,
dessoz lui met s'espede e l'olifant;
torna sa teste vers Espaigne la grant.

Même quand la phrase se complique, ainsi que dans ce qui suit immédiatement, l'analyse syntaxique cadre avec l'analyse rythmique :

Por ço l'at fait qued il vuelt veirement
que Charles diët e trestote sa gent,
li gentilz cons, qu'il est morz conquerant.

Que abram de mi salto quiçab alguna noch
ellos lo temen, ca non lo pienso yo.
(*Mio Cid*, v. 2500-1.)

Venciemos moros en campo e matamos
a aquel rey Búcar, traydor provado.
(V. 2522-23.)

L'alexandrin cornélien ne se prête pas moins à des périodes plus larges, mais où les hémistiches, éléments rythmiques primordiaux, sont toujours bien nettement frappés :

Cet empire absolu sur la terre et sur l'onde,
Ce pouvoir souverain que j'ai sur tout le monde,
Cette grandeur sans borne, et cet illustre rang
Qui m'a jadis coûté tant de peine et de sang,
Enfin tout ce qu'adore, en ma haute fortune,
D'un courtisan flatteur la présence importune,
N'est que de ces beautés dont l'éclat éblouit
Et qu'on cesse d'aimer sitôt qu'on en jouit.

Comparaison n'est pas raison, dira-t-on. N'est-il pas vrai, pourtant, qu'en faisant ressortir les analogies entre des cas distincts mais voisins, on peut les éclairer les uns par les autres. Une loi domine notre alexandrin comme l'alexandrin espagnol et le vers de romance : elle exige en principe la

parité des phrases et des rythmes; c'est elle qui fait que le rejet y sera toujours une exception et un jeu, alors qu'il est si familier aux vers latins. C'est que dans l'alexandrin et le romance il n'y a, en théorie et en fait, sinon originairement, d'autre rythme constitutif que le rythme numérique : un accent fixe (suivi d'une coupe) sur chaque sixième syllabe d'un côté, sur chaque septième de l'autre. Pas plus dans l'un que dans l'autre il n'y a d'autre rythme (trochaïque, ïambique) que celui qu'on veut y mettre. Aussi les Espagnols avaient-ils raison jadis de considérer l'octosyllabe comme un pied : c'était l'élément le plus simple du *verso*.

Rien d'étonnant donc que la phrase s'y décompose volontiers selon ces éléments rythmiques. Et de même que le type complet et pur de l'alexandrin (d'après ce que j'ai dit de la nécessité, pour ce vers, d'être géminé), peut être reconnu dans cette couple de vers du Cid :

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend point le nombre des années.

ou bien dans ce dialogue du *Polyeucte*, où le vers répond au vers, l'hémistiche à l'hémistiche :

— C'est peu de me quitter, tu veux donc me séduire?
— C'est peu d'aller au ciel, je vous y veux conduire.
— Imaginations!
— Célestes vérités!
— Étrange aveuglement!
— Éternelles clartés!

de même le type, pour les romances, sera le faux quatrain que constituent les quatre octosyllabes dont le quatrième assone avec le second, ou, si l'on préfère, par la couple de vers assonancés à deux hémistiches octosyllabiques. De là la tendance au schème du quatrain, d'ailleurs beaucoup plus générale et ordinaire qu'il ne semblerait ressortir des résultats annoncés en fin de compte par M. Morley. En effet, le consciencieux érudit élimine tous les romances qui n'ont pas un nombre de vers divisible par 4. Or, il n'en manque pas qui, sans répondre à cette condition impitoyable, ont bien

le mouvement que j'appellerais quaternaire, au moins dans leur plus grande partie. En matière de rythme, l'exception ne contrarie pas la règle : elle la rend supportable. Est-ce qu'il n'y a que des ïambes dans l'hendécasyllabe, dont pourtant le rythme essentiel est ïambique [1] ?

Nel mezzo del cammin di nostra vita
Mi ritrovai per una selva oscura,
Che la diritta via era smaritta.

El árbol de Garnica ha conservado
La antigüedad que ilustra a sus señores,
Sin que tiranos le hayan deshojado
Ni haga sombra a confesos ni a traidores.

Si bien que sans avoir toujours une ponctuation forte tous les quatre vers et même sans avoir un nombre juste de faux quatrains, les vers de romance ont, malgré tout, dans l'ensemble, l'allure de vers qui vont, comme dit Encina, quatre par quatre, et quant au sens comme quant au rythme.

Deux par deux, aurait rectifié Lebrixa, puisque pour lui le vers de romance comporte deux hémistiches octosyllabiques. Et ce serait lui qui aurait raison. Je suis surtout sensible, à cet égard, à cette considération pour moi très évidente, à savoir que, si l'octosyllabe est l'élément rythmique irréductible du romance, il n'en est pas l'unité organique. Cette unité, c'est le vers constitué par deux hémistiches octosylla-

1. Je crois, en effet, qu'il serait abusif de décomposer l'octosyllabe de romance en pieds dissyllabiques rythmiques. Que le rythme soit souvent trochaïque, d'accord : et c'est peut-être un souvenir du vers d'origine ; mais il est loin de l'être toujours, même au début du romance, où il semble que le mouvement devrait être plus nettement marqué :

Riberas de Duero arriba,
cabalgan dos Zamoranos...

Cercada tiene Baeza,
esse arraez Andalla Mir...

En Santa Gadea de Burgos,
do juran los fijosdalgo...

Doliente estaba, doliente...

Il n'y a pas de comparaison possible avec l'hendécasyllabe, où le rythme est bien foncièrement ïambique, quoique sous un régime de tolérance, d'ailleurs bien définie, vis-à-vis du trochée ou du pied neutre.

biques : et la preuve, c'est que jamais le sens ne s'arrête après le premier octosyllabe d'une façon complète. Dans ce vers ainsi compris, comme dans le vers de *Mio Cid*, comme dans le décasyllabe du *Roland*, comme dans l'alexandrin, aussi bien espagnol que français, la formule générale est encore et toujours : une idée par vers; une et non pas deux, à moins que la seconde ne complète la première et ne lui soit étroitement coordonnée ou subordonnée (antithèse, énumération, circonstance, détermination, etc.) ou encore ne la continue, la précise ou la rectifie. Je parle de la formule primitive, naturelle, bien entendu, et non de la formule artistique.

Seulement les vers (longs) de romances ont une tendance très marquée à se géminer et à former, dans cette gémination, thèse et antithèse, si bien qu'on peut dans bien des cas les séparer graphiquement par deux points.

Soit, dira-t-on, mais pourquoi ce qui est vrai pour le romance n'est-il pas vrai pour le *Poème du Cid*? Car à part des exemples de vers géminés par le sens ou la construction,

Ellos me darán parias, con ayuda del Criador,
que paguen a mí, o a qui yo ovier sabor.
(V. 2503-4.)

Amas hermanas, don Elvira e doña Sol,
fincaron los inojos antel Cid Campeador.
(V. 2592-3.)

Mio Cid e los otros de cavalgar penssavan,
a grandes guarnimientos, a cavallos e armas.
(V. 2609-10.)

on ne peut pas dire que les vers y vont de deux en deux aussi fréquemment que les vers de romances vont quatre par quatre si on les considère comme des vers courts, ou deux par deux si on les considère comme des vers longs. Les vers du poème sont soumis, eux aussi, à l'assonance, et par conséquent devraient tendre à la gémination. Or, nous les voyons de préférence isolés ou par groupes indéfinis.

Cependant, peut-être qu'avec un peu de bonne volonté, on découvrirait des passages où les vers se lient assez naturel-

lement deux à deux, même quand ils paraissent de prime abord avancer un par un :

Ya lo vede el Çid que del rey non avie graçia.
Partiós dela puerta, por Burgos aguijava.

Llegó a Santa María, luego descavalga;
fincó los inojos, de coraçón rogava.

La oración fecha, luego cavalgava;
salió por la puerta, e Arlançón passava.

Cabo Burgos essa villa en la glera posava;
fincava la tienda e luego descavalgava.

Mio Çid Roy Díaz, el que en buena cinxo espada,
posó en la glera quando nol coge nadi en casa.

Derredor dél una buena compaña:
assí posó mio Çid comme si fosse en montaña.

Vedada l'an conpra dentro en Burgos la casa
de todas cosas quantas son de vianda.

(V. 50-63.)

Mio Çid fincó el cobdo, en pie se levantó,
el manto trae al cuello, e adelinó pora' león;

El león quando lo vío, assi envergonçó,
ante mio Çid la cabeça premió e el rostro fincó.

Mio Çid don Rodrigo al cuello lo tomó,
e liévalo adestrando, en la red le metió.

A maravilla lo han quantos que i son
e tornáronse al palaçio pora la cort.

(V. 2296-2303.)

Comparons la Chanson de Roland :

Halt son li pui e li val tenebros,
les roches bises, li destreit merveillos.

Lo jorn passerent Franceis a grand dolor :
de quinze lieues en ot om la rumor.

Puis qued il viennent a la terre maior,
vidrent Guascoigne la terre lor seignor.

Donc lor remembret des fiez e des onors
e des pulceles e des gentils oissors :

Cel nen i at qui de pitiét nen plort.
Sour toz les altres est Charles angoissos :

As porz d'Espaigne at laissiét son nevot,
pitiét l'en prent, ne puet muder nen plort.

Il ne serait pas difficile de citer de tels exemples dans Homère ; ainsi aux v. 502-7 du chant XV de l'*Iliade* (discours d'Ajax) :

> Αἰδὼς, Ἀργεῖοι· νῦν ἄρκιον, ἢ ἀπολέσθαι,
> ἠὲ σαωθῆναι καὶ ἀπώσασθαι κακὰ νηῶν.
>
> Ἦ ἔλπεσθ', ἢν νῆας ἕλῃ κορυθαίολος Ἕκτωρ,
> ἐμβαδὸν ἵξεσθαι ἣν πατρίδα γαῖαν ἕκαστος;
>
> ἦ οὐκ ὀτρύνοντος ἀκούετε λαὸν ἅπαντα
> Ἕκτορος, ὃς δὴ νῆας ἐνιπρῆσαι μενεαίνει;

Mais on a ensuite une phrase d'un vers et une de trois; et l'on reconnaîtra tout de même que le cas est plus remarquable et plus fréquent dans le Poème du Cid. La phrase homérique est plus complexe et variée, savante et riche que celle des *cantares*. Cette façon de progresser par deux vers a quelque chose de primitif. En ce qui concerne le Poème du Cid, plutôt qu'au hasard, je croirais à l'application inconsciente et momentanée de la même formule que dans le romance, *formule naturelle, qui donne un bon milieu entre les vers isolés et les vers groupés par trois ou davantage.* Le récit chemine ainsi plus au large et sur un rythme plus net, puisque de deux en deux vers il y a un repos plus marqué.

Mais il y a un autre élément dont il faut tenir compte et que n'oublie pas M. G. Morley. Il est d'une importance énorme. C'est l'élément musical. Sur ce terrain, je me récuse; mais je remarque tout de même ceci :

Au t. II, p. 611, de son *Hist. crít. de la lit. española*, Amador de los Ríos donne comme échantillon de la musique des romances une ligne de seize notes, qu'il déclare être « la tonada más antigua y sencilla de cuantas han llegado a mi noticia ». Il ajoute : « Esta música, tan poco artificiosa como los cantos á que se asociaba, pero acentuada y grave... ofrece cabales concordancias y compases de verso á verso ó hemistiquio, por lo cual han bastado para transcribirla las notas de la primera parte de la canturia, equivalentes á un verso octonario, ó dos piés de los que cita Juan del Enzina. » Il semble donc que

tous les vers (longs) étaient sur la même mélodie. Mais je me demande si Amador ne s'est pas expliqué d'une façon équivoque. Il dit aussi dans cette phrase, si je comprends bien, que les hémistiches concordent entre eux ; or nous voyons que non : le second hémistiche (ou « pied ») ne finit pas comme le premier[1]. Mais à côté de cette mélodie monotone et, en effet, peu compliquée, nous avons d'autres échantillons que nous fournissent Amador lui-même (t. II, p. 481) et Mme Goyri de Menéndez Pidal (*Bull. hisp.*, 1904, p. 31). Nous y trouvons la notation musicale des quatre premiers octosyllabes de romances. Si l'on n'a pas donné davantage, c'est sans doute que la même mélodie recommence tous les quatre vers, et que, pour la fin, même quand le nombre d'octosyllabes n'est pas divisible par quatre, le chanteur a recours à quelque procédé très simple, si simple qu'on n'y a pas pris garde.

C'est ainsi que dans l'échantillon de *tonada* inséré par M. Menéndez Pidal dans son article *Los romances tradicionales en América* (*Cultura española*, 1906, p. 94), où il y a, cette fois, la musique de huit octosyllabes, le groupe des octosyllabes 5-8 est sur le même air que les octosyllabes 1-4, sauf les finales des octosyllabes pairs. Mais nous avons affaire à une chanson en quatrains (ou plutôt pseudo-quatrains avec assonance aux octosyllabes pairs) agrémentés d'un court *estribillo* (*sí, sí*), et je ne sais s'il n'y a pas là un cas à part.

1. Un de mes étudiants, M. Bouzet, qui a vécu quatre ans dans les Asturies, et qui est musicien, me dit qu'il a remarqué des romances chantés, sans accompagnement, sur un air uniforme, le même pour tous les vers (courts) : cela confirmerait l'observation de Ríos. Il a noté également des couples d'octosyllabes chantés sur un air fait pour trois octosyllabes, le premier octosyllabe étant répété deux fois, par exemple :

Arrimadito a aquel roble (*bis*)
Di palabra a una morena :

El roble será el testigo (*bis*)
Y ella será la cadena...

Il a pu noter une trentaine de fragments, parmi lesquels certains ont l'apparence de quatrains. Je l'ai prié de réunir ses notes, qui apporteront sans doute quelque lumière sur cette délicate question.

Tout en regrettant à cet égard la pénurie de la documentation publiée, M. G. Morley se félicite d'avoir pu étudier une transcription entière dans le *Folk-lore o Cancionero Salmantino* de Dámaso Ledesma (Madrid 1907); et il constate que la mélodie s'assouplit, par toutes les variantes nécessaires, aux sinuosités de la phrase poétique, aux finales, même avec un nombre impair de vers. Il me semble que cette observation, pour peu qu'elle soit répétée et généralisée, résoudrait le problème.

Nous ne savons pas comment était chanté le Poème du Cid, ni même s'il était chanté (R. Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid*, t. I, p. 102). Peut-être était-ce, à proprement parler, une psalmodie, où chaque vers avait son individualité mélodique aussi bien que rythmique, d'après le nombre de syllabes et ce qui le précédait comme ce qui le suivait, un peu comme les versets d'un psaume, où le chant se module d'après la phrase, avec un arrêt obligatoire qui la coupe en deux hémistiches inégaux.

Mais, pour les romances, nous sommes à peu près orientés vers cette constatation, si je ne m'abuse : en principe, du moins dans un certain nombre de romances, les vers allaient quatre par quatre en tant que vers courts, ou deux par deux en tant que vers longs, d'abord parce que cette marche leur est naturelle et commode, puis parce qu'elle offre un rythme concordant entre la pensée et l'expression, enfin parce que les romances étaient chantés sur des airs qui se répétaient à chaque série de quatre vers, sauf variantes de détails, sauf aussi à la fin du romance et dans des cas mal définis. Je souscris en somme à l'opinion de M. Hanssen reproduite par M. Morley : « Apesar de que se cantaban por cuartetas, no fué necessario que el número de versos fuese divisible por cuatro. Tampoco fué necesario que coincidiesen los incisos gramaticales con los musicales. »

Cela n'entraînait pas forcément la clôture de la phrase poétique tous les quatre octosyllabes, mais cela la provoquait d'une façon assez générale et assez naturelle. Rien d'obligatoire, simplement une tendance.

Bien entendu, cette autre espèce de *quaderna vía* n'est pas toujours très nette à la lecture :

Riberas de Duero arriba
cabalgan dos Zamoranos :
las armas llevan blancas,
caballos rucios rodados;

con sus espadas ceñidas,
y sus puñales dorados;
sus adargas a los pechos,
y sus lanzas a las manos,

ricas capas aguaderas
por ir mas disimulados;
y por un repecho arriba
arremeten los caballos :

que según dicen las gentes
padre e hijo son entrambos... (Wolf 42.)

Mais si le mouvement quaternaire n'est pas d'une précision certaine, rien ne le contredit absolument. Et au surplus, dans ce romance, on paraît avoir amplifié à plaisir et sans doute artificiellement la description des costumes. Voyons le n° 41, une de ces « rhapsodies » dont Menéndez Pelayo (*Tratado de los rom. viejos*, t. I, p. 352) nous dit : « por la enérgica rusticidad, por el ambiente de los tiempos heroicos, por el candor inmaculado del estilo, no pueden menos de ser igualmente viejas ». On notera le mouvement franchement quaternaire du début, particularité importante qu'on retrouvera dans la plupart des romances que je citerai ensuite.

Riberas de Duero arriba
cabalgan dos Zamoranos
en caballos alazanos
ricamente enjaezados.

Fuertes armas traen secretas
y encima sus ricos mantos
con sendas lanzas y adargas
como hombres enemistados.

A grandes voces oimos,
estándonos desarmando,
si habría dos para dos
caballeros Zamoranos,

que quisiessen tomar lid
con otros dos castellanos;
y los que los voces daban
padre y hijo son entrambos;

padre y hijo eran los hombres,
padre y hijo los caballos:
dicen que es don Diego Ordoñez
y su hijo don Hernando:

Aquel que reptó a Zamora
por muerte del rey don Sancho,
cuando el traidor de Vellido
le mató con un venablo;

y aun al pasar de la puente
padre y hijo van hablando:
« No se si oistes, hijo,
» las damas que estan mirando. »

— « Bien las oí yo, señor,
» lo que quedan razonando,
» que las ancianas decían :
» ¡Oh qué viejo tan honrado!

» Y las doncellas decian :
» ¡Oh qué mozo tan lozano! »
Palabras de gran soberbia
son las que ellos van hablando,

que si caso se ofreciese,
y hubiese ruido en campo,
que se matarían con tres,
y se matarían con cuatro;

y si cinco les saliesen,
que no les huirían el campo;
con tal que nos fuesen primos,
ni menos fuesen hermanos,

ni de las tiendas del Cid,
ni de los paniaguados:
de la casa de los Arias,
salgan seis más esforzados.

(Wolf 41, Durán 1095.)

La suite ne donne lieu à aucune difficulté pour couper de la même façon. Le romance *Morir vos queredes, padre*, se divise assez bien en groupes de quatre octosyllabes dans deux des formes où le donne M. Menéndez Pidal (*Rev. de Fil.*

Esp., 1915, pp. 4 et 6), celles de la glose de Montalbán et de la glose de Hurtado. Sans une coupure faible entre les vers 28 et 29, j'en dirais autant du *rifacimento* du texte de Montalbán : deux octosyllabes de trop, qui peuvent être considérés comme formant clausule (pp. 13-14), ne détruisent pas le mouvement général :

Todos dizen Amen, amen,
Salvo don Sancho, que calla [1].

Il n'est pas indifférent de constater que le remaniement a été opéré sans nuire autrement à ce mouvement. Il y a eu un glissement :

Montalbán.

« A don Sancho a Castilla
» y a don Alonso a Vizcaya
» y a mí, porque soy muger,
» dexáysme deseredada.

» Yrmê yo por esas tierras
» como una muger errada,
» y este mi cuerpo daría
» a quien se me antojara :

» a los moros por dineros
» y a los christianos de gracia »
— « Calledes, hija, calledes,
» no digades tal palabra... »

Canc. sans date.

« A mí, porque soy muger,
» dexáysme deseredada.
» Yrmê yo por esas tierras
» como una muger errada (;)

1. Le romance I, n° 34 (p. 180) du *Cancionero Salmantino* de D. Dámaso Ledesma (*La Condesita lloraba*) est également composé de faux quatrains, avec une clausule de deux octosyllabes, qui ne sont, d'ailleurs, qu'une répétition de deux autres venant un peu avant la fin :

Calla, calla, Marquesita,
que ahora te toca callar...

Celui du Conde Gerineldo (n° 8, p. 165) finit aussi par deux octosyllabes :

No será así, princesina,
contigo me he de casar.

Le reste se divise bien par groupes de quatre vers, et l'éditeur ne donne, d'ailleurs, que la musique des quatre premiers (n° 18).

» y este mi cuerpo daría
» a quien se me antojara :
» a los moros por dineros
» y a los cristianos de gracia:

» de lo que ganar pudiere
» haré bien por la vuestra alma. »
— « Calledes, hija, calledes,
» no digades tal palabra. »

Je reconnais volontiers que cette possibilité de modifier les coupures ne serait pas favorable à une théorie trop absolue, qui voudrait établir la coupure quaternaire rigoureuse. Mais il ne s'agit pas d'énoncer une formule aussi arrêtée. Je veux simplement faire ressortir la fréquence de ce mouvement. L'indivisibilité du vers long (double octosyllabe), voilà la règle absolue. Sa gémination apparaît comme habitude accessoire. Voilà ce que je crois pouvoir affirmer, *tanquam super prunas gradiens*.

C'est d'ailleurs aussi ce que je vais faire ressortir en examinant les romances *fronterizos* pour l'antiquité desquels nous avons les présomptions les plus favorables. D'abord le romance sur Sayavedra que M. Menéndez Pidal (*Rev. de Filol. Esp.*, 1915, p. 330, et 1916, p. 234) considère comme composé peu après l'événement qui en fait l'objet. On trouvera l'expérience, je pense, à peu près satisfaisante :

¡ Río Verde, río Verde,
Mas negro vas que la tinta !
Entre tí y Sierra Bermeja.
Murió gran caballería...

(Wolf 96, Durán 1087.)

J'en dirai autant de cet autre, où M. Menéndez Pidal (*Rev. de Fil. Esp.*, 1915, p. 123) voit la forme originale d'une série :

Un día de Sant Anton,
esse día señalado,
se salían de Sant Juan
quatrocientos hijos dalgo...

(*Antol. de poet. lír. cast.*, t. IX, p. 353.)

Bien entendu, il faut établir la ponctuation convenable et ne pas s'en tenir à celle de l'édition reproduite par Menéndez Pelayo. Le romance

Moricos, los mis moricos...

dans la forme conservée par Argote de Molina (Wolf 71, 1039 de Durán) comporte une énumération qui ne favorise pas les coupures après chaque série de quatre octosyllabes, mais qui ne s'y oppose pas absolument, car le mouvement simplement quaternaire n'exige pas l'arrêt formel tous les quatre vers comme le ferait la combinaison rigoureusement strophique. Et la preuve m'en paraît fournie par le romance *Paseábase el rey moro* (85ᵃ de Wolf, 1064 de Durán), quelles qu'en soient, du reste, la date et l'origine, puisque l'*estribillo*, telle Procuste, y coupe une phrase aux trois quarts pour l'ajuster à la forme du faux quatrain :

Como en el Alhambra estuvo,
al mismo punto mandava
que se toquen sus trompetas,
los añafiles de plata,
¡Ay de mí, Alhama!

y que las caxas de guerra
a priessa toquen al arma...

L'intention d'aller « de quatre en quatre pieds » ne peut être pourtant plus évidente.

Au surplus, M. Morley admet le romance 71 parmi les romances à quatrains. Il se montre donc assez large en pratique, bien qu'en théorie il se méfie de l'apparence de quatrains que peut donner aux romances l'allure naturelle à la poésie populaire[1]. Mais pourquoi rejette-t-il le nº 71ᵃ qui reproduit le mouvement du 71, avec une couple d'octosyllabes ajoutée à la fin, évidemment destinée à expliquer les précé-

1. « The fact is that the short, simple sentences of the popular *romances* fall naturally into groups of two, four or six lines; and where the groups of two and four predominate, an appearance of quatrain structure may be given which in reality is wholly different from the intentional and artificial strophe form so obvious amid the complex sentences of the late artistic poems. The shorter romance, the more likely is confusion (p. 49). »



dents? On se bute ici à une inflexible arithmétique : le nombre d'octosyllabes n'est pas divisible par quatre! M. Morley la pose comme une règle absolue; a-t-il craint, s'il l'eût admise avec des tempéraments, de faire la part trop belle à la théorie de Lang? Mais si mes réflexions du début ne sont pas dénuées de justesse, si belle qu'il la lui fasse, cette part, la thèse opposée (celle de la fragmentation) ne me paraît pas devoir succomber pour cela.

Peu importe au fond si l'une ou l'autre des deux versions du romance en question est ou non primitive (Menéndez Pelayo, *Trat. de los rom. viejos*, t. II, p. 174). La question est de savoir si elles étaient *populaires et vivantes* au moment où on les a recueillies.

M. Griswold Morley a exclu un romance de 20 octosyllabes qui, pour Menéndez Pelayo et Menéndez Pidal, a été composé en 1368 (*Trat. de los rom. viejos,* t. II, p. 169; *Revista de libros*, 1914, p. 8), celui qui commence *Cercada tiene a Baeza.* Sans doute a-t-il attaché trop d'importance à la ponctuation. En effet, dans le second faux quatrain, il y a un point après le deuxième octosyllabe et un point et virgule après le quatrième. Je ne me ferais aucun scrupule de renverser cette ponctuation :

Cercada tiene a Baeza
ese arráez Andalla Mir,
con ochenta mil peones,
caballeros cinco mil.

Con él va esse traidor,
el traidor de Pero Gil;
por la puerta de Bedmar
la empieza de combatir.

Je modifierais également ce qui suit :

Ponen escalas al muro,
comienzanle a conquerir :
ganada tiene una torre,
non le pueden resistir;

Quando de la de Calonge
escuderos vi salir :
Ruy Fernández va delante,
aquese caudillo ardil.

Arremete con Andalla,
comienza de le ferir;
cortadole ha la cabeza,
los demás dan a fuir.

(*Ant. de poet. lir. cast.*, t. IX, p. 196.)

Dans le romance *Alora la bien cercada*, auquel M. Menéndez Pidal (*Rev. de Fil. Esp.*, 1916, p. 235) pense que fait allusion Juan de Mena en 1444, la seconde moitié se prête aussi fort bien à ces coupures de quatre en quatre octosyllabes. La première paraît avoir subi des remaniements. Quant au nº 73 de Wolf, *Buen alcaide de Cañete,* que Menéndez Pelayo (*Trat. de los rom. viejos*, t. II, p. 177) croit inspiré par la Chronique de Jean II, et que M. Menéndez Pidal (*Rev. de Fil. Esp.*, 1916, p. 236) regarderait plutôt comme remontant à un romance plus ancien dont se serait inspiré le chroniqueur [1], je noterai qu'en remplaçant les virgules par des points, dans deux

1. J'avoue d'ailleurs que je ne suis pas convaincu absolument de ce que M. Menéndez Pidal croit pouvoir conclure de la comparaison des romances *Ya se salen* (82* de Wolf, 1048 de Durán) et *Buen alcaide* (73 de Wolf) avec la Chronique de Jean II. L'existence d'un romance relatif à la déroute de Montejícar, plus long et plus ancien que *Ya se salen*, est fort possible; mais il est bien difficile d'admettre que le chapitre (año IV, cap. XII) intercalé dans la Chronique d'Alvar García de Santa María (cf. *Rev. de Fil. Esp.*, 1915, p. 110) en dérive, car indépendamment des noms qui figurent dans ce chapitre et dont un seul paraît dans le romance (Pedro de Torres), — noms qui évidemment pouvaient se trouver dans le romance antérieur, — il y a des quantités de détails et de chiffres : je compte treize chiffres sans parler de la date : ce serait à croire que l'auteur du romance supposé était chargé des statistiques de cette guerre! et il est tout aussi difficile d'admettre que l'auteur du chapitre les ait ajoutés, au jugé, à la relation du romance. Il est plus simple de penser que ce chapitre provient d'une relation en prose contemporaine de l'événement. Qu'il ait été inspiré en outre par l'espèce de *moraleja* qui fait du romance *Ya se salen* une espèce d'apologue, c'est fort plausible; mais alors il est inutile de remonter à un romance plus ancien. De même pour le romance *Buen alcaide* et les chap. XIX-XX de la même chronique, dont le rapport est assez analogue, à ce point que M. Menéndez Pidal fonde sur cette analogie l'hypothèse d'un romance également antérieur (*Rev. de Fil. Esp.*, 1916, p. 237) dont dépendraient et le romance et les deux chapitres de Santa-María. Le chroniqueur, ou l'interpolateur, dans les deux cas aurait donné une place aux romances (qu'il n'est pas nécessaire de supposer plus complets que ceux que nous avons), tout en se servant de relations historiques pour les faits eux-mêmes, les noms, les dates et les chiffres. Possible d'ailleurs que pour quelques-uns de ces chiffres il ait adopté plus ou moins les données des romances : mais comme ces chiffres ne sont pas absolument pareils de part et d'autre (300 hidalgos et 236 tués ou prisonniers dans *Ya se salen*, 120 cavaliers, 250 piétons, 233 prisonniers, 60 tués dans le ch. XII; 25 Maures prisonniers, 300 tués dans *Buen alcaide*; 26 prisonniers, 300 tués dans le ch. XX), il est aussi possible que les chiffres proviennent des comptes faits immédiatement après les événements, consignés d'une part dans les relations officielles, conservés plus ou moins exactement de l'autre dans les romances.

endroits où elles ne conviennent guère, on obtient un résultat analogue :

Siempre esperé su muerte
en verle tan voluntario :
Mas hoy los moros de Ronda
conocerán que le amo (.)

A Gonzalo de Aguilar
en celada lo han dejado.
. . . .
Hernandarias dió una vuelta
con ardid tan concertado;
y Gonzalo de Aguilar
sale a ellos denodado (.)

Blandeando la su lanza,
iba diciendo : ¡ Santiago !...
. . . .

Il en serait de même, sauf une coupure fâcheuse,

Bien se te emplea, señor,
señor, bien se te empleaba,

por matar los Bencerrages,
que eran la flor de Granada...

pour le nº 85 de Wolf, que j'ai déjà cité, et qui, dans le *Romancero* d'Anvers sans date (voir le fac-similé de Menéndez Pidal), ne porte aucune ponctuation, pas plus que les autres romances qui s'y trouvent. Notons qu'il figurait, nous dit M. Menéndez Pidal (fol. xxvii de ce fac-similé), dans les *Libros de vihuela*, depuis *El Delfín de Música* (1538). L'événement chanté, la prise d'Alhama, date de 1482. Il y a des chances pour que la naissance de ce romance en soit contemporaine. Les deux héros dont les noms y figurent, D. Rodrigo Ponce de León, marquis de Cádiz, et Martín Galindo, « que primero echó la escala », pourraient avoir été fournis au poète par la Chronique d'Hernando del Pulgar (III, 2, *B. Aut. Esp.*, t. LXX, p. 366), ou celle de Bernáldez (ch. 52, même tome, p. 605). Mais s'il en était ainsi, le poète n'aurait-il pas été tenté de faire d'autres emprunts aux mêmes sources ? Or, il n'y a pas

d'autre point commun. Néanmoins, cette forme du romance n'est pas la primitive; ce passage :

> acogiste los *judíos*
> de Córdoba la nombrada

doit être une variante due à ce que l'on ne comprenait plus à qui faisait allusion l'expression *tornadizos* qu'on trouve dans les deux romances reproduits par Pérez de Hita (85^a et 85^b de Wolf) et qui désignait les Venegas. L'*alfaqui* qui prend la parole dans ces deux mêmes romances est devenu un *alguacil*, ce qui est moins indiqué.

On admettra sans doute que ni l'un ni l'autre des deux romances *Moro alcaide*, pour la réplique célèbre de l'alcaide

> porque yo era ido a *Ronda*,
> a bodas de una mi *prima*.
> (Wolf 84, Durán 1061).

> yo me estaba en *Antequera*,
> en bodas de una mi hermana[1].
> (Wolf 84^a, Durán 1062).

ne dépendent de la Chronique Hernando del Pulgar, d'après lequel l'*alcaide* « era ido a unas bodas á Velezmálaga » (p. 366). Je note que, dans celui de Hita (84^a), le discours de l'alcaide, à part les deux derniers octosyllabes

> el nombre que ella tenía
> mora Fátima se llama...

a bien le mouvement quaternaire. M. Morley l'exclut, et admet le 84.

Des trois romances *Abenámar*, il y en a un, le 78^a de Wolf,

1. Pérez de Hita, qui par ailleurs, dans le récit où il encadre ce romance, ne fait que commenter celui-ci, ajoute pourtant un détail qui n'est sans doute qu'une réminiscence de l'histoire de l'Abencerrage Abindarraez et de la belle Jarifa : « El rey le avia dado licencia para que fuesse a Antequera a hallarse en unas bodas de su hermana, que el buen Alcayde de Narváez la casava allí con un cavallero y la hazía libre de captiva que era... » (p. 255 de l'éd. Blanchard-Demouge). Antequera était au pouvoir des chrétiens depuis soixante-douze ans : l'alcaide d'Alhama aurait donc été assister à une noce en pays chrétien au moment où les Maures venaient de rompre la trêve par la prise de Zahara ! Les variantes *Ronda* et *Velezmálaga* seraient plus vraisemblables, puisque ces deux villes ne furent prises qu'en 1485 et 1487 respectivement; pour la seconde, il y a du reste le témoignage de Pulgar.



qui se décompose de la même manière, si l'on admet, avant ou après les octosyllabes

Allí habló el rey don Juan,
bien oiréis lo que decía...

soit deux autres octosyllabes perdus, soit tout simplement une suspension dont nous trouverons d'autres exemples intéressants tout à l'heure.

L'autre, le n° 78, donne lieu à la même remarque pour les octosyllabes

Allí habla el rey don Juan,
estas palabras decía...

et ces deux autres :

El moro que los labró
cien doblas ganaba al día

auxquels d'ailleurs la forme plus complète (ou tout au moins plus longue) qui est sous le n° 1037 de Durán ajoute l'antithèse

Y el día que no los labra
de lo suyo las perdía.

Enfin, le romance *De Antequera partió el moro* (n° 74 de Wolf, 1043 de Durán), dont la première partie, selon M. Menéndez Pidal (*Rev. de Fil. Esp.*, 1916, p. 237) est traditionnelle, c'est-à-dire due, dans sa forme connue, à une refonte anonyme et collective d'un romance plus ancien, va bien de « cuatro en cuatro piés », à part deux groupes de deux pieds isolés :

caballero en una yegua,
que caballo no quería...

vers très typique d'ailleurs[1], et

por los campos de Archidona
a grandes voces decía...

1. Dans la Chronique latine des rois de Castille (§ 24) il est dit que le roi maure s'enfuit sur un cheval, *ou plutôt sur une jument*, « equum vel equam ». Le correctif s'explique sans doute par l'idée que la jument est moins digne du brave guerrier que le cheval, qu'elle convient mieux au fuyard et au vaincu.

El encima de una yegua
muy herido se escapaba. (Wolf 88*, Durán 1102.)

Caballero en una yegua
que ese día la ganara,
con esfuerzo y valentía
a ese alcaide de Alhama. (Wolf 90, Durán 1108.)

Le second fournirait un nouvel exemple de suspension au moment où commence un discours; j'en noterai un troisième et un quatrième dans les deux romances que j'examine ensuite : peut-être y avait-il là un cas prévu et habituel.

Le romance sur la mort d'Alonso de Aguilar, celui de Pérez de Hita (n° 95ª de Wolf, 1088 de Durán), non seulement a deux octosyllabes de plus ou de moins qu'il ne faudrait, mais les coupures de quatre en quatre vers ne sont pas toutes satisfaisantes. Il faudrait supposer des lacunes ou des additions en deux ou trois endroits pour avoir un ensemble intéressant à notre point de vue, considérer comme addition :

> donde están duques y condes
> y otros señores de salva,
>
> con valientes capitanes
> de la noblesa de España.

et admettre que les deux octosyllabes introductifs du discours

> Levantóse en pie ante el Rey
> desta manera le habla...

sont précédés ou suivis d'une pause qui tient lieu de deux autres[1].

Les deux derniers

> que te mataron los Moros,
> los Moros de la Alpuxarra

pouvaient être répétés ou former clausule.

Sans doute, ce romance est suspect, dans la forme où l'a donné Pérez de Hita. Je le trouve pourtant supérieur à l'autre version (95), où le discours de l'esclave chrétienne est bien long et ses contorsions exagérées, sans compter l'épithète « sus *blancas* manos ». Ni l'un ni l'autre d'ailleurs ne peut

1. Le romance II, n° 34 (p. 180) du *Cancionero de Salmantino* présenterait un cas analogue :

> Se han callado los más grandes
> y ha saltado la menor...

Le reste est en faux quatrains. De même le n° 15 (p. 168), où les deux vers

> La pelegrina, Señor,
> es de Barrios natural...

doivent être précédés ou suivis d'un arrêt marquant la surprise.



remonter à l'événement, Menéndez Pelayo n'a pas eu de peine à le démontrer (*Trat. de los rom. viejos*, p. 228).

Faut-il s'étonner si le mouvement est parfois contrarié par une lacune? La perte de deux octosyllabes n'a-t-elle pu se produire dans le cours du temps[1]? Ou même n'y aurait-il pas une suppression voulue pour rompre le récit, en laissant quelques mesures sans paroles, comme lorsqu'il y a accompagnement de guitare ou de mandoline? Qu'on relise ce romance si admiré par deux fins connaisseurs, Mme Michaëlis de Vasconcellos et Menéndez Pelayo (nº 55 de Wolf, 858 de Durán) :

Hélo, hélo por do viene
el moro por la calzada,
caballero á la gineta
encima una yegua baya;

Borceguíes marroquíes
y espuela de oro calzada;
una adarga ante los pechos,
y en su mano una zagaya.

Mirando estaba a Valencia,
cómo esta bien cercada :
« ¡ O Valencia, o Valencia,
» de mal fuego seas quemada !

» Primero fuiste de moros
» que de cristianos ganada :
» si la lanza no me miente,
» a moros serás tornada.

» Aquel perro de aquel Cid,
» prenderélo por la barba;
» su muger doña Jimena
» será de mi captivada.

» Su hija Urraca Hernando
» sera de mi enamorada;
» después de yo harto della
» la entregaré a mi compaña. »

El buen Cid no esta lejos,
que todo bien lo escuchava :
. . . .
. . . .

1. Dire que le mouvement quaternaire n'exclut pas les groupes de six octosyllabes, ce serait suggérer plutôt une hypothèse qu'une solution. Mais je remarque dans le *Folk-lore de Burgos* (p. 54) un *canto romero* de tondeur, que l'éditeur, le *maestro* F. Olmeda, divise nettement, par l'impression, en quatrains, sauf deux couplets de six octosyllabes. Ces deux couplets ne lui semblent donc pas faire obstacle au mouvement général.

N'est-il pas naturel qu'ici la voix s'arrête et que, s'il y a accompagnement, seul l'instrument continue, pour mieux préparer l'auditeur à ce qui va suivre ?

« Venid vos acá, mi hija,
» mi hija doña Urraca;
» dejad las ropas continas
» y vestid ropas de pascua.

» Aquel moro hi de perro,
» detenémelo en palabras,
» mientra yo ensillo a Babieca
» y me ciño la espada. »

La donzella, muy hermosa,
se paró a una ventana;
el moro desque la vido,
desta suerte le hablara :

« ¡ Alá te guarde, señora,
» mi señora doña Urraca ! »
— « ¡ Así haga a vos ! señor,
» ¡ buena sea vuestra llegada !

» Siete años ha, rey, siete,
» que soy vuestra enamorada. »
— « Otros tantos ha, señora,
» que os tengo dentro en mi alma. »

Ellos estando en aquesto,
el buen Cid que assomava :
« ¡ Adios, adios ! mi señora,
» la mi linda enamorada;

» Que del caballo Babieca
» yo bien oigo la patada :
» do la yegua pone el pie,
» Babieca pone la pata. »

Alli hablara el caballo,
bien oiréis lo que hablaba :
« Reventar devía la madre
» que a su hijo no esperava. »

Siete vueltas la rodea
al derredor de una jara;
la yegua, que era ligera,
muy adelante pasaba,

(Je laisse ici la virgule, forcément, mais je vois dans cette continuité une exception très artistique et très raffinée.)

Fasta llegar cabe un río
adonde una barca estaba :
el moro, desque la vido
con ella bien se holgava.

Grandes gritos da al barquero,
que le allegasse la barca :
el barquero es diligente,
túvosela aparejada.

Embarcó muy presto en ella,
que no se detuvo nada ;
estando el moro embarcado
el buen Cid que llegó al agua ;

Y por ver al moro en salvo,
de tristeza reventaba :
mas, con la furia que tiene,
una lanza le arrojava ;

Y dijo : « Recoged, mi yerno,
» arrecogedme esa lanza ;
» que quiza tiempo verná
» que os será bien demandada. »

J'ai été bien long : il m'eût suffi de transcrire ce romance comme je viens de faire pour montrer (je ne dis pas démontrer) tout ce que j'avais à dire. M. Morley a été trop sévère, trop strict, dans son enquête. A ses statistiques, je me permets d'opposer ce curieux exemple avec les réflexions qui précèdent.

On ne peut prétendre qu'il y ait là des strophes, je le répète ; mais un mouvement quaternaire, oui, si l'on décompose en octosyllabes, binaire si l'on compte par vers à deux hémistiches : mouvement non obligatoire, simplement habituel et, on le reconnaîtra, assez général et assez marqué. Ce mouvement est à base musicale, c'est surtout ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Quant à savoir si les romances étaient chantés il y a quatre siècles de la même façon (ou à peu près) qu'aujourd'hui, c'est une question qu'on est bien tenté de résoudre par l'affirmative, lorsqu'on songe à l'étrangeté des airs qu'on entend et à la tenace vitalité dont témoignent les thèmes eux-mêmes. Mais, là, il faut surtout se fier à une impression et faire un acte de foi.

Le caractère lyrique, s'il est réel dans beaucoup de romances, ne peut donc tenir à leur forme strophique, puisque cette forme n'est strophique qu'en apparence. Il tient à certains procédés très naturels d'exposition, aux milieux où ils éclosent, à leur provenance, à leur destination. Pour mon compte,

je crois qu'on y verra plus clair lorsqu'on aura renoncé à identifier le vers de romance avec le vers épique[1], soit du *Mio Cid* soit du *Rodrigo*, et qu'on reconnaîtra dans les romances un genre tout spécial, lyrique par le chant, lyrique par le ton. Quant à leur inspiration, rien n'empêche qu'elle soit aussi épique qu'on voudra, ou tout autre chose qu'épique. Cela est indifférent. Quelle que soit la source à laquelle puise le poète, étant donnés son tempérament et son public, et surtout la nature de son chant, ses romances devaient avoir cette allure lyrique et dramatique qui les caractérise. Le ton qu'il prend ne permet pas de préjuger à quelle source il a puisé : tradition, épopée, histoire écrite. Ce qui est sûr, c'est qu'il se rapproche volontiers du ton d'un témoin ému des événements, qui chante ce qu'il vient de voir ou d'apprendre par la renommée. Artifice? Peut-être. Mais toujours? Là est la question.

Les différentes versions du romance sur la mort du prince D. Juan, fils des Rois Catholiques, publiées ici même (t. VI, p. 29), paraissent bien remonter à un prototype contemporain de l'événement[2]. Comment imaginer qu'un poète ait pu, longtemps après, exciter à ce point son imagination et sa sensibilité? Le thème une fois donné sous une première forme poétique, des générations d'improvisateurs ont pu broder leurs variantes. Mais il a fallu le premier développement émotif, et il a dû être donné par les faits eux-mêmes. On peut le dire de plusieurs *fronterizos :* sur Sayavedra (n° 96), sur l'évêque Don Gonzalo *(Un día de Sant Antón)*, *Alora la bien cercada;* il me semble que pour ceux-là tout au moins la démonstration de M. Menéndez Pidal est convaincante. Dans

1. «... le *Poema del Cid*, quoi qu'ait soutenu Cornu, n'est pas écrit en vers de romance : la question peut être considérée comme réglée », dit justement M. E. Mérimée (*Bull. hisp.*, 1916, p. 228), rendant compte des *Osservazioni* de Pio Rajna.

2. De l'une d'elles il y a une curieuse parodie dans le *Cancionero Salmantino*, p. 162 *(Tristes nuevas, tristes nuevas)*, où, à part un groupe de cinq vers,

> Llamaron cuatro mancebos,
> por ver de qué había muerto :
> determinaron de abrirla,
> y tenía el coraçón
> lo de abajo para arriba...

agrémenté d'un vers supplémentaire, à ce que je suppose, pour produire un effet humoristique, le récit se découpe bien en faux quatrains, ce qui m'induit à croire que tel était aussi le dessin de la version parodiée.

d'autres cas, n'est-il pas admissible que le déclenchement ait été produit par un récit plus ou moins objectif, prose ou vers lui-même, légende racontée ou poème récité, dont les phrases, rythmées ou non, restaient dans la mémoire de l'auditeur du poète[1]. A la fois conservateur et créateur, celui-ci se livrait à une autosuggestion qui lui mettait devant les yeux les faits lointains. Il s'agissait là d'une influence, d'une excitation subie par la poésie populaire, d'une aimantation, si l'on préfère. Un vers d'épopée ou de romance plus coloré, plus mélodique, pouvait servir de point de départ à une création et donner l'impulsion à une nouvelle germination, comme le donne à entendre, à propos des chansons populaires, après Closson, Théodore Gerold dans son Introduction aux *Chansons populaires des XVe et XVIe siècles* (Strasbourg, Heitz, *Bibliotheca romanica*). Enfin, beaucoup de vers initiaux dans les romances ont quelque chose d'obsédant qui devait rester dans l'oreille et revenir à tout propos, ce qui assurait au poème, même au prix de transformations inattendues, une survie spéciale. D'autres résistaient à l'oubli grâce à leur mélodie plus prenante.

Enfin, il y avait les deux cas parallèles de la fragmentation et de la réduction : c'étaient jusqu'à présent les plus, ou pour mieux dire, les seuls contestés. Il semble bien que M. Menéndez Pidal en a démontré la vraisemblance, la réalité et l'importance, renversant bien des idées qui paraissaient tenir d'elles-mêmes sans démonstration.

Je ne veux pas finir sans revenir à M. Morley, avec qui je ne crois pas me trouver en contradiction sérieuse, pour le remercier de m'avoir, par son article si plein de mesure et de prudence, stimulé à cet examen, encore bien superficiel, je le reconnais, de la technique des romances. J'espère ne pas m'être laissé entraîner à des généralisations trop rapides et à des déductions qui ne sont pas dans mon esprit. Ce que je crois avoir vu, d'autres peuvent le voir et en juger.

G. CIROT.

1. N'y aurait-il pas aussi le cas des romances inspirés directement par les clercs, plus au courant des légendes, par intérêt, par goût, par érudition? Ce que M. Wilmotte a écrit récemment, dans l'article déjà signalé, touchant nos chansons de geste, pourrait trouver quelques applications dans l'Espagne du Moyen-Age (*Revue historique*, 1915, p. 241-288).

EL ABENCERRAJE

D'APRES L'*INVENTARIO* ET LA *DIANA*

Un Abencérage, nommé Abindarraez le jeune, est élevé à Cartama par le gouverneur de la place et il ressent, à mesure qu'il grandit, une tendre inclination pour Xarifa, la fille du gouverneur, avec laquelle il échange sa foi. La jeune fille suit son père à Coin, où il vient d'être nommé, mais elle convient avec Abindarraez qu'à la première occasion elle le mandera à Coin... Xarifa a tenu sa promesse et Abindarraez, chevauchant son coursier, se rend à l'appel qui lui a été adressé. Il est attaqué en route par plusieurs gentilshommes chrétiens; après s'être longtemps défendu, il cède aux coups de Rodrigue de Narvaez, gouverneur d'Antequera et d'Alora. Prisonnier, il confesse à son vainqueur l'amour qu'il ressent pour Xarifa et le rendez-vous auquel il allait. Il émeut le cœur du chrétien et il obtient, sur la promesse de revenir dans les trois jours, l'autorisation de se rendre auprès de la belle. Les amoureux se retrouvent et s'unissent. Hélas! jusque dans la joie de cette union, un soupir échappe à Abindarraez : il confesse à Xarifa l'engagement qu'il a pris sur son honneur et qui va les arracher l'un à l'autre. Xarifa, incertaine un moment, comprend bientôt qu'Abindarraez ne peut manquer à sa parole. Il retournera donc auprès de son geôlier, mais elle s'y rendra avec lui. Narvaez, ému par le sacrifice des deux amants, leur rend la liberté; il pousse même la bienveillance jusqu'à les réconcilier avec le père de Xarifa, qui s'était fâché de la subreptice émancipation de sa fille. Grâce à lui, le valeureux Abencérage et la belle Xarifa s'aimeront à jamais dans la joie.

Cette touchante histoire a été imprimée à bien des reprises au cours du XVIe siècle. On en connaît, en prose, au moins trois versions différentes :

1° *Parte de la Coronica del inclito | infante D. Fernando que ganó a Antequera : en la qual trata como se casa | ron a hurto el Abendaraxe Abin | darraez con la linda Xarifa, hija | de Alcayde de Coin, y de la gentileza | y liberalidad que con ellos uso el noble | cauallero Rodrigo de Narbaez, Alcaide de Antequera y Alora y ellos con | el.*

Au dos du premier feuillet on lit cette dédicace :

Al muy noble y muy magnifico señor el señor Hieronimo Ximenez Dembrun, señor de Barboles e Heytura mi señor.

L'ouvrage est imprimé en caractères gothiques; l'impression date donc du commencement du XVIe siècle ou de la fin du XVe.

Le seul exemplaire connu se trouve dans la bibliothèque de Medinaceli. Il est inaccessible aux érudits. Mais le bibliographe Bartolomé José Gallardo a pu le lire et en copier quelques passages[1]; sa copie est conservée, avec ses autres papiers, à la Bibliothèque Nationale de Madrid, où Menéndez y Pelayo en a pris connaissance.

2° *Segunda edicion de Los siete libros de Diana de Iorge de Montemayor... Agora de nueuo añadido el Triumpho de Amor de Petrarcha. Y la historia de Alcida y Syluano. Con los amores de Abindarraez y otras cosas. Impresso en Valladolid, por F. F. de C.* [Francisco Fernández de Córdova]. *Año 1561.*

A la fin du volume se trouve l'indication que l'impression en a été achevée le 7 janvier 1562.

L'histoire des *Amours d'Abindarraez* est introduite à la fin du livre IV de la *Diana*. L'auteur du roman, Georges de Montemayor, mort en Piémont, au mois de février 1561, n'a eu aucune part dans cette addition. Elle figure dans toutes les éditions subséquentes de la *Diana*. Au cours du présent travail, la version de la nouvelle qui nous occupe, telle que la *Diana* vallisolétaine de 1561 nous la fait connaître, sera désignée par la lettre D.

3° *Inventario. De Antonio de Villegas, Dirigido a la Magestad Real del Rey Don Phelippe, nuestro señor. En Medina del Campo impresso por Francisco del Canto. Año de M.D.LXV. Con Preuilegio. Vendense en Medina del Campo, en casa de Matheo del Canto.* L'approbation est du 13 juin 1565 et le privilège du 15 juin.

L'*Inventario* est surtout un recueil de poésies, dont les unes sont des pièces de circonstance (par exemple *A la muerte del Emperador D. Carlos*) et les autres traitent des sujets mythologiques (*Llanto de Pilades por la muerte de Orestes* ou *Epigrama a la muerte de Porcia, mujer de Bruto*). Il contient, en outre, deux nouvelles en prose. L'une, qui est mêlée de vers et qui s'intitule *Ausencia y soledad de amor*, nous représente dans le goût pastoral les inquiétudes et les reproches réciproques de deux couples d'amoureux. L'autre, par laquelle le volume se termine, raconte sous le titre de *El Abencerraje* les amours de Abindarraez et de Xarifa. Le récit de ces amours, tel que l'*Inventario* nous le fournit, sera désigné par la lettre I.

1. La description de l'ouvrage se trouve dans l'*Ensayo de una Biblioteca española de libros raros y curiosos*, t. I, col. 357, n° 327.

En résumé, l'histoire d'Abindarraez et de Xarifa a été publiée en prose sous trois formes [1] durant le xvi° siècle :

1° Dans la *Parte de la Coronica de... D. Fernando,* à une date qui se place entre 1484 et 1550 ;

2° Dans la *Diana* de Montemayor, édition de 1561 ;

3° Dans l'*Inventario*, de Villegas, en 1565.

Quel est le rapport de ces trois versions entre elles ?

Elles ont ce trait commun qu'aucune d'elles ne représente la forme originale du récit. Elles sont, toutes trois, des reproductions ou des refontes d'un modèle qui nous échappe.

La version de l'*Inventario* est calquée, avec de légères variantes, sur la version de la *Coronica*. Menéndez y Pelayo, qui a eu sous les yeux les extraits de la *Coronica* copiés par Gallardo, a procédé à une comparaison, qui ne lui a révélé aucune différence notable [2], et Gallardo avait déjà noté que le texte de l'*Inventario* par rapport à celui de la *Coronica* se distingue seulement en ce qu'il semble rajeuni *(remodernado)*.

D'autre part, la version de la *Diana* a été établie sur le même texte. Il est vrai que l'*Inventario*, publié seulement en 1565, était préparé pour l'impression dès 1551, comme le prouve le fait qu'à cette date Villegas a sollicité pour la vente du livre un privilège dont il ne devait pas user. Cette circonstance a induit Menéndez y Pelayo à supposer que la version de la *Diana* s'inspire de la version de l'*Inventario* [3], dont l'éditeur de 1561 aurait eu connaissance par on ne sait quelle indiscrétion. Il paraît plus logique de croire que les deux versions ont puisé à une même source, qui est la *Parte de la Coronica*. Il n'y a donc pas eu transmission de la *Coronica* à l'*Inventario*, puis de l'*Inventario*, encore manuscrit, à la *Diana* de 1561. Il y a eu, au contraire, un texte, représenté pour nous par la *Coronica*, qui a été mis à profit par deux imitateurs indépendamment l'un de l'autre, d'un côté l'auteur de l'*Inventario*, d'un autre côté l'éditeur vallisolétain de la *Diana*.

Seulement la *Parte de la Coronica del inclito infante D. Fernando*, loin d'être la forme primitive du récit, est elle-même un rajeunissement d'un texte antérieur. Le prologue de cette *Coronica*, tel que

1. Pour être complet, il faudrait encore mentionner *El moro Abindarraez y la bella Xarifa : novela. Toledo, por Miguel Ferrer, 1562.* (Cité par Gallardo, *Ensayo...*, col. 357, n° 328.)

2. *Origenes de la Novela*, t. I, Madrid, 1905, p. CCCLXXVIII.

3. *Ibid*, p. CCCLXXVII : « Basta comparar el texto malamente atribuido a Jorge de Montemayor con el de Villegas para ver que el primero está calcado de una manera servil sobre el segundo. » La même affirmation en termes identiques avait déjà été formulée par Menéndez y Pelayo dans les *Obras de Lope de Vega publicadas por la Real Academia Española*, t. XI, Madrid, 1900, *Observaciones preliminares* p. XXXII, et dans *Antologia de poetas liricos*, t. XII, p. 248.



Menéndez y Pelayo l'a publié[1] d'après les notes de Gallardo, ne laisse là-dessus aucun doute :

Habiendo estos días pasados llegado a mis manos esta obra o parte de crónica que andaba oculta y estaba inculta, por falta de los escriptores, procuré, con fin de dirigirla a vuestra merced, lo menos mal que pude sacarla a luz, enmendando algunos defectos dèlla. Porque en partes estaba confusa y no se podía leer, y en otras estaba defectiva, y las oraciones cortadas, y sin dar conclusión a lo que trataba, de tal manera que aunque el suceso era apacible y gracioso, por algunas impertinencias que tenía, la hacían áspera y desabrida. Y hecha mi diligencia, como supe, communiquéla a algunos mis amigos, y parecióme que les agradaba; y asi me aconsejaron y animaron a que la hiziese imprimir, mayormente por ser obra acaescida en nuestra España...

Ainsi, en publiant la *Parte de la Coronica*, l'éditeur ne s'est pas borné à ordonner le texte qu'il avait sous les yeux, il a prétendu encore le corriger et le compléter. Il l'a poli, il lui a donné la correction, l'agrément et la continuité qui lui manquaient, et sans doute cela a suffi pour introduire une différence sensible entre l'histoire d'Abindarraez et de Xarifa, telle qu'il la lisait sur son modèle, et cette même histoire sous la forme où il nous l'a livrée.

Bref, dans l'état actuel de nos connaissances, on peut marquer trois étapes dans l'histoire du texte qui nous occupe :

1° Un archétype, dont nous ne savons rien, si ce n'est qu'il était défectueux et incomplet, et qui probablement ne remonte pas au delà de 1484, puisque la cité d'Álora fut reprise cette année-là aux Infidèles et que le récit nous la donne comme gouvernée par un chrétien;

2° Une version, dérivée directement de l'archétype et représentée par la *Parte de la Coronica de ... D. Fernando;*

3° Une version, dérivée de la précédente et qui est représentée à la fois par la *Diana* (D) et par l'*Inventario* (I).

Pour imprimer aujourd'hui l'aventure amoureuse d'Abindarraez et de Xarifa, le choix se réduit à cette version, soit qu'on l'emprunte à la *Diana* de 1561 ou à l'*Inventario*. Sans doute la *Diana* a été publiée avant l'*Inventario*, mais nous savons que l'*Inventario* était préparé pour l'impression depuis une quinzaine d'années lorsqu'il a vu le jour et, si peut-être pendant ce laps de temps le manuscrit a subi des modifications et reçu des enrichissements, comme il devait en recevoir entre la première édition (1565) et la seconde (1577), rien ne permet de supposer que la nouvelle *El Abencerraje* n'ait pas été comprise dans le plan primitif. En outre, il suffit de parcourir les deux textes, celui de l'*Inventario* et celui de la *Diana*, pour constater que celui-ci a été revisé dans le détail du style et même augmenté

1. *Op. cit.*, p. CCCLXXVIII.

d'un épisode; ces variantes semblent avoir pour objet de le mettre en harmonie avec le reste de l'ouvrage. Car on n'y saurait trop insister : *El Abencerraje*, du jour où il a été incorporé à la *Diana*, devait forcément subir l'influence du contexte, il devait se mettre en harmonie avec le ton de l'ouvrage et, par suite, modifier ou atténuer ses caractères originaux. L'*Inventario*, au contraire, qui est une compilation d'œuvres courtes, publie *El Abencerraje* comme un morceau détaché, sans relation avec le reste de l'ouvrage, et Villegas, tout en signant le livre, s'est si peu soucié d'y imprimer sa marque qu'il a juxtaposé à *El Abencerraje* une autre nouvelle, *Ausencia y soledad de amor*, qui, par l'artifice des sentiments et du style, forme avec la simplicité de *El Abencerraje* un contraste complet.

Le texte de l'*Inventario* mérite donc la préférence sur celui de la *Diana*, et parmi les deux éditions de l'*Inventario* (1565 et 1577) il convient, pour la reproduire, de choisir la première, puisque le texte en est plus voisin — au moins par la date — de la version de la *Parte de la Coronica*. On trouvera donc ci-après un texte fidèlement copié sur celui de l'*Inventario*, édition de 1565, exemplaire de la Bibliothèque Nationale de Madrid, R 2159. L'ouvrage a été brièvement décrit ci-dessus; on trouvera des détails plus complets, soit sur la première édition, soit sur la seconde, dans *La imprenta en Medina del Campo*, por Cristóbal Pérez Pastor, Madrid, 1895, p. 152, n° 144, et pp. 199-218, où différentes poésies de l'*Inventario*, ainsi que les deux nouvelles, *Ausencia y soledad de amor* et *El Abencerraje*, ont été réimprimées d'après l'édition de 1577. *El Abencerraje* d'après l'édition de 1565 a été reproduit en fac-similé avec un frontispice factice, qui imite le frontispice de l'*Inventario* mais où le titre de *El Abencerraje* a été substitué à celui d'*Inventario;* la reproduction a été faite à une échelle réduite, en sorte que les grands et beaux caractères de l'édition princeps sont devenus peu lisibles en quelques passages.

Il a paru utile de joindre à la présente réimpression des notes qui relèvent les principales différences entre le texte de l'*Inventario* et celui de la *Diana*. Pour que la confrontation fût complète, il aurait fallu imprimer, sur deux colonnes, d'un côté le texte de l'*Inventario*, de l'autre celui de la *Diana,* car de l'un à l'autre les variantes sont si nombreuses qu'il est impossible dans des notes de les mentionner toutes. Le relevé ci-après vise seulement à montrer, par quelques exemples, de quelle façon les deux éditeurs ont accommodé le texte qu'ils s'appropriaient. Ce qui s'en dégage, c'est surtout, si je ne me trompe, une leçon de goût. Mais je ne crois pas qu'il soit actuellement possible de restituer, même au prix d'une comparaison minutieuse, le texte de l'archétype; il faudrait pour cela posséder une version de la nouvelle, qui provînt directement de lui sans avoir passé par la *Parte de la Coronica;* or, il suffit de lire les deux textes utilisés dans cette

réimpression pour se convaincre qu'ils émanent, en l'altérant, du même modèle.

Les citations du texte de la *Diana* sont faites d'après l'édition de Valladolid, 1561. On pourra lire dans les réimpressions modernes du roman de Montemayor le texte complet de la nouvelle, par exemple dans la *Nueva Biblioteca de Autores Españoles*, t. VII, *Orígenes de la Novela*, t. II, pp. 306-314, et dans l'édition de la *Diana* publiée à Paris par la librairie Michaud, *Biblioteca económica de Clásicos Castellanos*, pp. 179-204.

L'orthographe de l'original est scrupuleusement respectée dans la présente réimpression, mais la ponctuation et l'accentuation sont mises selon l'usage moderne. On a réuni les pronoms au verbe *(dándole)*, et on a coupé les mots selon l'usage moderne, sans tenir compte des variations de l'édition princeps, qui écrit *los de más* ou *los demás, aun que* ou *aunque*, etc. D'une façon générale on a appliqué les règles suivies dans les publications du *Centro de Estudios históricos* de Madrid (*Teatro antiguo español*, t. I et II). Chaque fois qu'une correction est introduite dans le texte, la leçon originale, précédée de l'indication I, est notée au bas de la page.

[F. cix v.] Éste es vn viuo retrato de virtud, liberalidad, esfuerço, gentileza y lealtad, compuesto de Rodrigo de Naruaez, y el Abencerraje, y Xarifa, su padre, y el rey de Granada, del qual, aunque los dos formaron y dibuxaron todo el cuerpo, los demás no dexaron de illustrar la tabla y dar algunos rasguños en ella. Y, como el precioso diamante engastado en oro, o en plata, o en plomo, siempre tiene su justo y cierto valor por los quilates de su oriente, assi la virtud, en qualquier dañado subjecto que assiente, resplandesce y muestra sus accidentes, bien que la esencia y efecto de ella es como el grano que cayendo en buena tierra se acrescienta y en la mala se perdió.

El Abencerraje.

[F. cx r.] Dize el cuento que en tiempo del infante don Fernando, que ganó a Antequera, fué vn cauallero que se llamó Rodrigo de

3. I : el rey de Grana- del qual.
4. I : los dos formrron.

1-10. Tout ce prologue est supprimé dans D, où l'histoire de l'Abencérage est racontée par Félismène sous une treille, devant une compagnie choisie, à la fin du souper : « ... fueron en casa de la gran sabia Felicia, donde hallaron ya las mesas puestas, debaxo de vnos verdes parrales que estauan en un jardin, que en la casa auia. Y acabando de cenar, la sabia Felicia rogó a Felismena que contasse alguna cosa, ora fuesse hystoria o algun acaescimiento, que en la prouincia de Vandalia vuiesse succedido; lo qual Felismena hizo; y con muy gentil gracia començó a contar lo presente : « En tiempo del valeroso infante... » f. 103 r. et v.

11. *El Abencerraje* : tel est le titre de la nouvelle dans I, et à aucun moment elle n'y est désignée sous un autre titre. Dans D elle est intitulée : sur le frontispice, *Los amores de Abindaraez* et, à la table des matières, *Los amores de Abindaraez, moro, con la linda Xarifa.*

13. D remplace *que ganó a Antequera* par *que después fué rey de Aragón.*

Naruaez, notable en virtud y hechos de armas. Éste peleando contra moros hizo cosas de mucho esfuerço, y particularmente en aquella empresa y guerra de Antequera hizo hechos dignos de perpetua memoria, sino que esta nuestra España tiene en tan poco el esfuerço, por serle tan natural y ordinario, que le paresce que quanto se puede hazer es poco, no como aquellos Romanos y Griegos, que al hombre que se auenturaua a morir vna vez en toda la vida, le hazían en sus escriptos immortal y le trasladauan en las estrellas. Hizo pues este cauallero tanto en seruicio de su ley y de su Rey que después de ganada la villa le hizo alcayde d'ella para que, [F. cx v.] pues auía sido tanta parte en ganalla, lo fuesse en defendella. Hizole tambien alcayde de Álora, de suerte que tenía a cargo ambas fuerças, repartiendo el tiempo en ambas partes y acudiendo siempre a la mayor necessidad. Lo más ordinario residía en Álora, y allí tenía cinquenta escuderos hijos dalgo a los gages del Rey para la defensa y seguridad de la fuerça, y este número nunca faltaua, como los immortales del rey Darío, que en muriendo vno, ponían otro en su lugar. Tenían todos ellos tanta fee y fuerça en la virtud de su Capitán que ninguna empresa se les hazía difícil, y assí no dexauan de ofender a sus enemigos y defenderse dellos, y en todas las escaramuças que entrauan salían vencedores, en lo qual ganauan honra y prouecho, de que andauan siempre ricos. Pues vna noche, acabando de cenar, que hazía el tiempo muy sossegado, el alcayde dixo a todos ellos estas palabras :

[F. cxi r.] « Parésceme, hijos dalgo, señores y hermanos míos, que ninguna cosa despierta tanto los coraçones de los hombres como el continuo exercicio de las armas, porque con él se cobra experiencia en las proprias y se pierde miedo a las agenas. Y désto no ay para que yo traya testigos de fuera, porque vosotros soys verdaderos testimonios. Digo esto, porque han passado muchos días que no hemos hecho cosa que nuestros nombres acresciente, y sería dar yo mala cuenta de mí y de mi oficio, si teniendo a cargo tan virtuosa gente y valiente compañía dexasse passar el tiempo en balde. Parésceme, si os paresce, pues la claridad y seguridad de la noche nos combida, que será bien dar a entender a nuestros enemigos que los valedores de Álora no duermen. Yo os he dicho mi voluntad : hágase lo que os paresciere. »

Ellos respondieron que ordenasse, que todos le seguirían. Y nom-

17. I : tiene en ran poco.

19-21. D supprime cette allusion aux Grecs, aux Romains et à la façon dont ils concédaient l'immortalité à leurs héros. Elle introduit à la place une indication sur les qualités nécessaires à un bon capitaine. Rodrigo de Naruaez fit preuve de *vn ánimo muy entero, vn coraçón inuencible, y vna liberalidad, mediante la qual el buen capitán no sólo es estimado de su gente, mas aun la agena haze suya.*

27-28. D : «... Álora, a donde estuuo lo más del tiempo con cinquenta hidalgos escogidos a sueldo del rey para defensa y seguridad de la fuerça. »

30. D supprime complètement la référence à Darius.

37. Le discours de l'*alcaide* est supprimé dans D, qui, parlant des cinquante *hidalgos* réunis à Álora, s'exprime ainsi : « Pues como sus ánimos fuessen tan enemigos de la ociosidad y el exercicio de las armas fuesse tan accepto al coraçón del valeroso Alcayde, vna noche del verano, cuya claridad y frescura de vn blando viento combidaua a no dexar de gozalla, el Alcayde con nueue de sus caualleros, porque los demás quedassen en guarda de la fuerça armados a punto de guerra, se salieron de Álora, por ver si los moros sus fronteros se descuydauan » f. 104 r.

brando nueue d'ellos, los hizo armar, y siendo ar[F. cxi v.]mados, salieron por vna puerta falsa que la fortaleza tenía, por no ser sentidos, porque la fortaleza quedasse a buen recado. Y yendo por su camino adelante, hallaron otro que se diuidía en dos. El alcayde les dixo : « Ya podría ser que yendo todos por este camino, se nos fuesse la caça por este otro. Vosotros cinco os yd por el vno, yo con estos quatro me yré por el otro. Y si acaso los vnos toparen enemigos que no basten a vencer, toque vno su cuerno, y a la señal acudirán los otros en su ayuda. »

Yendo los cinco escuderos por su camino adelante, hablando en diuersas cosas, el vno d'ellos dixo : « Teneos, compañeros, que o yo me engaño, o viene gente. » Y metiéndose entre vna arboleda, que junto al camino se hazía, oyeron ruydo. Y mirando con más atencion, vieron venir por donde ellos yuan, vn gentil moro en vn cauallo ruano. Él era grande de cuerpo y hermoso de rostro, y parescía muy bien a cauallo. Traya vestida vna marlota de car[F. cxii r.]mesí y vn albornoz de damasco d'el mismo color, todo bordado de oro y plata. Traya el braço derecho regaçado y labrada en él vna hermosa dama, y en la mano vna gruessa y hermosa lança de dos hierros. Traya vna darga y cimitarra, y en la cabeça vna toca tunezí, que dándole muchas bueltas por ella, le seruía de hermosura y defensa de su persona. En este hábito venía el moro, mostrando gentil continente y cantando vn cantar que él compuso en la dulce membrança de sus amores, que dezía :

Nascido en Granada,
criado en Cartama,
enamorado en Coyn,
frontero de Álora.

54. Ici encore, D supprime le discours direct de l'*alcayde*.

63. D marque dès l'apparition du More que celui-ci est amoureux : « [Los cinco hidalgos] oyeron no muy lexos de sí vna boz de hombre que suauissimamente cantaua, y de quando en quando daua vn sospiro, que del alma le salía ; en el qual daua muy bien a entender que alguna passión enamorada le occupaua el pensamiento. » f. 104 r. et v.

65. La description du costume du More est plus détaillée dans D : « Venía en vn gran cauallo rucio rodado, vestida vna marlota y albornoz de damasco carmesí, con rapacejos de oro y las labores d'el cercadas de cordoncillo de plata. Traya en la cinta vn hermoso alfanje con muchas borlas de seda y oro, en la cabeça vna toca tunezí de seda y algodón listada de oro & rapacejos de lo mismo : la qual dándole muchas bueltas por la cabeça le seruía de ornamento y defensa de su persona. Traya vna adarga en el braço yzquierdo muy grande, y en la derecha mano vna lança de dos hierros. » f. 104 v.

74. D paraphrase ainsi la chanson : « Aduirtiendo a la canción que dezía, oyeron que el romance d'ella, aunque en Arábigo la dixesse, era éste :

En Cartama me he criado,
nascí en Granada primero,
mas fuy de Alora frontero
y en Coyn enamorado.
Aunque en Granada nascí
y en Cartama me crié,
en Coyn tengo mi fé,
con la libertad que dí.
Allí biuo adonde muero,
y estoy do está mi cuydado,
y de Álora soy frontero,
y en Coyn enamorado. » f. 104 v.-105 r.

Aunque a la música faltaua el arte, no faltaua al moro contentamiento y, como traya el coraçón enamorado, a todo lo que [F. cxii.] dezía, daua buena gracia. Los escuderos, trasportados en verle, erraron poco de dexarle passar, hasta que dieron sobre él. Él, viéndose salteado, con ánimo gentil boluió por sí y estuuo por ver lo que harían. Luego de los cinco escuderos los quatro se apartaron, y el vno le acometió; mas como el moro sabía más de aquel menester, de vna lançada dió con él y con su cauallo en el suelo. Visto esto de los quatro que quedauan, los tres le acometieron, paresciéndoles muy fuerte; de manera que ya contra el moro eran tres Christianos, que cada vno bastaua para diez moros. y todos juntos no podían con éste solo. Allí se vió en gran peligro, porque se le quebró la lança, y los escuderos le dauan mucha priessa; mas fingiendo que huya, puso las piernas a su cauallo y arremetió al escudero que derribara; y, como vna aue, se colgó de la silla y le tomó su lança, con la qual boluió a hazer rostro a sus enemigos, que le yuan siguiendo, pensando que [F. cxiii r.] huya, y dióse tan buena maña que a poco rato tenía de los tres los dos en el suelo. El otro que quedaua, viendo la necessidad de sus compañeros, tocó el cuerno y fué a ayudarlos. Aquí se trauó fuertemente la escaramuça, porque ellos estauan afrontados de ver que vn cauallero les duraua tanto, y a él le yua más que la vida en defenderse déllos. A esta ora le dió vno de los dos escuderos vna lançada en vn muslo, que a no ser el golpe en soslayo se le passara todo. Él con rabia de verse herido boluió por sí y dióle vna lançada, que dió con él y con su cauallo muy mal herido en tierra.

Rodrigo de Naruaez, barruntando la necessidad en que sus compañeros estauan, atrauessó el camino y, como traya mejor cauallo, se adelantó, y viendo la valentía del moro quedó espantado, porque de los cinco escuderos tenía los quatro en el suelo y el òtro casi al mismo punto. Él le dixo : « Moro, ven[F. cxiii v.]te a mí, y si tu me

82. I : por verlo que harían.

81-85. Le rédacteur de D, plus préoccupé de développer le côté galant de l'aventure que d'exalter le courage guerrier, fait remarquer que les cinq gentilshommes qui attaquent le More au moment où il termine sa chanson, se montrent plus sensibles aux calculs de l'intérêt qu'au charme de l'amour, et il insiste sur ce que, quoi qu'on en ait dit, les cinq chrétiens ont attaqué simultanément l'infidèle : « Los cinco caualleros que quiça de las passiones enamoradas tenían poca experiencia, o ya que la tuuiessen, tenían más ojo al interesse, que tan buena presa les prometía, que a la enamorada canción del moro, saliendo de la emboscada, dieron con gran ímpetu sobrèl. Mas el valiente moro que en semejantes cosas era experimentado, aunque entonces el amor fuesse señor de sus pensamientos, no dexó de boluer sobre sí con mucho ánimo, y con la lança en la mano comiença a escaramuçar con todos los cinco christianos, a los quales muy en breue dió a conocer que no era menos valiente que enamorado. Algunos dizen que vinieron a él vno a vno, pero los que han llegado al cabo con la verdad dèsta hystoria, no dizen sino que fueron todos juntos, y es razonable cosa de creer que para prendelle yrían todos y que, quando viessen que se defendía, se apartarían los quatro. Como quiera que sea, él los puso en tanta necessidad que... », f. 105 r.

108. Dans D les paroles que Narvaez adresse au More, sont plus développées et d'un tour plus galant : « Por cierto, cauallero, no es vuestra valentia y esfuerço, de manera » que no se gane mucha honrra en venceros, y si ésta la fortuna me otorgasse, no » ternía mas que pedille; mas aunque sé al peligro que me pongo, con quien tam- » bien se sabe defender, no dexaré de hazello, pues que ya en el acometello, no puede » dexar de ganarse mucho. », f. 105 v.

vences, yo te asseguro de los demás. » Y començaron a trauar braua escaramuça. Mas como el alcayde venía de refresco, y el moro y su cauallo estauan heridos, dáuale tanta priessa que no podía mantenerse; mas viendo que en sola esta batalla le yua la vida y contentamiento, dió vna lançada a Rodrigo de Naruaez, que a no tomar el golpe en su darga, le huuiera muerto. Él, en rescibiendo el golpe, arremetió a él y dióle vna herida en el braço derecho, y, cerrando luego con él, le trauó a braços y, sacándole de la silla, dió con él en el suelo. Y yendo sobre él, le dixo : « Cauallero, date por vencido, sino matar te hé. — Matarme bien podrás, dixo el moro, que en tu poder me tienes, mas no podrá vencerme sino quien vna vez me venció. » El alcayde no paró en el mysterio con que se dezían estas palabras, y vsando en aquel punto de su acostumbrada virtud, le ayudó a leuantar, porque de la herida que le dió el escudero en el muslo, y de la del bra[F. cxiiii r.]ço, aunque no eran grandes, y del gran cansancio y cayda quedó quebrantado, y tomando de los escuderos aparejo, le ligó las heridas. Y hecho esto, le hizo subir en vn cauallo de vn escudero, porque el suyo estaua herido, y boluieron el camino de Álora.

Y yendo por el adelante, hablando en la buena disposición y valentía del moro, él dió vn grande y profundo sospiro, y habló algunas palabras en algarauía, que ninguno entendió. Rodrigo de Naruaez yua mirando su buen talle y dispusición; acordáuasele de lo que le vió hazer, y parecíale que tan gran tristeza en ánimo tan fuerte no podía proceder de sola la causa que allí parescía. Y por informarse dél, le dixo : « Cauallero, mirad que el prisionero que en la prisión pierde el ánimo, auentura el derecho de la libertad. Mirad que en la guerra los caualleros han de ganar y perder, porque los más de sus trances están subjectos a la fortuna, y paresce flaqueza que quien hasta aquí ha dado tan buena muestra de [F. cxiiii v.] su esfuerço, la dé aora tan mala. Si sospiráys del dolor de las llagas, a lugar vays do seréys bien curado. Si os duele la prisión, jornadas son de guerra a que están subjectos quantos la siguen. Y si tenéys otro dolor secreto, fialde de mí, que yo os prometo como hijo dalgo de hazer por remediarle lo que en mi fuere. » El moro, leuantando el rostro que en el suelo tenía, le dixo : « ¿Cómo os llamáys, cauallero, que tanto sentimiento mostráys de mi mal? » Él le dixo : « A mí llaman Rodrigo de Naruaez. Soy Alcayde de Antequera y Álora. » El moro, tornando el semblante algo alegre, le dixo : « Por cierto aora pierdo parte de mi quexa, pues ya que mi fortuna me fué aduersa, me puso en vuestras manos, que aunque nunca os vi, sino aora, gran noticia tengo de vuestra virtud y expiriencia de vuestro esfuerço; y porque no os parezca que el dolor de las heridas me haze sospirar y tambien porque me paresce que en vos cabe qualquier secreto, mandad [F. cxv r.] apartar vuestros

118-120. La mystérieuse réponse du More prend dans D la forme suivante : « Matarme, respondió el Moro, está en tu mano, como dizes, pero no me hará tanto mal » la fortuna que pueda ser vencido sino de quien mucho ha que me he dexado vencer, » y este solo contento me queda de la prisión a que mi desdicha me ha traydo. » f. 106 r.

127. D. « y assi todos juntos con la presa tomaron el camino de Álora ».

147-152. Les propos échangés entre le More et le chrétien sont très amplifiés dans D, où la dernière tirade du More est transposée de la manière suivante : « En extremo

escuderos, y hablaros he dos palabras. » El Alcayde los hizo apartar, y, quedando solos, el moro, arrancando vn gran sospiro, le dixo :

« Rodrigo de Naruaez, alcayde tan nombrado de Álora, está atento a lo que te dixere, y verás si bastan los casos de mi fortuna a derribar vn coraçón de vn hombre captiuo. A mí llaman Abindaraez el moço, a diferencia de vn tío mío, hermano de mi padre, que tiene el mismo nombre. Soy de los Abencerrajes de Granada, de los quales muchas vezes aurás oydo dezir, y aunque me bastaua la lástima presente sin acordar las passadas, todavia te quiero contar esto.

« Huuo en Granada vn linage de caualleros, que llamauan los Abencerrajes, que eran flor de todo aquel reyno, porque en gentileza de sus personas, buena gracia, disposición y gran esfuerço, hazían ventaja a todos los demás. Eran muy estimados del rey y de [F. cxv v.] todos los caualleros, y muy amados y quistos de la gente común. En todas las escaramuças que entrauan, salían vencedores, y en todos los regozijos de cauallería se señalauan. Ellos inuentauan las galas y los trages. De manera que se podía bien dezir que en exercicio de paz y de guerra eran regla y ley de todo el reyno. Dízese que nunca huuo Abencerraje escasso, ni couarde, ni de mala disposición. No se tenía por Abencerraje el que no seruía dama, ni se tenía por dama la que no tenía Abencerraje por seruidor. Quiso la fortuna enemiga de su bien que de esta excelencia cayessen de la manera que oyrás. El Rey de Granada hizo a dos de estos Caualleros, los que mas valían, vn notable & injusto agrauio, mouido de falsa información, que contra ellos tuuo. Y quísose dezir, aunque yo no lo creo, que estos dos, y a su instancia otros diez, se conjuraron de matar al Rey y diuidir el Reyno entre sí, [F. cxvi r.] vengando su injuria. Esta conjuración, siendo verdadera o falsa, fué descubierta, y por no escandalizar el Rey el reyno, que tanto los amaua, los hizo a todos vna noche degollar, porque a dilatar la injusticia no fuera poderoso de hazella. Ofresciéronse al Rey grandes rescates por sus vidas, mas él aun escuchallo no quiso. Quando la gente se vió sin esperança de sus vidas, començó de nueuo a llorarlos. Lloráuanlos los padres que los engendraron y las madres

158. I : que tiede el mismo.

» me huelgo que mi mala fortuna traya vn descuento tan bueno como es auerme » puesto en tus manos, de cuyo esfuerço y virtud muchos dias ha que soy informado, » y aunque más cara me costasse la experiencia, no me puedo agrauiar, pues, como » digo, me desagrauia verme en poder de vna persona tan principal. Y porque ser » vencido de tí me obliga a tenerme en mucho, y que de mí no se entienda flaqueza » sin tan gran occasión, que no sea en mi mano dexar de tenella, suplícote, por » quien eres, que mandes apartar tus caualleros, para que entiendas que no el dolor » de las heridas, ni la pena de verme tu preso es causa de mi tristeza. » f. 187 r.

158. D : « vn tio mío, hermano de mi padre, que tiene el mismo apellido. » f. 107 v.

165-166. D transpose ainsi : « Eran muy amados de la gente popular y no mal quistos entre la principal, aunque en todas las buenas partes que vn cauallero deue tener, se auentajassen a todos los otros ; eran muy estimados del Rey. » f. 108 r.

177. D supprime *aunque yo no lo creo*, mais insiste sur la réserve faite un peu plus bas (lignes 179-180) : « Esta conjuración, aora fuesse verdadera, o que ya fuesse falsa, fué descubierta antes que se pusiesse en execución. » f. 108 r.

185. Le rédacteur de D, qui semble peu désireux d'apitoyer le lecteur sur le sort des Abencérages, ne mentionne pas les lamentations des pères et des mères. « Y como esto el pueblo vió, los començó a llorar de nueuo ; llorauan los caualleros,

que los parieron, llorauanlos las damas a quien seruían y los caualleros con quien se acompañauan. Y toda la gente común alçaua vn tan grande y continuo alarido, como si la ciudad se entrara de enemigos, de manera que si a precio de lágrymas se huuieran de de comprar sus vidas, no murieran los Abencerrajes tan miserablemente. Vees aquí en lo que acabó tan esclarescido linage y tan principales Caualleros como en él [F. cxvi v.] auía. Considera quanto tarda la fortuna en subir vn hombre y quan presto le derriba, — quanto tarda en crescer vn árbol y quan presto va al fuego, — con quanta dificultad se edifica vna casa y con quanta breuedad se quema, — quantos podrían escarmentar en las cabeças dèstos desdichados; pues tan sin culpa padecieron con público pregón; siendo tantos y tales y estando en el fauor del mismo rey, sus casas fueron derribadas, sus heredades enajenadas, y su nombre dado en el reyno por traydor. Resultó dèste infelice caso que ningun Abencerraje pudiesse viuir en Granada, saluo mi padre y vn tío mío, que hallaron innocentes dèste delicto, a condición que los hijos que les nasciessen embiassen a criar fuera de la ciudad, para que no boluiessen a ella, y las hijas casassen fuera del reyno. »

Rodrigo de Naruaez, que estaua mirando con quanta passión le contaua su desdicha, le dixo : « Por cierto, cauallero, vuestro [F. cxvii r.] cuento es estraño, y la sinrazón que a los Auencerrajes se hizo, fué grande, porque no es de creer que siendo ellos tales cometiessen traycion. — Es como yo lo digo, dixo él. Y aguardad más y veréys como desde allí todos los Abencerrajes deprendimos a ser desdichados.

« Yo salí al mundo del vientre de mi madre y, por cumplir mi padre el mandamiento del Rey, embióme a Cartama al Alcayde que en ella estaua, con quien tenía estrecha amistad. Éste tenía vna hija, casi de mi edad, a quien amaua más que a sí, porque allende de ser sola y hermosíssima le costó la muger que murió de su parto. Ésta y yo en nuestra niñez siempre nos tuuimos por hermanos, porque assí nos oyamos llamar. Nunca me acuerdo auer passado hora que no estuuiéssemos juntos. Iuntos nos criaron, juntos andáuamos, juntos comíamos y beuíamos. Nasciónos dèsta conformidad vn natural amor que fué siempre creciendo con nuestras he[F. cxvii v.]dades. Acuér-

186. I : las de mas a quien seruian.
192. I : principales Caualleros.
202. I : les nasciesse.
207. I : Le f. cxvii est numéroté, par erreur, cxvi.
210. I : todos los bencerrajes.
215. I : más que assí.

con quien solían acompañarse, llorauan las damas, a quien seruían; llorauа toda la ciudad la honra y autoridad que tales ciudadanos le dauan. » f. 108 v.

192-196. Aucun trait de cette période ne se retrouve dans D.

205. Le rédacteur de D, qui ne craint pas la sensiblerie, fait fondre Narvaez en larmes : « Quando el Alcayde oyó el estraño cuento de Abindaraez y las palabras con que se quexaua de su desdicha, no pudo tener las lágrimas. » f. 109 r.

209. Dans D (comme dans I) Narvaez déclare au More qu'il est porté à croire à l'innocence des Abencérages. Alors le More reprend : « Esta opinión que tienes de mi, respondió el Moro, ¡ Ala te la pague ! y él es testigo que la que generalmente se tiene de la bondad de mis passados, es essa misma. » f. 109 r. L'intervention d'Allah marque une recherche de la couleur locale, qui n'existe pas dans I.

dome que entrando vna fiesta en la huerta, que dizen de los jazmines, la hallé sentada junto a la fuente, componiendo su hermosa cabeça. Miréla vencido de su hermosura y parescióme a Salmacis, y dixe entre mí : « ¡ O quien fuera Trocho para parescer ante esta hermosa « diosa ! ». No sé como me pesó de que fuesse mi hermana, y no aguardando más fuyme a ella, y quando me vió, con los braços abiertos me salió a rescebir, y sentándome junto a sí, me dixo : « Hermano, ¿ cómo me dexastes tanto tiempo sola ? » Yo la respondí : « Señora mía, porque ha gran rato que os busco, y nunca hallé quien » me dixesse do estáuades, hasta que mi coraçón me lo dixo. Mas » dezid me aora, ¿ que certinidad tenéys vos de que seamos hermanos ? » — Yo, dixo ella, no otra más del grande amor que te tengo, y ver que » todos nos llaman hermanos. — Y sino lo fuéramos, dixe yo, qui- » siérasme tanto ? — No ves, dixo ella, que a no serlo [F. cxviii r.], » no nos dexara mi padre andar siempre juntos y solos. — Pues si » esse bien me auían de quitar, dixe yo, más quiero el mal que » tengo ». Entonces ella, encendiendo su hermoso rostro en color, me dixo : « Y ¿ qué pierdes tu en que seamos hermanos ? — Pierdo a mí » y a vos, dixe yo. — Yo no te entiendo, dixo ella, mas a mí me » paresce que sólo serlo nos obliga a amarnos naturalmente. — A mí » sola vuestra hermosura me obliga, que antes essa hermandad » paresce que me resfría algunas vezes ». Y con esto baxando mis ojos de empacho de lo que le dixe, víla en las aguas de la fuente al proprio como ella era, de suerte que, donde quiera que boluía la cabeça, hallaua su imagen y en mis entrañas la más verdadera. Y dezíame yo a mí mismo (y pesárame que alguno me lo oyera) : Si yo me anegasse aora en esta fuente, donde veo a mi señora, ¡ quánto más desculpado moriría yo que Narciso ! Y si ella me amasse como yo la amo, ¡ que dichoso sería yo ! Y si la fortuna nos permitiesse [F. cxxiii v.] viuir siempre juntos ¡ que sabrosa vida sería la mía ! Diziendo esto leuantéme, y boluiendo las manos a vnos jazmines de que la fuente estaua rodeada, mezclándolos con arrayán, hize vna hermosa guirnalda, y poniéndola sobre mi cabeça me boluía a ella coronado y vencido. Ella puso los ojos en mí, a mi parescer más dulcemente que solía, y quitándomela la puso sobre su cabeça. Parescióme en aquel punto más hermosa que Venus, quando salió al juyzio de la mançana, y boluiendo el rostro a mí, me dixo : « ¿ Qué te

253. I : mezclandoloscon arrayan.

224-225. D, qui dans ce passage s'accorde presque constamment avec I, supprime cependant la comparaison avec Salmacis et Trocho.

228. D : « y sentándome en la fuente junto a ella, me dixo. » f. 109 v.

229. D : « Yo le respondí : « Señora mía, gran rato a que os busco... » f. 109 v.

232. D : « ¿ Qué certinidad teneys vos de que somos hermanos ? » f. 109 v.

233. D : « Yo no otra, dixo ella, más del grande amor que os tengo. » f. 109 v.

238. D : « Entonces encendiósele el hermoso rostro. Me dixo : « ¿ Qué pierdes tu en que seamos hermanos ? » f. 110 r.

242. D « A mi, dixe yo, sola vuestra hermosura me obliga a esta hermandad, »antes me refría algunas vezes. » Y con esto abaxando mis ojos de empacho de lo que dixe, víla en las aguas de la fuente tan al proprio como ella era. » f. 110 r.

245. D : « de suerte que, ado quiera que boluía la cabeça. »

248. D : « esta fuente ado veo a mi señora. » f. 110 r.

257. *Quando salió al juyzio de la mançana* manque dans D.



» paresce aora de mí, Abindarraez? » Yo la dixe: « Parésceme que » acabáys de vencer el mundo, y que os coronan por reyna y señora » dél ». Leuantándose me tomó por la mano, y me dixo: « Si esso » fuera, hermano, no perdiérades vos nada ». Yo sin la responder la seguí hasta que salimos de la huerta.

« Esta engañosa vida traximos mucho tiempo, hasta que ya el amor por vengarse de nosotros nos descubrió la cautela, que [F. cxix r.] como fuymos creciendo en edad, ambos acabamos de entender que no éramos hermanos. Ella no sé lo qué sintió al principio de saberlo, mas yo nunca mayor contentamiento reçebí, aunque después acá lo he pagado bien. En el mismo punto que fuymos certificados dêsto, aquel amor limpio y sano que nos teníamos, se començó a dañar y se conuertió en vna rauiosa enfermedad que nos durará hasta la muerte. Aquí no huuo primeros mouimientos que escusar, porque el principio dêstos amores fué vn gusto y deleyte fundado sobre bien, mas después no vino el mal por principios, sino de golpe y todo junto. Ya yo tenía mi contentamiento puesto en ella y mi alma hecha a medida de la suya. Todo lo que no vía en ella me parescía feo, escusado y sin prouecho en el mundo. Todo mi pensamiento hera en ella. Ya en este tiempo nuestros pasatiempos heran differentes, ya yo la miraua con recelo de ser sentido, ya tenía inuidia del [F. cxix v.] sol que la tocaua. Su presencia me lastimaua la vida,

259. D: « Parésceme que acabáys de vencer a todo el mundo. »

263. Tout cet épisode de la « fontaine des jazmins » est reproduit en termes presque semblables dans I et dans D.

280. D insère ici un épisode qui a pour cadre, comme le précédent, la fontaine des jazmins. Xarifa demande au jeune homme de chanter et il fait entendre cette chanson :

Si hebras de oro son vuestros cabellos,
a cuya sombra están los claros ojos
dos soles, cuyo cielo es vuestra frente,
faltó rubí para hazer la boca,
faltó el cristal para el hermoso cuello,
faltó diamante para el blanco pecho.

Bien es el coraçón qual es el pecho,
pues flecha del metal de los cabellos
jamás os haze que boluáis el cuello,
ni que me deis contento con los ojos,
pues esperad vn sí de aquella boca
de quien miró jamás con leda frente.

¿Hay más hermosa & desabrida frente?
¿abrá tan duro & tan hermoso pecho?
¿hay tan diuina & tan ayrada boca?
¿tan ricos & auarientos hay cabellos?
¿quién vió crueles tan serenos ojos
y tan sin mouimiento el dulce cuello?

El crudo amor me tiene el lazo al cuello,
mudada & sin color la triste frente,
muy cerca de cerrarse están mis ojos,
el coraçón se muere acá en el pecho,
medroso y erizado está el cabello,
& nunca oyo palabra dessa boca.

y su ausencia me enflaquescía el coraçón. Y de todo esto creo que no me deuía nada, porque me pagaba en la misma moneda. Quiso la fortuna, embidiosa de nuestra dulce vida, quitarnos este contentamiento en la manera que oyrás.

« El Rey de Granada, por mejorar en cargo al alcayde de Cartama, embióle a mandar que luego dexasse aquella fuerça y se fuesse a Coyn, que es aquel lugar frontero del vuestro, y que me dexasse a mí en Cartama en poder del alcayde que a ella viniesse. Sabida esta desastrada nueua por mi señora y por mí, juzgad vos, si algun tiempo fuystes enamorado, lo que podríamos sentir. Iuntámonos en vn lugar secreto a llorar nuestro apartamiento. Yo la llamaua señora mia, alma mía, solo bien mío, y otros dulces nombres que el amor me enseñaua. « Apartándose vuestra hermosura d' mí, ¿ ternéys » alguna vez memo[F. cxx r.]ria dêste vuestro captiuo? » Aquí las lágrymas y sospiros atajauan las palabras. Yo, esforçándome para dezir más, malparía algunas razones turbadas de que no me acuerdo, porque mi señora lleuó mi memoria consigo. Pues ¡ quien os contasse las lástimas que ella hazía ! Aunque a mí siempre me parescían pocas, dezíame mil dulces palabras, que hasta aora me suenan en las orejas, y al fin, porque no nos sintiessen, despedímonos con muchas lágrymas y solloços, dexando cada vno al otro por prenda vn abraçado con vn sospiro arrancado de las entrañas. Y, porque ella me vió en

O más hermosa & más perfecta boca
que yo sabré dezir, o liso cuello,
o rayos de aquel sol, que no cabellos,
o cristalina cara & cristalina frente,
o blanco, ygual & diamantino pecho,
¿quando he de ver clemencia en essos ojos?

Ya siento el no en el boluer los ojos;
oyd si affirma pues la dulce boca,
mirá si está en su ser el duro pecho
y como acá y allá menea el cuello,
sentid el ceño en la hermosa frente,
pues ¿que podré esperar de los cabellos?

Si saben dezir no el cuello y pecho,
si niegan ya la frente y los cabellos,
¿los ojos qué harán y hermosa boca? f. 111 r. et v.

En écoutant cette chanson, Xarifa se prend à pleurer. Elle fait asseoir Abindarraez auprès d'elle et, pour apaiser les inquiétudes qu'il éprouve, elle lui promet le mariage.

Menéndez y Pelayo (*Origenes de la novela*, II, p. 310a) imprime les vers 13 et 14 de la poésie ci-dessus sous la forme suivante :

¿Hay más hermosa y desabrida frente
para tan duro y tan hermoso pecho?

J'ignore d'où provient cette leçon, évidemment mauvaise. Les éditions anciennes de la *Diana* que j'ai consultées, à savoir celle de Granada 1564, celle d'Anvers 1580 et celle de Valencia 1602, donnent toutes la même leçon que l'édition de Valladolid, 1561 : *habrá*, écrit tantôt *abrá*, tantôt *aurá*.

297. D : « lleuó mi memoria tras sí. »

tanta necessidad y con señales d' muerto, me dixo : « Abindarraez, » a mí se me sale el alma en apartarme de tí; y porque siento de tí » lo mismo, yo quiero ser tuya hasta la muerte : tuyo es mi coraçón, » tuya es mi vida, mi honra y mi hazienda. Y en testimonio désto, » llegada a Coyn donde aora voy con mi padre, en teniendo lugar de » hablarte, o por ausencia o indisposición suya, que ya desseo, » [F. cxx v.] yo te auisaré. Yrás donde yo estuuiere, y allí yo te daré » lo que solamente lleuo conmigo, debajo de nombre de esposo, que de » otra suerte ni tu lealtad, ni mi ser lo consentirían, que todo lo » demás muchos días ha que es tuyo ». Con esta promessa mi coraçón se sossegó algo y beséla las manos por la merced que me prometía.

« Ellos se partieron otro dia ; yo quedé como quien caminando por vnas fragosas y ásperas montañas, se le eclypsa el sol. Comencé a sentir su ausencia asperamente, buscando falsos remedios contra ella. Miraua las ventanas do se solía poner, las aguas do se vañaua, la cámara en que dormía, el jardín do reposaua la siesta. Andaua todas sus estaciones, y en todas ellas hallaua representación de mi fatiga. Verdad es que la esperança que me dió de llamarme, me sostenía, y con ella engañaua parte de mis trabajos, aunque algunas vezes de verla alargar tanto me causaua mayor pena, y holgara que me dexara del todo [F. cxxi r.] desesperado, porque la desesperación fatiga hasta que se tiene por cierta y la esperança hasta que se cumple el desseo. Quiso mi ventura que esta mañana mi señora me cumplió su palabra, embiándome a llamar con vna criada suya, de quien se fiaua, porque su padre era partido para Granada, llamado del rey para boluer luego. Yo, resuscitado con esta buena nueua, apercebíme, y dexando venir la noche por salir más secreto, púseme en el hábito que me encontrastes, por mostrar a mi señora el alegría de mi coraçón ; y por cierto no creyera yo que bastaran cient caualleros juntos a tenerme campo, porque traya mi señora comigo, y si tu me venciste, no fué por esfuerço, que no es possible, sino porque mi corta suerte o la determinación del cielo quisieron atajarme tanto bien. Assí que considera tú aora en el fin de mis palabras el bien que perdí y el mal que tengo. Yo yua de Cartama a Coyn breue jornada, aunque el desseo la alargaua mucho [F. cxxi v.], el mas hufano Abencerraje que nunca se vió; yua a llamado de mi señora, a ver a mi señora,

303-312. D supprime les adieux si touchants de Xarifa et les remplace par ce résumé : « Y no te las [= las palabras que Xarifa dijo a Abindaraez] quiero dezir, valeroso Alcaide... Baste que el fin déllas fué dezirme que en auiendo occasión o por enfermedad de su padre o ausencia ella me embiaría a llamar, para que huuiesse effecto lo que entre nos dos fué concertado. Con esta promessa mi coraçón se assossegó algo... » f. 112 v.

319. D : « Andaua todas sus estancias. » f. 112 v.

322. D : « holgara de que me dexaran del todo desesperado. » f. 113 r.

326. D : « vna criada suya, de quien como de si fiaua. » f. 113 r.

327. D : « Granada a llamado del Rey. » f. 113 r.

328. D : « resuscitado con esta improuisa y dichosa nueua » f. 113 r.

329. D : « por salir más secreto y encubierto » f. 113 r.

330. D : « por mejor mostrar a mi señora la vfanía y alegría de mi coraçón » f. 113 r.

331. D : « bastaran dos caualleros juntos. » f. 113 r.

a gozar de mi señora y a casarme con mi señora. Véome aora herido, captiuo y vencido, y, lo que más siento; que el término y coyuntura de mi bien se acaba esta noche. Déxame pues, Christiano, consolar entre mis sospiros, y no los juzgues a flaqueza, pues lo fuera muy mayor tener ánimo para sufrir tan riguroso trance. »

Rodrigo de Naruaez quedó espantado y apiadado del estraño acontescimiento del moro, y paresciéndole que para su negocio ninguna cosa le podría dañar más que la dilación, le dixo: « Abindarraez, quiero que veas que puede más mi virtud que tu ruyn fortuna. Si tu me prometes como cauallero de boluer a mi prisión dentro de tercero dia, yo te daré libertad para que sigas tu camino, porque me pesaría de atajarte tan buena empresa ». El moro, quando lo oyó, se qui-[F. cxxii]so de contento echar a sus piës, y le dixo: « Rodrigo de Naruaez, si vos esso hazéys, auréys hecho la mayor gentileza de coraçón que nunca hombre hizo, y a mí me daréys la vida. Y para lo que pedís, tomad de mí la seguridad que quisiéredes, que yo lo cumpliré ». El Alcayde llamó a sus escuderos, y les dixo: « Señores, fiad de mí este prisionero, que yo salgo fiador de su rescate ». Ellos dixeron que ordenasse a su voluntad. Y tomando la mano derecha entre las dos suyas al moro, le dixo: « Vos, ¿prometéysme como Cauallero de boluer a mi castillo de Álora, a ser mi prisionero, dentro de tercero dia? » Él le dixo: « Sí, prometo. — Pues yd con la buena ventura, y si para vuestro negocio tenéys necessidad de mi persona o de otra cosa alguna, tambien se hará ». Y diziendo que se lo agradescía, se fué camino de Coyn a mucha priessa.

Rodrigo de Naruaez y sus escuderos se boluieron a Álora, hablando en la valentía y buena manera de el Moro [F. cxxii v.]. Y con la priessa que el Abencerraje lleuaua, no tardó mucho en llegar a Coyn; yéndose derecho a la fortaleza, como le era mandado, no paró hasta que halló vna puerta que en ella auía; y deteniéndose allí, començó a reconoscer el campo por ver si auía algo de que guardarse, y viendo que estaua todo seguro, tocó en ella con el cuento de la lança, que ésta era la señal que le auía dado la dueña. Luego ella misma le abrió y le dixo: « ¿En qué os auéis detenido, señor mío? Que vuestra tardança nos ha puesto en gran confusión. Mi señora ha rato que os espera. Apeaos y subiréys donde está ». El se apeó y puso su cauallo en vn lugar secreto, que allí halló. Y dexando lança con su darga y cimitarra, lleuándole la dueña por la mano, lo más passo que pudo, por no ser sentido de la gente del castillo, subió por vna escalera hasta llegar al aposento d' la hermosa Xarifa, que assí se llamaua la dama.

339. D: « Veome agor herido, captiuo y en poder de aquel, que no sé lo que hará de mí ». f. 113 r.

340. D exprime le verbe *es*: « y lo que más siento, es que el término... »

352-355. D: « Alcayde de Álora, si vos hazéys esso, a mí daréys la vida, y vos » hauréys hecho la mayor gentileza de coraçón, que nunca nadie hizo. De mí tomad » la seguridad que quisiéredes por lo que me pedís, que yo cumpliré con vos lo que » assentaré. » f. 113 v.

356. D: « yo salgo por fiador. » f. 113 v.

361. D: « para vuestro camino ». f. 113 v.

376. D: « lo más passo que pudieron por no ser conoscidos de la gente » f. 114 v.

Ella, que ya auía sentido su venida, con los [F. cxxiii r.] braços abiertos le salió a rescebir. Ambos se abraçaron sin hablarse palabra del sobrado contentamiento. Y la dama le dixo : « ¿En qué os auéys detenido, señor mío? Que vuestra tardança me ha puesto en gran congoxa y sobresalto. — Mi señora, dixo él, vos sabéys bien que por mi negligencia no aurá sido; mas no siempre succeden las cosas como los hombres dessean. » Ella le tomó por la mano y le metió en vna cámara secreta. Y sentándose sobre vna cama que en ella auía, le dixo : « He querido, Abindarraez, que veáys en que manera cumplen las captiuas de amor sus palabras, porque desde el dia que os la dí por prenda de mi coraçón, he buscado aparejos para quitárosla. Yo os mandé venir a este mi castillo a ser mi prisionero, como yo lo soy vuestra, y hazeros señor de mi persona y de la hazienda de mi padre debaxo de nombre de esposo, aunque esto, según entiendo, será muy contra su voluntad, que como no tiene tanto conoscimiento de vuestro valor [F. cxxiii v.] y experiencia d' vuestra virtud como yo, quisiera darme marido más rico. Mas yo vuestra persona y mi contentamiento tengo por la mayor riqueza del mundo. » Y diziendo esto baxó la cabeça, mostrando vn cierto empacho d' auerse descubierto tanto. El moro la tomó entre sus braços y, besándola muchas vezes las manos por la merced que le hazía, la dixo : « Señora mía, en pago d' tanto bien como me auéys ofrescido, no tengo que daros que no sea vuestro, sino sola esta prenda en señal que os rescibo por mi señora y esposa ». Y llamando a la dueña se desposaron. Y siendo desposados se acostaron en su cama, donde con la nueua experiencia encendieron más el fuego de sus coraçones. En esta conquista passaron muy amorosas obras y palabras, que son más para contemplación que para escriptura.

Tras esto al moro vino vn profundo pensamiento y, dexando lleuarse dél, dió vn gran sospiro. La dama, no pudiendo sufrir tan grande ofensa d' su hermosura y voluntad, con gran fuerça de amor le boluió a sí y le dixo : « ¿Què es esto, Abindarraez? Paresce que te has en[F. cxxiiii r.] tristecido con mi alegría. Yo te oyo sospirar reboluiendo el cuerpo a todas partes, pues, si yo soy todo tu bien y contentamiento, como me dezías, ¿porqué sospiras? Y si no lo soy, ¿porqué me engañaste? Si has allado alguna falta en mi persona, pon los ojos en mi voluntad, que basta para encubrir muchas. Y, si sirues otra dama, dime quién es, para que la sirua yo. Y si tienes otro dolor secreto de que yo no soy ofendida, dímelo, que o yo moriré, o te libraré dél. » El Abencerraje, corrido de lo que auía hecho, y paresciéndole que no decla-

380. D : « Ella que auía sentido ya su venida, con la mayor alegría del mundo lo salió a recebir. » f. 114 v.

386. D : « Metiéndole en vn rico aposento, se sentaron sobre vna cama. » f. 114 v.

393. D : « debaxo de nombre de esposo, que de otra manera ni mi estado ni vuestra lealtad consentiría. Bien sé yo que esto será contra la voluntad de mi padre que.. » f. 114 v.

406. D : « obras que son más para contemplación que no para escriptura » f. 115 r.

409. D : « vn muy profundo & aquexado sospiro » f. 115 r.

412. D : « Yo te oyo sospirar y dar solloços, reboluiendo el coraçón y cuerpo a muchas partes, pues, si yo soy todo tu bien y contentamiento, ¿cómo no me has dicho por quien sospiras? » f. 115 v.

rarse era ocasión d' gran sospecha, con un apassionado sospiro la dixo : « Señora mía, si yo no os quisiera más que a mí, no huuiera hecho este sentimiento, porque el pesar que comigo traya, sufríale con buen ánimo, quando yua por mí solo. Mas aora que me obliga a apartarme d' vos, no tengo fuerças para sufrirle, y assí entenderéys que mis sospiros se causan más de sobra de lealtad que de falta dèlla. Y porque no estéys más suspensa sin saber de qué, quiero deziros lo que passa. » [F. cxxviiii v.] Luego le contó todo lo que auía succedido; y al cabo la dixo : « De suerte, señora, que vuestro captiuo lo es tambien del alcayde de Álora. Yo no siento la pena de la prisión, que vos enseñastes mi coraçón a sufrir; mas viuir sin vos tendría por la misma muerte. » La dama con buen semblante le dixo : « No te congoxes, Abindarraez, que yo tomo el remedio de tu rescate a mi cargo, porque a mí me cumple más. Yo digo assí, que qualquier cauallero que diere la palabra de boluer a la prisión, cumplirá con embiar el rescate que se le puede pedir; y para esto ponedle vos mismo el nombre que quisierdes, que yo tengo las llaues de las riquezas de mi padre; yo os las porné en vuestro poder; embiad de todo ello lo que os paresciere. Rodrigo d' Naruaez es buen cauallero, y os dió vna vez libertad, y le fiastes este negocio, que le obliga aora a vsar de mayor virtud. Yo creo que se contentará con esto, pues teniéndoos en su poder ha de hazer lo mismo. » El Abencerraje la respondió : « Bien parece [F. cxxv r.], señora mia, que lo mucho que me queréys, nòs dexa que me aconsejéys bien; por cierto no cayré yo en tan gran yerro, porque, si quando venía a verme con vos, que yua por mí solo, estaua obligado a cumplir mi palabra, aora que soy vuestro, se me a doblado la obligación. Yo bolueré a Álora, y me porné en las manos del Alcayde dêlla, y, tras hazer yo lo que deuo, haga él lo que quisiere. — Pues nunca Dios quiera, dixo Xarifa, que yendo vos a ser preso quede yo libre, pues no lo soy; yo quiero acompañaros en esta jornada que ni el amor que os tengo, ni el miedo que he cobrado a mi padre de auerle offendido, me consentirán hazer otra cosa. » El moro, llorando de contentamiento, la abraçó y le dixo : « Siempre vays, señora mía, acrescentándome las mercedes. Hágase lo que vos quisierdes, que assí lo quiero yo. » Y con este acuerdo

444. I : venia auer me con vos.

420. D : « con vn apassionado sospiro le dixo : « Esperança, si yo no os quisiera » más que a mi... » f. 115 v.

424. D : « para suffrillo » f. 115 v.

424-425. La phrase *y assi entenderéys... falta dêlla* manque dans D.

430. D : « enseñastes a mi coraçón a suffrir » f. 115 v.

431. D place après *la misma muerte* la phrase supprimée plus haut : « E ansi veréys que mis sospiros se causan más de sobra de lealtad que de falta dèlla. » f. 116 r.

434. D : « qualquier prisionero, que aya dado la palabra de boluer a la prisión, cumplirá... » f. 116 r.

437. D : « y os las pondré » f. 116 r.

441. D : « a de hazer por fuerça lo mismo de rescataros por lo que el pidiere. El Abencerraje le respondió... » f. 116 r.

443. D : « por cierto no caeré yo » f. 116 r.

447. D : « me pondré en. » f. 116 r.

454. I ne met aucune ponctuation après *quiero yo*. D écrit : « Hágase lo que vos queréys, que assí lo quiero yo. Con este acuerdo, antes que fuesse de dia, se leuan-

aparejando lo necessario, otro día de mañana se partieron, lleuando la Dama el rostro cubierto por no ser co[F. cxxv v.]noscida.

Pues, yendo por su camino adelante hablando en diuersas cosas, toparon vn hombre viejo. La dama le preguntó donde yua. Él la dixo: « Voy a Álora a negocios que tengo con el alcayde dêlla, que es el más honrado y virtuoso cauallero que yo jamás ví. » Xarifa se holgó mucho de oyr esto, paresciéndole que, pues todos hallauan tanta virtud en este cauallero, que también la hallarían ellos que tan necessitados estauan dêlla. Y boluiendo al caminante, le dixo: « Desid, hermanos, ¿ sabéys vos d' esse cauallero alguna cosa que aya hecho notable ? — Muchas sé, dixo él, mas contaros he vna por donde entenderéys todas las demás. Este cauallero fué primero alcayde de Antequera, y allí anduuo mucho tiempo enamorado de vna dama muy hermosa, en cuyo seruicio hizo mil gentilezas, que son largas de contar; y, aunque ella conoscía el valor dêste cauallero, amaua a su marido tanto que hazía poco caso dêl. Acontesció assí que vn dia [F. cxxvj r.] de verano acabando de cenar ella y su marido, se baxaron a vna huerta que tenía dentro de casa; y él lleuaua vn gauilán en la mano, y lançándole a vnos páxaros, ellos huyeron y fuéronse a socorrer a vna çarça; y el gauilán, como astuto, tirando el cuerpo afuera, metió la mano, y sacó y mató muchos dêllos. El cauallero le cebó, y boluió a la dama, y la dixo: « ¿ Qué os paresce, señora, del astucia con que el gauilán encerró los » páxaros y los mató? Pues hágoos saber que, quando el alcayde de » Álora escaramuça con los moros, assí los sigue, y assí los mata. » Ella, fingiendo no le conoscer, le preguntó quién era: « Es el más » valiente y virtuoso cauallero que yo hasta oy ví. » Y començó a hablar dêl muy altamente, tanto que a la dama le vino vn cierto arrepentimiento, y dixo: « Pues ¡ cómo los hombres están enamorados » de este Cauallero, y que no lo esté yo de él, estandolo él de mí ! » Por cierto yo estaré bien disculpada de lo [F. cxxvi v.] que por él » hiziere, pues mi marido me ha informado de su derecho. » Otro día adelante se ofresció que el marido fué fuera de la ciudad, y, no pudiendo la dama sufrirse en sí, embióle a llamar con vna criada suya. Rodrigo de Naruaez estuuo en poco de tornarse loco de plazer, aunque no dió crédito a ello, acordándosele de la aspereza que siempre le auía mostrado. Mas con todo esso a la hora concertada muy a recado fué a ver la Dama que le estaua esperando en vn lugar secreto, y allí ella echó de ver el yerro que auía hecho y la verguença que passaua en requerir aquel de quien tanto tiempo auía sido requerida; pensaua también en la fama que descubre todas las cosas; temía la inconstancia de los hombres y la offensa del marido; y todos estos inconuenientes, como suelen, aprouecharon de vencerla más, y, passando por todos ellos, le rescibió dulcemente y le metió en su cámara, donde passaron muy dulzes palabras, y en [F. cxxvij r.] fin dêllas le dixo: « Señor Rodrigo de Naruaez, yo soy vuestra de aquí adelante, sin que

taron, y, proueydas algunas cosas al viage necessarias, partieron muy secretamente para Alora. » f. 116 v.

457. Le conte qui est inséré de la ligne 457 à la ligne 522 est supprimé dans D : « Por no ser conoscida lleuaua ella el rostro cubierto. Con la gran priessa que lleuauan, llegaron en muy breue tiempo a Alora & yendose derechos al castillo, como a la puerta tocaron, fue luego abierta por las guardas... » f. 116 v.

» en mi poder quede cosa que no lo sea, y esto no lo agradezcáys a mí, » que todas vuestras passiones y diligencias falsas o verdaderas os » aprouecharán poco comigo, mas agradesceldo a mi marido que tales » cosas me dixo d' vos que me han puesto en el estado que aora estoy. » Tras esto le contó quanto con su marido auía passado, y al cabo le dixo : « Y cierto, señor, vos deuéys a mi marido más que él a vos. » Pudieron tanto estas palabras con Rodrigo de Naruaez que le causaron confusión y arrepentimiento del mal que hazía a quien dél dezía tantos bienes, y apartándose afuera dixo : « Por cierto, señora, yo os » quiero mucho, y os querré de aquí adelante más; nunca Dios » quiera que a hombre que tan afficionadamente ha hablado en mí, » haga yo tan cruel daño. Antes de oy más he de procurar la honra » de vuestro marido como la mía propria, pues en nin[F. cxxvii v.] » guna cosa le puedo pagar mejor el bien que de mí dixo. » Y sin aguardar más se boluió por donde auía venido. La dama deuió de quedar burlada, y cierto, señores, el cauallero a mi parescer vsó de gran virtud y valentía, pues venció su misma voluntad. »

El Abencerraje y su dama quedaron admirados del cuento; y alabándole mucho, él dixo que nunca mayor virtud auía visto d' hombre. Ella respondió : « Por Dios, señor, yo no quisiera seruidor tan virtuoso, mas él deuía estar poco enamorado, pues tan presto se salió a fuera, y pudo más con él la honra del marido que la hermosura d' la muger. » Y sobre esto dixo otras muy graciosas palabras. Luego llegaron a la fortaleza y, llamando a la puerta, fué abierta por las guardas, que ya tenían noticia d' lo passado. Y, yendo vn hombre corriendo a llamar al alcayde, le dixo : « Señor, en el castillo está el moro que venciste, y trae consigo vna gentil dama. » Al alcayde le dió el coraçón lo que podía ser y baxó abaxo. El Abencerraje, tomando su exposa de [F. cxxviii r.] la mano, se fué a él y le dixo : « Rodrigo d' Naruaez, mira si te cumplo bien mi palabra, pues te prometí de traer vn preso y te trayo dos, que el vno basta para vencer otros muchos. Ves aquí mi señora : juzga si he padescido con justa causa. Rescíbenos por tuyos, que yo fío mi señora y mi honra de tí. » Rodrigo de Naruaez holgó mucho de verlos, y dixo a la dama : « Yo no sé qual de vosotros deue más al otro, mas yo deuo mucho a los dos. Entrad y reposaréys en esta vuestra casa, y tenelda de aquí adelante por tal, pues lo es su dueño. » Y con esto se fueron a vn aposento que les estaua aparejado, y de ay a poco comieron, porque venían cansados del camino. Y el alcayde preguntó al Abencerraje : « Señor, ¿ qué tal venís de las heridas ? — Parésceme, señor, que con el camino las trayo enconadas, y con algún dolor. » La hermosa Xarifa, muy alterada, dixo : « ¿ Qué es esto, señor ? ¿ Heridas tenéys vos, de que yo no sepa ? — Señora, quien escapó de las vuestras, en poco terná otras [F. cxxviii v.]. Verdad es que de la escaramuça de la otra noche saqué dos pequeñas heridas, y el camino y no auerme curado me aurán

530. D : « y te traygo dos » f. 116 v.

538-540. D : « El alcaide preguntó al Moro que tal venía de sus llagas : « Paresce, » dixo él, que con el camino las tengo harto enconadas y con dolor. » f. 117 r.

541. D : « llagas tenéys vos, que yo no sepa » f. 117 r.

542. D : « en poco tendrá todas las otras. » f. 117 r.

544. D : « y el trabajo del camino y el no auerme curado me ha hecho algun daño. » f. 117 r.

hecho algun daño. — Bien será, dixo el Alcayde, que os acostéys, y verná vn çurujano que ay en el castillo. » Luego la hermosa Xarifa le començó a desnudar con grande alteración y, viniendo el maestro y viéndole, dixo que no hera nada, y con vn vnguento que le puso, le quitó el dolor, y de ay a tres dias estuuo sano. Vn dia acaesció que acabando de comer el Auencerraje dixo estas palabras : « Rodrigo de Naruaez, según eres discreto, en la manera de nuestra venida entenderás lo demás; yo tengo esperança que este negocio que está tan dañado, se ha de remediar por tus manos. Esta dueña es la hermosa Xarifa, de quien te huue dicho es mi señora y mi esposa; no quiso quedar en Coyn, de miedo d'auer offendido a su padre; todavia se teme dêste caso. Bien sé que por tu virtud te ama el Rey, aunque eres Christiano; suplícote alcances [F. cxxix r.] dèl que nos perdone su padre por auer hecho esto sin que él lo supiesse, pues la fortuna lo traxo por este camino. » El Alcayde les dixo : « Consoláos, que yo os prometo de hazer en ello quanto pudiere. » Y tomando tinta y papel, escriuió vna carta al Rey, que dezía assí :

Carta de Rodriguez de Naruaez,
Alcayde de Álora,
para el Rey de Granada.

Muy alto y muy poderoso rey de Granada: Rodrigo d' Naruaez, alcayde de Álora, tu seruidor, beso tus reales manos; y digo assí : Que el Abencerraje Abindarraez el moço, que nasció en Granada y se crió en Cartama en poder de el Alcayde de ella, se enamoró de la hermosa Xarifa, su hija. Después tú, por hazer merced al alcayde, le [F. cxxix v.] passaste a Coyn. Los enamorados por assegurarse se desposaron entre sí. Y llamado él por ausencia del padre, que contigo tienes, yendo a su fortaleza, yo le encontré en el camino, y en cierta escaramuça que con él tuue, en que se mostró muy valiente, le gané por mi prisionero. Y contándome su caso, apiadándome dèl, le hize libre por dos dias; él se fué a ver con su esposa, de suerte que en la jornada perdió la libertad y ganó el amiga. Viendo ella que el Abencerraje boluía a mi prisión se vino con él; y assí están aora los dos en mi poder. Suplícote que no te ofenda el nombre de Abencerraje, que yo sé que éste y su padre fueron sin culpa en la conjuración que contra tu real persona se hizo, y en testimonio dèllo viuen. Suplico a tu real alteza, que el remedio dèstos tristes se reparta entre tí y mí. Yo les perdonaré el rescate, y les soltaré graciosamente; sólo harás tu que el padre

546. D : Luego la hermosa Xarifa le hizo desnudar todavía alterada, pero con harto sossiego y reposo en su rostro por no le dar pena, mostrando que la tenía. El çurujano vino, y mirándole las heridas... » f. 117 r.

551. D : « por la manera de nuestra venida aurás entendido lo demás. » f. 117 v.

566. D : « besa tus reales manos » f. 117 v.

571. D : « por el ausencia » f. 117 v.

575. D : « él fué y se vió con su esposa » f. 118 r.

575-576. D : « de suerte que en la jornada cobró a su esposa y perdió la libertad ». f. 118 r.

582. D : « y manda tú al padre dèlla, pues es su vasallo, que a ella la perdone y a él reciba por hijo. » f. 118 r.

dèlla los perdone y resciba en su gracia. Y en esto cumplirás con tu grandeza, y harás lo que de ella siempre esperé.

[F. cxxx r.] Escripta la carta, despachó vn escudero con ella, que llegado ante el rey, se la dió. El cual, sabiendo cuya era, se holgó mucho, que a este solo Christiano amaua por su virtud y buenas maneras. Y como la leyó, boluió el rostro al alcayde de Coyn, que allí estaua y llamándole a parte, le dixo: « Lee esta carta, que es del alcayde de Álora ». Y leyéndola rescibió grande alteración. El rey le dixo: « No te congoxes, aunque tengas porqué. Sábete que ninguna cosa me pedirá el alcayde de Álora que yo no lo haga. Y assí te mando que vayas luego a Álora, y te veas con él, y perdones tus hijos, y los lleues a tu casa, que en pago dèste seruicio a ellos y a tí haré siempre merced. » El moro lo sintió en el alma; mas, viendo que no podía passar el mandamiento de el Rey, boluió de buen continente, y dixo que assí lo haría como su alteza lo mandaua. Y luego se partió a Álora donde ya sabían del escudero todo lo que auía passado, y fué de todos [F. cxxx v.] rescebido con mucho regozijo y alegría. El Abencerraje y su hija parescieron ante él con harta verguença, y le besaron las manos. Él los rescibió muy bien, y les dixo: « No se trate aquí de cosa passada; yo os perdono aueros casado sin mi voluntad, que en lo demás vos, hija, escogistes mejor marido que yo os pudiera dar. » El alcayde todos aquellos dias les hazía muchas fiestas; y vna noche, acabando de cenar en vn jardín, les dixo: « Yo tengo en tanto auer sido parte para que este negocio aya venido a tan buen estado, que ninguna cosa me pudiera hazer más contento; y assí digo que sola la honra de aueros tenido por mis prisioneros quiero por rescate de la prisión. De oy más vos, señor Abindarraez, soys libre de mí para hazer de vos lo que quisierdes. » Ellos le besaron las manos por la merced y bien que les hazía; y otro dia por la mañana partieron de la fortaleza, acompañándolos el Alcayde parte del camino. Estando ya [F. cxxxi r.] en Coyn gozando sossegada y seguramente el bien que tanto auían desseado, el padre les dixo: « Hijos, aora que con mi voluntad soys señores de mi hazienda, es justo que mostréys al agradescimiento que a Rodrigo de Naruaez se deue, por la buena obra que os hizo; que no por auer vsado con vosotros de tanta gentileza ha de perder su rescate, antes le meresce muy mayor. Yo os quiero dar seys mil doblas zaenes; embiádselas, y tenelde de aquí adelante por amigo, aunque las leyes sean diferentes ». Abindarraez le besó las manos y tomándolas con quatro muy hermosos cauallos

591. D: « aunque tengas causa ». f. 118 r.
595. D: « mas viendo que no podía passar del mandado de su Rey » f. 118 v.
602. D: « yo os perdono el aueros casado » f. 118 v.
604. D: « les hazía muchas fiestas & banquetes » f. 118 v.
608. D: « por el rescate » f. 118 v.
615. D: « razón es que cumpláys con lo que deuéys al Alcaide de Álora » f. 119 r.
620. D: « aunque entre él y vosotros sean las leyes differentes » f. 119 r.
621. D: « Seys muy hermosos y enjaezados cauallos con seys adargas y lanças » f. 119 r.

y quatro lanças con los hierros y cuentos de oro y otras quatro dargas, las embió al alcayde de Álora y le escriuió assí :

Carta del Abencerraje Abindarraez
al Alcayde de Álora.

Si piensas, Rodrigo de Naruaez, que con darme libertad en tu castillo, para venir[F. cxxxi v.]me al mío, me dexaste libre, engañaste, que, quando libertaste mi cuerpo, prendiste mi coraçón : las buenas obras prisiones son de los nobles coraçones. Y si tú por alcançar honra y fama acostumbras hazer bien a los que podrías destruyr, yo por parescer a aquellos donde vengo, y no degenerar de la alta sangre de los Abencerrajes, antes coger y meter en mis venas toda la que dèllos se vertió, estoy obligado a agradescerlo y seruirlo. Rescibirás de esse breue presente la voluntad de quien le embía, que es muy grande, y de mi Xarifa otra tan limpia y leal, que me contento yo de ella.

El alcayde tuuo en mucho la grandeza y curiosidad del presente; y rescibiendo dèl los cauallos y lanças y dargas, escriuió a Xarifa assí :

Carta de el Alcayde de Álora
a la hermosa Xarifa.

[F. cxxxii r.] Hermosa Xarifa : No ha querido Abindarraez dexarme gozar de el verdadero triumpho de su prisión, que consiste en perdonar y hazer bien; y como a mí en esta tierra nunca se me ofresció empresa tan generosa, ni tan digna de Capitán Español, quisiera gozarla toda y labrar dèlla vna estatua para mi posteridad y descendencia. Los cauallos y armas rescibo yo para ayudarle a defender de sus enemigos. Y si en embiarme el oro se mostró cauallero generoso, en rescebirlo yo paresciera cobdicioso mercader. Yo os siruo con ello en pago de la merced que me hezistes en seruiros de mí en mi castillo. Y también, señora, yo no acostumbro robar damas, sino seruirlas y honrarlas.

Y con esto les boluió a embiar las doblas. Xarifa las rescibió y dixo : « Quien pensare vencer a Rodrigo de Naruaez de armas y cortesía, pensará mal. [F. cxxxii v.] De esta manera quedaron los vnos de los otros muy satisfechos y contentos, y trauados con tan estrecha amistad, que les duró toda la vida. »

637. I : la graudeza y.

622. D : « lanças cuyos hierros y recatones eran de fino oro. » f. 119 r.

624. Dans D ce n'est pas Abindarraez qui écrit à l'Alcaide d'Álora, c'est Xarifa qui lui adresse une lettre dont le texte n'est pas donné. Elle lui envoie en même temps, en outre des cadeaux déjà indiqués, *una caxa de aciprés muy olorosa y dentro en ella mucha y muy preciosa ropa blanca para su persona*. f. 119 r.

638. Dans D, l'Alcaide d'Alora prend (sauf l'argent) les cadeaux qu'il répartit entre lui et ses compagnons, puis il rend l'argent au messager en le chargeant pour Xarifa non d'une lettre mais d'un message verbal. f. 119 v.

BIBLIOGRAPHIE

S. **Griswold Morley**. — *Studies in spanish dramatic versification of the siglo de oro. — Alarcón and Moreto.* [University of California publications in modern Philology, vol. VII, n° 3. — October 8, 1918.]

Les lecteurs du *Bulletin hispanique* n'ont pas oublié les articles de M. Griswold Morley sur les strophes dans Tirso de Molina (1905) et sur les combinaisons métriques de ce même Tirso (1914). L'auteur nous offre, dans le nouvel article, dont le titre précède, le résultat de ses recherches sur la variété métrique chez Alarcón (1580?-1639) et chez Moreto (1618-1669). Il espère, dit-il, pouvoir embrasser peu à peu l'ensemble de ce vaste sujet, « qui va de Juan de la Cueva à Bancés Candamo et à Cañizares ». Comme on le voit, il ne s'est pas astreint à pousser son enquête en suivant l'ordre chronologique. Il procède, en quelque sorte, par une série de coups de sonde sur différents points — parfois assez distants l'un de l'autre — de son domaine, comme s'il voulait se rendre compte des directions générales de ce riche filon. Les lacunes provisoires se combleront plus tard. La plus importante évidemment de ces lacunes est celle qui correspond à l'œuvre capitale de Lope de Vega. Il est probable *a priori* que l'influence prépondérante, la maîtrise incontestée du véritable fondateur de la *Comedia* a influé puissamment sur la courbe de l'évolution des mètres dramatiques. M. G. M. le prévoit lui-même lorsqu'il écrit : « Le développement métrique du *siglo de oro* n'est pas encore bien connu. Il est possible que l'étude de Lope de Vega en fournisse la clef. Les œuvres de Lope sont un océan, inexploré sur bien des points, et qui contient la solution de maintes énigmes. » Très juste, mais alors n'était-ce pas une raison de commencer par lui, ou, tout au moins, de l'étudier à son rang?

En attendant que l'auteur aborde cette partie capitale de son sujet, tenons-nous-en au chapitre qu'il nous offre aujourd'hui, Alarcón et Moreto, séparés l'un de l'autre par une quarantaine d'années. Pour chacun d'eux M. G. M. dresse le tableau stichométrique des 24 pièces d'Alarcón, qui constituent tout son répertoire, et des 30 comédies de Moreto insérées au vol. XXXIX de la B. A. E., en n'indiquant le

pourcentage que des deux mètres le plus employés, la *redondilla* et le romance. Il tire ensuite de cette statistique les formules typiques qui serviront de critérium pour établir les caractéristiques propres à chacun de ces auteurs. Enfin, il applique ce *standard* ou étalon aux pièces d'une authenticité douteuse, ou à la détermination de ce qui appartient à chaque *ingenio* dans une pièce écrite en collaboration.

Les caractéristiques de la versification d'Alarcón seraient les suivantes : 1° Grande prédominance des *redondillas*. Le vers de romance est dans une moindre proportion, qui varie entre 40 et 50 °/₀; 2° Absence de la *silva* rimée de 11 et 7 syllabes du type aA, bB, cC, etc.; 3° Absence des stances lyriques; 4° Absence des heptasyllabes assonants. — Sur ces trois derniers points la versification d'Alarcón diffère absolument de celle de Tirso. Sur le premier, si Tirso est plutôt un « romancista » (20 °/₀ de *redondillas* contre 60 °/₀ de romances), Alarcón est un « redondillista empedernido » (61 °/₀). Pour Moreto, la proportion est renversée : le mètre de beaucoup le plus fréquent chez lui est le vers de romance (45 °/₀). La *redondilla* au contraire est en décroissance, et flotte entre 15 et 35 °/₀. A ce point de vue Moreto se rapprocherait donc de Tirso. Chez lui, d'ailleurs, la variété métrique est plus grande. Il use des strophes lyriques, mais non des *endechas* ni du vers *suelto*. Deux particularités sont à relever chez lui : l'emploi des couplets lyriques (en *redondillas* ou en romance) destinés à être chantés, et ce que M. G. M. nomme « l'incrustation », c'est-à-dire l'insertion d'un passage lyrique au milieu d'un autre mètre, par exemple de *décimas* au milieu de *redondillas*, ou d'octaves au milieu de *silvas*, etc.

Ce sont là, non pas toutes, mais les plus importantes des caractéristiques qui se dégagent de la statistique. Elles offrent évidemment un critérium commode pour déterminer l'*usus* de ces trois dramatiques. — Quelle est sa valeur? Suffit-il, *à lui seul*, à trancher des questions d'authenticité? On en peut douter, et d'ailleurs telle n'est pas sans doute la pensée de M. G. M. Il est pour cela d'autres critériums auxquels celui-là doit s'ajouter, et, en premier lieu, la langue et le style de chaque auteur. Je sais bien que sur ce point l'on s'est contenté trop souvent de généralités vagues et d'impressions incapables de servir de preuves, car, n'ayant rien d'objectif, elles varient souvent d'un critique à l'autre. Hartzenbusch juge, par exemple, « d'après la différence générale des styles », que le 2° acte de la *Fingida Arcadia* n'est pas de Moreto; Luis Fernández Guerra y reconnaît, au contraire, « plusieurs traits caractéristiques du style de Moreto ». A cet exemple, cité par M. G. M. (p. 168), on en pourrait ajouter bien d'autres, s'il était nécessaire.

C'est que nous ne possédons pas encore sur la langue, la grammaire, la syntaxe de ces auteurs un ensemble de travaux vraiment

scientifiques et bien coordonnés, comme nous en possédons pour tant d'auteurs de l'antiquité. Et c'est là, me semble-t-il, une tâche urgente, qui devrait tenter les jeunes travailleurs, trop souvent attirés par des généralités plus brillantes. Ce travail, en ce qui touche les dramatiques espagnols du *siglo de oro*, est difficile, je le sais. D'abord, à cause de l'extrême négligence des éditeurs ou des imprimeurs : presque tous les textes sont à revoir, à commencer par ceux de l'Académie espagnole. Ensuite, parce que le type de la *Comedia* une fois stéréotypé *ne varietur*, tous les auteurs semblent s'être appliqués à le reproduire non seulement dans ses grandes lignes, mais jusque dans les détails du style, dans la phraséologie, dans le vocabulaire. Il en résulte que trop souvent la personnalité de l'auteur, quand elle n'est pas très fortement marquée, s'efface au point qu'il est presque impossible de la saisir et de la différencier. La meilleure preuve en est dans l'étonnant sans-gêne avec lequel copistes et éditeurs pouvaient attribuer telle comédie aux auteurs qui faisaient recette, sans soulever le plus souvent la moindre protestation.

S'il est arrivé que l'auteur lui-même ne reconnaissait plus les enfants de sa veine, quelles difficultés ne rencontrerons-nous pas aujourd'hui pour assigner à chacun son dû dans une pièce écrite en collaboration ! On ne saura jamais ce que l'*arte nuevo* aura ôté à l'originalité de ceux qui s'y étaient asservis. La conception, unanimement acceptée, de l'œuvre scénique, de son but, de la disposition des parties, des moyens d'expression, des personnages-types, de la langue et des mètres obéit si bien à des normes fixes que ces dernières en arrivaient presque forcément à se substituer à toute inspiration personnelle et indépendante. Sans doute, dans l'ensemble, on reconnaîtra assez vite en quoi la manière d'un Lope diffère de celle d'un Tirso, d'un Moreto ou d'un Calderón. Mais ce sont là les chefs du chœur. La personnalité des *astra minora* devenait plus indistincte dans cette sorte d'atmosphère uniforme, qui, sous l'action d'une tradition de plus en plus envahissante, finissait par tout noyer et tout confondre.

N'exagérons rien cependant. Quelle que soit la tyrannie exercée par un même modèle, il est impossible que tous l'interprètent de la même façon, et qu'il ne se glisse dans chaque copie quelque chose de ce que les copistes y ont, peut-être à leur insu, mis du leur. Chacun a une manière différente de porter la même mode. Les traits les plus profonds de notre caractère, comme ceux de notre visage, persistent plus ou moins : *Genio y figura*... De même pour certaines façons de penser, de sentir et de dire : chacun a son style, « qui est l'homme même ». Telle manière de peindre les choses, tel mouvement instinctif de passion, tel tour familier dans l'expression, etc., peuvent déceler ce qui reste d'originalité dans un écrivain, et le distinguer de ceux de la

même école. C'est grâce à de rigoureuses analyses comparées que nous parviendrons à fixer la part qui est propre à chacun.

M. G. M. a borné sa tâche à une partie de cette enquête : la variété dans l'usage des mètres. Sa méthode de discrimination est fondée sur ce postulatum : « Chaque auteur montre une prédilection particulière pour telle ou telle forme métrique. » Sur ce point, nettement délimité, la statistique seule peut nous fixer. « Ce sera ensuite à nous à tâcher de pénétrer le secret de cette prédilection » (p. 131). Là réside assurément la vraie difficulté. Je suppose en effet que cette prédilection, si elle est démontrée, n'obéit pas uniquement à la loi du moindre effort, — quoique, à vrai dire, la fortune de la *redondilla* et l'envahissement progressif du vers de romance pourraient le faire craindre. — La seule recherche de la variété elle-même, si caractéristique de la *comedia*, n'imposait pas, parmi tant de mètres possibles, celui-ci plutôt que celui-là, et, d'autre part, le simple caprice, la fantaisie individuelle, n'obéissant, par définition, à aucune loi, n'expliquerait rien. On est donc amené à penser que le poète pouvait être guidé dans son choix, par le désir d'accommoder le vers à la pensée, et qu'il obéissait, plus ou moins consciemment, à une loi fondée sur la nature même des choses, de telle sorte qu'à l'expression d'un sentiment donné correspondît une forme métrique déterminée.

C'est cette loi que Lope édictait, en 1609, dans un passage fameux de l'*Arte nuevo* (vers 305-313)[1]. Si cette loi eût été exactement observée, elle eût singulièrement restreint l'embarras du choix, et uniformisé la métrique de la *comedia*. Mais, d'une part, des préceptes de ce genre, quoi qu'en pensaient Cascales, dans ses *Tablas poéticas* (1617) et Böhl de Faber, dans son *Pasatiempo crítico*, 3re parte, nº 33 s. d. (1819), paraissent bien arbitraires. Böhl, en particulier, en exagère encore la rigueur et les pousse à l'absurde. Non seulement, d'après lui, le mètre a, par lui-même, une vertu expressive qui lui est propre, mais les simples voyelles offrent une analogie secrète avec les sentiments humains. « L'*e*, par exemple, exprime la lassitude, l'abattement; l'*u*, l'horreur et le dégoût, » etc. Quant aux diphtongues, comme elles sont composées de deux voyelles, elles conviennent admirablement « aux diverses situations de l'âme où se combinent divers sentiments ». Ce pathos ne lui était pas particulier. Déjà Juan de la Cueva (*Ejemplar poético*, Epist. III, v. 205-214. Édit. Walberg, p. 69) recommandait d'user de la consonne *L* pour exprimer la douceur des sentiments, de la *S* pour peindre le sommeil ou le repos *(sueño, sosiego)*, etc. D'autre part, quoique sur ce point une étude détaillée et complète manque encore, les règles de Lope ne paraissent pas avoir été bien scrupuleusement suivies, ni par lui-même ni par

1. Édit. Morel-Fatio, *Bull. hisp.* 1901, p. 381, et note p. 398-401.



les autres, et, les statistiques de M. G. M. aideraient à le prouver. Au fond, ni en droit, ni en fait, cette prétendue loi ne s'imposait, et elle laissait une large part au caprice individuel.

D'ailleurs ce caprice lui-même, et, partant, le choix des mètres, ne peut-il pas varier avec l'âge, avec l'évolution du talent de chaque auteur, ou avec d'autres causes obscures? La règle qui aura, en une circonstance donnée, déterminé le choix de l'écrivain — si tant est qu'il s'en soit imposé une — restera-t-elle pour lui toujours la même? Sa métrique, comme son style, seront-ils forcément identiques à vingt ans et à soixante ans? Autre matière à statistique. — Par malheur, nous ignorons, la plupart du temps, les dates exactes et la succession chronologique des pièces de beaucoup d'auteurs. En dehors de quelques points de repère trop peu précis eux-mêmes (les dates de publication des différentes *Partes*, les deux listes de Lope, de 1604 et de 1618, etc.), nous en sommes réduits, ou peu s'en faut, à des conjectures. Cette difficulté n'a pas échappé à M. G. M. Il reconnaît que la chronologie des pièces de Moreto est encore à faire (p. 173), et qu'en ce qui concerne Alarcón, les essais tentés par Hartzenbusch (B. A. E., XX, xx) ou par M. P. Enríquez Ureña (*D. J. Ruiz de Alarcón*, 1915, p. 22), — ce dernier cependant fondé sur l'usage des mètres, — jettent peu de lumière sur la question. Il est à craindre qu'il n'en soit de même ailleurs.

Malgré les quelques réserves que nous avons cru devoir faire, nous n'hésitons pas à reconnaître l'intérêt et la valeur des recherches de M. G. M. Les statistiques qu'il a établies offrent une base solide à l'étude générale des mètres de la *Comedia* Elles permettent déjà certaines conclusions, auxquelles on peut arriver aussi par d'autres voies, mais qui recevront de l'emploi prudent de cette méthode une nouvelle force. En revanche, elles corrigent, par leur précision, ce que pourrait avoir de vague une impression purement esthétique. Elles mettent en lumière les procédés habituels à tel ou tel auteur, ainsi que l'évolution comparée des différents mètres dans la poésie dramatique. Dans les questions d'authenticité et d'attribution, auxquelles elles conviennent surtout, elles seront d'un grand secours. M. G. M. établit, par exemple (p. 163), que, même réduite au seul emploi de la *redondilla* et du vers de romance, la règle d'identification qu'il a établie pour Tirso rendrait de prime abord impossible l'attribution à cet auteur de 13 des 30 pièces de Moreto, et si l'on appliquait à ces dernières le type alarconien, quatre d'entre elles pourraient prêter à discussion. Nous n'avons pas le loisir d'entrer ici dans l'examen détaillé des 5 pièces douteuses attribuées, en tout ou en partie, à Alarcón (tableau 2, p. 145 et suiv.), ni des 4 attribuées à Moreto (auxquelles il convient d'ajouter *La ocasión hace al ladrón;* (tableau 4, p. 166 et suiv.). Nous y renvoyons le lecteur. Il pourra se rendre

compte, par des exemples concrets, de ce que l'on peut attendre de la méthode, — et aussi de ce qu'il ne faut pas lui demander.

Au surplus, il ne faut pas oublier que nous n'avons encore que les premiers chapitres d'une œuvre de longue haleine et, par suite, que des conclusions particulières ou provisoires. Il convient d'attendre le résultat définitif. Mais dès à présent il est permis de constater la portée et l'originalité de ces recherches, et de souhaiter que le laborieux auteur, dont le *Bulletin hispanique* a eu souvent l'occasion de louer l'activité, les mène à bon terme avec sa conscience accoutumée.

E. M.

Política y toros, Ensayos, por **Ramón Pérez de Ayala,** Madrid, Calleja, 1918.

Politica y toros, Ensayos, tel est le titre sous lequel M. Ramón Pérez de Ayala a réuni, en un volume publié par la maison Calleja, des articles qu'il avait fait paraître dans la *Prensa* de Buenos-Ayres. Ce titre fait assez bien présager du contenu. L'auteur n'est pas précisément optimiste en ce qui concerne le présent de l'Espagne. Sous une dialectique fluide et pénétrante transparaît un découragement d'homme humilié, qui n'a que trop facilement percé à jour les façades de carton et vu ce qu'il y a derrière. Si l'on veut savoir et comprendre un peu ce qui s'est passé en Espagne en juin 1917 et dans les mois suivants, on lira les quelques articles datés d'août 1917 et avril 1918. On verra ce qu'a été la comédie politique, et qui sont les comédiens.

G. C.

---

28 avril 1919.

LA RÉDACTION : E. MÉRIMÉE, A. MOREL-FATIO, P. PARIS
G. CIROT, *secrétaire;* G. RADET, *directeur-gérant.*

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.



Vol. XXI. Juillet-Septembre 1919 N° 3.

APPENDICES

A LA

CHRONIQUE LATINE DES ROIS DE CASTILLE

JUSQU'EN 1236*

IX

Documents relatifs à Jayme I.

[*Traslado de las Escrituras en pergamino pertenecientes al Reynado del Sr Dn Jayme I* (tome I), Archivo de la Corona de Aragón**.]

La Reine Léonore et l'Infant Alphonse.

N° 187. Armari 19 de Huesca, sach Sn Llorens, no 13. Parchemin. Charte-partie. Année 1221***.

(Fol. 211.) In nomine Domini. Quecumque super facto matrimonii contrahuntur, jure debito sancte fideliter observanda; et ne tempore procedente oblivioni tradantur, scriptura debent memorie comendari. Igitur ad cunctorum noticiam per hanc scripturam volumus pervenire, quod Nos Jacobus, Dei gracia Rex Aragonis [1], Comes Barchinone [2] et Dominus Montis Pessulani [3], considerantes ea que super matrimonio sunt a Sanctis Patribvs constituta, vos inclitam dominam Alienorem, filiam quondam clare memorie Aldefonsi, illustris Regis Castelle, ducimus legaliter in uxorem, et sicut in Ecclesia Dei ordinatum est et statutum, vobiscum copulam contrahimus nupcialem. Obligamus itaque, tradimus et concedimus vobis, nomine arrarum vestrarum sive jure sponsalicii vestri, castra et villas de Daroca et de Epila, de Pina, de Uno castello, de Barbastro et de Tamarito, de Sancto Ste-

* Voir *Bull. hisp.*, t. XIV, p. 30, 109, 244 et 353; t. XV, p. 18, 170, 268 et 411 (tiré à part, Bordeaux, Feret, 1913, *Chronique latine des Rois de Castille jusqu'en 1236. I. Le manuscrit et le texte*); t. XIX, p. 101 et 243; t. XX, p. 27 et 149.

** Le t. VI de la collection Bofarull contient un certain nombre de textes compris dans ce *Traslado*. Voir *Bull. hisp.*, t. XX, p. 149. Comme pour les textes précédents, je corrige le *Traslado* à l'aide des originaux, là où c'est utile. — Cf. Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*, Montpellier, 1863-67, 2 tomes. Le tome I renferme en appendice, entre autres documents, trois de ceux que je reproduis ici.

*** Voir Tourtoulon, t. I, p. 174; Flórez, *Reynas Católicas*, t. I, p. 455.

1. *Aragoñ.* — 2. *barch.* — 3. *montispl'i.*



phano, de Monte Albo, de Cervaria, de Siurana et de Pradis. cum omnibus montanis de Siurana et de Pradis, et cunctis terminis et pertinenciis predictorum castrorum et villarum et hominibus ac feminis, cum pleno etiam seniorivo et omnibus exitibus, redditibus et juribus nostris que aliquo modo aut aliqua racione habemus vel habere debemus in locis omnibus supradictis, salvo jure castellanorum[1] qui racione feudi habent aliquid sive tenent in castris de Catalonia supra dictis; tali modo scilicet, quod omnia predicta castra et villas de Aragone nos possimus donare et assignare pro honore, quando et quociens voluerimus, nostris baronibus, naturalibus et nobilibus Aragonis quibus nobis placuerit, sicut et honores alios regni nostri; tamen ille vel illi cui vel quibus nos dederimus dicta loca aut eorum aliquem[2], veniat coram vobis et fidelitatem faciat vobis inde, ac per manum portarii vestri recipiat ea. Et si forte nos mori contigerit priusquam vos, omnia predicta et singula vos domina Alienor possidentis et expletetis omnia predicta et singula in vita vestra; ita tamen, quod predicta castra et villas de Aragonia comandetis nostris naturalibus et generosis de Aragone, qui sub predicta fidelitate vobis teneantur, inde in vita vestra, et post mortem vestram ea proli nostre et vestre que fuerit heres regni, sine impedimento aliquo, libera reddere teneantur; predicta vero castra et villas de Catalonia teneant illi qui ad feudum ea per nos tenent et debent tenere sub predicta fidelitate pro vobis in vita vestra, et post obitum vestrum statim nostre proli et vestre que fuerit Regni heres inde teneantur fideliter respondere. Castrum vero de Siurana, nos dum vixerimus, cuicumque et quociens voluerimus libe (fol. 212) remus, qui vobis inde fidelitatem faciat, et ipsum recipiat per manum portarii vestri; similiter et post obitum nostrum, si vos superstes eritis, ipsum castrum nostro fideli de Catalonia naturali et generoso comandetis, qui sub predicta fidelitate vobis inde teneatur in vita vestra, et post obitum vestrum ipsum heredi nostro supradicto, scilicet nostre proli et vestre, reddere teneatur. Si vero vos decesseritis sine prole superstite, matrimonii huius omnia predicta et singula Regi Aragonis qui pro tempore fuerit statim libere et sine obstaculo revertantur. Datum apud Agredam, VIII. Idus Februarii, Era M CC^a^ L^a^ VIIII^a^, per manum Petri Vitalis, Archidiaconi Tirassone[3], notarii nostri, ab Arnaldo gramatici[4] eius mandato scripta. Signum † Jacobi, Dei gracia Regis Aragonis, Comitis Barchinone et Domini Montis Pessulani. = Testes huius rei sunt : S., Cesarauguste Episcopus; = Garsias, Oscensis Episcopus, = Frater G. de Allaco*,

* Sur les noms qui figurent dans ces actes, on consultera parfois utilement la *Nomenclature des familles des états de Jacme Ier*, que Tourtoulon a mis à la fin de son tome II.

1. *castlano*ꝝ. — 2. *aliq̄*. — 3. *tiras'*. — 4. Sic dans l'original.



Magister Templi, = Frater Fulco, Magister Hospitalis, = Nuno Sanccii, = G. Raimundi, Senescalcus, = Eximinus Cornelii, = B. de Alagone, Maiordomus Aragonis, = P. Aunisii, = Lupus Didaci, Alferiz Regis Castelle, = Gonzalbus Rodorici, Maiordomus Regis Castelle, = Albarus Didaci, = Martinus Moinoz, = Rodoricus Rodorici, = Garsias Ferrandi, Maiordomus Domine Regine Castelle, = G. Gonzalbiz, = Rodoricus Gonzalbiz, = Petrus Poncii, =, et multi alii. = Ego, P. Vitalis, Tirassone[1] Archidiaconus et Notarius Domini Regis, mandato ipsius hoc scribi feci, die, era et loco prefixis, suumque signum et hoc meum apponens.

* * *

F° 567, N° 368. Arm° 15 de Dots Reals, sach D, n° 131. Parchemin*, année 1229.

Notum facimus presentibus atque futuris : Nos Alienor, Dei gracia Regine Aragonis, Comitissa Barchinone et Domna Montispessulani, quod cum Dominus J. illustris Rex Aragonis[2] Karissimus maritus noster contra nos causam movisset super eo, quod dicebat castrum de Daroca debere teneri per manus fidelium, nos et predictus maritus noster spontanee juravimus quod Domini Legati compositioni vel juditio staremus super causa predicta. Postmodum coram eodem legato Dominus Rex proposuit quod secundum conventionem habitam inter nos et ipsum Dominum Regem dictum castrum teneri debet per manus fidelium et ad hoc declarandum confectum super hoc exhibuit instrumentum; verum cum ipsa causa facile sine cognitione et dilatione terminari non posset, cum ad respondendum petitioni dicti Regis (fol. 568) nobiscum non haberemus consilium et dominus[3] legatus Pape instans consilium stare non posset in loco predictus Dominus Rex instanter[4] petiit quod indempnitati sue et Regni super hoc provideretur, quia si predictum[5] castrum in tali statu remaneret, quod secundum pactum non esset in manu fidelium, sibi et regno suo gravissimum periculum immineret, presertim cum esset contra Mauros in exercitum profecturus; super quo post tractatus plurimos de consensu nostro et Regis predicti, taliter extitit ordinatum, quod nos libere et absque ullo impedimento de securo conducto suo ad castrum de Daroca rediremus et postmodum cum Tirasone[6] Episcopo revertetur de consilio et veniret Darocam, nos in manus ipsius, tanquam in manus Domini legati, Darocense[7] castrum salvis nobis redditibus castri predicti ponnemus, tali modo, quod idem Episcopus

* Sur l'extérieur du parchemin (main ancienne) : « super quadam questione que erat inter Dominum Regem Jacobum antiguum et Dominam Elionorem eius uxorem racione castri Daroce ».

1. *tirasoñ.* — 2. *Aragoñ.* — 3. *dñs.* — 4. *instanł.* — 5. *pdcm̄.* — 6. *tirasoñ.* — 7. *daroceñ.*

castrum custodiret quousque causa predicta inter nos terminata ipse castrum redderet cui Dominus Legatus reddendum mandaret, et de castro sic tradendo memorato Episcopo juramentum prestitimus, quod si non faceremus nos excommunicandum a Domino Legato concessimus, et fideles qui alia castra pro nobis et pro ipso tenent, a debito nobis facte fidelitatis absolvimus. Quamcito vero dictum castrum prefato Episcopo sicut dictum est tradiderimus a predicto juramento et a dictis conditionibus de excomunicatione vel absolutione fidelium remanebimus absolute. Predictus quoque Rex juravit pro se et pro suis securitatem bonam, sine fraude et malo ingenio, nobis et filio nostro et nostris, eundo Darocam et morando in Daroca usque ad predictam tuitionem castri, et post traditionem castri morando in Darocam vel in Fariça vel in Caltajub, eundo quoque[1] et redeundo per Regnum Aragonis[2], et morando in quocumque loco predicti Regni nobis placuerit, sub eodem juramento (fol. 569) comprehendens quod usque ad terminum qui prefixus est de castro dando Tirasone Episcopo et quanto tempore Tirasone[3] Episcopus castrum tenuerit idem castrum nec per se nec per alios obsidebit, neque ei nocebit nec pertinenciis eius; que omnia si non observaverit, se excomunicandum a Domino Legato concessit. Condictum est autem et concessum a Domino Rege et vobis quod, postquam Dominus legatus per juditium vel compositionem huic cause finem apposuerit que mota est super hoc, utrum Castrum de Daroca poni debeat vel non in manu fidelis, ab observandis conventionibus in hac carta contentis, uterque* simus penitus absoluti. Hec igitur acta sunt apud Cesaraugustam in presentia venerabilis Patris Domini J. Sabinensis[4] Episcopi, Apostolice Sedis Legati, presentibus quoque Domino S. Tarrachonensis[5] Archiepiscopo, et Dominis G. et S. Oscensi ac Cesaraugustano Episcopis, Domino Roderico de Lizana, Domino Attane de Focibus, et Domino P. Cornelii, Domino P. Martinez de Leet et aliis viris nobilibus, Era M^a CC^a LX^a septima. Anno Domini MCC XX nono[6] = Sig+num Alienor, Dei gratia Regine Aragonis, Comitisse Barchinone et Domine Montispessulani. = Ego Bertrandus de Villa nova, Notarius Domine Regine, de mandato eius hoc scribi feci et hoc sig+num meum apposui loco, die, era et anno prefixis.

* * *

F° 580. N° 375. Arm^i 1 de Cataluña, sach Sant Jordi, n° 47. Parchemin** original. 1229.

* *uīq;.*

** Au dos (main ancienne) : « Super facto hereditatis Domini Infantis Alfonsi primogeniti Domini Regis Jacobi antiqui. » Six trous pour les liens du sceau. Dans Tourtoulon, *Jacme I*, t. I, p. 454.

1. *q°;.* — 2. *Aragoñ.* — 3. *tirasoñ.* — 4. *Sabiñ.* — 5. *t'rach̄.* — 6. Entre parenthèses, dans le *Traslado :* « lo mes hi falta » ; main plus récente sur l'original.

Johannes, Dei gratia Sabinensis Episcopus, Apostolice Sedis legatus, omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Ad communem volumus noticiam pervenire quod, cum Nos super causa divortii diem certum et locum assignavissemus illustri Regi Arragonie Domino Jacobo, Comiti Barchinone et Domino Montispessulani, et illustri Regine Domine Alienor, filie Domini Aldefonsi, quondam illustris Regis Castelle, vocatis ad hoc negotium et presentibus venerabilibus patribus R., Dei gratia Toletani, et S., eadem gracia Tarraconensi Archiepiscopis, nec non et plurimis Episcopis de Regno Castelle et de Regno Arragonie, predictus Rex Arragonum [1] ante quam pronuntiaremus sententiam divortii, surgens et stans proposuit in hunc modum*: Vobis, Domine Legate, et omnibus Archiepiscopis et Episcopis et aliis ecclesiasticis personis qui hic assistunt, necnon et nobilibus et popularibus, innotescat quod nos carissime uxori nostre, Domine Alienor, per Ecclesiam coniuncti fuimus et credidimus nos eidem legitime fuisse coniunctos; et ex ea suscepimus carissimum filium nostrum Donnum [2] Aldefonsum, quem nos arbitrantes legitimum heredem et successorem regni nostri jam pridem constituimus, et a vassallis et nobilibus regni nostri fecimus iurari et assecurari regnum nostrum **, et ipsum post decessum nostrum recepi fecimus ab eisdem in dominum [3] suum et heredem nostrum. Nunc autem coram vobis constituti et nescientes quod super nostra coniunctione decernere proponatis, in presentia vestra et omnium assistentium, quod de supra dicto filio nostro, sicut predictum est, fecimus, confirmamus; et si legitimacione aliquatinus indigere videatur, nos auctoritate e potestate regia ipsum legitimamus ad omnia ad que legitimare potest auctoritas regia, et heredem et successorem regni nostri constituimus; et declaramus et precipimus quod, sicut ei iuratum est regnum, tanquam verus heres post nos ab omnibus vassallis nostris et a toto regno in dominum recipiatur et in regem. Petimus quoque a vobis et supplicamus, Domine Legate, et ab omnibus Archiepiscopis et Episcopis qui hic presentes sunt, ut hoc factum nostrum litterarum vestrarum testimonio roboretur. Nos igitur, ad instantiam predicti Regis, hec predicta litteris*** presentibus annotari fecimus in testimonium veritatis. Hec autem acta sunt presentibus Domino R., Toletano Archiepiscopo; Domino S., Archiepiscopo Terraconensi; et venerabilibus patribus Burgensi, Calagurritano, Secobiensi, Seguntinensi, Oxomensi, Ylerdensi, Oscensi, Tirasonensi, et Baionensi Episcopis, apud Tirasonam, III kalendas Madii, anno Domini M°. CC°. XX°. nono.

* Ce qui suit a été transcrit par Zurita dans ses *Indices*, p. 107. Voir la note 3 au § 53 de notre Chronique.

** Zurita omet jusqu'à « Nunc autem... »

*** Zurita omet : « hec pr. litt. ».

1. *Arragon̄*. — 2. *donnū*. — 3. dn̄m.

***

F° 683. N° 453. Armari I de Cat', sach de S' Pere. N° 139. Parchemin *. 1232.

Quia nemo naturalium potest evadere debitum mortis, idcirco, in Dei nomine, Ego Jacobus, Dei gratia Rex Aragonis[1] et regni Maioricarum, Comes Barchinone et Vrgelli et Dominus Montis Pessulani, sanus et incolumis, meum facio testamentum. In primis auctoritate regia legitimo et heredem legitimum mihi[2] instituo filium meum Ildefonsum quem suscepi ex Alienor, olim ilustri Regina Aragonum, filia Ildefonsi bone memorie, illustris Regis Castelle, cum qua in facie ecclessie matrimonium celebravi; heredem, inquam, ipsum instituo in regno meo Aragonum et regno Maioricarum et in comitatibus Barchinone et Vrgelli et in Monte Pessulano et Seniorivo ipsius, et in omnibus aliis terris et bonis meis habitis et habendis; et mando richis hominibus meis et comitibus, vicecomitibus, vasvassoribus, nobilibus, baronibus, militibus, clericis, civibus et populis Aragonis et Catalonie universis et Montis Pessulani, ut post mortem meam dicto filio meo Regi suo devote obediant tanquam domino naturali. Et si iste filius meus infra quartumdecimum annum decesserit, pupillariter ei substituo in predictis omnibus dilectum consanguineum meum Raimundum Berengarii, comitem Provincie; vel si aliquo casu substitutio ista evanesceret, substituo eidem filio pupillariter illum filium masculum eiusdem comitis Provincie, qui eidem Comiti in comitatu Provincie heres erit. Si autem idem filius meus ad quartumdecimum annum pervenerit et quandocumque postea sine prole legitima decesserit, substituo ei per fideicomissum eundem comitem Provincie vel in eius deffectu filium suum masculum qui in comitatu Provincie eidem comiti heres erit. Et si substitutiones predicte evanescerent casu aliquo contingente, demum substituo eidem filio meo pupillariter dilectum patruum meum dompnum Ferrandum de Monte Aragonum in omnibus supradictis; vel si post pupillarem etatem idem filius meus decesserit sine prole legitima, substituo ei dictum Ferrandum patruum meum. Et si dictus Ferrandus decesserit sine prole legitima, substituo ei illum qui de genere regali Aragonensi[3] proximior sit eidem. Item dimito dictum filium meum cum omnibus que sibi relinco sub protectione Dei et Apostolice Sedis et venerabilis patrui mei Sparagi Archiepiscopi Terrachonensis[4] et constituo tutores testamentarios et manumissores dicto filio meo eundem Archi-

* Au dos : « Testamentum Regis Jacobi antiqui ». Liens pour le sceau. Cf. Zurita, *Indices*, p. 111.

1. *Aragoñ.* — 2. *m*ⁱ. — 3. *Aragoñ.* — 4. *Trr̄acheñ.*

epis (fol. 684) copum Terrachonensem et successores ipsius Archiepiscopos, et magistros milicie Templi et Hospitalis Jherosolimitani presentes et futuros, qui in predictis terris meis ministraverint, et fratrem Guillelmum de Cervaria, monachum Populeti, secundum quorum arbitrium et provisionem dictus filius meus nutriatur in castro Montissonis usque ad tempus quod dicti manumissores duxerint assignandum. Volo insuper et mando quod ista institucio filii mei ita valeat, si dicta mater sua et Rex Castelle dictum filium meum istis tutoribus et manumissoribus reddiderint et tradiderint libere nutriendum. Et si forte idem filius meus in manu potenti veniret in regnum cum gentibus alienis, non teneantur ei manumissores, richi homines, nec nobiles, nec milites, nec clerici, nec laici Aragonis et Catalonie in aliquo hobedire, nec reddant ei terram nisi venerit sicut rex debet venire inter homines suos. Item eligo sepulturam meam apud monasterium de Populeto; cum tribus milibus morabetinorum [1], quos ibi dimito pro anima mea. Dimito monasterio de Scarpio duo milia morabetinos; monasterio Sanctarum Crucuum mille morabetinos; monasterio Vallis Bone mille morabetinos; operi de Cantavella mille morabetinos; operi de Huildecona mille morabetinos; ad opus domorum predicatorum et fratrum minorum terre nostre mille morabetinos; domui Kartugis de montanis Suirane quingentos morabetinos. Item volo et mando quod dicti tutores sive manumissores et cum eis frater Petrus Cendre, Prior domus predicatorum in Barchinona, cognoscant summatim et de plano de debitis meis et de injuriis que alicui persone intuli, et ad eorum cognicionem omnia emendentur, nominatim de fructibus castri et ville de Albalato et de omnibus exitibus et questiis judeorum omnium Aragonis et Catalonie, quos omnes assigno ad dictas injurias emendandas et debita persolvenda. Item uolo et mando quod isti decem milia et quingenti morabetini quos relinquo monasteriis supradictis solvantur de omnibus fructibus regni Aragonis et comitatuum Barchinone et Urgelli et de Montepessulano, et quod filius meus nec aliquis substitutus non tangat nec accipiat aliquid in predictis, nec in castro de Albalato, noc in questiis judeorum quousque ad cognicionem istorum supradictorum manumissorum predicta debita sint soluta et injurie emendate, et ipsi omnes fructus et exitus et questias supradictas percipiant et distribuant et legata solvant, sub periculo animarum suarum. Rogo et supplico Domino Pape et successoribus suis quod dictum filium meum et regna et comitatus et terras meas et hanc meam hultimam voluntatem divino intuitu tueantur, que si non valet ut testamentum, volo quod valeat jure codicillorum, et si non valet ut scriptum, valeat ut nuncupativum; et si forte aliquod

1. *morab'o℞.*

verbum obscurum vel suprapositum in hoc testamento est scriptum, per quod hoc mea voluntas possit in aliquo impediri, volo quod non pro adjecto habeatur. Item si aliqua deesunt per que possit ista voluntas mea vires sumere forciores, pro adjectis habeantur, ac si hic[1] esset specialiter posita et inserta. Actum est hoc Terrachone, in castro et camera Archiepiscopi Terrachone[2], pridie Nonas Maij, anno Domini M°CC°XXX° secundo. Sign†um Jacobi, Dei gratia Regis Aragonis et Regni Maioricarum, Comitis Barchinone et Vrgelli et Domini Montepessulani. =[3] Ego S., T. Archiepiscopus, ut testis subscribo. = Ego Guillelmus Vitalis, testis subscribo. = Sig†num fratris Vitalis, Abbatis Populeti. = Signum fratris P. Sendre, Prioris fratrum predicatorum in Barchinona. = Ego Guillelmus Rabaza, Notarius domini Regis et canonicus Ylerdensis, testis. = Sig†num fratris Guillelmi de Cervaria, monachi Populeti. = Huius rei testes sunt rogati, Guillelmus de Monte Catano, = Petrus Cornellii, = Bernardus Guillelmi, = Velesius de Bergua, = Assalitus de Gudal, = Petrus Petri, Justitia Aragonis, = Sig†num Petri de Sancto Melione, scriptoris, qui hoc mandato Domini Regis scripsit, pro Guillelmo Rabacia et Petro Sancii, notariis suis, loco, die et anno prefixis*.

La conquête des Majorques.

F° 561r. N° 363. Arm° 1° de Cataluña, sach B, n° 267**. Parchemin***. Année 1227.

In Christi nomine, notum sit cunctis presentibus et futuris quod Nos, Jacobus Dei gratia Rex Aragonum[4], Comes Barchinone et Dominus Montispesulani, confitemur et in veritate recognoscimus vobis venerabilibus Patribus, S., Dei gracia Archiepiscopo Terrachone; Ugonis Barchinone; G. Vicensi, G., Gerundensi, et aliis Episcopis, Abbatibus, Prioribus, clericis ac viris religiosis Catalonie universis, quod hoc auxilium quod vos modo nobis facitis et fieri facitis a vestris hominibus non ex debito sed ex sola gracia et mera liberalitate vestra illud (f° 562) facitis et fieri sustinetis pro expugnandis terra[5] et perfidia paganorum, et per hoc nullum preiudicium generetur modo vel in futurum vobis nec successoribus vestris, nec ecclesiis, nec monasteriis, nec

* Cf. Zurita, *Indics*, p. 111.

** Au dos (main ancienne) « Carta concessionis facta per Dominum Regem Jacobum antiquum prelatis Cathalonie ne fieret eis prejuditium propter subsidium ei datum conquiste Sarracenorum ».

*** Voir au t. VI de Bofarull, p. 95-101, les documents XVI (Perg. n° 365, déc. 1228) et XVII (Perg. n° 384, 18 set. 1229). Voir aussi les documents publiés au t. I de *Les Relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, par Lecoy de la Marche, Paris, Leroux, 1892. Cette charte a été publiée par Tourtoulon, *Jacme I*, t. I, p. 450.

1. *h*e. — 2. *Trrachē*. — 3. De mains diverses. — 4. *Aragoñ*. — 5. *tr̄a*.



locis religiosis, nec privilegiis eorumdem datis a nostris antecessoribus vel concessis, set in sui roboris permaneant firmitate, illo specialiter privilegio vobis et antecessoribus vestris indulto apud Ilerdam a bone memorie Petro, Rege Aragonum, patre nostro, in suo robore duraturo. Datum apud Barchinonam XII kalendas Januarii, anno Domini millesimo CC° vicesimo octavo. = Signum † Jacobi, Dei gracia Regis Aragonum [1], Comitis Barchinone et Domini Montispesulani. = Huius rey testes sunt : Muno Sancii, = Hugo, Comes Empuarum, = Guillelmus de Montecatano [2], vicecomes Biarne, = Guillelmus de Cervaria, = Raimundus de Montecatano [2], = Raimundus Alamandi, = Guillelmus de Claro Monte, = Garcias Romei [3], = Petrus Cornelii, = Assalitus de Gudal, = Garcias Petri de Mercad, = Sig†num Guillelmi, scribe, qui mandato Domini Regis, pro Guillelmo Rabatie, Notario suo, hoc scribi fecit loco, die et anno prefixis.

***

Fol. 708. N° 481. Armari 6 de Mallorca, sach P, n° 857. Parchemin*. Année 1230. Copie de 1255.

· Hoc est translatum a quodam instrumento Domini Regis facto et sui sigilli munimine roborato, tenor cuius talis est. Manifestum sit cunctis presentibus atque futuris quod nos Jacobus, Dei gracia Rex Aragonis et regni Maioricarum, comes Barchinone et Vrgelli ac Dominus Montispessulani, attendentes esse debitum et dignum atque justum quod omnes habitatores civitatis Maioricarum et insule eiusdem, et etiam aliarum insularum, videlicet Minoricarum et Evice, de gracia debeant [4] semper et ubique franchitate et immunitate gaudere; ideo scienter et consulte et spontanea voluntate, cum hac presenti scriptura munimine nostri sigilli corroborata perpetuo valitura, per nos et omnes nostros successores, vobis dilectis ac fratribus nostris omnibus singulis habitatoribus civitatis insule Maiorice et quarumlibet aliarum insularum predictarum, presentibus et futuris, omnes franchitates et immunitates quascumque vobis quondam dedimus et concessimus, iterum, non de novo, leto animo ex mera nostra liberalitate, eas vobis omnibus et singulis laudamus, concedimus ac penitus perpetuo confirmamus, siculi melius et plenius in vestris privilegiis a nobis liberaliter vobis datis et concessis continetur, addentes eciam et insuper concedentes ex nostra regia donacione, per nos et omnes successores nostros, quod omnes hereditates sive possesiones quascumque aliquis vestrum habet vel in futurum habebit in toto regno [5]

* Au dos (main ancienne) : « Priuilegium ffranquitatis Maiorice ».

1. *Araḡ.* — 2. *montecal.* — 3. *romi.* — 4. Ces trois mots effacés dans l'original. — 5. Un mot effacé dans l'original.

Aragonis et Catalonie, sive in quolibet alio loco nostre dominacionis, sint in perpetuum franche et libere et quiete ab omni videlicet oste et cavalcata et earum redempcione, et etiam ab omni questia, paria, peita tolta, forcia, ademprivio[1], servitio et succursu[2], et ab omni exaccione regali et vicinali et demanda que dici vel nominari possit quoquomodo, verumptamen possessor hereditatis sive possessionis, staticam in civitate vel insula Maiorice, vel in quibuslibet aliis insulis prenominatis, faciat corporalem, mandantes itaque firmiter statuentes senioribus, maioribus domus, repositoriis, merinis, justiciis, juratis, judicibus et alcaldis, et zabalmedinis, vicariis, bajulis, consulibus, saionibus et universis aliis subditis et oficialibus nostris statutis et statuendis, presentibus atque futuris, quod hanc nostre confirmacionis et franquitatis cartam a nobis liberaliter factam et concessam, ratam ac firmam habeant et observent, et ab omnibus inviolabiliter faciant in perpetuum observari, et quod contra non veniant vel aliquèm contravenire permittant, si de nostri confidant, gratia vel amore. Datum apud Ylerdam, XI. Kalendas Aprilis, anno Domini M°CC° XXX° secundo. Sign✝um Jacobi, Dei gratia Regis Aragonis et regni Maioricarum, Comitis Barchinone et Vrgellensis, et Domini Montispessulani. = Huius rei testes sunt: Berenguer[3], Episcopus Yllerde[4], = Guillelmus de Montecatano, = Ato de Focibus, Maiordomus Aragonis, = Eximinus de Orreia, = Pelegrinus de Castro-Azollo, = Sancius de Orta, = Assalitus de Gudal, = Lupus Forrech de Lurcenio*. = Sig✝num Petri de Sancto Melione, scriptoris, qui hoc mandato Regis scripsit pro P. Sancii, Notario suo, loco, die et anno prefixis. = Sig✝num[5] Felicis, Notarii Mayorice, qui viso et perlecto originali subscribo testis. = Signum[6] Petri Mercerii[7], Notarii publici Maiorice, testis. = Signum ✝[8] Bernardi de Artes, notarii publici Maiorice, qui hoc translatum fideliter transcripsit et clausit, et cum originali privilegio comprobavi, cum litteris dampnatis in linea VIII^{a}, tercio Idus Augusti, sub anno M°CC° quinquagesimo tercio.

Le roi de Valence Abou-Zeyd.

F° 574^{v}. N° 373. Arm^{i} 28. Segon del Regne de Valencia. Sach M, n° 51. Parchemin. Année 1229**. Copie de 1319.

* Lope Forrench de Lurcenic? (Tourtoulon, *Nomenclature*).

** Au folio 959, n° 678 du même *Traslado* est transcrit un remaniement de ce traite; ce remaniement est daté de 1236, donc postérieur de sept ans (Armari 29, tercer del Regne de Valencia, sach P, n° 128). Le *Traslado* indique ici un « Dup^{te} A. 28. Segundo del Reyno de Val^{a}. Saco M, n° 39 »: bien qu'il commence et finisse comme le 373, le texte (A) en est le même que celui du 678 (B); j'en marque les variantes avec la lettre A. Quant au 678, en voici le début: « Hoc est translatum bene ac fideliter sumptum VII° Idus Julii, anno Domini millesimo CC° LX° octavo, a quodam

1. *ademp^{i}uio*. — 2. *scc^{9}su*. — 3. *Bg*. — 4. *ỹlerd*. — 5. Autre main dans l'original. — 6. Même observation. — 7. *M'cerij*. — 8. Même main que le texte.

< V kalendas Madii anno Domini millesimo CCC° nonodecimo. Aquest es translat bien et fielment sacado[1] de un translat scripto en pergamino, el[2] tenor del qual es a tal. Hoc est translatum sumptum fideliter a quodam instrumento (per (fol. 575) alfabetum diviso) cuius tenor talis est >. Manifestum sit omnibus [presentibus et futuris] quod nos Çeyd Abuzeyd[3] Rex Valentie per nos et nostrum filium Çeyd Abahomat[4] promitimus firma stipulacione < et > in bona fide vobis Dompno Jacobo[5], Dei gracia Regi Aragonum[6], Comiti Barchinone[7] et Domino Montispessulani [et Alfonso filio vestro] quod de omnibus terris et locis, castris et villis[8] que pertineant ad regnum Valencie et ad conquistam vestram, sicut per antecessores vestros et Regis Castelle et inter vos et ipsum est ordinatum et continetur in cartis vestris que nos poterimus adquirere[9] per nos ipsos vel per potenciam aut ingenium nostrum vel reddantur[10] nobis gratis aut[11] vi ab hac die in antea, dabimus vobis fideliter semper quartam partem libere sine vestra expensa et misione[12] omnium exituum, reddituum et proventuum qui[13] inde [gratis vel vi] percipi potuerunt[14] et haberi. Preterea laudamus et concedimus vobis[15] Jacobo Regi predicto < et Alfonso filio vestro > quod quecumque loca, villas[16] vel[17] castra que pertineant vel pertinere habeant[18] ad regnum Valencie et ad conquistam vestram, capere, adquirere poteritis[19] per vos ipsos vel per potenciam vestram aut ingenium vestrum vel reddentur[20] vobis gratis vel vi, ea libere perpetuo habeatis per proprium alodium vestrum et ad omnes vestras voluntates cum suis pertinentibus[21] universis, sine nostra retencione [aliqua], quam ibi non facimus ullo modo. Et pro hiis fideliter attendendis, promitimus ponere [et mitere] ac tradere in manu fidelium qui sint de Aragonia generosi ac naturales vestri, quos vos elegeritis[22], sex castra, videlicet : Peniscola[23], Morella, Cuillar[24], Alpont, Exericha[25] et Segorb, qui ea teneant in fidelitate per nos et[26] vos such hach[27] forma, quod si non compleverimus supradicta vel

instrumento sigillo plumbeo pendenti Domini Regis Aragonis sigillato et etiam alio sigillo pendenti cereo Domini Aceyd Aboçeyt sigillato, tenor cuius talis est; quod instrumentum est divisum per alphabetum. Manifestum... » etc., comme ci-dessus, sauf les variantes que je note avec la lettre B. Les mots placés entre < > manquent dans B; ceux entre ( ), dans A; ceux entre [ ], dans A et B. — Cf. Zurita, *Indices*, p. 107; Tourtoulon, *Jacme Ier*, t. I, p. 246, et notre Chronique, § 54.

1. A « fecho ». — 2. A « la ». — 3. A « Abuceyd »; B « Aboçeyd ». — 4. A B « Aboyahya ». — 5. B « Jaccobo ». — 6. A B ajoutent « et regni Majoricarum ». — 7. A B ajoutent « et Urgelli ». — 8. B « terris, locis, castris, villis »; A B ajoutent « acquisitis et acquirendis ». — 9. B « acquirere ». — 10. A « reddentur »; B « redderentur ». — 11. A B « vel ». — 12. *misõe;* A B « missione ». — 13. A « que ». — 14. A « poterint ». — 15. B « vobis Domino ». — 16. B « loca et villas ». — 17. A B « vel terras seu ». — 18. A B « debeant ». — 19. A B « capere poteritis et acquirere ». — 20. *redd'ntur;* A « reddentur »; B « redd'ent˜ ». — 21. A B « pertinenciis ». — 22. *elḡitis;* A « elegetis »; B « eligetis ». — 23. A « Paniscola »; B « Pennischola ». — 24. B « Cuyllar ». — 25. B « Exorica ». — 26. A B « et per ». — 27. Sic dans l'original; A B : « sub hac ».

verteremus[1] contra aliquid eorumdem tradant ipsa castra vobis libere et sine aliquo contradicto[2] et pleno jure proprietatis ad vos deveniant [et pertineant ac] perpetuo possidenda cum suis pertinentibus[3], universis [sine aliqua nostra retencione] ad omnes vestras voluntates perpetuo faciendas. Dum vero predicta castra in manu fidelium fuerint constituta, habeatis vos et percipiatis quartam partem omnium exituum et reddituum[4] eorundem, levata primo custodia castrorum, duabus [vero] aliis partibus nobis et nostro filio retinentibus. Item promitimus vobis quod quecumque loca, villas[5] vel[6] castra ab ac[7] die in antea per nos ipsos vel per potenciam aut ingenium nostrum capere vel adquirere[8] poterimus vel reddentur[9] nobis aliquo modo, que sint de regno Valencie vel de conquista vestra, ponemus[10] et mittemus[11] in manu fidelium qui sint de Aragonia, generosi et naturales vestri, ad cognicionem quatuor nobilium de Aragonia[12], quos vos eligatis, et ad cognicionem duorum nobilium, vestrorum[13] quos nos eligamus, qui teneant in fidelitate ea, donec predicta sex castra sint posita et tradita in manu fidelium, ut[14] superius dictum est[15] quibus tradictis[16] et positis in manu fidelium alia omnia recuperemus et revertantur ad nos, salva semper vestra quarta parte[17] omnium exituum [reddituum] et proventuum, ut superius continetur. Promitimus eciam in bona fide quod si aliquid vel aliqua de jam dictis sex castris aut illorum duorum que vos ponere[18] debetis in manus[19] fidelium venirent in nostro posse[20] vel redderentur nobis aut traderentur clam vel oculte, vel caperentur ab hominibus nostris aliquo modo, illud vel illia[21] revertemur[22] et ponemus sine aliquo contradicto in manus fidelium predictorum. Et si quis veniret contra conquistam vestram vel vobis inde guerram faceret vel offensam, permitimus[23] [vobis] illa[24] defensare et vos contra omnes homines presentes vel futuros juvare bona fide[25] fideliter[26] nostro posse[27]. Hec

1. A B « veniremus ». — 2. A « aliquo contradictõe ». — 3. A B « ptiēciis ». — 4. A B « reddituum et exituum ». — 5. A « uel villas ». — 6. B « seu ». — 7. A B « hac ». — 8. A B « acquirere ». — 9. B « redd'entur ». — 10. *pon̄mus;* A B « ponemus ». — 11. A B « mitemus ». — 12. A B « nobilium Aragonie ». — 13. A « nrorum »; B « nroꝝ ». — 14. A B « sicut ». — 15. A B « continetur ». — 16. A « traditis ». — 17. A B « quarta parte vestra ». — 18. A B « mittere ». — 19. A B « manu ». — 20. A B « posse nostro ». — 21. A B « illa ». — 22. A « reuertemus »; B « reu'tem? ». — 23. A B « promittim? ». — 24. A « illam ». — 25. A « fide et ». — 26. B « juvare fideliter ». — 27. B (fol. 961) insère : « Item nos predictus Ceyd Abuceyd promittimus vobis Domino Jacobo Regi supradicto quod, pro emparamento et auxilio quod nobis fecistis et facitis, erimus vobis legales amici (A ajoute « contra omnes homines ») et filii nostri unus post alium sint vassalli vestri et filiorum vestrorum quos suscipietis ex illustri Regina Aragoñ Yoles, conjuge vestra, et teneantur ipsis in omnibus sicut vobis; et si forte ex ea filios non habueritis, filii nostri sint vassalli ejusdem qui Rex fuerit Aragonie (A « Aragoñ ») et si nos et filii nostri obierimus, ille vel illi qui locum nostrum tenuerint, sint semper vassalli vestri et filiorum vestrorum, vel illius qui Rex fuerit Aragonie, sicut superius continetur. Promittimus etiam per nos et per filios nostros et eos (A « illos ») qui locum nostrum tenuerint facere gerram (A « guerram ») et pacem pro vobis de omnibus castris, locis et villis acqui-

autem omnia supradicta et singula[1] promitimus in bona[2] fide attendere et complere vobis [predicto Jacobo Regi Aragonum et Alfonso filio vestro[3]], pro quibus firmiter attendendis facimus vobis homenagium[4], [junctis manibus[5]], ita quod si forte contra aliquid predictorum [ullo tempore] veniremus, positis nos reptare[6] ubique[7] nec posimus inde in curia plena[8] judicio vel extra armis vel linga[9] nos salvare vel excusare. Ad hec nos Jacobus Rex predictus [per nos et per nostrum filium Alfonsum] promitimus vobis [predicto Ceyd Abuceid] et [Ceyd Abahomat[10]], filio vestro, quod juvabimus vos et defensabimus contra omnes homines et feminas qui vobis facerent guerram vel molestiam super Regno Valencie et super aliquo de conquista vestra; et pro hijs firmiter atendendis [ponimus et tradimus[11]] in manus fidelium qui sint de Aragonia[12], generosi ac (fol. 577) naturales nostri[13], quos vos eligatis, duo videlicet castra, Castrum Fabib et Daimuç[14], qui ea teneant in fidelitate per nos et [per] vos in in hac condicione quod quandocumque tria castra de [supra dictis] sex castris erunt[15] posita et tradita in manum[16] fidelium[17] qui sint de Aragonia generosi et naturales nostri et qui sint [etiam[18]] vassalli vestri Acçydi[19] supra dicti. Promitimus etiam[20] quod si aliquid vel aliqua de illis[21] sex castris aut de duobus predictis venirent[22] in nostro posse vel aliter redderentur nobis vel traderentur[23] aliquo modo, reddemus[24] [et tornabimus] ac ponemus in manu fidelium ut[25] superius continetur[26] que omnia supra dicta et singula promittimus attendere et servare in

sitis et adquirendis. Sciendum tamen est quod toto tempore vita nostre quandocumque treugam feceritis cum Sarracenis, habeamus inde quintam partem peccunie quam habebitis ratione treuge. Et si ipsam quintam partem nobis dare nolueritis, possimus guerram facere contra ipsos sine contradicto vestro. ».

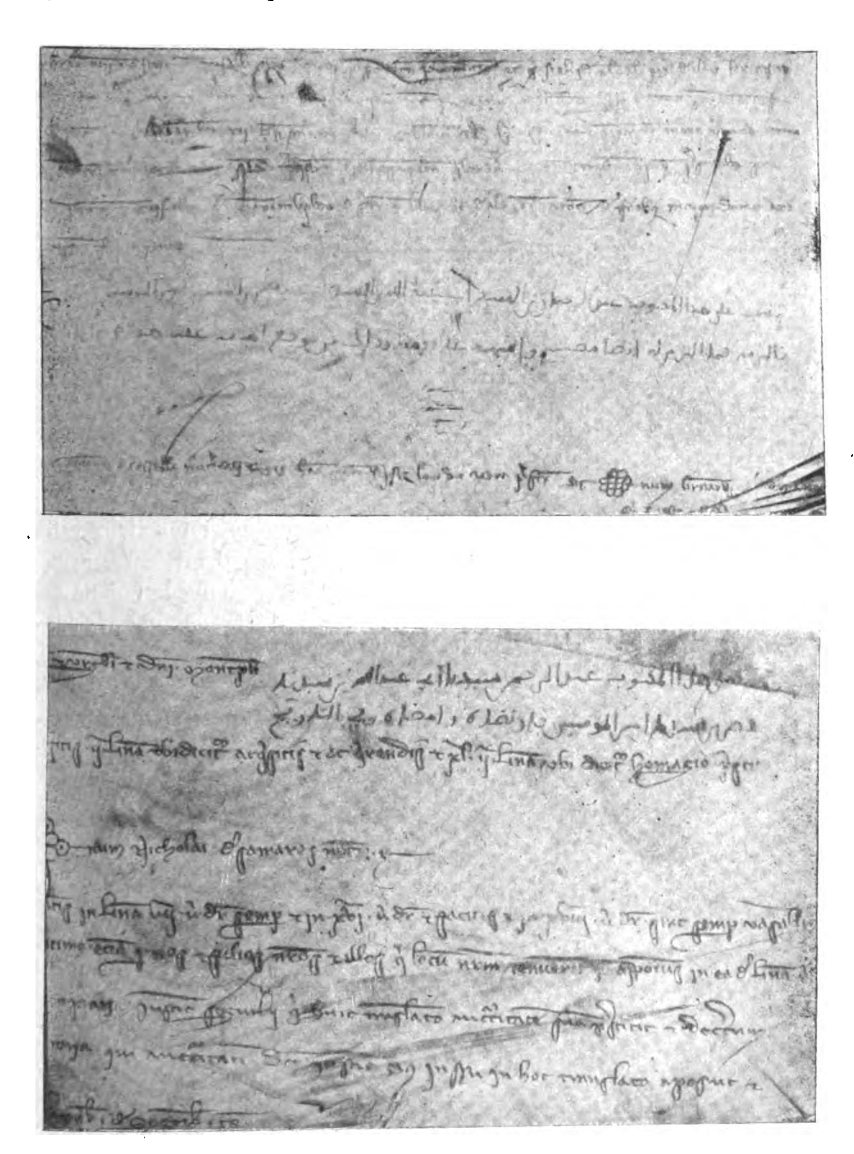
1. A B « omnia et singula supradicta ». — 2. A « bono ». — 3. A B « Jacobo Regi predicto et filiis vestris a predicta Yoles Regina susceptis, vel illi qui Rex fuerit Aragonum ». — 4. *homagiū*. — 5. A B « manuale ». — 6. *reptar*. — 7. B « possitis nos ubique reptare ». — 8. *curia pl'*; A « curiam »; B « curia in ». — 9. A B « lingua ». — 10. A B « Çeyd Abuçeyd predicto et Ceyd Aboyahya ». — 11. A B « ponemus ». — 12. A « de Aragoie ». — 13. « uri ». — 14. A « Deymuç »; B « Daymuz ». — 15. B « erit ». — 16. A B « manu ». — 17. B ajoute « ut est dictum, unum de dictis duobus tradatur in manu fidelium, et cum jam dicta sex castra erint (A « erunt ») posita et tradita in manu fidelium, duo predicta castra ponantur similiter et tradantur in manu fidelium ». — 18. *et*. — 19. A B « Aceydi ». — 20. *et*. — 21. A B « predictis ». — 22. B « venerint ». — 23. B « redderentur aut traderentur nobis aliquo modo ». — 24. redd'mus; A B « reddamus ». — 25. A B « sicut ». — 26. B (fol. 962) continue : « Item promitimus vobis Ceyd Abuceyd et Ceyd Aboyahya filio vestro et aliis locum vestrum tenentibus quod nos et successores nostri erimus vobis domini boni et legales et diligemus vos puro corde et attendemus vobis omnes convenientias inter nos et vos factas; et quicumque fidelium qui predicta castra tenuerit obierit, nos et vos eligamus alium qui in fidelitate nostra et vestra castra teneant supradicta et successores nostri et vestri faciant de fidelibus eo modo ut superius continetur. Promitimus etiam quod castrum de Bexiz ponemus in manu unius nobilis hominis regni nostri. Concedimus etiam vobis et uni filiorum uestrorum quod volueritis donacionem quam vobis fecimus de Ricla et de Magallone et aliis locis et faciemus ea vos habere et tenere in omni vita nostra sicut in carta donacionis plenius continetur. Que omnia et singula supradicta promitimus... »

Dei fide et nostra legalitate[1]. Hec omnia facta[2] sunt apud [[3] Calatajubum, XII Kalendas Madii, ero millesima CCª LXª VIIª, salvo in omnibus onore et auctoritate romane Ecclesie, de voluntate utriusque partis, in presencia Domini J., Dei gratia Sabinensis Episcopi, Apostolice Sedis Legati, et Dominorum S., Tarrachonensis[4] Archiepiscopi, et Bernardi[5], Ylerdensis, et G., Tyrasonensis episcoporum, presentibus pro testibus fratre Campanius[6], tenente locum Magistri Templi, fratre Eximio Cornelii, fratre Pontio Menescalco, fratre Arginbaldo de Sayns, Blascho de Alagone, Atone de Focibus, Majordomo Aragonum[7], Petrus Cornelii, Sancio Ferrandiz, Assalito de Grial, Garcia Periç de Mitand, ac Dompno A., Infante Aragonum[8] =

Signum † Jacobi Dei gracia Regis Aragonum, Comitis Barchinone et Domini Montispesulani[9] = Sig†num Guillelmi, Scribe, qui mandato Domini Regis et Çeyd Abuzeyd, pro Guillelmo de Çassalla, Notarii

1. A B ajoutent « homagio prestito ». — 2. A B « acta ». — 3. B « Turolium, quinto Kalendas Junii. Era Mª CCª LXXª quarta. Testes sunt : P. Ferrandi de Açagra; P. Cornelii, Majordomus Aragonis; Ladronus (A « Ladronius »); Luppus (A « Lupus ») de Mendoça (A « Mondoça »); Marcus (A « Marchus ») Ferricii; F. Petri de Pina (A « Piña »); Ferrandus Didaci (A « Didacij »); Ferrandus Luppi (A « Lupi »); Eximius Luppi de Rivolis (A « Eī de proiul »); Peregrinus de Bolas (A « Belas »); P. Petri, Justicia Aragonis; Furtadus, miles dompni Aceydi (A « Ateydi »). Sig† Ja., Dei gratia Regis Aragonis et Regni Majoricarum et Comitis Barchinone et Urgelli et Domini Montispesulani (A a ici deux lignes d'arabe, voir *infra*). = Signum Petri Johannis scriptoris, qui mandato Domini Regis hoc scripsit, loco, die et era prefixis, cum litteris suprapositis IIª linea, ubi dicitur acquisitis et acquirendis, et Xª LIIIª, ubi dicitur homagio prestito (tous ces mots font partie du texte dans A et B. Ce qui suit est d'une autre main dans B. A reprend ici comme ci-dessus (nº 373) : « Sig†num Bernardi de Caderica... » etc.). = Sig†num Bernardi Peragani, Notarii Valencie, testis, = Sig†num Stephani de Podio Lugano, Notarii publici Valencie, testis. = Sig†num Ferrarii Mathosis, Justitie Valencie, qui huic translato auctoritatem suam prestitit et decretum. = Sig†num Berengarii de Ripullo, publici Notarii Valentie et curie eiusdem, pro Guillelmo scribe, qui dictam auctoritatem mandato Justitie predicti in hoc translato apposuit et scripsit, die et anno in prima linea contentis, = Sig†num (un trou; ce qui suit est d'une autre main) ardi Gaucerandi publici Notarii Valentie, qui hoc fideliter translatavit et cum horiginali suo verbo ad verbum comprobavit cum supraposito in Vª linea ubi dicitur que pertineant (ces deux mots sont en effet au-dessus de la cinquième ligne dans le parchemin) die et anno in prima linea contentis ». — 4. *t'rachoñ*. — 5. *Bñ*. — 6. *Campaiuσ*. — 7. *Aragoñ*. — 8. *Araḡ*. — 9. Le *Traslado* omet deux lignes en arabe (autre encre). En voici la transcription faite avec l'aide de M. l'abbé Feghali, professeur d'arabe à l'Institut colonial de Bordeaux : « ouaqafa 'alā hada l-maktoûbi 'abdou r-rahmâni bn es-saiyidi 'abi 'abd-illâhi bn es-saiyidi 'abī ja'fara bn el-khalifati 'amiri-l-mou'minīna faltazamahou kama ltazama lahou 'aidan moudamminahou ou 'ashada 'alā nafsi-hi bidālika man youonaqui' ousmahou 'alaihi hadā » (a pris connaissance de cet écrit Abd-errahman, fils du seigneur Abou-Abd-Allah, fils du seigneur Abou-Ja'far, fils du Khalife, chef des croyants, et il en a pris la responsabilité ainsi que de son contenu : tout cela est attesté par celui qui met son nom au bas de cet écrit). Le libellé est différent dans A : « ouaqafa 'alā hadal-maktoûbi 'abdour-rahmâni saiyidounā 'abi 'abdillâhi bn saiyidinā 'abi hafça bn saiyidinā 'amīri-l-mou'minīna fartadahou oua 'amdâhou ouafi t-tārikh » (a pris connaissance de cet écrit Abd-er-rahman, notre maître, Abou-Abd-Allah, fils de notre maître, Abou-Hafç, notre maître, chef des croyants, et il l'approuva et le signa à cette date). Rien dans B.

Domini Regis, hanc cartam scripsit loco, die et era prefixis = Sig†num Bernardi de Caderica, Notarii, qui pro teste subscribo = Sig†num Nicholai de Samares, Notarii[1]. Sig†num Petri Carbonelli, Notarii publici Barchinone, qui hoc transcribi fecit fideliter et clausit[2] cum



1. Mains diverses pour la suite dans l'original, et seulement à partir de « Signum Nicholai de Capraria» dans A. — 2. A continue : « cum licturis appositis in linea IIII, ubi dicitur semper, et in XVIa, ubi dicitur et facitis, z cis XVIIIa ubi dicitur sint semper vasalli vestri et filiorum vestrorum vel illius qui, et in linea XIX, ubi

incausto sparso in linea XXª prima, IIII nonas Augusti anno Domini Mº CCº LXXº quarto. = Sig†num Nicholai de Capraria, Justicie Segorbii, qui huic translato auctoritatem suam prestitit et decretum. Sig†num Martini Lupi de Morea, Notarii publici Segurbii[1], qui auctoritate dicti Justicie et eius jussu in hoc translato aposuit et (fol. 578) scripsit die et anno prefixis = Sig†no de Diago de Santa Cruz, Notario publico de Segorbe testis = Sig†no de Miguell Perez de Heredia, Notario publico de Segorbe et por actoridat del senyor (Rey) de Aragon por toda la su terra[2] y senyoria, que aquesti traslat (bien et leyalment de la[3] original[4]) fiço escrivir et conel[5] original lo aprovo et conel[5] dia et anyo Dei sus dito, lo cerro (et con raso emendado en la XXIXª linea do diçe Sancio).

***

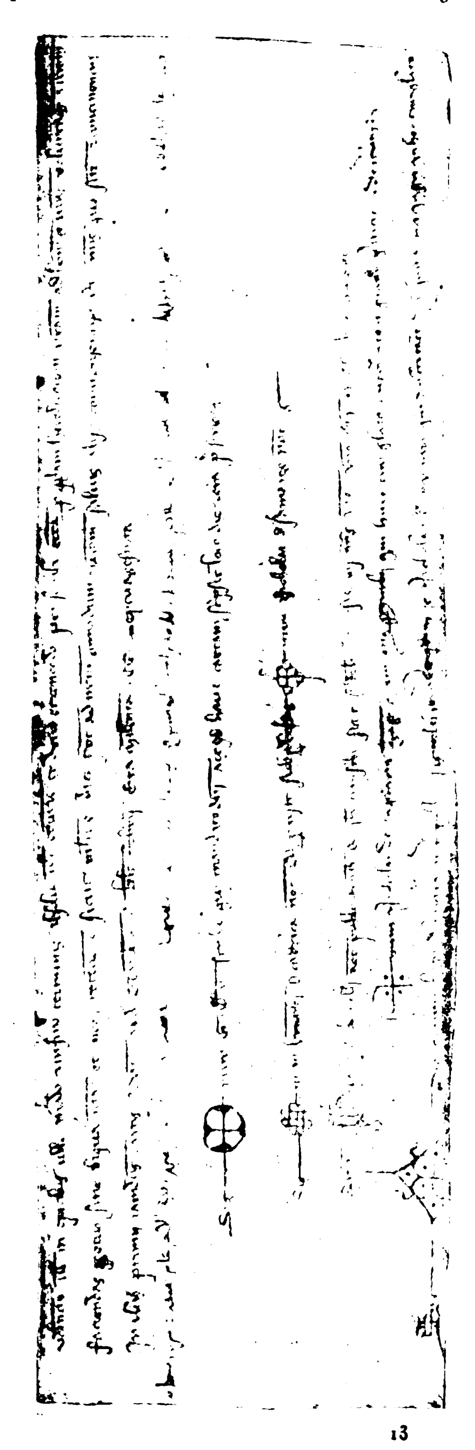
Fol. 707. Nº 480. Armari 28, segon del Regne de Valencia, sach M, nº 53. Parchemin. Année 1232. Copie de 1319.

Quinto Kalendas Madii, anno Domini millessimo CCC° nono decimo. Hoc est translatum bien e fielment sacado de un translat scripto en pergamino, el tenor del qual es atal : Hoc est translatum sumptum fideliter a quodam instrumento cuius tenor talis est. Sit omnibus manifestum quod ego Çeyd Abuçeyd, Rex Valencie, per me et per omnes filios ac successores meos, bona voluntate et bono libenti concedo propter multa et magna servicia que a vobis Domino Jacobo Aragonum suscepi et suscipio incessante, absolvo, remitto, concedo et dono vobis predicto Regi Aragonis[6] et vestris successoribus in eternum totam illam partem exituum quam retinueram in Valencie civitate et suis terminis, in aliis scilicet cartis que sunt inter vos et me, et qhe facta fuerunt transactis temporibus apud Calataiubum; ita quod omne jus et racionem quam racione illarum cartarum et convenienciarum vel alio ullo modo habebam vel habere debebam in civitate Valencie vel in exitibus ullo modo et in suis terminis, absolvo vobis et vestris et dono et concedo per secula cuncta, per propiam hereditatem vestram, ad homnes vestras voluntates et vestrorum faciendas perpetuo, sine aliqua mea et meorum retencione, sicut melius dici potest ad meum comodum et vestrorum, salvis aliis convenienciis michi et meis que sunt et continentur in illis primis jam dictis cartis. Datum apud Turrolium, IIII Kalendas Februarii,

dicitur Rex fuerit arag̅ sicut superius continetur promitimus etiam per nos et filios et illos qui locum nostrum tenuerint et (?) appositis in eadem linea ubi dicitur peccunie IIII nonas aug. anno Domini Mº CCº LXXº quarto. Sig†num Nicholai... » etc. (autre main). Il n'y a pourtant aucune addition ni rature.

1. A ajoute « et curie eiusdem pro Nicholao de Capraria ». — 2. *trā*. — 3. *d'la*. — 4. A « del original bien e lealment. — 5. *conl̄*. — 6. *Arag̅*.

Era (fol. 708) millesima CC. septuagesima [1]. Sig†num Guillelmi scribe, qui mandato Domini Açeyd hanc cartam scripsit, loco, die et era prefixis. = Sig†num Bernardi de Caderica, Notarii, qui pro teste subscribo. = Sig†num Nicholai de Samares, Notarii. [2] Signum Petri Carbonelli. Notarii publici Barchinone, qui hoc transcribi fecit fidetiter et clausit IIII Nonas Augusti anno Domini M° CC° LX° quarto. = Sig†num Nicholay de Capraria, Justicia civitatis Segurbii, qui huic translato auctoritatem suam prestitit et decretum. = Sig†num de Martini Lupi de Morea, Notarii publici Segurbii et curie eiusdem, pro Nicholao de Capraria, qui auctoritatem dicti Justicie eius jussu in hoc translato aposuit et scripsit die et anno prefixo. = Sig†no de



1. Le *Traslado* ajoute « Sigue un renglon en idioma desconocido » (!) C'est encore une ligne d'arabe : « ouaqafa 'alā hada l-maktoûbi 'abdou r-rahmāni bn saiyidinā 'abī 'abd-illāhi bn saiyidinā 'abī hafça bn saiyidinā ouel-'imāmi 'amīri-l-mou'minīna faradiyahou oua' amdāhou ouakatahou moušhidan 'alā nafsihi bidalika fī 'aouā'īli šahri rabī' i-l-'ākhiri 'āmou tis 'atin oua 'išrīna ouasitima'atin » (a pris connaissance de cet écrit Abd-er-rahman, fils de notre maître Abou-Abd-Allah, fils de notre maître Abou-Hafç, fils de notre maître el Imam, le chef des croyants; il l'approuva, le signa et en garantit ainsi lui-même l'authenticité, dans les premiers jours du mois de Rabi' le second de l'année 629).— 2. Mains différentes pour ce qui suit.

Diago de Santa Cruz, Notario publico de Segorbe. = Sig†num de Miguel Perez de Heredia, Notario publico de Segorbe, por actoridat del Senyor Rey por toda la su terra ɛ senyoria, que de la original bien ɛ lealment aquesti translat fizo escrivir et conel dito original lo aprovo ɛ conel dia[2] anyo desus dito lo çerro.

IV. Le roi de Navarre Sancho.

F° 652ᵛ. N° 420. Armari 7 de Concordias reals, sach Sᵗ Fran^co Xavier, n° 36. — Dup°, Armari et sach ydem, n° 50 (A). — Trip°, Armari et sach ydem, n° 42 (B). — Parchemins. Année 1231 *.

Hoc est translatum[1]. Aquest es translat ben ɛ fielment translatat duna carta original, la forma de laqual atal es. Conescuda cosa seya a todos los qui son ɛ son[2] por venir que como sobre aquella convinençia[3] que feyta fo entre el Senore[4] Don Jayme, Rey de Aragon, ɛ el Señor Don Sancho Rey de Navarra, la qual convinençia se afillaron amos el uno al otro, que qualquiere[5] que sobrebivies fosse señor ɛ heredero do los Regnos de aquel que muerto seria, esto juraron amos sobre la cruç[6] ɛ los quatro evangelios ɛ ficieron homenage el uno al otro dios peña[7] trayçion[8] et mandaron que sus (fol. 653) Ricos hom̄es[9] et de los bonos om̄es de las ciudades[10] ɛ pueblos jurassen en esta forma misma, es assaber que juraron[11] de Navarra Don Sancho Ferrandeç[12] de Mont agut, Don Joh'n Pereç[13] de Baçtan[14], Don Pero Martineç[15] de Suyça, Don Pero[16] Martineç[17] de Leet, Don Xemen Dayvar, Don Pero iuidan, Don Garcia Garçeç Deaniç[18], Don Lop Arçeç[19] de Arti, Don Michel de Guereç, Don Garcia Xemeneç[20] de varniç[21], Don Pero Garceç de Arroniç[22] et Don Pero Xemenes[23] de Olleta ɛ VI hom̄es[24] de cadauna de las buenas villas de Navarra en voç[25] de todos los otros por cumplir[26] ɛ atener la jura de lur señor el Rey de Navarra. Eyamient[27] es assaber que juraron de Aragon a tener las convinençias[28] suso ditas[29] entre los Reyes, Don Pero Ferrandeç[30] de Albarraçin[31], Don Ato de Foçes, maiordomo del Rey de Aragon, Don Guil-

* Cf. Bofarull, t. VI, p. 102, document XVIII (Perg. n° 445, 2 feb. 1231, fol. 671-673 du *Traslado*. Voir Zurita, *Indices*, p. 109-110. Cette charte a été déjà publiée, d'après B, par Tourtoulon, *Jacme I*, t. I, p. 458.

1. Ces trois mots manquent dans B. A ajoute « sumptum fideliter a quodam alio translato cuius tenor talis est ». — 2. A « ɛ qui son ». — 3. A B « conuinençia ».— 4. A B « señor ». — 5. A « quiera ». — 6. A B « cruz » (dans B le z ne se distingue pas du ç). — 7. A B « pena ». — 8. A « traiçion »; B « traiçion ». — 9. B « om̄es ». — 10. A « ciutades ».— 11. A « jurassen »; B « juraron ».— 12. A « Ferrandes (un z ajouté); B « Ferrandez ». — 13. A « pez ». — 14. Dans A l's est corrigé en z; B « Baçtan ». — 15. A B « martinez ». — 16. *po*. — 17. A B « martinez ». — 18. A « garçeç d'oniz ».— 19. A « Arçeç ». — 20. A B « xemeneç ». — 21. A « vairiç; B « varriç ». — 22. A « arroniz »; B « harroniç ». — 23. A « xem̄niz »; B « xemeneç ». — 24. A B « om̄es ». — 25. A « vos ». — 26. A B « complir ». — 27. A B « examiente ». — 28. A « convinēcias ». — 29. *dtas*. — 30. A « Frādiz ». — 31. A « Aluarraçin »; B « aluaraçin ».



lelm de Muncada[1], Don Rodrigo de Lissana[2], Don Artal de Luna, Don Exemen Durreya, Don Blasco Maça, Don Pero Sanç, notario del Señor Rey de Aragon, Don Pero Pereç, Justicia de Aragon, ɛ VI omes de las buenas vilas de Aragon en voç[3] de todos los otros por cumplir[4] ɛ attender[5] la jura de lur Señor el Rey de Aragon. Et son testimonias desto el Abat[6] de Oliua, Pero Sancheç[7] de Barrellas[8] ɛ Don Guillelm Saçala[9], de Leyda[10], et Don Guillelm, escrivano mayor. Feita[11] fo esta carta IIII dias en la entrada del mes de abril, Era M^aCC^aLX^aVIIII^a. E yo Domingo, escrivano del dito[12] Rey Don Sancho de Navarra, por mandamiento de los ditos[13] qui juraron, esta carta escrivi. Factum fuit[14] hoc translatum apud Garden, Kalendas Augusti, anno Domini M°CC°LXX° quarto. Sig✝num Raimundi de Podio, notarii publici de Ilerda, qui hoc translatum scripsi ɛ clausi, ɛ de verbo ad verbum cum originali fideliter comprobavi die ɛ anno co supra. =[15] Sig✝num Berengarii Guilaberti, Notarii. = Sig✝num Bernardi de Caderica, Notarii, = Signum Nicholai de Samares, Notarii, = Signum Petri Marchessii, publici Barchinone Notarii, qui hoc translatum sumptum ab alio translato fideliter scribi fecit et clausit IX Kalendas Februarii, anno Domini millessimo CC° LXX° ɛ quarto*.

*
* *

Fol. 679. N° 449. Armari 27 de Taraçona, sach n° 8. Parchemin. Charte-partie. Année 1231.

In Dei nomine. Manifesta coza sia a todos los que agora son e daqui adelant seran, que nos Don Jacme, par la gracia de Dieus Rei daragon

* Sceau de cire oblong, biogival. Avers : //// RCHINONEN EP ///; au milieu, un évêque, de profil. Revers : //// MAGESTATIS ////; au milieu, une vierge, de profil, avec une palme dans la main droite (sainte Eulalie). A et B n'ont ni sceau ni trous pour les cordons.

1. A B « mōcada ». — 2. A B « liçana ». — 3. A « vos ». — 4. A B « conplir ». — 5. A B « atender ». — 6. A B « abbat ». — 7. A B « sancheç ». — 8. B « Barriellas ». — 9. A « sasala »; B « çasala ». — 10. A « lerda »; B « Lerida ». — 11. A B « feyta ». — 12. « *dto*. — 13. *dtos*. — 14. B « fuyt ». — 15. Autres mains. B s'arrête là. A continue (même main) : « Sig✝num Guillelmi de Colle, notarii publici barchñ. = Sig✝num Bartholomei de Sanahugia, notarii. = (Autres mains) Sig✝num Jacobi de Malvino, notarii barchñ testis huius translati. = Sig✝num Bartholomei de villa francha gerentis vices Romei de marimūdo vicarii barchñ ɛ vallñ. Qui huic translato supto fideliter ab originali suo non cancellato nec in aliqua parte sui vitiato ex parte Domini Regis ɛ dicti vicarii ɛ auctoritate qua nos fungimur auctoritatem impendimus ɛ decretum. apponimus per manum mei bernardi de ausone notarii publici barchñ Regentisque scribaniam Curie vicarii eiusdem Ciuitatis in cuius manu ɛ posse dittus gerens vices vicarii hanc firmam fecit octavo Idus Junii, anno Domini millesimo ducentesimo nonogesimo tercio, presentibus testibus Bonanato de Petra et Berengario de Corrilio jurisperitis. = Et Ideo ego Bernardus de Ausone notarius predictus hoc meum sig✝num hic apposui. = Sig✝num Nicholai de Samares notarii publici Barchñ qui hoc translatum sumptum fideliter a dicto alio translato scribi fecit ɛ clausit, VI Idus Junii anno Domini M° CC° XC° tercio.

e del Riegno de Maiorcas, comte de Barcelona, e Señor de Montpestler, com bon coraço e con bona voluntat, con aquesta present carta en todos tiempos valedora, donamos et atorgamos a vos cozino ondrado é muit amado nostro Don Sanxo por aquela[1] mezexma gracia, noble Rei de Navarra, aquellas duas pienas; la una dielas es apelada la Faxina e lotra Piena-Redonda; las quales davant ditas duas penas nos a vos donamos de nostra agradable voluntat, é atorgamos por bastir e por poblar elas con entradas é con exidas é con aguas, é con montes é con todos terminos que agora han et aver deven a todas partes, é con todas aquelas cozas que pertainescen ad aquelas penas; en axi que delas fagades todas vostras volontades en todos tiempos; empero en aital comvinio que de aquelas davanditas penas, ni de los establidores, ni de los pobladores delas, alcun mal ni dano non isca nin vinga (?) en alcun tiempo al vostro regno. Data apud Tudelam, IIII Kalendas Marcii, Era Mª CCª LX nona. Sig†num Jacobi Dei gratia Regis Aragonis et regni Maioricarum, Comitis Barchinone et Domini Montis Pessulani. = Huius rei testes sunt: Domnus Ferrandus, Infans Aragonis; Atto de Focibus, Maiordomus Aragonis; Petrus Sancii, Notarius, Aragonis Repositarius. Signum Petri de Sancto Melione, scriptoris, qui hoc mandato Domini Regis scripsi, pro Petro Sanccii Notario suo, loco, die et Era prefixis.

G. CIROT.

1. *aq̄la.*

RECHERCHES

SUR LA

CHRONIQUE LATINE DES ROIS DE CASTILLE[1]

I. L'Auteur.

La Chronique latine des rois de Castille est anonyme. Mais l'auteur y donne des indications qui peuvent servir de signalement partiel et nous engager à la recherche de son identité.

Il déclare avoir assisté à la consécration du premier patriarche de Constantinople, un Vénitien, en l'église Saint-Pierre de Rome, par les mains du pape Innocent. Le texte, rempli de fautes, porte ici *Innocencii IIII* (§ 30), erreur évidente, qu'Abella, avec un peu de réflexion, aurait corrigée. Quelques lignes plus loin, l'auteur ajoute qu'il a vu le successeur de ce même patriarche, par conséquent Gervaise (1215-1219), au concile de Latran, convoqué sous Innocent III, un an après la mort d'Alphonse VIII, et l'année d'avant la mort de ce dernier pape. Nous savons donc qu'il s'est trouvé à Rome en 1205, année où Thomas Morosini fut consacré patriarche (15 mars), et en 1215, année où fut tenu le seul concile de Latran auquel il puisse faire allusion, — « in festo omnium sanctorum », remarque-t-il, en réalité du 11 au 30 novembre.

D'autre part, l'auteur déclare (§ 54) avoir reçu les confidences du légat du pape, Jean d'Abbeville, touchant les motifs de la venue de celui-ci en Espagne (en 1228-1229). Si de plus on considère le ton général de son œuvre, où abondent les observations d'ordre religieux ou moral, et où se montre une connaissance précise des règles canoniques sur le mariage,

1. Voir p. 173.

des prohibitions dont il est l'objet entre parents, du degré de parenté existant entre tous les époux royaux auxquels, en Espagne, l'autorité pontificale imposa le divorce, on doit admettre que l'on a affaire à un clerc; très probablement un évêque, comme le furent les deux autres chroniqueurs contemporains, Luc de Tuy et Rodrigue de Tolède.

Si donc nous avions une liste des évêques et des clercs qui assistèrent au concile de Latran, nous pourrions arriver, par voie d'élimination, à restreindre le champ des recherches et limiter tout au moins le nombre des candidats possibles (sinon à trouver le véritable auteur), puisqu'il y aurait à tenir compte d'autres circonstances, comme celle d'avoir vécu jusqu'en 1236, date à laquelle s'arrête la Chronique. Le recoupement serait aisé.

Cette liste, nous l'avons. Elle se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Tolède, coté 42-21. Elle est de la seconde moitié du XIIIe siècle (la Bibliothèque nationale de Madrid en possède une copie, due au P. Burriel, aux folios 39-40 du ms. Dd 61). Malheureusement, le P. Fita, qui l'a reproduite dans son article *Santiago de Galicia* (*Razón y Fé*, t. II, 1902, p. 42), la considère comme apocryphe, et n'y voit qu'un faux, dû sans doute à l'archevêque de Tolède, D. Sancho II, ou à quelque clerc tolédan désireux de lui complaire (t. III, 1902, p. 53). Les preuves données par l'érudit jésuite (p. 54-60) semblent bien péremptoires, et elles sont précisément fondées sur les erreurs ou les impostures qu'a commises le rédacteur en affirmant la présence, à ce concile et lors de la discussion soulevée à propos de la primatie de Tolède, de Pedro Muñiz, archevêque de Compostelle, et de Rodrigue de Tolède lui-même. De sorte que si « la liste des prélats espagnols qui assistèrent au concile œcuménique et des personnes qui formaient leur suite peut en partie provenir de documents sincères, elle n'a pas de valeur historique par elle-même, tant que ces documents ne seront pas découverts » (p. 54)[1].

1. La participation de Rodrigue de Tolède au concile de Latran a été de bonne heure révoquée en doute. Voir à ce sujet une note de D. Vicente de Lafuente dans son discours de réception à l'Académie de l'Histoire (*Elogio del arzobispo D. Rodrigo Jimenez de Rada*), p. 70.



Deux autres rédactions des mêmes actes exposent avec plus d'ampleur la discussion, mais ne citent que les noms de ceux qui auraient pris la parole en la circonstance, à savoir l'archevêque de Tolède, celui de Braga, celui de Compostelle et l'évêque de Vich, c'est-à-dire ceux que mettait en scène la première rédaction; elles suppriment la longue liste d'assistants qui suit dans celle-ci. Elles ne sauraient donc nous fournir les éléments dont nous avons besoin. Et, en tout cas, elles sont aussi fausses, ou plutôt encore plus fausses, d'après le P. Fita, que la première. L'une, qui se trouve dans deux manuscrits (Hh 144 et Hh 130) de la Bibliothèque nationale de Madrid, provenant de la Bibliothèque du Chapitre de Tolède (15-22 et 15-23), serait un faux du temps de l'archevêque D. Juan, fils de Jacques II d'Aragon (1321-1328); l'autre en serait une refonte, due à l'archevêque García de Loaysa. Dans toutes deux, on voit mise en question par Rodrigue l'apostolicité de l'église de Compostelle et même, quoique avec un acquiescement de pure forme, l'existence du corps de saint Jacques dans le tombeau révéré, sur quoi les faux actes du XIIIe siècle étaient restés muets.

Malgré le respect qu'on doit aux textes anciens et aux archevêques de Tolède, on conçoit que, dans ces conditions, les listes plus ou moins complètes qui nous sont ainsi parvenues des personnages ayant assisté au concile de Latran sont fort sujettes à caution.

* * *

Il ne nous reste qu'une ressource: c'est de consulter la liste des évêques espagnols qui siégeaient aux environs de 1236; il y a des chances pour que notre auteur soit un de ceux-là. Qu'il ait été évêque, c'est d'autant plus probable qu'ayant rendu des services d'ordre diplomatique ou tout au moins représentatif dans ses deux séjours à Rome, ayant suivi la cour et approché les personnes royales, il ne put manquer d'être récompensé par un évêché. Ce n'est qu'une probabilité sans doute, mais si nous la négligeons, il faut renoncer à notre

enquête. D'autre part, qu'il soit mort en 1236 ou peu après, c'est ce que ferait supposer l'arrêt brusque de son récit avec la fin du mois de novembre de cette année-là, c'est-à-dire après la prise de Cordoue : s'il avait vécu encore de longues années, n'aurait-il pas continué sa tâche en racontant les exploits qui se terminèrent par la prise de Séville en 1248? Mais nous avons l'exemple de Luc et de Rodrigue, qui arrêtent leurs récits l'un en 1236, l'autre en 1237, bien qu'ils ne soient morts, respectivement, qu'en 1249 et 1247. En tout cas, la façon dont s'arrête la Chronique montre bien qu'à ce moment elle était rédigée au jour le jour. Il ne peut être question d'un accident matériel : perte des derniers feuillets de l'original par exemple[1].

1. Voici, relevés dans la *Hierarchia catholica medii aevi* d'Eubel (ed. altera, 1913), les noms des évêques qui siégèrent aux environs de 1236; je les groupe d'après l'intérêt qu'ils présentent par rapport à la question.

Plasencia, DOMINICUS (1214, 1233).

ADAM PEREZ de Cuenca, 1236, † 1262. Au moment de son élection il étudiait à Bologne, et en 1241 il gouvernait l'église de Plasencia déjà depuis sept ans, d'après une lettre de Grégoire IX en date du 28 mars de cette année-là (an. 15, t. 20, ep. 13) (Eubel). Alonso Fernández, dans l'ouvrage que je citerai plus loin (p. 199), remarque aussi qu'Adam Pérez était déjà évêque de Plasencia en 1234. Son prédécesseur était donc mort ou transféré à cette époque.

Jaen (et Baeza), DOMINICUS DE BAEZA, dominicain, 1236. La date de sa mort est inconnue. Son successeur, PETRUS MARTINEZ, siégea du 6 mars 1249 jusqu'à l'année suivante.

Osma, JOANNES DOMINGUEZ DE MEDINA, 1231, transféré à Burgos en 1240.

Leon, ARNALDUS, 6 mai 1234. Peut-être, selon Eubel, le même que le doyen de Compostelle, *maestrescuela* de l'église de Léon et chapelain S. P., à cause de la renonciation duquel Grégoire IX (an. 9, t. 18, ep. 423) ordonna d'élire un autre évêque le 15 mars 1236.

JOANNES DOMINGUEZ (DE MEDINA), évêque d'Osma, 4 déc. 1237. Transfert annulé sur les instances du roi de Castille, dont cet évêque était le chancelier (Grégoire IX, an. 11, t. 18, ep. 310) (Eubel).

Burgos, MAURITIUS, 1213, † 12 oct. 1236.

JOHANNES DE MEDINA, 29 mai 1240, † 1246. Ancien évêque d'Osma, chancelier du royaume de Castille et de Leon.

Palentia, TELLO, 1212-1246.

Calahorra, JOHANNES PEREZ, 1211. † 1237, qu'Eubel indentifierait avec un « J. olim portionarius ecclesiae. Segobiensis » dont il est parlé dans une lettre d'Honorius III (an. 8, t. 12, ep. 527), datée du 10 juillet. Il se trouvait à Rome le 26 mai 1226 (lettre d'Honorius III, an. 10, t. 13, ep. 519).

Compostela, BERNARDUS, 1231. Une longue maladie l'oblige à résigner le 31 juillet 1237 (lettres de Grégoire IX, an. 11, t. 18, ep. 174) (Eubel).

JOANNES ARIAE, archidiacre de Compostelle, 15 nov. 1238, auquel est confiée la mission de prêcher la croisade dans les royaumes du roi de Castille, 15 nov. 1261 (Reg. Urbain IV, n. 466).

Zaragoza, SANCTIUS DE AHONES, 1216, † 1236.

Pamplona, PETRUS RAMIREZ DE PIEDROLA, évêque d'Osma, 1231, † 5 oct. 1238.



Malheureusement, même en excluant les évêques du Portugal et de la Catalogne, vers lesquels aucun indice ne nous amène, la liste est bien longue et le choix bien embarrassant.

Une deuxième liste nous permettra de circonscrire nos recherches. En effet, si l'on observe que la fin de la chronique, par les détails, par l'ensemble du récit, paraît bien avoir été écrite à Cordoue même, après la prise de la ville, on sera porté à admettre que l'auteur n'est autre qu'un des évêques qui prirent part à l'événement. Or, nous savons, par Rodrigue et par l'auteur même de notre chronique, quels sont les évêques qui assistèrent à la réception du roi à Cordoue. Le premier cite Juan, évêque d'Osma et chancelier; Gonzalvo, évêque de Cuenca; Domingo, évêque de Baeza; Adam, évêque de Plasencia; Sancho, évêque de Coria; Rodrigue lui-même était absent et remplacé par l'évêque d'Osma. Le second cite les évêques d'Osma, de Cuenca et de Baeza. Tous deux parlent, en outre, d'un « magister Lupus », qui, avec l'évêque d'Osma et un porte-étendard, entra le premier dans la mosquée et devint évêque de la ville [1].

Mais le nom de Domingo doit nous arrêter tout de suite.

Siguenza, LUPUS, 1221, 1237.
FERDINANDUS, 1239, 1246.
Coria, SANCTIUS, 1225, 1230, 1236 (Rodrigue de Tolède, IX, 17).
FERNANDUS, 1238.
ARNALDUS, 1252.
Cuenca, LUPUS, 1225.
GUNDISALVUS IBANNEZ PALOMEQUES, 1236, † 1246.
Huesca, GARSIAS, 1201, résigne le 6 juillet 1236.
VITALIS DE CENTELLAS, 1237-1252.
Taragona, GARSIAS FRONTIN, élu 1219.
PETRUS ? 1218-1248.
Segorbe, GUILELMUS, 1235, 1238.
Segobia, BERNARDUS, 1224, † 1248.
Avila, DOMINICUS DENTUDO, 1225, 1239.
Salamanca, MARTINUS, 1229-1246?
Ciudad Rodrigo, MICHAEL, 1231, † 1253 ?
Zamora, MARTINUS RODERICI, archidiacre de Leon, vers 1217, transféré à Leon.
Astorga, NUNIUS, 1226, † 1241.
Oviedo, JOANNES, 1189-1243.
Tuy, STEPHANUS EGEO, 1218.
LUCAS TUDENSIS, 1239, † 1249.
Orense, LAURENTIUS, 1218, † 1248.
Lugo, MICHAEL, 1225, † 1270,.
Mondoñedo, MARTINUS, 1219, résigne 1248.

1. Voir le § 73.

*
* *

Dans la *Bibl. hisp. vetus* d'Antonio (l. VIII, ch. I, n° 7, t. II, p. 46), et dans la *Biblioteca española* de Joseph Rodríguez de Castro (t. II, p. 510), on voit citée, d'après l'*Historia de la ciudad y Reyno de Toledo* de Gerónimo Román de la Higuera (l. XX, ch. VIII), une Chronique d'Alphonse VIII qui aurait eu pour auteur Domingo, évêque de Plasencia au temps de ce roi. Il s'agit, nous dit Antonio, d'un manuscrit qui aurait appartenu jadis au comte de Comares (ou plutôt, rectifie-t-il, au marquis de ce nom, probablement Diego Fernández de Córdoba, troisième marquis de Comares, dont le fils et les descendants furent ducs de Cardona et Segorbe), et qui, au temps de Higuera, aurait été la propriété de Diego de Frias Haro, habitant d'Ocaña. Sur l'auteur présumé, Antonio tire ses renseignements de Gil González Dávila, dans son *Teatro de las Iglesias de España*, au tome II, intitulé *Teatro eclesiastico de la santa Iglesia de Plasencia, vidas de sus obispos y cosas memorables de su obispado*, p. 483. Castro cite, du reste, le passage tout au long. Dávila dit en substance que Domingo, né à Béjar, devint évêque de Plasencia en 1214; qu'il assista au concile de Latran; qu'il prit part à la bataille de Las Navas, avec une troupe; qu'il chanta le *Te Deum* après la victoire avec les évêques de Sigüenza, Avila, Palencia et l'archevêque de Tolède; qu'il assista à la mort d'Alphonse VIII, et fut témoin, avec quatre autres prélats, lors de la rédaction du testament de ce roi; qu'il accompagna Ferdinand III contre les Maures en 1226; qu'en cette circonstance, il fut accompagné de beaucoup de nobles et de gens de sa ville épiscopale; qu'en 1232, le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul, avec le maestre d'Alcántara, il s'empara de Trujillo, où l'on vit combattre, entre les deux tours, la Vierge Marie, en souvenir de quoi fut élevée une chapelle et fondée une procession; etc., et qu'enfin il eut pour successeur Adam Pérez.

Où Dávila s'est-il renseigné? Dans son *Aparato bibliográfico para la Historia de Extremadura*, t. III, p. 25, Vicente Barrantes nous avertit que Dávila, pour son *Teatro eclesiastico de la santa*

Iglesia de Plasencia, a presque tout pris dans l'*Historia y Anales de la ciudad y obispado de Plasencia*, publiée en 1627 par Fray Alonso Fernández (Madrid, Juan González, 1 vol. petit in-folio, décrite par Barrantes, *ibid.*, p. 24).

Quoi qu'il en soit, c'est à Rodrigue que sont empruntés presque tous les détails biographiques que nous trouvons sur Domingo dans Dávila : présence au *Te Deum* de Las Navas, donc à la bataille elle-même (VIII, 10) ; à la mort d'Alphonse VIII (VIII, 15) ; participation à la campagne de 1226, c'est-à-dire à celle de Priego-Alhama (IX, 12), qui, en réalité, eut lieu l'année précédente (cf. § 46). Ce qui concerne la prise de Trujillo est emprunté aux *Anales Toledanos II* (cf. la n. 4 au § 64 de notre Chronique). Que Domingo, en 1236, ne fût plus évêque de Plasencia, cela ressort de ce que Rodrigue (IX, 17) dit : que, la ville de Cordoue prise, Jean, évêque d'Osma, y fit son entrée « cum Gundisaluo Conchensi, Dominico Beacensi, Adamo Placentinensi, Sancio Cauriensi » ; Adam Pérez avait donc à ce moment (c'est-à-dire avant celui où s'arrête notre Chronique) remplacé Domingo sur le siège de Plasencia. — Tous ces mêmes détails, en fait, sont bien réunis dans l'ouvrage d'Alonso Fernández (Bibl. nat. Paris, Ol 135, ch. IX, p. 32-35), qui cite ses sources, en particulier les *Anales Toledanos* pour la prise de Trujillo.

Ainsi, lors de la prise de Cordoue, nous ne savons si Domingo était encore vivant. En fait, nous apprenons par ailleurs que son prédécesseur était sur le siège dès 1234. C'est une raison à faire valoir contre l'attribution de notre chronique à ce Domingo, attribution en faveur de laquelle militent singulièrement sa présence aux grands événements indiqués plus haut, et par conséquent, sans doute, à bien d'autres, et surtout sa participation au concile de Latran, fait signalétique si important, surtout quand on nous apprend, d'autre part, que ce Domingo est l'auteur d'une Chronique d'Alphonse VIII. Cette participation au concile de Latran n'est pas attestée par Rodrigue ; elle l'est probablement par quelque source connue de Dávila [1].

1. En tout cas Alonso Fernández n'en dit rien, bien qu'il en ait l'occasion, puisque, p. 34, il rappelle la présence de Rodrigue au concile de Latran en 1215.

On a remarqué sans doute qu'à côté d'Adam de Plasencia, Rodrigue nomme Dominique de Baeza. On serait tenté de supposer que ce Dominique est celui de Plasencia, qui aurait été (la supposition n'a rien d'invraisemblable) transféré à Baeza après la prise de cette ville par Ferdinand. Mais il se trouve précisément que notre auteur, s'il parle de la prise de possession de l'alcazar de Baeza (cf. § 49, note 1), ne mentionne même pas l'occupation de la ville. Ce silence serait inexplicable de la part d'un écrivain qui aurait été évêque de Baeza; il ne peut tenir à la modestie de l'auteur, puisque celui-ci note que l'évêque de Baeza vint avec son peuple prendre part au siège de Cordoue (§ 71). C'est tout simplement un oubli, mais un oubli qui rend peu admissible l'hypothèse examinée.

Ce qui reste possible, c'est que Domingo de Plasencia soit l'auteur de la partie de notre Chronique qui concerne Alphonse VIII, ou peut-être de toute cette Chronique, sauf la fin, qu'aurait rédigée quelque continuateur. Mais on ne voit pas bien pourquoi ce continuateur se serait arrêté subitement à la fin de novembre 1236, — ni à quel endroit il aurait commencé, car ni dans le style, ni dans la méthode d'exposition, ni dans l'esprit et le ton, la solution de continuité n'est apparente.

En somme, l'identification entre notre Chronique et celle dont parle Higuera ne peut pas s'induire d'une façon indiscutable des coïncidences que nous venons de constater. Cela, sans parler des réserves que le nom même de Higuera nous oblige à faire.

A défaut du Domingo de Plasencia ou de Baeza, un autre nom s'impose à notre attention, c'est celui de Juan Domínguez, évêque d'Osma, nommé évêque de Léon en 1237 et transféré au siège de Burgos en 1240 et mort en 1246. A part Rodrigue de Tolède, nul ne paraît en effet avoir vécu davantage dans l'intimité du roi, puisqu'il fut son chancelier et, comme il vient d'être rappelé, un des prélats qui entrèrent victorieux dans Cordoue. Nous savons aussi qu'il remplaça l'archevêque de Tolède durant cette campagne. Nous voyons bien que l'évêque

d'Osma assista au concile de Tarazona, présidé par le légat du pape, Jean d'Abbeville, dont l'auteur de notre chronique déclare avoir reçu les confidences (§ 54); mais ce concile eut lieu en 1229, et Juan Domínguez ne devint évêque d'Osma qu'en 1231. Notons cependant que Rodrigue de Tolède prit part à ce concile (cf. mon appendice IX, *Bull. hisp.*, 1919, page 177; Zurita, *Indices*, p. 107, et Tourtoulon, *Jacme Ier*, t. I, p. 250): il peut avoir emmené avec lui le futur évêque, qui paraît avoir été pour lui comme un coadjuteur.

Au concile de Tarazona, outre l'archevêque de Tarragone, Spargo *(Sparagus)*[1], et les évêques de Lérida, Huesca, qui ne paraissent guère pouvoir être mis en cause, assistèrent aussi les évêques de Burgos, Calahorra, Ségovie, Sigüenza et Bayonne. Ce dernier a pu être en relations avec la famille royale, surtout avec Léonore, mais rien ne le désigne comme auteur de notre chronique. De l'évêque de Ségovie, Bernardo, je ne puis rien dire. Restent ceux de Burgos, Mauricio, de Calahorra, Juan Pérez, qui était à Rome en 1226[2]; de Sigüenza, Lope, peut-être le *magister Lupus* dont il était question tout à l'heure. Évidemment, ces noms se détachent particulièrement, mais sans rien de décisif.

Il y a enfin un autre nom intéressant, celui de Tello, évêque de Palencia, qui, s'il n'assista pas à la prise de Cordoue, eut, comme partisan de Ferdinand et de sa mère, une influence notable (§ 33, 36). Eubel le fait mourir en 1246; mais Ricardo Becerro de Bengoa, dans *El libro de Palencia* (1874, p. 94), indique la date de 1238 avec le lieu de sépulture[3]. Seulement, s'il était l'auteur que nous cherchons, on se demande pourquoi il n'aurait pas parlé de la fondation de l'Université de Palencia, due à Alphonse VIII et datée de 1208 (Madoz, s. v. *Palencia*, p. 578).

1. Eubel ne nomme à cette époque qu'un *Petrus* hypothétique : cf. p. 196, note.
2. Voir même note, p. 197.
3. « El convento de Trianos, cerca de Sahagún, el cual fundó, y donde yacían sus padres, señores de Cea y de Grajal, 1238. »

II. Les œuvres similaires.

Dans sa *Bibliotheca hispana vetus* (l. VIII, c. III, n° 73, t. II, p. 613 de l'éd. de 1788), Nicolas Antonio signale une « Historia Anonymi *De rebus Castellae ac Legionis* post obitum Veremundi III Legionis, usque ad Ferdinandi Regis III Castellae, Sancti, mortem : quam asservari Parisiis in Regia bibliotheca docet nos Philippus Labbeus *Bibliothecae suae Mss.* p. 315 ».

Mais ce que Labbe, dans sa *Nova Bibliotheca mss. librorum* (Paris, 1653), signale à la page indiquée, sous le n° CCCCXVI, c'est une « Histoire *en espagnol*, depuis la mort de Vvermond III, Roy de Léon, iusques à la mort de Ferdinand 1286 ». Cette dernière date est-elle une faute d'impression pour 1236? et Labbe a-t-il commis une grosse erreur de chronologie en admettant, sur un rapide examen, que ladite chronique s'arrêtant avec cette date allait jusqu'à la mort de Ferdinand III? Ce n'est pas impossible, et alors le contenu de ce texte coïnciderait par ses dates initiales et finales avec le nôtre. Mais, en tout cas, la chronique signalée par Labbe était en espagnol, cet auteur le dit expressément[1].

***

Dans *Progresos de la Historia en el reino de Aragón* (1ª parte, l. III, cap. IV, n° 24), Andrés de Ustarroz cite parmi les manuscrits ayant appartenu à Zurita une *Coronica del Rey Don Fernando el Santo, que ganó á Sevilla,* que Zurita aurait fait

1. C'est du reste en vain que j'ai cherché, parmi les manuscrits latins de l'ancien fonds de la Bibliothèque nationale (*Catalogus manuscriptorum Bibliothecae regiae*, t. IV, Paris, 1744), aussi bien que des autres fonds (*Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale sous des n°s 8823-18613* par Léopold Delisle, Paris, 1863-1871), une chronique dont le signalement réponde à celle-ci. Quant au manuscrit signalé par Labbe, on pourrait le reconnaître dans celui dont parle M. Morel-Fatio sous le n° 1 de la notice 138 du *Catalogue des Manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale*. Le manuscrit qui s'y trouve décrit, et qui contient en outre la fameuse Chronique rimée du Cid publiée par Francisque Michel, appartient à l'ancien fonds n° 9988, (n° 12 du classement de 1860) : il est vrai qu'on ne nous dit pas s'il provient du fonds existant à l'époque où Labbe rédigeait sa *Bibliotheca* ; et en premier lieu il faudrait corriger la date donnée par lui, 1286, en 1252. Il ne peut être question, en tout cas, du manuscrit décrit à la notice 137, puisqu'il provient du fonds Saint-Germain, réuni à la Bibliothèque nationale seulement en 1795-1796 (cf. p. x de l'Introduction du *Catalogue*).

copier sur un manuscrit appartenant à D. Iñigo López de Mendoza, marquis del Real de Manzanares. Le texte s'arrêtait avec un en-tête de chapitre : « Miraglos que Dios fizo por el santo Rey Don Hernando, que yace en Sevilla despues que fue finado, por la qual razon las gentes non deven dubdar, que santo confirmado de Dios non sea, è coronado en el Coro Celestial en compañia de los sus santos siervos. » Ustarroz observe que « por las notas de las márgenes se colije que hay otra historia más antigua que esta ».

Et Dormer ajoute : « y no puede ser la que escribió y llama *Notables* el Licenciado Cristóbal Nuñez, capellan de la real capilla de nuestra Señora de los Reyes en la santa iglesia de Sevilla » ; en effet, cette histoire, citée par Antonio *(Bibl. hisp. nova, Christophorus Nuñez)*, qui n'en donne que le titre *Notables* et le contenu « quibus comprehendisse dicitur res gestas Ferdinandi III », n'est pas, dit encore Dormer, aussi ancienne que le prétend le P. Pineda dans son *Memorial de la excelente santidad y heroycas virtudes del señor rey don Fernando...* (Sevilla, 1627, petit in-folio, Bibl. nat. Paris Oc 30)[1], puisque l'auteur publiait un autre livre en 1537. Le P. Pineda dit du reste lui-même, p. 188 : « Christoval Nuñez escrive i depone, como testigo presente, que el año 1508... »

Mais Dormer continue : « De otra historia antigua escrita en pergamino, muy cumplida, y por quien se suple lo que omitió el arzobispo D. Rodrigo Ximenez de Rada, copia unos fragmentos Pineda, y se hallan los mismos en la de nuestro Cronista, y la cita tambien D. Alonso Nuñez de Castro en varias partes de la vida deste santo Rey; y por ventura debe de conformar con la antiquissima de la santa iglesia de Sevilla, que renovó y estampó su arcediano Diego Lopez el año de 1542, en Salamanca, en casa de Pedro de Castro, la cual tengo en mi poder... »

Dormer termine en disant que le manuscrit possédé par Zurita est actuellement (1680) au pouvoir du comte de San Clemente. Qu'est-il devenu ?

1. « Christoval Nuñez, *antiguo* i devoto Capellān de los Reyes, en sus notables mss. en que curiosamente recopilò la vida del Santo Rey » (*Indice*, n° 133).

Un ms. de la Biblioteca nacional de Madrid, le E. 19 (= 892), papier, contient du f° 129 au f° 140v, de la main de Juan Vázquez del Mármol, « Varias lectiones y emiendas de la coronica del rey don Fernando el santo. 3. deste nombre como el sr Zorita las tiene añadidas en su libro de donde yo saquè el mio despues q̄ yo auia sacado la mayor parte, q̄ lo corrigio con vn libro antiguo (no se cuyo) y parece q̄ estan de su letra propia »[1]. A la fin (fol. 140v) : « Aqui se acaban las varias lectes y emiendas q̄ el sr Zorita tenia puestas ē su libro : las cuales acabè de sacar yo en 22. de hen° de 1583 aos ».

Or, ces variantes se retrouvent en marge du ms. G. 125 (= 2075), papier, 67 folios grand format, où l'on reconnaît aisément le texte de la Chronique générale, et elles sont de la main de Zurita, qui a écrit sur la première page : « Trasladose de vn libro antiguo de la libreria del Marques Iñigo Lopes de Mendoça » (c'est le signalement donné par Ustarroz); puis, en marge de « don enrique murio della a pocos dias » (§ 1028 de l'édition Menéndez Pidal), ceci : « en otra antigua se dize que biuio onze dias »; et au-dessous, en marge de « enbio luego a lope diaz e a g° ruyz » (= Pidal), ceci : « en la otra antigua que Don Gonzalo Ruyz Giron, y Don Lope Diaz, y Don Alfonso Tellez tuuieron su consejo de traer al Infante Don Hernando para alçarle por Rey »; et enfin, au-dessous, encore en regard des mots, « q̄ fuese ver a su madre... e tomaronlo » (même texte que Pidal), ceci : « Muy differentemente se cuenta en la otra historia antigua ».

Ces notes (je ne dis pas ces variantes) marginales, il est facile de s'en assurer, c'est en présence d'un texte de la même famille que le texte édité par Ocampo, que Zurita les a consignées. Le contenu même du ms. G. 125 est une copie partielle de la Chronique éditée par Pidal; elle concorde avec les §§ 1028 et suivants jusqu'au § 1135 (titre). Les trois derniers folios sont d'une autre main que les autres. A la fin : « assi

1. « ...Con algas notas mias que son las rayadas », ajoute Vázquez; il s'agit de quelques indications qu'il a ajoutées sur sa propre copie. Quant aux chiffres qu'il a marqués, ils renvoient aux pages et lignes de la copie de la Chronique même, contenue dans le même ms. E 19 (voir plus loin).

esta en el libro del Duq̄ del Infantado, y no ay relaciō ninguna de los miraglos, si no solo este titulo » (le *titulo* « Miraglos que Dios fizo »).

Ms. Bibl. nac. Madrid. G. 125, fol. 1.

Le ms. E. 19 (=892), déjà signalé, contient aux folios 1-73^{v} la copie du même texte, avec la même note finale que ci-dessus, puis ceci (fol. 74^{r}) : « todo ésto à la letra estaua enel libro del secret^{o} Ger^{mo} de Zorita : de donde yo Juan Vazquez del Marmol lo saque. y acabelo en Madrid a 20 de dizi^{e} .1582. ās./ Juan Vazquez del Marmol » (parafe).

Il est nécessaire d'examiner de près ce manuscrit et les « lectiones y enmiendas » transcrites par Vázquez[1] pour se

1. Voici les premières relevées :
Otiello — Otiella.
llegaua — jugaua. *Yo leeria trebellaua, como lo tengo emendado enel mio*
desauentura — de desauentura
(Ici les notes marginales reproduites plus bas.)
Otiello — Emendado Otiella
la prim^{a} fija — en la marg. la primera hija heredera entre sus hermanas

rendre compte de la provenance des variantes marquées en marge. Elles sont en somme relativement peu nombreuses et n'accusent guère qu'une différence comme il peut y en avoir entre deux copies d'un même texte. Pour bien s'en rendre compte, c'est le relevé de Vázquez qu'il faut étudier. En effet, on ne les y trouve pas toutes; et celles qu'on n'y trouve pas sont incorporées au texte dans la copie du E 19. C'est, comme il l'explique du reste lui-même, que Vázquez a tiré sa copie du manuscrit de Zurita au moment où celui-ci avait déjà corrigé, sans doute d'après l'original, les fautes du copiste (travail fait du reste avec un soin merveilleux). Plus tard, Vázquez a retrouvé le manuscrit de l'historien; et c'est alors qu'il y a relevé les notes et variantes ajoutées depuis par ce dernier. En somme, grâce à cette copie du manuscrit et à ce relevé des notes et variantes, nous pouvons d'une façon certaine faire le départ entre trois séries : 1° les corrections faites par Zurita en présence de l'original (manuscrit Mendoza); 2° les variantes prises plus tard sur un manuscrit de la même famille ; 3° les notes (celles que j'ai reproduites plus haut) marquant sommairement quelques divergences d'une « otra historia antigua ».

La première série ne figure pas dans le relevé de « lectiones y emiendas » et est dans le texte même de la Chronique

a cortes — a la marg. à Arcos
e de Riauara — e de Nauarra
dueña — fembra
lo que fue al nueuo rey — lo que fue duelo al Rey
noble — nobre
Ribella Vallegera — V. C. à la ribera de Val de Gragera
e desdeñandola — V. C. e desdeuandola : por desiñandola
e arremetieronse para ellos — e aguijaronse contra ellos
non se quisieron coger — non se quiso accorrer
que soberuio — que era soberuio
e desconortado — e fue desconortado
a acogerseles — de acogerse
llegando — llegando cerca
emparejauan ya — emparejarian
las manos e prisieronle a el — los entreojos e prendieron a el
aduxieron — troxieron
ante el rey — delantre el rey
delante — sobre esta palabra esta puesta V. C.
conturuiado — deseredado
por el juyzio de Dios — por juyño de dr°
por cuyo consejo — por cuyo juisio.

contenue dans E 19. Le relevé contient exclusivement les deux autres séries, variantes et notes, qu'il faut avoir soin de distinguer, chose facile du reste, puisque les notes se réfèrent à un texte fort différent, dont il ne pouvait être question de prendre toutes les variantes, au lieu que les variantes sont celles d'un manuscrit de la même famille.

Quel est ce manuscrit ? Celui du duc de l'Infantado, dont il est question à la note finale? C'est probable, mais la question n'a pas grand intérêt ici.

Il nous suffit de savoir que l'indication d'Ustarroz ne nous conduit qu'à la Chronique générale dans deux de ses types[1].

1. On sait du reste et on a pu voir par quelques-uns des textes publiés aux Appendices, que le texte primitif de la Chronique générale (texte de Pidal) a été fortement augmenté dans d'autres rédactions, en particulier dans celle d'Ocampo, où je relève ce très intéressant passage :

« *Aqui dize quales fuerō las razones mēguadas q̄ en esta estoria fallamos dexadas por algunos escritores della pero q̄ las cūpre muy bien adelante.*

Fasta en este logar dixo el arçobispo don Rodrigo de Toledo en que fabro de la fee ⁊ de la lealtad ⁊ del gran aprouechamiento que aqueste rey niño don Alfonso corrido ⁊ segundado tēprano ende le vieno, ⁊ d' todas la otras razones dichas, mas porque el dicho arçobispo quiso poner las sus razones tā breues ⁊ atā atajates en ajenamiēto d' muchos ⁊ de grādes fechos en poca razō ⁊ non departe las razones suyas de muchos otros fechos que se fallarō ⁊ acahescieron en los tienpos q̄ son pasados que conuienen aqui ser puestos enesta estoria ⁊ non lo fueron nos posimos los aqui por que mas derecha mēte se puedan seguir ⁊ ser mas conpridos . lo primero porque non dixo y deste nino rey don Alfonso desque el cauallero de Fuēte almexi fuyo conel d' Soria ⁊ a sant Esteuan de Gormaz ⁊ de si Atieça . ⁊ de como despues vieno y el conde don Malriq̄. nin delas guardas que le dieron los de Auila quādo ouo a salyr ⁊ andar por el reyno . nin de como fue el conde don Mallrique con el rey don Alfonso . en pos de Ferrā Ruyz de Castro fasta Huepte . nin de la lid que ouo este conde dō Malrrique con don Ferran ruyz ⁊ con Garçia nauarro çerca Huepte (cf. § 9, note 6) nin de la muerte deste conde dō Malrrique nin de la çerca de Corita . nin de como fue muerto Lope de arenas . nin de como ouo el rey el castillo de Corita (cf. § 10, note 2, sub fine, et Appendice I) . nin del casamiēto del rey dō Alfonso . nin d'los sus fijos ⁊ delas fijas q̄ ouo . nin d' doña Brāca q̄ fue casada cō el rey de Frācia , nin d' la faziēda d' Xerez q̄ ouo cō los moros dō Alfonso infante de Molina hermano del rey dō Ferrādo . nin de dō Aluar perez el Castellano en tiēpo del rey dō Ferrado su nieto deste rey dō Alfonso. E desto nin de otras cosas que fallamos q̄ fuerō en su tiēpo ⁊ deuieran ser puestas, nin lo d'parte ninlo dize el arçobispo dō Rodrigo nin dō Lucas d' Tuy enesta estoria. E porque tenemos que le pertenescie mucho ⁊ que la razō de los fechos non podie ser comprida si esta cosas non fuesen y puestas : ⁊ porque sabemos por prueua de otras estorias q̄ esto que fue assi ⁊ es çierto, ponemos lo aqui en la estoria en los logares que conuenie, non menguando nin cresçiendo en ningunas de las razones que el arçobispo don Rodrigo nin don Lucas d'Tuy nin los otros sabios ⁊ omes horrados y pusieron ; ⁊ q̄remos de aqui adelāte poner entre las sus razones esto q̄ ende fallamos, ⁊ despues tornaremos a cōtar de lo q̄ estos omes buenos ⁊ horrados ende dixeron ».

La nouvelle édition que M. Menéndez Pidal vient de donner de son *Catálogo de la Real Biblioteca, Manuscritos, Crónicas generales de España*, nous apporte d'ailleurs de nombreuses données pour la comparaison des différentes rédactions de la Chronique générale. Je ne puis, pour le moment, qu'y renvoyer.

***

Pour ce qui est de l' « historia antigua escrita en pergamino » dont Dormer nous dit que Pineda transcrit des fragments, notons que le P. Pineda cite effectivement l'histoire de D. Rodrigo de Tolède « en vulgar, ms. en pergamino, que nosotros solemos citar, con nombre, del Suplemento antiguo de pergamino, de fojas quatrocientas i setenta i ocho; que parece de otro Auctor, i en gran parte conforme a la General del Rey Don Alonso, aunque inserta toda la Latina, i augmentada, i proseguida hasta la muerte del santo Rey. De la libreria del Marques de Tarifa. » Il en tire (p. 82) le passage suivant :

Porque la muchedumbre de los Estremadanos, e de los Castellanos era grande e no cabia en palacio, mandò la Reyna, que saliessen todos, e se ayuntassen alli a do fazian el mercado; e allli ante toda gente recibio la Reyna Doña Berenguela de todos el Reyno por suyo, como por heredera linda, que le deuia auer por natura, e por derecho E alli luego otro si ante todos dio ella el Reyna luego a su fijo Don F. El Rey Don Fernando, alabando todos este fecho de su madre, alço las manos e bendixo a Dios por ello.

C'est ce que nous retrouvons, à part d'insignifiantes variantes, au ch. 1029 de la *Chronique générale* éditée par Pidal[1].

***

Le P. Pineda, toujours dans son *Memorial* (*Indice* n° 10), cite encore un « Libro antiguo ms. intitulado de las Antiguedades de España, en fojas 302, hasta el Rey D. F. III. del Marques de Tarifa ». La première citation qu'il en tire (p. 22-24)[2] exclut l'identification avec notre Chronique. Il l'emprunte à un *Cap. 35* :

Sobre Iaen, no obstante que era Invierno, assentò su Real. I viendo Ben alhamar que esta Ciudad estava en gran necessidad de bastimentos.

1. Je trouve cette observation confirmée par M. Menéndez Pidal, p. 109 de l'ouvrage cité à la note précédente. Mais de ce que dit cet érudit pp. 129 et 144 il résulte aussi que la Chronique citée par Pineda avait des parties communes avec la *Crónica de veinte reyes* et la quatrième Chronique générale.

2. Il déclare, dans sa parte I*, p. 5, reproduire textuellement « por sus palabras » ce que disent les auteurs soit anciens, soit modernes. Il oublie de dire si ces *Antigüedades* sont en latin ou en langue vulgaire.

i que el Rey D. Fernando i los suyos sufrian los rezios temporales; desesperado de ningun socorro; queria poner su Estado i Persona en manos de el Rey don Fernando; i suplicarle lo recibiesse por Vassalo. I sus moros le aconsejaron, que lo hiziesse, pues el tiempo no dava lugar, a que hiziesse otra cosa. I Abenalhamar se vino con poca gente para el Rey D. Fernando. i le besó los manos, i suplicó con mucha humildad, que de su Persona i Regno hiziesse lo que fuesse servido: i el Rey le hizo buen recebimiento. i este Moro le entregó a Iaen; en la qual Ciudad el Rey entrò con gran triunfo etc. Este Abenalhamar aun no era Rey de Granada; y luego que entregò a Iaen, el Rey D. Fernando fue a la guerra de Granada con su exercito, i assentò su Real en ella: i mandò llamar veynte Moros de los principales de esta Ciudad; los quales le fueron embiados. I el Rey les dixo, que si querian tener paz con el, que recibiessen por su Rey a Abenalhamar. I los Moros le suplicaron que para le responder, fuesse servido de les dar tres dias de plazo: i el Rey se lo otorgò. I passado el termino el Rey de Granada se salio de la Ciudad, y se fue a Almeria. i de alli se passò a Africa. I los Moros embiaron sus Embaxadores al Rey D. Fernando, haziendole saber que querian obedecer su mandado, i tomar el señor que les diesse. I Abenalhamar fue luego a Granada, a donde fue recebido por Rey i señor de los Moros. Como quiera que sea, este Moro despues que entregò a Iaen, fue vassallo del Rey D. Fernando, i venia a sus Cortes cada vez que era llamado i dava en parias la mitad de sus rentas de este Reyno de Granada. La qual contia era apreciado en ciento y cincuenta mill maravedis de los que en este tiempo corrian : que montan onze cuentos i setecientos mill maravedis de los que en nuestros tiempos corren.

Il le cite encore (même page et p. 138) au sujet du siège et de la prise de Séville (cap. 39, fol. 3).

P. 67, au sujet de la renonciation de Bérengère à la couronne : « La reyna vendio todas sus joyas, porque tenia falta de dinero. i pagò el sueldo del exercito de su hijo. » Il indique le chapitre (31) et le folio (274).

P. 152, au sujet de la reconnaissance de Ferdinand comme roi de Léon :

I le fue revelado (á Don Diego), que passava la muy grave enfermedad, por estar apoderado de los vassallos de Santo Isidro. De lo qual tomò tan grande arrepentimiento, que los dexò, i se compuso con el Abad, i luego fue sano. I a la sazon llegò el Rey D. Fernando a Leon i con su madre D. Berenguela, i fue le fecho gran recebimiento: i le vinieron a le dar la obediencia los reverendos D. Miguel Obispo

de Lugo, D. Sancho de Coria, D. Martin de Mondoñedo, D. Miguel de Ciudad Rodrigo; i otros muchos procuradores de Pueblos, i Ricos hombres, donde fue recebido por Rey; i los confirmò sus buenos Fueros i costumbres : i fue coronado, por mano de D. Rodrigo obispo deste Ciudad.

***

Dans son *Memorial* déjà cité, le P. Pineda signale, en regrettant de ne pouvoir la trouver, une Chronique particulière de Ferdinando III par Juan Gil de Zamora :

Fuera de mucha importancia, poder alcançar la Chronica particular, de que haze mencion el Licenciado Ioan de Robles Corvalan, en la Historia de la Cruz de Caravaca, lib. I, cap. I, por estas palabras : El Doctor Fr. Ioan Egidio de Çamora de la orden de San Francisco, Chronista del Rey D. Fernando el Santo, i maestro del Rey D. Sancho el Bravo, su nieto segundo, cuyas admirables obras, estan en el Convento de San Francisco de la Ciudad de Çamora; como parece, de un quaderno, que dexò el Padre Maestro Geronimo Roman de la Higuera, de la Compañia de Iesus, escrito de su mano, entre los papeles, que por su muerte quedaron en la Casa Professa, que su Religion tiene en la Ciudad de Toledo, grande escudriñador de las cosas de España (Indice, nº 140).

L'œuvre en question est loin de présenter l'intérêt que supposait le P. Pineda. Voir la note 33* à la *Chronique latine des Rois de Castille* (*Bulletin hisp.*, t. XV, p. 25) et mon travail *De operibus Historicis Johannis Aegidii Zamorensis*, p. 48; cf. aussi pp. 12 et 49 au sujet de cette *Historia de la Cruz de Caravaca* et de Lorenzo Ramírez de Prado, qui la cite également; cf. enfin p. 10 au sujet de l'assertion de Higuera à laquelle se réfère Robles Corvalán.

***

Dans le *Prologo* de Zurita, publié par Llaguno, en tête des *Cronicas de los reyes de Castilla Don Pedro, Don Enrique II, Don Juan I, Don Enrique III, por Don Pedro Lopez de Ayala* (Madrid, Sancha, 1779-1780, 2 vol.), et réimprimé dans le tome I de la collection Rosell (*Crónicas de los Reyes de Castilla*, *Bibl. de aut.*

esp., t. LXVI, p. 395), Amador de los Ríos (*Hist. crít. de la lit. esp.*, t. IV, p. 364) a relevé cette phrase : « ..y en tiempo del Rey Don Alonso que venció la batalla de Tarifa, Don Gonzalo de Hinojosa, Obispo de Burgos, que hizo la Abreviacion de todos las Historias hasta su tiempo, de todos los Reyes Christianos ». Pérez Bayer, dans une note à la *Bibl. hisp. vetus* d'Antonio (t. II, p. 142), signale deux manuscrits de cet abrégé, dont l'un ne lui était probablement connu que par la mention qu'il en trouvait dans le Catalogue de la Bibliothèque du comte-duc d'Olivares (t. I, p. 190), parmi les mss. latins, lettre G, sous le titre *Gundisalvi à Finojosa Burgensis episcopi Chronica ab initio mundi ad Alphonsum XI Regem Castellae, cuius tempore floruit*, Fol. membran. cax. 19. n. 1. (Ce genre de cote est propre aux manuscrits du comte d'Olivares.) L'autre manuscrit signalé par Bayer appartenait à l'Escorial. Bayer en donne la cote, *Lit. p. Plut. I. n. 4.*, avec renvoi à un tome III, p. 54 (de son propre catalogue manuscrit probablement), et le titre, *Breve de Alphonso XI Castellae Rege Chronicon*. C'est ce manuscrit, *mutilum*, qui aurait servi à Zurita, ajoute-t-il encore, ce qu'il a reconnu aux notes mises par l'historien aragonais, dont l'écriture lui était familière. Mais cette cote P-1-4 ou j-P-4 est précisément celle du ms. 19. 1, qui appartient à la Bibl. de l'Escorial et qui, à la fin, a une note longue et incomplète, destinée, semble-t-il, à compléter le court chapitre consacré à Alphonse XI (1312). Or, dans un passage de ses *Anales* (III, 2) que j'ai signalé à la note 1 du paragraphe 54 de notre Chronique, Zurita déclare avoir vu dans les chroniques composées en latin par un évêque de Burgos, qui a traduit l'histoire générale de Castille (c'est ainsi que je comprends *que traslado la historia general de Castilla*), et qui vécut au temps d'Alphonse X (*el decimo*), la chute du roi de Valence Zeit Abuzeit expliquée par l'offre qu'il avait faite, grâce à l'entremise d'ambassadeurs, au pape et au roi d'Aragon, de se faire chrétien. Cette affirmation concorde seulement à moitié avec ce que dit l'auteur de notre Chronique, mais le fait que de part et d'autre il est fait allusion à ces velléités plus ou moins sincères de conversion, m'a amené à examiner

l'ouvrage cité par Zurita, qui n'est autre que la Chronique de Gonzalo de Hinojosa[1].

Ce ms. en parchemin, 352 × 238^mm a six folios prélim. d'index et CCCVIII folios paginés. Les titres des chapitres sont en rouge, les initiales en rouge ou bleu; et les marges contiennent de longues additions d'une écriture menue assez semblable à celle du texte, de grosseur variable d'ailleurs, très régulière de forme. Les premiers et les derniers chapitres, d'après l'index, sont intitulés :

I. De origine mundi ε creatione rerum corporalium.
II. De prima etate.
III. De secunda etate quæ ε generationibus eius post diliuium ε quibusdam incidentiis.
— De eduardo iuniore rege anglie.
— De herrico imperatore.
— De alffonso rege castella.
— De ludouico rege francorum.

Amador croit (*loc. cit.*) que l'œuvre latine de Hinojosa a été traduite en castillan au XIVe siècle, et cette traduction se trouverait dans un manuscrit du XVe, en parchemin et à deux colonnes, qui appartenait de son temps au comte de Campo-Alange. Il cite une partie du prologue : « Et despues desto (après les *lineas* des rois de la *ley vieja*, et des *gentiles*, des consuls et des empereurs, enfin des rois goths) entra otra linea de los reyes de España especialmente de Castilla... Item se falla en la dicha coronica la linea de los reyes de Aragon... Item se falla otra linea de los reyes del regno de Navarra... » La ligne des rois castillans s'arrête avec Alphonse XI : « Alçaron rey a su fijo (de don Fernando) el rey don Alfonso, niño de trece meses que criauan en Avila. Et este rey don Alfonso es el XII Rey que por este nombre fueron llamados en Castilla. » La ligne de Navarre se termine avec Sancho el grueso; celle d'Aragon, avec Jayme I; celle de Portugal, avec Dionisio.

1. Je ne reviens pas sur l'attribution faite à Gonzalo de Hinojosa de la Chronique publiée aux tomes CV et CVI de la *Colección de Doc. inéditos*, attribution dont M. Menéndez Pidal (*Catálogo*, p. 94; cf. mon livre *Les Histoires générales d'Espagne*, p. 8) a suffisamment démontré la fausseté, distinguant cette Chronique de celle qui nous occupe présentement.



Amador termine le signalement en disant que le manuscrit a 44 folios utiles.

De l'œuvre de l'évêque de Burgos, il fut fait entre les années 1370 et 1373, par le moine Jehan Goulain, de l'ordre des Carmes, une traduction dont le second volume, conservé à la Bibliothèque publique de Besançon, a été étudié par M. Auguste Castan (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, tome XLIV, p. 264-283), et signalé ensuite par M. Fernández Duro dans le *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. X, 1887, p. 438-443. Comme dans la traduction castillane signalée par Amador, l'auteur s'arrête avec l'avènement d'Alphonse XI (1312). La mort de Denis (1325) n'est pas mentionnée. Le dernier chapitre, remarque aussi M. Castan, relate des événements de l'année 1327 et constate qu'alors le royaume de Majorque était gouverné en paix par Jayme II. D'où M. Castan conclut légitimement que ces Chroniques de Burgos furent rédigées entre 1313 et 1327.

Cette œuvre n'est pas sans analogie avec notre Chronique, puisque de part et d'autre on voit l'auteur s'intéresser à ce qui se passe ou s'est passé hors d'Espagne. « La seconde partie des Chroniques de Burgos s'ouvre par l'histoire du règne de l'empereur Constantin et se termine par la mention du traité de mariage entre le jeune roi de Majorque, Jayme II, et la fille de l'héritier présomptif du royaume d'Aragon, événement qui appartient à l'année 1327. L'ouvrage entier constituait une vaste compilation qui embrassait l'histoire entière du monde[1]. » Mais de même que notre auteur, c'est surtout l'Espagne qui intéresse celui des *Chroniques*, naturellement : « Bien que l'auteur traite, période par période, de l'histoire de tous les peuples du monde, néanmoins il accorde des développements exceptionnels aux faits qui intéressent les annales de la péninsule espagnole. »

En tout cas, ce qui vient d'être dit montre amplement qu'il s'agit là d'une œuvre distincte de notre Chronique. Quelques extraits achèveront de nous convaincre.

1. C'est ainsi qu'il parle des innovations administratives de Philippe-Auguste (Philippe le greigneur) et raconte comment il fut amené à paver sa ville de Paris.

(fol. CCLXXIIII[r]). De rege alfōso hyspanie q[i] dc̄s est bon9 ex gestis[1] qui dict9 est de vbeda.

Isto eodem anno[2] regnauit alfonsus qui dicitur vbeda . qui fuit bonus ⁊ sapiens in hyspania annorum quatuor erat. cum regnare cepisset . anno dn̄i . m° c°x° [3]. regnauit quinquaginta quatuor annis. Hic dicitur bonus quia multa bona operatus est in terris propter que permanet nomen eius . ⁊ memoria eius non deletur. hic ab infancia uultu minax [4] intellectu capax . preludia ludicra mente transcendens in merito multa recuperauit . acquisiuit non habita . reedificauit deserta iecit fundamento urbium erexit excelsa murorum. persequtus est . [5] surgentes uirtute altissimi roboratus ad infideles committit manum bella fidei exercuit. sarracenos prostrauit fidelium terminos dilatauit monasteria construxit . religiosos promouit . ⁊ in omnibus deo placere curauit negligens delicias fugiens.

Eo tempore[6] contraxit alfonsus cum alienor filia regis anglie. ex qua habuit duos filios fernand' ⁊ henricū. ⁊ v filias. berengariam primogenitam que contraxit cum rege legionis. vrracam que contraxit cum rege portugalie. blancam que contraxit cum rege francie. lionor que contraxit cum rege aragonie. constanciam que in monasterio de olgis fuit monialis.

Quia igitur regnorum principia uix carent discordia etiam in adultis[7]. sancius rex nauarre anunculus purī[8] ex parte sua occupauit omnia usque burgis. Rex uero legionis patruus eius ex parte sua omnes villas occupauit preter paucas. ex parte uero toleti rex almohadum. Iuceph[9] nomine obsedit toletum. mageritum. alcalam. obtam concham. velesium. ⁊ inde per alcaracium est reuersus. Cumque alfonsus rex castelle factus fuisset uir mouit guerram contra regem nauarre[10] ⁊ euicit ab eo lucronium. Nauarretum. Granionem. Cesaream, briuescam. victoriam[11]. yuidam. aluam[12]. Guppuscam. ⁊ earum terrarum munitiones ⁊ castra. Sanctum Sebastianum. fontem

1. *Ex gestis* biffé. Le titre du chapitre en rouge. Je résous les abréviations, sauf pour les fautes évidentes. Les y ont un point en haut. La vie d'Alphonse VIII occupe les folios CCLXXIV-CCLXXV verso.

2. Il vient d'être question de la mort de Louis (VIII), fils de Philippe (Auguste): « ad castrum quod dicitur monspansieri .i. mons uentris » (Montpensier), en 1226. Or, l'avènement d'Alphonse VIII est de 1158. « Isto eoden anno » reporte donc à un fait antérieurement exposé. La contexture de cette chronique trahit d'ailleurs de nombreuses interpolations successives.

3. *Sic.*

4. Un blanc.

5. Supprimer ce point.

6. En marge « De magno bello de Ubeda ».

7. Bout de phrase pris à Rodrigue, VII, 15.

8. *Sic:* « pueri »?

9. En marge : « IVCEF ». Cf. Rodrigue, VII, 30.

10. Cf. Rodrigue, VII, 26.

11. Rodrigue, VII, 32.

12. *Sic:* « Alauam ».

rapidam. Eiguitam. asluccam. maruionem. ausam. athaū. Irruritam. ɛ sanctum uincencium ad quisiuit. Reuersus alfonsus contra regem legionensem. recuperauit[1] omnia predicta ɛ obtinuit castrum legionis ɛ ardon. ɛ castrum gundisalui. ɛ castrum terre ɛ cuncta usque ad astoricam demoliuit. z inde per partes salamantice rediens montem regalem castrum nobile occupauit. Contra sarracenos se conuertens inimicos fidei ciuitates eorum igne succendit[2] munitiones destruxit. Contham munimentum eorum obsedit ɛ cepit ɛ extruxit eam in urbem regiam. ɛ posuit in eam federi cathedram. Vallauit eam munimine tanto. cepit alarchane in rupibus septennis. ɛ firmauit seris defensionis. In uclesio[3] posuit caput ordinis milicie sancti iacobi ɛ operi eorum ensis defensionis. Rex sancius pater eius dedit fiterio calatrauam. ipse uero educauit eos ɛ possessionibus tutauit eos...

...interfuit[4] ibidem petrus rex aragonum. ɛ principes eius. S. Garcias romerii eximinus cornelii. Comes capuriarum[5] Guillemus de cardona. ɛ multi alii(.) igitur[6] XII. kal'. iulii. exercitus domini ab urbe toleto est profectus ɛ primo obsederunt presidium Malaconis et ceperunt ɛ inde[7] procedentes peruenerunt calatrauam ɛ transeuntes fluuium anam castrametati sunt in circuitu calatraue. et cum in per dies morarentur! ɛ die dominica post festum sancti pauli expulsis inde sarraconis data est uilla regi que statim fratribus qui dudum ibi ressederant fuit protinus restituta (.) uidentes autem ultra marini quod sic sarraceni ad uitam dimittebantur irati omnes fere ad propria reddiere quod dei iudicio factum est ne a gallicis belli uictoria ascribatur. deinde uenerunt alarcuris ɛ municipium acceperunt ɛ ibi aduenit sancius rex nauarre. Sicque tres reges in sancte trinitatis nomine processerunt. Interea[8] mahomat rex agrarenorum[9] congrerauerat gentes suas propter giennium in montanis. Quidam autem iniciati de nostro exercitu ad arabes transfugerunt. statum eius xpistiani exercitus. ɛ de factum[10] uictualium detegentes assumpta itaque audacia processerunt arabes a nabes de tolosa transitum occupantes cum autem xpistani uenisset ad radicem montis z accessus esset deficilis ɛ non esset locus quo diverteretur. ɛ hesitarent quid facerent precipue cum iam exercitus hostium esse propinquior ɛ temptorium rubeum apareret. Ecce quidam homo plebeijus despicabilis habitu ɛ persona ostendit regi uiam possibilem ɛ facilem per declinium montis eiusdem. ascen-

1. Cf. Rodrigue, VII, 30.
2. Cf. Rodrigue, VII, 26.
3. Cf. Rodrigue, VII, 27.
4. Cf. Rodrigue, VIII, 3.
5. *Sic*. Cf. Rodrigue : « comes Empuriensis. »
6. Rodrigue, VIII, 5.
7. Cf. Codrigue, VIII, 6.
8. Cf. Rodrigue, VIII, 7
9. *Sic*.
10. « defectum ».

dentes igitur[1] summo mane die sabbati montis planiciem occupauit. Quod uidentes agareni grauiter doluerunt. eade die processerunt ad campum dispositis aciebus. Set uisum est xp̄ianis ut usque ad secundam feriam different bellum. eo quod erat exercitus fatigatus. Sequinti die dominica sarraceni parauerunt similiter acies ad bellandum. xpiani uero considerabant qualiter in crastino facturi essent p̄liti[2] uero uerba exortationis ꝛ indulgencie proponebant per singulas mansiones. Sequenti circa media autem noctem nox[3] exultationis insonuit in tabernaculis christianis ut omnes ad bella domini se armarent(.) celebratis itaque dominice passionis misteriis. ꝛ facta confessione sumptis sacramentis acceptis armis ad campi certamina processerunt. ꝛ disposuerunt acies sicut autem[4] fuerat pretractatum. Inter principes castelle...

(fol. CCLXXXXVIr) de henrico rege castelle.

Eo tempore henricus rex castelle[5] paruulus successor et heres alfonsi magni a pontificibus et magnalibus vniuerso clero te deum laudamus cantante ad regni fastigium eleuatur . XV annorum erat cum regnare cepisset. ꝛ duobus an̄is ꝛ x. mensibus regnauit. uertn post mortem regis nobilis alfonsi patris eius XXV. diebus transactis alienor uxor eius fuit rebus humanis exempta . hec erat henrici regis anglie filia pudica nobilis ꝛ discreta ꝛ sepulta est in predicto monasterio iuxta uirum ꝛ cus (un blanc[6]) regis ꝛ regni gubernacio remansit penes berengariam reginam nobilem sororem eius cuius diligencia sic apparuit toto tempore sui regiminis . ut pauperes ꝛ divites ecclesiastici ꝛ seculares sicut tempore regis nobilis fuerant in suis stantibus ꝑſuarentur[7]. Sed baronum uarietas zelo inuidie circumacti[8] procurarent...

(fol. CCLXXXXVII) de infante fernando qn̄o est subleuatus in regem[9].

Infans ergo fernandus factus est rex castelle omnibus approbantibus ꝛ ad ecclesiam sancte marie burgensis ducitur. ꝛ ibidem iterum ad regni solium sublimatur anno etatis sue . XVIII . clero ꝛ populo decantantibus . Te deum laudamus . te dn̄m confitemur . ꝛ ibidem

1. Cf. Rodrigue, VIII, 8.

2. *Sic :* « prelati » ?

3. *Sic.* Cf. Rodrigue : « Sequenti uero die circa mediam noctem uox exultationis... »

4. *Sic :* « Antea » ? La phrase est d'ailleurs mal ponctuée, et, dans Rodrigue, comprend les mots « inter principes castellanos ».

5. Ce qui suit est tiré de Rodrigue.

6. Le texte de Rodrigue, du moins dans le manuscrit IV.ç. 12 de l'Escorial (fol. 159) a ici : « custodia pu^si^elli regis », avec *si* au-dessus de *pue*.

7. Même manuscrit : *statibus seruarentur.*

8. Id. : *circumacto.*

9. C'est en marge de ce chapitre (pris dans Rodrigue), que se trouve la longue note sur les Arabes que j'ai citée au § 54 de la Chronique.

omnes fecerunt homagium . ꝛ fidelitatem regi debitam iurauerunt . ꝛ sic honore regio ad regale palacium est reductus. Cum autem audisset regina nobilis aldefonsum regem legionensem ad villam que archoyu dicitur aduenisse modestie sue insistens pudori per mauricium burgensem ꝛ dominicum abulensem episcopos humiliter supplicauit. ut se ab inquietatione filii temperaret. sed ipse rex elatus superbia quam cordi eius comes aluarus instillaret ꝛ supplicacōm precibus contradixit . eo quod utqꝫ imperio inhiabat. imo transiuit pisoricam ꝛ uenit lacunam. Ubi cum diebus aliquibus permansisset. direxit iter uersus burg'. ꝛ cum loca plurima ꝛ domos militum deuastasset ad villam que arcus dicitur superuenit sperans ciuitatem burgensem se capturum. sed ꝛ cum sciuit ibi in auxilium filii multos nobiles congregatos, frustratus spe t'dita vacuus ꝛ inanis contra ꝛ consiliarios indignatus in terram propriam remeauit.

De rege fernando ꝛ magnatibus eius. Iste ergo fernandus nepos regis alfonsi regis castelle ꝛ filius regine berengerie fuit . XVIII . annorum erat cum regnare cepisset . anno dn̄i m° CC°XVIII . ꝛ regnauit . XXXVIII annis. montessinus dicitur quia in monte natus fuit. hic fuit simplex ꝛ rectus ꝛ deo ualde deuotus propterea deus prosperauit eum in omnibus factis suis. Verum cum comes aluarus cum fratribus ꝛ complicibus suis cede ꝛ incendio cuncta uastarent. Rex nouus et regina mag [1] eius a complicibus sui cede ꝛ incendio [2] a burgis palenciam ire ceperunt. ꝛ cum ad uicum qui f'raria dicitur peruenissent alfonsus telli gundisaluus Roderici cum fratribus suis ꝛ alii barones regis patris ꝛ matris sue familiares precedebant. Quos uidens comes aluarus insiliit in eis sed a dictis baronibus superatus ꝛ percussus in terram cecidit ꝛ captus ad regem ꝛ reginam trahitur inglorius et confusus.

G. CIROT.

(A suivre.)

1. *g* exponctué : *mater?*
2. Ces cinq mots exponctués.

INVENTAIRE DE LA COLLECTION TIRAN

(*Suite*[1].)

---

575 bis **Compagnie de Jésus.**

« Artifizio de los Jesuitas modernos en las Cortes de los principes », par Benito Arias Montano (1571); — lettre du P. Francisco Antonio Cabezon, ancien provincial de la Vieille Castille (1648); — concession par Alexandre VIII d'une indulgence plénière aux fidèles qui prieront, certains jours déterminés, dans les églises des Jésuites, impr. (1689); — « Censura y parecer que dió el P. M. Fr. Melchor Cano, de la orden de Predicadores, contra el instituto de los PP. Jesuitas (s. d.); — lettre de D. Antonio de Robles au P. Général de la Merci, au sujet des Jésuites, impr. (1720); — « Papel contra los Jesuitas en forma de memorial que da Madrid a S. Magestad » (1720); — « Carta de coreccion... al R^mo^ P. M. Fr. Juan de Sandoval, O. F. P. », accusé d'être l'auteur de couplets injurieux contre les Jésuites, et réponse du Fr. Juan de Sandoval, impr. (1722); — notes et mémoires sur l'affaire des cérémonies chinoises (XVIIIe s.); — fragment d'un mémoire dirigé contre la Compagnie (s. d.); — traduction espagnole d'un fragment de sermon de Richard Brocon, archevêque de Dublin, contre les Jésuites (1558); — pièces relatives à l'installation des PP. de la Compagnie à Vitoria (1744); — condamnation par les inquisiteurs de Navarre d'un imprimé publié par les Jésuites de la province de la Vieille Castille (1746); — vers composés à la suite de la publication de la bulle *Apostolicum pascendi* (1764); — « Real cedula » ordonnant la confiscation des biens de la Compagnie en Espagne et aux Indes occidentales, impr. (14 août 1768); — réfutation de l'opinion du P. Papebroch au sujet de la fausseté de certains diplômes de l'abbaye de Saint-Denis et lettre du P. Papebroch à Mabillon, impr. (s. d.); — mémoire en latin ayant pour auteur un cistercien de la congrégation de Castille, critiquant une double note ajoutée par les Bollandistes à la vie de saint Bernard, impr. (s. d.); — mémoire des procureurs généraux des deux familles de l'ordre des Carmes contre les doctrines du P. Papebroch exposées dans les *Acta Sanctorum*, impr. (1694); — mémoire adressé

1. Voir *Bull. hisp.*, t. XIX, p. 189; t. XX, p. 36, 233.

au roi par le procureur général de la province de Tolède pour combattre une requête des généraux des deux observances de l'ordre des Carmes (s. d.); — « Relacion de las... fiestas que... se hizieron en la Corte en la consagracion y dedicacion del maravilloso Templo del colegio imperial de la Compañia de Jesus », impr. (1651); — « Decretum canonizationis beati Stanislai Kostkæ », impr. (1714); — « Carta del P. Bernardo de Vargas... en que da noticia de la vida religiosa y exemplar del P. Gaspar Troncoso », impr. (XVIIIe s.); — « Curacion milagrosa obrada por la intercesion de San Luis Gonzaga, el año de 1765 »; — « Milagrosa salud recobrada en Roma... por la intercesion de San Luis Gonzaga », impr. (XVIIIe s.); — brefs de Grégoire XV, Clément X, Alexandre VIII et Benoît XIV en faveur de la Compagnie (1622-1758); — « Copia de cartas del... P. provincial de la provincia de Castilla... al Rme P. general de la religion de San Bernardo... y las respuestas de este Reverendissimo, impr. (s. d.); — « Consulta » relative à une transaction faite avec la Compagnie au sujet du paiement des dîmes (1766); — « Real cedula de S. M., en que declara nulo.. el decreto de transaccion expedido... en el pleyto de diezmos con los colegios y casas de la Compañia », impr. (1766); — mémoire adressé au roi par le P. Pedro Ignacio Altamirano, procureur général de la Compagnie aux Indes, au sujet des dîmes (s. d.); — deux mémoires imprimés, en faveur de la Compagnie, à l'occasion de procès relatifs aux dîmes: — fragment d'un mémoire sur le même sujet à l'occasion d'un procès où sont parties, avec les Jésuites, les religieux Dominicains, de la Merci et de Saint-Augustin; — « Real provision... por la qual se prohibe la introducion... en estos reynos de cierto libelo sedicioso... u otros... escritos por individuos de la extinguida orden de la Compañia... », impr. (1777); — pamphlet contre les Jésuites sous forme de lettre adressée à D. Felix Herrera y Villalpando, impr. (1748); — « Real cedula » ordonnant qu'on observe le décret du 13 novembre 1733 en faveur du collège de la Compagnie à Cadix, impr., 5 ex. (1735); — « Copia de la carta que un religioso de la Compañia de Jesus escrivió... respondiendo a la de otro religioso de la misma Compañia » relative aux intrigues du P. Pedro Gonzalez Galindo (1643); — mémoire adressé au roi sur la faillite du collège de la Compagnie à Séville (XVIIe s.); — lettres adressées au P. Ravago, confesseur de Ferdinand VI, et écrites par lui, avec l'acte qui le relève de ses fonctions (1747-1755); — copie d'une lettre écrite au recteur du collège San Ambrosio de Valladolid à propos d'une comédie représentée dans ce collège (1759); — manuscrit d'un mémoire intitulé: « carta pastoral util y necesaria para saver portarse discurso sobre doctrinas y hechos de los Padres Jesuitas » (1729); — autre factum intitulé « Elucidacion de la carta del caballero romano catholico al catholico caballero romano » (1728); — « Discurso sobre la question

de los Jesuhitas... por un consejero del Parlamento de Borgoña (1764); — traduction espagnole d'une lettre de l'abbé Platel à l'évêque d'Assise, à propos des Jésuites (1767)[1].

Pièces relatives à la béatification de D. Juan de Palafox, évêque d'Osma (XVIII[e] s.).

576 Opuscules, notes, mémoires et documents sur des sujets de théologie ou relatifs à des doctrines religieuses.

« Instruccion para predicar y hacer missiones... » par D. Thomas Aparici Gerbea, impr. (1770); — « De lo que deven hazer los convertidos a Dios » (sermon ms.); — notes pour des sermons; — « La sabiduria y la locura en el púlpito de las monjas », impr. à Anvers (1757); — sermon sur saint Georges prêché dans l'église de l'ordre de Montesa (1759); — « Sermon de las santas reliquias en la fiesta que las consagra la santa iglesia de Burgos (1739); — « Oratio pro comitiis provincialibus habita .. a Fr. Ludovico Legionensi Augustinensis » (1557); — « Decision de la sagrada congregacion de Ritos sobre el culto que se puede dar a los profetas y santos del Antiguo Testamento, en particular al santo Job » (1680); — « Discurso sobre la authoridad del martirologio romano » (1680); — « Chronologia sacra veteris ac novi Testamenti », imp. à Valence (1784); — « Carta que con el titulo de Mercurio catholico anti-septentrional escrivia el d[r] D. Manuel Udoaga », impr. à Milan (1745); — « Discurso lexico-canonico... en explanacion de los privilegios de la bula de la sancta crusada..., por D. Francisco Martin Rangel », impr. à Madrid (1745); — « Disertacion theologica en que se prueba que D. Cayetano Francos Mourroi que se dice arzobispo de Guathemala no es verdaderamente obispo..., por D. Pedro Cortes y Larras, obispo de Tortosa » (1787); — « Discurso apologetico... sobre los breves que en orden al precepto del ayuno expidió... Benedicto XIV, impr. à Lisbonne (1745); — vies des saintes Munilo et Alodia, vierges et martyres, en latin; — « Noticias de el glorioso martir San Babiles, obispo de Pamplona »; — « Relacion del milagro que ha obrado nuestro patron... san Julian » (1739); — Bossuet, Méditations sur l'Évangile, traduites en espagnol par D. Francisco Martinez : prologue du traducteur; — petit traité en forme de dialogue sur les obstacles à la prière, traduit du français; — « Hymnos del officio de santa Eulalia »; — « Devocion utilisima a santa Barbara de Nicomedia »; — « Proposiciones que se han notado en la obra del Padre Garrido »; — « Reflexiones prudentes sobre el escrito del d[r] Juan de Ferreras intitulado *Vida de Nuestra Señora*; — lettre

1. Platel est le pseudonyme de Pierre Parisot, dit le P. Norbert, capucin.

de D. Andrés Jayme de Torres à D. Pasqual Gonzalez (1748); — mémoires et pamphlets relatifs aux doctrines du cardinal Noris (XVIIIe s.)

« Razones porque no ha parecido conveniente publicar en la diocesis de Gante con las solemnidades acostumbradas una bula contra el libro del obispo de Ypres Jansenio... representadas por el... obispo de Gante » (1647); — notes sur les doctrines du cardinal Sfondrati (1697); — traduction espagnole d'une lettre de l'évêque de Marseille (XVIII[e] s.); — mandement de l'évêque de Bayonne portant acceptation de la bulle *Unigenitus* (1729); — notes pour réfuter la censure portée par la Sorbonne contre une vie de la Sainte Vierge composée par Marie de Agreda (XVIII[e] s.), — analyse en espagnol d'une lettre écrite à Clément XIII par le clergé de Hollande (1766); — mémoire sur la rétractation faite par Jean Gerson de l'opinion qu'il avait soutenue contre l'autorité du pape; — « Epistola ad monachos Benedictinos congregationis Parisiensis Sancti Mauri..., auctore D. Pedro de Castro », impr. (1753); — mémoire adressé au roi par l'abbé et le chapitre de l'église collégiale du Sacro Monte de Grenade au sujet de livres condamnés par le pape (1683); — fragment d'un mémoire sur les biens du clergé (XVIII[e] s.); — récit d'une visite faite par l'inquisiteur général à la congrégation de saint Pierre Martyr de Madrid (1751); — mémoire sur la situation des religieux promus à l'épiscopat, par Diego Antonio Yañez Faxardo (1633); — « Breve discorso per la reformatione della bolla Gregoriana » par Onantio Artega, impr. à Messine (1673); — copie d'une requête adressée à Philippe II par une assemblée de théologiens au sujet des biens d'église vacants (1581); — mémoire sur le même sujet (1633); — opuscule intitulé « preparacion para una buena muerte... »; — interdiction du culte de la « Madre Santissima de la Luz » en Sicile et à Saragosse (1742-1770); — extraits du bréviaire mozarabe; — notes diverses; — opinion de l'évêque de Pampelune, D. Andrés José Murillo Velarde, sur la direction de la conscience d'une religieuse (XVIII[e] s.); — « Indice brevissimo de algunas razones que favorecen la regalia de S. M. de presentar las prebendas que quedan de resulta por ascenso a obispados y otras dignidades de su real patronato... », impr.; — censure portée par les PP. du couvent de Saint-Thomas de Madrid contre une dissertation de D. Antonio Francisco Suazo (1769); — « Informacion en derecho sobre el titulo de patrona de estos reynos dado à la gloriosa Santa Teresa de Jesus (1617); — bref de Clément XII interdisant d'enseigner et de discuter les propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*, impr. (1733);— décret contre les Francs-Maçons, impr. (1751); — publication de ce décret par les « alcaldes de casa y corte »; — copie de la lettre du marquis de la Enseñada à l'inquisiteur général, accompagnant le texte du décret.

577. **Indes et îles Canaries.**

A. Décret royal réorganisant le Conseil des Indes (1691); — décret relatif aux « encomiendas », 2 ex. (1701); — décret ordonnant de publier aux Indes la défense faite aux serviteurs des ministres de recevoir des pourboires (1712); — décret rétablissant la « Camara de Indias » (1716); — nouveau décret relatif aux « encomiendas », impr. (1720); — « Real cédula » approuvant les mesures prises par l'audience royale des îles Canaries contre les mendiants et les fainéants, impr. (1770); — « Real cédula » au sujet du payement de la « media anata » par les fonctionnaires employés dans les Indes, impr. (1774); — mémoire relatif à l'administration des « encomiendas » (s. d.); — rapport du « fiscal » de l'audience royale de Guatemala sur les moyens de réduire les Indiens infidèles (1696); — « Relazion de lo que acaezió en el reyno del Perú... sobre la muerte que se dió á D. Joseph de Antequera y a D. Juan de Mena » (s. d.); — mémoires de divers fonctionnaires des Indes.

B. Lettre de Philippe II demandant qu'on envoie aux Indes des Pères de la Compagnie de Jésus pour la conversion des infidèles (1566); — lettre de la reine au Provincial de la Nouvelle-Espagne au sujet d'un soulèvement des Indiens (1759); — instruction pour la prédication de la bulle de la croisade dans les diocèses du Pérou et de la Nouvelle-Espagne, impr.; — mémoire sur le Paraguay; — rapport sur les troubles du Paraguay adressé aux inquisiteurs de Lima, impr. (1723); — rapport sur les Jésuites du Paraguay (1731); — « Sentimientos catholicos sobre las noticias del Paraguay », impr. (1735); — « Recopilacion de noticias desde el año 1755 hasta abril 1759, tanto en orden a los sucesos del Paraguay quante a la persecucion de los PP. de la Compañia en Portugal..., traducido del toscano ».

Conflit entre les églises des Indes et la Compagnie de Jésus au sujet du payement des dîmes.

C. Décisions royales et « consultas », impr. et ms. (1669-1766).

D. 1° Mémoires des églises des Indes (1761-1766).

2° Avis, notes et rapports sur la même question.

E. Mémoires de la Compagnie de Jésus (XVIIIe s.).

578. **Hôpitaux.**

A. « Constituciones de reales hospitales desta corte de Madrid » (1589); — « Constituciones y ordenanzas de la diputazion de los pobres vergonzantes de la parroquia del señor San Sebastian desta villa de Madrid » (1661); — « Constituciones y ordenanzas de la S. C. R. Magestad del rey D. Phelipe III... para el hospital de San

Andrés para los Flamencos en Madrid » (1664); — « Constituciones e institutos del hospital general, Pasion y sus agregados... » (1705); — décret de Philippe V exemptant les hôpitaux de Madrid des taxes d'octroi (1739); — « Real cédula » confiant à D. Thomas de Guzman y Espinola la visite de l'hôpital-royal et de la maison de « Nuestra Señora del Buen Sucesso », impr. (1741); — « Resolucion de S. M. sobre varias providencias que se deven observar en los reales hospitales general y Pasion desta corte » (1746); — décrets de Ferdinand VI en faveur de l'hôpital général et de celui de la Passion à Madrid, impr. (1748-1751); — « Constituciones y ordenanzas para el gobierno de los reales hospitales general y de la Passion de Madrid », impr. (1760); — affiche annonçant l'ouverture d'un établissement pour les pauvres et les orphelins, impr. (1766); — ordonnance établissant au profit des hospices une taxe sur les biens de ceux qui mourront à Madrid, impr., 2 ex. (1770); — affiche apposée pour annoncer cette taxe, (impr.); — « Real cédula... a favor de los reales hospicios de Madrid y San Fernando », impr., 5 ex. (1770).

B. Compte rendu par l'administrateur de l'hôpital général, de celui de la Passion et de ses annexes, impr. (1699); — compte rendu par le secrétaire de l'hôpital royal et de la maison « de Nuestra Señora del Buen Sucesso », impr. (1740); — compte rendu de l'administration de l'hôpital général, impr., 2 ex. (1730-1774); — recettes et dépenses de cet hôpital, impr. (1773); — mémoires adressés au comte de Gondomar par le Dr D. Joseph Gonzalez de Jatte, administrateur des hôpitaux royaux (1714); — mémoire de D. Joseph de Quessada sur les hôpitaux (XVIIIe s.).

Hôpital royal et « Casa del Buen Sucesso » (1745-1754).

Hôpital général et hôpital de la Passion (1709-1756).

Conflit entre le trésorier des hôpitaux et la ville de Madrid (1751).

Documents relatifs à l'administration des hôpitaux (1667-1743).

Rapport de la « Junta de hospitales » au roi, impr. (règne de Charles II).

Rapport au roi sur le rétablissement de la « Junta de hospitales » et la rédaction de nouvelles constitutions sur le régime des hôpitaux (1747).

« Respuesta de los sres fiscales del consejo en que proponen la formacion de una hermandad para el fomento de los reales hospicios de Madrid y San Fernando », impr., 2 ex. (1769).

C. Fondations charitables de la paroisse San Sebastian de Madrid, impr. (1660-1747).

Privilèges de l'hôpital San Lazaro de Séville, impr. (1702).

Hôpital Saint-Jean de Dieu à Pampelune (1696-1738).

Hôpitaux de Valladolid; — rapport sur le privilège de juridiction de l'hôpital de Nuestra Señora de Gracia à Saragosse (1746); — ordonnance royale relative à l'hôpital des enfants abandonnés de

Tolède, impr. (1763); — mémoire en faveur de l'hospice d'Almagro (1767); — rapport du « fiscal » au conseil de la « camara » en faveur de l'administrateur du grand hôpital royal de Santiago, impr. (XVIIIe s.); — ordonnance promulguant des constitutions pour l'hôpital de Villafranca, impr. (1743); — hôpitaux militaires et maritimes de Cadix et de Valence; — contrat avec un fournisseur des hôpitaux de Cadix, impr., 2 ex. (1769).

579. Police.

Police des cérémonies religieuses (1707-1777).

Ordonnances prohibant le port d'armes blanches et d'armes à feu (1713-1771).

Ordonnances relatives aux forçats, voleurs, vagabonds et mendiants (1709-1778).

Spectacles et divertissements (XVIIe et XVIIIe s.).

Organisation de courses de taureaux (1662-1746).

Ordonnances relatives aux « gitanos » (XVIIe et XVIIIe s.).

Ordonnances contre les duels (1716-1757).

Édits somptuaires (1723-1772).

Ordonnances relatives aux loteries et aux jeux (1739-1774).

Ordonnances relatives à la santé publique (1751-1752).

Ordonnances relatives à la chasse et à la pêche (1756-1774).

Liste des localités qui sont comprises dans la juridiction de Madrid, impr. (XVIIe s.).

Ordonnances relatives à la police de la ville de Madrid :

A (1719-1740); B (1742-1754); C (1757-1767); D (1768-1774).

Police de Pampelune; pièces relatives au vœu fait au nom de cette ville de n'y point permettre les représentations théâtrales (1595-1739).

580. Chapelle royale.

A. « Defensa de las reliquias, calizes ... y ornamentos de la Real Capilla ... », impr. (1696); — mémoire sur la qualité des personnes à qui doivent être confiés les vases sacrés (fin du XVIIe s.); — mémoire au roi sur les chapelains du palais et les prébendes qu'ils possèdent dans les églises cathédrales (XVIIe s.); — bref de Benoît XIV et documents annexes au sujet de l'érection en paroisse de la chapelle royale, impr. (1754-1755); — « Real cedula por la que se manda guardar y cumplir el breve de S. Santidad en que se señalan los ... limites de la parroquialidad de la real capilla ... », impr. (1777).

B. Mémoire manuscrit intitulé : « Catálogo de los capellanes mayores de los reyes de España »; — notes historiques sur les attributions et les droits du « capellan mayor » et du confesseur du roi (XVIIe s.).

Maison et administration des domaines du roi.

C. « Etiquetas generales que han de observar los criados de la casa de S. M. » (1647); — supplique des médecins du roi, impr. (XVIIe s.); — ordonnances diverses; — règles que le comte-duc d'Olivares, gouverneur perpétuel du « Buen Retiro », et ses successeurs doivent observer dans l'administration de ce domaine (1634); — pièces relatives au « Buen Retiro » et au « Pardo » (1678-1756); — « Consulta » relative aux droits du monastère de San Lorenzo sur les bois de l'Escorial (XVIIIe s.); — « Junta de obras y bosques » (XVIIIe s.); — « Discurso para la enajenacion del estado de Chinchon a favor del infante D. Phelipe » (XVIIIe s.); — pétition des maréchaux ferrants et vétérinaires des écuries royales, impr. (XVIIIe s.).

Travaux publics.

D. « Cedulas » royales au sujet de la canalisation du Manzanares, impr., 2 ex. (1770); — mémoire sur le même sujet; — « Real cedula ... por la qual se dan varias reglas para la conservacion de los caminos ... », impr. (1772); — « Real cedula » accordant la concession d'un canal dans le royaume de Murcie, impr. (1774); — « Real cedula » qui annule la précédente concession, impr., 2 ex. (1776); — « Consulta » relative à la construction des ponts (s. d.); — lettre du marquis de Squilace au marquis de Grimaldi au sujet d'un projet d'assainissement de Madrid (1765); — expertise de bâtiments faite à Valence (1770); — fragment d'un rapport sur l'établissement d'un chemin (s. d.); — « Discurso sobre el abuso en el modo de repartirse el coste de puentes » (1740); — mines d'Almaden (1708).

Correspondance relative à l'agrandissement de la prison royale de Pampelune (1738).

580 bis.

Agriculture.

A. Décrets, cédules, ordonnances, pragmatiques relatives à l'agriculture et aux forêts, impr. (1678-1776).

B. Documents relatifs à la « Mesta » et aux troupeaux transhumants. — Liste des présidents du conseil de la « Mesta »; — requêtes de ce conseil; procès-verbaux (1670-1772); — mémoires relatifs aux litiges entre ce conseil et la province d'Estremadura (1771). — Mémoire intitulé: « Utilidades que tienen las dehesas y perjuizios que se sigue de no averlas en las provincias de Extremadura y Andaluzia » (1773).

C. Cédules royales relatives à l'installation de colons flamands et allemands dans la Sierra Morena et de Grecs transportés de Corse, impr. (1767-1768); — mémoire relatif à une répartition des terres de San Martin de la Vega (1771).

581 Commerce et Industrie.

Décrets, ordonnances, cédules, provisions se rapportant au commerce et à l'industrie (1691-1778); — taxation de marchandises.

Compagnies de commerce. — Autorisations royales, prospectus, mémoires, en particulier de la Compagnie Guipuzcoane de Caracas (xviiie s.).

Corporations (« gremios »). — Vignerons de Valladolid (1716). — Ordonnances relatives aux cinq corporations de Madrid (1741, 1746, 1764); — « Cabaña real de carreteros », impr. (1599-1748).

Commerce des vins. — Mémoire sur un conflit élevé entre les vignerons et le receveur des taxes du royaume de Grenade (1739); — décret relatif aux droits sur les vins, impr. (1742); — mémoire adressé au roi par la députation du royaume de Navarre, impr. (1745).

Commerce des eaux-de-vie. — Décrets royaux relatifs à la suppression et au rétablissement du monopole (1717-1745); — « Consulta » et conclusions du « fiscal » sur ces questions (1750).

Commerce des grains. — Ordonnances royales rendues sur cette matière, impr. (1678-1756); — documents relatifs à la liberté de ce commerce (1764-1783); — exportation des grains de la province des Asturies (1701); — achat de grains destinés à l'Aragon (1709); — approvisionnement de Séville (1734); — « Consulta » relative à la disette des grains en Andalousie (1750); — mémoire sur le dépôt de blé (posito) de Arcos de la Frontera (fin du xviiie s.).

Commerce et fabrication des tissus. — Ordonnances royales rendues sur cette matière (1729-1779); — exemption de certaines taxes sur les tissus vendus en gros (1753); — « Consulta » relative aux moyens d'empêcher l'introduction frauduleuse des mousselines dans le royaume (1770); — établissement d'une fabrique de toiles « olandillas » à Valladolid (1716).

581 bis.

Fabriques de Tolède. — Requêtes adressées au roi par la communauté de Tolède (1620); — autre représentation adressée au roi par cette ville au sujet des fabriques, rapports et lettres concernant cette affaire (1747).

Manufacture des tabacs de Séville (1719-1743). — Notice sur la fabrique de feuilles de fer-blanc (hoja de lata) de San Miguel, près de Ronda, impr. (s. d.).

Commerce extérieur. — Résumé des privilèges accordés par Philippe III aux villes hanséatiques ; — rapports commerciaux avec Hambourg (1751-1752) ; — interdiction de commercer avec les sujets du roi de la Grande-Bretagne (1762 et 1779).

Recueil de documents relatifs aux rapports commerciaux de l'Espagne avec le Portugal (xviiie s.).

Ordonnances royales sur les précautions contre la peste qui sévissait en France et la levée de ces mesures sanitaires (1720-1723) ; — nouvelles prescriptions contre les épidémies venant d'Orient (1726 et 1728).

582

A. Commerce des Indes. — Décrets, cédules, ordonnances, règlements concernant le commerce des Indes (1718-1778) ; — « Relacion de los caudales y efectos que entran en poder del administrador de la thesoreria del real Consejo de las Indias » (1715) ; — rapport au roi sur la « Casa de contratacion » (s. d.).

B. « Resumen de lo que contienen las escrituras celebradas por el comercio del Perú... », impr. (1660) ; — « Consulta » relative à une indemnité due à des armateurs français (1709) ; — « Consultas » du Conseil des Indes (1713-1715) ; — documents relatifs à la faillite de D. Gabriel de Morales (1714) ; — « Memorial.., que pusieron en las... manos del Rey... el tribunal del consulado de la ciudad de Los Reyes y la junta general del comercio de las provincias del Perú..., » impr., 2 ex. (s. d.).

C. Commerce de Séville et de Cadix, en particulier avec les Indes. — Mémoire adressé au comte-duc d'Olivares par D. Diego Hurtado de Mendoza au sujet de la construction d'un pont de pierre à Séville, impr. (1631) ; — mémoire des consuls flamand et allemand sur les moyens de ranimer le commerce de Séville, impr. (1666) ; — ordonnance de Charles II relative à un accord entre la ville et le tribunal de Séville, impr. (1680) ; — « Pedimento fiscal de cargos, notas y resultas contra los que fueron priores y consules del consulado de la ciudad de Sevilla..., » impr. (1707) ; — « Representacion que los priores y consules... de la universidad de cargadores a Indias de la ciudad de Sevilla... hazen a Su Majestad... », impr. (s. d.) ; — prêt fait au roi par les négociants de Cadix (1695) ; — « Real privilegio en que se restituye a la ciudad de Cadiz la tabla y juzgado de Indias... » (1696).

D. Mémoire du « caudillo » de la cité de Séville pour le procès



qu'elle soutient contre l'autorité ecclésiastique, » impr. (1714); — rapport au roi sur une requête présentée par Séville (1716); — « Recopilacion de diferentes resoluciones... de Su Magestad... sobre si la Casa de contratacion... debe residir en Sevilla, Cadiz o otra parte... », impr. (1720); — mémoire adressé au roi par dix corporations de Séville, impr. (1722); — mémoire en faveur de Cadix, impr. (s. d.); — « Consulta » sur le point de savoir si la « Casa de contratacion » doit être à Cadix ou à Séville (1722); — ordonnance transférant à Séville les tribunaux de la « Casa de contratacion » et le « consulado », impr. (1725); — « Representacion... de Cadiz... al rey... », impr. (1727); — quatre mémoires en faveur de Séville, impr. (s. d.); — « Representacion... que a Su Magestad... hace el cabildo de caballeros jurados... de Sevilla..., » impr. (1732); — décision du roi au sujet du môle de Séville (1748); — rapports sur les marchandises qui passent par la douane de Cadix (1701); — rapport du « fiscal » sur le produit de la douane de Cadix (s. d.); — tarif des droits auxquels les marchandises sont soumises à la douane de Cadix (s. d.).

583.

A. TRAITE DES NÈGRES. — Contrats passés par le gouvernement espagnol avec la Compagnie portugaise de Guinée pour le transport des nègres aux Indes, la Compagnie française de Guinée et la Compagnie d'Angleterre, impr., 5 ex. (1696, 1702, 1713); — publication du traité conclu entre les rois d'Espagne et de Grande-Bretagne au sujet des nègres, imp., 5 ex. (1716).

B. DIVERS. — Mémoire de D. Joseph de Zavala y Miranda au sujet des mines de plomb et de cuivre en Guipuzcoa, imp. (1744); — notice sur les pêches des Iles Canaries, traduite de l'anglais (1764); — mémoire adressé au roi par les ecclésiastiques de la ville de Motril (prov. de Grenade) qui récoltent du sucre, impr.; — mémoire présenté au roi par la province de Biscaye, impr.; — « Los medios de la Francia para destruir el comercio de los Olandeses »; — plan d'une association proposée au roi par le patron d'un navire (1755).

C. POSTES ET MOYENS DE TRANSPORT. — Ordonnances royales relatives à l'organisation des postes, impr. et ms. (1518-1776); — voitures publiques (1730-1771); — prix du port des lettres (1716); — rapport au sujet des plaintes élevées à Cordoue contre le « correo mayor » de cette ville (s. d.).

D. MONNAIES. — Ordonnances royales et règlements relatifs aux monnaies, impr. et ms. (1659-1776); — confirmation des privilèges des employés de la monnaie de Madrid, impr. (1682).

584. **Finances.**

A. Conseil des finances (consejo de hacienda). — Ordres royaux concernant des membres de ce conseil (1677-1741); — « Consultas » et notes relatives à ce conseil (1714-1747); — règlement fixant le nombre et les appointements des employés du conseil des finances (1761); — « Real cédula » déterminant la compétence de ce conseil en matière judiciaire, impr. (1778); — mémoire anonyme sur le conseil des finances; — affaire de D. Fernando Verdes Montenegro (1739).

B. Fragments d'un recueil manuscrit contenant la copie de « consultas » et d'ordonnances royales relatives à l'administration des finances (1709-1724).

C. Rapport sur une réforme de trésorerie (1716); — « Establecimiento de las tres contadurias generales » (1717); — « Consulta » sur la situation financière (1737); — rapport sur la création d'offices de « contadores de cuentas » (1745); — « Coleccion de los reales decretos... para el establecimiento de la contaduria general de propios y arbitrios... », impr. (1772); — divers (xviiie s.).

585.

A. Impositions. — « Apuntaziones para el reconozimiento y especulazion de los devitos de primeros contribuyentes » (1688); — « Consulta » de la « Junta de medios » au sujet de la levée des revenus royaux ordinaires (1693); — projet de ferme des revenus royaux présenté par le comte Berkei (1711); — ordonnance royale réorganisant l'administration des finances, impr. (1718); — « Consulta » relative aux moyens de faire cesser les abus commis par les fermiers des impôts (1723); — ordonnance royale rendue à la suite de cette « consulta », imp., 2 ex. (1724); — « Real cédula » sur le même sujet (1725); — ordonnance royale relative aux exemptions d'impôts, impr. (1728); — décret sur le même sujet (1739); — décret relatif à des créanciers de l'État, impr. (1740); — « Instruccion que se ha de observar en la intervencion, administracion y recaudacion le los arbitriós del reyno... », impr. (1745); — décret de Ferdinand VII suspendant à l'occasion de son avènement la levée de certains impôts, impr. (1748); — « Real decreto en que manda S. M. se administren de cuenta de la real hacienda las rentas provinciales, impr. (1749); — « Pragmatica... reduciendo los reditos de los censos de la corona de Aragon, impr. (1750); — ordonnance de Charles III sur l'administration et le recouvrement des « propios y arbitrios », impr. (1760); — supplique de la « diputacion » et des corporations de Madrid, impr. (s. d.); — liste des fermiers des impôts dans les différentes provinces du royaume (s. d.);

— instructions pour les intendants, les comptables et les administrateurs généraux des impôts, impr. (1779).

B. Trésorerie d'Aragon. — « Resumen de algunas preeminencias del puesto de thesorero general de la corona de Aragon... »; — « ... ressumen de la antigüedad y ímportanzia del puesto de thesorero general... »; — rapport du duc de Medina Sidonia, trésorier général des royaumes de la couronne d'Aragon (fin du XVIIIe s.).

C. Statistiques diverses. — « Rentas de Castilla y Leon que goza el rey Carlos II, » impr. (1666); — résumé des comptes de recettes et de dépenses présentés au roi, incomplet (oct.-déc. 1704); — liste de « contadores »; — état sommaire des revenus par province (1730); — état sommaire des recettes et des dépenses (1739); — « Relazion de las cantidades que se an de repartir y deben satisfazer las villas, lugares... de la provinzia de Madrid... por la contribuzion extraordinaria del 10 por ziento... » (1742). — « Merindades, de quien son y que devan contribuir los vassallos de ellas » (s. d.); — rapport sur l'état de la surintendance des revenus royaux de Séville au moment où D. Joseph Pattiño en fut chargé (XVIIIe s.).

D, E, F. Mémoires concernant les finances et l'administration financière (XVIIe et XVIIIe s.).

G. DAUMET.

(A suivre.)

DOCUMENTS SUR MARCHENA

DEUX LETTRES — UN INTERROGATOIRE

Le *Bulletin hispanique* a publié naguère une lettre de Marchena. Cette lettre, du 1er juin 1798, nous la devions à notre collaborateur M. P. Besques, qui l'a découverte dans la correspondance d'Espagne au ministère des affaires étrangères[1]. Aujourd'hui, voilà deux lettres du même : l'une qui n'est pas datée, l'autre qui porte la date, Burgos, 11 août 1808, toutes deux autographes. Elles figurent dans les *Lettres autographes et documents historiques* de Noël Charavay, sous le numéro 80.107 et sous le numéro 84.923. Il peut être intéressant de les faire connaître d'abord, puis d'établir, pour la première lettre, la date à laquelle Marchena s'est adressé au *Censeur des journaux*.

La première lettre, qui ne porte pas de date, présente sur l'adresse, à côté de « Au citoyen rédacteur du Censeur des journaux à Paris », un bonnet phrygien avec les lettres « P. P. », puis « Troyes » avec « P. q. P. ». Cette lettre a-t-elle été écrite à Troyes et devons-nous l'attribuer à 1795 ou à 1797? Pour aller en Suisse — car c'est bien le pays où la police de Paris comptait conduire Marchena — on avait l'habitude autrefois de se rendre par Nangis, Provins, Nogent et Troyes. Donc, Troyes est probablement l'endroit où a été écrite la missive. Maintenant, est-ce en 1795 ou en 1797 que Marchena s'est adressé au *Censeur des journaux?* Le document en question ne contient rien qui permette de l'attribuer à 1795; il est donc de l'année 1797, car tous les témoignages sont d'accord pour fixer ce dernier chiffre : Michaud, Didot, D. Andrés Muriel, dans son *Histoire de Carlos IV*, Miñano, D. Gaspar Bono Serrano, etc. Il y a plus : nous voyons par un fragment de lettre, cité par le *Courrier républicain* du 2 septembre 1795, et qui n'avait, dit Tourneux, « de républicain que le titre »[2], que Marchena, encore en France, accuse Legendre de vouloir « un jour faire grâce aux fugitifs » français.

L'Espagnol Marchena, qui, parmi beaucoup d'erreurs, laisse quelquefois échapper certains traits qui honorent son cœur et sa raison, a fait afficher dans tout Paris une réponse à M. Legendre, au sujet des fugitifs français.

1. *Bulletin hispanique*, t. IV, p. 256.
2. M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. II (1894), p. 508.

Il demande à M. Legendre de quel droit il a osé faire entendre que le peuple français pourrait un jour faire grâce aux fugitifs? Ce serait plutôt à eux, dit M. Marchena, à l'accorder à leurs persécuteurs et à leurs bourreaux... Grâce! eh! de quoi! est-ce des massacres?...

L'écrivain ajoute cette réflexion infiniment sage: « Si les tribunaux criminels n'osent pas sévir contre les émigrés, c'est qu'ils sentent toute l'atrocité, toute l'iniquité des lois portées contre eux... Le moindre inconvénient des lois sanguinaires est leur inexécution ... »[1].

C'est, croyons-nous, à cette lettre que répond la fameuse Thérésia Cabarrus Tallien, le 28 septembre 1795, dans un article de *La Sentinelle*. Nous voyons que l'Espagnole était très irritée à l'égard de Marchena et qu'elle fait allusion à une ode en espagnol sur le 9 thermidor (27 juillet 1794), où Tallien était traité par Marchena « de sauveur de la France », etc. Cette ode ne figure pas dans les *Obras literarias de José Marchena*, publiées par D. Marcelino Menéndez Pelayo. Voici la lettre de Térésia[2] :

La citoyenne Tallien au rédacteur de « la Sentinelle ».

Le hazard m'ayant fait jeter les yeux sur le *Courrier Républicain*, j'y ai vu, citoyen, une lettre d'un nommé *Marchéna*, qui aurait pu me surprendre[3] . . . .

. . . .

Tallien, n'écoutant que sa sensibilité, après avoir fait mettre Marchéna en liberté, lui a tendu une main sécourable: Tallien lui ouvrit une maison que je lui aurois refusée dès le premier jour, si je n'avois respecté le titre sacré de malheureux et les droits d'hospitalité que sa misère réclamait. Je prévoyais cependant que ce reptile empoisonnerait par la suite son bienfaiteur si cela pouvait servir son ambition; je vis qu'il croyait payer par des plates flagorneries, par des rapsodies ridicules, les dons qu'on lui faisait; et je craignis que le nom de Tallien en fut trop souvent flétri et déshonoré par des éloges. Mes craintes étoient fondées, puisqu'il fit, il y a environ un mois, imprimer une ode sur la journée du 9 thermidor où, à chaque strophe, Tallien reçoit les titres de sauveur de la France, de héros, d'ami de l'humanité, et où tout ce qu'il avoit dit et fait dans cette mémorable journée étoit répété avec emphase. Tallien ayant trouvé sa récompense dans le bonheur de servir sa patrie, de se dévouer pour elle, pénétré de ses devoirs, sachant qu'il n'a fait que les remplir en attaquant la tyrannie décemvirale, a peu fait attention à l'ode du sieur Marchéna. J'invite tous ceux qui comprenent l'espagnol à la lire, ils y verront tout ce que la bassesse, la flatterie et l'envie d'obtenir un emploi peuvent inspirer à un homme tel que Marchéna. J'ai cru devoir ajouter ce trait à sa réputation.

1. *Courrier républicain*, numéro 667.

2. *Térésia* et non *Teresa*, comme le veulent les Espagnols, car c'est ainsi qu'elle signait. Et on l'appelle en France *dona*, vu que nos imprimeries sont dépourvues (c'est un tort) d'une *n* surmontée d'une tilde.

3. Les points sont dans le journal.

en donnant la mesure de confiance qu'on doit avoir en lui, et saisir cette occasion de rendre hommage à la conduite d'un homme indignement calomnié par ceux même qu'il a sauvés, et au sort duquel mes opinions et mes sentiments m'ont unie à jamais.

Signé : THÉRÉSIA CABARRUS TALLIEN [1].

De toutes façons, la lettre écrite à Troyes est manifestement de l'année 1797.

Pour la seconde lettre, qui est de Burgos, le 11 août 1808, il faut admettre qu'elle a été écrite bien peu de temps après la venue du roi Joseph à Madrid (20 juillet), et au moment où l'armée française fut obligée de quitter Madrid pour se rendre au nord. L'armée française s'en alla de Madrid le 30 juillet, après le désastre de Baylen qui est du 19, et un passage même de la lettre nous dit que Marchena pense se rendre à Victoria. Sa lettre roule sur le triste sort réservé aux Français, qui ont laissé la révolte après eux, et la mauvaise conduite de leurs généraux qui ont obligé Moncey et Dupont de se rendre. « Pourquoi Napoléon ne vient-il pas ? Il n'est pas douteux que les armées françaises ne parviennent à vaincre et à replacer sur le trône d'Espagne le souverain qui nous est destiné », etc. C'est ici que Marchena dit qu'il compte s'arrêter à Victoria, où il se propose d'écrire plus au long. La lettre ne contient pas d'adresse, mais Marchena dit qu'il est au quartier général de l'armée française d'Espagne.

Les deux lettres, comme les précédentes, sont écrites dans un français presque pur et montrent que Marchena était un véritable *afrancesado*, comme D. Francisco Amorós, le fondateur de la gymnastique en France, qui lui aussi renonça presque complètement à sa langue [2].

I. Lettre de Marchena au Censeur des journaux (1797).

J. Marchena au Citoyen rédacteur du [3] Censeur des journaux.

Il n'est que trop vrai *Citoyen* que je suis sorti de Paris pour être conduit en Suisse attaché à la queüe d'un cheval, qu'on m'a abreuvé de tous les outrages, que les gendarmes, ou plutôt les valets de bourreau députés par l'infâme police de Paris pour me transporter à la première brigade ont laissé bien loin derrière eux les soldats les plus déterminés des armées révolutionnaires de Robespierre. Mais, Citoyen, vous

1. *La Sentinelle*, n° 97.

2. Mario Méndez Bejarano, *Historia política de los afrancesados*, Madrid, 1912, p. 327, 342, 350. — Je prépare une biographie sur ce personnage.

3. Les mots *Citoyen rédacteur du* ont été biffés, et, à la place, Marchena a mis *Citoyen* entre *vrai* et *que je suis*.



ignorez presque toutes les particularités, presque tous les détails de cette scandaleuse arrestation, qui suffirait elle seule pour prouver que dans un païs où de pareilles horreurs se commettent impunément il n'y a ni constitution, ni liberté, ni respect pour le droit des gens. Vous qui défendez courageusement les principes et la justice, vous les consignerez dans vôtre feuille, les gens de biens fremiront, et s'il reste encore quelque trace de pudeur aux coupables ils en rougiront peut-être.

L'homme qui m'arrêta était un de ceux qui le 10 Thermidor furent mis hors de la loi; je ne sais pas par quelle fatalité il échappa à la boucherie, mais il n'en est pas devenu plus sage ni plus modéré. Cet homme là vomissait force imprécations contre moi, contre le gouvernement, et contre la constitution *oligarchique* (car c'est ainsi qu'il l'appelait) de 95. Le malheureux est employé à la police depuis le 6 Ventôse.

Conduit à la maison d'arrêt de la mairie, je fus mis au secret, on m'empêcha toute communication avec mes amis; on ferma la porte à ceux qui venaient me voir. En vain j'écrivis lettre sur lettre à la police pour me plaindre de cette horrible violation à mon égard de l'acte constitutionnel, la police ne connait point la constitution. Je voulus écrire au directoire et au ministre, cela me fut également réfusé; il ne me fut même permis de paraître devant la commission.

Souffrant d'une maladie cruelle contractée dans les cachots de Robespierre, je demandai avec instance qu'on voulût bien m'envoyer un officier de santé, cela me fut refusé encore. On me fit sortir de Paris sans autre chemise que celle que je portais sur moi, sans argent, sans avoir dit à Dieu à mes amis. Ma nourriture devait être du pain et de l'eau, mon lit des cachots infects, malgré une santé faible je devais faire ma route à pied, et attaché comme un vil criminel. C'est ainsi, Citoyen, que je suis arrivé à Nangis à dix-huit lieues de Paris; là un agent national homme de bien touché de mes souffrances me permit de rester quelques jours, et c'est à cette condescendance que je dois la vie. Un de mes amis m'envoya quelqu'argent; je n'y trouvai que des cœurs compatissans et des ames

honnêtes. Ce n'est pourtant pas la faute de la police de Paris qui a osé recommander très espressément dans l'ordre de mon expulsion *que les gendarmes et les concierges aient soin de me tenir bien attaché de crainte que je ne me sauve comme je l'ai déjà fait.*

Le concierge de Provins connu dans les tems de la tyrannie, à ce que m'ont dit différentes personnes, par les outrages et les tourmens qu'il faisait endurer à ses victimes a obéi ponctuellement à cette recommandation, et il n'a pas tenu à lui que les autres n'en fissent autant, car il eut soin de prier celui de Nogent par une lettre qu'il voulût bien me traiter avec la dernière rigueur. Heureusement cette horrible demande indigna le très honnête Concierge de Nogent, et je n'y trouvais que des bontés et des égards.

En général, et si l'on excepte le Concierge de Provins, les traits de barbarie appartiennent exclusivement à la police de Paris et à ses agens. Quand j'étais trainé à la queüe d'un cheval par les misérables qu'ils avaient charges de ce soin je ne trouvai dans toutes les figures que des marques de la plus vive sensibilité. A ma sortie de Paris une jeune femme de dix sept ans, tomba sans connaissance à la vüe de ce horrible appareil avec lequel on me trainait, cela m'arracha des larmes; mais je les sechai bientôt de peur que les bourreaux ne s'applaudissent de m'avoir surpris un moment[1] de faiblesse.

Voyez, Citoyen, s'il n'est pas de vôtre devoir de dénoncer ces horreurs au public, et comptez sur la reconnaissance et l'estime que je dois au courage avec lequel vous élevez[2] la voix en faveur d'un homme de bien opprimé. J. MARCHENA.

Au Citoyen rédacteur du Censeur des journaux, à Paris.

II. Lettre de Marchena, Burgos, 11 août 1808.

Burgos, le 11 août 1808.

MONSIEUR, ET CHER AMI :

J'avais différé jusqu'à présent de vous écrire, comptant pouvoir vous dire quelque chose de positif sur la situation de

1. Il y avait d'abord *mouvement*.
2. Il y avait d'abord *soutenez*.



l'Espagne. Je voyais des fautes s'accumuler, des erreurs qu'on corrigeait par d'autres erreurs; j'attendais la lumière, et ne voulais pas vous présenter le tableau affligeant des orages qu'on soulevait de tous cotés. Le mal était au comble quand le Roi est arrivé, et cet excellent monarque précédé comme il l'était de la réputation de sa bonté et de ses talens, a été forcé de quitter sa capitale, et de se preparer à une guerre où la victoire même fera saigner son cœur.

Je ne finirais pas si j'entreprenais le récit détaillé des fautes qui ont amené cette catastrophe; un journal qui paraissait rédigé dans le seul but d'aigrir les esprits de la nation; une suite non interrompue de réquisitions militaires, qui en pleine paix fesaient éprouver le sort des païs conquis à ceux qui en étaient l'objêt; le manque total de police, et les ennemis du nouvel ordre des choses ourdissant ouvertement leurs complots dans Madrid même; le pouvoir[1] laissé à des mains qui l'employaient en faveur des révoltés; des gens du bas peuple fusillé après la revolte du deux Mai pour avoir trouvé sur eux un canif, tandis qu'on ne recherchait même pas les gens puissans qui avaient ouvertement distribué les armes aux insurgés; les soldats pillant les villes revoltées, et ne respectant pas même les vases sacrés, au point qu'ils ont publiquement vendu sur la grande place de Madrid des calices et des patenes qu'ils avaient pris dans les églises de Cuenca; la mauvaise combinaison des opérations militaires, par la suite desquelles Moncey et Dupont après avoir fait des prodiges de valeur ont été forcés le premier de se replier de Valence sur Madrid, et le second de se rendre prisonnier avec son corps d'armée... Je ne fais, mon cher ami, que vous marquer à la hâte quelques unes de nos principales fautes; ce serait procéder à l'infini si je voulais vous les détailler toutes.

Non mihi si linguae centum sint oraque centum[2].

Ainsi le plan le plus beau, le plus libéral de l'Empereur, celui de régénerer une grande nation qui était restée en

1. Il y avait d'abord le *gouvernement*.
2. *Énéide*, VI, 625.



arrière de l'Europe, qui opposait aux lumières dans ses institutions des obstacles insurmontables, trouve la plus opiniâtre opposition dans cette nation même, qui repousse son bonheur, et ne veut pas obéir au meilleur des rois, après avoir rampé pendant vingt ans sous un monarque stupide, un favori méprisable et une Reine infame. Pourquoi le grand homme qui avait conçu le plan de la régénération de l'Espagne ne vint-il pas l'exécuter lui-même... Le mal est que ceux qu'il a consultés, et qui lui étaient désignés par l'opinion comme éclairés et intéressés au bonheur de leur patrie ne sont ni l'un ni l'autre.

Il n'est point douteux que les armées françaises ne parviennent à vaincre, et à placer sur le trône le Roi qui nous est destiné; mais comment étouffer la haine réciproque que des hommes pervers ont allumée entre les deux nations? comment le gouvernement pourra-t-il agir avec cette modération si conforme au caractère de notre excellent roi, et sans la quelle il n'est point de bonheur social possible? Le peuple espagnol est brave jusqu'à la témérité, féroce et stupide; il se précipite dans les dangers, comme le sanglier sur le feu des chasseurs; et c'est à un tel peuple que les chefs des révoltés ont donné des idées révolutionnaires; figurez-vous quelles en doivent être les suites probables.

Arrivé à Vitoria, où (à ce qu'il semble) nous nous arrêterons, je vous écrirai plus au long; en attendant je vous prie de présenter mes compliments à Mr votre père et à nos amis communs Mr Louis et Mr Coisieu (?) et de prier celui-ci d'offrir mon hommage à Mlle Eugénie.

Agréez, Monsieur, et cher ami, mes salutations, et le témoignage de mon amitié.

J. MARCHENA.

Mettez mon adresse, si vous voulez me répondre, à Mr Gazan, inspecteur de l'habillement, pour remettre à M. Marchena, au quartier général de l'armée d'Espagne.

Interrogatoire de Marchena.

Cet interrogatoire, du 21 octobre 1793, fournit quelques précieux renseignements sur le révolutionnaire espagnol[1]. D'abord sur le nom

1. Il a été indiqué par M. Albert Mathiez, *La Révolution et les étrangers*, La Renaissance du Livre, Paris, 1918, p. 130.

même : Joseph Marchena *Meran*. D. Gaspar Bono Serrano [1], et après lui D. Marcelino Menéndez Pelayo, donne, comme père et mère de Marchena, D. Antonio et D. Josefa Maria Ruiz de Cueto, et ce dernier appelle Marchena : José Marchena Ruiz de Cueto [2]. D'où vient le nom de Marchena Meran? Est-ce que le père de José Marchena s'appelait Marchena Meran? D'une de ses réponses, nous savons qu'il avait vingt-quatre ans le jour de son interrogatoire, ce qui correspond à peu près à la date de sa naissance : 18 novembre 1768. Il répond, en outre, que son père et sa mère sont morts en novembre 1788 et en février 1792, et que son père était agent fiscal au Conseil de Castille. Menéndez Pelayo dit : « era hijo de un abogado, y no de un labrador como generalmente se ha dicho »; en quoi il a parfaitement raison. Fils unique, — encore une chose inconnue — il avait comme tuteur ou curateur un professeur de droit des gens à Madrid. Il dit que des « écrits très libres », publiés en 1787 (encore du vivant de son père), l'ont exposé aux poursuites de l'Inquisition et qu'il aimait mieux chercher un asile en France pour échapper à un emprisonnement. Interrogé sur le taux de la succession de son père, il répond qu'elle se montait à quatre mille livres de rente, preuve qu'il n'était pas sans ressources. Il partit au mois d'avril 1792 pour la France, n'ayant aucune relation parmi les hommes de lettres français. Venu à Bayonne, où il demeura dix mois, chez une dame Mieussens, marchande de mode, il continua sa route sur Paris, au mois de mars 1793, avec son correspondant. Et pourquoi avez-vous quitté Paris, lui demande le juge du Tribunal Criminel Maire? Je voulais, lui répond Marchena, aller habiter l'Amérique septentrionale, car un étranger qui aime l'étude cherche toujours un pays où la liberté est enracinée depuis longtemps. Quels sont les députés de la nation française que vous avez connus? Il nomme en particulier Brissot, avec lequel il était très lié, mais sans avoir reçu de lui aucune mission particulière. A la question de Maire, s'il n'est « point un espion de la cour d'Espagne », Marchena s'irrite et dit qu'il n'y fera pas de réponse; que la Gazette de la liberté et de l'égalité, qu'il rédigeait à Bayonne en espagnol, répondra pour lui, etc.

L'interrogatoire est signé au bas de chaque feuille par Marchena lui-même, Antoine-Marie Maire et Derbez, greffier.

A. MOREL-FATIO.

Cejourd'hui trente du premier mois de l'an mil sept cent quatre-vingt-treize, second de la République, a onse heures du matin. Nous Antoine Marie Maire, juge du Tribunal Criminel-

1. *Poetas liricos del siglo XVIII* (Bibl. Rivadeneyra), t. III, p. 615.
2. *Obras literarias de D. José Marchena*, t. II, p. VIII.



Révolutionnaire, établi à Paris, par la loi du 10 mars 1793, sans recours au Tribunal de Cassation, et encore en vertu des pouvoirs délégués au Tribunal, par la loi du 5 avril de la même année, assisté de Jacques Derbez, greffier du tribunal, en l'une des salles de l'auditoire au Palais, en présence d——— l'Accusateur public, avons fait amener de la maison de la Conciergerie le cy après nommé, auquel avons demandé ses noms, âge, profession, pays et demeure.

A répondu se nommer Joseph Marchena Meran, agé de vingt quatre ans, homme de Lettres, né a la ville d'Utrera en Espagne, province d'Andalousie, royaüme de Sevile, se trouvant à Bordeaux a l'époque de son arrestation, ayant demeuré précedemment a Bayonne et a Paris.

D. Avez vous pere et mere en Espagne?

R. Ils sont morts.

D. Avez vous exercé les fonctions ecclesiastiques en Espagne?

R. Non.

D. Combien y a-t-il du *(sic)* temps que vous aves perdu vos parents?

R. Mon pere est mort en novembre mil sept cents quatre vingts huit et ma mere en fevrier mil sept cents quatre vingt douse.

D. Quel etait la profession de votre pere?

R. Il était *agent fiscal* au Conseil de Castille[1].

D. Aves vous des freres et des sœurs?

R. Je suis fils unique.

D. Aves vous un tuteur ou curateur?

R. J'ai un curateur.

D. Quelle est la profession de ce curateur?

R. Il est professeur du droit naturel et des gens a Madrid.

1. « 474. Calificación de un papel impreso en 1 hoj. 8°, *In-promptu d'un Espagnol admis par acclamation et à l'unanimité au Club des amis de la Constitution de Bayonne.*

Empieza : « Messieurs : Je viens de la terre de la servitude, de la terre du despotisme religieux et civil. »

Al fin una nota manuscripta : « Se llama este español D. Joseph Marchena, y los judios le obsequian mucho, y se dice hijo de un agente fiscal ó relator, y que ha estado en Salamanca y hizo esta oración en el pulpito luego que llego y se imprimio por cuenta de los concurrentes al Club ». Bayonne. Imp. P. Famet.

« Que se recoja y se busque el autor para castigarle. »

(*Papeles de Inquisition*, publ. par A. Paz y Melia).



D. Pourquoÿ aves vous quitté Madrid?

R. Mon attachement pour la liberté et le droit des hommes, mon affection constante pour la Révolution française et des ecrits très libres, ou les droits de l'humanité etaient hautement invoqués et deffendus, imprimés dans le cours de l'année mil sept cents quatre vingts sept, et plusieurs autres de mes manuscrits qui ont courru en Espagne, après cette epoque, m'ont rendu en butte aux poursuites de l'Inquisition et j'ai été forcé de chercher un azile en France, pour me soustraire à un emprisonnement.

D. La succession de votre pere est-elle considérable?

R. Elle peut s'elever a quatre mile livres de rente, monnoÿe d'Espagne.

D. Avez vous hérité de la charge de votre père?

R. Cette charge n'est point hereditaire en Espagne.

D. A quelle époque aves vous quitté Madrid?

R. Au mois d'avril de l'année mil sept cents quatre-vingt douse.

D. Avies vous des correspondances avec des hommes de lettres français avant de quitter l'Espagne?

R. Non.

D. N'est ce point a la sollicitation de quelque français que vous vous etes rendu à Baÿone?

R. Non.

D. Avez vous des parents ecclesiastiques en Espagne?

R. J'en ai, mais ils sont eloignés.

D. N'est-ce point à Baÿone que vous vous etes rendu d'abort en quittant l'Espagne? et combien du *(sic)* temps y avez vous demeuré?

R. Je me suis rendu à Baÿone en quittant l'Espagne et j'y ai demeuré dix mois.

D. Ou demeuries vous?

R. Chez Madame Mieussens, marchande de mode a Bayone, aux arseaux du Port neuf.

D. Quels etoient vos moyens de subsistance a Bayone?

R. Je vivais avec les deniers que produisoient mes revenus, que mon curateur me faisait parvenir par la voye de ses

correspondants, dont le principal demeuroit dans le temps a Madrid et qui est venu a Paris au mois de mars mil sept cents quatre vingt-treize, ou il a logé a l'hotel notre dame, rue Grenelle saint Honnoré, avec moi.

D. Ou aves vous été en sortant de Bayone?

R. Je suis sorti de Bayone avec mon correspondant, qui est celui dont j'ai parlé cy dessus, qui se nomme Jean Antoine Carresse, pour venir a Paris, ou le nommé Carresse est venu me joindre.

D. Pourquoy aves vous quitté Paris?

R. Mon intention etait d'aller vivre dans l'Amerique septentrionalle, loin des peuples européens qui souffrent, ou de tyrannie d'un gouvernement arbitraire, ou des convulsions, inseparables d'une revolution, pour secouer le joug.

[D]. Je vous observe que, lors de votre depart d'Espagne, vous avez choisi la France comme le pays dont le gouvernement vous convenait le mieux, lorsqu'elle etait gouvernée par des aristocrates federalistes. Pourquoy voulies vous quitter ce même pays, a l'instant ou le peuple etait pret a jouir de la plenitude de sa souveraineté et qu'il commençait même deja d'en jouir?

R. Je prefere les orages les plus violents d'une revolution au calme du despotisme le plus paisible. Par la même raison que l'on prefere les agitations d'une maladie a la tranquilité de la mort; je n'ai jamais aimé les aristocrates nÿ leur domination. Mes ecrits, les discours que j'ai prononcé au club de Bayone, et dont toute la ville en a été temoin, en font foy. Tout en respectant la constitution de mil sept cent quatre vingt neuf, lorsqu'elle etait sensée la volonté generalle du peuple français, je n'ai cessé de dire et d'ecrire qu'il n'y a pas de liberté complete, la ou il y a un pouvoir hereditaire quelconque. Mais tout cela n'empeche pas qu'un etranger qui aime l'etude ne prefere un paÿs ou la liberté est enracinée depuis longtemps et ou il peut vaquer la paix aux travaux literaires, a un autre sejour agité par les convulsions inseparables d'une grande revolution, et certainement, nÿ la France, nÿ aucun autre pays quelconque ne peuvent retenir par force un etranger qui voudra se choisir un autre sejour.

D. Parmÿ les deputés de la nation française indiques moi ceux que vous avez connus.

R. J'ai connu a Baÿone les citoyens Carnot, Garrau et de la Marque, et a Paris les citoyens Brissot et Petion.

D. N'avez vous pas eté le secretaire de Brissot? ou n'aves vous pas travaillé avec lui?

R. Non.

D. N'eties vous pas particulierement lié avec lui?

R. J'etais son ami et je n'ai eu d'autre liaison avec lui que celle de la simple amitié.

D. N'aviez vous pas reçu de lui des missions particulieres ayant trait ou raport au sisteme de federalisme?

R. Je n'ai reçue aucune mission particuliere de Brissot, et je ne sais pas même en quoy ce sisteme consiste.

D. N'etes vous point un espion de la cour d'Espagne?

R. C'est une question qui contraste si fort avec mes liaisons, ma conduite et mon carracthere bien connu de tout ce qui m'a environné, que je croïs au dessous de moy d'y faire une reponse. Au reste, mes ecrits, entre autres une Gazette de la liberté et de l'egalité ecrite en espagnol, et qui s'imprimait a Baÿone au moi d'aoust mil sept cents quatre vingt douse, repondront suffisamment pour moÿ; au surplus, je crois que personne ne peut me soupconer d'une action si indigne d'un homme de lettres, apres les persecutions que j'ai eprouvé pour les causes de la philosophie et de la liberté.

D. Persistes vous dans vos reponses consignées dans l'interrogatoire que vous aves suby par devant les officiers de police de la ville de la Réolle, et dont lecture vient de vous etre faite?

R. Oui, j'ÿ persiste.

D. Aves vous un conseil ou deffenseur?

R. Je choisis le citoyen Chauveau, homme de loÿ.

Lecture faite de l'interrogatoire ci dessus, au dit Marchena Meran, il a déclaré ses reponses en icelui contenir verité, qu'il ÿ persiste, et a signé avec nous et le greffier aprouvants la rature de trois mots nuls. Le present interrogatoire etant clos a une heure apres midÿ de l'an et jour que dessus.

J. Marchena. A M. Maire. Derbez, Gref.[1].

1. Archives Nationales, W 292, n° 204. Affaire des Girondins. 3e partie.

UNIVERSITÉS ET ENSEIGNEMENT

Institut français en Espagne. — Université de Toulouse.

Résumé de l'enseignement donné pendant l'année scolaire 1918-1919.

I. — Cours annuels.

(Du 1er octobre 1918 jusqu'à mai 1919.)

Mme Sarrailh. — *La comédie en France depuis les origines jusqu'à nos jours.*

M. Sarrailh. — *Les régions dévastées de la France du Nord et de l'Est (études de géographie physique, politique et économique).*

M. Chevallier. — *La formation de l'art roman en France.*

En outre de ces cours, plusieurs conférences ont été régulièrement consacrées chaque semaine à l'explication d'auteurs français, à des exposés faits par les étudiants, à la correction de travaux écrits.

Le chiffre des immatriculations a atteint 320.

II. — Cours trimestriels.

(Du début de mars jusqu'à fin mai.)

A. — Série scientifique.

1° *Cours publics.*

M. Caullery, professeur de Zoologie à la Sorbonne. — *La biologie française au XIXe siècle.*

M. Fabry, professeur de physique industrielle à l'Université de Marseille. — *La lumière et les astres.*

M. Hadamard, membre de l'Institut, professeur de mécanique analytique et mécanique céleste au Collège de France. — *Le raisonnement et la recherche mathématique.*

M. le Dr Lagrange, professeur de clinique ophtalmologique à l'Université de Bordeaux. — *L'ophtalmologie française pendant la guerre.*

2° *Conférences techniques.*

M. Caullery. — *De la sexualité* (conférences professées au Muséum d'Histoire Naturelle de Madrid).

M. Fabry. — *Applications métrologiques et spectroscopiques des interférences* (conférences professées à l'Université de Madrid).

M. Hadamard. — *Théorie des équations différentielles dans l'œuvre de Poincaré* (conférences professées à l'*Institut de Mathématiques* de M. le professeur Rey Pastor).

M. le Dr Lagrange. — *Leçons cliniques* (professées au *Collège des Médecins* de Madrid) et *démonstration technique opératoire* dans plusieurs hôpitaux de Madrid.

En outre, M. Fabry et M. Hadamard, sur la proposition de la *Junta para ampliaciones de estudios* et sur la demande qui leur en a été faite par M. le ministre de l'Instruction publique d'Espagne, ont dirigé des conférences de recherches à l'Université de Madrid.

B. — Série littéraire.

1° *Cours publics.*

M. Denis, professeur d'histoire moderne et contemporaine à la Sorbonne. — *Esquisse biographique d'une histoire de France, de 1815 à nos jours* (I. *Royer-Collard.* — II. *Guizot.* — III. *Lamartine.* — IV. *Thiers.* — V. *Gambetta et Jules Ferry.* — VI. *Clémenceau.*)

M. Durrbach, correspondant de l'Institut, professeur d'antiquités grecques et latines à l'Université de Toulouse. — *Pompéï.*

M. Meillet, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études. — *De l'unité des langues romanes.*

M. Moret, conservateur du Musée Guimet, directeur adjoint d'égyptologie à l'École des Hautes-Études. — *L'antique civilisation égyptienne.*

2° *Conférences techniques.*

M. Meillet a donné au *Centro de Estudios históricos* une série de conférences sur le vocalisme dans les langues indo-européennes.

III. — Cours de vacances a Burgos.

Ces cours, interrompus par la guerre, reprendront le 4 août 1919 et se prolongeront jusqu'au 18 septembre. Ils comprendront :

1° Une section d'espagnol à l'usage des étudiants français;

2° Une section de français à l'usage des étudiants espagnols;

3° Une section mixte (espagnol et français) à l'usage des étudiants de langue anglaise.

IV. — Section commerciale et industrielle.

Cette *section* a pour objet de *spécialiser* dans les affaires commerciales et industrielles avec l'Espagne et les pays de langue espagnole les jeunes gens qui ont déjà reçu en France une instruction technique de caractère *général.* Elle convient notamment aux élèves sortants et anciens élèves des Ecoles de Commerce, Écoles des Mines, Instituts chimiques, électrotechniques, etc., etc. Les cours ont lieu en octobre et novembre, à Madrid, à l'*Institut français* (Marqués de la Ensenada 10) et, en décembre, à Barcelone.

La « Semaine espagnole » de Paris.

Nous n'avons pas qualité pour donner ici le compte rendu des séances du Congrès qui s'est tenu à Paris, du 5 au 12 mai dernier, sous le nom de « Semaine espagnole ». C'est affaire à M. Angel Marvaud, secrétaire général de ce Congrès. Mais nous pouvons dire que les intentions des organisateurs et, en particulier, de M. Imbart de la Tour, notre ancien collègue de la Faculté des lettres de Bordeaux, ont été comprises au moins dans leur tendance, qui était de travailler au rapprochement de l'Espagne et de la France, sinon toujours dans le choix des questions incidemment soulevées. Quelques participants arrivaient avec des plans qui dépassaient de beaucoup le domaine franco-espagnol (« Maison latine », publications scientifiques, répertoires, « Cercle international » ou « interallié » d'étudiants), tous intéressants, c'est certain, mais on risquait un peu de ne pas donner tout le temps nécessaire à l'examen de projets comparativement mesquins, en tout cas pratiques, immédiatement réalisables, tels que l'établissement des équivalences de diplômes universitaires ou de scolarités, l'organisation de cours de vacances pour les Espagnols en France, projets auxquels M. Petit-Dutaillis, directeur de l' « Office national des Universités et Écoles françaises », se trouvait heureusement d'ores et déjà à peu près en mesure de donner une forme viable.

Un Institut espagnol à Paris, avec des succursales dans les grands centres comme Bordeaux et Toulouse, a paru à tous désirable, pour faire pendant à notre Institut français de Madrid.

On a rappelé aux membres du Congrès ce que les Universités de Bordeaux et de Toulouse avaient fait en Espagne depuis douze ou quinze ans. Quoi que l'on réalise de merveilleux plus tard, il conviendrait de ne pas décourager leurs initiatives convergentes, de leur laisser l'autonomie de rayonnement, et leurs responsabilités propres.

La présence d'hommes comme M. Cortezo, professeur à la Faculté de Médecine de Madrid, ancien ministre de l'Instruction publique, de M. Ocaña, son collègue à la Médecine, de M. Odón de Buen, qui ont tour à tour présidé les séances, est le meilleur gage de la bonne volonté des Espagnols. Des notabilités françaises, Mgr Baudrillart, M. Croiset, administrateur du Collège de France; M. Larnaude, doyen de la Faculté de droit de Paris; M. G. Lecomte, président de la Société des gens de lettres, etc., s'étaient rendues à l'appel, manifestant ainsi l'intérêt que prennent nos plus grandes institutions au resserrement des liens franco-espagnols. Aux discussions ont pris part, entre autres, M. Winter, que ses fonctions à la *Junta* ont préparé comme personne à dire son mot dans pareil Congrès; M. Hanotaux, ancien ministre; M. H. Lorin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux,

et M. Strowski, maître de conférences à la Sorbonne, qui ont régalé l'auditoire de causeries d'autant plus goûtées qu'elles s'annonçaient comme des rapports; le R. P. Babin, supérieur de la *Cogullada*; M. Gay, éditeur de la *Revista quincenal*[1]; M. H. Mérimée, etc. Il ne faut pas oublier de mentionner la présence de M. Melgar, notre fidèle et grand allié pendant la guerre.

Ce qui est à retenir surtout, c'est la manifestation même qui s'est produite ainsi, provoquée par des Français, avant la signature de la paix, en faveur d'une reprise plus active que jamais des relations avec l'Espagne. Il faut y voir un sentiment sympathique profondément enraciné, puisque, au moment où nous pouvions n'avoir de voix que pour parler à nos alliés, nous avons éprouvé le besoin de causer toute une semaine avec elle.

G. CIROT.

1. Je m'excuse de mentionner, à propos de la *Revista quincenal*, mon intervention personnelle, que je vois quelque peu transformée dans le compte rendu que donne de ce Congrès, dans le n° du 25 mai dernier de la dite Revue, M. Arboleya Martínez. Je ne me reconnaîtrais pas d'ailleurs dans l' « ilustre profesor de la Universidad de Burdeos, M. Giraud », s'il n'était constant que, à part moi, nul autre professeur d'aucune Université française n'a pris la parole à cette occasion. La phrase qu'il me prête, non seulement dépasse de beaucoup ma pensée et mes paroles, mais personne, que je sache, ne pourrait être amené et admis à la prononcer (même par amitié pour les éditeurs de la *Revista* et par reconnaissance pour ce qu'ils ont fait), à savoir que « para trabajar en España con algún éxito en favor de Francia hay que trabajar en católico ». Cette appréciation exclusive n'a pu être, même en résumé, ce que j'ai dit, pas plus qu'elle n'est ce que je pense. J'ai dit les services rendus par cette revue catholique, fondée pour essayer d'éclairer des milieux espagnols généralement hostiles à notre cause. J'ai ajouté qu'il nous fallait faire abstraction de nos idées religieuses pour juger cette action à l'extérieur, dont je ne crois pas qu'on puisse contester l'opportunité. Et c'est tout; j'en appelle au souvenir de ceux qui étaient là, de M. Gay lui-même.

Il me paraît d'autant plus nécessaire de rectifier, que j'assistais au Congrès comme représentant de l'Université de Bordeaux, et que je me vois étiqueter comme clérical dangereux par une autre Revue, où, par une déduction enveloppée de réticences, on m'attribue la paternité d'un livre dont j'ai dit, en février 1917 (*Bull. hisp.*, t. XIX, p. 49), que c'était « une des meilleures choses qu'on ait écrites sur l'Espagne à propos de la guerre actuelle ». Je pouvais porter et je porte encore ce jugement, sans me préoccuper des tendances confessionnelles des auteurs; je connais ceux-ci, mais je n'ai connu l'œuvre qu'une fois publiée. Les réflexions que suggère au collaborateur de la Revue en question une aussi grave découverte, sur le danger qu'il y a à laisser un professeur d'Université retourner à son enseignement après avoir écrit un tel livre, tombent donc singulièrement, et plaisamment, et lourdement à faux. Ce collaborateur est plus perspicace quand il découvre que je suis *aussi* le St-C. qui a signé plusieurs chroniques parues dans le *Bulletin hispanique* pendant la guerre. Je ne crois pas avoir à m'excuser de ne pas les avoir fait suivre de mon nom; j'avais des raisons assez sérieuses pour agir ainsi; et, de toute façon, je couvrais ce pseudonyme occasionnel par ma signature comme secrétaire du *Bulletin*. Au surplus, pour percer le mystère, il suffisait de connaître quelques détails sur mes occupations d'alors.

Les idées que j'ai exprimées là (1916, p. 194-206; 1917, p. 49-84, 134-156, 278; 1918, p. 56; 1919, p. 87), je les revendique et en prends la responsabilité bien volontiers, ainsi que je l'ai fait explicitement dans les *Comptes rendus* du *Rapport du Conseil de l'Université de Bordeaux* pour les années 1917-1918, imprimé en 1918. Je ne pense pas qu'on puisse les confondre avec celles qu'on m'attribue dans des phrases que je n'ai pas dites ou des livres que je n'ai pas écrits.

G. C.

BIBLIOGRAPHIE

André Mounier, *Les faits et la doctrine économiques en Espagne sous Philippe V. Gerónimo de Uztáriz* (1670-1732). Bordeaux, 1919, 300 pages in-8°.

Voici une nouvelle thèse sur l'Espagne présentée à la Faculté de droit de Bordeaux. On voit que l'orientation des études dans nos Universités provinciales se fait bien d'une façon logique et continue, et que Bordeaux donne l'exemple, en s'attachant à travailler le domaine qui lui est géographiquement dévolu, l'Espagne. Mais le secteur est plus vaste. Il comprend aussi le Portugal, et aussi les pays d'origine espagnole ou portugaise. Notre Faculté de droit doit aller de l'avant,

por mares nunca de antes navegados...

Nous signalions en 1905 la thèse de M. A. Mitjaville, *La crise du change en Espagne* (1904), puis en 1913 (p. 488) la thèse de M. Bona intitulée : *Essai sur le problème mercantiliste en Espagne au* XVIIe *siècle* (1911). Celle de M. Mounier prend la suite de cette dernière, ce qui dénote une direction conséquente, une exploitation bien comprise. Et le travailleur n'a pas à se repentir d'avoir pris ce filon. Uztáriz est un penseur très original, qui a eu une réputation européenne. Je doute pourtant qu'on le lise beaucoup encore, malgré tout ce qu'il nous enseigne sur l'Espagne du début du XVIIIe siècle. Le magnifique exemplaire de la traduction de son œuvre par Forbonnais que possède la Bibliothèque municipale de Bordeaux et qui a appartenu au Président Barbot, n'avait sans doute pas de lecteurs depuis longtemps. M. Mounier a opéré une résurrection, et je pense qu'on lui en saura gré dans le monde des économistes. Mais je laisse à plus autorisé que moi le soin de faire ressortir le mérite et l'intérêt de la *Theórica y práctica de comercio y de marina,* sa place dans la littérature économique, et par conséquent aussi le mérite de M. Mounier.

Sur ce dernier point, je puis bien dire mon mot, et ce sera pour louer sans réserves l'auteur du soin avec lequel il a préparé et publié son livre. Non seulement il a fait des recherches personnelles qui

l'ont conduit à Madrid, à Séville, à Simancas, en Navarre, à Bayonne, mais il a pris la peine de s'habituer et de se conformer aux exigences de l'orthographe espagnole, ce qui indique le maximum de conscience chez un érudit qui n'est pas hispanisant de profession. Il met même les accents, et, sauf lapsus, où il faut. Je trouve que c'est très louable, et que cela indique bien des qualités de travail.

Une excellente documentation, aussi bien en pièces inédites qu'en ouvrages imprimés et connus, mettent cette thèse à un niveau supérieur et font d'elle autre chose qu'une refonte ou un résumé d'ouvrages déjà parus, par exemple l'*Espagne de l'Ancien Régime* de M. Desdevizes du Dézert.

Néanmoins je ferai une critique au sujet de l'agencement ou de la composition. Comme le titre, cet agencement est double. Une partie expose la situation de l'Espagne dans la première moitié du XVIIIe siècle, mais aussi les efforts du gouvernement de Philippe V pour remédier aux maux publics; une autre, la doctrine d'Uztáriz. Toutes deux sont indépendantes, en fait, si ce n'est qu'elles se répètent en maint détail, et aussi qu'elles se pénètrent, puisque la première est excellemment renouvelée et alimentée par l'œuvre d'Uztáriz lui-même. N'aurait-on pu fondre ces deux parties? Ou la seconde n'aurait-elle pu prendre plus d'extension en absorbant le plus possible de la première, dont les éléments auraient servi à l'illustrer et à commenter l'exposé de l'économiste espagnol, et qui elle-même aurait été réduite à l'examen de la situation et de ce qui avait été fait pour l'amender au moment où Uztáriz publiait pour la première fois son livre, en 1724? On aurait mieux vu ainsi l'intérêt et l'opportunité de ce livre, et la part de l'influence qu'on peut raisonnablement lui attribuer, à lui et à son auteur (puisque, heureusement, si le livre fut, en fait, éliminé tout d'abord, l'auteur fut appelé à participer à la direction des affaires), dans les améliorations réalisées avant 1742, date de la seconde et en somme de la vraie publication, puis après cette date, c'est-à-dire après la diffusion effective de ses idées. Seulement il eût fallu effacer le nom de Philippe V, et faire nettement d'Uztáriz le centre de cet historique, comme il en est en somme le protagoniste. Il eût fallu déborder au delà de la fin du règne du premier Bourbon et pousser au besoin jusqu'à la fin du règne de Charles IV. En tout, quatre parties: I. Uztáriz, sa vie, sa carrière, son œuvre, jusqu'en 1724 (il était tout indiqué, me semble-t-il, de commencer par là); II. Situation de l'Espagne en 1724, d'après tous témoignages, entre autres celui d'Uztáriz; III. Suite de la carrière d'Uztáriz, jusqu'à sa mort. Sa doctrine d'après son livre; IV. Améliorations survenues avant et après la 2e édition de son livre (1742) et pouvant être attribuées à son influence.

L'exposé aurait sûrement gagné en précision chronologique; les

proportions auraient été plus satisfaisantes, il y aurait eu une unité. Le tout eût été mieux composé, et c'est là un avantage qu'un érudit français ne doit pas dédaigner. A mérite égal comme fond, un livre bien composé aura toujours la préférence sur un autre mal agencé, et c'est bien là ce qui fait en général la supériorité bien reconnue du livre français. D'autre part, M. Mounier n'aurait pas eu l'air de vouloir refaire en plus court l'ouvrage du doyen de la Faculté des lettres de Clermont, et il n'aurait pas eu à démontrer, ou on n'aurait pas eu à démontrer pour lui l'utilité de sa première partie, préface de la seconde, mais préface énorme, et qu'on doit encore lui savoir gré du reste de n'avoir pas faite plus longue, car le sujet y prêtait, mais dont par contre on appréciera l'envergure, la précision et la documentation.

Quelques menues critiques maintenant. M. Mounier s'est tellement familiarisé avec les choses d'Espagne, qu'il ne se figure pas du tout l'embarras ou la perplexité de plus d'un lecteur en présence de certains détails. Pourquoi n'a-t-il pas mis une note indiquant la valeur du *maravedi* (quelque chose comme le liard ou le centime), 34 au *real*, et 10 reaux à l'écu, ainsi qu'il a fait p. 104 pour dire ce qu'est la *vara?* C'est seulement p. 216 qu'il explique ce que c'est qu'un *arbitrista*. Ce n'est pas en 1219 (p. 34), mais en 1212, en vue de la croisade qui se termina par la victoire de Las Navas, que le clergé castillan accepta de contribuer aux charges (*Bull. hisp.*, 1912, p. 355). Sur la *mesta* (p. 92) il fallait renvoyer à l'article de Klein, *The alcalde entregador de la Mesta*, paru ici même en 1915 (p. 85-154). La résidence royale qui est près de Madrid est le *Pardo*, et non le *Prado* (p. 103): il y a là une simple coquille; M. Mounier connaît trop l'Espagne pour avoir commis une confusion.

Mais ce serait marquer peu de reconnaissance à l'auteur pour son labeur que de s'amuser à l'éplucher page à page. Il y a mieux à faire : le lire, et en recommander la lecture.

G. CIROT.

Le nom de Gerónimo de Uztáriz est bien connu de tous les historiens de l'économie politique. Son livre *(Theórica y práctica de comercio y de marina)* avait tenu dans la littérature du XVIIIe siècle une trop grande place pour qu'il pût être de nos jours passé sous silence. Quelques années après la publication qui en avait été faite par son fils en 1742 (la première édition parue du vivant de l'auteur, en 1724, avait été saisie et brûlée) l'ouvrage n'avait-il pas eu cet honneur singulier d'être traduit en anglais (1751), puis en français par Forbonnais (1753), sans parler d'une traduction italienne, publiée en 1793, qui montre que sa réputation durait encore à la fin du siècle.

Mais si de nos jours les historiens citaient le titre de l'ouvrage, bien peu l'avaient lu et aucun n'en avait fait une étude approfondie.

D'autre part on ne savait à peu près rien sur la vie d'Uztáriz, ni sur les fonctions qu'il avait occupées, pas même le lieu et la date de sa naissance, ni la date de sa mort.

Cette lacune est aujourd'hui comblée par le très sérieux et très complet travail de M. Mounier. Il a pu notamment, grâce à des recherches patientes et à des trouvailles heureuses dans les archives espagnoles, reconstituer entièrement la biographie d'Uztáriz, publier même son acte de baptême et son acte de décès. On sait maintenant qu'il est né en 1670 à Santesteban en Navarre, où M. Mounier a retrouvé la maison de sa famille portant encore l'écusson familial; qu'il a fait une brillante carrière militaire dans les Flandres, où il resta dix-neuf ans (1686-1705); qu'il suivit à Palerme le marquis de Bedmar nommé vice-roi de Sicile; et que, rentré en Espagne, deux ans plus tard, il occupa jusqu'à sa mort (1732) plusieurs postes élevés dans l'administration centrale, d'abord comme secrétaire puis comme ministre de diverses Juntes, notamment de la Junte du Commerce et de la Monnaie.

Uztáriz est à la fois intéressant pour l'histoire des faits et pour celle des doctrines économiques. C'est ce qui a amené M. Mounier à diviser son ouvrage en deux parties.

La première contient une longue étude de la vie économique de l'Espagne sous Philippe V. D'un homme comme Uztáriz, mêlé aux grandes affaires administratives, instruit par de longs séjours hors d'Espagne, et qui s'est décidé à écrire uniquement poussé par son patriotisme, dans l'espérance d'aider à la renaissance économique de son pays, il fallait s'attendre à ce que l'étude des faits au milieu desquels il vivait l'occupât beaucoup. En effet dans son livre toute la vie économique de l'Espagne est exposée avec grands détails, sous tous ses aspects. L'Espagne passait alors par une crise grave; sa population augmentait peu; les trésors du Nouveau Monde qui affluaient chez elle ne faisaient qu'y passer; bien loin de l'enrichir ils l'avaient ruinée en attirant chez elle les produits étrangers et en tuant ainsi son industrie nationale. Ce n'étaient même pas des marchandises espagnoles qu'emportaient vers les Indes Occidentales les « galions » partis de Cadix, mais des marchandises anglaises, flamandes, françaises.

A l'aide du livre d'Uztáriz, de quelques écrits de lui restés inédits, d'ouvrages publiés par d'autres économistes espagnols du XVIIIe siècle, et de quelques ouvrages manuscrits de la même époque dont les plus importants sont ceux de Campillo et les onze tomes in-folio de Larruga sur l'histoire de la Junte du Commerce, M. Mounier nous a donné un tableau de la vie économique de l'Espagne sous Philippe V dont on peut dire qu'il aurait à lui seul suffi à faire l'objet de son livre, mais pour lequel il n'a ménagé ni son temps ni son travail et qui rendra

bien des services aux travailleurs qui auront désormais à s'occuper de ce sujet.

La deuxième partie est consacrée à Uztáriz lui-même, à sa vie, à ses idées. Celles-ci peuvent être résumées en disant qu'il appartient à l'école mercantiliste, comme presque tous les écrivains et hommes d'État qui se sont occupés de questions économiques en Europe depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe. Il pense donc que pour que son pays soit riche il faudrait que celui-ci ait beaucoup d'or et d'argent et il se désole de voir les métaux précieux du Nouveau Monde ne faire que traverser l'Espagne sans y rester. Pour remédier à cette situation il ne croit pas qu'on puisse interdire purement et simplement la sortie des métaux précieux, les mesures prises dans ce sens en Espagne et ailleurs (bullionisme) étant en fait impuissantes. On y remédiera en obtenant que l'Espagne vende aux pays étrangers plus qu'elle ne leur achète (balance du commerce). De là toute une politique douanière et une politique industrielle présentée dans les plus grands détails, qui n'est autre que celle de Colbert en France et qui a été peu à peu appliquée par la suite en Espagne avec les meilleurs résultats.

M. Mounier nous expose tout cela de façon claire et approfondie, en rapprochant sans cesse Uztáriz des autres économistes espagnols de la même époque.

Il note bien ce fait intéressant qu'Uztáriz, tout en étant un partisan de la théorie de la balance du commerce, n'a pas ignoré les autres éléments de créances et de dettes internationales qu'à notre époque les critiques des mercantilistes leur reprochent d'avoir méconnus. Uztáriz tient compte par exemple du fret payé aux bateaux étrangers et c'est ce qui a fait de lui un partisan convaincu du développement de la marine espagnole alors en pleine décadence. Quant aux autres éléments qu'on a l'habitude de citer, intérêts des capitaux placés à l'étranger, dépenses des étrangers dans le pays, M. Mounier montre très bien qu'ils n'avaient pas alors l'importance qu'ils ont de nos jours.

Peut-être aurait-il pu insister davantage sur cet autre fait, intéressant aussi, qu'Uztáriz, tout en se préoccupant surtout de l'industrie, n'a pas négligé l'agriculture. C'est là une remarquable différence avec la politique de Colbert, dont pour le reste il s'inspire visiblement, et avec les idées des mercantilistes en général. Il est partisan de droits de douane à l'importation des produits agricoles, de la libre exportation des grains et parle même avec faveur des primes à cette exportation qui étaient alors pratiquées par le gouvernement anglais. Il annonce qu'il se proposait d'écrire un ouvrage spécial sur la politique en matière de grains qui l'intéressait donc, on le voit, tout particulièrement. Par là il s'écarte du Colbertisme, se rapproche des

économistes agrariens et annonce les idées qui en France, à partir du milieu du XVIII[e] siècle, allaient prendre une si grande place avec l'école Physiocratique en réaction contre le Colbertisme.

Somme toute, à considérer ainsi dans son ensemble l'œuvre d'Uztáriz, du point de vue de l'histoire des faits comme celui des idées, on ne peut pas citer beaucoup d'auteurs de la même époque, ni en Espagne, ni en France, ni en Angleterre, ni en Italie, qui aient la même importance. On en trouve (Thomas Mun, Willam Petty, par exemple) qui au point de vue des idées ont plus de pénétration, plus de profondeur, mais on citerait difficilement un ouvrage qui joigne à un programme de réformes bien coordonné et intelligent un exposé aussi complet de la vie économique d'un grand pays.

M. Mounier doit être remercié d'avoir consacré plusieurs années d'efforts consciencieux à étudier un homme qui fait honneur à son pays et qui a été trop négligé de nos jours après avoir joui en son temps d'une si grande réputation. Son livre fournira désormais, à tous ceux qui en auront le désir, le moyen de bien connaître Gerónimo de Uztáriz.

F. SAUVAIRE-JOURDAN.

---

24 juin 1919.

LA RÉDACTION : E. MERIMEE, A. MOREL-FATIO, P. PARIS
G. CIROT, *secrétaire;* G. RADET, *directeur-gérant.*

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.



FOUILLES DE BOLONIA (mars-juin 1918)

LA MAISON DU CADRAN SOLAIRE

Dans la partie basse de la ville de Belo, celle qui borde la plage, les fouilles furent entamées en trois endroits : 1° un peu en retrait, devant la caserne des Carabiniers; 2° au coin Sud-Est de l'usine à salaisons découverte l'année précédente; 3° à la lisière même de la plage, où des pans de murs avaient été mis à nu par la mer et le vent. C'est ce dernier chantier qui nous fit pénétrer directement dans la *Maison du Cadran Solaire*, ainsi nommée de la trouvaille la plus importante qu'on y fit.

Nous en décrirons d'abord la disposition architecturale, puis la décoration intérieure, nous parlerons enfin des objets et œuvres d'art qu'elle contenait.

***

Les premiers murs dégagés, qui avaient conservé leur enduit de stuc peint, et les petites dimensions de la pièce (salle 45) nous indiquèrent dès l'abord que nous avions affaire à une maison particulière. Cette salle était adossée à la grande muraille de la ville qui bordait la mer et dont on avait découvert un tronçon l'année précédente, le long de l'usine à salaisons. Nous fûmes donc conduits tout naturellement à pousser les fouilles vers l'intérieur, à la recherche du péristyle, centre de distribution des pièces dans ce type de maison gréco-romaine.

Au nord de la salle 45 s'ouvrit une autre salle à peu près de mêmes dimensions (46) où furent trouvées les deux figurines de bronze dont nous reparlerons plus loin, et à l'ouest de la salle 45 était dégagée une très petite chambre où apparu-

rent les premiers fragments de stucs avec graffites. Ces deux salles donnèrent accès en même temps dans le péristyle (58) par des portes dont les seuils et les chambranles sont en partie conservés.

Les murs sont construits en appareil régulier : les pierres, de dimensions variées et grossièrement rectangulaires, taillées dans le grès fin et gris du pays, sont alignées assez soigneusement, et soutenues le long des portes et des fenêtres par un chaînage de gros blocs de grès coquiller jaune, extrait des carrières du Camarinal ou de Palomas[1]. Au-dessous du niveau de ces deux salles on trouva un mur Nord-Sud qui ne semble pas avoir de rapport avec elles; il est probable que notre maison fut construite sur les fondations ou les restes d'une maison plus ancienne, qui correspondraient assez bien au niveau de la « Rue ou Portique de la Mer » découvert dans le deuxième chantier.

Le péristyle, de forme carrée, présente des anomalies : comme dans la maison de l'Ouest découverte en 1917, les colonnes en sont réunies par un mur bas, de construction peu soignée, probablement postérieure à l'ensemble de l'édifice; il est plus étroit que les autres ; en outre, on y voit des débris de tuiles et d'amphores ; et l'irrégularité des pierres, jointe à leur diversité, prouve bien que ce mur d'entrecolonnement a été rajouté après coup, formant ainsi une sorte d'enclos dont la destination est fort obscure. Le sol était cimenté avec un conglomérat rouge de briques concassées et de sable, dont on a retrouvé de gros blocs : c'est le même qui tapissait les parois des bassins à salaison. On crut d'abord voir dans cette cour intérieure, comme dans celle de la maison de l'Ouest, un bassin plus large et moins profond que les cuves à poissons déjà connues et dont le toit ou auvent aurait été soutenu par les colonnes de l'ancien péristyle[2]. Mais l'existence de morceaux de stuc blanc encore adhérents à la paroi intérieure, tout près du sol, rend inadmissible cette hypothèse. Puis il était tout

1. Sur les carrières de Palomas, voir *Bull. Hisp.* 1917 : *Promenade archéologique à Bolonia*, par P. Paris, p. 237.
2. Voir le 1er article sur les fouilles de Bolonia, *Bull. Hisp.*, 1918, p. 101.



naturel d'utiliser dans les maisons particulières les mêmes matériaux qui servaient dans les usines. D'ailleurs le sol de toutes les chambres était tapissé de la même manière. Enfin la présence du puits central, qui ne fut certainement pas comblé à l'époque romaine, aurait été très gênante. Il est plus simple de voir là une transformation tardive, permettant d'utiliser le portique comme une véritable chambre, à l'abri de la pluie[1]; d'autant plus qu'il est entouré de pièces aux parois stuquées qui n'auraient aucun rapport avec un bassin cimenté comme ceux des usines à salaisons. La principale difficulté est que cette cour intérieure ne semble pas avoir de porte; mais l'état des ruines ne permet pas d'affirmer la chose très nettement. Seule la suite des fouilles pourra fournir quelque indication sur le rôle de ce péristyle fermé.

L'arrangement et le nombre des colonnes sont, eux aussi, anormaux, et prouvent à la fois l'esprit peu artiste du constructeur et la pénurie des matériaux à sa disposition. Malgré la forme quadrangulaire du péristyle (6 m × 6 m), les quatre côtés n'ont pas le même nombre de colonnes : ceux du Nord et du Sud en ont ou en avaient quatre ; les autres seulement trois et placées à des distances inégales. Elles n'avaient pas de bases, et reposaient directement sur les blocs de grès jaune qui formaient le chaînage du mur de fondation. Aucun chapiteau n'a été retrouvé, mais il est fort probable qu'ils étaient du même ordre dorien indigène que ceux qui ornaient le péristyle de la maison de l'Ouest ou le « Portique de la Mer ». Le fût était lisse, et enduit de stuc, selon une mode fréquente même dans les villes riches où le marbre n'était pas rare[2]. Ici le procédé s'explique encore mieux par la nature de la pierre, dont les aspérités profondes empêchaient le polissage et se prêtaient au contraire fort bien à ce genre de revêtement.

Enfin à la colonne du coin Sud-Est est adossé un pilier carré inattendu, formé de blocs soigneusement taillés et dans lequel

1. Dans certaines maisons de Pompéi, le péristyle est fermé par un treillage en bois qui fait de la cour intérieure un véritable enclos (Maison du *Centenario*; cf. P. Gusman, *Pompéi*, p. 303).

2. Cf. la maison du *Centenario* et ses voisines, à Pompéi. (P. Gusman, *Pompéi*, pp. 308 et suiv.)



la colonne est encastrée de 5 centimètres. Du mortier consolide le tout. Ce pilier lui-même est posé sur une base plus large qui émergeait au-dessus du sol *(fig. 1)*. Construction évidemment postérieure destinée à soutenir une colonne chancelante ou un portique alourdi par l'addition d'un étage.

On n'a pas retrouvé le chapiteau de ce pilier ; par contre, parsemés dans le corridor du péristyle, gisaient un certain nombre de chapiteaux carrés qui terminaient vraisemblablement les chambranles des portes; du puits sont sortis plusieurs morceaux de corniche, taillés dans le même grès coquiller, et qui devaient orner le pourtour du corridor. Cette corniche et les chapiteaux, d'un type simple, étaient recouverts d'une épaisse couche de stuc blanc qui masquait des moulures.

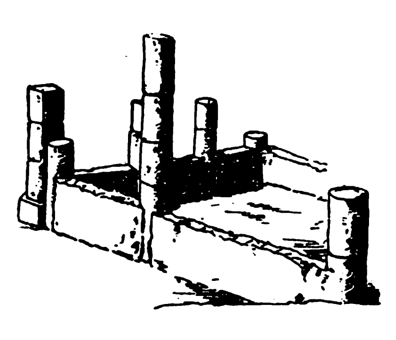


Fig. 1

Il semble qu'ils aient été utilisés primitivement dépourvus de ce stuc, car les moulures retrouvées dessous étaient assez soignées et ne pouvaient servir simplement de soutien au revêtement : on se contentait généralement de piquer la pierre pour y appliquer le stuc ; le procédé était aussi praticable pour les chapiteaux. Ce sont donc des matériaux anciens réemployés[1], comme le prouvent bien les autres pierres trouvées çà et là dans le péristyle et le corridor qui l'entoure. Ce sont pour la plupart des blocs rectangulaires, provenant de murs ; ils présentent sur une ou deux faces des gorges verticales profondes et larges de 3 à 5 centimètres, complètement bouchées et nivelées par le mortier, et dont la destination remonte sans nul doute à des édifices antérieurs. Ces rainures ressemblent à celles qui étaient ménagées dans les chambranles des portes pour la barre de fermeture. Mais elles sont trop

1. Nous avons trouvé 3 chapiteaux complets et 6 chapiteaux d'angle, plats sur un des deux côtés. L'un d'eux était creusé au revers de deux cavités destinées probablement à fixer des crampons de fer.

longues et surtout trop nombreuses pour qu'on puisse en expliquer aussi simplement la présence. Encore là un point obscur qui ne s'éclaircira que par la suite des fouilles.

Le grand chapiteau carré figuré à la planche III, du même style corinthien indigène que les chapiteaux circulaires trouvés dans les premières fouilles [1], appartenait aussi à un édifice antérieur, temple ou monument public, que nous révélera sans doute la ville haute, plus ancienne que les maisons du bord de la mer ; les sculptures en sont très mutilées : on a peine à reconnaître les volutes du feuillage dans ces grossières saillies que le temps a épargnées sur deux faces seulement.

Au milieu du corridor du péristyle, on a trouvé de même une base de colonne, isolée, dont le fût est plus étroit que les colonnes en place (planche III); elle est formée, comme celles de la maison de l'Ouest, de deux gros tores séparés par une scotie étroite ; et le tronçon de fût qui la prolonge est creusé de deux cavités verticales assez profondes — preuve évidente qu'elle a servi à des fins diverses et dans des édifices différents.

C'est dans un coin du corridor qu'était situé le foyer, dont on n'a retrouvé que la base, couverte de nombreux débris de poterie ménagère et de charbon ; il se prolongeait vers le Sud par un large mur ou support de pierres sur lequel avait été placé, en guise de table, le cadran solaire décrit plus loin. L'eau pour les besoins domestiques était fournie par le puits de la cour intérieure, dont il n'occupe pas exactement le centre ; d'une profondeur de 3 m. 60, il était soigneusement construit de pierres plates ; la margelle a disparu, nivelée au sol ; les moellons qui la composaient étaient disséminés tout autour. Sur le bord du puits, ont été conservés quelques restes d'un pavement grossier, soutien du ciment rouge qui formait le sol.

Le péristyle s'ouvrait sur le vestibule d'entrée par une porte qu'un pilier carré divisait en deux passages inégaux ; mais

1. Voir le 1er article sur les fouilles de Bolonia dans le *Bull. Hisp.*, 1918, p. 90-92.



cette disposition n'était pas celle de la maison primitive : le pilier avait son pendant, et l'entrée formait une grande baie flanquée de deux petites portes latérales; l'une de ces portes a été bouchée pour permettre au foyer-cuisine de prendre plus d'extension; le support du cadran solaire date vraisemblablement de cette transformation : c'est pour lui qu'elle semble avoir été faite.

Sur les trois autres côtés le péristyle communique avec des chambres faites à peu près sur le même type : dimensions réduites, parois stuquées, sol cimenté. Les portes, à un battant, rarement à deux, s'ouvrent vers l'intérieur, et quelques chambranles ont conservé, à la hauteur d'environ 1m40, les cavités où l'on enfonçait la barre de fermeture. Une seule pièce (salle 49) était pourvue d'une fenêtre, et qui fut bouchée ensuite par des pierres sans mortier. La salle 50 présente une petite anomalie que l'état actuel des fouilles ne permet pas encore d'expliquer : deux de ses murs (N. et O.) ont été régulièrement détruits pour des constructions ou des besoins nouveaux, jusqu'à 1 mètre du sol, alors que les deux autres ont été conservés jusqu'à environ 2 mètres. La salle 48, qui semble plutôt un passage, était un cellier, comme l'indique la présence de plusieurs amphores à vin placées dans les coins, et les restes d'un *dolium*. Elle n'était naturellement pas décorée de stuc peint. Elle ouvrait vers le Nord et vers l'Est sur des pièces ou des rues qui n'ont pas encore été fouillées. La grande chambre 47 n'était pas terminée, ou plutôt sa reconstruction est restée inachevée, car sous les murs récents du Nord et de l'Est on distingue l'ancien mur qui ne dépasse guère le niveau du sol. Le nouveau mur du Nord n'a pas été raccordé au reste de l'édifice, les trous d'échafaudage n'ont pas été bouchés et vers la moitié de sa longueur il présente trois pierres en saillie qui sont l'amorce d'une paroi transversale; le sol est encore couvert de chaux et de fragments de mortier. Le mur Est était percé d'une fenêtre qui fut bouchée dans la suite par des pierres irrégulières sans mortier. Du côté Sud, adossées à la muraille de la ville et faisant suite à la salle 45, ouvraient six pièces qui ne communiquaient pas entre elles, sauf la dernière

(salle 40) isolée du péristyle. Elles ont été très détruites, exposées qu'elles sont, l'hiver, aux violents assauts de la mer, l'été, aux efforts tenaces du *Levante*. La dernière donne sur la « Rue de la Mer » et présente vers le milieu, au niveau du sol, une base de 1 mètre sur 0m55, près de laquelle on a trouvé un tambour de colonne bosselée comme celles de la rue voisine. Est-ce un tambour isolé qui s'est égaré là en tombant ; ou bien y avait-il une colonne entière, enlevée à la Rue au moment de sa destruction et réemployée dans la maison comme soutien, comme ornement, ou pour tout autre usage ? La seconde hypothèse s'accorde mieux avec ce que nous savons déjà des matériaux anciens réemployés dans notre maison, et avec l'existence de cette base, qui semble avoir été faite pour la colonne.

Quant à la destination de ces diverses pièces, elle reste assez obscure. Les salles 45, 46, 47, 49, 50 semblent être des chambres à coucher, tandis que les salles 40 à 44 et 48 seraient plutôt des celliers ou des magasins, vu le nombre d'amphores qu'on y a trouvé.

La maison était pourvue d'un étage, comme l'indiquent non seulement la présence de l'escalier, mais la diversité des fragments de stuc trouvés dans le péristyle et les salles du Nord (voir ci-après).

Pour terminer la partie architecturale de cette étude, signalons la canalisation, qui, venant probablement des usines à salaisons du Nord, traverse la salle 48, le péristyle Est où il reçoit par un embranchement les eaux de la cour intérieure, et la salle 44, où l'on perd ses traces près des pierres de la muraille. Elle est formée d'un conduit en moellons, tapissé soigneusement de mortier à l'intérieur et recouvert de dalles épaisses (*fig. 2*). Le dépôt argileux qui le remplissait jusqu'au bord était parsemé de débris ménagers (fragments de charbon, d'os d'oiseaux, de coquillages et de céramique).

Tel est l'aspect général que présente la *Maison du Cadran Solaire*.

Les fouilles ont encore mis au jour, entre la chambre 50 et la « Rue de la Mer », une grande pièce (51), qui a toutes les apparences d'une boutique : elle est largement ouverte sur la

rue par le côté Nord-Ouest; sur les autres côtés elle est entourée de murs sans aucune communication avec la maison; ces murs présentent la même particularité que ceux de la salle 50 (N. et O.); ils ont été abaissés uniformément jusqu'à une distance de 1 mètre du sol de la maison; cette anomalie est probablement due à une destruction très postérieure et n'offre pour nous qu'un intérêt secondaire. Le seuil qui donne sur la rue se trouve au même niveau que l'entrée de la maison, et bien au-dessus du niveau le plus ancien de cette rue (voir la section). Il est facile de voir que le sol de la boutique a été exhaussé par des déblais et même par de gros objets entiers, tels qu'un mortier de pierre: cette pièce volumineuse (o^{m}5o de haut sur o^{m}55 de diamètre), avait été placée volontairement à l'envers, le fond juste au niveau du sol, comme pour servir de support à des poutres ou à quelque meuble lourd. Non loin du mortier gisait un beau morceau de corniche en marbre blanc rosé, provenant d'un édifice antérieur. Les plus nombreux fragments de céramique et d'objets divers (monnaies, hameçons, lampes, etc.) ont été trouvés à un niveau inférieur à celui du seuil. Ils appartiennent peut-être à une époque plus ancienne que l'ensemble de la maison. Mais ces questions de date sont fort complexes et difficiles à élucider en une seule campagne de fouilles.

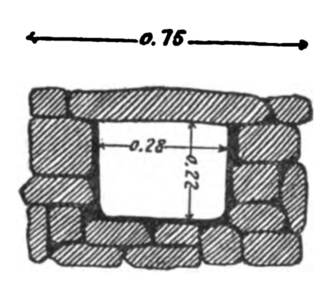


Fig. 2

L'étude de la décoration et des objets principaux trouvés dans notre maison n'éclaircira pas beaucoup le problème.



Les principales pièces de la maison étaient décorées de stuc peint que le temps n'a malheureusement pas épargné. Quelques plaques restées adhérentes aux murs, et surtout de nombreux fragments trouvés dans la terre sont les seuls documents dont nous disposions. Le stuc était soigneusement fait de

plusieurs couches : d'abord d'un fin mortier qui atteint parfois une épaisseur de 4 centimètres ; puis d'un enduit blanc et poli fait de marbre pilé et de chaux. Ce revêtement était peint à la détrempe en *blanc*, en *jaune* ou en *rouge*, formant ainsi un fond uniforme qui servait de soutien à la décoration.

Celle-ci est très simple : en bas, le long de la paroi, une plinthe de 0m30 à 0m50 de haut ; au-dessus, des panneaux séparés par des lignes et des bandes ; en haut, une frise, plus soignée que le reste, parfois originale, le plus souvent dans le goût pompéien, mais réduite à un dessin géométrique ou floral : aucune représentation humaine n'a été retrouvée. Nous savons déjà que les architectes de Belo n'étaient pas très artistes ; les décorateurs les égalent ; il est vrai que le goût des propriétaires n'est pas non plus très exigeant ; nous sommes bien loin de la ville somptueuse et élégante de Pompéi ; ici on travaille, on fait du commerce, on s'occupe d'industrie ; on se distrait aussi sans doute, car Belo a son théâtre ; mais la distraction est une nécessité, le luxe des maisons un superflu, d'autant plus coûteux qu'on est loin d'Italie et que les artistes sont rares dans le pays.

Salle 45. — Paroi nord : plinthe de 0m45 de haut ; stuc blanc taché de rouge : le décorateur s'est contenté de secouer sur le blanc sa brosse pleine de couleur, formant ainsi des ponctuations grossières qui veulent imiter le marbre [1]. Une mince bande rouge, dont la rectitude laisse à désirer, et une plus large bande verte séparent la plinthe des panneaux ; ceux-ci étaient rouges, traversés de lignes blanches et de dessins jaune vif, que le mauvais état de conservation ne permet pas de discerner ; le coin était peint en noir. La paroi ouest conserve des restes de la même décoration.

Salle 46. — Panneaux jaunes limités par une triple raie blanche-brune-blanche et des bandes vert bleu et rouge brun. Les coins de ces panneaux sont ornés d'un fleuron extérieur et de deux volutes intérieures (Pl. IV). Frise probablement rouge-

1. On trouve déjà à Pompéi de ces imitations de marbres ponctués (voir A. Mau, *Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompeji*, atlas pl. II) ; mais le style de Belo se rapproche beaucoup plus de celui des peintures gallo-romaines (A. Blanchet, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, pl. IV).



brun, décorée de fleurons et de guirlandes variées, très effacés, blancs et verts (Pl. V, en bas). Nombreux fragments d'un blanc uniforme, provenant soit d'une plinthe, soit plutôt de l'étage supérieur.

Salle 47. — Inachevée, pas de stuc.

Péristyle. — Les colonnes étaient stuquées d'un blanc veiné de jaune, imitant le marbre (voir Planche III). Le mur d'entrecolonnement, à l'intérieur de la cour, était blanc. Le corridor a conservé par places du stuc analogue à celui de la salle 46 : panneaux jaunes, limités par des bandes vert-bleu et rouges. Il semble qu'il y ait eu une plinthe tachetée de rouge et de vert. On a trouvé en outre, disséminés partout dans le corridor, de nombreux fragments de décorations très diverses, qu'il est impossible de reconstituer et qui n'ont pas de rapport avec les panneaux simples encore adhérents aux parois. Ces fragments proviennent soit des frises du corridor, soit des appartements de l'étage supérieur, soit de décorations antérieures à celle que nous venons de décrire (car il y a des peintures superposées), soit vraisemblablement de tout cela à la fois. Nous nous contenterons de signaler les morceaux les plus intéressants.

Les plus nombreux représentaient, sur fond blanc, des fleurs rouges en bouton et des branches vertes dont la reproduction, Planche VII, donnera une idée approximative. Roses ou pivoines à gros calice trilobé, elles sont d'un dessin peu soigné, mais à en juger par le nombre et la variété des morceaux, elles devaient former des panneaux entiers ou des bandes assez larges entourant les panneaux. Elles sont groupées par trois et pourvues de tiges curieusement courbées et entremêlées de feuillages minces parfois fantaisistes. Quelques rameaux verts assez bien venus apparaissent çà et là (Pl. V); ailleurs, surtout le long des bords, ce feuillage se détache en minces folioles recourbées qui semblent se balancer dans le vide; ou encore des folioles unies par paires s'étagent au-dessus des boutons de fleurs en un rameau stylisé d'une allure originale sinon élégante (Pl. V). Plusieurs fragments montrent ces fleurs et ces rangées de folioles enserrées entre deux lignes brunes, formant

une sorte de frise qui entourait ou partageait les panneaux de fleurs; outre ces bandes fleuries, il y en avait d'uniformes, vertes enserrées de noir qui isolaient les panneaux de la plinthe, de la frise ou des coins.

Ce qui complique la question, c'est la présence de nombreux fragments de stuc de décorations différentes, bien qu'ayant le même aspect et la même patine : quelques rares boutons de fleurs jaunes, de même forme que les précédentes — bandes blanches enserrées de deux raies brunes et ornées d'un feston simple — tresses vertes-rouges et raies rouges avec renflements de distance en distance — ramifications rouge vif enlaçant des ovales jaune d'or — treillis jaunes ou verts dont les points de croisement sont renforcés par une touche noire — frises où des lignes brunes se ramifient et se croisent sur fond jaune, le tout surchargé de touches vertes qui veulent représenter des feuilles — bandes étroites noir-brun, décorées de rameaux verts à nombreux lobes — figures variées, jaunes d'or, peu identifiables, d'où sortent des filets rouges renforcés de gros points à intervalles réguliers, etc.

Il est à remarquer que la grande majorité des fragments précédents étaient recouverts d'une deuxième couche de stuc, très mince, peint en jaune ou en rouge, le plus souvent en blanc : les plus beaux exemplaires des fleurs rouges et du feuillage vert ont été grattés au couteau, et c'est à cette croûte protectrice qu'ils doivent leur coloration encore vive. Il est très probable que la décoration florale détériorée fut recouverte d'un autre stuc qui, en rajeunissant la maison, cacha la peinture antérieure, comme aujourd'hui on renouvelle la tapisserie d'une pièce sans se donner la peine de détruire l'ancienne.

Salle 50. — Deux décorations, dont l'une est encore adhérente aux murs et l'autre, trouvée en fragments dans la terre, provient de l'étage supérieur. — Décoration d'en bas. Plinthe de 0^m35 de haut; fond blanc semé de taches rouges et jaunes. Panneaux jaunes limités par des bandes et une triple ligne blanche-brune-blanche, semblable à ce que nous avons déjà vu. Frise indiscernable, la partie supérieure des murs étant

détruite. Les coins sont peints d'une bande noire. Les quatre parois ont conservé de grandes plaques. — Décoration d'en haut. Plinthe (?) d'au moins 0m20 de haut. Fond rose carmin semé de taches bleues, jaunes, blanches et noires. Panneaux jaunes limités par une triple raie et des bandes semblables aux précédentes. Les coins des panneaux sont ornés de pointes de flèches et de points blancs alignés. Frises variées à fond noir dans le style pompéien : 1° rameau vert foncé traversé d'une ligne blanche; 2° spirales très lâches, jaunes d'or, entremêlées de rosaces à quatre fleurons blancs et verts; 3° doubles fleurons jaunes d'or, flanqués de lignes de points jaunes, et entremêlés des mêmes rosaces (Pl. VI); 4° suite d'ovales verts bordés de points blancs et d'une ligne jaune d'or, alternant avec des cercles du même genre ornés de chaque côté d'un fleuron à deux branches, le tout enserré entre deux lignes de points blancs (Pl. VI). Les frises à fond noir sont assez fréquentes; mais tandis qu'à Pompéi elles étaient décorées de scènes gracieuses comme celles des petits amours si connus, ici elles se contentent de guirlandes ou de fleurons stylisés d'un dessin peu soigné et de teintes monotones : c'est toujours du jaune, du vert et du blanc sans nuances.

Salle 49. — Deux décorations dont une doit être attribuée à la salle de l'étage supérieur. En bas, mêmes panneaux que dans la salle précédente. En haut, panneaux jaunes limités par des bandes et une raie rouge vif à renflements réguliers; les coins sont chargés d'un gros fleuron prolongé par une ligne de gros points. Deux frises, l'une à fond noir-vert, orné d'écailles blanches à centre vert (Pl. IV), l'autre à fond gris-noir avec écailles blanches.

Salle 48. — Pas de stuc.

Salles 40 à 44. — Stuc rouge vif limité le long des coins et du sol par une bande verte. Quelques fragments portent encore des lignes de points verts coupant probablement les coins. L'intérêt de ces stucs consiste surtout dans les graffites qui les couvrent.

*
* *

Nous avions déjà trouvé des fragments de graffites dans le coin Sud-Est du corridor du péristyle : un char à deux roues; la perspective est très enfantine; les roues sont tracées de face, au compas, la caisse de profil *(fig. 3)*. La salle 43 avait aussi plusieurs dessins d'enfants, notamment une tête de face, et une autre de profil : dans la première, les yeux sont des cercles, la bouche un trait droit, les cheveux sont hérissés en bâtons, et le cou démesurément mince; peut-être faut-il interpréter cette figure comme celle d'un dieu solaire couronné de rayons. La tête de profil semble coiffée du grand casque des gladiateurs qui lui descend jusqu'au cou, et ne laisse passer qu'un gros œil; le casque est surmonté d'une chevelure en bâtons. Les auteurs de graffites étaient parfois plus habiles : ils savent tracer un profil en accentuant une lèvre épaisse et un menton gras; ils savent déployer les ailes d'un oiseau prêt à s'envoler (Pl. VIII) : il ne serait pas impossible que cet oiseau fût un aigle et le profil celui de Ganymède [1], comme nous autoriserait à le croire l'inscription qui les accompagne. De-ci de-là, courent quelques fragments d'inscriptions très mutilées et des lignes

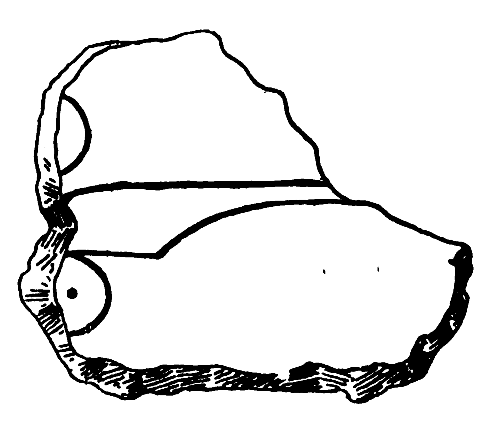


Fig. 3



Fig. 4

1 Le culte de Ganymède était très répandu sous l'empire romain (Roscher, *Lexicon d. Griech. u. röm. Mythologie*, p. 1603).

enchevêtrées n'offrant aucune signification. Les habitants de la salle 40 étaient presque artistes; ils aimaient la caricature et avaient de l'imagination; le jeune homme qui s'est amusé à faire le portrait d'un ami en lui ornant le front de deux belles cornes ne manquait pas d'adresse ni d'esprit (*fig.* 4); le fantaisiste auteur de la tête de griffon (*fig.* 5), en traitant un sujet si ancien, lui a donné quelque accent moderne; le bec crochu, les deux oreilles pointues, l'œil perçant et le long cou garni d'une crinière dénotent un stylet précis et énergique. Mais les gladiateurs sont l'objet d'une faveur spéciale; dans les fragments de la salle 40 on en compte cinq dont quatre assez importants.



Fig. 5

L'un marche la jambe gauche en avant, le trident dans les mains; c'est un rétiaire au torse nu (*fig.* 6); il est seulement vêtu d'un pagne et ses bras sont protégés par la *manica* de cuir; les jambières sont peu visibles. La tête et les pieds sont mutilés. Le dessin est sommaire, mais le mouvement est bien saisi. Le deuxième (*fig.* 7), dont on n'a que la partie inférieure, marche aussi, la jambe gauche en avant; il semble tenir un grand bouclier carré. Un troisième a le torse incliné sur le côté; le bras gauche, plié vers l'extérieur, est protégé par la *manica*; on en distingue fort bien la partie montante ou *galerus* que portaient souvent les rétiaires[1]. Le quatrième est conservé tout entier; il marche la jambe

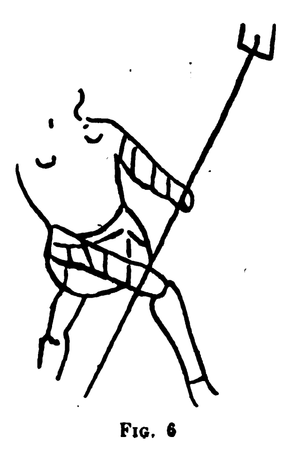


Fig. 6

[1] Voir le *Diction. des Ant.* de Saglio, Art. *Gladiator*.

gauche en avant; le bras droit (?), armé de la lance, prend son élan en arrière; il est revêtu d'une tunique, de jambières, du brassard avec *galerus* très montant, et du grand casque qui tombe sur les épaules *(fig. 8)*. Ces petits personnages sont d'un dessin encore maladroit mais non enfantin[1]; il y a de la perspective et de l'exactitude. Les auteurs de cette décoration fantaisiste avaient bien observé les spectacles de leur temps; et s'ils ne nous apportent aucun document nouveau ils donnent un aperçu amusant sur les goûts et l'imagination des Beloniens.



Fig. 7

Les inscriptions seraient plus instructives; malheureusement elles sont très fragmentaires; les plus longues sont des hexamètres dont la facture soignée ne compense pas l'obscénité; elles n'offrent d'autre intérêt que celui de nous édifier sur l'impudeur des jeunes Hispano-Romains. De nombreux petits fragments que nous avons rapprochés présentent un ensemble assez curieux : c'est une grande couronne de laurier dont l'intérieur est constellé d'étoiles faites de trois traits croisés; par-dessus le tout courent des inscriptions en lettres de dimensions variées; au-dessus de la couronne, deux hexamètres que nous nous dispenserons de traduire (Pl. X) :

[nam m] e memini quondam futuisse puellam
cunno frigore paene peri [i......

Dans l'intérieur de la couronne, et la dépassant des deux côtés, trois lignes de grandes lettres non déchiffrables, puis un second groupe de deux hexamètres :

....] us habet fico[s.....] us possidet uvas
....] os ambos [.....] mentula re[...] ocuitu...

Quelle est la signification de cette couronne constellée, surchargée de phrases obscènes? Il est bien difficile de la déter-

1. Cf. Les graffites de la caserne des gladiateurs à Pompéi (Gusman, *Pompéi*, p. 176).

miner pour le moment, dans l'état incomplet qu'elle présente: peut-être est-elle l'image de victoires remportées par des gladiateurs; chaque étoile serait le symbole d'une victoire.

Ailleurs on rencontre, isolé, le nom de la grande capitale lointaine *Roma*; ou bien un jeu de mots *Olim Milo Amor (fig. 9)*,

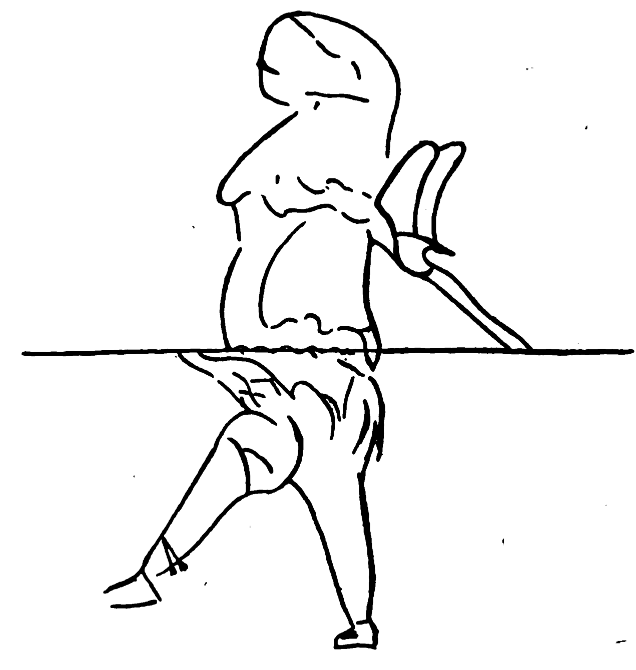


Fig. 8

ou une dédicace à Jupiter optimus maximus, et bien d'autres bribes que nous n'avons pas encore pu déchiffrer.

Ces inscriptions, assez peu instructives en elles-mêmes, présentent surtout un intérêt épigraphique : deux types de lettres sont remarquables par la finesse du trait, la régularité et l'élégance des formes : tous les deux, l'un petit et presque carré, l'autre plus grand et élancé (Pl. X et XI), remontent approximativement à la première moitié du IIe siècle, ce qui s'accorde parfaitement avec certaines monnaies trouvées dans la maison ou dans le voisinage (voir ci-après p. 274)[1].

1. Pour l'étude de ces graffites, nous devons beaucoup à l'obligeance de M. Camille Jullian; nous le prions d'agréer ici l'expression de notre respectueuse gratitude.

Il reste à expliquer l'abondance de ces graffites dans les chambres du Sud ; car si l'on imagine aisément que des passants s'amusent à griffonner sur le mur d'une rue ou d'un édifice public, il est plus difficile d'admettre que de semblables libertés aient été tolérées à l'intérieur d'une maison privée ; on a retrouvé, il est vrai, quelques graffites dans le vestibule d'entrée de la maison, mais précisément c'est la partie la plus exposée aux fantaisies du public. Il est fort probable que la salle 40 ouvrait sur la « Rue de la Mer », à la porte même de la ville : c'était peut-être une sorte d'antichambre, par où l'on communiquait avec les petites salles voisines qui servaient de magasins-dépôts ; le public ou les employés trompaient l'attente en confiant aux parois de la salle leurs préoccupations dominantes ou les caprices de leur imagination.

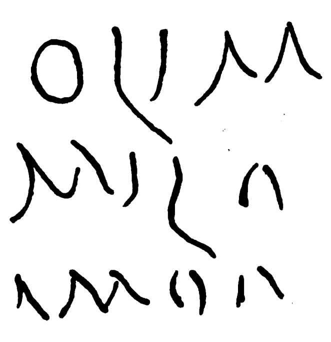


Fig. 9



Les fouilles de cette maison et de la boutique contiguë ont mis à jour de nombreux objets entiers ou en fragments : céramique, objets usuels en verre, en bronze ou en os, pièces de monnaie, dont nous donnerons les types les plus intéressants ou les plus fréquents, et surtout un groupe de statuettes de bronze et un cadran solaire de marbre que nous étudierons ensuite.

I. Céramique.

1. Nombreuses amphores à vin du type courant, et un *dolium*.
2. Cuvettes à bord ondulé sans anse. Diam. approx. 0,18 à 0,27.
3. Bols profonds à bord vertical. Diam. approx. 0,18 à 0,35.
4. Cuvettes à fond large. Haut. 0,08. Diam. moyen 0,30.
5. Cruches à une anse, dont le goulot a trois becs ; genre œnochoé.
6. Petites amphores jouets d'enfants, sans anse, et à pédoncule. Haut. 0,18.

7. Grands mortiers (pour broyer les couleurs ?) avec bec large. Diam. 0,37.
8. Ornements en forme de pédoncules accolés par deux, ou isolés, sur un fragment de vase.
9. Poterie rouge vernissée, vulgairement appelée sagontine. Types courants de coupes à pied court, et d'assiettes creuses. Quelques-uns ont le bord orné de reliefs (fleurs en bouton) ou de stries.

Ce qui distingue généralement la poterie vernissée véritable de ses imitations est la qualité du vernis; sur la première, il

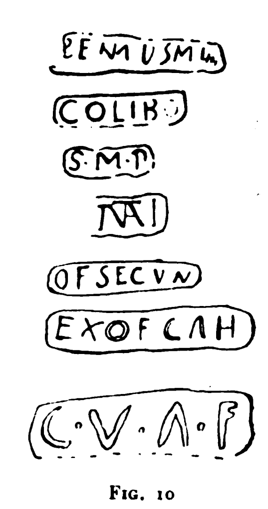


FIG. 10

résiste au temps et au lavage; sur la deuxième, il s'effrite au doigt et se délaye dans l'eau. Des quelques marques déchiffrables *(fig. 10)*, deux, OFSECVN et EXOFCAN, sont sûrement des ateliers gallo-romains de Graufesenque [1].

II. OBJETS DIVERS.

1. Petit mortier en marbre blanc avec bec court et creux. Diam. 0,18.
2. Vase en bronze dont la panse etait probablement ornée de reliefs. Diam. 0,13.

1. Voir *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, 3ᵉ année, 1909-1910, p. 357.

3. Bouteilles carrées en verre à une anse très large et plissée. Fond de 0,10 à 0,15 de côté et orné de dessins en saillies : rosace à six branches avec un bouton dans chaque coin ; double rameau avec boutons sur les bords. Cf. Morin-Jean, *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, pp. 61 et suiv.
4. Hameçons de cuivre; poulie, serrure de coffre, fibules.
5. Monnaies d'Antonin, d'Hadrien, de Constantin, disséminées un peu partout.
6. Osselets, poinçons et aiguilles en os.



Le groupe de statuettes en bronze (Planche IX), représente un rapt (haut. 0.15). L'homme, debout, la jambe gauche en avant, enlève dans ses bras une jeune femme qui, le buste renversé en arrière, étend les bras d'un geste désespéré.

Les deux statuettes ont été trouvées séparément à une distance de 1 mètre, et à 0m50 du niveau du sol, dans un coin de la salle 46. Elles proviennent probablement de l'étage supérieur, ou bien elles ont été prises ailleurs et abandonnées là au dernier moment par les destructeurs de la maison [1].

Bien qu'il soit très oxydé, ce groupe, du meilleur style hellénistique, a une grande valeur. L'homme est vêtu seulement d'un *chlamydion* qui flotte au vent derrière l'épaule ; de ses bras il enserre la femme par la taille et semble la soutenir par-dessous avec son genou, tout en courant. L'attitude de l'effort est habilement exprimée par le ploiement des jambes et la contorsion du buste ; il penche la tête vers elle ; il est couronné de feuilles comme au sortir d'un banquet ; le rapt a suivi tout naturellement la beuverie (συμπόσιον) qui terminait le banquet. La femme, complètement soulevée de terre, a renoncé à la lutte ; elle s'abandonne éperdument au désespoir ; son attitude est très expressive : la tête renversée en arrière, les bras écartés en croix implorent la protection des dieux, tandis que le ravisseur indifférent continue sa course. La femme est vêtue d'un *chiton* fin ; l'*himation* est roulé sur la ceinture et couvre les jambes.

1. On les prit d'abord pour des danseurs ; c'est à la sagacité de M. l'abbé H. Breuil, de passage à Bolonia au moment de la découverte, qu'on doit le rapprochement des deux figurines et leur interprétation véritable.



Quelle est l'origine de ce thème? Nos recherches ont été jusqu'ici infructueuses ; mais il serait bien étonnant que le sujet n'eût pas été traité déjà ; bien qu'il n'y en ait aucun exemplaire ni au Louvre, ni au Musée britannique, ni à la Bibliothèque Nationale, ni dans des collections particulières comme celle du Dr Fouquet, il est fort probable que l'auteur de notre bronze n'est point aussi original qu'il en a l'air[1]. Une étude attentive peut seule donner réponse à la question.



Près du foyer de la maison (coin N.-O. du corridor), sur le support dont nous avons parlé page 257, on découvrit, encore en place, un cadran solaire en marbre blanc, bien inattendu dans l'intérieur d'une maison ; il vient sans nul doute d'un forum ou d'un jardin de la ville haute ; quelque Romain ou Wisigoth fantaisiste se l'appropria pour en faire soit une table de sacrifice, soit une base pour les statuettes du foyer, soit plus simplement un support pour les ustensiles de ménage.

C'est un magnifique exemplaire de 83 centimètres de haut sur 73 de façade et 60 de profondeur. Il est creusé d'une cavité hémisphérique où sont tracées onze lignes longitudinales (lignes horaires) et trois lignes transversales (lignes du solstice d'hiver, des équinoxes et du solstice d'été). La table est percée d'une ouverture circulaire de 0m 18 de diamètre, bordée d'une rainure où devait s'encastrer le disque de bronze qui remplaçait le gnomon et qui n'a pas été retrouvé. Dans ce type de cadran, le gnomon à aiguille est inadmissible ; il faut supposer que le disque de bronze était percé d'un trou étroit qui laissait passer les rayons du soleil, et produisait sur le cadran une tache de lumière indicatrice de l'heure (Pl. VIII).

Le type le plus fréquent de cadran solaire hémisphérique n'est pas ainsi fermé par devant à la partie supérieure ; il est

1. Cf. une représentation de l'enlèvement de Thétis par Pélée sur un vase peint (S. Reinach, *Répertoire des vases peints*, t. I, p. 231) ; l'attitude est analogue ; le ravisseur ploie la jambe gauche et enserre la femme par la taille ; il est nu et son chlamydion flotte à la hauteur de son épaule. La victime étend les bras en signe de désespoir.

largement ouvert et muni d'une sorte de stylet. Tels sont celui de Pergame, ceux de Pompéi, les deux du Vatican et celui du théâtre de Mérida [1]. Mais beaucoup sont ornés de pattes de lion et de fleurons. Le nôtre a l'avantage d'être absolument intact, d'une forme ancienne et d'un travail soigné.

Voici comment il fonctionnait : il était orienté au Sud. A midi le point de lumière se trouvait sur la ligne longitudinale du centre, et situé plus ou moins haut sur cette ligne suivant la période de l'année : au solstice d'hiver il était tout à fait en haut, sur la première ligne transversale; aux équinoxes, sur la 2e ligne; au solstice d'été sur la 3e, celle du bas. La figure 11 expliquera aisément la marche des rayons solaires.

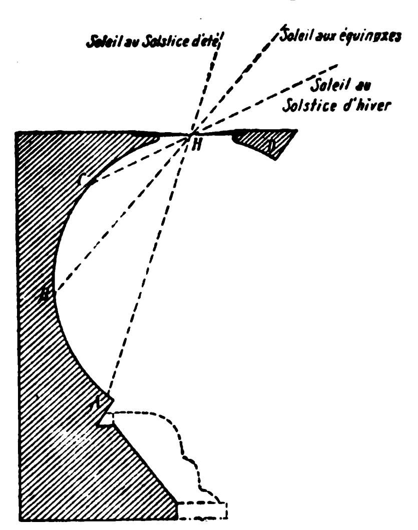


Fig. 11

Mais l'inclinaison de ces rayons varie aussi avec la latitude du lieu où l'on est. A l'équateur ils sont perpendiculaires; à mesure qu'on s'élève vers le Nord, à la même date (équinoxe) et à la même heure (midi), il devient de plus en plus oblique, jusqu'à être parallèle à l'horizon quand on arrive au pôle.

Chaque cadran solaire était donc construit pour une latitude déterminée ; en cherchant cette latitude pour notre cadran nous pourrons trouver son lieu d'origine ; car dans les petites villes comme Belo, on ne construisait pas de cadrans solaires ; on les faisait plutôt venir de grands centres, de Rome ou d'Alexandrie, sans se soucier de l'inexactitude qui en résultait. Le calcul des angles nous a donné approximativement pour le

1. Cf. Marquardt, *Manuel des ant. romaines*, *Vie privée*, t. II, p. 456 (trad. Humbert); José Ramon Mélida, *El teatro romano de Mérida* (*Rev. des Archivos, Bibliotecas y Museos*, 1915, texte et planches).

nôtre une latitude de 41°30′ [1]. En tenant compte d'une erreur d'environ 20′, assez ordinaire chez les anciens [2], c'est la latitude de Rome (comprise entre 41°52′ et 41°54′). Nous pouvons en conclure que le cadran a été importé de Rome, par bateau; ce que nous pouvions supposer à priori. Car Belo était une ville sans ressources au point de vue artistique; elle était peu accessible par l'intérieur; les relations commerciales et artistiques se faisaient surtout par bateau; naturellement ces cités romaines du rivage méridional de l'Hispanie étaient en rapport direct avec la grande capitale italienne.

***

Outre l'intérêt que présente une pareille pièce, elle prouve, ainsi que le petit groupe de bronze décrit auparavant, que si Belo n'était pas une ville assez considérable pour avoir ses artistes propres, elle était pourtant assez riche pour faire venir de loin ce qu'elle ne produisait pas; nous pouvons donc espérer beaucoup des fouilles prochaines, surtout lorsqu'elles mettront au jour la partie la plus ancienne de la ville, d'où paraissent venir non seulement les chapiteaux, les colonnes et les gros blocs employés dans notre maison, mais les « meubles » et les objets d'art.

Nous aurions voulu, en terminant, préciser la question de date. Mais les documents sont rares et peu significatifs. Les monnaies sont toutes de l'empire, surtout des Antonins et de Constantin. Une d'entre elles, trouvée dans la boutique, date du 3ᵉ consulat d'Hadrien (119). D'autre part, la destruction de la maison peut être attribuée aux Arabes; dans le puits, où avaient été jetés pêle-mêle de nombreux vases et des blocs de la corniche, on a retrouvé un petit fragment de poterie arabe à vernis vert, et l'on connaît par ailleurs l'ardeur dévastatrice des premiers envahisseurs Arabes du VIIIᵉ siècle. Quant aux

1. La latitude est l'angle que fait le rayon solaire à l'Equinoxe avec la verticale (ligne du zénith). Ici on ne peut l'obtenir qu'en retranchant de 90° l'angle que fait HB avec l'horizon (mesuré au rapporteur), car l'horizontale nous est connue, la verticale ne l'est pas. Ce qui fait 90°- 48°30′ = 41°30′.

2. Voir *Dict. des Antiqu.* de Saglio, Art. *Horologium*.

diverses modifications qu'on fit subir à la maison primitive, il est difficile de les dater ; les unes peuvent être fort anciennes comme le murage d'une des portes latérales de l'entrée du péristyle, d'autres, comme le murage de la porte de la salle 47 inachevée, sont certainement récentes, peut-être même contemporaines de l'époque des Wisigoths[1]. Seule la suite des fouilles pourra résoudre le problème ; elles ne tarderont pas à nous révéler des inscriptions ou des documents publics qui, en nous donnant le nom de la cité, éclaireront d'un nouveau jour la *Maison du Cadran Solaire*.

Alfred LAUMONIER.

1. On a trouvé sur les bords de l'arroyo de l'Est des sarcophages wisigoths qui prouvent l'existence d'une ville wisigothe, sur l'emplacement de la cité romaine.

RECHERCHES

SUR LA

CHRONIQUE LATINE DES ROIS DE CASTILLE

(*Suite*[1].)

III. Quelques manuscrits de la Biblioteca nacional.

Nous avons examiné quelques indications fournies par différents auteurs : Zurita, Pineda, Labbe, Nicolas Antonio, Dormer, Uztarroz, Pérez Bayer, et qui pouvaient laisser croire qu'elles nous mettaient sur la trace de notre Chronique. Nous avons vu qu'il n'en était rien.

Restait à voir dans les bibliothèques les plus accessibles si quelque donnée intéressante pouvait nous être fournie pour l'identification cherchée.

Les descriptions, réunies par M. Menéndez Pidal dans sa *Leyenda de los Infantes de Lara*, de nombreux exemplaires plus ou moins complets des différentes rédactions de la Chronique générale; celles qu'il a publiées dans son *Catálogo de la Real Biblioteca, Manuscritos, Crónicas generales de España* (1re éd. 1898), nous économisaient de longs tâtonnements. Il n'y avait plus qu'à glaner dans les parages, soit à la Biblioteca nacional, soit à l'Escurial. Pour la Biblioteca de Palacio, nous n'avons qu'à nous en rapporter au contenu de son précieux *Catálogo* (définitivement mis au point dans la 3e édition, 1918, par quelques remaniements ou additions), puisque l'auteur y a inclus toutes les histoires générales d'Espagne, parmi lesquelles entrerait naturellement notre Chronique, bien qu'elle ne commence qu'avec les comtes de Castille. A l'Académie de l'Histoire, mes recherches personnelles, auxquelles s'était

1. Cf. *Bull. hisp.*, t. XXI, 1919, p. 193-217. — P. 199, l. 26, lire « son successeur ».

associé M. Ignacio Olavide, ne m'ont fait découvrir que ce que j'ai exposé précédemment (*Bull. hisp.*, t. XI, 1909, p. 259; t. XIII, 1911, p. 133; t. XIV, 1912, p. 30). J'ai dit aussi ce que j'avais trouvé au British Museum (t. XIV, p. 42).

A la Biblioteca nacional, en dehors des manuscrits déjà signalés par M. Menéndez Pidal, j'ai tenu à examiner ceux qui paraissaient avoir quelques rapports avec Ferdinand III et ses prédécesseurs immédiats.

***

L'Indice de Gallardo (qui reproduit du reste tout simplement, comme on sait, le catalogue manuscrit de la Biblioteca nacional de Madrid) porte une mention qui pourrait faire croire à l'existence, dans cette bibliothèque, d'une chronique latine de Ferdinand III faisant suite à celle de Ferdinand I et Ferdinand II : « Ferdinandus I Rex legionensis. Ejus historia. F. 100. — Ferdinandus II et III. Eorum historia. F. 100 ». Or, ce manuscrit, qui porte la nouvelle cote 1530, et d'autres plus anciennes, 2-2, et S-279 (papier, XVIe), ne contient absolument rien en latin. On y trouve ce qu'indique le titre inscrit postérieurement sur le premier folio de garde, « *Chronica de Espana desde la muerte del Rey D. Fernando el 1° asta Dn Fernando el IV con varias cosas sacadas de la Chronica del Arzobpo D. Rodrigo*, fol. 234 = Tiene 239 folios ».

Les quelques pages (234-236v) traduites de Rodrigue sont tirées des chapitres où cet auteur parle de la minorité d'Alphonse VIII; viennent ensuite d'autres menus extraits dont un « troco (trozo) de la coronica del rey don Enrrique el doliente » (fol. 238v-239r).

Le texte, en ce qui concerne Ferdinand III, se rapproche de celui qu'a édité M. Menéndez Pidal, y compris le chapitre 1049 et le titre du 1135 (chapitre en blanc de part et d'autre).

Le même *Indice* mentionne une « Cronica desde D. Fernando I hasta el IV (S, 279; T, 186) ». Le premier des deux manuscrits ici indiqués n'est autre que le F. 100; il y a bien un autre manuscrit portant cette cote S. 279, mais il n'a aucun rapport

avec l'histoire de Ferdinand III. Quant au manuscrit T. 186 (= 7403), papier, milieu du XVIe siècle (?), il est acéphale et contient le même texte; mais tandis que le F. 100 commence seulement avec le partage que Ferdinand I fit de ses royaumes, le T. 186 débute avec les mots : « a su mandado e guisa e muy bien apuestamente con muchos caualleros de sus parientes... e des que el Rey tovo por bien q̄ lo consejauan dixool[1]. como Doña ximena fija del conde Don Gomez q̄ el matara le venia pedir por marido... » et continue avec le chapitre 803 de Pidal (texte un peu différent); puis : « Quenta la historia q̄ el Rey don fernando que avia guerra con don garcia... », puis encore le Cid. Une main peu postérieure a voulu compléter la lacune du début en transcrivant deux chapitres numérotés CCCLXXV et CCCLXXVI : « *como el rrei don fernando peleo con el rrey don bermudo...* » — « *de las birtudes y bondades del rrey don fernando de castilla e de como crio a don rrodrigo de biuar*... », commençant respectivement par les mots : « Dicho es como despues dela muerte del rrei don sancho de nauarra » et « El rrey don fernando p° de castilla e de leon era mui manso e mesurado... »

***

Le ms. G. 170 (= 642), papier, XVe siècle, 207 folios, acéphale et s'arrêtant court au bas du verso 207, est composé de deux parties, de deux mains différentes, l'une qui s'arrête avec le début du règne de Sanche IV, l'autre qui continue ce règne. Il commence avec les mots : « Et avia la donzella nonbre doña Johana. q̄ era fija del conde don poñs a q̄ dizen don Gimen z de la condesa doña m̄a E traxierōla aburgos... », puis à peu près le § 1050 de Pidal, 1052-1063 jusqu'aux mots ...*gelo mando;* manquent plusieurs folios; reprend au § 1070 aux mots *fuerte tendida z de cerca muy bien asentada*, etc., s'arrête (fol. 31^v) au milieu du § 1132 ... *su vida z q̄ era llegada;* suit au fol. 32^v Alphonse X.

1. Le premier o exponctué.

***

Dans le manuscrit Bb. 79 (= 9233), XV^{e}s., papier, la Vie de Ferdinand commence avec le § 1029 de Pidal et finit comme ce texte, sauf qu'il met *amen* au lieu de *qui vivat*.

Ms. Bibl. nac. Madrid. Bb, 79.

***

Le ms. F. 32 (= 830), papier, grand format, XVe siècle, commençant avec Ferdinand I, donne pour Henri I et Ferdinand III (fol. 117^{r}-150^{v}) un texte voisin de celui du manuscrit F. 42 = 1347 (de même pour Alphonse VIII, fol. 103^{r}-117^{r}, par exemple pour les passages dont il est question au § 9, note 6, fol. 104^{r}-104^{v} du ms. 830).

***

Le ms. Dd. 144 (= 13122), dont l'*Indice* de la Biblioteca nacional indique le contenu ainsi : « Fernando III, noticias para su vida, Dd, 144, p. 1 y 210 », est en réalité tout entier

(224 folios) consacré à Ferdinand III. Le folio de garde porte ce titre :

Noticias para la vida del S^to Rey D^n Fernando, dividida en 32 cap. original de un P. Jesuita conventual en Sevilla à fines del siglo 17 1.
Adicion a dichas noticias 210.

Le folio 1 porte en marge cette note d'une autre main : « Dio a luz esta obra D. Miguel Manuel Rodriguez, impressa por Ibarra año 1800. Madrid ». C'est, en effet, le contenu de la Parte I^a, ch. I-LXXXIV, fol. 3-60 des *Memorias* que j'ai signalées à la note 33. Les corrections que comporte ce manuscrit n'ont pas toutes passé dans l'imprimé : les notes additionnelles des folios 210-224 n'ont pas été publiées, que je sache.

***

L'*Indice* indique comme contenant des « papeles pertenecientes a este rey » le manuscrit S 226. Il y a un manuscrit portant cette cote, qui n'a aucun rapport avec le roi Ferdinand; mais la cote S 226 a désigné jadis le *legajo* 18732, qui contient, en effet, plusieurs *pliegos* d'une copie incomplète du texte contenu dans Dd 144 (moins les corrections), à savoir les ch. XII-XXXVIII (avec une numérotation différente); le commencement du XII et la fin du XXXVIII manquent.

Le *legajo* 18731, qui porte la même cote S 226, contient entre autres choses (n° 42) une collection de copies de lettres d'Innocent III et IX, Honorius III, Grégoire IV aux rois de Castille et de Léon; une *copia de un breve de Alexandro IV concedido en Anagnia a 25 de julio de año 1255 a pedimiento del Rey Don Alfonso el Sabio en que haze vn gran elogio del santo Rey Don Fernando III;* des pièces relatives au procès de canonisation; une collection des copies de privilèges de Ferdinand III, dont plusieurs au moins se retrouvent dans les *Memorias* ci-dessus indiquées, par exemple celui du 15 octobre Era 1272 (p. 420, Valverde) et celui du 3 mars, même *era*, « eo anno quo capta fuit ubeta » (p. 418, Castrojeriz), enfin (n° 77) la

suite du texte de la Parte I des *Memorias* depuis l'endroit du chapitre XXXVIII où s'arrête le lot mis dans 18732 jusque vers la fin du chapitre LXII.

***

Parmi les manuscrits que Mario Schiff a notés comme ayant fait partie de la bibliothèque de D. Iñigo López de Mendoza (*La Bibliothèque du marquis de Santillane*, 1909) et dont un grand nombre ont été acquis par la Biblioteca nacional de Madrid, aucun ne présente de rapport avec notre Chronique. Je remarquerai seulement que le ms. Ii-120 (cité p. 397), avec lequel on pourrait être tenté d'identifier le manuscrit du duc de l'Infantado auquel se réfère Zurita dans la note finale du G. 125 (cf. *Bull. hisp.*, t. XXI, p. 204-205), commence avec le § 1029 de Pidal, et non avec le 1028. *L'explicit* n'est du reste pas le même de part et d'autre. Il conviendrait donc d'ajouter le manuscrit dont le G 125 (provenant de Zurita) est la transcription (indépendamment des notes marginales) à la liste des manuscrits du marquis, ou tout au moins de ses descendants, les ducs del Infantado, dont nous savons que le quatrième, don Iñigo López de Mendoza, contemporain de Zurita, appréciait à sa valeur l'héritage de son aïeul et homonyme, le célèbre marquis de Santillane et comte del Real de Manzanares (Schiff, p. xc).

G. CIROT.

(A suivre.)

INVENTAIRE DE LA COLLECTION TIRAN

(*Suite* [1].)

---

586. Patrimoine royal.

A. Certificat de vente d'une terre non cultivée (1566); — contrat passé avec le marquis de Santiago, trésorier général des revenus des maîtrises des ordres militaires de Santiago, Calatrava et Alcantara, impr. (1718); — décret ordonnant la formation de la « junta de valdíos » pour rechercher les terres du patrimoine royal qui ont été usurpées, impr. (1738); — autre décret fixant les attributions de cette « junta », impr. (1738); — autre décret rendant exécutoires les décisions de cette « junta », impr. (1738); — instructions pour les commissaires délégués par cette « junta », impr. (1738); — requête adressée au roi par la « diputacion » des royaumes de Castille, Léon et Aragon au sujet de la « junta de valdíos » (1738); — rapport sur la précédente requête, impr., 2 ex. (1739).

B. Cédule royale mandant au gouverneur du Conseil des finances de former un troupeau patrimonial « real cabaña », impr. (1740); — décret supprimant la « junta de valdíos » (1741); — « Representacion que en nombre de los señores infantes se hizo contra las providencias de la junta de valdíos... » (1742); — décret confiant à la « sala segunda de govierno » les affaires relatives aux « valdíos » (1742); — « Instruccion para la superintendencia de valdíos... » (1742); — autre décret au sujet des procès relatifs aux « valdíos » (1742) ; — « Consulta » relative au précédent décret (1742); — nouveau décret interprétatif (1743); — « Consulta », mémoires et requêtes relatives aux « valdíos », impr. et ms. (1747); — « Consulta que la diputacion de estos reynos hizo a las catholicas magestades... sobre la reintegracion a todos los pueblos y vassallos de la corona de las tierras valdías, pastos... », impr. (1748); — « Real cédula de S. M.... por la qual... se sirve incorporar en la real corona la azequia de la vega de Colmenar de Oreja... », impr. (1771); — aliénation des pâturages da la Serena (1744).

1. Voir *Bull. hisp.*, t. XIX, p. 189; t. XX, p. 36 et 233; t. XXI, p. 218.

Impôts divers, monopoles.

C. D. Décrets royaux, « consultas », mémoires concernant le projet d'établir *un impôt unique* (XVIIIe s.)

E. Documents relatifs à l'impôt de l'« *alcabala* » et à celui de *10 %* *sur tous les revenus* (XVIIe et XVIIIe s.).

F. Décrets royaux relatifs à l'*impôt sur la neige*, impr. (1701-1729),

587.

A. Papier timbré (1743-1764).

B. Impôt sur le sel ; — payement de cet impôt par le clergé (1716-1740).

C. « Casa de aposento » ; « regalia de aposento » (XVIIIe s.).

D. Greniers d'abondance (« positos ») et service des approvisionnements (« abastos »); « junta de positos » et « junta de abastos » (1706-1756).

E. Dette publique. — Liste des ordres royaux qui ont suspendu le paiement des dettes (1683-1703); — « consulta » du Conseil des finances (1702) ; — ordonnances royales, impr. et ms. (1724 et 1760).

588.

A. Documents relatifs à l'administration financière de la Navarre et à la régie du tabac dans ce royaume (1718-1742).

B. « Rentas provinciales » (1723-1751).

C. Impôt des « millones » (1686-1745).

D. Taxes (« sisas ») royales et municipales sur les objets de consommation.

E, F, G. Impôts payés par les ecclésiastiques (XVIIe et XVIIIe s.).

H. Revenus divers (XVIIIe s.).

589.

A. « Renta de lanas » ; « servicio » et « montazgo » (XVIIIe s.).

B. « Proprios y arbitrios » (XVIIIe s.).

C. « Resguardo de rentas » à Madrid (1727).

D. Revenus spéciaux à certaines provinces : « catastro » et « equivalente » (XVIIIe s.).

E. Douanes; — « Discurso de D. Luis de Salazar y Castro en favor de los fueros de Vizcaya quando se pusieron las aduanas » (XVIIe et XVIIIe s.).

F. Rapport sur un projet de loterie à Cadix (1734).

590.

A. « Junta de la renta del tabaco » (1701-1721).
B. Régie du tabac (1701-1720).
C. — (1721-1737).
D. — (1738-1739).
E. — (1740-1741).
F. — (1742-1780).
G. — (XVIIIe s.).
H. — (XVIIIe s.).

591.

A. « Juros » (1637-1734).
B. — (1739).
C. — (1739-1760).
D. Hypothèques (1768-1778).
E. Répression des fraudes (1718-1740).
Divers (1701-1730).

592. **Armée.**

A. Conseil de la guerre (1715-1773).

B. Ordonnances relatives à des levées de troupes (1704-1779); — exemption du logement des troupes en faveur de la ville d'Ocaña (1658); — ordonnance royale réduisant le nombre de ceux qui sont dispensés de les loger (1742); — organisation de la trésorerie générale de la guerre, impr. (XVIIIe s.).

C. Service des vivres; — privilège de fournir les munitions accordé aux fabriques de Lierganes et La Cabada (1755).

D. « Tarifas para los ajustamientos del sueldo de todos los oficiales y soldados... », impr. (1712); — décret relatif aux biens des militaires décédés, impr. 4 ex.; — mandement du cardinal Ventura de Cordoba, vicaire général des armées, impr. (1776); — « manifiesto de la verdad en vindicacion del honor del coronel D. Carlos Caro y demostracion de su acreditada buena conducta en el campo de La Habana... », impr. (1763); — divers.

Marine.

Décret supprimant l'emploi de lieutenant général du grand amiral (1748); — « Real cédula... por la qual se manda que a ningun asentista de maderas para la real armada se conceda preferencia en perjuicio de los dueños particulares de los montes ni en los de los comunes », impr. (1770).

593. Portugal.

« Catastrophe de Portugal en la deposicion del rey D. Alfonso IV y subrogacion del principe D. Pedro el único... », traduction espagnole d'un ouvrage portugais de Leandro Dorea Caceres de Faria, paru en 1669; — copie manuscrite d'un ouvrage en latin dédié à Sixte-Quint par des Jésuites de la province de Portugal en 1589.

Documents relatifs à l'expulsion des Jésuites, impr. et ms. (1759-1767; — « Sentenza da real meza censoria contra a pastoral manuscripta... que o bispo de Coimbra... espalhou clandestinamente pelos parocos da sua diocese... », impr. (1768); — encyclique de Clément XIV aux patriarches, archevêques et évêques, avec traduction portugaise, impr. (1770); — texte latin et traduction portugaise d'un bref de Benoît XIV relatif à la suppression de certains couvents de religieuses, impr. (1771); — « Josephi Isidori Oliverii Lusitani... in regali nobilium adolescentum collegio rectoris oratio in ejusdem collegii instauratione », impr. (1774).

594. Notes, mémoires, lettres sur des sujets d'histoire et d'érudition.

Copie de la relation du voyage d'Ambrosio de Morales dans la Galice et dans les Asturies en 1572; — « Breve discurso de la antiguedad y preeminencia del gran chanciller en los principales reynos y provincias de Europa », par Rodrigo Mendez Silva, historiographe du roi, impr. (1653). — Lettres de D. Gregorio Mayans y Siscar [1] adressées à D. Blas Jover Alcazar, à D. José Bermudez, à D. Miguel Maria de Nava et à D. Francisco de Almeida (1738-1765).

Mémoire intitulé : « Defensa del rey Witiza », par D. Gregorio Mayans (1764). — Lettre écrite à Mayans au sujet de ce mémoire par fr. Josef de San Pedro de Alcántara, impr. (1773). — Lettre écrite au même au nom du collège San Clemente de Bologne, impr. (1753). — Lettres de Joseph Cevallos à D. José Bermudez, avec les réponses de celui-ci, au sujet d'une recherche sur Juan Lucas Cortes (1750); — lettre de D. Antonio Bordazar à D. José Bermudez (1741. — « Discurso sobre... la division de obispadas de España que se atribuie al rey Wamba... », par D. Juan Antonio Mayans.

Notes et documents divers. — « Aparicion i invencion de la imagen de Nuestra Señora de la Peña de Francia » en 1434; — saints d'Espagne; — fragments d'une chronique du roi Henri IV par Diego

1. Cf. A. Morel-Fatio, *Un Érudit espagnol au XVIIIe siècle, D. Gregorio Mayans y Siscar*, dans le *Bulletin hispanique*, t. XVII, 1915, n° 3.

del Castillo; — mémoire sur les deux pouvoirs, spirituel et temporel; — description des livres des églises du Nord-Ouest de l'Espagne, d'après le « Viaje santo » d'Ambrosio de Morales; — « chronicon Iriense »; — « chronicon Albeldense »; — « de decimis regalibus »; — note sur les « arras dotalicias »; — « Relacion de las cosas notables acaecidas en tiempo del rey D. Alonso [X] e de su muerte », suivie d'un acte de ce prince relatif à un emprunt de livres fait par lui au monastère de S[t] Maria de Najera; — « Copia de un parrafo... de la traslacion de San Segundo a la catedral de Avila... »; — notes sur la béatificacion de D[a] Sancha Alfonso; — mémoire sur le meurtre de l'agent du Parlement d'Angleterre en Espagne, impr. (XVII[e] s.); — « Breve respuesta a los papelones y supuestas bullas que se han juntado y dirigido al señor Carbajal »; — « Yndice y brebe disertacion con instrumentos que se remiten a... D. Joseph Carbajal y Lencaster en comprobazion de la bulla del SS. P. Zacharias... »; — autre mémoire sur la bulle de saint Zacharie; — mémoire du d[r] D. Juan Josef Ortiz de Amaya sur le droit de patronage royal, impr. (1735; — extrait d'une dissertation de Pierre de Marca sur les églises primatiales; — « Epistola Stephani pontificis... in qua de prædicatione Sergii Pauli in Hispania tractatur »; — références relatives au titre d'infant d'Espagne porté par le fils d'un infant; — prophéties de saint Malachie sur les rois d'Espagne; — mémoire sur le palais épiscopal de Pampelune; — mémoire de D. Manuel Marti, doyen d'Alicante, sur l'origine de la monnaie appelée denier; — mémoire sur l'origine et l'emploi du proverbe : « Entrale por la boca, manga y sacale por el cabezon » ou « meteldo por la manga y salirse os ha por el cabezon »; — mémoire sur la question de savoir si saint Ferdinand avait un privilège pontifical qui lui permît de disposer des dîmes ecclésiastiques; — mémoire sur la nomination aux évêchés et bénéfices par les papes pendant les premiers siècles; — mémoire intitulé: « De origine monarchiæ Siciliæ » par Luigi di Paramo; — mémoire intitulé : « Que origen tuvo la tolerancia de que usa la yglesia romana con la yglesia griega »; — « memoria de los capitulos que se dieron contra el rey D. Enrique IV de defectos que tenia » et autres documents relatifs au règne de ce prince; — mémoire sur la donation de Constantin et les droits des papes sur Naples et la Sicile; — « Relacion del vencimiento y prision del rey Chico de Grenada », par D. Diego Fernandez de Córdoba, 2[e] comte de Cabra; — lettre sur le surnom donné par les Arabes à un archevêque de Séville; — mémoire sur les titres de comte d'Aversa et d'Almenara et notices sur les membres de la famille de Procida; — notes tirées des archives de la Chartreuse de Santa Maria de las Cuevas, hors les murs de Séville, sur le pays d'origine du D[r] Benito Arias Montano (1751); — « noticias de la vida del ill[mo] y rev[mo] señor D. Pedro Gonzalez de Castillo », évêque de Calahorra,

incomplet; — renseignements sur Mgr d'Estrées, évêque de Laon, et ses manœuvres à Rome (XVII[e] s.).

NOTES D'HISTOIRE ÉTRANGÈRE. — Succession des rois d'Angleterre depuis Henry VIII jusqu'à George II; — récit du jugement et de l'exécution de Charles I[er], roi d'Angleterre; — traduction de la Constitution votée par l'Assemblée nationale et de la déclaration des Droits de l'Homme; — traduction de la protestation faite par l'évêque de Verdun à l'Assemblée nationale contre les décrets relatifs au clergé; — analyse d'une lettre adressée par Burke à un membre de l'Assemblée nationale; — traduction du testament de Louis XVI.

595. **Mémoires sur des questions de gouvernement, de droit et d'économie politique.**

Mémoire sur la suppression de la taxe du blé adressé à D. Miguel de Nava par D. Gregorio Mayans (1765); — mémoire d'un jésuite sur la question de savoir si le blé peut être un objet de commerce (1765); — « Discurso politico... sobre el estado y govierno de nuestra corona y otras »; — mémoire du licencié Alonso de Frias sur la question de savoir si on peut en conscience accorder au roi le vote décisif dans les Cortès (impr.); — réflexions sur les juges; — discours sur le serment de fidélité prêté au souverain; — mémoire adressé probablement à Philippe IV par le docteur Balboa au nom du doyen et du chapitre de Salamanque sur les rapports de l'Église et du roi; — lettre supposée adressée par le grand mufti de Constantinople au sultan sur la politique turque; — mémoire adressé par le d[r] D. Juan Ortiz de Amaya au P. Francisco Ravago au sujet d'une collection des conciles d'Espagne; — « Representacion... a D. Phelipe V... para que se sirva declarar no tienen los Españoles indianos obice para obtener los empleos politicos y militares de la America », par D. Juan Antonio de Ahumada, impr.; — rapport du licencié D. Manuel Garcia Alesson au sujet d'un travail de compilation de décrets, cédules, pragmatiques, etc..., dont il avait été chargé, impr. (1736); — « Discurso sobre coleccion de las leyes de España en un cuerpo », par D. Antonio Matheos Murillo et D. Francisco de Ribera (1770); — mémoire sur le même sujet, par D. Ignacio de Asso et D. Miguel de Manuel; — notes en latin sur la juridiction ecclésiastique; — traité dédié à Philippe V, intitulé « de causis regii patronatus », par Fernando Alfonso del Aguila Roxas; — fragment d'un mémoire sur les procès qui intéressent le « patronato real », par D. Francisco Ramos del Manzano; — « Don Francisco Ramos del Manzano a la explication de las leyes Julia y Papia... de los recursos de fuerza en las causas del real patronato... »; — mémoire intitulé « de causis regii patronatus in

consilio agitandis »; — dissertation de D. Blas Jover Alcazar pour prouver que la *camara* doit connaître des procès en matière de dîmes entre personnes ecclésiastiques et séculières; — fragment d'un mémoire relatif au droit de patronage du roi sur les églises; — « Advertencias o direcziones para un ministro que empieza a servir en la real hazienda » (s. d.); — « Manifiesto de los abusos que se cometen en el reyno de Aragon, en la egecucion de un contrato llamado *carta de gracia redimible*, impr.; — « Relacion de lo que scriven algunos corregidores cerca de las causas y remedio de la carestia de las cosas » (époque de Philippe III); — mémoire adressé à D. Pedro Ruiz Campomanes par D. Vicente Ruiz de Rivas, en vue de la création d'une maison pour recueillir les pauvres; — « Demostraciones practicas de la possibilidad de aliviar a los pobres y de introducir la industria en España »; — « Proyecto para encerrar todos los mendigos del reyno »: — « Obra pia o medio de remediar la miseria de la gente pobre de España », 2 ex.; — trois pamphlets imprimés pour répondre aux avis donnés par D. Bernardo Francisco Aznar au sujet des taxes sur le vin; — fragment d'un ouvrage intitulé : « Cap. 2, del mundo, su fabrica y hermoso adorno... »; — démonstration de la quadrature du cercle par Eusebio Monton, valencien, impr. (1767); — lettre de D. Antonio Bordazar à Josef Bermudez au sujet d'une mesure de longueur (1741).

Littérature.

Copie de la lettre du marquis de Santillana au connétable de Portugal; — « Razonamiento fecho por el cardenal de España al arzobispo de Toledo D. Alonso Carrillo atraiendolo a la paz ». — Mémoire adressé à Philippe II sur l'utilité des bibliothèques et des archives et la manière de les classer, impr. — Copie de *la Perinola* par Francisco de Quevedo. — « Papel intitulado: el escaparate de D. Baviles para el entretenimiento de las Navidades de este año de 1668 ». — « Declamacion ... en defensa de la poesia », par D. Juan Lopez de Cuellar y Vega, dédiée à Calderon, impr. (1670). — Défi littéraire porté par le maître Vicente Mariner, bibliothécaire de S. M., impr. (1636). — Spécimen des caractères de l'imprimeur Juan Gomez Morales, impr. — Poème intitulé : « Remedios de Ovidio contra el amor ». — Épitaphes en l'honneur de Philippe IV, impr. — « Libro primero de los exemplos memorables que escrivió Valerio Maximo... ». — « Carta que D. Andrés Davila y Heredia... escrivió al abad D. Juan Bravo de Sobremonte », impr. — Prospectus en latin signé de Juan de Ferreras, annonçant une série de volumes sur les sources de l'histoire d'Espagne, impr.[1] — « Oracion latina que D. Antonio Joseph Diaz de Lavandero y Urtusaustegui ... pronunció en Paris en el real colegio

1. Voir *Bull. hisp.*, t. XX, p. 257.

de Luis el Grande ... para dar principio a las conclusiones generales de Philosophia que defendió el dia 12 de julio del año de 1742 ... », impr. — « Oracion que D. Fernando Triviño Figueroa y Alarcon ..., vice-protector de la junta preparatoria de la R. Academia de pintura, escultura y arquitectura, dixo en la junta general celebrada el dia 1° de septiembre del año 1744 ». — Mémoire sur deux manuscrits de droit canonique de la bibliothèque de l'Escurial. — Dédicace du 1er livre des commentaires de la guerre de Succession, par le marquis de San Phelipe. — « Conversacion curiosa entre el duque de Riperda ... y su confidente » (1726). – « Memorial del Dr D. Diego de Torres [Villaroel] al ... obispo de Salamanca » (1739). — Supplique adressée au roi par le même Diego de Torres Villaroel. — Deux dialogues satiriques où la Grandesse d'Espagne est invitée au jeu de pelote. — Lettre comique adressée par D. Eugenio Gerardo Lobo au maître Agustin Sanchez, de l'ordre de la Trinité (1743). — Lettre satirique censée écrite par Bermejo au P. Joseph Isla. — Fragment d'un sermon burlesque inséré par le P. Isla dans son *Fr. Gerundio Campazas*. — Copie de l'acte de Ferdinand VI qui confère à Fr. Benito Feijoo le titre de conseiller du roi (1748). — Deux mémoires de Fr. Francisco de Soto y Marne, chroniste de l'ordre de Saint-François, contre les ouvrages de Feijoo (1750). — Copie d'une lettre adressée à l'évêque gouverneur du Conseil par D. Joseph de Carabajal y Lancaster, pour lui faire connaître la volonté du roi d'interdire à Fr. Francisco de Soto y Marne d'imprimer le 3e tome qu'il a composé pour attaquer Feijoo (1750). — « Apologia de Virgilio contra la que hace de Lucano el Rmo P. maestro fr. Benito Geronymo Feyjoo ... », par le P. Joachim Xavier de Aguirre S. J. — Copie d'une lettre de D. Joseph Borrull au P. de Aguirre, lui demandant son avis sur la supériorité de Virgile ou de Lucain (1743). — Éloge de Philippe V, qui a remporté le 2e prix d'éloquence à l'Académie espagnole, par le Dr D. Francisco Xavier Conde y Oquendo, impr. (1779). — « Platica que hizo Alejandro Magno a su secretario y valido Ephestion estando a los umbrales de la muerte ». — « Politicum literarium certamen publice in alma Salamantina Academia propugnandum..., in quo regium Indiarum jus jure gentium, Romanorum et patrio defenditur », impr. (1768). — Prospecto de la encyclopedia metodica... compuesta en francés..., traducida en castellano, impr. (1768). — Traduction latine d'un éloge du pape Benoît XIV, fait par Lord Walpole (1782). — Épitaphe satirique d'un amiral. — Ode composée à l'occasion d'un tremblement de terre à Madrid (1755). — Épigramme latine sur l'arrivée de Charles III à Madrid. — « Indice general de papeles curiosos que componen ocho libros existentes en el archibo del consejo ». — « Supplementum bibliothecæ Majan. ». — « Memorial que los pobres mendigos de Toledo y su diocesi presentamos... a todos los estados de la republica », impr.

596. Documents et relations d'événements historiques.

Copies de trois chartes d'Alphonse, empereur d'Espagne (1136 et 1139), du traité conclu entre les Rois Catholiques et le maréchal Alonso de Palencia, gouverneur du château de Zamora (1476), d'un acte par lequel Alphonse XI, roi de Castille, déclare être sorti de tutelle (1325). — « Chronicon Emilianense a monacho anonymo ejusdem cœnobii qui tempore regis Alphonsi magni floruit, Era DCCCCXXIª editum ». — Fragment de « historia o breviario de la historia católica que compuso D. Rodrigo Ximenez de Rada, arçobispo de Toledo »; fragment sur l'origine des Francs. — Copie d'une lettre écrite par Ferdinand le Catholique à D. Juan de Aragon, comte de Ribagorza, vice-roi de Naples (1508). — « Annales,... itinerario y viages y echos memorables de los Reies Cathólicos... desde el año 1468 hasta el de 1518 », par le Dr Lorenzo Galindez de Carabajal. — Instructions données par Ferdinand le Catholique à son ambassadeur à Rome au sujet des « espolios » des archevêques et évêques défunts. — Copies de deux actes de baptême supposés de Cervantes. — Copie d'une lettre confidentielle écrite par Charles-Quint à son fils Philippe. — Copie d'une lettre datée de Palerme, sur l'état de la Sicile (1563). — Relation des derniers moments de Philippe II. — Traduction espagnole de l'histoire de D. Carlos, fils de Philippe II, par l'abbé de Saint-Réal. — « Relacion verdadera de la jornada que... D. Phelipe III hizo a la... provincia de Guipuzcoa el año de 1615, par Martin de Anchieta », impr. (1616). — Lettre écrite de Madrid par un anonyme à un ami au sujet de l'élection des papes (1621). — Mémoire sur le mariage projeté entre Philippe IV et l'archiduchesse Claudia (1646). — Avis du comte de Oñate sur la révolution de Catalogne de 1640. — Mémoire sur les troubles de Catalogne et particulièrement de Barcelone. — « Barcelona afligida, consolada en la clemencia austriaca, admitida a la disculpa por la del gran Felipe IV... », impr. — Soulèvement d'Andalousie en 1641, auquel prit part le duc de Medina Sidonia. — Instructions données par Philippe IV au marquis de Castañeda, au sujet de l'éducation de D. Juan d'Autriche, son fils naturel (1642). — Mémoire de Francisco Sanchez Marquez sur les événements de Lisbonne et le soulèvement du Portugal (1643). — Instruction laissée par D. Iñigo Velez de Guevara y Tasis, 8e comte de Oñate, au duc de l'Infantado, son successeur à l'ambassade de Rome (vers 1648). — « Breve relacion de como se descubrió la conjura maquinada... para alborotar Palermo y el reyno... », précédée d'une lettre de D. Juan d'Autriche faisant l'éloge de Mariano Leofante, capitaine de la justice de Palerme (1650). — Lettre de Philippe IV à la sœur Marie de Jésus [Marie d'Agreda] et réponse de celle-ci (juillet

1652). — « Sobre la rebelion de Sevilla » (1652). — « Copia de carta escripta par D. Geronimo Mascareñas, obispo electo de Leira... al... Sr duque de Medinaseli dandole quenta de la enfermedad, muerte y entierro del rey... D. Phelipe 4° » (1665). — Rapports à la reine régente Marie-Anne au sujet de la préséance des cardinaux (1666). — « Lo mas selecto de un papel que salió en 20 de febrero de 1669, cuyo titulo fué *el desembozado* ». — Prétention de l'ambassadeur du royaume de Valence de placer les armes de ce royaume au-dessus de la porte de sa demeure, impr. (xviie s.). — « Concordia de los Sres Grandes... con el... Sr D. Juan de Austria sobre su benida a la corte... » (1676). — « Relazion de los suzesos del Sr D. Juan de Austria sobre la expulsion del Pe Everardo [Nithard], confesor de la reyna ». — Deux pamphlets contre le gouvernement de Marie-Anne d'Autriche et le P. Nithard, impr. et ms. — Pamphlet contre D. Juan d'Autriche, intitulé « Academia politica » (1679). — Famine de 1699 : mémoire du comte de Oropesa. — « Memoria del ajuar que ha de traer cada cavallero que entra a ser paje de Su Magestad... », impr. (xviie s.). — « Noticias de Roma » à propos de la mort du cardinal Portocarrero (1709). — Proclamation de l'archiduc Charles, prétendant au trône d'Espagne, impr. (1710). — « Carta de un prelado al marques NN. au sujet du cardinal Alberoni (1721). — Lettre de D. Juan de Elizondo au marquis de Grimaldo et réponse de celui-ci (1724). — Arrestation du duc de Riperda (1725). — Circulaire adressée par D. Blas Jover Alcazar aux « corregidores, alcaldes » et autres autorités du royaume au sujet des préparatifs à faire pour le voyage de Louise-Élisabeth de France, fiancée à l'infant D. Phelipe [1739]. — Remontrance adressée à Philippe V contre son ministre D. José Campillo. — Lettre de Campillo à D. Blas Jover y Alcazar (1740). — « Relacion de las providencias y operaciones hechas por los señores virrey regente y de el real consejo con el motivo de las... exsequias mandadas celebrar por la muerte de la señora Da Maria Ana de Neauburg... » et rapport au roi au sujet d'un différend entre le vice-roi de Navarre et l'évêque de Pampelune (1740). — « Noticia de lo subzedido en Granada en el dia 8 de octubre de 1728 ». — « La gazeta de la Corte con diferentes noticias del duende » (mars 1736). — « Relacion y observaciones physicas, mathematicas y morales sobre el general terremoto... que comprehendió a la ciudad y gran puerto de Santa Maria... por D. Miguel Andrés Panés y Pabon, regidor perpetuo de la ciudad de Cadiz », impr. (1755). — « Copia de una carta que escribió Don NN. a un amigo suyo, dandole cuenta del terremoto y retirada del mar, acaecidos en Cadiz », impr. (1755). — « Tragica amenaza que enbió Dios... en un horrible temblar a esta noble ciudad de Lima... », impr. (1678). — Décret de Ferdinand VI relevant le marquis de Villarias de ses fonctions (1747). — Deux lettres

de Tanucci, l'une à D. Alfonso Clemente de Arostegui, l'autre au prince de Santo Nicandro (1759). — Adresse envoyée par le Conseil à la reine Élisabeth Farnese après la mort de Ferdinand VI, et réponse de cette princesse (1759). — Lettre d'un médecin au duc de Bejar lui rendant compte de la maladie de Ferdinand VI (1759). — « Noticias de Napoles » : documents relatifs au départ de Naples de Charles III et à sa venue en Espagne (1759). — Lettre adressée par Charles III au Conseil pour lui annoncer le mariage du prince des Asturies avec la princesse Louise de Parme, et réponse du Conseil (1764).

Documents relatifs au comte-duc d'Olivares. « Papeles que dió al rey..., año de 1624, el conde duque de Olibares sobre materias de el govierno universal de España ». — « Papel[es] que el conde duque dió al rey... quando comenzo a reynar ». — « Memorial dado contra el conde duque a Phelipe IV ». — Écrit intitulé : « Desconsuelos de los dichossos para que reconozcan los peligros de serlo... », dédié à D. Fadrique de Toledo, capitaine général de la mer océane. — Lettre du comte-duc au duc d'Albe, vice-roi de Naples (1626). — Deux lettres de D. Fernando de Acebedo, ancien président du Conseil de Castille, au comte-duc (sept. et nov. 1626). — « Papel de un cortesano al conde duque... sobre los discursos melancolicos del tiempo... ». — Écrit intitulé : « Caida del conde de Olibares .. » (1642). — Ordre de Philippe IV permettant au comte-duc de se retirer (1643), et décrets de Charles II acceptant les démissions de divers ministres (1691 et 1695). — Testament du comte-duc, impr. (1642). — Fragments de l'histoire du comte-duc par le comte de la Roca. — Déclaration du comte de la Roca démentant un propos qui lui était attribué au sujet du comte-duc (1644).

596 bis.

A. Registre contenant des copies de documents.

« Papel dado al conde de Olivares cerca lo que deve hazer para conservarse en gracia del Rey... », fol. 1 ; — lettre de Philippe IV au sujet de la publication du mariage de sa sœur l'infante Dª Maria avec le roi de Hongrie (9 juin 1626), fol. 38 v° ; — « Relacion de la declaracion y desposorio de la reyna Dª Ana, hija del emperador Maximiliano II..., con el rey Phelipe segundo » (18 juin 1570), fol. 38 v° ; — « Carta que escrivio el rey D. Enrique 2° de Castilla a Alfonso Perez, señor de Berganza, sobre el casamiento del principe D. Juan con la infanta de Portugal ; respuesta de la dicha carta par D. Alonso Pimentel al rey Enrique 2° », fol. 39 v° ; — « Carta del arçobispo de Granada al conde de Olivares cerca las salidas del rey de noche » (1622), fol. 43 r° ; — « Respuesta del conde de Olivares », fol. 44 r° ; — traduction espagnole d'une lettre écrite par Jacques Iᵉʳ,

roi d'Angleterre, à Philippe IV (1622), fol. 47 v°; — traduction du manifeste par lequel Louis XIII annonça qu'il avait déclaré la guerre à l'Espagne (1635), fol. 52 r°; — « Discurso de los incombenientes que tiene el bañarse las mugeres en los rios, particularmente en el de Madrid », fol. 58 r°; — « Parecer del P° fr. Pedro de Tapia sobre una causa de la Inquisicion », fol. 61 r°; — « Descripcion de la Plaza Mayor de la villa de Madrid », fol. 63 v°; — « Antihortensio echo por el Padre presentado fr. Alonso Vazquez de Miranda, de la orden de la Merced, contra el sermon que el Padre Hortensio Paravessino, de la orden de la SSma Trinidad..., predicó... a las honrras del rey D. Phelipe 3° el año de 1625 », fol. 65 r°; — « Rebusca a lo burlesco del panegirico funeral por el Padre presentado fr. Placido de Aguilar », fol. 71 v°; — « Carta del conde de Portoalegre D. Juan de Silva a D. Christoval de Mora, virrey de Portugal... » (1601), fol. 73 r°; — « Papel del protonotario D. Geronimo de Villanueva à D. Juan de Isassi Ydiaquez » (1634), fol. 74 r°; — réponse de D. Juan de Isassi à Philippe IV, *ibidem;* — instructions de Philippe IV pour l'éducation de l'infant D. Baltazar-Carlos (1634), fol. 75 r°; — mémoire attribué au duc de Sesa, remis à Philippe IV contre le duc d'Olivares, fol. 76 r°; — réponse audit mémoire, fol. 77 r°; — « Papel dado al conde duque sobre la baxa de la moneda », fol. 84 v°; — « Papel curioso en razon de la perdida de la flota que se llevaron los Olandeses » (1629), fol. 85 r°; — « Comission con que vino a la ciudad de Valladolid el licenciado Joseph Gonzalez... », fol. 86 r°; — « Instrussion del rey D. Phelipe 2° para pedir donatibo en sus reynos para la guerra de Argel » (1554), fol. 87 r°; — « Testamento del onrrado judío D. Juda, vecino de la villa de Alva de Tormes », fol. 90 r°; — « Socorro de Fuenterrabia », fol. 92 r°; — « Viage de Juan Garcia Tas al estrecho de Magallanes » (1620), fol. 94 r°; — « Instruccion de S. M. Phelipe 2° para pedir un donatibo al obispo de Cartagena » (1556), fol. 96 r°; — « Eco y sus causas », mémoire dédié à D. Eugenio de Padilla, comte de Santa Gadea et Buendia, fol. 96 r°; — lettre non signée adressée au pape au sujet des forts de la Valteline, fol. 128 r°; — lettre de D. Otavio de Aragon à Philippe III (1613), fol. 129 r°; — lettre non signée et adressée à une personne qui n'est pas nommée, fol. 130 r°; — « Jornada *que se* hizo a Alarache », fol. 131 v°; — « Comento apologetico a *una* carta que escribió al excmo Sr el grand duque de Medina Sidonia el maestro fr. Ignacio de Victoria », fol. 142 r°; — lettres de l'amiral de Castille et du comte d'Olivares (1638), fol. 146 r°; — « Primores de la lançada en el toreo », dédié à D. Francisco de Sandoval Padilla y Acuña, fol. 164 r°; — mémoire sur la succession du duché de Bretagne et les droits qu'y possède l'infante Da Isabel, fol. 168 r°; — « Memoria por Rodrigo Gomez de Silva, de algunos

advertimientos que es necesario que tenga a la crianza de Juanico» [D. Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint], fol. 175 r°; — « La horden que han de tener los criados del ynquissidor Peña... », fol. 178 r°; — « Advertimientos que el rey D. Phelipe II... dió de su mano al Sr D. Juan de Austria su hermano » (1568), fol. 181 r°; — « ... Las dos instrucciones... que Juan de Vega dió a Hernando de Vega su hijo... », fol. 185 r°; — mémoires adressés par la cité de Messine à Philippe IV, impr., fol. 200 r°; — lettre du duc de Feria, vice-roi de Sicile, à l'assemblée de ce royaume, et réponse du patriarche de Constantinople (1604), fol. 238 r°; — « cedula real » rélative à l'expulsion des Morisques (1611), fol. 240 r°; — brefs du pape Innocent XI à Charles II, à D. Juan d'Autriche et au cardinal d'Aragon au sujet de l'arrestation de D. Fernando de Valenzuela dans le monastère de l'Escurial (1677), fol. 243 r°; — traduction espagnole d'une lettre de Guillaume Ier, roi d'Angleterre, à Charles II (1697), fol. 246 r°; — « Por el monasterio de S. Lorenzo el Real de el Escurial en la causa sobre la extraccion que de su iglesia se hizo de la persona de D. Fernando de Valençuela », impr., fol. 249 r°; — traduction espagnole d'une lettre de Georges-Louis, prince électoral de Hanovre, à Charles II (1697), fol. 279 r°; — lettres de Charles II à l'électeur de Bavière et au comte-palatin du Rhin (1698), fol. 280 et 281 r°; — lettre de Jacques-Louis, prince de Pologne, à Charles II (1698), fol. 282 r°; — traduction espagnole de la réponse faite par le roi de Suède aux ministres de l'Empereur, du roi d'Angleterre et des Provinces Unies (1697), fol. 283 r°; — lettres de Charles II au prince de Pologne Jacques-Louis (1698), fol. 287 r°; — lettres du même au prince Louis de Bade (1698), fol. 289 r°; — lettre du même au prince-palatin, évêque d'Augsbourg, fol. 291 r°; — traduction espagnole de lettres de Théophile de Viau, fol. 296 r°; — « Copia de clausulas del testamento que otorgó... D. Carlos segundo... » (1700), impr., fol. 300 r°; — traduction espagnole de la lettre écrite au pape par le maréchal de Tessé, ambassadeur de France, et réponse du pape (1708), fol. 308 r°; — traduction espagnole du traité de partage de la monarchie d'Espagne entre Louis XIV, Guillaume d'Orange et les Pays-Bas (1700), fol. 311 r°; — « Copia de carta escrita por el principe de Chelamar al... cardenal Aquaviva... » (1718), impr., fol. 315 r°; — décret relatif à l'Inquisition (1715), fol. 317 r°; — abdication de Philippe V (1724), fol. 319 r°; — proclamation de Philippe V annonçant qu'il reprend le gouvernement à la suite de la mort de son fils (1725), impr., fol. 320 r°.

B. Registre contenant divers documents.

Rapports sur des questions concernant l'exercice de la justice (1746-1748); — « Reduciones de plata desde el año de 1618 hasta 10 de

febrero 1680 segun las quentas de los thesoreros generales... » (1681-1740); — rapports au roi et au conseil sur des questions de finances et d'impôts relatives notamment à la ville de Madrid (1681-1740); — « consultas », mémoires et décret relatif à l'installation des Jésuites à Vitoria (1745-1746); — fragments de rapports sur des contestations causées par des prises maritimes (1741); — rapports et « consultas » au sujet de procès; — bref de Clément XII aux archevêques et évêques d'Espagne (1736); — prétentions du prieur des « Agonizantes » de Madrid à l'encontre des Trinitaires déchaussés et Augustins Récollets..., etc...

C. DIVERS. Pétitions émanées du collège des pharmaciens de Madrid, — du comte de las Torres, marquis de Cullera, seigneur de la Albufera, — du marquis de Campoverde, — de D Miguel Sanchez Espinar, — du duc de Frias, etc...

« Regalos de la Exc^ma Señora Dª Maria de la Encarnacion Alvarez de Toledo y Gonzaga », impr.; — « Regalos a la S^ra Dª Coleta Josefa de Muro y Salazar », impr.; — « Regalos a la Exma Señora marquesa de Coria, condesa de Oropesa », impr., 2 ex.

597.

Feuilles envoyées aux « alcaldes » des localités de la province de Burgos (partidos de Roa, Sacramenia et Peñaranda) pour leur enjoindre de payer à D. Manuel Serrano, habitant de Vitoria, créancier de l'État, les sommes dues par ces localités comme contributions arriérées des années 1810 et 1811 (1813).

G. DAUMET.



VARIÉTÉS

Voces concordantes en francès y castellano.

Ocar. — No aparece esta voz en el *Dic. de la R. A. E.*, pero es conocida del castellano, por lo menos del norte de la provincia de Burgos, donde en vez de *cavar*, se emplea *ocar:* además de esta acepción genérica, tiene otras aplicaciones secundarias, como « hozar los cerdos, escarbar los conejos para abrir sus cados, etc. » La filiación de esta voz ofrece dos soluciones : 1° El HUCO « ligo » de Du Cange. Es decir que hallamos en España representantes, que en ningún diccionario habían sido nunca aducidos, del germánico HOC, presentado per Förster, *Zeitschrift* de Gröber, V. 97, como origen del francés *houe* « azada » y *houer* « cavar » (HOARE en los textos latinos de Francia. Du Cange, s. v.). Lo que en una voz latina sería una grave dificultad fonética, la incongruencia de trato de *c* original en francés y en español (recuérdese MICA *mie miga*), cuando en español era de esperar **ogar*, no lo es en una importación que probablemente se realizaría en España a base de una sola forma **hoc* « azada » (antiguo francés *hoc*) : a esta conservación del sonido insonoro de la final corresponde la forma latinizada HOCCUS de Du Cange. 2° El latín OCCARE. Esta voz, cuya etimología ya intrigaba a los eruditos romanos, que la emparentaban con *occidere* « cortar, romper » (Varrón, *Rev. Rust.*, 31, 1) o con *obcaecare* (Cicerón, *Senect.*, 15. 51) explicaría fonéticamente el *ocar* burgalés de un modo más directo y fácil que el HOC germánico. Las dificultades semánticas son mayores, pero no deben detenernos, recordando que además de la idea de « desterronar las tierras con los rastros » implicaba también la de « aporcar las vides y árboles », de donde pudo derivarse la significación de « cavar ».

Mostela. — En los diccionarios españoles se citan sin etimología las voces *mostela* « haz o gavilla » y *mostelera* « lugar donde se guardan o hacinan las mostelas » (*Dic. de la R. A. E.*). Esta voz es a mi juicio correspondiente también de otras formas francesas, *botte* « haz, manojo » *botteler* « agavillar ». En el caso de confirmarse esta relación, claro es que las formas francesas de esta significación reclaman un origen distinto de *botte* « bota » y no pueden tener relación alguna con el germánico BOT —, aducido por Diez, *Elym. Wört.*, 61. Para el francés esto no puede ofrecer duda en presencia del BOSTILLATOR *botteleur* de Du Cange, s. v. Ante este dato es obvia la reconsti-

tutión de * BOSTILLARE *botteler*, y de * BOSTILLA, que pide un antiguo francés *bostelle*. Esta forma nos pondría en camino para aclarar el castellano *mostela*, en contradicción con **mostilla*, que era de esperar según las leyes fonéticas. Podríamos suponer que *mostela* era un galicismo del tipo de *gonelle* > *gonela*, con la sustitución, frecuente en castellano, de *b* por *m*, como en *befo mefo*, *boñiga moñiga*. Y, ampliando la hipótesis, podríamos admitir que * BOSTILLA fue un diminutivo de BOSTA, una de las formas románicas, como es sabido, de πυξίδα. Lo cual nos llevaría a una sorprendente concordancia del francés y el castellano : a admitir que el francés *botte* « puñada, manada » es el correspondiente del catalán y aragonés *mosta* y del castellano *mueza*, que arranca de otra variante *boscia* (Du Cange, s. v.). Como complemento de esta hipótesis era necesario admitir que algunas de las variantes de la citada voz greco-latina había asumido en un período común la significación de « *poignée, almorzada*, lo que cabe en el puño o en las manos juntas » derivada de la acepción antigua de « caja o cazuela » : esta idea es la que persiste en las formas españolas *mosta*, *mueza*, *almorzada*, etc. « porción de cualquier cosa suelta y no líquida que cabe en el hueco que se forma con las manos juntas » (*Dic. de la R. Acad.*, s. v. *almorzada*), mientras que en el francés *botte*, como en *poignée* y en el castellano *puñado*, *manada* y *manojo* de la idea estricta de « contenido de la mano o el puño » se ha pasado a la de « fajo o atado y pequeño grupo de seres o cosas », que es la que se manifiesta en el castellano *mostela* « haz o gavilla ».

VICENTE GARCIA DE DIEGO.

L'histoire de la Cava dans la Chronique attribuée à Rasis.

Je n'ai pas l'intention ici d'étudier la Chronique de Rasis, ni même de traiter aucune des questions fort intéressantes qui la concernent. Je veux seulement reproduire quelques pages du manuscrit portugais de la Bibliothèque nationale de Paris dont j'ai tiré déjà quelques extraits comme appendice à la *Chronique latine des Rois de Castille* (*Bull. hisp.*, t. XIX, p. 103-115, 243-258). On y retrouvera, en portugais, une partie de l'extrait de la Chronique de 1344 reproduit par M. Ramón Menéndez Pidal dans la 3ᵉ [1] comme dans la 1ʳᵉ édition [2] de ses *Crónicas generales de España*. Je m'en tiens d'ailleurs à la partie qui a trait spécialement à l'histoire de la Cava, éliminant ce qui touche à la maison d'Hercule, morceau bien différent d'allure, sans doute aussi d'inspiration et d'origine, ainsi que l'ont bien vu Menéndez

1. P. 58-61, 63-70.
2. P. 29 et suiv.

Pelayo (*Tratado de los romances viejos*, t. I, p. 159) et J. Menéndez Pidal (*Leyendas del último Rey godo,* p. 121, 126).

On verra que la version portugaise comble quelques petites lacunes ou permet des corrections non insignifiantes au texte Pidal.

Très frappé, pour ma part, du caractère dramatique et des procédés d'exposition que présente cette espèce de *novela,* longuement déduite, c'est possible, mais par endroits si pleine de vérité psychologique, de naturel et de tenue, je crois qu'on doit la considérer comme une addition à l'œuvre de Rasis si tant est qu'elle y ait jamais été incorporée, et la rapprocher de telle ou telle *novela* soi-disant mauresque, comme celle de l'Abencerrage, celle d'Ozmin et Daraja, celle de la *Peña de los Enamorados* que Laurent Valla, mort en 1457, nous a laissée dans une si brève forme, presque mot pour mot transcrite par Mariana en un latin plus classique : toutes nouvelles qui m'ont tout l'air de n'avoir de mauresque que le cadre de l'action ou les noms des personnages, surtout si je les compare avec le *Cautivo* de Cervantes, qui donne autrement l'impression d'une « turquerie » authentique (quelle qu'y soit d'ailleurs la part de la fantaisie), ou même avec tel ou tel romance, comme celui de Maleh et Maleha (Durán, 1179).

Quoi qu'il en soit, l'histoire d'Allataba (c'est le nom que prend la Cava dans le manuscrit portugais) nous montrerait l'état de la littérature historico-romanesque en 1344, — ou avant cette date, car rien ne nous oblige à considérer celle-ci comme marquant la composition du morceau en question : il peut avoir été rédigé, même dans sa forme actuelle, antérieurement.

Le manuscrit portugais de la Bibliothèque nationale est, comme celui de l'Académie des Sciences de Lisbonne, d'une époque assez récente[1]; mais j'aurai l'occasion d'y revenir et de montrer qu'ailleurs comme ici tous deux contiennent des parties qu'on rencontre dans des manuscrits plus anciens, et qu'ils remontent à des originaux perdus, apparentés à la Chronique dite de 1344. Je ne puis m'étendre ici sur l'analyse et la comparaison de l'un et de l'autre. Je dirai seulement que le contenu du manuscrit de Paris jusqu'aux rois goths ne coïncide nullement avec la description que M. R. Menéndez Pidal nous fait du manuscrit 2-I-2 de la Bibl. Real, qu'il donne comme type de la Chronique de 1344. Je rappellerai d'autre part ce que Gayangos dit en tête de son édition de deux extraits de Rasis dans le t. VIII des *Memorias de la R. Academia de la Historia* : « se dice traducida de la lengua arábiga á la portuguesa, por mandado de D. Dionis, rey de Portugal, y trasladada despues a nuestro idioma castellano... De la version portuguesa de este libro, dado caso que la hubiese, no se conoce ejemplar alguno... »

1. Voir Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits portugais de la Bibliothèque nationale*, n° 4.

Je ne suivrai pas le très regretté D. Juan Menéndez Pidal dans l'hypothèse qu'il s'était d'ailleurs contenté d'indiquer (et qu'il a bien fait d'indiquer), touchant une forme antérieurement versifiée dont le texte de la Chronique de 1344 publié par son frère ne serait qu'une prosification. Je n'ai pas du tout l'impression que cette prose soit un poème tombé entre des mains de tondeur d'assonances. D'abord, de ces assonances, il n'en reste vraiment pas assez, bien que le postulat du vers à syllabes non comptées en facilite singulièrement la découverte. Ensuite, et surtout, jusque là où le diligent auteur de ce travail aperçoit une possibilité de vers (*Leyendas del últ. Rey godo*, p. 132), je vois de la prose bien caractérisée et parfois même de la belle prose : par exemple dans le discours de D. Julián à sa femme, surtout la fin, « ... que de grado querria que viniesse la muerte e que me matasse ». Quoi de plus simple, de moins chargé de chevilles, de plus vigoureux, de plus naturel ? — Je ne donne qu'une impression ; mais, en matière littéraire, il y a encore là un élément qui compte.

On notera que dans le manuscrit portugais le comte est appelé *Ilham*, tandis que le texte Pidal porte *Juliano* ou *Julliano*. Il est vrai qu'au f° 75 du même manuscrit on lit *Julyā;* sans doute parce que la source utilisée est alors différente.

Le début du fragment reproduit par M. Ramón Menéndez Pidal (p. 55) se retrouve, avec quelques différences, dans notre manuscrit au fol. 65 :

... ꝛ que daria acadahũu seu dereito. que por nẽhũa cousa onon leixaria de fazer. E mais que era p^imo coyrmãao delrrey costa. ꝛ q̃ por esta rrazom aueria mayor cuydado da criaçõ ꝛ guarda dos seus filhos. Este caualľro auya nome rrodrigo.

C° CLXXII. Tanto que aquello ouuerõ acordado. mãdarõ por dom rrod^igo, Eqñdo elle chegou ally onde estauam todos ajuntados...

Dans ce qui suit, un détail est à relever : dans le texte Pidal c'est le roi qui, spontanément, fait apporter les saints évangiles ; dans le nôtre on lit ceci :

Entom se leuantou em meo de todos hũu nobre barom q̃ auya nome serat q̃ era homẽ muyto ssesudo. ꝛ fez vijr oliuro dos santos euangelhos...

Je remarquerai, en revanche, l'absence, dans le manuscrit portugais, de deux passages du texte Pidal, où sont invoqués des témoignages de contemporains. Y a-t-il eu suppression dans notre version ou addition dans celle de Pidal ?

(fol. 71) ... C°CLXXXI. Despois q̃ se tarifle passou ẽ affrica. ꝛ oconde ficou ẽ cepta. Pesoulhe muyto por q̃ se fora. ꝛ mãdou ꝑsua c~ta diz' amiraamolim

q̃ era ẽ tempo que poderia cobrar toda espanha. ꝛ q̃ elle o ajudaria cõ gᵘnde poder de au' ꝛ damigos. Quando miraamolim. ꝛ aluelide filho de aldelmolo ouuyo este rrecado ꝯpuguelhe muyto....

Ainsi notre manuscrit omet le passage que donne le texte Pidal (p. 71) : « E dixo brafoma, el fijo de mudir, que fue sienpre en esta guerra e que enbiara omes a ella en cada vna destas huestes non fazia si non meter en este tienpo todas las cosas que yauia como las dixiesse con verdad, e este ge lo enbio dezir. » De même le passage « e dixo afia, el fijo de josefee, que andaba en la conpaña del rrei rrodrigo en talle de cristiano » (p. 74) manque dans la version portugaise, qui ainsi est rédigée à cet endroit :

(fol. 72). Eos mouros diſſ'om q̃ dizia muy bem. ꝛ q̃ assy oqueriã fazer Elles todos auẽdo esto por boo acordo. chegoulhes rrecado q̃ el rrey do Rº sabia ia delles nouas. Eq̃ndo elrrey dom Rº soube certas nouas dos mouros. ẽuyou por os melhores do seu cõselho. ꝛ elles cõselharõno q̃ mãdasse logo por sua cauallaria amelhor q̃ podesse au'. ꝛ elle assyo fez.

Voici le texte qui m'intéresse. Je le reproduis littéralement, sans résoudre les abréviations, dont certaines n'auraient d'ailleurs pas à être résolues puisqu'elles marquent la nasalisation. Je garde *ſ'* = *ser;* je rends par l'apostrophe ' le signe recourbé qui signifie *er;* je rends par ˜ l'espèce de tilde qui remplace *ua* ou *ra*, et qui n'est au fond qu'un *a*, tout comme le signe ͥ placé au-dessus de la lettre et signifie *ui* ou *ri* n'est qu'un *i*.

G. CIROT.

(Fol. 66). Este rrey dom rrodrigo auya por custume de trazer muy grande casa. ꝛ em ella muytas molheres filhas dalgo. Ecomo sabya em alguũ logar homẽ boo que filho ou filha teuesse. logo lho mãdaua pedir ꝛ criauaos bem ꝛ honrradamẽte. Epor esta rrazom tragia semp' (fol. 66ᵛ) muy grande casa ꝛ muy honrrada de muytos caualleiros ꝛ fidalgos. ꝛ sua molher acompanhada de muytas rricas donas ꝛ donzellas de g˜nde guysa. En aquella sazom auya em cepta hũu conde grande fidalgo que era senhor dos portos do estreyto assy daaquem como daalem. ꝛ este conde auya nome dom jlham. ꝛ auya hũa filha muy fremosa ꝛ muy bem acustumada. Etanto que esto soube elrrey dom rrodrigo. mandou dizer ao conde que lhe mandasse sua filha atolledo. ca aelle nom prazya q̃ domzella de que se tanto bem dizia viuesse senon com sua molher. por que elle lhe daria melhor casamento que outro homẽ que ẽ no mũdo ouuesse. Equando oconde ouue este rrecado delrrey foy muy ledo ꝛ mandoulhe sua filha muy honrradamente. ꝛ ẽuyoulhe dizer q̃ ds̃ lhe desse boo galardom por quanto bem ꝛ mercee prometia de fazer a sua filha.

Cº CLXXIIII.

Os que tragiam afilha do conde despois que partirom decepta amdarom per suas jornadas ataa que chegarom atolledo onde era elrrey. elle quandoa

uyo prouguelhe della muyto ɛ aarrayna. Edespois que ella foy com as outras dornzellas foy tam boa ɛ tam auysada em seus feitos. que todos diziam della bem. Ea rreynha sse pagaua della mujto. assy que dizem algũus que fallam da sua bondade ɛ fremosura. que ella era aaq̄lla sazom amays fremosa donzella que auya em toda espanha. Ehũu dya amdando ella ē hũa orta com outras muytas donzellas sem nēhũu toucado. stando elrrey dom rrodrigo em tal logar que uija muy bem como ellas andauam trebelhando. vyolhe otrauadoiro da perna. ɛ era tam branco ɛ assi ben feyto que non podia melhor seer. E logo que a vyo. começoulhe dequerer grande bem. em tanto que sse demoueo aademandar. Equando ella vyo que elrrey ademandaua pesoulhe muyto. ɛ deffendeosselhe per boas palauras omelhor que pode. elle afficoua tanto que sua deffesa non lhe prestou, ɛ ouuesse de uencer por que era molher afazer omandado delrrey quea fortemente afficaua ɛ lhe tanto prometya. Mas esto foy grande marauylha que des oprimeiro dia quea elrrey começou de demandar. sempre lhe ella quys cada dia peor. ca ella era deboo siso. ɛ bem uija chãamente que lhe non podya elrrey fazer cousa que sua desonrra nō fosse. Pero fez q̃nto elle quys. Edesto lhe creçeo tam grande pesar. q̄ começou de perder sua fremosura. Ella auya por amiga hũa muy fremosa domzella que auya nome alquifa. Quandoa ella assy uyo demudada dequal ella [1] soya de seer. pesoulhe muyto ɛ disselhe. Amyga rrogote que aquello que nũca antre mȳ ɛ tȳ passou. que nō passe agora. Ca bem sabes que despois que ambas amor ouuemos que nũca hy ouue desamor. ɛ por esto te rrogo que me non queiras negar tua (fol. 67) fazenda. Ca tu sabes bem que desque eu naci, nũca fiz cousa deque me possa acordar. quea tu non saybas. ɛ esto meesmo pensaua eu de tȳ. ɛ ora conhoço era certo que non he assy. Equem bem emty quiser esguardar. ueera q̄ tu has muy grande pesar. ɛ amȳ pesa muyto por queo non sey. ɛ querya muy de grado que mho dissesses. ɛ sse he cousa em que te possa poer conselho. eu te prometo como leal amiga queo faça. Allataba auya muy grande uergonha do feyto porque era maao ɛ feo, pero contoulho com muy g̃nde pesar todo [2]. como passara com elrrey que nenhũa cousa lhe non encobryo. ɛ despois que lhe todo ouue dito. rrogoulhe quea conselhase como fezesse em tal coyta. Quãdo alquifa ouuyo todo disselhe. certamente amyga eu te digo que se tal cousa amȳ aueesse. por todo ho ouro domũdo non leixaria deo dizer ahũu homē de que eu [3] muyto fiasse. ɛ que entendesse que sse demȳ doerya. Allataba rrespondeo. Se aquelles que este feito soubessem ojulgassem. assy como elle passou. eu non aueria que temer deo mandar dizer ameu padre. Mas eu sey bem que meu padre he homē de boo ssiso. ɛ ueio bem que todos os ssisudos julgam as mais das molhers̄ por maas. ɛ por esto onon ouso mandar dizer ameu padre cahey medo de mho non creer. ɛ que tenha que eu per meu grado offiz. Alquifa lhe disse. amiga non val nenhũa cousa esso que dizes. ɛ direyte porque. sabe que sse tu negares ɛ per esta guisa qⁱſ'es hir. nō pode estar que non emp'nhes. ɛ despois que fores prenhe non pode seer que non seia sabydo. desy bem sabes q̄ arreynha te ffez tanta honrra como se tu fosses sua filha. ɛ tanto queo soubesse. te apregoaria por maa. Esse esto assy aueesse. melhor te seeria mil

1. « ella » biffé et exponctué.
2. Un mot gratté.
3. « eu » gratté.

vezes amorte. mas tanto quero que saibas de mȳ. que sse te callares. non pode seer que non seia sabudo. ⁊ esto com teu grande dampno ⁊ vergonha. Esseo disseres com ssiso ⁊ aquem deues. nunca despois podes seer culpada. Quando allataba vyo como era bem consselhada de alquifa. prouguelhe ⁊ disse que tal maneira lhe parecia muy bem. ⁊ que assyo queria fazer. Eella que bem sabia leer ⁊ escrepuer. assentaronsse ambas ⁊ fezerom hūa carta perao conde dom Ilham em que lhe fazyam saber oque passara com elrrey dom rrodrigo [1].

C° CLXXV.

A Elrrey dom rodrigo non lhe esqueecendo ofeito da casa de Tolledo... [2] ... que elle auya muy rrica em tolledo.

(Fol. 68) C°. CLXXVI.

Despois quesse o escudeiro de allataba partyo della. andou tanto que chegou acepta onde oconde estaua ⁊ deulhe acarta ⁊ disselhe. Senhor vossa filha uꝯ ēuya esta carta. beyja uossas maãos ⁊ sse encomēda em uossa merçee. Oconde britou osseelo da carta ⁊ leeoa. ⁊ despois quea leeo. ⁊ uyo oquelhe mandaua dizer. nūca ouue pesar quesse com aquelle yguallasse. Elogo sem dizello anenhūu fez aparelhar hūa gallee ⁊ passou omar ⁊ andou tanto ꝑ suas jornadas que chegou atolledo onde era elrrey. ⁊ tanto que soube como uijnha. fezelhe fazer muyta honrra. ⁊ teuesse por muy culpado do que fezera assua filha. ⁊ sayo arreceber com grande cauallaria. Equando ouyo saluouo muy graciosamente. ⁊ disselhe. Pois dom jlham que uꝯ fez uijr ca per tam forte tempo como este. ca era no coraçom do jnuerno. per ventura uꝯ aconteceo algūa cousa. E oconde lhe disse. senhor non queira dš que amȳ acontecesse nem ueesse senō bem mentre que uos fordes uyuo. ca auossa boa uentura da amȳ tā grande esforço que nucasse homē comigo tomou queo eu non uēcesse. mas da desauençça que ouue antre mȳ ⁊ moluca osenhor de calçom como passou uꝯ direy. Elrrey dom rrodrigo dysse que lhe prazia muyto deo ouuyr. Eoconde começou sua rrazom em esta guysa. Senhor uos bem sabees que moluca era homē de boo (fol. 68v) coraçom. ⁊ auya omayor poder que homē que rrey non fosse. ⁊ sem rrazom nēhūa. soo per soberua tomou comigo guerra. ⁊ começou de me fazer tanto mal que eu fuy em tempo que lhe dera omeo de quanto auya ⁊ q̄ me nō fezesse mais mal. ⁊ por aquello que eu hey em espanha. uꝯ mandey dizer todo meu feyto. ⁊ uos me mandastes dizer que me deffendesse. ⁊ meus parentes ⁊ amygos muytos que eu hey em espanha. delles pollo meu amor. ⁊ delles pollo de mynha molher. por que se doyam de mȳ. tanto que esto ssoubeyrom forom me ajudar cada hūu omelhor que pode. Entom com aajuda destes foisse soffrendo moluca em guisa que ouue com elle muytas lides em campo. dellas emq̄ fomos ambos presentes. ⁊ dellas em que nō. ⁊ muytas uezes me venceo. ⁊ muytas uezes ouēnci. Mas dš ⁊ auossa boa uentura quis assy que aacima foy elle uençudo. ca entramos ambos em batalha hūa sesta feira pella manhãa. ⁊ ante que fosse meo dia começarom todos os seus de fugir. ca per força nem per siso que ouuessem non poderom soffrer os boos caualleiros despanha que comigo auya. pero que elles eram muy mayor gente quea nossa. ⁊ tanto que eu uy que dš nom queria que elles lograssem a sua soberua. non os quige leixar assy hir. mas como uy que moluca leixaua

1. Le texte de la lettre ne figure pas dans le ms.
2. Continue au fol. 68, interverti avec le 69.



ocampo fuy empos elle ⁊ mateilhe muyta gente. ⁊ elle non podera escapar que non fora preso se sse non acolhera a [1] t aquelle sou castelo. Etanto que soube que ally se acolhera entendy queo non podia auer tam aginha. ⁊ mandey atoda minha gente que non ouuesse hy tal que mais seguisse oencalço. ⁊ despois que toda mynha gente ouue rrecolhida ⁊ elles vencidos. deiteime sobre o castello. ⁊ jouue sob' ello po q̄ era muy g͂nde peça per sua tr̄ra. ⁊ desy elle me mandou dizer quesse queria ueer comigo. ⁊ amȳ prougue. ⁊ posemos nossas tregoas ⁊ firmamos juizes que cadahūu de nos fezesse oque elles mandassem. Eelles virom por bem que me desse peça de sua tr̄ra. ⁊ que me rogasse que lhe perdoasse omal que me fezera sem cousa que lhe fezesse. ⁊ q̄o amasse ⁊ ajudasse ⁊ elle amȳ. Epois que estas cousas ⁊ outras q̄ uos non conto passarom. tyue por bem de me tornar acepta onde leixara mynha molher. Equando hy cheguey achey minha molher tan mal doente que marauylha. ⁊ rrogoume que ueesse por sua filha. ca cuydaua que logo quea uysse seerya sãa. Eq͂ndo eu esto uy pesoume muyto. ca som assaz temudo ⁊ honrrado p ella. ⁊ non soube cousa que lhe dizer. mas quando me era mester de folgar por ogrande trabalho que auya passado. ouueme de meter no mar ⁊ vĩjr ca. Eaquelles que com elle amdauam ⁊ que toda aguerra com elle passarom. ⁊ sabiam que era verdade q͂nto della dissera. quandolhe vyrom mouer aquella outra rrazom que non era verda (fol. 69 [2]) deira. forom marauilhados. ⁊ disserom que oconde non passara omar sse non por leuar sua filha. Elrrey lhe disse. per boa fe [3] dom Ilham muyto me praz de como auedes postada uossa fazenda auossa prol. Epois q̄ uos moluca tam mal trouuestes non ha mouro aalem de que os despanha aiam medo. ⁊ des hoie mays podemos fazer aalem mar oq̄ quiſ'mos. mas doq̄ me dizees de uossa molher me pesa muyto por q̄ ella e hũa muy boa dona. ⁊ pesame muyto de uossa filha. por aauer menos de mynha casa. camuyto val per ella. Eoconde lhe gradeceo muy humildosamēte obem q̄ dizia desua filha. Eassy forom fallando elrrey ⁊ oconde de muytas cousas ataa que chegarom atolledo. Q͂ndo os de tolledo virom oconde ant'ssy trabalharõse todos delhe fazer muyta honrra. ca bem lhes conuijnha deo fazer. ca este era ohomē do mūdo de mayor estado que rrey non fosse. Elrrey mandoulhe dar boas pousadas. mas oconde em q͂nto esteue em tolledo nūca foy aopaaço. ⁊ muyto lhe pesaua porq̄o elrrey hy tanto fazia estar. tanto que elle teue guysado foisse espedir delrrey. ⁊ elle lhe mandou dar sua filha. ⁊ disselhe. dom Ilham nõ creaaes que vꝰ dou uossa filha por q̄ sempre more cõuosco. mas douuolla que tanto que sua mad' for guarida q̄ logo mha mādees aguardada como foy. ⁊ como filha de tal padre deue de vĩjr atal casa como amynha. Eo conde lhe disse. Senhor q͂ndo ds̄ quiſ' que ella uenha. eu uolla farey vĩjr cõ tal compaha. ⁊ tam bem aguardada. como nūca foy domzella entrada em espanha. Edespois que esto ouue dito. acolheosse asseu caminho. ⁊ sua filha lhe foy contando toda sua fazenda ⁊ tanto andarom que passarom omar.

Cº. CLXXVII.

Despoys que oconde com sua filha foy em cepta. chamou todos os que eram deseu conselho. ⁊ todos seus amigos que ajnda la erā ⁊ sse nõ veerā

1. Le papier est brûlé par l'encre. On lirait plutôt « assant » que « sacur ».
2. Placé avant le fol. 68.
3. « fe » ajouté au-dessus.

pa suas trras z disselhes. Amigos eu non hey que uq negar. ante uq quero descubertamente dizer mynha desonrra. ca desque ds formou adam. nũca hom̃e tam deslealmẽte foy traudo como eu som. daquelle deque eu fiaua sobre todos os homẽs domũdo. Entomlhes contou como elrrey jouuera com sua filha. z q̃nto com elle passara. z opesar q̃ dello ouuera sua filha. Amolher do conde que ia auya sabido de sua filha toda sua fazenda. q̃ndo soube q̃ ho conde staua ẽ aqllas fallas. nõsse pode teer que la nõ fosse. Eq̃ndo a oconde vyo disselhe chorando. z pois boa dona q̃ quisestes ca. E ella disse. eu venho como amais desauenturada molher que nũca naçeo. q̃ndo em mynha uelhice som desonrrada por homoor treedor domũdo. Amigos por ds z por mesura rrogouq q̃ me ouçaaes hũu pouco. Elles disserom q̃ dissesse oqlhe aꝓuguesse (fol. 70 v). Eella disse. Amigos se amỹ fosse feita desonrra que podesse seer cobrada menos pesar aueria. z porem digo aoconde dom jlham que ẽ toda guisa trabalhe de uỹgar sua desonrra. Esse elle for homẽ de tal naçam que entam pouco tenha este feito. eu digo chaamente que lhe uerra mal . ca logo melhe espeço z digo q̃ non som sua molher. z hirme hey pa cospi q he minha herdade . z pa outros castellos que tenho q foꝛ de meu pad'. z daquy lhe farey fazer tanto mal q̃ ante de huu anno uq terrees por bem andantes sse em cepta poderdes guarecer. Pois rrogouq q nõ ponhaaes este feito em escarnho. z paraae mẽtes com quanto bem ds fez'a auossa filha . z todoo ha ꝑdido per aqlle treedor . ca ella era molher de melhores manhas q homẽ sabya. Eque todas estas bondades nõ ouuesse z fosse a peyor domudo. seendo uossa filha deuees uq adoer do seu mal. pois lhe tanto pesa. Amygos eu nõ sey al q̃ uq diga. senon que opesar q hey desta filha. me fara morrer ante de meus dias . z em dizendo esto. non quedaua de chorar. Despois q̃ oconde ouuyo oq̃ sua molher disf'a disselhe. ouuyde boa dona non uq queixees tanto. ca certo quado com estes senhores z amigos me aquy assentey . non foy por al senõ por lhes diz' oq lhes uos dissestes. Mas pois ja assy he q̃ elles sabem per uos oq lhes eu queria dizer. podem me dizer oque eu deuo fazer. ca eu som em tal pesar que de grado queria q veesse amorte z que me matasse.

Cº. CLXXVIII. Pois qo conde disse aquello asseus parentes z amigos z vassalos z lhes demandou conselho. elles todos se oolharom hũus os outros z nõ ouue hy tal q cousa dissesse. calhes semelhou ho feito duuydoso. Em este conselho estaua hũu filho bastardo dehuu rrey debrapaqdo . z auya tam g̃nde pesar desto q sse queria matar. z este auya nome rrycaldo. z tanto bem ouuyra dizer de lataba q̃a veo ueer açepta ante q̃a leuassem acasa delrrey dom rrodrigo. z tanto queavyo quyselhe tal bem que morria por ella. Eq̃ndo soube como oconde ouuera aguerra com moluca. tomou cem caualleiros bem armados z veo aof'uir cõ elles com espança q̃ oconde lhe daria sua filha por molher. uẽedo of'uiço q̃lhe faria. z tam bem of'uyo. q oconde lhe daua muy g̃nde prez em ssiso z cauallaria. Este rricaldo se leuantou em meo de todos. z disse em sanhudo sembrante. pois uos todos callaaes eu quero fallar po q̃mo tenhaaes amal. Aquy juro ads z sobre minha ley. que se eu fosse senhor de todo omũdo z todo ocuydasse perder z em çima morrer maa morte desonrrada . z eu ouuesse tal filha z mha desonrrasse homẽ aque eu tanto f'uiço fezesse como uos auees feito aelrrey dom rrodrigo. por todo esto eu non leixa (fol. 70 [1]) ria dauer delle tal dereito deque semp' fallassen. z se cõ elle q'f'des au' g̃rra eu uq ꝓmeto

1. placé après le f° 71. L'ordre de ces folios est : 67, 69, 68, 71, 70, 72.



que uꝯ ſua bem ꝛ lealmēte cō duzentos caualleiros filhos dalgo. E pois q̄ rricaldo esto ouue dito callousse. E hūu hom̄e boo muy ssisudo ꝛ muy boo caualrō ē armas q̄ auya nome dō symō disse assy. Senhor ds̄ que sabe todas as cousas. sabe bem q̄ desque eu fuy teu vasallo semp' te dey aquelle melhor conselho q̄ eu entendy . ꝛ bem te digo q̄ nūca te vy em tempo q̄ te mais mester fezesse boo conselho queora. Eporem eu seeria alleyuoso. sete nō dissesse oq̄ soubesse ꝛ me semelhasse. Epor esto te digo q̄ me nō semelha bem q̄nō [1] uaas cont' elrrey dom rrodrigo nē te trabalhes delhe fazer guerra . ꝛ direy te por que. ca ē te dizer nō façaˢ esto ꝛ nō te mostrar rrazom . nō seeria nē migalha. El rrey dom rrodⁱgo he teu sehor ꝛ aslhe feita menagem como q̄r q̄ delle non tenhas tr̄ra. ꝛ desy sabes como lhe ds̄ leua adiante todo oque faz. ꝛ sabes q̄ tamanho he oseu poder. ꝛ nos sabemos bem q̄ desque tu naciste ataa odia doie nūca fezeste cousa ē que cō dereito te podessem trauar. Esabe senhor q̄ se tu com elrrey dom rrodⁱgo entras em cāpo ꝛ oueceres. todos os q̄o souberē te p'zerā menos. ꝛ sse fores uēcido nō auera hom̄e no mūdo aq̄ dello pese. ante dirā q̄ foy justiça de ds̄. Senhor todo meu cōselho he q̄ nō faças hy nada . ꝛ q̄ leixes esto ē ds̄ q̄ te dara melhor dereito ca tu saberas filhar. Q'ndo homē faz ē q̄lhe cō dereito possam trauar. de todos os do mūdo deue dau' medo. Non cuydes senhor q̄ te esto digo por omeu. ca tu bem sabes q'nto eu farey mētres me auyda durar.

Cº. CLXXIX. Quando acondessa uyo ocōselho de dō symō tam desuyado do q̄ ella queria. tornousse aelle ꝛ disselhe. dō symō nūca ds̄ māde q̄ uos seiaaes desonrrado. casseo fossedes muyto dariades ocōselho dout' guisa. mas nō q̄ira ds̄ q̄ seiaaes creudo. Oo homē boo ꝛ nō auees u'gonha doq̄ dissestes q̄ guardasse lealdade cōtra elrrey dō rrodrigo. q̄ tanta deslealdade lhe fez. seendolhe elle semp' tā leal ꝛ tanto seu amigo. Oo varom ꝛ nō sabees q'nto affam ꝛ trabalho auees tom̄ado. ꝛ q̄ntas espadadas ꝛ seetadas auees leuadas por nūca elrrey rrodrigo au' dāpno per esta p'te. ꝛ desto uꝯ direy mais. q̄ ante q̄ria seer pobre deq'nto no mūdo ouuesse. ca nō faz' todo meu poder por me vingar. Senhor dō jlham por ds̄ ꝛ por mercee leixaae este feito amȳ. ca tā g'nde feuza hey eu ē aq̄lla bēeta maria por q̄ eu cobrey minha ffe. ꝛ leixei meu padre ꝛ madre ꝛ meꝯ boos jrmāaos. ꝛ meu g'nde algo. q̄ ella nō q̄rra q̄ eu moira q̄ pⁱmeiro nō ueia praz'. daq̄lle q̄ tam vilm̄te escarneceo aquella boa minha filha. q̄ era espelho debondade. ꝛ q̄ auya melhoria sobre todas as molheres daalem mar. ꝛ daquem mar.

Cº. CLXXX.

(Fol. 70º) Despois q̄ acondessa fallou esto. tam g'nde foy opesar q̄ ouue q̄sse lhe çarrou ocoraçom q̄ nō pode fallar. Eestaua hy huu homē honrrado q̄ era seu pⁱmo q̄auya nome anrriq̄. E disselhe entō. boa dona nō uꝯ dees atam g'nde coita. ca bem sabe ds̄ q̄ nō esta aqui tal aq̄ muyto nō pese de uosso mal. Entom sse tornou ao cōde ꝛ disselhe. amigo paraae mētes ē uossa desonrra. ꝛ no q̄ diz uossa molher. Edom jlham q̄tam coitado estaua q̄ nō sabia q̄ fazer. disse. Amigo quē em p'ça fere. ē cōcelho nō ha q̄ negue. esto uꝯ digo por mȳ. Eporē uos rrogo q̄ me digaaes como faça. ca eu nō farey senō como uos mādardes. ꝛ logo me dizee oq̄ uꝯ parece ante todos estes. Esabees por q̄ uꝯ carrego tanto este feito. por q̄ sey q̄ uos deuees de auer tā g'nde pesar como eu. Anrrique era muy ssisudo ꝛ disselh' q̄ lhe nō tornaria rr̄eposta senō em outro dia. calhe nō parecia bem de diz' tal cousa

1. *Sic*, mais *no* est biffé.

tam toste. entõ ficou affalla pa outº dia. Tanto q̃ foy manhãa. veerõ todos ⁊ despois q̃ forõ ajuntados. oconde aq̃ nõ esqueecera. disse aaq̃lle anrriq̃ queo conselhasse como faria. Elle disse. nõ he amigo aq̃lle q̃ em todas as cousas nõ ama prol de seu amigo. ⁊ nõ te digo esto senõ por q̃ hey pensado todo teu feito ⁊ delrrey dom Rº. ⁊ veio q̃ tu nõ podes faz' cousa q̃ te mal este adš nẽ aomũdo. ca elle non he teu senhor nẽ tẽes delle trrã. ⁊ ponhamos q̃ ofosse. dereito auyas delhe faz' mal se podesses. ca tregoa ⁊ firmidõ auya antre uos ambos. Epois te elle esta desonrra fez. assy te britou at'goa. ⁊ ponhamos q̃ aacima nõ podesses durar cont᷉ ele. nẽ ouencer. desque fores ẽ cepta pouco daras por elle. Essem todo esto teẽs tu aquy arredor dety taaes doꝰ mil cauall'os que atodo omũdo farã lide. ⁊ demais elle nõ se cata de ty. ⁊ tu tẽes os mais dos portos daalem. ⁊ todos os daaquẽ. Etẽes postada tua fazenda ẽ tal guisa q̃ podes meter em espanha peça de gente tã encubertamẽte qo nõ sabera nẽ hũu. Pois guisate o mays afynha q̃ poderes como comeces agr̃a. Eoconde lhe disse q̃ pois elle oauya por bem q̃ todo era p'stes. Entom fez bastecer muy bem seꝰ castellos. ⁊ catar seꝰ thesouros q̃ elle auya muy g᷉ndes. ⁊ esc'pueo suas c᷉tas ⁊ mãdouas amuça filho de noçayde. ⁊ ẽuyoulhe dizer ẽ ellas toda sua desauẽeça ⁊ delrrey dõ Rº. ⁊ q̃ lhe daria passagẽ. ⁊ q̃ o ajudaria a todo seu pod'. ⁊ q̃ desto lhe faria q᷉l p'ito elle q sesse.

« Allá van Leys o mandan Reys ».

Dans la *Revista de Filología Española*, 1916, p. 298, M. A. Solalinde examine l'origine et la fortune de ce proverbe. Il cite la traduction qu'en donne Rodrigue de Tolède : « Quo volunt reges vadunt leges. » Je me permets de lui signaler le curieux hexamètre

Ad libitum regum flectantur cornua legum,

précisément dans le récit que la Chronique léonaise contient de l'ordalie des deux rituels au temps d'Alphonse VI (*Bull. hisp.*, 1909, p. 277, et 1914, p. 32).

D'où provient ce vers? Voilà ce qui serait intéressant de trouver. J'en dirai autant des autres vers qu'on rencontre dans la prose de cette même chronique et de celle de Silos.

Quant à l'ordre des mots dans le proverbe castillan, cf. la version portugaise du ms. de la Chronique générale de la Bibliothèque nationale de Paris : « dizendo q̃ la hya leys hu queriã rreys. »

G. C.

BIBLIOGRAPHIE

Miguel Sancho Izquierdo. *El Fuero de Molina*, **tesis doctoral, in-8°, 263 p., Madrid, Librería general de Victoriano Suárez, 1916.**

La thèse de M. Sancho Izquierdo se divise en trois parties :

I. *Historique.* — Molina est une bourgade de la vieille Castille sur les confins de l'Aragon, limitée au N.-E. par les *parameras* de Molina et par la sierra Menera ; au S.-O. par les hauteurs qui séparent le bassin du Tage de ceux du Guadiela et du Cuervo. Elle apparaît avec son nom particulier sous la domination arabe. Elle possède alors ses rois propres, tributaires de ceux de Valence. Reprise sur les Maures, vers 1136 38 au plus tôt, par le comte don Manrique ou Almerico, qui l'érigea en seigneurie et lui donna, entre 1152 et 1156 (peut-être 1154), une charte de liberté *(Fuero)*, confirmée plus tard par le roi de Castille. Le Fuero de Molina fut confirmé et complété en 1272 par doña Blanca Alfonso, mariée avec un fils naturel d'Alphonse le Sage, Alphonse le Petit (Niño). En 1292, doña Blanca faisait acte de donation de la seigneurie de Molina à sa sœur doña Maria, mariée au roi de Castille Sanche le Brave, mettant fin aux longues contestations qui avaient opposé l'Aragon et la Castille. C'était, pour la seigneurie de Molina, la fin de la période d'indépendance. Elle faisait désormais partie intégrante du royaume de Castille.

II. *Les Manuscrits.* — Le Fuero de Molina ne nous est pas parvenu sous sa forme primitive. Il paraît certain qu'il était rédigé en latin, car, dans la plus ancienne copie que nous en possédons, la langue, qui est le roman, est contemporaine de l'écriture. Si le texte primitif avait été en langue romane, la langue de la copie aurait été, comme l'original, du XII° siècle, c'est-à-dire plus ancienne que l'écriture, qui est du XIII° siècle, ce qui n'est pas. Le texte primitif étant perdu, le Fuero de Molina nous est parvenu sous la forme de deux traductions. La plus ancienne a été faite vraisemblablement sur l'ordre de doña Blanca, quelques années après qu'elle eût confirmé le Fuero en 1272, et quelques années avant qu'elle eût rédigé ses dernières dispositions en 1283. Ce texte nous est parvenu grâce à un manuscrit des archives municipales de Molina, et à une copie faite en 1370 et conservée à la Bibliothèque nationale. La langue, comme il a été dit, est celle du XIII° siècle. — La plus récente, faite en castillan, est de 1474. Elle est

représentée par trois documents de la Bibliothèque royale et de la Bibliothèque nationale.

III. *Le Fuero*. — Cette troisième partie comprend : 1° Les deux textes du XIII° et du XV° siècle, simultanément et en deux colonnes ; 2° un commentaire synthétique.

Le seigneur de Molina est, non le roi de Castille, mais le vassal de celui-ci, le comte. C'est le comte qui est la véritable source de l'autorité ; c'est lui qui détient le pouvoir législatif, l'autorité militaire (droit de convoquer la milice, *hueste, apellido*), judiciaire. Il a un château *(palacio)* à Molina et il lève les impôts. C'est lui qui a accordé aux habitants le Fuero, qui est à la fois un pacte avec l'autorité seigneuriale, une constitution, un statut administratif, un code de lois, etc.

a) La seigneurie de Molina est constituée par la ville du même nom et par les villages qui en dépendent. La ville est elle-même divisée en paroisses *(collaciones)*. L'ensemble compose le municipe, à la tête duquel se trouve le Conseil *(concejo)*, élu par les habitants (Cap. XII, céd. 1). Le Conseil est composé du Juge et des Alcades, nommés, à raison de un par paroisse, pour un an, et non immédiatement rééligibles ; des Cavaliers de la Sierra, et d'un grand nombre de charges inférieures (porteurs de convocations, jurés, enquêteurs), sans compter le Châtelain et l'Administrateur, représentants de l'autorité supérieure, sur lesquels on paraît mal renseigné, enfin quelques autres charges créées par les seigneurs qui complétèrent le Fuero.

De ces diverses fonctions, les plus importantes étaient celle du Juge, qui paraît avoir été unique, et celles des Alcades. Ce sont ces magistrats qui jugent au civil et au criminel ; qui administrent, assurent la protection des personnes et de la propriété, exercent la police des marchés, veillent sur la répartition des eaux, sur le travail agricole et industriel, sur les poids et mesures, etc. Ils sont responsables de leur gestion, mais protégés par le Fuero contre les calomnies et les paroles malveillantes.

b) Le Fuero assure la levée des impôts : impôt direct, péages *(portazgo)*, droits de passage sur les troupeaux *(montazgo)*, droits d'exemption sur le service de guerre, amendes. Ces contributions sont réparties entre le Château et le Conseil.

c) Il garantit au clergé ses immunités : fiscale, militaire, judiciaire. Sans reconnaître aux prêtres le droit de mariage, il admet la légitimité des enfants qui leur naîtraient d'une union non légitime, et leur reconnaît le droit d'hériter (X, 5).

d) Dans l'ordre civil, le Fuero codifie les dispositions relatives à la famille, aux successions, au droit de propriété. Dans l'ordre criminel, il définit les délits contre l'intégrité et la dignité de la personne, contre les mœurs, contre la propriété. Il établit des sanctions corporelles et pécuniaires. Il règle la procédure.



e) Enfin, le Fuero de Molina contient un certain nombre de dispositions d'ordre économique, qui, bien que fragmentaires, ne laissent pas d'être intéressantes. Des articles réglementent la distribution des eaux et l'entretien des canaux d'irrigation (XXX, I, 4), ou établissent des sanctions contre le propriétaire qui ne veut pas labourer son bien (XXX, 2). D'autres réglementent la fabrication des étoffes, le travail du foulon et du mégissier, fixent les dimensions des tuiles et des planches. Le Fuero ne se contente pas de contrôler et de diriger le travail agricole et industriel. Il intervient aussi dans les échanges. Il interdit l'exportation du pain sans l'autorisation du Conseil; la vente du poisson et du gibier à tout autre qu'au consommateur; celle du fer à celui qui n'est pas forgeron; celle du vin à des prix supérieurs à ceux qu'aura fixés le Conseil (XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX). Nous ne savons si ces mesures s'inspiraient du souci de défendre la cité contre les abus de la spéculation et d'en assurer le ravitaillement, ou si elles répondaient simplement à des préoccupations d'ordre mercantile. Telles qu'elles sont, elles nous montrent combien est ancienne, en Espagne, la tendance des pouvoirs publics à intervenir dans les transactions privées.

H. CAVAILLÈS.

F. de la Iglesia, *Estudios históricos (1515-1555)*, Madrid, 1918-1919, 3 vol. in-4° espagnol.

D. Francisco de la Iglesia, sentant les menaces de l'âge, a décidé de réimprimer ces études historiques sur Charles-Quint, l'occupation de toute sa vie, pour corriger quelques erreurs de la première édition; puis il a ajouté divers rapports faits à l'Académie de l'Histoire de Madrid et trois monographies. Ce livre est dédié à son fils: « A mi hijo, como ejemplo de laboriosidad », et D. Francisco rappelle que la mort de Marcelino Menéndez Pelayo (19 mai 1912) a été pour lui une grande affliction et une profonde déception, comptant sur cet incomparable savant pour rédiger une histoire synthétique de Charles-Quint, où il aurait donné un modèle « de la critique de Taine et du style merveilleux de Macaulay. » La mort est venue, et il ne restait à D. Francisco qu'à publier ces études, attendant que quelqu'un entreprenne une histoire analogue.

Dans le premier volume, D. Francisco débute par les instructions de Charles-Quint à son fils Philippe II. C'est un sujet quelque peu pénible pour un Espagnol, les fameuses instructions autographes du 4 et du 6 mai 1543 ayant été volées au Ministère d'État à Madrid, et l'auteur de ce larcin les a proposées à M. Noël Charavay, le marchand d'autographes bien connu, qui les a naturellement revendues[1]. J'ai

1. *Documents volés au Ministère d'État à Madrid*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LX, p. 562.

eu connaissance de la première, dont j'ai donné le texte dans le *Bulletin* (t. I, p. 135-148), mais la seconde m'a échappé. D. Francisco a omis de dire qu'elles avaient été volées et il n'a pas eu connaissance d'une note de mon *Historiographie de Charles-Quint*, p. 167, où je disais que M. Noël Charavay les avait cédées à un amateur de Berlin, à la mort duquel elles avaient été revendues, très probablement, à un Américain. On peut espérer que cet Américain n'omettra pas de les faire photographier, car l'écriture de Charles-Quint, peu lisible — Maurenbrecher, qui a vu les originaux, fit de lourdes fautes — et certaines habitudes orthographiques, venant de ce que le fils de Jeanne la Folle n'apprit l'espagnol que tardivement, rendent le texte de ces autographes assez difficile.

Un des rapports à l'Académie de l'Histoire, inclus dans ce tome premier, intéresse l'historiographie de Charles-Quint. D. Francisco nous y décrit la *Crónica* d'Alonso de Santa Cruz, dont Ranke avait connu la première partie, qui se trouvait au Vatican, mais la seconde paraissait perdue. Menéndez Pelayo a retrouvé cette seconde partie et D. Francisco a obtenu de l'heureux possesseur, D. Gaspar Diez de Rivera, l'autorisation de la faire copier à la machine à écrire. Cette copie a été donnée à l'Académie de l'Histoire, qui ne manquera pas de trouver, parmi ses membres, quelqu'un qui en fasse paraître une édition sérieuse et bien annotée.

Le tome troisième est surtout utile à l'historiographie du grand empereur. Les soixante premières pages sont consacrées à la bibliothèque de D. Francisco, et on ne peut que louer ce savant, assez loin des grands centres de librairie, d'avoir su réunir un nombre aussi élevé d'écrits sur Charles-Quint. Mais la liste de trois cents pages, qui énumère les documents relatifs à l'histoire de Charles-Quint conservés dans la collection Salazar, à l'Académie de l'Histoire, présente un intérêt exceptionnel. Le British Museum possède un catalogue des manuscrits ayant appartenu à D. Luis de Salazar y Castro, mais la brièveté des notices ne laisse pas soupçonner leur valeur, et d'ailleurs ce sont en grande partie des ouvrages de généalogie. Dans la table, où sont cités les personnages, il y a des erreurs, les noms n'ont pas été identifiés et certains noms s'appliquent à des personnages différents : cela n'a guère d'importance et les érudits compétents sauront y remédier. La liste est d'autant plus précieuse que l'Académie de l'Histoire n'a jamais rien fait pour communiquer au public les trésors que renferme la collection Salazar.

Nous devons féliciter D. Francisco de Laiglesia de nous avoir donné, avec des additions importantes, ces trois beaux volumes, qui témoignent de l'intérêt très grand que Charles-Quint a gardé en Espagne.

A. MOREL-FATIO.

Santa Teresa y la Compañía de Jesús, Estudio histórico-crítico por el P. **Juan Antonio Zugasti**, S. J. (segunda edición corregida y aumentada); Madrid, Administración de « Razón y Fe », 1914, 3 pesetas.

Dans l'introduction de cet ouvrage, l'auteur explique comment la première édition en avait été constituée par une conférence destinée à un pèlerinage valencien, et lue en fait à l'Université de Salamanque. De cette première édition, je ne puis dire que ce que nous indique ici le P. Zugasti lui-même, à savoir qu'elle tendait à la démonstration déjà tentée en 1794 par l'auteur de *L'Amore scambievole e non mai interrotto tra Santa Teresa e la Compagnia di Gesù*, du P. Joaquín Montoya (sous le pseudonyme de Giacinto Hoyoman Spagnuolo). C'est encore le sujet de la seconde édition, qui apparaît surtout comme une réplique au livre de feu l'ex-père Mir sur sainte Thérèse et au chapitre qu'il avait consacré à la sainte dans son *Historia interna de la Compañía de Jesús.*

Je dirai tout de suite que je regrette le ton employé par le P. Zugasti pour parler d'un ancien confrère mort, celui-ci fût-il indigne, et le P. Zugasti reconnaît qu'il fut « hombre de mérito indudable y en sus costumbres privadas siempre irreprensible » (p. 46). Qu'il discute la thèse soutenue par le P. Mir! le P. Mir ne répondra pas, mais le lecteur qui veut en avoir le cœur net comparera et jugera. Les mots *avilantez*, *desequilibrio* (p. 45), *seniles odios*, *descaradas mentiras*, *repeinado hablista* ne prouvent rien, sinon qu'on n'aime pas l'homme à qui on les applique, et cela n'est pas un argument.

J'aime beaucoup mieux par exemple les chapitres où le P. Zugasti, animé du désir très naturel et très louable de défendre l'ordre auquel il a l'honneur d'appartenir, expose ses raisons, reprend les faits, les rétablit dans ce qu'il croit être la véritable version ou interprétation. Encore est-il toujours fâcheux de le voir s'en prendre à la mauvaise foi de celui qu'il combat. Je n'y crois pas, moi, à la mauvaise foi du D. Miguel Mir. Il a pu s'exagérer, tel un autre jésuite fameux, les *enfermedades de la Compañía* : c'est ce que j'ai donné à entendre, au sujet même des relations de sainte Thérèse avec la Compagnie, en rendant compte, ici même (1914, p. 98-116), des deux livres qui excitent à ce point la bile du P. Zugasti. Il a même pu se tromper : qu'on nous le montre! Inutile de l'appeler ironiquement pour cela « El bueno de D. Miguel... » (p. 124).

J'ai peur précisément que ce ton n'indique un état d'esprit trop peu calme pour me garantir, à moi profane, à moi qui ne demande qu'à me faire une idée équitable sur l'objet de la querelle, que cette fois c'est la vérité même qui parle. Je croyais bien, à part moi, que le

P. Mir voyait les jésuites bien plus noirs qu'ils ne sont. Mais je trouve en revanche que son contradicteur parle bien *ab irato*. Le premier avait peut-être une manie, ou une marotte; le second, par contre, est bien en colère ! Aussi me semble-t-il indiqué de prendre une attitude réservée. Et je regrette bien tout de même que D. Miguel Mir ne soit plus de ce monde pour répondre...

De cette tendance, assurément excusable, mais fâcheuse pourtant, de l'auteur de *Santa Teresa y la Compañía de Jesús*, je trouve un exemple dès le premier chapitre, intitulé *Mutilación de documentos*. Il s'agit de quatre passages des œuvres de la sainte, dans lesquels, en effet, les éditeurs ont fait disparaître les membres de phrases ou les mots qui précisent nommément que c'est à la Compagnie de Jésus ou à Ignace de Loyola ou à François de Borja que telle allusion honorable est faite. Mais sur la première de ces mutilations, celle, bien connue, qui a trait à cet ordre que la sainte avait vu plusieurs fois dans le ciel avec des bannières blanches dans les mains, le P. Zugasti aurait pu méditer un petit avis très sage de M. Morel-Fatio au P. Pons, à propos de la nouvelle édition donnée par celui-ci de la Vie de la sainte par le P. Francisco de Ribera. C'est Luis de León en personne qu'il faut accuser de la suppression des mots « que es la Compañía de Jesús ». A quel mobile a-t-il obéi? Tout de suite, on va l'accuser de malice? (*Bull. hisp.*, 1908, p. 432.) N'y a-t-il pu avoir une raison générale qui ait guidé l'éditeur? Ne pouvait-elle être fournie par l'exemple même de la sainte, « puisque, par système, elle évite, au contraire, de citer des personnes par leur nom » *(ib.)*[1] ? Luis de León aurait, et à tort, poussé le système un peu loin, voilà tout.

Il y aurait fort à dire au sujet de suppressions soit dans le texte, soit dans les traductions des œuvres de la sainte. Le P. Bouix s'indignait parce que le janséniste R. Arnaud d'Andilly avait omis de traduire, au ch. XI de la *Vida*, les mots « no se niega Dios a nadie ». Qu'on voie donc comment lui-même, qui se pique d'exactitude, a rendu au ch. I « no por mi ganancia, sino por vuestro acatamiento », qu'il faut probablement retrouver dans une phrase insérée par lui précédemment : « Mais pardonnez un soupir qu'arrache à mon amour l'intérêt seul de votre gloire ! », et (chose plus importante pour comprendre de quoi il s'agit quand la sainte parle de ces trois mois de crise, où seul le sentiment de son honneur, le souci de sa réputation, et non plus la crainte de Dieu, l'empêcha de faire plus mal encore) comment la phrase « no me parece habia dejado a Dios por culpa mortal, ni perdido el temor de Dios, aunque le tenia mayor de la honra : *este* tuvo fuerzas para no

1. Elle ne nomme ni Gaspar Daza ni Francisco Salcedo, pas plus que le P. Padrano (ch. XXIII de *la Vida*). La Fuente a remarqué (p. 76 de l'éd. Rivadeneyra) qu'elle ne désigne nommément dans le *libro de la Vida* que S. François de Borja et S. Pedro de Alcántara.



la perder del todo » a été non seulement inexactement, mais tout à fait à rebours traduite par « Et (dans toute cette première époque de ma vie) je ne trouve aucun péché mortel qui m'ait séparé de Dieu. Ce qui me sauva, ce fut sa crainte, que je ne perdis jamais, et une crainte plus grande encore de manquer aux lois de l'honneur ». Il me paraît hors de doute que *este* reporte à *temor de la honra*, que sainte Thérèse oppose à *temor de Dios* ici et encore plus loin « quitado este temor (de Dios) del todo, quedóme solo el de la honra... » Le père Bouix n'a-t-il pu admettre que le sentiment de l'honneur ait suffi à préserver doña Teresa de Ahumada d'une chute plus profonde?

Certes, il est permis de s'étonner des suppressions, des modifications subies par le texte de sainte Thérèse de la part des éditeurs et des traducteurs et dont les jésuites ont été les victimes. Mais on n'a pas « travaillé » toujours contre les jésuites. A preuve la fameuse lettre à Cristóbal Rodríguez de Moya, où La Fuente voit avec raison, ce semble, des impossibilités, au moins dans la partie que ne reproduit pas le P. Nieremberg (jésuite en 1614) et que seul donne le P. Bartolomé Alcázar (1720)[1].

Le P. Zugasti, qui a cherché à démontrer l'authenticité de l'autre partie et la reproduit, ne paraît même pas connaître celle-ci. Il me semble pourtant que ces deux parties sont solidaires. Le P. Alcázar, qui a eu à sa disposition les archives de la Province et une histoire inédite de la *Asistencia de España* de Pedro de Ribadeneira, avait-il mis la main sur l'original (ou prétendu tel) qu'alléguait Nieremberg dans sa Vie de saint Ignace (1631), ou sur une copie allongée? Tout est possible. Mais l'allongement, le P. Zugasti l'abandonne, l'ignore: il était pourtant bien intéressant! Quant à la partie commune à Alcázar et à Nieremberg, il n'en démontre d'aucune façon l'authenticité, qui me paraît bien compromise par l'addition Alcázar. Mais au moins est-il en progrès sur le P. Pons, qui ne l'avait même pas discutée.

De même, dans l'intérêt de qui a été supprimée la réflexion que le *maestro* Avila faisait dans sa lettre approbative de la *Vida* sur le conseil de *dar higas* aux apparitions, donné à la sainte par un père jésuite anonyme? Le P. Mir s'est peut-être exagéré l'indécence du geste, s'en rapportant (innocemment ou malicieusement) à une description inquiétante de M. Salomon Reinach; le P. Zugasti a raison de ramener les choses à des proportions moins suggestives; on peut s'en tenir à la définition du Dictionnaire de l'Académie, « acción que se hace con la mano, cerrado el puño, mostrando el dedo pulgar por entre el dedo índice y el de en medio », sans aller chercher l'obscénité

1. Seuls les deux premiers tomes de la *Chrono-historia de la Compañía de Jesus en la provincia de Toledo* ont été publiés (1710). Voir pour cet ouvrage mon *Mariana historien*, p. 58 et ss., et 473.



primitive du geste, à laquelle ne pensaient certes ni la pénitente ni son confesseur accidentel. Toujours est-il que la réflexion du *maestro* a été supprimée... Et ce n'était pas pour faire de la peine aux jésuites.

En revanche, je n'éprouve aucune difficulté à admettre l'imposture de la fameuse lettre du 20 février 1579 au P. Jerónimo Gracián (La Fuente, t. II, p. 348).

En revanche aussi, faut-il donner acte au P. Zugasti de la découverte qu'il a faite d'un *no* sous la tache d'encre qui macule l'original, conservé à la cathédrale de Palencia, de la lettre au chanoine Reinoso en date du 20 mai 1582[1]? Ce *no*, dont il nous fournit une reproduction photographique fortement agrandie, s'insérerait en fin de ligne entre les mots *como yo creo q̄ ellos* [*no*] *diran*[2] *mētira*. Le procédé employé ici a fait découvrir assez de grattages et de falsifications, il a assez fait ses preuves devant les tribunaux pour qu'on n'en conteste pas la valeur. Sans doute les deux jambages de l'*n* ne paraissent pas reliés : mais bien fine est la liaison dans l'*n* du mot *con* qui est à la fin de la troisième ligne; et la tache a pu l'oblitérer complètement dans l'*n* de *no*. On remarquera aussi que l'*s* qui précède est reliée au premier jambage de l'*n*, ou, si l'on préfère, à la tache elle-même. Or les *s* finales, dans le même original, ne comportent jamais d'appendice de ce genre, si ce n'est à la signature, à la fin du mot *jesus*, où ce trait prend la valeur d'un paraphe; on est donc en droit de supposer que le mot *ellos* était relié au mot *no*. La tache est, nous dit encore le P. Zugasti, plus noire que les lignes de l'original, et paraît bien avoir été faite postérieurement (bien qu'avec une encre semblable, ce qui n'a rien d'étonnant). On reconnaîtra enfin que cette accusation formelle de mensonge détonne dans le style modeste et humble de la sainte ; et, qui plus est, le *no* fait comprendre la relation des deux membres de phrase : « y como yo creo q̄ ellos no diran mētira, veo claro q̄ el demonio deve ādar en este ērriedo ». Cela veut dire que, bien entendu, elle ne peut pas croire que les pères mentent, et qu'il faut que le diable s'en soit mêlé.

Mais ce *no* admis, le P. Zugasti ne considère pas le procès comme gagné, car la lettre elle-même contient des passages inquiétants : « Por esa carta que oy va... que escrivo a el pº Rector Juā del agila vera v. m. algo de lo q̄ pasa de la compañia q̄ verdaderamēte pareçe comiēçan enemistad formada y fundala el demonio con echarme culpas por lo q̄ me aviā de agradeçer con testimonios biē grandes q̄ de ellos mismos podriān dar testigos en algunos/todo va a parar ē estos negros

1. On en trouvera un fac-similé dans l'ouvrage de D. Miguel Mir (t. II, hors texte, p. 750-751) et dans celui du P. Zugasti (hors texte, p. 292-293) : celui-ci est plus net.

2. Mir lit *dirían:* La Fuente, *dirán* (t. II, p. 324). Ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté la lecture *diran*. Mais il faut prendre garde au pli élimé du papier et au prolongement du trait vertical (virgule) de la ligne supérieure. Comparez du reste la finale avec celle de *comiēçan* (7e ligne).

ȳtereses q̄ diçe q̄ quise y q̄ procure / y esto es no deçir q̄ pēse / y como yo creo q̄ ellos *no* diran mētira veo claro q̄ el demonio deve ādar ē este ērriedo / aora dijerō a catalina de tolosa q̄ porq̄ no se les pegase nuestra oraçiō no q̄riā tratasē cō las descalcas / mucho le deve yr a el demonio ē desavenirnos pues tāta priesa se da...». La mère Thérèse envoyait donc au chanoine Reinoso, outre la missive à lui destinée, une autre adressée au P. del Aguila. Le P. Zugasti est quelque peu fondé, on l'avouera, à croire improbable que la sainte ait écrit contre la Compagnie à deux correspondants dont l'un était au mieux avec celle ci et dont l'autre était lui-même jésuite. Les personnes nommées dans la lettre à Reinoso étaient, elles aussi, en relations étroites avec les jésuites : la sainte le déclare elle-même en ce qui concerne D. Francisco, oncle du chanoine; et elle demande clairement son intervention auprès du général (Acquaviva). Il ne peut donc être question, toujours selon le P. Zugasti, que de difficultés locales, peut-être accidentelles, avec les pères (ceux de Burgos?).

Mais ici nous entrons dans une discussion pied-à-pied avec l'ex-père Mir, qui a exploité cette lettre avec une insistance toute particulière (l. IV, ch. XXV), et qui voulait qu'il s'agît d'une partie de l'héritage revenant aux filles de Doña Catalina de Tolosa. Non! et il ne s'agirait même pas (comme on pourrait le déduire de certaine annotation, d'ailleurs perdue, en tout cas non retrouvée par Mir, du P. Gracián), d'une donation faite par celle-ci d'abord aux jésuites, annulée(?) et attribuée au couvent des carmélites déchaussées, ce dont les jésuites pouvaient après tout se plaindre, sans être pour cela plus intéressés qu'on ne l'était alors dans n'importe quel ordre[1].

Il s'agirait tout simplement d'une rente constituée par cette dame au profit du couvent fondé par la mère Thérèse à Burgos, donation que celle-ci, sur le conseil du père provincial (Gracián), fit annuler par-devant notaire, et cela parce qu'il y voyait des inconvénients, qu'on pouvait craindre quelque *pleito*, et par suite quelque *desasosiego*. Les difficultés à prévoir ne pouvaient-elles surgir du côté de la famille de la donatrice? Les explications que donne la sainte au sujet de cette affaire dans les *Fundaciones* (XXX), surtout l'objection que Doña Catalina se voyait faire par ses confesseurs ou directeurs de conscience « ¿ cómo podia hacer lo que hacia, tiniendo hijos? » (p. 246[b]), montrent bien, pour le P. Zugasti, que les jésuites, qui probablement étaient ces mêmes confesseurs, n'agissaient pas dans l'intérêt de la Compagnie, car s'ils avaient voulu la donation pour elle, ce n'est pas l'argument qu'ils eussent soulevé. On peut contester l'opportunité de leurs

1. Dans *Santa Theresa, being some account of her life and time...* (London, 1894), Miss Cunninghame Graham présente les choses comme Mir, mais sommairement, en ce qui concerne le legs de Dª Catalina (t. I, p. 365) : elle accepte la teneur de l'annotation du P. Gracián.



conseils ; on ne peut les accuser d'avoir voulu accaparer une fortune, dont précisément ils ne voulaient pas qu'on frustrât les héritiers naturels.

Quant à la phrase « verdaderamente pareçe que comiençan enemistad formada », le P. Zugasti, sans chercher à l'appliquer à d'autres qu'aux jésuites, ni même à l'appliquer aux seuls jésuites de Burgos, s'attache vaillamment (et ici qui ne l'approuvera?) à montrer les circonstances qui l'expliquent. Il le fait en la rapprochant des propos de Dª Catalina, rapportés dans la même lettre, à savoir que les Pères avaient reçu défense de ne plus communiquer avec les religieuses déchaussées, de peur qu'ils ne prissent leur mode d'oraison. Évidemment cette interdiction était un coup très dur pour la réformatrice; mais c'était une mesure générale, assez compréhensible du reste. D'une part, les jésuites n'avaient pas à se lier avec un ordre étranger, si ce n'est accidentellement[1] ; d'autre part, ils avaient leur mode d'oraison, autrement dit leur vie intérieure réglée par leurs constitutions, par les fins propres de leur ordre[2]. La défense venait de haut et ne s'appliquait sans doute pas aux seules déchaussées.

Je crois qu'on peut souscrire à ces conclusions relativement à l'épisode peut-être le plus troublant des relations de la sainte avec les jésuites. Ces derniers sortent indemnes en ce qui touche le reproche de rapacité qu'une interprétation malveillante des textes aurait pu leur faire adresser. Il reste que l'*amore scambievole* n'a pas toujours été si perpétuel que le prétendait le P. Montoya. Qui s'en étonnera? Qui s'en scandalisera ? La sainte raconte avec une émotion compréhensible ses tribulations ; elle rapporte avec inquiétude les propos d'une bienfaitrice apeurée ; elle sent dans l'air une hostilité dangereuse et déconcertante. Voudrait-on qu'elle n'ait eu, parce qu'elle devait être béatifiée un jour, à marcher que sur des fleurs? Les jésuites éprouvaient des craintes à son endroit? ils gardaient vis-à-vis d'elle une réserve de commande? Je ne crois pas qu'on puisse leur en faire un grief. L'essentiel est que la vérité exacte se fasse jour. Et cette vérité semble bien être que, comme l'avait démontré D. Miguel Mir, les

1. D. Miguel Mir note lui-même que si la sainte ne s'était pas trouvée, en 1588, hors du couvent de l'Incarnation, elle n'aurait pu prendre comme confesseur ordinaire un jésuite, le P. Baltazar Alvarez, « como quiera que a los Padres de la Compañía les estaba y les está prohibido tal linaje de confesiones » (t. II, p. 722). Et parlant des incidents qui nous occupent, il dit encore : « Para esta separación, los Padres de la Compañía podían tener motivo muy bastante. Su instituto les vedaba el trato habitual con las religiosas en la confesión ordinaria. Si en esto había habido acceso ó se veía peligro, los superiores hacían bien en remediarla. Y ningún remedio mayor que el cortar de raiz ese trato » (t. II, p. 752). Inutile de dire que, cette déclaration, le P. Zugasti l'endosse sans difficulté. Il est pour une fois d'accord avec ce « bueno de D. Miguel ».

2. Voir les réflexions fort judicieuses et fort modérées de D. Miguel Mir à ce sujet (t. II, p. 752-754).



dernières années de la sainte furent assombries par des difficultés du côté de la Compagnie de Jésus. Ce qu'il ne faudrait pas, ce serait donner à ces difficultés des motifs intéressés qu'elles n'ont pas eus.

L'affaire du P. Gaspar de Salazar, sur laquelle D. Miguel Mir s'est étendu longuement (t. II, p. 722-742), avait été un coup non moins sensible à la réformatrice du Carmel. Le bruit ayant couru que ce père, en relation spirituelle depuis 1560 avec elle, voulait quitter la Compagnie pour le Carmel, le P. Jean Suárez, provincial de la Vieille Castille, crut devoir écrire à la sœur Thérèse de Jésus (c'est du moins ainsi que Mir présente les choses) deux lettres qui piquèrent celle-ci au vif. L'une de ces lettres, probablement la seconde, serait perdue; l'autre a été reproduite par Mir (p. 726) et aussi par le P. Zugasti (p. 236) : elle est plutôt sèche. La seconde ne devait pas être plus amène, car sœur Thérèse, en date du 10 février 1578 (La Fuente, t. II, p. 163), relève en particulier un mot assez piquant, *desvelación*, et répond à des accusations précises qui ne sont pas dans la première. Le provincial, qui avait été l'un des directeurs spirituels de la sainte, lui demandait d'intervenir pour empêcher le P. Salazar de persévérer dans son intention et en tout cas d'y aboutir. Je ne crois pas qu'on puisse accuser ici l'auteur de l'*Historia interna* d'être aveuglé par la passion : les faits sont incontestables; et son contradicteur, qui emploie plusieurs chapitres à chercher des atténuations, ne les conteste d'ailleurs pas, si ce n'est qu'il développe longuement les raisons qui lui font révoquer en doute l'authenticité d'une lettre du 2 mars 1578 (La Fuente, t. II, p. 167), dont son adversaire a reproduit une partie[1], et qui n'a rien d'essentiel pour le débat. Le P. Suárez avait froissé sa pénitente : la réplique de celle-ci le montre assez. C'était sans le vouloir : les bonnes paroles qu'il lui envoie ensuite par le P. Gonzalo de Avila, recteur d'Avila, le montrent presque avec évidence. Alors? Faut-il appuyer, comme le fait l'ex-père Mir? C'est peut-être côtoyer d'assez près la vérité, quant à l'effet produit sur la sainte. Faut-il admettre que les circonstances, la gravité du cas Salazar, les ordres des supérieurs, de faux rapports, certain reste d'incertitude à l'égard de sa pénitente, avaient fâcheusement influencé le P. Suárez? que le laconisme de sa missive, laconisme habituel chez lui, avait aggravé le

1. Le P. Zugasti n'admet pas que la sainte, ayant déclaré dans sa lettre du 10 février « bien *creo ha acaecido en dos años* no ver carta el uno de otro », puisse dire dans celle du 2 mars « bien dice Carrillo (le P. Salazar)... que me ha respondido *a la carta primera* que le escribi... Yo le digo que me espanta... *El dice* que ya tiene licencia del su provincial... » Mais est-il sûr que « en dos años » veuille dire « ces deux dernières années, depuis deux ans ». Je comprends : « nous avons été jusqu'à deux ans sans correspondre ». Et n'est-ce pas, en tout cas, à ce même Carrillo qu'elle écrivit la lettre à laquelle elle fait allusion dans une autre, adressée au P. Gracián le 16 février : « Le escribí una carta cuan encarecidamente pude... » et à laquelle répondait celle de Carrillo dont elle parle le 2 mars? Enfin, est-il sûr que la correspondance de l'intéressé passait infailliblement entre les mains des supérieurs?

contenu, alors qu'il provenait peut-être d'une gêne compréhensible ? qu'au surplus la lettre du provincial (celle qu'on connaît) n'était pas écrite pour la sœur Thérèse, mais était destinée au recteur d'Avila, avec charge à celui-ci (qui ne se serait donc point tiré de ce pas avec beaucoup de diplomatie) d'en notifier le contenu de la manière qu'il jugerait à propos ? qu'enfin la réformatrice ne se rendait pas assez bien compte de l'inconvénient qu'il y avait à ce qu'un jésuite se fît recevoir dans un autre ordre ?

Toutes ces atténuations, habilement présentées par le P. Zugasti, laissent pourtant l'impression de quelque chose de pénible. « Santa Teresa se enfada », déclare le P. Zugasti, et il met ces mots en tête d'un chapitre, qu'il termine en disant : « Precisamente tengo para mí que una de las notas más simpáticas en la santidad de santa Teresa es verla alguna vez enfadada ; así es una santidad más humana, sin dejar de ser santidad... » A la bonne heure ! mais tout de même, c'est bien contre les jésuites qu'elle était fâchée ! Vous entendez, Père Montoya ! Et le P. Zugasti en vient à louer son héroïsme de ne pas avoir abandonné le P. Salazar, en quoi il prouve que lui aussi a su garder des sentiments humains.

Mais on comprend que l'affaire de Doña Catalina, quatre ans plus tard, l'année où la sainte mourut, ait mis celle-ci dans un état d'énervement et d'inquiétude dont témoigne la fameuse lettre où une tache d'encre cache, je l'admets, le mot *no*. Même avec le *no*, il reste encore que des tribulations lui sont venues du côté de la Compagnie. Mais nous pouvons conclure que si le P. Montoya, le P. Bouix et d'autres ont trop voulu les dissimuler, l'ex-père Mir les a mises en relief avec une clairvoyance trop peu indulgente. Il mettait peut-être de trop grosses lunettes. Le P. Zugasti a-t-il replacé les choses au point ? Il les en a rapprochées. Il n'était guère besoin pour cela d'accabler d'épithètes l'auteur de *Santa Teresa, su espíritu*. De bonnes discussions valaient infiniment mieux. Il faut savoir gré à l'auteur de *Santa Teresa y la Compañía de Jesús* d'être entré dans cette voie au moins de bons moments. La lecture de son livre s'impose après celle du livre qu'il attaque. L'un et l'autre permettront de se faire une idée vraiment humaine, pour employer le mot du P. Zugasti, de la sainte, du milieu où elle a vécu, lutté et triomphé !

G. CIROT.

Angel de Apraiz. *Universidad Vasca*, Bilbao, 1919, 24 pages in-8°.

Nous avons reçu de M. Apraiz, professeur à l'Université de Salamanque, cette petite brochure où est reproduit le texte d'une conférence faite à Bilbao. C'était la première d'une série organisée par la *Junta de cultura vasca*, et elle nous fournit d'intéressants détails sur l'enseignement universitaire dans le Pays basque espagnol.

Il y avait en Navarre, au XVIII siècle, une petite université à Hirache. L'Université basque de Oñate, fondée au XVI siècle, eut une plus grande célébrité. Toutes deux furent supprimées par un décret du 12 juillet 1807, en même temps que neuf autres universités espagnoles.

À côté de Hirache et de Oñate, il convient de citer le Séminaire de Vergara, qui fut toujours un centre important d'enseignement et qui, en 1848, allait devenir un séminaire *scientifique* et *industriel*. Dans la première moitié du XVII siècle, on dissertait à l'Académie des Jésuites de Bilbao sur la langue, l'histoire et l'archéologie du Pays basque. De nos jours, les Jésuites ont fondé dans cette ville une université libre qui est connue sous le nom de *Universidad de Deusto*. Pendant le règne si prospère de Charles III, la Société basque des *Amis du Pays* s'intéressa vivement aux choses de l'enseignement : elle créa des bourses de voyage à l'étranger, plusieurs de ses membres ne dédaignèrent pas de se faire professeurs, et c'est pour des élèves basques que furent écrites les Fables de Samaniego, qui sont restées classiques en Espagne.

La suppression, en 1807, de l'Université de Oñate avait été considérée dans les provinces basques comme une mesure déplorable et, à deux reprises, on essaya de faire revivre ce foyer éteint. En 1815, la province d'Alava y créait une chaire de sciences exactes ; en 1825, les trois provinces votaient des fonds pour une chaire de philosophie. Mais, en 1842, le gouvernement central ferma de nouveau l'Université, qui se rouvrit encore de 1895 à 1900. Pendant ces cinq années, elle fut considérée officiellement comme un Collège dépendant de l'Université de Salamanque.

La province d'Alava a depuis longtemps manifesté le désir de posséder une université. En 1821, elle demanda qu'il en fût créé une à Vitoria. De 1835 à 1840, pendant les troubles des guerres carlistes, l'Université de Oñate y avait été transférée. De 1869 à 1873, Vitoria eut une université libre. Mais des centres d'enseignement de ce genre, auxquels le gouvernement central refuse le droit de conférer des grades, ne peuvent assurément jouir d'une grande vitalité. C'est le cas actuellement pour l'Université libre de Biscaye.

En octobre 1917, une université officielle a été sur le point d'être fondée à Vitoria. Le député de la ville était alors président du Conseil des ministres, et un crédit de 500.000 *pesetas* allait être adopté. Vitoria aurait eu les quatre facultés, une école de pharmacie et une école vétérinaire. C'eût été trop beau ! Le président du Conseil ne resta pas assez longtemps en fonctions pour faire aboutir le projet et l'occasion alors perdue ne se retrouvera peut-être jamais.

D'ailleurs Saint-Sébastien avait aussi réclamé, en 1914, des facultés de droit et de médecine et une faculté des lettres. En juin 1917, le

barreau de Pampelune émettait le vœu que les mêmes facultés fussent établies à Bilbao. Il y avait de la part des Navarrais quelque générosité à se prononcer pour Bilbao ; il est vrai qu'en échange on songeait à faire de Pampelune le siège d'une Cour d'appel dont la juridiction s'étendrait à la Navarre et aux trois provinces basques d'Alava, de Guipuscoa et de Biscaye.

L'établissement d'une université dans le Pays basque espagnol est devenu une question d'actualité d'autant plus urgente que le régionalisme fait ici, comme en Catalogne, de rapides progrès. En 1916, le professeur Murua, de l'Université de Barcelone, est venu faire, à l'*Ateneo* de Bilbao, une conférence où il préconisait la création d'une université dont Bilbao, Saint-Sébastien et Vitoria se partageraient les différentes facultés. Aux élections de février 1917, le parti nationaliste basque inscrivait dans son programme la création de cette université. La question a été depuis souvent exposée au public, et M. Apraiz juge que le moment serait venu de lui donner une solution.

Les Basques ont pris conscience d'eux-mêmes et il n'est pas exagéré de parler d'une *Renaissance* basque. Les journaux et les revues qui se publient dans le Pays basque espagnol, et aussi en Amérique, sont là pour l'attester. On étudie la peinture et la musique basques ; il y a un théâtre basque naissant ; on organise des archives et des musées pour l'étude de l'ethnographie et de l'anthropologie basques ; on crée des chaires de langue basque ; on publie de remarquables travaux linguistiques ; on établit sérieusement la bibliographie des ouvrages sur le basque et sur le Pays basque ; on recueille les noms de personnes et les noms de lieux qui présentent ici un intérêt plus grand que partout ailleurs, car ils remplaceront, en quelque mesure, les textes du Moyen-Age et les textes plus anciens qui font complètement défaut pour étudier les transformations subies par la langue au cours de son histoire.

Récemment on a fondé à Bilbao une université commerciale et une école d'ingénieurs des arts et manufactures qui sont florissantes, bien qu'elles ne reçoivent du gouvernement ni subvention ni encouragement. Il y a dans la même ville une académie libre de sciences médicales. Pourquoi ne créerait-on pas pour les Basques une université officielle ? M. Apraiz calcule qu'elle compterait en moyenne un millier d'étudiants. Il propose de l'établir sur le modèle de l'Université américaine de Columbia, qu'il a visitée et pour laquelle il a conservé la plus grande admiration. L'université qu'il rêve pour son pays serait autonome et la validité des grades conférés par elle serait reconnue. On y enseignerait tout ce dont on a besoin d'apprendre (*iraxcuntsa orocarra*). A côté des facultés traditionnelles de l'université espagnole d'aujourd'hui, (copie de l'université napoléonienne qui maintenant ne subsiste plus nulle part), il y aurait une école

normale pour les maîtres de l'enseignement primaire, des écoles pratiques d'agriculture, de commerce, de navigation, d'enseignement technique, d'arts et métiers, une école ménagère, des écoles de fonctionnaires, de journalistes, de conférenciers et de comédiens. Inutile de grouper tous ces enseignements dans la même ville. Peut-être pourrait-on installer la faculté de médecine à Bilbao qui possède l'admirable hôpital *Basurto*. A Vitoria (dont est originaire M. Apraiz), à défaut d'une université complète, reviendraient au moins les facultés des lettres et des sciences. Enfin, à Oñate, petite ville aux glorieux souvenirs, admirablement située dans les montagnes du Guipuscoa, sur les confins de l'Alava et de la Biscaye, fonctionnerait chaque année, pendant les vacances, une université temporaire où seraient traitées toutes les questions intéressant les Basques et le Pays basque.

Cette dernière partie du programme de M. Apraiz a déjà pu être réalisée, et au mois de septembre dernier a été célébré, avec un succès extraordinaire, le Congrès de Oñate, dont les travaux seront recueillis en un volume qui sera tiré à 2.000 exemplaires, sans compter 100 exemplaires de luxe.

De plus, il vient de se constituer une Société des études basques dont nous avons sous les yeux le premier Bulletin. Elle reçoit dès maintenant 30.000 *pesetas* de la *Diputación* de Biscaye, 10.000 de celle de Guipuscoa, 3.000 de celle d'Alava (la subvention de la Navarre n'a pas été encore fixée). La municipalité de Bilbao donne 5.000 *pesetas*, celle de Saint-Sébastien 1.500, celle de Vitoria 500. Un grand nombre d'autres corporations contribueront, suivant leurs moyens, au progrès des études basques. De riches particuliers font à la Société des dons généreux. Tel, M. Enrique de Zabala qui verse 1.000 *pesetas* et fixe à 100 le montant de sa cotisation annuelle.

On prévoit cette année au chapitre des dépenses, 4.000 *pesetas* pour les publications et les imprimés, 6.000 pour les cours, les conférences et les séances publiques, 3.000 pour les travaux littéraires, les rapports et les traductions, 2.000 pour copies et rédaction de fiches, 4.000 pour missions et voyages d'études.

C'est là un début plein de promesses, mais les recettes sont loin encore de ce qu'elles devraient être pour que la Société puisse remplir les buts qu'elle s'est assignés. Il faudrait notamment qu'elle disposât de sommes plus importantes pour les employer à l'étude scientifique des différentes variétés de la langue basque, au relevé méthodique des lieux-dits sur toute l'étendue du domaine basque et à l'exécution de cet Atlas linguistique dont M. Julio de Urquijo montrait dernièrement la nécessité [1].

1. *Estado actual de los estudios relativos a la lengua vasca.* Discurso pronunciado en el Congreso de Oñate et 3 de Setiembre de 1918 por Julio de Urquijo e Ibarra, director de la « Revista internacional de Estudios Vascos », Bilbao, 1918, 34 pages in-8°.



M. Angel de Apraiz abandonne momentanément sa chaire de Salamanque pour se consacrer exclusivement à ses fonctions de secrétaire de la Société des Études basques, et il reçoit en compensation un traitement annuel de 10.000 *pesetas*. Le siège de la Société a été établi à Saint-Sébastien, et il faut, je crois, s'en féliciter. Les raisons que l'on donne de ce choix sont excellentes : Saint-Sébastien est la plus centrale des quatre capitales du Pays basque espagnol et de partout on a, pour s'y rendre, des communications faciles. On reconnaît à la *Diputación* de Saint-Sébastien d'admirables qualités d'organisatrice et elle a installé dans son palais les bureaux de la nouvelle Société. Il faut ajouter qu'on entend parler basque à Saint-Sébastien plus qu'à Bilbao, Pampelune ou Vitoria, et que le dialecte guipuscoan sera vraisemblablement choisi comme base de la langue littéraire dont se serviront un jour tous les Basques, ceux de France aussi bien que ceux d'Espagne. Comme le disait un savant bien informé, c'est de tous les dialectes « le plus connu, le plus parlé, le plus cultivé, un des plus riches et des plus réguliers et constituant pour ainsi dire le représentant légitime de la langue basque [1] ».

J. SAROÏHANDY.

1. Prince Bonaparte, *Verbe basque*, p. 158.

CHRONIQUE

Le 28 juin dernier, vers quatre heures de l'après-midi, les quelque trois cents militaires américains qui avaient, pendant quatre mois, suivi les cours de l'Université de Bordeaux, étaient réunis dans les salons de l'Hôtel de Ville où la municipalité leur offrait une fête d'adieu. Au moment où le canon et les cloches annonçaient la signature de la paix, tous étaient précisément sur les gradins, braqués par les appareils des photographes. Au milieu d'eux se trouvaient un secrétaire d'État espagnol et un publiciste mexicain, dont la présence eût pu paraître inexplicable au premier abord.

Leur place, au milieu de cette fête entre alliés, était pourtant tout indiquée. Le publiciste mexicain était M. Alfonso Reyes, qui venait faire deux conférences à propos de l'Exposition Goya, et qui fait partie du groupe du *Centro de estudios históricos*, où la France ne compte que des amis. Le secrétaire d'État n'était autre que M. José Martínez Ruiz, l'illustre Azorín, l'ardent défenseur du point de vue allié dans le germanophile ou tout au moins douteux *A B C*, l'auteur de *Entre España y Francia* (*Páginas de un francófilo*), l'ami des mauvais jours, l'un des écrivains espagnols auxquels nous devons le plus de reconnaissance pour leur attitude pendant toute la guerre, l'un de ceux qui ont pris le plus de part à nos angoisses, sans jamais désespérer de notre triomphe, l'un de ceux, par conséquent, qui avaient le plus de droit à participer personnellement à notre joie. Il était bien à sa place, le 28 juin, parmi les officiers et soldats américains, lui, le premier journaliste espagnol qui ait visité les troupes américaines au front.

C'était lui qui venait inaugurer l'Exposition des œuvres d'art espagnol organisée par M. le Maire de Bordeaux, M. Gruet, à la prière de quelques amateurs hispanophiles, et grâce à l'extrême complaisance de S. M. Alphonse XIII, du duc d'Albe, de plusieurs collectionneurs espagnols, de l'Académie de San Fernando et d'autres sociétés. Ce fut lui qui, le lendemain dimanche, jour de l'inauguration, adressait au maire une courte allocution où il mettait toute son âme d'artiste et d'ami de la France. C'est un autre ami de la France, le grand artiste Gonzalo Bilbao, qui avait préparé cette exposition (elle avait nécessité l'enlèvement des tableaux d'un des deux grands bâtiments

qui constituent le Musée municipal) et qui, surveillant les moindres détails, avait trouvé le moyen de mettre en bonne place et de bien grouper les merveilleuses tapisseries exécutées d'après les cartons de Goya, les quatre cartons du Prado et dix-sept magnifiques œuvres du célèbre maître, c'est-à-dire tout ce qui venait d'être exposé à Paris, au Petit-Palais, moins le *Portrait de Mme de M...*, propriété du comte de Pradère.

On avait donc là le *Portrait du roi Carlos IV* et celui de *La reine María-Luisa*, si étonnants tous deux de vie et de vérité, tous deux propriété du roi; le *Portrait de la duchesse d'Albe,* dont la raideur aristocratique et la sécheresse évidemment voulue surprend l'œil, à côté de ce soyeux et velouté *Portrait de la marquise de Lazán*, qui appartient comme lui au duc d'Albe ; le *Portrait de Moratín* et celui de Goya par lui-même (à l'Académie de San Fernando), la *Maison de fous* (à M. A. Beruete); et l'on pouvait établir des comparaisons intéressantes entre les cartons et les tapisseries, soit pour le coloris, peut-être plus avantagé par la lumière zénithale que par celle des portiques semi-circulaires du Petit-Palais, soit pour la facture du détail, de l'ornementation des étoffes par exemple, voire même pour la composition ou la disposition, puisque l'un des cartons présente les personnages à rebours de la tapisserie.

Les deux salles réservées à Goya comprenaient aussi le grand tableau de Gonzalo Bilbao, *Les cigarières*, et étaient précédées d'une grande salle réservée aux peintres contemporains, parmi lesquels le même artiste avait mis une *Carmen,* acquise depuis par la ville de Bordeaux, de curieuses études de la *Posada de la Sangre* et du *Castillo San Servando de Tolède.* Il y avait aussi là deux merveilles de fraîcheur et de goût, dues à l'écrivain catalan Santiago Rusiñol, l'auteur de *El Místico* : d'une part, des *Amandiers* en fleurs avec un sombre profil de montagnes, d'autre part, une vue de jardin à Aranjuez. Les curieuses et originales compositions des deux Zubiaurre (*Les autorités de mon village*, où l'auteur a mis un type intéressant du pays basque, l'homme qui joue du tambour d'une main et de la flûte de l'autre, *Le cornemusier de Cambados, Terre basque*), celles de Vazquez Ubeda (*L'offertoire en Extremadure* et *L'heure de la course*) attiraient naturellement les regards; on revoyait avec plaisir l'art espagnol de Zuloaga ; on admirait de belles choses peintes avec conscience et talent ; on avait la joie de voir que les peintres espagnols se respectent assez pour ne pas sacrifier aux réglementations du cubisme, qui étalait naguère ses fumisteries si fièrement à l'Exposition française de Barcelone grâce à je ne sais quelles complicités officielles, ahurissant les braves Catalans, auxquels certain journaliste, dans un grand quotidien d'ailleurs francophile, montrait du doigt comme des horreurs tout ce qui n'était pas de la nouvelle école.

Un certain nombre d'œuvres qui avaient figuré à l'Exposition parisienne manquaient, celles de Fortuny par exemple. Telle qu'elle était, complétée par une trentaine de sculptures, parmi lesquelles un bronze de Blay et un de Pinazo, les bustes du roi et de la reine d'Espagne par Mariano Beulliure y Gil, et formant un total de 192 numéros, l'Exposition de Bordeaux a été une manifestation des plus heureuses, tant par l'idée qui l'a provoquée, le concours de bienveillance et d'activité qui l'a rendue possible, et le moment où elle a été réalisée, que par le succès obtenu auprès du public bordelais, qui s'est fait honneur à lui-même en ne désemplissant pas les salles pendant les dix-huit jours qu'elles furent ouvertes.

Les conférences de M. Alfonso Reyes sur Goya ont été faites toutes deux à la Faculté des lettres, l'une sous le patronage de l'Académie nationale des lettres, sciences et arts de Bordeaux, l'autre sous celui de l'Université. La présidence de M. Maxwell, d'une part, et de M. Thamin, de l'autre, montrait assez quel accueil notre ville tenait à faire au conférencier envoyé à cette occasion par le gouvernement espagnol. M. Reyes, qui parle aussi admirablement le français que l'espagnol, a montré un esprit de grande envergure, capable de faire comprendre un peintre génial comme Goya, et de donner à chacun des écrivains contemporains une palme taillée à son mérite et à sa grandeur, distribution qui n'a pas été le moindre attrait de ses deux exposés. Il serait à désirer que l'un et l'autre fussent publiés.

Ainsi a été repris spontanément le cours, interrompu par la guerre, de nos échanges intellectuels avec l'Espagne. Paris avait eu la primeur, deux mois plus tôt, à la fois par l'Exposition de peinture espagnole moderne et par la « Semaine espagnole » ; Bordeaux ne jalouse point la capitale, et ne vise qu'à remplir, vis-à-vis de la grande nation voisine, le rôle qui lui est dévolu de par sa situation et son passé. De son côté, Toulouse n'avait pas ralenti son action et avait continué à envoyer à Madrid d'éminents conférenciers. — Il y a de quoi occuper toutes les bonnes volontés.

G. CIROT.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Variétés, Notes, Chronique.

III. Bibliographie.



IV. Gravures.

V. Planches.

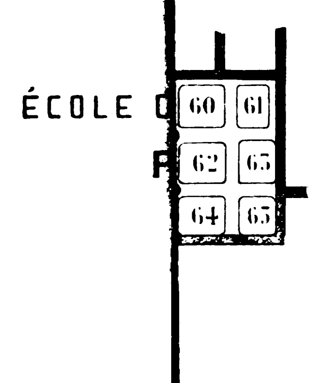
---

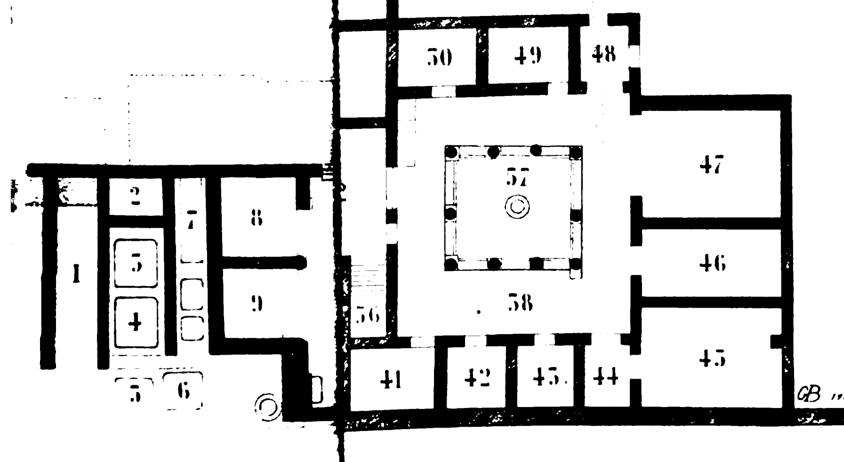
19 janvier 1920.

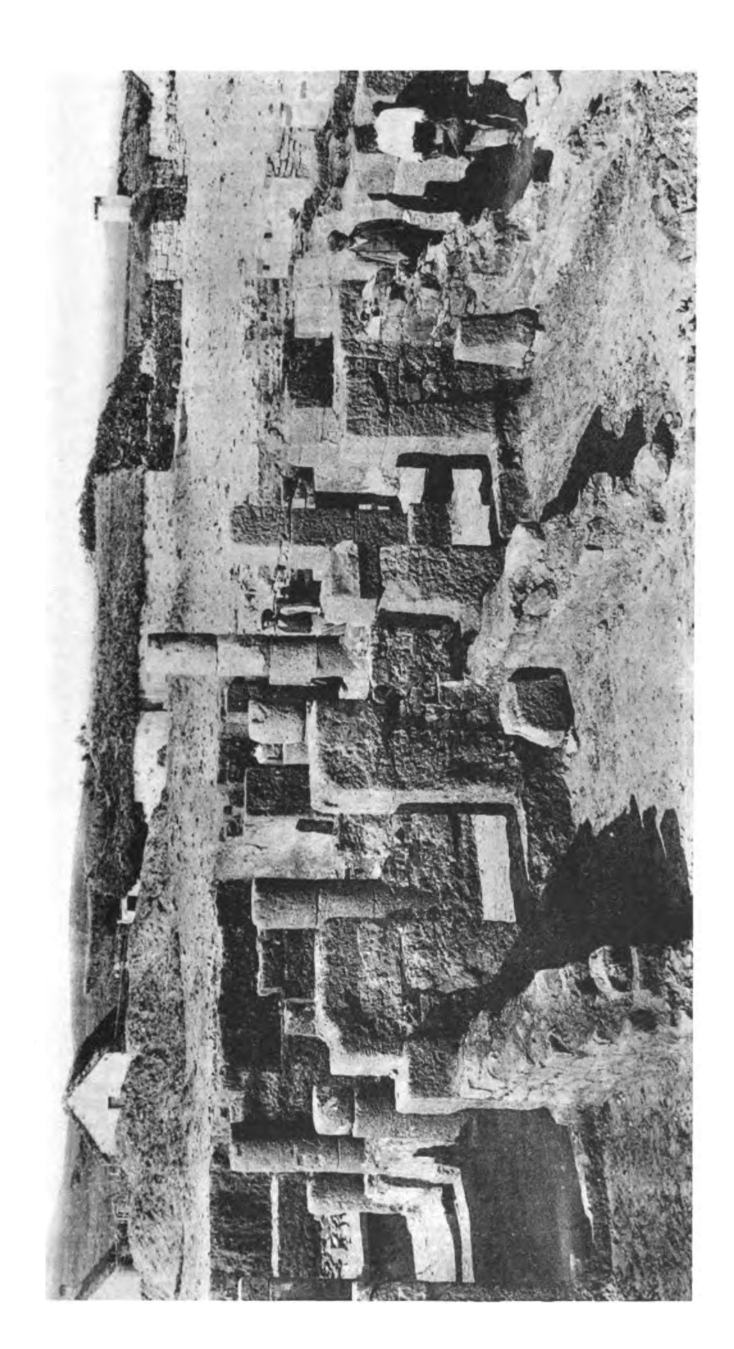
LA RÉDACTION : E. MERIMEE, A. MOREL-FATIO, P. PARIS
G. CIROT, *secrétaire;* G. RADET, *directeur-gérant.*

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.




ÉCOLE D
P
60
61
62
63
64
65

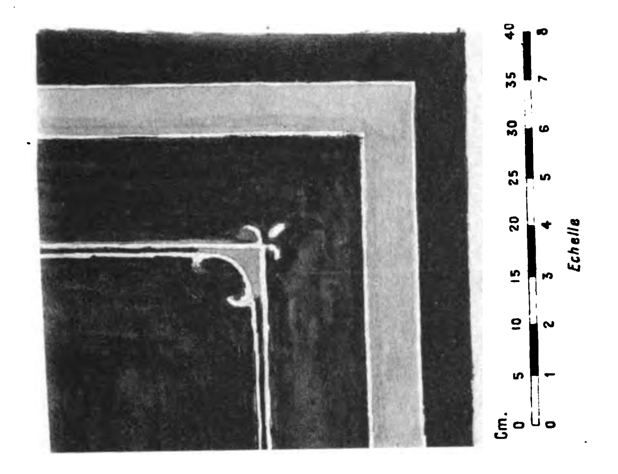

ECHELLE
1
2
3
4
5
6
7
8
9
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
56
57
58
GB



FOUILLES DE BOLONIA
1918



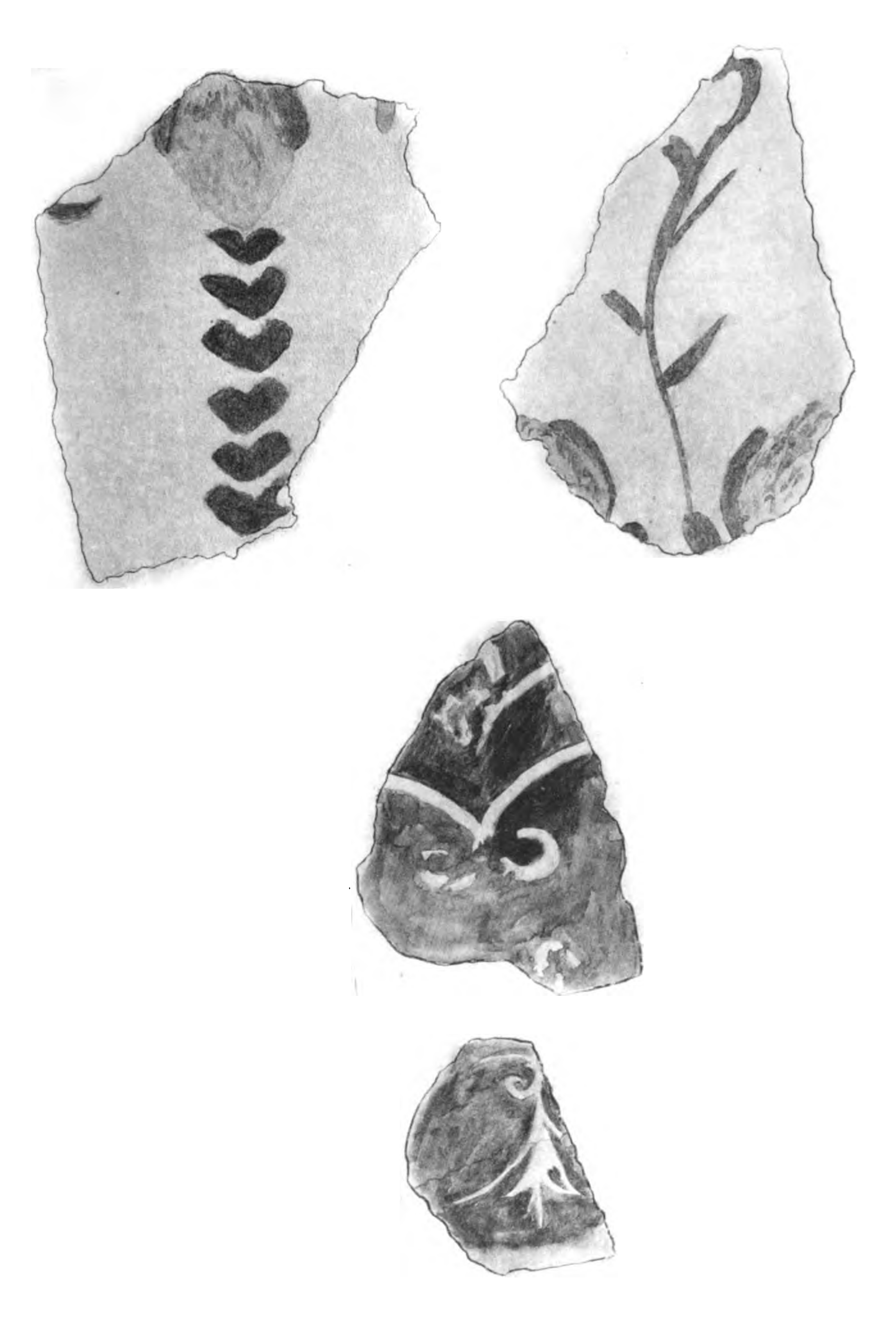
FOUILLES DE BOLONIA
1918





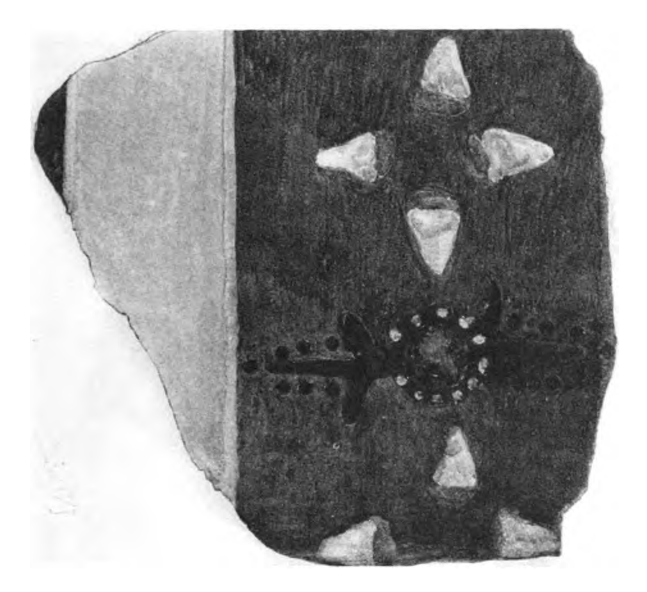
FOUILLES DE BOLONIA

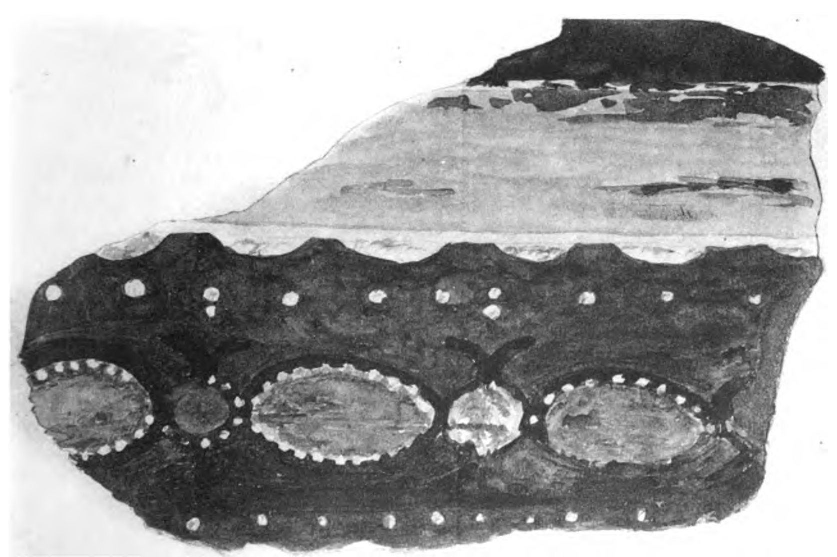
1918



FOUILLES DE BOLONIA

1918

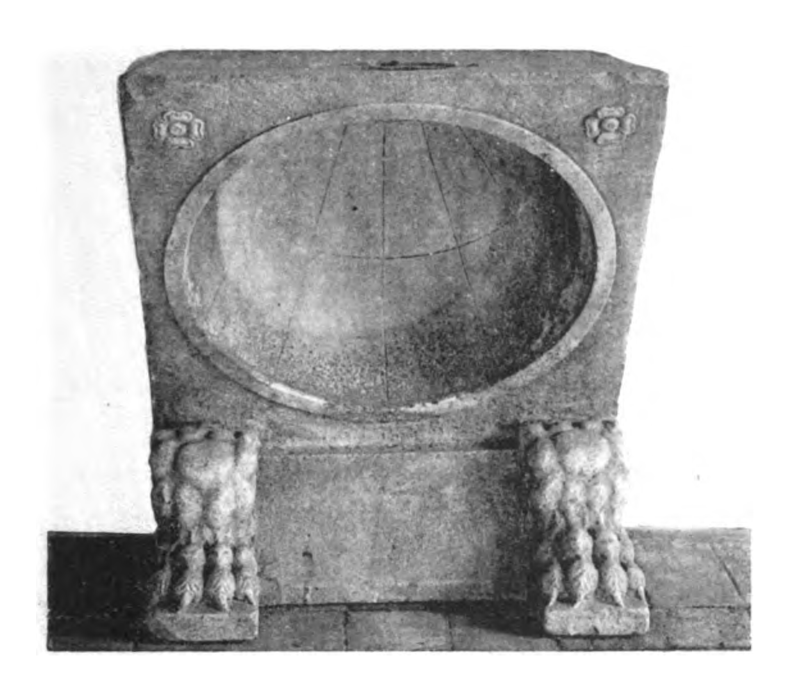




FOUILLES DE BOLONIA
1918



FOUILLES DE BOLONIA
1918





FOUILLES DE BOLONIA

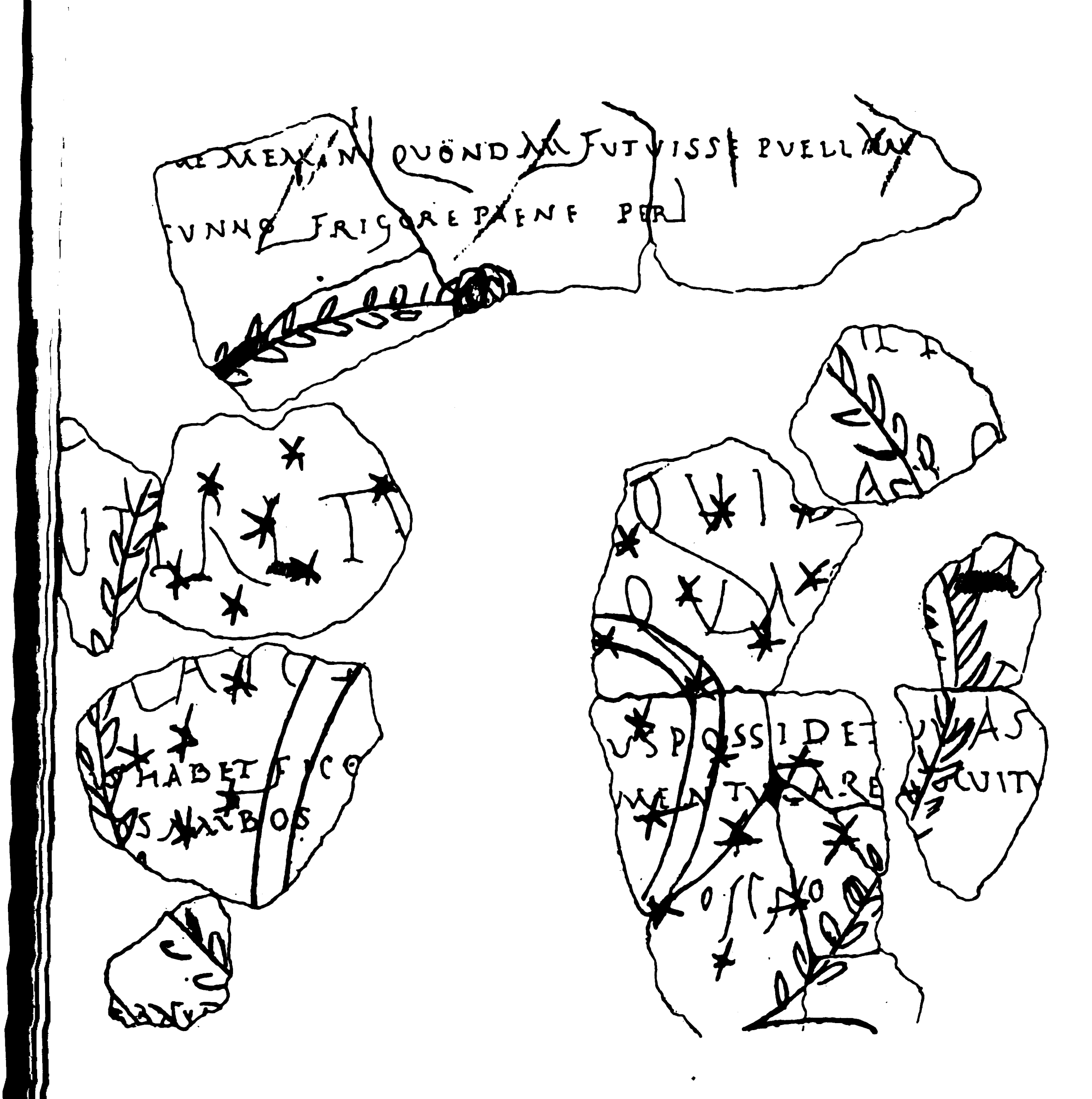
1918



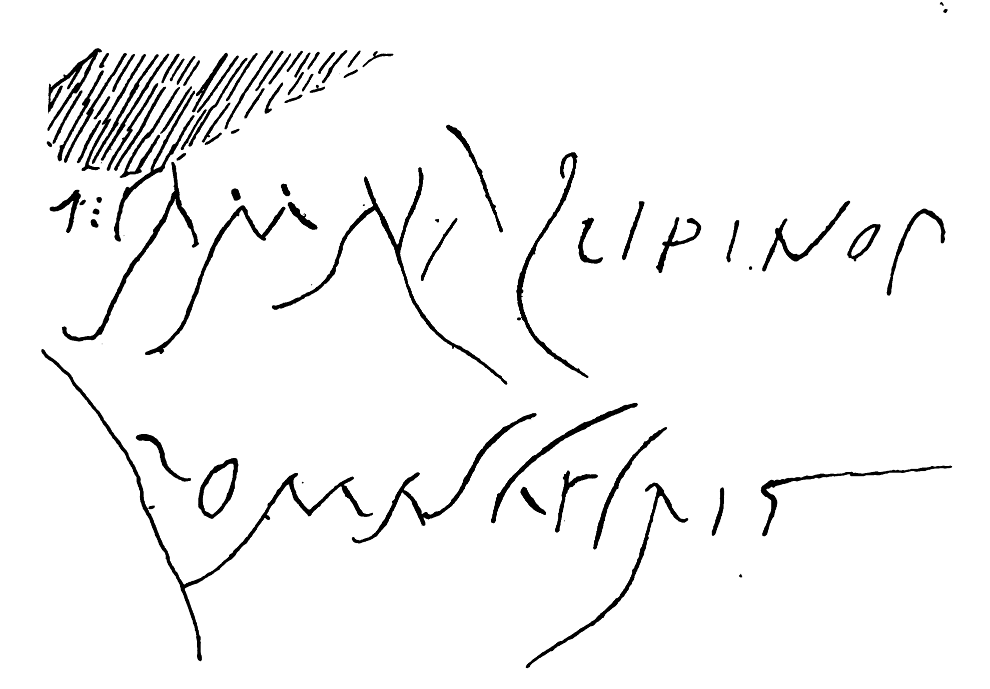


FOUILLES DE BOLONIA

1918



FOUILLES DE BOLONIA
1918



FOUILLES DE BOLONIA
1918



